Couronné en 1904 par l'ACADÉMIE FRANÇAISE
Prix Marcelin GUÉRIN

HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA BIENHEUREUSE

JEANNE D'ARC

PAR

Philippe-Hector DUNAND

NOUVELLE ÉDITION

TOME PREMIER

LA JEUNESSE DE JEANNE D'ARC

DE DOMREMY A ORLÉANS

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE POUSSIELGUE
J. DE GIGORD, ÉDITEUR, Succr
Rue Cassette, 15.

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT
ÉDITEUR
Rue des Arts, 14.

1912


EX LIBRIS
REGNAVIT
DEVS
A LIGNO
LVDOVICI
BITVRICSIS
ARCHIEPISCOPI
AL

HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA

BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC



Antonin Mercié

« Et l'Ange lui disait la pitié qui était au royaume de France. »

(Paroles de Jeanne d'Arc à ses juges de Rouen. — *Procès*, t. I, p. 171.)

Couronné en 1904 par l'ACADÉMIE FRANÇAISE
Prix Marcelin GUÉRIN

HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA BIENHEUREUSE

JEANNE D'ARC

PAR

Philippe-Hector DUNAND

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE, AUGMENTÉE

TOME PREMIER

LA JEUNESSE DE JEANNE D'ARC

DE DOMREMY A ORLÉANS

Mens sana in corpore sano;
Mens sancta in corpore sancto!
« VA, VA, FILLE DE DIEU, JE SERAI A TON AIDE, VA ! »
(*Procès*, t. III, p. 12.)

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE POUSSIELGUE
J. DE GIGORD, Éditeur, Succr
Rue Cassette, 15.

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT
ÉDITEUR
Rue des Arts, 14.

1912

IMPRIMATUR.

Toulouse, le 6 janvier 1912.

✠ AUGUSTIN
Archevêque de Toulouse.

1201

A MONSEIGNEUR JEAN-AUGUSTIN GERMAIN

ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE

Que Sa Grandeur daigne permettre au théologal de son Chapitre métropolitain de lui dédier la nouvelle édition de l'HISTOIRE COMPLÈTE DE LA BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC.

Simple mais sincère témoignage de sa religieuse vénération et de son profond respect.

PHILIPPE-HECTOR DUNAND,
Chanoine théologal.

25 mars 1912.

II

Toulouse, 25 mars 1912.

Mon cher Théologal,

Après vous avoir lu, je tiens à vous remercier sans retard d'avoir bien voulu nous donner une nouvelle édition de votre grande Vie de Jeanne d'Arc, et de consacrer à une œuvre si utile et si belle votre temps, vos forces, vos précieuses facultés. Les succès obtenus étaient pour vous une invitation à poursuivre votre œuvre et à la perfectionner, en la présentant comme vous le faites aujourd'hui « sous un point de vue et d'après un plan nouveaux ». Les travaux accomplis depuis la publication de vos premiers volumes justifient pleinement les vôtres et mettent mieux chaque jour leur valeur en lumière. Le mouvement des esprits et des cœurs qui s'accentue sans cesse autour de notre héroïne est un encouragement à continuer votre tâche, dont l'importance grandit avec les événements qui semblent de plus en plus légitimer vos espérances.

Que Dieu vous garde votre vaillance; et de l'œuvre

et de l'ouvrier tous nous dirons avec vérité et reconnaissance : *Vires acquirit eundo.*

Agréez, mon cher Théologal, avec mes remerciements pour le plaisir que vous m'avez donné, mes félicitations les plus sincères et mes sentiments bien affectueux en N.-S.

† Augustin, *arch. de Toulouse.*

ACADÉMIE FRANÇAISE

Extrait du Rapport sur les concours de l'année 1904 lu par M. Gaston BOISSIER, secrétaire perpétuel, dans la séance publique du jeudi 24 novembre de la même année.

« J'aurais beaucoup à dire, et aussi quelques réserves à faire à propos des cinq volumes[1] que M. l'abbé Dunand consacre à la glorification de Jeanne d'Arc. La ferveur d'admiration qu'il éprouve pour son héroïne, comme toutes les passions violentes, ne va pas sans un peu d'intolérance. M. l'abbé Dunand n'est pas tendre pour les historiens dont l'admiration est plus tiède que la sienne, et, parmi ceux qu'il traite rudement, il s'en trouve qui ont été ou qui sont encore des nôtres[2] : ce qui n'empêche pas que nous avons été unanimes à lui décerner un de nos prix[3]. Nous avons pensé qu'au moment où l'on fait tant d'efforts pour déraciner la France de son passé, ceux qui s'obstinent à célébrer ses vieux souvenirs méritent bien d'être encouragés. »

1. *Histoire complète de Jeanne d'Arc*, 3 vol. in-8°.
Études critiques sur l'histoire de Jeanne d'Arc. Les Visions et les Voix ; — *L'abjuration du cimetière de Saint-Ouen :* 2 vol. in-8°, Paris, 1898-1899 et 1903, Ch. Poussielgue, éditeur.
2. MM. A. France et E. Lavisse, académiciens.
3. Prix Marcelin Guérin.

LETTRE

DE

M. LÉOPOLD DELISLE

ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
MEMBRE DE L'INSTITUT.

A L'AUTEUR DE L'*HISTOIRE COMPLÈTE DE JEANNE D'ARC*

« Monsieur le Chanoine,

« Vous m'avez fait un grand honneur en m'en-
« voyant les volumes de votre *Histoire de Jeanne*
« *d'Arc*[1]. J'ai éprouvé un réel plaisir à en lire plu-
« sieurs chapitres, et j'espère que mon impression
« sera partagée par beaucoup de lecteurs. Vous avez
« fait passer dans votre récit les sentiments dont
« furent animés les bons Français témoins des mer-
« veilleux faits accomplis par la Pucelle. Vous
« avez patiemment recueilli et habilement combiné
« toutes les informations qui nous sont parvenues
« sur cet intéressant sujet.

1. Sur l'avis favorable de M. Léopold Delisle, M. le Ministre de l'Instruction publique avait permis que le manuscrit d'Edmond Richer sur la Pucelle fût envoyé à l'auteur de cette Histoire, que ses fonctions retenaient loin de Paris. C'est un acte de haute bienveillance et un service précieux dont nous ne saurions assez remercier M. l'Administrateur de la Bibliothèque nationale.

« Me permettrez-vous de vous signaler un petit « détail qui peut vous intéresser? Vous regrettiez « la disparition des lettres envoyées par Jeanne d'Arc « à ses amis les bons Français de la cité de Reims. « Si ces lettres ont disparu, elles ne sont pas « perdues. En vous écrivant, j'ai sous les yeux la « photographie des trois lettres écrites le 16 et le « 28 mars et le 5 août, avec la signature de JEHANNE « au bas des deux premières. Ce n'est pas sans « émotion qu'on regarde l'image de ces feuillets sur « lesquels la main de Jeanne a passé, et qui ont fait « battre le cœur des Rémois quand ils les ont reçus. « J'en ai dû la communication, il y a déjà plusieurs « années, à M. le marquis de Maleyssye, l'heureux « possesseur de ces vénérables reliques.

« Avec mes remerciements et mes félicitations, « veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Cha- « noine, l'assurance de ma plus haute considération « et de mon entier dévouement.

« *Signé :* L. DELISLE. »

PRÉFACE

DE CETTE NOUVELLE ÉDITION.

Il y a plus de douze ans (1898-99) que parut la présente Histoire de la Bienheureuse Jeanne d'Arc. Dès sa publication, elle fut honorée de l'approbation de plus de quarante cardinaux, archevêques, évêques français, et, en 1904, couronnée par l'Académie française qui, « à l'unanimité », lui décerna le prix « Marcelin Guérin ».

Sur l'avis exprès de l'éminent cardinal Mathieu, alors archevêque de Toulouse, elle fut écrite en vue du procès de béatification de la vénérable servante de Dieu ; et c'est également pour déférer au conseil de l'Archevêque historien que l'auteur donna à son ouvrage le titre d'*Histoire complète*.

C'était une façon d'informer le lecteur qu'on avait l'intention bien arrêtée d'aborder sans exception toutes les questions importantes soulevées par le sujet, et de faire connaître, d'après les sources mêmes, la *Française*, l'*héroïne*, la *sainte* qu'a été Jeanne d'Arc.

Notre dessein n'est pas resté lettre morte puisque, au témoignage du cardinal Parocchi, ponent de la cause, et des savants rédacteurs du *Bulletin critique*, année 1902, MM. Baudrillart et Beurlier, la présente Histoire et une dissertation spéciale soumise en 1901 aux doctes Consulteurs de la sacrée Congrégation des Rites ont orienté vers une solution inespérée le problème ardu de l'abjuration de Saint-Ouen[1].

D'autre part, le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, nous écrivait, à la date du 14 octobre 1899 : « J'ai lu les pages de ce grand et beau travail, véritable monument à l'honneur de l'Église et à la gloire de notre Libératrice. Personne ne se réjouira plus que l'archevêque de Reims du succès de votre publication si opportune et si intéressante. »

En publiant les trois volumes de la première édition, à défaut d'autre mérite, nous les donnions comme une « œuvre de patience et de conscience ». Et le plus compétent des juges, M. Léopold Delisle, de l'Institut, ne nous taxait pas d'exagération, lui qui, dans la lettre citée plus haut, nous félicitait « d'avoir fidèlement recueilli et habilement combiné toutes les informations qui nous sont parvenues sur cet intéressant sujet ».

Les quatre volumes de l'édition nouvelle n'ont pas

1. Voir la lettre du cardinal Parocchi et l'article du *Bulletin critique* dans la 2e série de nos *Études critiques sur l'histoire de la Pucelle*, pages 101 et 104. Notre *Dissertation canonique et documentaire* sur l'abjuration de Saint-Ouen a paru en trois éditions successives, à la librairie Ch. Poussielgue, in-8o, Paris, 15, rue Cassette.

de prétention différente : ils sont avant tout, eux aussi, « une œuvre de patience et de conscience ».

Ils bénéficieront naturellement des découvertes et progrès accomplis par l'érudition et la critique en ces douze dernières années.

On y trouvera quelques-unes des pages de la cause de béatification qui vient de prendre fin.

Nous tâcherons surtout d'y verser la substance des quatre séries d'Études critiques que nous avons publiées sur les Voix de la Bienheureuse, ses révélations, sa mission, et autres sujets importants.

Il y a bon nombre de questions qu'il n'est pas possible d'élucider au cours du récit. Comme nous l'avons fait jusqu'à présent, nous les reprendrons à la fin des volumes et les traiterons en des Appendices et notes spéciales. Dans l'édition présente, les Appendices et les notes seront en plus grand nombre. Le tome I sur la « Jeunesse de Jeanne d'Arc » qui, dans la première édition, ne comptait que quatre Appendices et trente-huit notes, comptera dans la nouvelle édition cinquante notes et six Appendices. Dissiper les malentendus, faire la lumière, tels sont les résultats que nous voudrions obtenir.

Dans la plupart des problèmes que posent les dits et faits de la Pucelle, dans ceux qui concernent les deux procès, nous nous sommes trouvé souvent en désaccord avec les théories de l'école antitraditionnelle, principalement avec les idées que Jules Quicherat expose dans ses *Aperçus nouveaux*. Nous n'avons pas

à le regretter. Le temps a fait son œuvre, et la raison aussi. En l'année 1900, les jugements de J. Quicherat sur l'honnêteté, l'équité de l'évêque de Beauvais, sur la supériorité du procès de Rouen, l'infériorité du procès de réhabilitation et autres points analogues, passaient pour infaillibles. En l'année 1908, un professeur d'histoire médiévale à la Sorbonne, M. Achille Luchaire, réduisait à sa vraie valeur cette infaillibilité prétendue. Maintenant les éloges dus au paléographe éditeur-annotateur des deux procès, il protestait contre la confiance accordée aveuglément au critique, auteur des « Aperçus nouveaux ». Nous « n'incriminons pas, écrivait-il, l'exactitude du paléographe et de l'éditeur des textes ; nous contestons simplement le jugement de l'historien[1] ».

On a pu voir dans l'extrait du rapport de M. Gaston Boissier, cité aux premières pages, le reproche « d'intolérance » que l'honorable secrétaire perpétuel de l'Académie française adressait à l'auteur de l'*Histoire complète*. Notre réponse alors eût été le mot connu : *Amicus Plato, magis amica veritas ; — Amicus J. Quicherat, magis amica veritas.* Aujourd'hui, nous dirions de plus : « Nous, intolérant...? Demandez à M. Achille Luchaire. »

Après tout, c'est au nom de l'histoire, c'est textes en mains, que nous combattons les écrivains qui travestissent ou mutilent le patriotisme, l'héroïsme, la

1. Article sur la *Jeanne d'Arc* de M. A. FRANCE, *Grande Revue*, mars 1908, pp. 214-215.

sainteté de Jeanne d'Arc. Nous ne voulons pas plus de ceux qui font de l'envoyée de Dieu une visionnaire béate, une hallucinée perpétuelle, que de ceux qui voient en elle une pauvre fille s'effondrant dans les reniements et dans les parjures. En dépit de l'abjuration que des juges faussaires lui ont attribuée, du guet-apens qu'ils ont transformé en relaps, de la sentence infâme dont ils l'ont frappée, nous ne marchanderons pas notre admiration à la Libératrice du territoire et, dans cet ouvrage, nous renouvellerons nos hommages sans réserve à la sainte sans tache, à l'héroïne sans peur, à la Française sans reproche qu'elle a toujours été.

6 janvier 1912. Cinquième centenaire de la naissance de la Bienheureuse.

HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA

BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

Sous quels aspects se présente l'histoire de Jeanne d'Arc.

Cette histoire de Jeanne d'Arc, histoire merveilleuse, unique, appartient à l'histoire de France et à l'histoire de l'Eglise : elle est un de leurs plus beaux chapitres. Dans aucune autre vie l'héroïsme français et l'héroïsme chrétien ne brillent d'un plus vif éclat. En nous plaçant à ce double point de vue, nous redirons volontiers les paroles qu'écrivait naguères, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un membre de l'Académie française : « Aucune nation moderne n'a dans ses Annales une figure pareille à celle de Jeanne d'Arc, héroïne, sainte, martyre[1]. » Entreprendre de raconter ses dits et gestes sans être persuadé qu'on a devant soi une grande Française et une grande sainte, à plus forte raison se refuser à le reconnaître et s'appliquer à montrer le contraire, c'est errer dès les premiers pas

1. *Revue des Deux-Mondes* du 15 mai 1910. Article de M. Gabriel Hanotaux.

et s'engager dans une voie qui ne peut mener qu'aux plus regrettables conséquences. Pour atteindre le but proposé, on en vient à méconnaître le langage des documents, à y substituer les rêves d'une fantaisie sans frein, ou les arrêts d'un parti pris plus d'une fois sectaire. Sans doute, selon la remarque de M. G. Hanotaux : « Personne n'a le droit d'excommunier au nom de l'héroïne ; ni intolérance, ni ingratitude, tel est le devoir héréditaire au sujet de Jeanne d'Arc. » Mais, ajouterons-nous, pas plus d'indifférence que d'intolérance, car, pour nous Français, là où commencerait l'indifférence commencerait l'ingratitude.

I.

L'HEURE DE LA JUSTICE ET LA MÉMOIRE DE JEANNE D'ARC.

Ce qui résulte du fait de la béatification récente de Jeanne d'Arc et du mouvement d'érudition qui l'a préparée, c'est que l'heure de la pleine justice semble venue pour la mémoire de la Libératrice d'Orléans. Il y a vingt ans, on pouvait, non sans motifs, rappeler le mot d'Étienne Pasquier, dans ses *Recherches de la France* : « Grande pitié ! jamais personne ne secourut la France si à propos ni plus merveilleusement que cette Pucelle, et jamais mémoire ne fut plus méconnue que la sienne [1]. » Aujourd'hui, quoiqu'on ait encore quelques raisons de ne pas l'ou-

1. E. Pasquier, *op. cit.*, p. 459. In-f°, Paris, 1643.

blier, les étrangetés mises en circulation à ce sujet sont de moins en moins nombreuses, et l'héroïne est présentée à l'opinion sous sa grandeur véritable et dans tout son éclat.

On n'oserait plus avancer, comme le publiciste von Rieks le faisait à la fin du dernier siècle, que Jeanne était allemande et non française, parce que Trèves était la métropole de Toul, diocèse duquel dépendait Domremy.

On n'insistera pas pour faire de la Pucelle « un précurseur du principe protestant, une adversaire de l'incrédulité qui est une conséquence des erreurs romaines », et on n'ajouterait plus qu'aucun des écrivains français n'a su lui rendre justice [1].

L'on verra moins d'historiens français, séduits par ces énormités venues d'outre-Rhin, se plaire à redire que Jeanne d'Arc personnifie « en soi la liberté de conscience ;

« Que l'héroïsme civique s'est incarné au moyen âge en la Pucelle, comme dans l'ère moderne il s'est incarné dans le grand Washington. »

Si l'auteur qui s'exprime de la sorte ne fait pas de l'héroïne un précurseur de la Réforme, il l'introduira dans le fameux bloc de 93, et il fera savoir à la France, qui ne s'en doutait guère, que Jeanne d'Arc est la grande aïeule dont « les Hoche, les Kléber, les Marceau ont été comme les fils spirituels [2] ».

1. *Revue critique d'histoire et de littérature,* 21 février 1898. Paris, E. Leroux, rue Bonaparte, 28.

2. Joseph Fabre, *Jeanne libératrice de la France,* préface, III, V. In-8°, Paris, Delagrave, sans date.

Pourtant, nous n'en avons pas fini avec les aberrations de ce genre.

Dans un ouvrage paru en 1904, un écrivain français, et en outre lorrain, ne rougit pas de comparer la sainte de Domremy à Jean Huss et de proclamer ce fanatique « le frère idéal de Jeanne d'Arc[1] ».

Cela, dira-t-on, n'est pas bien sérieux.

Nous en conviendrons volontiers. Mais ce qui l'est davantage, c'est que plusieurs historiens, au commencement de ce vingtième siècle, empruntent encore au procès de Rouen et au juge qui l'a mené, l'évêque de Beauvais, les lignes caractéristiques de l'image de Jeanne d'Arc. Accordant à Pierre Cauchon une confiance dont il n'est certes pas digne, ils adoptent l'essentiel de la fausse légende qu'il a créée, et à la suite de Jules Quicherat, de Vallet de Viriville, de Henri Martin, exagérant même leurs erreurs, ils font de la libératrice du pays une visionnaire de bas étage, une hallucinée inconsciente, une guerrière courageuse sur les champs de bataille mais lâche devant ses juges, une pauvre fille dont, au jour de l'épreuve, à la date du 24 mai 1431, la vaillance, le patriotisme et la foi sombrent misérablement dans les reniements et les parjures d'une abjuration canonique inventée par l'évêque de Beauvais.

Telle n'est pas, grâces à Dieu, la Jeanne d'Arc dont la majorité des historiens de nos jours, français et

1. Émile Hinzelin, *Chez Jeanne d'Arc*, pp. 188, 189. In-12, Paris, Berger-Levrault, 1904.

anglais, catholiques et protestants, vénèrent la mémoire. Ils admirent en elle une grande Française et une grande chrétienne, une héroïne et une sainte dont le salut du royaume a prouvé la mission surnaturelle.

Une grande Française, disons-nous, qu'émut profondément « la pitié du royaume » ; si profondément que, pour y apporter remède, elle se résolut à tout sacrifier ;

Une grande chrétienne, c'est-à-dire une âme dont l'histoire entière, selon la parole d'un général étranger, procède de l'ardente foi religieuse qui l'animait. « Sans l'idée chrétienne, remarque cet écrivain, l'existence d'une Jeanne d'Arc eût été impossible [1]. »

Une héroïne enfin et une sainte qui, dans la voie de toutes les vertus, naturelles et surnaturelles, ne dit jamais assez.

Et c'est pourquoi, sur cette Française de race, sur cette chrétienne de choix, nature d'ailleurs exquise, descend l'appel d'en haut qui fera d'elle la « Libératrice nationale » et une « envoyée de Dieu ».

Oui, une « envoyée de Dieu ». Jeanne en est intimement convaincue : elle le dira à qui voudra et à qui ne voudra pas l'entendre ; au gentil Dauphin qu'elle vient secourir, et aux Anglais qu'elle vient déconfire, à ses examinateurs de Poitiers et à ses juges de Rouen. Aux paroles elle joindra les actes, aux affirmations les preuves.

1. Général Dragomirov, *Les Étapes de Jeanne d'Arc* (Revue des Deux-Mondes, 1er mars 1898, p. 152).

Telle sera la netteté de ses paroles, la limpidité de ses déclarations que, dès la première heure, sa mission se présentera sans ombre d'équivoque. Patriotique avant tout, elle aura pour objet le relèvement du pays, la prospérité du royaume, l'expulsion finale de l'Anglais.

Vivante d'abord, morte ensuite, la jeune vierge en sera l'instrument. Dans sa courte carrière, — treize mois, pas davantage, — elle réveillera le courage des défenseurs du jeune roi, elle ranimera leur confiance, elle leur rouvrira le chemin de la victoire et, en déchirant à leurs yeux le voile d'un prochain avenir, elle posera la cause des succès dont, après son supplice, la défaite des envahisseurs et la délivrance du territoire seront les effets assurés.

Qu'on veuille bien le remarquer : c'est un trait propre à la mission de la Pucelle, que cette mission s'offre sous un double aspect, celui d'une « mission de vie » et celui d'une « mission de survie ». Dans sa mission de vie, Jeanne souffre, combat, verse son sang, donne sa vie pour la rançon de la France. Dans sa mission de survie, les événements d'où devait sortir l'affranchissement du pays, événements qu'elle avait annoncés par plusieurs fois aux loyaux sujets de Charles et à ses ennemis les Anglais, surviennent à l'heure marquée et mettent le sceau à l'œuvre libératrice dont elle était chargée de par Dieu.

En cette œuvre de délivrance, on voit la noble jeune fille, d'une part servir son pays et son roi avec la vaillance des chevaliers sans peur, avec la loyauté des

preux sans reproche, atteignant ainsi à la taille des Du Guesclin et des Bayard ; d'autre part, servir Dieu et son Christ avec l'ardent amour des saints, s'immoler à la volonté divine sans ombre de regret, et s'inscrire de la sorte au livre d'or des Geneviève et des Clotilde, des Charlemagne et des saint Louis.

II.

POÉSIE ET RÉALITÉ, NATUREL ET SURNATUREL DANS LES DITS ET FAITS DE JEANNE D'ARC.

Les principes d'héroïsme et de sainteté qui inspirent les faits et dits de la Pucelle sont si intimement unis, ils se pénètrent si bien les uns les autres, qu'il n'est pas possible de les séparer, et qu'à cette compénétration tient l'un des caractères qui distinguent cette merveilleuse histoire. Une chose non moins frappante, c'est, à côté du naturel et du réel qui apparaissent au premier plan, l'irradiation de poésie et de surnaturel qui les déborde : d'où résulte cette physionomie unique de Jeanne, si harmonieuse en sa complexité, mais si déconcertante pour les esprits à préventions étroites et à formules irréductibles.

En somme, coexistence et fusion, dirons-nous, chez la vierge de Domremy, de l'idéal et du réel, du naturel et du surnaturel. Elle semble habiter des régions supra-terrestres, converser et vivre en des sphères supérieures : c'est l'idéal.

Parmi ses contemporains, en son humble village,

à la cour, dans les camps, elle se montre éprise de pureté, de vaillance, d'honneur, brûlante de foi chrétienne et patriotique : c'est le réel.

Volontiers on prendrait pour une évocation du moyen âge, de ses croyances, de ses aspirations, les Voix et visions de cette jeune fille de quinze ans et la mission libératrice qu'elle assure avoir charge de remplir.

Les anges, les saintes du paradis la visitent, ils lui font cortège, ils s'entretiennent avec elle, ils décorent son existence, comme leurs images décorent les vitraux des cathédrales et les peintures à fond d'or des absides byzantines.

Mais regardez-y de près : cela, ce n'est pas seulement de la poésie, c'est de la réalité ; la jeune vierge ne rêve pas de ces communications, elle en vit. Durant sept années, il ne s'écoule pas une semaine, il ne se passe pas un jour peut-être, sans qu'elle reçoive ses célestes visiteurs. Ce n'est pas dans le vague du sommeil ou de la rêverie qu'elle leur adresse ses invocations et ses appels suppliants, qu'ils l'animent des sentiments les plus nobles ; c'est au cours de sa vie privée et publique, c'est à tous les instants d'un procès dans lequel ses juges se proposent son déshonneur et sa mort.

Et afin qu'il demeure établi qu'entre Jeanne d'Arc et ses visiteurs invisibles il y a autre chose qu'un commerce de pure imagination, à Rouen comme à Poitiers, devant le tribunal qui la condamne comme devant la Commission qui l'examine, la villageoise.

la guerrière, la captive qu'est Jeanne disparaît ; seule l'envoyée de Dieu, la prophétesse, la voyante demeure. Le regard fixé sur le domaine inaccessible à l'homme, l'impénétrable avenir, elle annonce avec une conviction souveraine des événements réputés impossibles, les uns à brève échéance, les autres à date plus éloignée, dont on a pu sourire, mais dont vingt ans après sceptiques et croyants, Anglais et Français seront forcés de reconnaître le plein accomplissement.

Et parmi les visions et les Voix qui, durant sept années, « gouvernent l'Envoyée de Dieu », s'il en est qui ne dépassent pas l'horizon intérieur de son âme et que nulle intelligence humaine ne saurait contrôler, il en est cependant un grand nombre à portée manifestement objective, qui franchissent cet horizon spirituel, s'ouvrent sur le monde extérieur et fournissent aux esprits de bonne foi un moyen rationnel de constater leur origine supérieure, leur irréductibilité à des faits d'imagination pure, et de vérifier historiquement et matériellement en quelque sorte leur objectivité.

Tout cela, encore un coup, ce n'est pas le nuage vaporeux du rêve, l'horizon fuyant que poursuit l'imagination exaltée, c'est le sol résistant de l'histoire, le roc vif des faits, le granit indestructible de la réalité.

III.

LE SURNATUREL, ICI, COMPLÉMENT DU NATUREL. — DU SURNATUREL EN CE VINGTIÈME SIÈCLE.

Ici, nous en convenons, surtout avec les visions et les Voix, on se trouve en présence d'un ordre de choses qui ne se rencontre pas toujours chez les personnages à qui les historiens ont affaire.

Doit-on s'en désintéresser et passer outre ?

Non, à moins qu'on n'admette comme un droit légitime la prétention de sacrifier les faits au parti pris.

Dans la vie de la Pucelle, cet ordre de choses inattendu est si étroitement lié à ses dits et faits, il exerce une influence si déterminante sur ses résolutions, ses démarches et ses gestes, qu'il faut en noter l'influence, en décrire les particularités, en rechercher la raison d'être, sous peine ou bien de méconnaître ou bien de fausser la vraie physionomie de l'héroïne.

Le problème que soulève cette présence constante de l'extraordinaire dans la vie de la jeune vierge, à partir de sa treizième année, n'est pas insoluble pour les esprits qui réfléchissent : ce n'est pas la première fois qu'une vision semblable se dresse devant eux.

Un mot leur permet de résoudre ce problème : l'intervention spéciale, la volonté libre et supérieure du Créateur de toutes choses.

A ce point de vue, la vie de la Pucelle est, selon

l'expression d'Étienne Pasquier, « un vrai miracle, un vrai mystère de Dieu[1] ».

Sans doute, la manière dont l'Esprit divin agit sur Jeanne d'Arc a de quoi étonner.

Mais la variété dans l'unité, l'harmonie dans la diversité ne sont-elles pas le caractère des œuvres divines? Le lecteur qui a parcouru les vies de saint Bernard, de saint Vincent Ferrier, de saint Bernardin de Sienne, de sainte Brigitte, de sainte Colette de Corbie, de sainte Thérèse et de bien d'autres, reconnaîtra dans les phénomènes extraordinaires de la vie de la Pucelle, dans ses visions, ses apparitions, ses rapports avec son céleste conseil, l'application d'une des grandes lois providentielles dont chacun, à tous les moments de l'histoire, peut saisir la manifestation[2].

Ainsi que l'écrivait Guido Gœrres, en cette histoire si brève, si rapide, les miracles éclatent, « comme les étoiles scintillent au ciel calme de la nuit[3] ».

Le mot « miracle » effarouchera peut-être quelques esprits : ils préféreront celui de « merveilleux ».

Qu'ils choisissent en toute liberté, le mot ne fait rien à la chose. Ce qu'ils ne sauraient nier, c'est que ces choses-là dépassent manifestement les limites dans lesquelles restent enfermés les phénomènes de notre vie de chaque jour.

Après tout, pourquoi s'étonner de la présence du

1. *Op. et loco supra citato.*
2. Voir Henri Joly, *Psychologie des Saints*. In-12, Lecoffre, Paris, 1902.
3. Guido Gœrres, *Vie de Jeanne d'Arc*, p. 3, trad. de l'allemand par L. Boré. In-8°, Paris, Périsse, 1843.

surnaturel dans l'histoire ? Ce n'est pas lui qui est nouveau, ce sont ses négateurs : esprits dont toute la philosophie consiste à expliquer le supérieur par l'inférieur ; dont le *Credo* étroit ne trouve jamais le monde assez grossier, assez misérable, Dieu assez enchaîné, assez impuissant, assez petit.

En fin de compte, ceux-là croient au surnaturel qui croient à l'infinie puissance, à l'infinie sagesse, à l'infinie liberté du Créateur ; ceux-là dédaignent d'y croire qui admettent pour loi suprême des choses l'aveugle et inexorable fatalité.

On dira peut-être que cette division des esprits n'est pas au moment de cesser. S'il en est qui n'éprouvent aucun embarras à convenir que l'âme de l'envoyée de Dieu était pétrie de surnaturel « comme le lis est pétri de rosée », il en est encore qui refusent de lui concéder la part d'héroïsme et de grandeur morale qui lui revient manifestement.

N'importe, le cercle des préjugés antichrétiens va se retrécissant chaque jour davantage. Un écrivain bien renseigné sur les courants d'idées qui sillonnent le monde intellectuel, Ferdinand Brunetière, constatait, dans un de ses discours de combat, que le naturalisme perdait chaque jour du terrain.

« Nous n'admettons plus aujourd'hui, dit-il, que l'incroyance soit une preuve de liberté et d'étendue d'esprit. Autrefois, la négation du surnaturel passait pour la condition même de l'esprit scientifique. On se vantait d'avoir supprimé, ridiculisé le mystère.

L'on reconnaît présentement que le mystère, loin d'avoir disparu, surgit partout.

« Le surnaturel reparaît à la circonférence de notre savoir, et l'on ne conteste plus que la foi la plus sincère et la science la plus profonde, la plus moderne, puissent coexister dans le même cerveau [1]. »

Les Ampère, les Cauchy, les Pasteur, ces savants de premier ordre, n'ont-ils pas été d'admirables croyants ?

Pour en revenir à la Pucelle et à son histoire, voici en quels termes un membre récemment décédé de l'Académie française, François Coppée, la jugeait :

« Quand on considère l'état lamentable du royaume au moment de l'apparition de Jeanne d'Arc, et quand on constate que peu d'années après les Anglais n'avaient plus en France que la seule place de Calais, on demeure accablé d'admiration et l'on refuse aux plus pessimistes le droit de désespérer d'un pays où a pu s'accomplir un tel miracle.

« J'ai dit le mot *miracle* et je le maintiens. Je viens de relire dans Michelet — qui n'est point suspect — le récit de cette prodigieuse aventure; plus j'y réfléchis, plus j'y découvre une intervention surnaturelle.

« Incrédules qui souriez au seul mot de miracle, conclut F. Coppée, faites attention à ceci : toute la vie de Jeanne d'Arc en est un [2]. »

Un contemporain étranger, le général Dragomirov,

1. Conférence donnée à Besançon. Voir les *Discours de combat*.
2. Article paru dans *Le Journal*.

dit, lui aussi : « Jeanne est tellement hors de proportion avec tout ce que présente l'histoire, tellement *surhumaine,* que si l'on ne possédait pas les rôles du procès de Rouen, il faudrait la compter au nombre des mythes[1]. »

C'est toujours, au fond, le mot d'Étienne Pasquier au seizième siècle : « Jeanne vray mystère de Dieu, vray miracle de Dieu. »

Avec l'Église catholique et son chef, le vingtième siècle vient d'ajouter : « Jeanne héroïne française, chrétienne, sainte de la sainteté même de Dieu et de son Christ. »

DEUXIÈME PARTIE

Des sources de l'histoire de Jeanne d'Arc, principalement des deux procès de condamnation et de réhabilitation.

A un point de vue général, on désigne sous le nom de sources de l'histoire de Jeanne d'Arc les chroniques, mémoires, relations, écrits divers, pièces de comptabilité, registres municipaux, lettres des contemporains et autres documents de l'époque où sont

1. *Revue des Deux-Mondes*, article cité.

On trouvera la confirmation de ces idées dans l'ouvrage que M. Gabriel Hanotaux vient de publier à la librairie Hachette sur Jeanne d'Arc. Le nouvel historien y rompt ouvertement avec les fantaisies chères à M. A. France.

racontés, mentionnés des événements ou particularités concernant les dits et faits de la Pucelle.

A un point de vue plus précis, c'est aujourd'hui une chose indiscutée que les deux procès de condamnation et de réhabilitation sont les sources spéciales de cette histoire. Ces procès, demeurés manuscrits depuis le quinzième jusqu'au dix-neuvième siècles, n'ont été publiés que dans les années 1841-49, par les soins de la Société de l'Histoire de France.

I.

DES SOURCES SPÉCIALES DE CETTE HISTOIRE.

1° *Des manuscrits des deux procès et de leur publication.*

Il faut bien en convenir, ce n'est guère que dans le premier quart du dix-septième siècle qu'on s'est rendu compte du prix exceptionnel des deux procès de l'héroïne comme sources principales de son histoire, et c'est à un docteur de l'Université de Paris, au sorboniste Edmond Richer, qu'en revient le mérite.

Dans les dernières années du seizième siècle, Étienne Pasquier (1529-1615) avait gardé quatre ans en sa possession un des manuscrits du procès de condamnation, et c'est ce procès sous les yeux qu'il écrivit le « Sommaire » remarquable qu'on lit au livre VI de ses *Recherches de la France*. Mais il ne songea pas à raconter l'histoire même de la Pucelle.

Après Étienne Pasquier, en 1612, le descendant

d'un des frères de Jeanne d'Arc, Jean Hordal, professeur à l'Université de Pont-à-Mousson, écrivait un opuscule qui porte ce titre ambitieux : *Histoire de la très noble héroïne lorraine Jeanne d'Arc, communément appelée la Pucelle d'Orléans*. Titre ambitieux, disons-nous, mais injustifié. Quoique, à s'en rapporter à l'auteur, « il ait tiré cette histoire d'écrivains absolument dignes de foi, — *historia ex variis gravissimæ atque incorruptissimæ fidei scriptoribus excerpta*[1] », il ne consacra qu'une douzaine de pages au récit des faits proprement dits, et il ne paraît pas s'être douté de la richesse des sources que les deux procès mettaient à sa disposition. On ne rencontre dans les 250 pages de son opuscule qu'un seul texte emprunté à l'original des procès, celui de la sentence de réhabilitation. Les lettres d'anoblissement octroyées par Charles VII à la famille de Jeanne d'Arc, des éloges de la Pucelle empruntés à divers auteurs français et étrangers, des considérations sur la loi salique remplissent le reste du volume.

Le récit que Jean Hordal négligea d'écrire, Edmond Richer, quinze ans plus tard, conçut l'intelligent et noble dessein de le tirer du texte même des deux procès et de le présenter à ses concitoyens « à la gloire de Dieu et à l'honneur de la France ». Dans cette histoire, la première en date de la Pucelle, il ne se borne pas au narré de ses faits et gestes, mais il aborde en

1. Sous-titre de l'ouvrage. Petit in-8° édité à Pont-à-Mousson en 1612. *Apud Melchiorem Bernardum*, imprimeur du duc de Lorraine.

deux livres spéciaux l'exposé critique de chacun des procès. Peu même s'en est fallu que le docteur de Sorbonne n'ait eu, avant la Société de l'Histoire de France, l'honneur d'en donner au public le texte imprimé. Il en conçut au moins le projet, mais il ne put l'exécuter.

« Vrayment, écrivait-il, il serait à désirer que pour conserver ces pièces originales, j'entens le procez et la revision d'iceluy, quelqu'un en fist imprimer cent ou six vingts exemplaires en un beau caractère, afin de les conserver et transmettre fidèlement à la postérité, car autrement elles se perdront par l'injure du temps. Pour mon regard, j'offrirai volontiers ma peine et mon travail à revoir et conférer les copies et impressions sur les originaux[1]. »

Le regret de la non-publication des deux procès n'est pas le seul qu'Edmond Richer emporta avec lui, il y joignit celui de mourir sans avoir pu faire imprimer son *Histoire de la Pucelle*. Le manuscrit en fut déposé à la Bibliothèque du Roi (aujourd'huy Bibliothèque nationale). Il y était encore en l'année 1910, lorsque vint à quelques esprits généreux la pensée de le publier. Espérons qu'avant peu l'œuvre du docteur de Sorbonne sortira de la poussière dans laquelle, durant près de trois cents ans, elle est demeurée ensevelie.

Edmond Richer a signalé le premier l'importance que présentait la publication des manuscrits des pro-

1. E. Richer, *Histoire manuscrite*, *Advertissement au lecteur*. Mss Bibliothèque nationale, fonds français, 10448.

cès de la Pucelle ; mais c'est à la Société de l'Histoire de France que revient le mérite d'avoir passé du projet à l'exécution.

Nous avons rappelé dans une Étude spéciale[1] les circonstances à l'occasion desquelles le conseil de la Société s'y décida. On a écrit légèrement que Jules Quicherat lui en suggéra l'idée. Les Bulletins de la Société prouvent surabondamment que c'est là une erreur. La décision du conseil était prise lorsque le futur éditeur des procès entra en relation avec la Société de l'Histoire de France. Jules Quicherat venait de sortir de l'École des Chartes. Le conseil de la Société ayant à faire choix d'un érudit pour préparer, revoir, annoter, éclaircir le texte des manuscrits, se prononça en faveur du jeune archiviste paléographe. Celui-ci, heureux de cette distinction, se mit aussitôt à l'œuvre.

En 1841 paraissait le premier volume de l'édition projetée, contenant le *Procès de condamnation*.

En 1844 et 1845, les deux volumes du *Procès de réhabilitation* voyaient le jour.

Enfin, en 1847 et 1849, deux volumes complétèrent cette publication vraiment nationale. Ils contenaient les récits de plusieurs chroniqueurs contemporains de Jeanne d'Arc, et un certain nombre de pièces relatives à son histoire que le savant éditeur avait pu réunir.

L'auteur y ajouta une Notice littéraire sur les deux

1. *La Société de l'Histoire de France, J. Quicherat et Jeanne d'Arc*, Étude critique. In-8°, Paris, 1908, Ch. Poussielgue.

procès et leurs manuscrits, et une table analytique des matières contenues dans les cinq volumes.

L'ouvrage entier eut pour titre :

PROCÈS DE CONDAMNATION ET DE RÉHABILITATION DE JEANNE D'ARC, DITE LA PUCELLE, *publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, suivis de tous les documents historiques qu'on a pu réunir, et accompagnés de notes et d'éclaircissements*, par Jules QUICHERAT. Paris, Renouard et Cie.

M. Charles Lenormand, au nom de la *Société de l'Histoire de France*, approuva ces travaux du savant paléographe. A la date du 1er août 1841 et du 30 décembre 1849, il les déclarait « dignes d'être publiés par la Société ».

A l'approbation du *Commissaire responsable* et à celle de la Société qu'il représentait s'est jointe l'approbation unanime des érudits. Dans ce monde spécial, la publication de J. Quicherat ne tarda pas à faire autorité à l'égal des manuscrits qui y sont reproduits, et c'est à bon droit, si l'on en juge par l'épreuve à laquelle on l'a soumise.

Des critiques compétents ont confronté avec les manuscrits originaux le texte imprimé. Dans le procès de condamnation, on n'a relevé que deux ou trois différences intéressant le sens.

Dans le procès de réhabilitation, l'on a signalé une quinzaine d'inexactitudes, d'omissions, de variantes en ce qui a trait aux dépositions recueillies au pays de Jeanne. Nous-même, à la page 235 du tome II, avons relevé un lapsus consistant à faire d'un titre

du *Corpus juris canonici* le texte même de l'article 48. Pour un travail aussi délicat et d'aussi longue haleine, ces lapsus sont de ceux que les écrivains les plus consciencieux, les érudits les plus exacts ne sauraient éviter.

Mais Jules Quicherat n'est pas seulement l'éditeur et l'annotateur des deux procès de la Pucelle, il est encore l'auteur d'une étude critique sur l'histoire de l'héroïne qui a fait de lui le théoricien et le chef de l'école dont Michelet et Henri Martin, en leurs « Histoire de France », venaient d'émettre les principales idées.

Cette étude parut en 1850, sous le titre d'*Aperçus nouveaux sur l'Histoire de Jeanne d'Arc*, et en dehors de toute approbation de la Société dont J. Quicherat venait d'être l'auxiliaire.

Dans les cinq volumes honorés de cette approbation, l'auteur, se conformant aux instructions données, s'est préoccupé principalement de la correction et de la pureté des textes; respectant toutes les opinions, il n'a eu garde d'aborder le fond même des problèmes que ces textes soulèvent. Aussi ne choque-t-il personne et a-t-il réussi à fournir un terrain commun d'études aux historiens, quelques idées qu'ils puissent y apporter.

Il en est tout différemment des *Aperçus nouveaux*. Dans cette étude, du rôle d'éditeur-paléographe J. Quicherat passe à celui de critique et d'historien. Abordant les questions que soulève l'intervention de la Pucelle, il les traite à sa façon, et il les résout plus d'une fois

de manière à discréditer les solutions traditionnelles.

En France, les esprits se laissent aisément séduire par les idées qui paraissent nouvelles, alors même qu'elles datent de plusieurs siècles. Ainsi en a-t-il été des efforts du jeune critique pour faire croire à l'honnêteté de l'évêque de Beauvais, à la quasi-régularité du procès de Rouen, à l'abjuration canonique de la Pucelle, à la *véridicité* des douze articles, à la majorité des voix en faveur de la condamnation finale, à l'authenticité de l'information posthume. Cette campagne, menée tout à l'avantage de l'école antitraditionnelle, séduisit en quelques parties jusqu'à des historiens ouvertement catholiques. Mais ce ne fut là qu'un succès de surprise. A l'occasion de la béatification, des protestations, avec preuves à l'appui, signalèrent le danger.

En 1901, à la réfutation des erreurs signalées par notre Histoire de la Pucelle en trois volumes, nous joignîmes une Étude spéciale sur la prétendue abjuration du cimetière de Saint-Ouen, dans laquelle, prenant spécialement à partie l'argumentation de l'auteur des *Aperçus nouveaux*, nous eûmes la satisfaction de voir nos conclusions adoptées par les savants consulteurs du tribunal des Rites. A trois reprises, en 1903, 1908, 1909, nous dûmes revenir dans nos Études de ces années-là sur ce sujet et les autres points contestables traités par J. Quicherat. Grâces à Dieu, nous ne l'avons pas fait en vain. Pour ne rien dire des approbations que ces travaux nous ont valu de la part d'illustres prélats et historiens, un professeur

d'histoire en Sorbonne, M. Achille Luchaire, prononçait, en 1900, sur l'œuvre critique de l'auteur des *Aperçus nouveaux*, un arrêt auquel nous n'avons rien à ajouter.

« Malgré l'autorité de son nom, Jules Quicherat, remarque-t-il, ne m'entraînera pas à partager sa foi robuste en l'honnêteté professionnelle du juge Cauchon. Quel historien indépendant se résignerait à n'avoir jamais l'ombre d'un doute sur la véracité du scélérat qui présidait le tribunal de Rouen ? Quant aux deux procès, la critique de J. Quicherat n'a été ni assez pénétrante ni assez sévère. Il a eu le tort d'affirmer et de croire là où s'imposaient plus que jamais le doute et la défiance ; en un mot, sa démonstration a besoin d'être revisée », et, ajouterons-nous pour compléter la pensée du professeur en Sorbonne, d'être reprise et refaite à nouveau [1].

Deux années se sont écoulées depuis que M. A. Luchaire tenait ce langage. De nos jours, il aurait la joie de s'apercevoir qu'il n'est pas le seul, parmi les historiens réputés, à penser de la sorte. Évidemment, M. Gabriel Hanotaux, qui, en tête de la page 313 de sa *Jeanne d'Arc,* écrit : JEANNE N'A PAS ABJURÉ, se rallie à ses conclusions et ne semble pas disposé à confirmer le brevet d'honnêteté délivré à l'évêque de Beauvais.

Dernier mot de ces réflexions :

Comme éditeur et annotateur du texte des deux procès, approuvé par la Société de l'Histoire de France,

1. *Grande Revue* de mars 1909. Article sur la *Jeanne d'Arc* de M. A. France.

Jules Quicherat n'a pas été discuté et ne saurait l'être. Comme chef d'école et théoricien, comme auteur des *Aperçus nouveaux*, il l'a été et il le sera toujours[1].

2° *Des contributions que les deux procès apportent à l'histoire de Jeanne d'Arc.*

Les historiens peuvent ne pas s'accorder sur la valeur de ces diverses contributions, mais, au demeurant, tous conviennent qu'elles sont extrêmement précieuses. Des deux procès, en effet, jaillit un ensemble de témoignages qui, se complétant, se contrôlant les uns les autres, projettent sur la vie de la Pucelle une lumière qu'on attendrait vainement d'ailleurs. Mais comme il existe entre ces procès une différence profonde au point de vue de leur autorité juridique et historique, il est bon de les considérer chacun en particulier.

I.

DU PROCÈS DE CONDAMNATION.

La première remarque à faire au sujet du procès de condamnation, c'est qu'ayant été invalidé et cassé en 1456 par les juges chargés de le reviser, il se trouve dépouillé de toute autorité juridique[2].

1. Voir sur ce sujet notre Étude : *La Société de l'Histoire de France, J. Quicherat et Jeanne d'Arc*, 1re partie, chapitre v, in-8°, Paris 1908, Ch. Poussielgue ; et *La Mission de Jeanne d'Arc d'après les documents*, chapitre II, *Les Deux Procès*, in-12, Paris, 1909, G. Beauchesne.

2. Voir, en tête du procès de revision, *Notariorum præfatio*, dans J. Quicherat, t. II, pp. 74-76.

En vertu de ce jugement suprême, pour les 250 millions de fidèles que comprend l'Église catholique, les juges de la Pucelle, l'évêque de Beauvais principalement, ne sont que des juges iniques.

Au regard de l'opinion publique, quelle que soit la diversité des religions et des idées, en se plaçant uniquement au point de vue de l'honnêteté naturelle, l'arrêt qui a cassé le procès de 1431 est de ceux devant lesquels toute conscience droite n'hésitera pas à s'incliner. Il demeurera respecté tant que l'horreur de l'injustice et le prestige de l'innocence ne seront pas de vains mots dans les sociétés humaines.

Deuxième remarque à recueillir et conséquence immédiate de cette nullité juridique du procès de Rouen : une suspicion formidable plane sur le procès tout entier, non seulement au point de vue canonique, mais encore au point de vue de la critique historique et du droit naturel ; car si l'évêque de Beauvais a condamné la Pucelle contre toute justice, c'est qu'il ne s'est pas plus gêné avec les faits qu'avec les textes du droit, qu'il a faussé les uns et les autres ; et aux historiens incombe la rude tâche de discerner, dans le fouillis du procès, l'ivraie du bon grain, les documents suspects des documents véridiques, les procédés ouvertement déloyaux de ceux qu'un juge même partial peut à la rigueur se permettre.

Des recherches de cette nature conduisent le critique, non seulement à concevoir une idée claire du procès, mais aussi à diviser les pièces dont il se compose en trois classes distinctes.

Dans la première classe rentrent les pièces d'ordre purement documentaire. Tels sont les actes qui forment le tissu de la procédure, les lettres de l'Université de Paris, du roi d'Angleterre, de l'évêque de Beauvais, les textes des diverses pièces officielles, des admonitions et exhortations adressées à la Pucelle, des deux sentences, etc.

Dans la deuxième classe se rangent les pièces suspectes ouvertement, par exemple les douze articles présentés à l'Université de Paris comme le résumé fidèle des aveux et réponses de l'accusée, le récit de la prétendue abjuration du cimetière de Saint-Ouen, le texte de la dite abjuration, le procès-verbal du dernier interrogatoire de la Pucelle et l'Information posthume.

Pour la troisième classe, nous réserverons les pièces dans lesquelles Jeanne, mise en scène et interrogée par le tribunal, a donné sur son enfance, ses Voix, sa mission, sa vie entière les détails les plus surprenants, et a fait voir à l'œuvre la « Fille au grand cœur », la « Fille de Dieu » qu'elle était. Ces pièces sont, en général, les procès-verbaux des interrogatoires qu'on lui fit subir, au nombre de vingt-deux, mais plus spécialement les quinze interrogatoires du procès d'office et ses réponses aux soixante-dix articles de l'acte d'accusation ou Réquisitoire.

C'est dans ces pages que l'Envoyée de Dieu se peint elle-même et qu'on l'y voit plus touchante qu'en tout autre document. C'est là que grâce à sa franchise, à sa loyauté, à sa magnanimité, nous trouvons cette

vigueur de trait, cet éclat de couleur auxquels aucun des contemporains n'a pu atteindre.

De nos jours, des admirateurs du tribunal de Rouen ont voulu lui faire honneur de la publication de ces textes, comme si Pierre Cauchon n'avait mené le procès que pour justifier Jeanne et faire son apothéose. Pourquoi n'a-t-on pas ajouté que c'était lui qui l'inspirait, lui qui lui dictait ses superbes réponses? Ah! ce n'était pas là le souci des juges vendus aux Anglais. Ce qu'ils se proposaient, ce n'était pas de faire briller la prisonnière, mais de la pousser à se compromettre et à se perdre. Pour y parvenir plus sûrement, ils n'hésitèrent pas, en revisant les procès-verbaux, de supprimer ce qui leur déplaisait, de retoucher ce qui lui était par trop favorable. Et Jeanne eut beau protester contre ces manœuvres déloyales, quoiqu'elle prît ses juges en flagrant délit de mauvaise foi.

Eh bien! malgré les altérations dont ses interrogatoires ont été l'objet, ils n'en projettent pas moins sur elle une lumière des plus éclatantes: à tel point que si le texte, même remanié par ses ennemis, en eût été perdu, nous n'aurions de la grande Française qu'une idée beaucoup plus rapprochée de l'erreur que de la vérité. Grâce à ces documents, dans lesquels la finesse, le bon sens, une intelligence supérieure percent à chaque instant, les traits de l'héroïne se dessinent, la figure se colore, le geste s'accentue, le portrait en pied s'achève. On y voit à l'œuvre l'héroïne, la sainte qu'était Jeanne, et en même temps on l'entend.

On la voit à l'œuvre, d'abord. Au cours des interrogatoires et du procès, en effet, se montrent en pleine clarté des qualités qu'on n'a pu qu'entrevoir à Domremy, Poitiers, Orléans. Dans la cage de fer où la prisonnière est enfermée comme une bête fauve, dans ce cachot qui retentit jour et nuit des propos infâmes de ses geôliers, à la barre de ce tribunal où on la fait comparaître seule et sans défenseur, on voit à l'œuvre ces vertus aisées à pratiquer dans l'ordinaire de la vie, mais autrement difficiles en face d'ennemis sans conscience ni pitié, cette patience, cette douceur qui ne se démentent jamais, cette résignation inaltérable aux volontés du ciel, cette humeur toujours égale envers ses juges et ses bourreaux. Et l'on emporte la conviction que le cœur de la vierge guerrière était un des plus nobles qui aient jamais battu dans une poitrine humaine.

A Rouen, on voit la sainte qu'est Jeanne à l'œuvre et, de plus, on l'entend. D'habitude, au rapport de Mathieu Thomassin, elle était « peu parlant ». Mais en face de ses juges qui l'interrogent des heures entières, il faut bien qu'elle se départe de sa réserve. Ils la questionnent perfidement, il faut bien qu'elle réponde. Ils l'accusent, il faut bien qu'elle se défende. On la blesse dans ses sentiments les plus nobles, les plus délicats, il faut bien qu'elle proteste. Et alors, de son cœur ému jaillissent ces cris superbes, ces réponses vibrantes, ces mots à l'antique qui déconcertent et confondent ses adversaires. L'on a certes raison de le dire : ces réponses de l'héroïne, ces cris sortis de son

cœur forment la partie vraiment belle, plus d'une fois sublime, du document historique qui a pour titre : *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans*.

Toutefois, bien que le reste ne soit guère que haine, mensonge, iniquité, il ne sera pas inutile à l'historien. De même que les interrogatoires lui permettront de reconstituer la physionomie de l'héroïne, de même les actes, les pièces et les incidents du procès mettront dans la lumière voulue la physionomie et le rôle des juges. Ce sont les deux catégories de contributions que les textes divers du procès de Rouen apporteront à l'histoire de Jeanne d'Arc.

2.

DU PROCÈS DE RÉHABILITATION.

Non moins que le procès de Rouen, le procès de réhabilitation apporte à l'histoire de la Pucelle les contributions les plus précieuses.

D'abord, ce qu'on ne saurait dire du procès de 1431, le procès de 1456 se présente avec une autorité juridique et historique au-dessus de toute discussion. Sous ce rapport, l'historien n'a point de réserve à formuler. Il pourra soumettre à un examen critique approfondi la valeur comparée des pièces diverses que comprend l'instrument du procès, il n'en rencontrera aucune qui se présente comme frappée de suspicion. Au contraire, plusieurs d'entre elles, tout particulièrement les plaidoyers des avocats, les articles soumis au

tribunal, les mémoires composés à la demande des juges d'une part; d'autre part, les enquêtes ordonnées par les délégués du Saint-Siège lui fourniront sur la vie de Jeanne des renseignements, des témoignages dignes de foi que ne contient aucun autre document.

Et puisque c'est d'une des parties principales du procès de réhabilitation que nous avons à nous occuper, il nous plaît de rappeler le mot par lequel Jules Quicherat juge en quel esprit les délégués du Saint-Siège s'acquittèrent de leur mandat. « Ils étaient, a dit l'éditeur des deux procès, la probité même[1]. » Ce fut, en effet, de leur part, un acte de haute probité que ces enquêtes auxquelles ils firent procéder, en 1455-56, dans le pays de Jeanne, à Orléans, Paris, Rouen, Lyon, et dont ils firent insérer les résultats dans l'instrument du procès.

Mais après avoir cité le mot de Jules Quicherat, nous ne devons pas oublier que cet historien l'a retiré en quelque sorte, lorsqu'il a écrit que « les dépositions des témoins rapportées par les enquêtes ont l'air d'avoir subi la plupart de nombreux retranchements ».

Si cette accusation était fondée, que subsisterait-il de la probité des juges de la cause? Mais est-elle fondée? Celui qui l'a formulée en a-t-il produit la preuve? Mis en demeure d'indiquer un seul des retranchements prétendus, J. Quicherat a été impuissant à le

1. *Aperçus nouveaux*, p. 150.

faire. Il multiplie les affirmations, mais il n'en justifie aucune[1].

M. A. France, qui s'est efforcé de lui venir en aide, n'a pas été plus heureux. Les observations qu'il a ajoutées dans le but de déprécier l'autorité historique des enquêtes ne sont pas plus concluantes. Puériles pour la plupart, l'auteur n'a pu en tirer logiquement que la conclusion prudhommesque dont personne n'éprouvait le besoin :

« Cette abondante enquête de la réhabilitation doit être consultée avec prudence, et il ne faut pas s'attendre à y trouver des éclaircissements sur toutes les circonstances de la vie de Jeanne[2]. »

Ce ne sont pas des arguments de cette force qui empêcheront les « historiens de bon sens de regarder le procès de réhabilitation comme faisant autorité[3] ».

Ces points dûment établis, disons quelques mots de l'intérêt qui s'attache aux enquêtes de la réhabilitation et aux dépositions qu'elles nous ont conservées. Cet intérêt provient du nombre considérable des dépositions recueillies, du sujet qu'elles traitent, tout comme de la qualité des témoins à qui elles ont été demandées.

Leur nombre est de cent quarante-quatre.

Les sujets qu'ils traitent se rapportent à la vie entière de la Pucelle, à son procès, à sa mort et à toutes leurs circonstances.

1. Voir sur ce sujet notre étude critique : *La Société de l'Histoire de France, J. Quicherat et Jeanne d'Arc*, 2e partie, chap. x. Paris, 1908.

2. *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, préface, pp. xxix-xxx.

3. G. Monod, *Revue historique*, juillet-août 1908, pp. 411-416.

Ces témoins appartiennent à toutes les conditions : princes du sang, grands seigneurs, conseillers du roi, magistrats, capitaines, prélats, théologiens, ecclésiastiques séculiers et réguliers, bourgeois, artisans, dames et damoiselles, villageois, hommes des champs, compatriotes et compagnons d'enfance de l'héroïne : tous ces personnages avec qui, au cours de sa vie privée et publique, de ses campagnes et de sa captivité, Jeanne s'est trouvée en rapport, passent sous les regards du lecteur et disent ce qu'ils ont vu comme ils le dirent aux juges de la réhabilitation et aux commissaires chargés de les entendre.

Ces enquêtes se produisirent à trois reprises, en 1450, 1452 et 1455-56[1].

Charles VII ordonna la première en 1450, après la soumission de la capitale de la Normandie. Elle eut lieu à Rouen même et on y entendit sept témoins[1].

Le cardinal d'Estouteville, légat du Pape, commença la seconde en 1452, toujours à Rouen. Il entendit cinq témoins ; obligé de s'absenter, il délégua Philippe de la Rose, trésorier du chapitre, lequel en entendit dix-sept.

Dans le pays de Jeanne, à Toul et à Vaucouleurs, des commissaires spéciaux entendirent en 1456 trente-quatre compatriotes de la Pucelle.

A Orléans, en cette même année, on recueillit qua-

1. Quoique l'enquête ordonnée par Charles VII n'ait point été juridiquement canonique, elle est comme une introduction à celles du cardinal d'Estouteville qui prirent place au procès, et aux enquêtes prescrites par les délégués du Saint-Siège.

rante et une dépositions; à Paris, vingt; à Rouen, dix-neuf; à Lyon, enfin, une, celle du chevalier d'Aulon. Ce qui fait un total de cent quarante-quatre.

Mais, sur ce total, un certain nombre de dépositions émanent des mêmes témoins: quelques-uns, par exemple Guillaume Manchon, greffier principal du procès, et frère Martin Ladvenu, dominicain, ayant déposé jusqu'à quatre fois, dix-sept autres l'ayant fait deux et trois fois, le nombre total des témoins entendus n'est que de cent vingt-cinq, nombre d'ailleurs fort respectable.

Notons, chose importante, que de ces cent quarante-quatre dépositions, cinquante-cinq portèrent sur les incidents du procès de Rouen.

Si l'on veut bien ne pas oublier que ces cent vingt-cinq témoins eurent à répondre à des questions précises concernant les dits et faits de la Pucelle, qu'on ne les interrogeait que sur ce qu'ils avaient vu et entendu eux-mêmes, ou appris de personnes sûres; que plusieurs avaient connu Jeanne très intimement, par exemple les témoins de Domremy, Greux, Vaucouleurs, les deux gentilshommes qui l'accompagnèrent à Chinon, le comte de Dunois, le duc d'Alençon, son intendant Jean d'Aulon, son aumônier frère Pasquerel, son page Louis de Coutes, etc., on conviendra que rarement les historiens ont été à même d'être aussi exactement renseignés et aussi bien documentés.

Comme, d'autre part, les questions posées à la Pucelle par les juges de Rouen l'amènent à fournir sur ses jeunes années, sur ses visions et ses Voix, sur

toutes les circonstances de sa mission les détails les plus précis, il en résulte que les contributions apportées par les deux procès se complètent et en même temps se contrôlent les unes les autres ; ce qui permet de dire que jamais vie de personnage célèbre n'a présenté des sources d'information aussi sûres, aussi abondantes, aussi authentiques.

Et quoique la proposition semble paradoxale, il reste vrai que, au seuil de la plus merveilleuse des histoires, la figure de l'héroïne se montre dégagée des nuages de la légende, dans la pleine lumière des certitudes et des réalités.

II.

DES AUTRES SOURCES DE L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC. — DU DROIT CANONIQUE. — PUBLICATIONS RÉCENTES.

Sources principales de l'histoire de Jeanne d'Arc, les deux procès ne doivent pas nous faire oublier que, parmi les chroniques et écrits du temps, il en est qu'on peut qualifier à bon droit de sources secondaires. On les trouve en grande partie aux tomes IV et V de l'ouvrage de J. Quicherat. Ainsi que l'a justement remarqué Abel Desjardins, « ces deux tomes forment un recueil de pièces si vaste, si complet, si habilement distribué, qu'ils méritent à l'auteur la reconnaissance de tous les amis de l'histoire [1] ».

1. Abel Desjardins, *Jeanne d'Arc*, préface. In-8°, Paris, Firmin Didot.

Nous avons mis largement ces deux volumes à contribution dans le présent ouvrage. Nous ne parlerons pas ici des chroniques qui y sont citées. Le lecteur trouvera, dans un appendice spécial, à la fin de notre premier volume, de brèves notices sur ces chroniques soit françaises, soit bourguignonnes, et sur le degré de confiance qu'elles semblent mériter.

Du droit canonique en matière criminelle.

Une science encore plus indispensable que celle de ces sources secondaires est la science du droit canonique, principalement des parties qui traitent des causes criminelles en matière de foi. Les deux procès de condamnation et de réhabilitation ne sont pas des hors-d'œuvre dans la vie de la Pucelle, ils sont une partie essentielle et à quelques égards la plus considérable et la plus difficile de son histoire. Voilà pourquoi nous nous sommes appliqué à rappeler les principes et les règles de cette science, soit au cours du récit, soit aux Appendices, à titre de notifications justificatives nécessaires.

La plupart des historiens ont estimé cette précaution inutile. En cela ne se sont-ils point abusés ? Quelque opinion qu'ils professent sur la régularité des deux procès, comment mettront-ils le lecteur à même de se prononcer pour ou contre, s'ils ne fournissent pas la preuve des règles dont la violation ou l'observation motivent leur jugement ? Car ces règles ne sont pas des règles de droit purement naturel : elles

empruntent leur autorité au droit positif ecclésiastique du quinzième siècle.

Pour ne citer qu'un seul exemple, d'où vient que Jules Quicherat, voulant à tout prix établir, dans ses *Aperçus nouveaux,* que l'évêque de Beauvais avait raison d'accuser la Pucelle d'avoir, le 24 mai. abjuré canoniquement ses prétendues erreurs, ne songe seulement pas à définir en quoi, d'après le droit, consistait une abjuration canonique, ce qui la distinguait de toute autre abjuration ou rétractation, et quelles étaient les conditions requises pour qu'elle ne pût être contestée ? Faut-il s'étonner que, pour cette raison d'abord et quelques autres ensuite, son essai de démonstration n'obtienne plus aujourd'hui le succès que l'ignorance de la question lui avait obtenu ?

On ne goûte pas davantage sa façon d'argumenter lorsque, par des considérations étrangères au droit, il entreprend de prouver que Pierre Cauchon est à la rigueur excusable d'avoir refusé de mettre la Pucelle en prison ecclésiastique et de lui donner dès le commencement des débats un avocat-conseil[1]. Ces considérations d'à côté ne sauraient prévaloir contre les textes formels du droit canonique, et il en sera de même toutes les fois que, dédaignant les sources juridiques, on s'appuiera uniquement, pour résoudre les questions qui se rencontrent, sur la fantaisie ou des imaginations.

1. *Aperçus nouveaux*, XIII, XVII, XX.

Tels sont les motifs qui nous ont déterminé à ne poursuivre notre exposition du procès de 1431 qu'à la lumière des principes et des règles du droit canonique. Ajoutons que nous avons trouvé dans le *Directorium inquisitorum* de Nicolas Eymeric, publié seulement quelques années avant le procès de la Pucelle, une source qui ne nous a jamais fait défaut.

Des publications récentes. — Si nous estimons la science du droit canonique indispensable dans une certaine mesure à tout historien sérieux de la Pucelle, nous n'en réserverons pas moins une place honorable aux travaux récents qu'a fait éclore dans ces dernières années la publication des deux procès par la Société de l'Histoire de France. Nous indiquons les principaux, avec le nom des auteurs, dans la Bibliographie placée à la suite de la présente Introduction. Quant aux travaux de moindre importance, ils seront cités, s'il y a lieu, soit à l'occasion du récit même, soit aux appendices et pièces justificatives.

Mentionnons dès à présent, indépendamment des grandes histoires connues, les travaux de Du Fresne de Beaucourt et de Vallet de Viriville sur Charles VII, du Père Henri Denifle sur l'Université de Paris au quinzième siècle, de M. Noël Valois sur le schisme de ce temps, les recherches de Siméon Luce et de MM. de Bouteiller et de Braux sur Jeanne et sa jeunesse à Domremy. En ce qui concerne le siège d'Orléans, les écrits du chanoine orléanais Dubois, de Boucher de Molandon, de J. Loiseleur, de

MM. Paul Charpentier et Cuissart nous ont fourni de précieuses informations.

Nous avons mis également à profit l'ouvrage d'Alexandre Sorel sur les séjours de la Pucelle à Compiègne, les notes de Ch. de Beaurepaire sur les juges et assesseurs du procès de condamnation, l'étude de M. Germain Lefèvre-Pontalis sur les *Sources allemandes* de l'histoire de l'héroïne. Nous n'aurions garde de passer sous silence les *Consultations* et *Mémoires relatifs à la réhabilitation* édités par M. Lanéry d'Arc, *La Vraie Jeanne d'Arc* du Père Jésuite Ayroles, le volume si documenté des Pères Dominicains Belon et Balme sur le grand inquisiteur de France Jean Bréhal et sur le procès de 1455-56.

Il est deux ouvrages récemment parus que nous nous reprocherions de ne pas signaler aux amateurs de bonne littérature et de solide érudition. Ces deux ouvrages ont pour auteurs, l'un M. Germain Lefèvre-Pontalis, nommé plus haut, l'autre M. le chanoine Jouin, curé de Saint-Augustin, à Paris. Chargé, par la Société de l'Histoire de France, d'annoter la chronique Morosini, M. G. Lefèvre-Pontalis a enrichi cette Chronique de notes lumineuses et de doctes Appendices.

M. l'abbé Jouin n'a pas publié une biographie de Jeanne d'Arc, mais il en a présenté l'histoire vivante sous la forme d'un Mistère en cinq actes et dix-huit tableaux, avec prologue et épilogue. Indépendamment de sa valeur littéraire, cette œuvre dramatique offre elle aussi un intérêt exceptionnel, au point de

vue de l'histoire de Jeanne d'Arc, par les notes et éclaircissements dont l'auteur enrichit le texte du *Mistère*. Sous ce rapport, ces deux ouvrages rendront le plus grand service aux lettrés qui tiendront à être renseignés exactement sur les sources sérieuses et les problèmes de l'histoire de Jeanne d'Arc[1].

Précautions à prendre, règles à suivre. — Outre les grands ouvrages dont nous venons de parler, il a paru une quantité de monographies et de brochures abordant les moindres particularités de la vie de la Pucelle. Nous n'avons pas négligé celles qui aboutissent à des conclusions de quelque valeur. Mais il en est beaucoup qui, en dépit de la bonne volonté des chercheurs, ne fournissent à l'historien que des conjectures et des hypothèses. Qu'on nous excuse de ne pas leur avoir accordé une importance qu'elles ne sauraient avoir. Le lecteur qui voudrait les consulter trouvera les indications nécessaires dans le *Livre d'Or* de M. P. Lanéry d'Arc ou dans le Répertoire des sources du Moyen âge de M. Ulysse Chevalier, nouvelle édition.

A traiter l'histoire de la Pucelle conformément à l'idée que nous exposions en commençant, nous devions nous attendre à rencontrer bien des difficultés. Nombreuses, en effet, souvent obscures et compliquées sont les questions qui se présentent. Documentaires, philosophiques, théologiques, morales, chro-

1. Cf. *Chronique Morosini*, édition de la Société de l'Histoire de France; — JEANNE D'ARC, *Mistère*, in-8o, Paris, 1909.

nologiques, critiques, il y en a de toutes sortes. Nous avons abordé ces questions, soit en des notes au bas des pages, soit, quand le sujet en valait la peine, à la fin des volumes, aux *Notes et pièces justificatives*, soit même — rarement, il est vrai — au cours du récit suspendu quelques instants, lorsqu'il y avait un intérêt urgent à réfuter les objections, à dissiper les malentendus, à faire la lumière.

Nous avons, disons-nous, abordé ces difficultés, mais nous ne nous flattons pas de les avoir résolues : en tout cas, nous avons dit loyalement ce que nous pensions, doutant si nous estimions devoir douter, affirmant, niant, lorsque nous étions persuadé qu'il y avait lieu d'affirmer ou de nier.

Il est des questions qu'on ne saurait traiter sans d'assez longs développements. Nous en avons fait alors l'objet d'*Appendices* à part, rejetés à la fin des volumes et précédant les *Pièces justificatives*.

Pour fournir au lecteur le moyen de se rendre aisément compte des faits, aux *Appendices* et *Pièces justificatives* nous avons joint quelques cartes et plans.

Avec le plan de Domremy et la carte de la vallée de la Meuse, avec les plans d'Orléans et de Compiègne au quinzième siècle, avec les cartes des campagnes de Jeanne sous les yeux, on prendra, ce semble, un plus vif intérêt au récit des événements dont ces lieux ont été le théâtre, et on en concevra une idée plus exacte.

Ajouterons-nous que nous avons poussé aussi loin que possible le souci de l'exactitude et d'un choix judi-

cieux dans la mise en œuvre des documents et des textes? A chaque page, des références précises permettront au lecteur de contrôler la sûreté et, qu'on nous passe le mot, la probité de l'information. Pour éviter l'à peu près, nous avons vérifié par nous-même, à la Bibliothèque nationale ou ailleurs, les citations des auteurs et manuscrits que nous n'avions pu nous procurer autrement.

L'historien allemand Guido Goerres, et même quelques historiens français, ont cru pouvoir décrire à distance le village natal de Jeanne d'Arc et les localités qu'elle visitait dans sa jeunesse. Afin d'éviter les erreurs et les fantaisies descriptives, nous avons visité par deux fois la vallée de la Meuse dans la partie comprise entre Neufchâteau et Vaucouleurs, nous avons prié dans le sanctuaire de Saint-Nicolas-du-Port, nous nous sommes mis en relation avec les dignes curés de Domremy, Greux, Vaucouleurs, Maxey-sur-Meuse, et nous avons recueilli de leur bouche les traditions locales intéressant la mémoire de l'héroïne.

Quand nous aborderons l'exposé du procès de Rouen, nous aurons assez souvent occasion de rappeler les recherches et remarques d'Edmond Richer sur ce sujet. En attendant la publication prochaine de son *Histoire manuscrite*, pour n'en donner que des extraits fidèles, nous avons tenu à nous en procurer une copie authentique; grâce à la parfaite obligeance de M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, nous avons pu le faire sans difficulté.

TROISIÈME PARTIE.

De la vraie Jeanne d'Arc.

I.

1° LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE, AGE D'OR DE SON HISTOIRE.

Des différences profondes qui existent entre les deux procès et les jugements auxquels ils ont abouti, devaient résulter deux images de l'héroïne tout aussi différentes. C'est pourquoi, au lendemain de la réhabilitation, l'on voit les deux partis anglais et français revendiquer, à l'exclusion l'un de l'autre, comme la seule fidèle, l'image qu'ils en ont relevée. Pour le parti anglais, la vraie Jeanne d'Arc est celle qu'a peinte l'évêque de Beauvais. Pour le parti français, la vraie Jeanne d'Arc n'a rien de commun avec celle de Pierre Cauchon; elle reste la vierge guerrière, héroïque, sainte, que les témoins et les juges de 1456 ont réhabilitée.

Ainsi en est-il encore au commencement de ce vingtième siècle. Deux écoles, l'une respectueuse de la tradition française, l'autre qui estime devoir faire à la tradition anglaise sa part, prétendent chacune être en possession du portrait authentique de Jeanne d'Arc, et c'est toujours au langage différent des deux

procès que chacun en appelle. Quand donc l'accord se fera-t-il ?

S'il n'est pas fait, si beaucoup d'esprits en sont encore à se demander quelle est la Jeanne d'Arc de l'histoire, ce n'est pas que les recherches et les discussions aient fait défaut. Un des titres les plus honorables du siècle qui vient de finir sera certainement d'avoir travaillé sans relâche à la reconstitution de ce portrait authentique. A cet égard, on peut dire que le dix-neuvième siècle a été pour la Pucelle l'âge d'or de son histoire. Si les travaux des chercheurs ont laissé quelque chose à désirer, si toutes les questions que soulèvent les dits et faits de l'héroïne ne sont pas résolues, il n'en reste pas moins que les problèmes les plus ardus le sont à peu près, et que sa glorification patriotique et religieuse est maintenant un fait accompli.

A ce point de vue, quelle différence entre le dix-neuvième siècle et ceux qui l'ont précédé ! Les dix-septième et dix-huitième ne nous ont laissé que deux histoires de Jeanne, composées par deux ecclésiastiques, Edmond Richer et Lenglet-Dufresnoy, et les Notices sur les deux procès rédigées par L'Averdy.

Dans le siècle qui vient de finir, les biographies de l'héroïne, les études critiques, les dissertations, les monographies, les contributions de tout genre à son histoire ne se comptent plus. La publication du texte des procès en 1841-49 donne le branle. Avec la supplique adressée à Rome par le grand évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, au nom des évêques de France, à

l'effet d'obtenir la canonisation de la martyre de Rouen, on voit redoubler cette ardeur, au point qu'elle inspire à l'illustre François Guizot le langage suivant :

« C'est de nos jours qu'Orléans et son éminent évêque Mgr Dupanloup ont enfin rendu à Jeanne un hommage digne d'elle en la ressuscitant dans la mémoire de la France sous sa vraie physionomie et avec son grand caractère : physionomie et caractère de sainte. — Notre histoire ni aucune autre histoire n'offre un pareil exemple, dans une modeste âme humaine, d'une foi si pure et si efficace dans l'inspiration divine et dans l'espérance patriotique[1]. »

Quand on entend un historien protestant s'exprimer de la sorte, qui ne croirait cimentée à jamais l'union des esprits et des cœurs dans le culte voué à la grande Française ! Du moins est-elle commencée : espérons que le siècle nouveau l'achèvera.

2° LES DEUX JEANNE D'ARC. — CELLE DE L'ÉCOLE TRADITIONNELLE FRANÇAISE ET CELLE DE L'ÉCOLE ANTITRADITIONNELLE.

Sous quels traits convient-il de se représenter l'héroïne telle qu'une tradition de cinq cents ans et la généralité des historiens français l'ont admirée ? Essayons de le dire : quand le lecteur sera mis en

1. François Guizot, *Histoire de France racontée à mes petits enfants*, t. II, p. 333. In-8°, Paris, Hachette, 1873.

présence des documents, il verra bien si nous sommes sorti de la vérité.

1. — *La vraie Jeanne d'Arc, d'après l'École traditionnelle française.*

Jusqu'à l'apparition de la nouvelle école, dont Henri Martin, Michelet et J. Quicherat peuvent être réputés les fondateurs [1], le plus grand nombre des historiens n'a cessé de voir dans la Pucelle une « Fille au grand cœur », une « Fille de Dieu », une Française dont le patriotisme, l'héroïsme et la sainteté n'ont jamais subi de défaillance.

Ils ont reconnu chez elle une nature supérieure, merveilleusement douée sous le rapport intellectuel et moral ;

Une noblesse et une élévation de sentiments qui ne se sont jamais démenties ; une délicatesse, une sen-

1. L'école antitraditionnelle ne remonte pas au delà de Jules Michelet et de Henri Martin ; elle date, par conséquent, de 1840 environ. Jules Quicherat, par la publication de ses *Aperçus nouveaux* (1850), en devint le théoricien. Les principaux de ses adhérents sont des membres de l'Université et des professeurs des Écoles de l'État, par exemple Vallet de Viriville, de l'École des Chartes ; MM. Lavisse, Petit-Dutaillis, Gabriel Monod, Anatole France, Thalamas, etc.

L'école traditionnelle française date, non du dix-neuvième, mais du quinzième siècle. Voir dans notre Étude critique sur la Société de l'Histoire de France et Jeanne d'Arc, p. 433 et suiv. (Paris, 1908), les noms des historiens qui, de 1450 jusqu'à nos jours, ont rendu hommage à Jeanne, envoyée de Dieu. Pour le siècle présent, qu'il nous suffise de nommer MM. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, et Achille Luchaire, professeur en Sorbonne, décédé récemment. Nous passons sous silence de nombreux historiens pleins de vie.

sibilité, une bonté d'âme exquises ; une distinction féminine et une grâce dont tous ceux qui l'approchaient subissaient le charme.

Dans l'accomplissement de sa mission libératrice, ils ont relevé des inspirations mystérieuses qui paraissaient venir de plus haut que la terre, et dont elle désignait le principe sous le nom de visions et de Voix.

Au cours de cette même mission, la jeune guerrière fait preuve d'une sûreté de coup d'œil qui déconcerte les vieux capitaines, d'un héroïsme qui n'a jamais failli, et de ces deux vertus les plus haut prisées chez l'homme et chez la jeune fille, le courage et la chasteté.

Qu'on ajoute à ces qualités, à ces vertus, à ces dons un amour de son roi que la plus noire ingratitude ne put affaiblir ;

Un amour de la France qui lui fit affronter les périls des combats, sacrifier sa liberté à Compiègne, son honneur à Rouen, si Dieu ne l'eût gardée, enfin sa vie ; et l'on se rendra compte de l'admiration que lui vouait le peuple de France, quand pour l'exprimer il disait : « Ange plutôt que femme, envoyée de Dieu. »

2. — *La vraie Jeanne d'Arc, d'après l'École antitraditionnelle.*

A cette image de l'héroïne que nous estimons conforme à la vérité, qu'opposent les représentants de l'École antitraditionnelle ? Ils lui opposent l'image dont l'évêque de Beauvais, le juge même de Jeanne, a buriné

les lignes essentielles. Sur sa seule parole, ils acceptent comme fondées les accusations qui mettent à néant l'héroïsme de la jeune fille. Puisque Pierre Cauchon s'en porte garant, ils ne doutent pas qu'elle n'ait abjuré canoniquement au cimetière de Saint-Ouen et qu'elle n'ait convenu de tous les crimes énumérés dans la cédule monstrueuse qu'il lui attribue : c'est sous ces traits qu'ils la présentent à un public qui s'en rapporte aveuglément à eux.

Ce n'est pas tout. Les fondateurs de cette nouvelle école, les Michelet, les Henri Martin, les J. Quicherat laissaient subsister quelques lambeaux de la grandeur morale de la Libératrice : ses représentants actuels n'en veulent à aucun prix. Même diminuée, disent-ils, Jeanne est encore trop grande. Pour avoir sa mesure exacte, il ne faut pas oublier que, à un moment donné, elle n'a pas reculé devant le parjure et qu'elle a renié jusqu'à son patriotisme. Ce qui, d'ailleurs, est au-dessus de toute discussion, c'est qu'elle est à tort l'objet de la reconnaissance des Français et de l'admiration universelle ; c'est qu'elle est surfaite de toutes les manières :

Surfaite dans les dons de l'intelligence et les talents militaires qu'on lui attribue ;

Surfaite dans la mission libératrice qu'elle passe pour avoir accomplie ;

Surfaite dans la sainteté dont elle serait loin d'avoir atteint le sommet.

Pour la ramener à des proportions d'après eux naturelles, que feront ces historiens nouveau jeu ? Ils imagineront une villageoise hallucinée et abêtie, hors d'état

le plus souvent de distinguer le vrai du faux. Ce qu'elle nommait ses visions et ses Voix, c'était la tare des phénomènes hallucinatoires.

Ils imagineront une guerrière vaillante à la vérité, mais incapable de direction et de conseil.

Ils imagineront une Libératrice qui aurait retardé, au lieu de le procurer, l'affranchissement du pays.

Ils imagineront une sainte de leur façon, sortie du monde de la libre pensée, visionnaire banale, figée dans l'automatisme, au demeurant l'envers et la contrefaçon d'une véritable sainte.

Ils imagineront, enfin, une malheureuse qui, aux derniers jours de sa captivité, s'effondre moralement, une Française, une chrétienne dont l'héroïsme sombre dans les reniements et les parjures, le matin même de celui où elle subit le dernier supplice.

On n'aura pas de peine à remarquer en quoi s'accordent et diffèrent les idées du chef de l'école antitraditionnelle d'aujourd'hui sur Jeanne d'Arc, M. Anatole France, et celles des fondateurs de cette école, Henri Martin et Jules Quicherat. Ce qui leur est commun, c'est le principe devant lequel ils s'inclinent ; ce qui les distingue, c'est la manière dont ils l'appliquent.

Le principe devant lequel ils s'inclinent, c'est l'autorité morale, la maîtrise historique du juge de Jeanne, le trop fameux Pierre Cauchon, évêque de Beauvais.

La manière dont ils l'appliquent est diverse en ce que les Quicherat et les H. Martin ne laissent pas

d'attribuer à la Pucelle une certaine grandeur, un certain héroïsme quoique mutilé, tandis qu'aujourd'hui leurs disciples l'en dépouillent à peu près totalement[1].

Cette foi en la maîtrise et l'autorité de Pierre Cauchon dans laquelle ces Messieurs se rencontrent a surpris, nous l'avons déjà rappelé, M. Achille Luchaire, professeur en Sorbonne. « Eh quoi ! ne peut-il s'empêcher de redire, l'honnêteté du juge de la Pucelle serait-elle un dogme intangible ? L'instrument d'une procédure dans laquelle le juge a violé les règles du droit autant qu'il a pu au préjudice de l'accusée, doit-il être considéré comme un bloc sacro-saint devant lequel il n'y aurait qu'à s'incliner ? »

Les idées de M. Luchaire et la suspicion dont à ses yeux restent frappés le récit officiel de l'abjuration de Saint-Ouen, les douze articles, l'information posthume, nous n'avons cessé de les défendre dans notre histoire de la Pucelle et dans nos Études critiques. Le langage qu'on vient d'entendre ne fera que nous confirmer dans la défiance que nous inspire le principe fondamental de l'École antitraditionnelle.

Quant aux thèses étranges soutenues récemment à propos de l'héroïne, plus d'une fois elles paraissent non moins dédaigneuses du bon sens que des documents et des faits. En France et à l'étranger, des critiques autorisés n'ont pas eu de peine à montrer que, pour leur donner une ombre de vraisemblance,

1. Voir, à la fin du volume, les *Notes justificatives*.

l'auteur avait accumulé les inexactitudes, « certifié des faits dont on ne trouvait pas la moindre preuve dans les documents allégués, ou qui même étaient démentis par ces mêmes documents[1] ». Et à quoi aboutissait cette accumulation ? à faire plus que jamais de la Pucelle un être inférieur, misérable jouet d'hallucinations perpétuelles, et n'ayant aucun droit à la gratitude que lui a vouée le pays.

Heureusement, la protestation désirable ne s'est pas fait attendre. Après les études que M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, vient de publier, il est à croire que les esprits sensés en ont fini avec la Jeanne d'Arc de M. A. France et de ses admirateurs. Le nouvel historien nous avertit qu'il ne lui en coûte nullement de « reconnaître la valeur personnelle de l'héroïne », de saluer en elle « une femme à la grande intelligence et *au grand cœur* », comme elle disait elle-même ;

« Une robuste, une saine, une normale nature, infiniment attachée aux pratiques du culte, exempte pourtant de toute superstition ;

« Une âme française, l'expression de la race, exprimant *le génie du bien* parce qu'elle est femme ; ce bon sens qui brille en elle, ce courage vif, cette repartie

1. Andrew Lang, *Jeanne d'Arc* de M. Anatole France, p. 1. In-12, Paris, Perrin, 1909.

M. France ayant assuré dans la préface de sa dernière édition qu'il avait mis à profit les observations de ses critiques, M. A. Lang publie aussitôt une étude nouvelle dans laquelle il établit péremptoirement que, « en dépit des corrections effectuées, l'édition nouvelle a conservé la plus grosse part des défauts relevés dans les éditions précédentes ». (*Op. cit.*, p. 21.)

prompte, ce coup d'œil juste, cette alacrité, cette bonne humeur, tout cela c'est France ;

« Une héroïne enfin, une sainte, une martyre, envoyée de Dieu, ainsi qu'elle n'a cessé de le dire, pour sauver le pays ;

« Fait évident : Jeanne d'Arc, par son action, son exemple, son héroïsme, a sauvé le royaume de France. »

Après avoir étudié successivement sa formation qui fut d'après lui *humaine*, sa mission qui fut *divine*, l'abandon, lui aussi *humain*, et la condamnation, elle aussi *divine*[1], M. G. Hanotaux formule cette conclusion :

« Qu'on admette l'intervention de la Providence divine, qu'on suppose l'action obscure d'une de ces lois de l'humanité que l'histoire et la science détermineront peut-être un jour, l'apparition de Jeanne d'Arc a quelque chose de surhumain et participe du mystère : elle est certainement placée au-dessus du cours ordinaire des choses, à la hauteur où la religion l'a mise, où la raison la maintient[2]. »

1. G. Hanotaux, *Jeanne d'Arc*, préface, VIII, IX ; pp. 413, 415, 95, 236, 418, 419. Cette alternance est-elle vraiment justifiée par les faits ? La formation n'est-elle pas divine autant qu'humaine, et peut-on dire, historiquement parlant, que la condamnation soit divine ?

2. *Ibid.*, p. 414. Ces paroles de l'académicien français nous font songer à ce que Pline le Jeune disait de l'histoire. « En elle, écrivait-il, se manifeste une puissance, une dignité, une majesté, une sorte de divinité dont j'ai été vivement frappé. — *Quanta potestas, quanta dignitas, quanta majestas, quantum denique numen sit historia, quum frequenter alias, tum proxime sensi.* » (*Lettres*, livre IX, 27 à Paternus.) Si ces mots s'appliquent à l'histoire d'un personnage, c'est bien à celle de Jeanne d'Arc.

II.

PLAN ET DIVISION DE CETTE HISTOIRE.

Après avoir rappelé les traits caractéristiques de l'héroïne dont nous nous proposons de raconter les dits et faits, notons quelles seront la marche et la division de cette histoire.

Nous commencerons par résumer dans un *Aperçu préliminaire* cette guerre de Cent ans qui menaçait le royaume d'une ruine totale et à laquelle l'intervention de Jeanne d'Arc devait mettre fin.

Nous parlerons ensuite de Domremy, son petit village, et de sa famille. Nous la suivrons enfant et jeune fille, dans la maison paternelle d'abord, puis à Vaucouleurs, Nancy, Chinon, Poitiers, Tours, Blois, jusqu'à son départ pour Orléans à la tête d'un convoi de vivres et d'un corps de secours.

Là, Jeanne, que le Dauphin vient de nommer chef de guerre, inaugure la mission patriotique dont elle est chargée de par Dieu. Cette mission comprend deux parties : l'une, « mission de vie », qui prend fin au bûcher de Rouen ; l'autre, « mission de survie », qui, se poursuivant après sa mort, aboutit à la délivrance du territoire et à l'expulsion finale de l'Anglais (1453).

Dans chacune de ces « missions », les visions et Voix de la Pucelle, élément caractéristique de son histoire, remplissent un rôle capital. Nous aurons assez

souvent à nous en occuper, principalement des visions qui se présentent avec une portée objective manifeste.

A ne considérer que la « mission de vie », nous y distinguerons deux phases successives : l'une, guerrière et victorieuse, qui a pour objet immédiat le relèvement du pays; l'autre, douloureuse, qui comprend la prise de l'héroïne, sa captivité, son procès, son supplice.

La première commence à la levée du siège d'Orléans et embrasse les campagnes de la Loire, de Reims, de l'Ile-de-France. Elle met en évidence le rôle de « Voyante inspirée » que la Pucelle ne cessera de remplir jusqu'à la fin de sa carrière, même quand elle sera au pouvoir de ses ennemis.

La seconde phase nous montre Jeanne essayant sans succès de s'emparer de Paris, secourant Compiègne et, dans une sortie malheureuse, tombant entre les mains des Anglo-bourguignons, puis vendue aux Anglais, qui la font juger et brûler à Rouen. Une fois dans leurs mains, l'envoyée de Dieu ne fera plus acte de guerrière, mais elle n'en poursuivra pas moins sa mission libératrice. Plus que jamais elle s'exprimera en « voyante inspirée » et en prophétesse de par Dieu. Confirmant ses prédictions de Poitiers, elle ne craindra pas de dire à ses juges que les Anglais auront beau la faire mourir : ils n'auront pas pour cela le royaume de France et ils en seront honteusement chassés.

Ce sera l'objet de cette « mission de survie » que l'envoyée de Dieu n'a cessé d'annoncer et dont, vingt-

trois années après le sacre de Reims, Charles VII vit le parfait accomplissement. Certes, ils ne sont point communs les événements qui en ont marqué les étapes : le traité d'Arras, la soumission de Paris, le retour du duc d'Orléans de sa captivité d'Angleterre, la conquête de la Normandie, celle de la Guyenne, et enfin la délivrance du territoire.

Il fallut cette « mission de survie » et le salut du pays, qui en fut le résultat, pour dissiper définitivement les doutes qui subsistaient chez les contemporains de la Pucelle sur sa dignité d'« Envoyée de Dieu » et pour provoquer le procès qui amena sa réhabilitation judiciaire.

A notre sens, c'est le jugement de 1456, non le bûcher de Rouen, qui marque la fin de l'histoire de Jeanne d'Arc.

Sans doute sa vie finit sur la place du Vieux-Marché, en 1431 ; mais son histoire ne finit pas pour cela : elle se poursuit jusqu'à l'heure où sa mission telle qu'elle l'avait annoncée est accomplie tout entière et où, sauf Calais, le pays délivré des insulaires est redevenu français. Et c'est là l'œuvre nationale que constatent le procès et le jugement de réhabilitation. Les délégués du Saint-Siège ne prononcent pas que la mission de Jeanne soit positivement divine, ce n'était pas la question qu'ils avaient à juger; mais, telle qu'elle leur apparaît, rien ne l'empêche de l'être, et au-dessus de toute suspicion demeurent la bonne foi de la jeune guerrière et son irrécusable sincérité.

De cette manière se résout pour nous, comme il se

résolut pour les anciens compagnons d'armes de Jeanne d'Arc, le doute qui surgit dans l'esprit quand on voit son œuvre interrompue et comme brisée. Dans la réalité, elle va se poursuivre quand même : ce que la mission de vie n'a pas fait, la mission de survie l'achèvera. Prise dans l'ensemble, l'œuvre de l'envoyée de Dieu, avec son unité et sa beauté parfaite, gardera jusqu'au bout ce caractère de « surhumanité » qui en est comme le sceau. Pour être, à l'heure décisive, une « surhumanité d'outre-tombe », elle n'en reste pas moins merveilleuse et pas moins indéniable.

En conséquence de ces observations, la présente histoire se présentera au lecteur sous un point de vue et d'après un plan nouveaux. La division et la matière en seront les suivantes.

Premier volume : de Domremy à Orléans. Enfance et adolescence de Jeanne d'Arc, préparation de sa mission libératrice.

Deuxième volume : d'Orléans à la sortie de Compiègne. « Mission de vie », phase de succès que, vers la fin, l'épreuve obscurcit.

Troisième volume : de Compiègne au bûcher de Rouen. « Mission de vie », mais phase ouvertement douloureuse, captivité, procès, supplice, payement de la rançon de la France.

Quatrième volume : « Mission de survie » et délivrance du royaume. Procès de revision, réhabilitation de l'héroïne et de la Française : procès de béatification, glorification de la sainte.

A la fin de chaque volume, appendices, notes, pièces justificatives, cartes et plans.

A la fin du volume quatrième, table alphabétique générale.

UN DERNIER VOEU

ET UNE DERNIÈRE ESPÉRANCE

Un dernier mot, ou plutôt l'expression d'un dernier vœu pour finir cette Introduction.

Lorsque, il y a douze ans, nous offrions au public la première édition de cette histoire, l'horizon était loin d'être serein et de graves difficultés semblaient devoir s'opposer à la béatification de la Vénérable servante de Dieu. Aujourd'hui, plus de craintes. Rome, le monde catholique, le monde civilisé peut-on dire, admirent, révèrent l'héroïne, la sainte que le Chef de l'Église vient de placer sur les autels.

Est-ce tout ? Ne serait-il pas permis aux admirateurs de Jeanne d'espérer encore quelque chose ?

La France estimera-t-elle avoir assez fait pour lui payer sa dette de gratitude ? Peut-être se dira-t-elle qu'il serait beau de donner au siècle qui a vu cette Française délivrer son pays un nom propre à perpétuer ce grand souvenir, le nom de « siècle de Jeanne d'Arc » ?

Et ce n'est pas la voix de l'histoire qui l'en dissuadera.

Elle lui rappellerait, au besoin, que, en ce même

quinzième siècle où Paris, la capitale de la France, échappait à l'Angleterre et redevenait français, la capitale de l'empire grec, Constantinople, tombait entre les mains des Turcs, qui en sont encore les maîtres.

A quoi tint cette différence des destinées ?

A une seule chose : à ce que, pour la France, le quinzième siècle fut le siècle de Jeanne d'Arc.

Mai 1911.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC[1]

LELONG (Jacques), prêtre de l'Oratoire, bibliothécaire de la Maison de Paris (1666-1721). — *Bibliothèque historique de la France*, 4 volumes in-f°, Paris, 1768-1775. La bibliographie concernant Jeanne d'Arc se trouve t. II, pp. 180-189, et t. IV, nos 17171-17242, additions et rectifications.

ULYSSE CHEVALIER (l'abbé). — *Répertoire des sources historiques du Moyen-âge*, Bio-bibliographie. Nouvelle édition, petit in-4°, Paris, A. Picard, 1903.

Du même. — Supplément au *Répertoire des sources historiques*, au mot JEANNE D'ARC. Paris, in-32, 1903.

LANÉRY D'ARC (Pierre). — *Le livre d'or de Jeanne d'Arc*, bibliographie raisonnée et analytique des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc. 1 volume grand in-8°, Paris, Leclerc et Cornuau, 1893.

SOURCES SPÉCIALES DE L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC.

QUICHERAT (Jules). — *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc.* 1 volume in-8°, Paris, 1841. (Tome I de la publication de la *Société de l'Histoire de France.*)

Du même. — *Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.* 2 volumes in-8°, Paris, 1844-1845. (Tomes II et III de la susdite publication.)

1. Le lecteur trouvera dans le cours de l'ouvrage les indications bibliographiques complémentaires que nous ne pouvons donner ici : par exemple sur *la famille de Jeanne d'Arc*, sur sa *nationalité*, sur le *siège d'Orléans*, le *procès de Rouen* et autres sujets spéciaux.

Au lieu de présenter les auteurs par ordre alphabétique ininterrompu, il nous a semblé plus rationnel de les grouper sous quelques chefs déterminés.

Du même. — *Suites* aux procès de Jeanne d'Arc et *Notice littéraire* sur ces procès. 2 volumes in-8°, Paris, 1847-1849. (Tomes IV et V de la susdite publication.)

Lanéry d'Arc (Pierre). — *Mémoires et consultations présentés aux juges de la réhabilitation.* In-8°, Paris, A. Picard, 1889.

Richer (Edmond), docteur de Sorbonne, syndic de la Faculté de théologie de Paris (1560-1631). — *Histoire de la Pucelle d'Orléans,* en 4 livres. Manuscrit de 514 feuillets recto et verso in-folio, Bibliothèque nationale, fonds français, cote 10448.

Même ouvrage, publié pour la première fois, avec introduction, appendices et notes de l'éditeur. 2 volumes in-8°, chacun d'environ 500 pages, Paris, Desclée, 1911.

CHRONIQUEURS DU QUINZIÈME SIÈCLE.

Cousinot de Montreuil. — *Chronique de la Pucelle.* 1 volume in-18 anglais, Paris, 1859. Édition publiée par Vallet de Viriville.

Journal du siège d'Orléans, ou *Discours au vray* dudit siège. 1 volume in-8°, Orléans, 1896. Édition publiée par MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard.

Jean Chartier, chroniqueur de Saint-Denis. — *Chronique* ou *Histoire de Charles VII.* 3 volumes in-16, bibliothèque elzévirienne, Paris, 1858. Édition de Vallet de Viriville.

Perceval de Cagny, Berri (Gilles le Bouvier dit), Mathieu Thomassin. — Extraits de leurs chroniques ou écrits, dans le quatrième volume de la publication de J. Quicherat, pp. 1-51 et 303-312.

Gruel (Guillaume). — *Chronique d'Arthur de Richemont.* 1 volume in-8°, Paris, 1890. Publié par M. Achille Le Vavasseur pour la *Société de l'Histoire de France.*

Quicherat (J.). — *Relation extraite du Livre noir de l'hôtel de ville de La Rochelle,* publiée par J. Quicherat dans la *Revue historique*, t. IV, mai-août 1877, pp. 327-345. Paris, in-8°, Germer Baillère, éditeur, G. Monod et G. Fagniez, directeurs. — En broch. in-8°, Orléans, Herluison, 1877.

Basin (Thomas), évêque-comte de Lisieux. — *Histoire de Charles VII.* 4 volumes in-8°, Paris, 1855-1859. Édition publiée par J. Quicherat.

Chronique de Tournay, t. III du Recueil des *Chroniques de Flandre,* en 4 volumes in-4°, publié par le chanoine de Smet. Bruxelles, 1856.

Fenin (Pierre de). — *Chronique.* 1 volume in-8°, 1837. Publication de la *Société de l'Histoire de France.*

Escouchy (Mathieu d'). — *Chronique.* 3 volumes in-8°, Paris, 1863-1864. Publication de la *Société de l'Histoire de France.*

Monstrelet (Enguerran de). — *Chronique.* 6 volumes in-8°, Paris, 1857. Publication de M. L. Douët-d'Arcq pour la *Société de l'Histoire de France.*

Chastellain (Georges). — *Œuvres,* publiées par le baron Kervyn de Lettenhove. 8 volumes in-8°, Bruxelles, 1863-1866.

Journal d'un Bourgeois de Paris. 1 volume in-8°, Paris, 1881. Édition de M. Alexandre Tuetey.

Jean Wavrin du Forestel. — *Anciennes chroniques d'Angleterre.* 3 volumes in-8°, Paris, 1858-1863. Publication de la *Société de l'Histoire de France.*

Le Fèvre de Saint-Remy. — *Chronique.* 2 volumes in-8°, Paris, 1886. Publication de la *Société de l'Histoire de France.*

Morosini (Chronique d'Antonio). — Texte établi par Léon Dorez; notes et commentaires de M. Germain Lefèvre-Pontalis. 4 vol. in-8°, Paris, 1899-1902. *Société de l'Histoire de France.*

REVUES SPÉCIALES.

Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France. In-8°, Paris, Renouard.

Bibliothèque de l'École des Chartes. In-8°, Paris.

OUVRAGES D'HISTOIRE ET D'ÉRUDITION.

Anselme (R. P.), augustin déchaussé. — *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France.* 8 volumes in-f°. Paris, 1728.

Art (L') de vérifier les dates des faits historiques, chartes, etc., par un religieux bénédictin de Saint-Maur. 3 volumes in-f°, Paris, 1784.

Averdy (L'). — *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi,* t. III; in-4°, Paris, 1790. (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions...*)

Barante (de). — *Histoire des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois.* 8 volumes in-18 anglais, Paris, 1859.

Berriat Saint-Prix. — *Jeanne d'Arc ou Coup d'œil sur les révolutions de France au temps de la Pucelle d'Orléans.* 1 volume in-8°, Paris, 1817.

CALMET (Dom Augustin). — *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*. 4 volumes in-f°, Nancy, 1728.

DARESTE (M.-C.). *Histoire de France*. 9 volumes in-8°, Paris, 1874-1880.

DENIFLE (Père Henri), dominicain. — *Chartularium Universitatis Parisiensis*. 4 volumes in-4°, Paris, 1889-1897.

Du même. — *Auctarium Chartul*. 2 vol. in-4°, Paris, 1893-1897.

Du même. — *La désolation des églises de France*. 3 volumes in-8°, 1897-99.

DU LYS (Charles). *Traité sommaire, tant du nom et des armes, que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans et de ses frères*. 1 volume in-4°, Paris, 1628.

EYMERICI (F. Nicolaï), ordinis Prædicatorum, *Directorium Inquisitorum cum commentariis Francisci Pegnæ*. 1 volume in-4°, Romæ, 1637.

FLEURY. — *Histoire de l'Église*. 24 volumes in-8°, Nîmes, 1778-1780.

FOURNIER (Marcel). — *Statuts et privilèges des Universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*. 4 volumes in-8°, Paris, 1891-1894.

FROISSART. — *Chronique*. Édit. du Panthéon littéraire.

Gallia Christiana. 13 volumes in-f°, 1716-1765; — Continuation, 3 volumes, XIV, XV, XVI, in-f°, 1856-1865.

GODEFROY (Denys). — *Histoire de Charles VII par divers auteurs du temps*. In-f°, Paris, 1661.

GUIZOT. — *Histoire de France racontée à mes petits-enfants*. 4 volumes in-4°, Paris, 1872-75.

GUYON (Symphorien). — *Histoire de l'Église et diocèse, ville et Université d'Orléans*. 2 volumes in-f°, Orléans, 1647.

HERGŒNRŒTHER (Cardinal). *Histoire de l'Église*, traduite par l'abbé Belet. 8 volumes in-8°, Paris, t. IV, 1888.

HOLINSHED (Raphaël). — *The cronicles of Englande, Scotlande and Irelande*. 2 volumes in-f°, London, 1577.

HORDAL DU LYS (Jean). — *Heroinæ nobilissimæ Joannæ Darc, Lotharingæ... Historia*. 1 volume in-8°, Pont-à-Mousson, 1612.

HUYNES (Dom). — *Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*. 2 volumes in-8°, Rouen, 1872.

LAVISSE (Ernest). *Histoire de France*, t. IV. In-8°, Paris, Hachette, 1902.

LÉA (Henri-Charles). — *Histoire de l'Inquisition au Moyen-âge*. 3 volumes in-18, Paris, 1902.

Leber (C.). — *Des cérémonies du sacre.* 1 volume in-8°, Paris-Reims, 1825.

Le Brun de Charmettes. — *Histoire de Jeanne d'Arc.* 4 volumes in-8°, Paris, 1817.

Lenglet-Dufresnoy. — *Histoire de Jeanne d'Arc, héroïne et martyre d'État.* 3 volumes in-12, Paris, 1753-1754.

Longueval (P.), de la Société de Jésus. — *Histoire de l'Église gallicane.* 18 volumes in-8°, Paris, 1780-1781.

Marlot (Dom Guillaume), grand prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims. — *Histoire de la ville, cité et Université de Reims.* 4 volumes in-4°, Reims, 1846.

Martin (Henri). — *Histoire de France.* 17 volumes in-8°. Paris, 1855-1878.

Mézeray (François de). — *Histoire de France.* 3 volumes in-f°, Paris, 1646.

Michelet. — *Histoire de France.* 17 volumes in-8°, 1835-1867.

Pasquier (Estienne). — *Les recherches de la France.* 1 volume in-f°, Paris, 1642.

Plancher (Dom). — *Histoire de Bourgogne,* 4 volumes in-f°, Dijon, 1739-1781.

Raynaldi, Congr. Oratorii, *Annales ecclesiastici*, t IX. In-f°, Lucæ, 1752.

Rymer. — *Fœdera et cujuscumque generis acta publica.* 10 volumes in-f°, London, 1704-1713.

Thaumas de la Thaumassière. — *Histoire du Berry.* 2 volumes in-f°, Bourges, 1691.

Vigner (Nicolas). — *Histoire de la Maison de Luxembourg.* In-4°, Paris, 1619.

TRAVAUX RÉCENTS SUR JEANNE D'ARC.

Ayroles (R. P.), de la Société de Jésus. — *La vraie Jeanne d'Arc.* 5 volumes grand in-8°, Paris, 1890-1902.

Beaucourt (G. du Fresne de). — *Histoire de Charles VII.* 6 volumes in-8°, Paris, 1881-1891.

Beaurepaire (Charles de). — *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc.* In-8°, Rouen, 1869.

Du même. — Notes sur les juges et assesseurs du Procès de condamnation de Jeanne d'Arc. 1 volume in-8°, Rouen, 1890.

BELON (R. P. Marie-Joseph) et BALME (François), des Frères Prêcheurs. — *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et la réhabilitation de Jeanne d'Arc.* 1 volume grand in-8o, Paris, Lethielleux, 1893.

BIOTTOT (Colonel). — *Les grands inspirés :* JEANNE D'ARC. In-18, Paris, E. Flammarion, 1907.

BOUCHER DE MOLANDON. — *La famille de Jeanne d'Arc dans l'Orléanais.* 1 volume grand in-8o, Orléans, 1878.

BOUTEILLER (E. DE) et G. DE BRAUX. — *La famille de Jeanne d'Arc.* 1 vol. in-8o, Paris, 1878.

Des mêmes. — *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc.* 1 volume in-8o, Paris, 1879.

CANONGE (Général Frédéric). — *Jeanne d'Arc guerrière.* In-12, Paris, 1970.

CARLYLE (Thomas). — *Les Héros,* trad. de J. Izoulet. In-12, Paris, 1905.

CHAMPION (Capitaine). — *Jeanne d'Arc écuyère.* In-8o, Paris, 1901.

CHAMPION (Pierre). — *G. de Flavy.* In-8°, Paris, 1906.

CHAPOTIN (R. P. Marie-Dominique), des Frères Prêcheurs. — *La guerre de Cent Ans, Jeanne d'Arc et les Dominicains.* 1 volume in-8°, Paris, 1889.

CHAPOYS (Henri). — *Les compagnons de Jeanne d'Arc.* 1 volume in-8o, Paris, 1897.

CHÉRUEL (A.). — *Rouen sous la domination anglaise.* In-8o, E. Legrand, 4e édit., 184 pp.

CHEVELLE (C.). — *Jeanne d'Arc à Burey-le-Petit ou Burey-en-Vaux. La famille Laxart.* Nancy, Humblot et Simon.

Congrégation des Rites (Sacrée). — Cause de béatification de Jeanne d'Arc. *Positio super virtutibus.* Rome, imprim. de la Propagande, in-fo, 1901.

COSNEAU (E.). — *Le connétable de Richemont.* In-8o, Paris, 1886.

COUGNY (G. DE). — *La mission de Jeanne d'Arc.* Brochure in-8o, Tours, 1891.

DEPEYRE (Gabriel). — *Les ducs de Bourbon.* 1 volume in-8o, Paris, 1897.

DRAGOMIROV (Général). — *Jeanne d'Arc.* In-8o de 54 pages, Nancy, 1899.

DUBOIS (L'abbé). — *Histoire du siège d'Orléans.* Mémoire inédit, publié par M. Paul Charpentier. 1 volume in-8o, Orléans, 1894.

Fabre (Joseph). — *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc.* 3 vol. in-18, Paris, 1884-1888.

Féval (Paul). — *Les merveilles du Mont-Saint-Michel.* 1 volume in-18, Paris, 1884.

Gaucourt (Marquis de). — *Le sire de Gaucourt,* bailli d'Orléans en 1429. 1 volume in-8o, Orléans, 1855.

Gœrres (Guido). — *Vie de Jeanne d'Arc,* trad. de l'allemand. In-8o, Paris, 1886.

Guiraud (Jean). — *Des origines à Jeanne d'Arc.* In-12, Paris, G. Beauchesne, 1911.

Hanotaux (Gabriel), de l'Académie française. — *Jeanne d'Arc.* In-8o, Paris, Hachette, 1911.

Hinzelin (Émile). — *Chez Jeanne d'Arc.* Paris, Berger-Levrault, 1904.

Jadart (Henri). — *Jeanne d'Arc à Reims.* 1 volume in-8o, Reims, 1887.

Joly (Henri). — *Psychologie des saints.* In-12, Paris, 1902.

Jouin (Abbé), curé de Saint-Augustin, Paris. — *Jeanne d'Arc,* « *mistère* ». In-8o, Paris, Léon Guillonneau, 1909.

Lacombe (Henri-Daniel). — *L'hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers, maître Jean Rabateau.* 1 volume in-8o, Niort, 1895.

Lanéry d'Arc et Jeny (Lucien). — *Jeanne d'Arc en Berry.* 1 volume in-12, Paris, 1892.

Lang (Andrew). — *The maid of France.* 1 volume in-8o, Londres, Longmans, 1909.

Du même. — *La Jeanne d'Arc d'Anatole France.* In-18, Paris, Perrin, 1909.

Lecoy de la Marche. — *Le roi René.* 2 volumes in-8o, Paris, 1875.

Lefèvre-Pontalis (Germain). — *Les sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc,* Eberhard Windecke. In-8o, Paris, 1903.

Loiseleur (Jules). — *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans.* 1 volume in-8o, Orléans, 1868.

Longnon (Auguste). — *Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc.* 1 volume in-8o, Paris, 1875.

Du même. — *Paris sous la domination anglaise.* 1 volume in-8o, Paris, 1878.

Lowel (Francis). — *Joan of Arc.* In-8o, Boston, 1896.

Luce (Siméon). — *Jeanne d'Arc à Domremy.* 1 volume in-18, Paris, 1887.

Luchaire (A.) et Zeller (B.). — *Charles VII et Jeanne d'Arc*, Paris, 1886, Hachette.

Maleissye (de). — *Les reliques de Jeanne d'Arc.* In-12, Paris, 1909.

Mantellier (P.). — *Histoire du siège d'Orléans.* 1 volume in-12, Orléans, 1867.

Marin (Capit. Paul). — *Jeanne d'Arc tacticienne et stratégiste.* 4 volumes in-12, Paris, Baudouin, 1889.

Mougenot (Léon). — *Jeanne d'Arc et le sire de Baudricourt.* 1 volume in-8o, Nancy, 1895.

O'Reilly. — *Les deux procès de Jeanne d'Arc.* 2 vol. in-8o, Plon-Nourrit, Paris, 1868.

Péchenard (P. L.) — *Jean Juvénal des Ursins*, archevêque, duc de Reims. In-8°, Paris, 1876.

Péguy (Charles). — *Le mystère de la charité de Jeanne d'Arc.* In-12, Plon-Nourrit, Paris, 1911.

Pie de Langogne (R. P.), capucin. — *Jeanne d'Arc devant la Congrégation des Rites.* Paris, Bonne presse.

Quicherat (Jules). — *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc.* 1 volume in-8o, Paris, 1850.

Sarrazin (Albert). — *Jeanne d'Arc et la Normandie au quinzième siècle.* 1 volume in-4o illustré, Rouen, 1897.

Du même. — *Pierre Cauchon, juge de Jeanne d'Arc.* 1 volume in-8o, Paris, 1901.

Sorel (Alexandre). — *La prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne.* 1 volume in-8o, Paris, 1889.

Trémoille (Marquis de la). — *Les La Trémoille pendant cinq siècles.* Grand in-4o, Nantes, Grimaud, 1890.

Thureau-Dangin. — *Un prédicateur populaire dans l'Italie de la Renaissance : saint Bernardin de Sienne.* 1 volume in-18 jésus, Paris, 1896.

Vallet de Viriville. — *Histoire de Charles VII*, 3 volumes in-8o, Paris, 1862-1865.

Du même. — *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, traduit du latin. 1 volume grand in-8o, Paris, 1867.

Du même. — *Charles VII et ses conseillers* (1403-1461). Brochure in-8o de 63 pp., Paris, 1859.

Valois (Noël). — *La France et le grand schisme d'Occident.* 4 volumes in-8o, Paris, 1896.

Vandenbrœck (H.). — *Anciens registres de Tournay.* 2 volumes in-8o, Tournay, 1862-1863, Malo et Levasseur.

Villaret (Mlle de). — *Louis de Coutes, page de Jeanne.* Brochure in-8o, Châteaudun, 1890.

Villerabel (André du Bois de la), docteur en théologie et en droit canonique. — *Les Procès de Jehanne la Pucelle,* manuscrit inédit. 1 volume in-12, Saint-Brieuc, 1890.

Villiaumé (Nic.). — *Histoire de Jeanne d'Arc.* In-8o, Paris, 1874.

Wallon (Henri). — *Jeanne d'Arc.* 2 vol. in-18, Paris, 1879.

Manuel de bibliographie et d'iconographie des femmes célèbres, par un Vieux Bibliophile. 1 volume in-8o, Turin-Paris, 1892.

Bibliographie, colonnes 377-386.

Iconographie, colonne 386.

MANUSCRITS.

Catalogue des Manuscrits conservés aux Archives nationales. In-8o, E. Plon, Nourrit et Cie, Paris, 1892.

Manuscrits relatifs à Jeanne d'Arc, voir pp. 50, 62, 64, 71, 74.

Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque Mazarine. (Mêmes éditeurs.)

Manuscrits relatifs à Jeanne d'Arc, voir p. 170.

Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal. (Mêmes éditeurs.)

Manuscrits relatifs à Jeanne d'Arc, voir p. 353.

Catalogue général des Manuscrits des bibliothèques publiques de France. Grand in-8o, Paris, Plon et Nourrit, 1885. Départements. — Volumes indiquant des manuscrits concernant Jeanne d'Arc :

II, pp. 154, 157, 161.
III, pp. 60, 278.
VI, pp. 446-447.
VII, pp. 268-269, 353.
XII, pp. 235-237, 254.
XVI, pp. 222-223, 530.
XIX, pp. 486-487.
XX, pp. 454-455.
XXI, p. 135.
XXII, pp. 402-483.
XXIV, p. 577.
XXVII, p. 409.

Quant aux *Histoires de Jeanne d'Arc* publiées en France et à l'étranger dans la seconde moitié du XIXe siècle, elles sont trop nombreuses pour que nous en donnions l'énumération. On les trouvera indiquées dans l'opuscule cité plus haut, que M. Ulysse Chevalier a extrait de la nouvelle édition de son *Répertoire des sources historiques du Moyen-âge*.

N. B. — Au cours de cet ouvrage, nous aurons constamment à citer les cinq volumes sur les procès de Jeanne d'Arc publiés par Jules Quicherat au nom de la Société de l'Histoire de France.

En les citant, nous ne redirons pas le nom de l'auteur ; nous mettrons simplement : *Procès*, l'indication du tome, t. I, II ou III, et celle de la page, par exemple : *Procès*, t. I, p. 250 ; *Procès*, t. II, p. 320 ; et ainsi de suite.

APERÇU PRÉLIMINAIRE

LA GUERRE DE CENT ANS AVANT JEANNE D'ARC

(1328-1429)

Lorsque Jeanne la Pucelle donnait au fils de Charles VI, à Chinon et Poitiers, l'assurance que prochainement les Anglais seraient « boutés hors de toute France », la situation du royaume et de son souverain — nous le constaterons plus loin — semblait désespérée. Cette situation ne s'était pas produite du jour au lendemain : elle était la résultante d'un long siècle de guerres, de discordes civiles et de fléaux de toute sorte. On ne se rendrait qu'un compte insuffisant de la mission de la vierge Lorraine, si l'on perdait de vue la suite des événements qui avaient conduit la France au bord de l'abîme. C'est le tableau rapide de ces événements qu'il nous a paru bon de présenter dans un *Aperçu préliminaire*. Nous nous abstiendrons de considérations générales : les faits, simplement exposés, contiennent, ce nous semble, un enseignement plus significatif et non moins éloquent.

I.

PHILIPPE VI DE VALOIS.

(1328-1350.)

Prétentions d'Édouard III d'Angleterre à la couronne de France. — Batailles de l'Écluse (1340) *et de Crécy* (1346). — *Prise de Calais* (1347).

L'an 1328, Charles IV, roi de France et troisième fils de Philippe le Bel, mourait à trente-quatre ans. Il n'avait pas eu encore d'enfants, mais il laissait sa femme enceinte. Quand il se vit proche de sa fin, il arrêta que si la reine mettait au monde un fils, Philippe de Valois, son cousin germain, serait régent du royaume jusqu'à ce que l'enfant royal fût en âge de monter sur le trône. S'il advenait que ce fût une fille, les douze pairs et hauts barons de France donneraient le royaume à celui « qui avoir le devrait ».

La reine, après la mort de Charles IV, mit au monde une fille. En vertu de la loi salique, dont Philippe V avait déjà bénéficié à la mort de Louis X le Hutin (1317), « les douze pairs et les barons de France donnèrent, de leur commun accord, le royaume de France à Monseigneur Philippe[1] », comte de Valois.

Les représentants directs de la race des Capétiens avaient fini de régner.

1. J. Froissart, *Chronique*, t. I, liv. I, première partie, chap. IV, p. 5; chap. XLIX, p. 39. Édition de J.-A.-C. Buchon (*Panthéon littéraire*), grand in-8º à deux colonnes. Paris, 1837.

Le chef de la branche des Valois avait pour père Charles, troisième fils de Philippe le Hardi et frère de Philippe le Bel. Sa mère était la princesse Marguerite, fille du roi de Naples et de Sicile. Charles était né en 1270 et avait reçu en apanage le comté de Valois (1285); d'où son nom de Charles de Valois. Il mourut en 1325, et l'on a pu dire de lui qu'il avait été fils, frère, père, oncle de rois, et jamais roi.

Philippe de Valois ne pouvait avoir pour concurrent au trône de France que le fils d'Isabelle, reine d'Angleterre, épouse d'Édouard II et fille de Philippe le Bel. Mais, étant donné la loi salique, Isabelle ne pouvait transmettre à son fils Édouard III des droits qu'elle n'avait pas[1]. Le cas était le même pour le comte d'Évreux, petit-fils par sa mère de Louis le Hutin. Tel fut pourtant le point de départ des luttes acharnées qui, durant plus d'un siècle, couvrirent le sol français de sang et de ruines. Dans cette *guerre de Cent ans*, les rois d'Angleterre prétendaient revendiquer et défendre leurs droits à la couronne de France. De leur côté, les Français ne voulaient pas plus devenir les sujets des rois d'Angleterre, que les Anglais n'eussent voulu devenir, dans leur île, les sujets de nos rois.

Après son sacre, qui eut lieu le 29 mai 1328 à Reims, Philippe VI somma le jeune Édouard III de lui faire hommage, comme à son suzerain, pour la Guyenne dont Édouard était duc. Le monarque anglais, qui avait à peine dix-huit-ans (il avait été sacré dès sa seizième année[2]), vint à Amiens (1329), et là, dans la cathédrale,

1. Avant la délivrance de la reine, une ambassade anglaise était déjà venue à Paris faire valoir les droits du fils d'Isabelle.

2. Froissart, liv. I, 1re partie, chap. XXXVII, p. 19.

sans éperons, sans épée, il s'agenouilla à son corps défendant devant Philippe de Valois, et il se reconnut son homme lige en présence des seigneurs et barons qui formaient la cour du roi de France[1].

Deux ans plus tard (30 mars 1331), Édouard adressait à Philippe des lettres confirmant cette reconnaissance de sa suzeraineté comme roi de France. « L'hommage que nous fîmes à Amiens au roi de France, par paroles générales, y disait-il, est et doit être entendu lige, et nous lui devons foi et loyauté porter, comme duc d'Aquitaine et pair de France. »

En vertu de cet hommage lige, le monarque anglais se déclarait obligé de servir et de défendre le roi de France, son suzerain, contre ses ennemis, quels qu'ils fussent. Les choses se passèrent d'autre sorte. En 1337 éclatait entre Édouard et Philippe une guerre qui ne devait finir qu'un siècle après, quand parut la jeune fille qu'on a pu saluer du nom de libératrice de la France, Jeanne d'Arc. Nous venons de dire quel fut le point de départ de cette guerre, rappelons maintenant quelle en fut l'occasion.

En 1332, l'arrière-petit-fils de Robert d'Artois, frère de saint Louis, était condamné par ses pairs à être banni, comme coupable d'empoisonnement et autres crimes. Ce prince, nommé Robert, était beau-frère de Philippe de Valois dont il avait épousé la sœur. Il vint, la haine dans l'âme, chercher un refuge à la cour d'Angleterre. Édouard III étant alors en guerre avec l'Écosse, Robert le suivit dans cette expédition. Tout entier à ses projets de vengeance, « Pourquoi, dit-il au roi d'Angle-

1. Froissart, *ibid.*, chap. LII, p. 43.

terre, ne revendiquez-vous pas cet héritage, cette couronne de France que le roi Philippe tient à grand tort? » Et à divers propos il lui répétait : « Sire, laissez ce pauvre pays et pensez plutôt à la noble couronne de France. »

Ces incitations portèrent leurs fruits. Comme Philippe de Valois pressait le roi d'Angleterre de lui livrer Robert, son sujet, Édouard répondit en reprochant au roi de France les secours qu'il donnait aux Écossais. Au lieu de livrer Robert, il affecta de redoubler de confiance à son égard et il le combla de faveurs. Enfin, il prit le parti de déclarer la guerre à Philippe. Cette déclaration fut notifiée le 21 août 1337.

Édouard communiqua sa résolution à l'empereur d'Allemagne. « Il allait, disait-il, guerroyer contre celui qui se prétendait roi de France. » Au mois d'octobre suivant, le monarque anglais prenait ce titre de roi de France, et il désignait les barons et seigneurs qui devaient le seconder dans la revendication de son droit.

Cependant, jusqu'à l'année 1340, Édouard III s'occupa plus de Louis de Nevers, comte de Flandre, que de Philippe VI. Ce dernier avait rendu à Louis de Nevers le service de le mettre en possession du comté de Flandre. Pour être agréable à son bienfaiteur, Louis de Nevers fit saisir (1336) et emprisonner tous les Anglais qui commerçaient en Flandre. Le roi d'Angleterre, usant de représailles, traita de même les marchands flamands qui se trouvaient en Angleterre, et il interdit l'exportation des laines dans le comté de Flandre. Or, « toute la Flandre était fondée sur draperie, et sans laines on ne pouvait draper[1] ».

1. FROISSART, *loc. cit.*

L'industrie flamande tirant d'Angleterre toute la matière première de ses draps, les fabricants du pays furent grandement alarmés. Jacques d'Artevelde, bourgeois de Gand et brasseur de bière, entreprit de porter remède au mal. Ce remède consistait à rétablir les anciennes relations commerciales entre la Flandre et l'Angleterre, et à entraîner dans ce mouvement toutes les communes flamandes. Le 10 juin 1338, un traité rédigé en conséquence était conclu entre les Flamands et les Anglais. A partir de ce jour, le véritable souverain en Flandre fut Jacques d'Artevelde et non le comte Louis de Nevers. Au mois de janvier 1340, le brasseur de Gand signait, au nom des communes flamandes, une alliance formelle avec Édouard III. A cette occasion, Édouard ne se contenta pas de joindre à son titre de roi d'Angleterre celui de roi de France, il unit de plus sur son blason les armes de France à celles d'Angleterre.

Trois événements considérables marquèrent la première phase de ce duel entre la France et sa rivale : la bataille navale de l'Écluse (1340), la bataille de Crécy (1346) et la prise de Calais (1347); les trois furent funestes aux armes françaises.

En juin de l'an de grâce 1340, une flotte de plus de cent quarante navires attendait, près du port de l'Écluse, en Hollande, le moment où Édouard aborderait le continent, dans l'espoir de le surprendre et de s'emparer de sa personne. Le monarque anglais, informé de ces préparatifs, prit ses précautions en conséquence. Les vaisseaux français, quand Édouard parut, étaient enfermés dans le port : les Anglais attaquèrent sans hésiter. Depuis six heures du matin (24 juin 1340), on combattit avec acharnement de part et d'autre. Sur l'heure de midi,

deux cents navires flamands vinrent en aide aux Anglais et décidèrent la victoire[1]. Avant la bataille, le corsaire génois Barbavera, allié des Français, n'avait pas manqué de faire observer aux deux chefs de la flotte française le danger auquel ils s'exposaient en demeurant enfermés dans le port. Pour lui, il gagna la haute mer avec ses galères et échappa au désastre. Les deux chefs payèrent de leur vie leur imprudence. L'un, Hugues Quiéret, amiral en titre, fut égorgé par les Flamands; l'autre, Nicolas Béhuchet, trésorier de Philippe VI, fut pendu au mât de son propre navire.

De la bataille de l'Écluse à celle de Crécy il y eut plusieurs trêves : la première fut conclue en cette même année 1340; les autres le furent en 1342, 1343, 1344. Le roi d'Angleterre rompit celle-ci en 1345.

En juillet de cette année 1345, Édouard III perdit un auxiliaire précieux : Jacques d'Artevelde était mis à mort par ses concitoyens en son hôtel de Gand[2]. Le 2 juillet de l'année suivante, le monarque anglais s'embarquait à Southampton avec une trentaine de mille hommes et envahissait la Normandie. Pendant un mois, il parcourut cette province en vainqueur, pillant et ravageant sur son passage, villes, bourgades et campagnes. Il vint ensuite à Mantes et à Poissy, et ses soldats poussèrent jusqu'à Neuilly et Saint-Cloud. Cependant Philippe VI avait rappelé son armée d'Aquitaine et mandé à Saint-Denis ses principaux alliés, les ducs de Hainaut et de Lorraine, les comtes de Blois et de Flandre, et le vieux roi Jean de Bavière. Alors Édouard gagna la Picardie, passa la

1. Pour les détails de cette bataille, voir Froissart, t. I, livre I, 1re partie, chap. CXX-CXXIII, pp. 105-107.
2. Sur cette mort, voir Froissart, t. I, *ibid.*, chap. CCXLVIII.

Somme et vint attendre son rival à Crécy, à cinq lieues d'Abbeville, dans le comté de Ponthieu.

Le samedi 26 août, Philippe et ses alliés partirent d'Abbeville pour livrer bataille aux Anglais : ils les trouvèrent en ordre de combat, disposés en trois corps. Sur l'ordre du roi de France, les arbalétriers génois, au nombre de quinze mille, engagèrent l'action ; mais les archers anglais leur répondirent si rudement que les Génois, au lieu de marcher à l'ennemi, revinrent en arrière, faisant obstacle au corps de bataille des Français. « Or, sus, tuez toute cette ribaudaille, cria Philippe irrité ; elle nous empêche d'avancer. » Cette mesure ne fit qu'accroître le désordre déjà fort grand parmi les troupes françaises. Les Anglais, frais et dispos, ayant affaire à une armée ébranlée et fatiguée par la marche du matin, eurent la partie belle. Les seigneurs qui accompagnaient Philippe se battirent vaillamment, mais ils ne sauvèrent que l'honneur. Le vieux roi de Bohême, qui était aveugle, demanda à « férir un coup d'épée ». Ses barons lièrent son destrier aux leurs, et, se précipitant au plus épais de la mêlée, ils frappèrent et succombèrent ensemble.

Ce fut alors un égorgement effroyable. Nul n'était pris à rançon ni à merci. Onze princes, deux archevêques, quatre-vingts seigneurs à bannière, douze cents chevaliers, des milliers d'hommes d'armes jonchèrent le sol de leurs cadavres. Le roi de France ne pouvait s'arracher à ce spectacle. Messire Jean de Hainaut, voyant le danger d'être fait prisonnier auquel s'exposait le monarque, car il n'avait guère qu'une soixantaine de combattants avec lui, saisit le cheval de Philippe par la bride et l'entraîna loin du champ du carnage. « Si vous avez perdu cette fois, lui dit-il, vous recouvrerez une autre. »

Arrivé au château de la Broye par une nuit des plus noires, Philippe VI demande l'hospitalité. « Qui est là? » interroge le châtelain. « Ouvrez, ouvrez, châtelain, répond Philippe, c'est l'infortuné roi de France. »

A minuit, Philippe et ses barons repartirent : « Ils chevauchèrent tant que, au point du jour, ils entrèrent en la bonne ville d'Amiens[1]. »

Le désastre de Crécy portait un coup funeste à la cause française; la prise de Calais, survenue en août 1347, fut peut-être d'un avantage plus considérable pour les Anglais, qui furent ainsi mis en possession, sur la terre de France, d'une place forte et d'un port à proximité de la côte d'Angleterre.

Le 3 septembre 1346, Édouard III se portait devant Calais. Par deux fois, en juin et en juillet 1347, Philippe tenta de secourir les assiégés. Repoussé la première fois, la seconde il n'osa pas livrer bataille. Le 2 août, il revenait à Amiens et licenciait ses troupes. Les habitants de Calais, qui depuis déjà longtemps souffraient cruellement de la famine, n'eurent plus qu'à se rendre. On sait à quel prix le vainqueur mit cette capitulation (4 août 1347). Le plus riche bourgeois de la ville, Eustache de Saint-Pierre, et cinq autres des plus considérés vinrent en chemise, la tête nue, la corde au cou, se mettre à la merci d'Édouard III. Le roi s'apprêtait à livrer ces courageux citoyens au bourreau, lorsque la reine, se jetant à ses genoux tout en larmes, implora leur grâce. C'est « pour le fils de sainte Marie, s'écria-t-elle, et pour l'amour de moi! » Édouard garda quelques instants le

1. Froissart, t. I, livre I, 1re partie, chap. CCLXXXI-CCXCIII, pp. 232-241.

silence. « Ah! Dame, répondit-il, j'aimerais mieux que vous fussiez autre part qu'ici! Je vous les donne; faites-en à votre plaisir[1]. »

Les six bourgeois de Calais eurent la vie sauve, mais la ville fut peuplée d'Anglais et elle demeura dans leurs mains plus de deux cents ans; elle ne fut rendue à la France qu'en janvier 1558.

Le 22 août 1350, Philippe de Valois mourait âgé de cinquante-neuf ans, laissant la France dépeuplée par la peste noire qui la ravagea de 1347 à 1349. La cession du Dauphiné par Humbert II au profit du petit-fils de Philippe VI, Charles V, et l'acquisition de la ville de Montpellier, payée 120.000 écus d'or au dernier roi de Majorque, furent une compensation aux pertes que venait d'éprouver le royaume.

II.

JEAN II, DIT LE BON.

(1350-1364.)

Bataille de Poitiers (1356). — *Captivité du Roi et régence du dauphin Charles.*

Sur son lit de mort, Philippe de Valois avait recommandé à celui de ses fils qui devait lui succéder de « défendre courageusement la France, de maintenir la justice et de soulager les peuples ». Jean II, surnommé le Bon[2], — c'est-à-dire, dans la langue et les idées de

1. Froissart, *ibid.*, chap. cccxx-xxi, pp. 268, 269.

2. Il y a un Jean Ier, fils de Louis le Hutin, à qui on accorde une place parmi les rois de France. Il ne vécut que cinq jours.

l'époque, *crédule et chevaleresque*, — livra la bataille de Poitiers pour obéir à la première de ces recommandations; il la perdit et tomba au pouvoir des Anglais.

Pendant les trois ou quatre années qui suivirent la mort de Philippe VI, la France jouit de la trêve qui avait mis momentanément fin aux hostilités. Mais une sourde animosité ne cessait de régner entre Français et Anglais. Les chevaliers bretons, batailleurs mais loyaux, éprouvaient la même répulsion que les sujets du royaume pour ces insulaires dont les prétentions et l'orgueil, depuis Crécy, n'avaient plus de bornes. On le vit bien en 1351, lorsque le sire de Beaumanoir, compagnon d'armes de Du Guesclin, envoya, du château de Josselin dont il avait la garde, un défi en règle au gouverneur anglais de Ploërmel.

Trente chevaliers bretons et trente chevaliers anglais se mesurèrent en combat singulier, le 27 mars de cette année 1351. Beaumanoir y fut grièvement blessé. Pour apaiser la soif qui le brûlait, sur le conseil d'un de ses preux, Beaumanoir but le sang qui coulait de ses blessures.

Beaumanoir, bois ton sang; la soif te passera.

lui dit son vaillant compagnon d'armes.

Beaumanoir but son sang et la soif lui passa.

Dans ce combat, connu sous le nom de *Combat des Trente*, les champions bretons restèrent vainqueurs.

En 1355, la guerre reprit entre les deux royaumes. Édouard III, qu'un traité secret liait à Charles le Mauvais, roi de Navarre, attaqua sur trois points : au nord,

par Calais; à l'Ouest, par la Normandie; au midi, par le Languedoc. La campagne menée par le monarque anglais dans la Picardie et l'Artois fut plutôt avantageuse à Jean le Bon ; une révolte des Écossais obligea Édouard à regagner l'Angleterre.

En Normandie, les ennemis, commandés par le duc de Lancastre, saccagèrent le pays jusqu'à Rouen. Le roi de France marcha contre eux, et, s'emparant d'Évreux, les contraignit de battre en retraite.

Pendant que Jean le Bon guerroyait en Picardie et en Normandie, le prince de Galles, fils aîné d'Édouard III, avec Jean Chandos pour lieutenant, ravageait à son aise le Languedoc, le Périgord, le Limousin et le Berry. Il était à Vierzon lorsqu'il apprit que le roi Jean, à la tête d'une nombreuse armée, lui barrait le chemin dans la direction de Poitiers. Le prince de Galles — qu'on appelait aussi le *Prince noir*, à cause de la couleur de son armure — n'avait à ses ordres que huit ou dix mille combattants, mais huit ou dix mille soldats d'élite. Avant de tenter le sort des armes, le fils d'Édouard proposa au roi de France de rendre les places, châteaux et prisonniers dont il s'était emparé. Le roi répondit qu'il fallait, de plus, « que le Prince Noir et cent de ses chevaliers se vinssent mettre en sa prison. — A Dieu ne plaise, répliqua Chandos, que nous partions sans combattre ».

La petite armée anglaise avait pris position à deux lieues au nord de Poitiers, sur le coteau de Maupertuis, tout couvert de buissons, de haies et de vignes. Les Français, renouvelant les fautes de Crécy, attaquèrent en désordre. Le centre s'apprêtait à gravir le coteau qu'occupaient les Anglais, lorsqu'une embuscade de

cavalerie le surprend et provoque une panique. Les ennemis, mettant à profit la confusion qu'engendre cette panique, marchent avec un ensemble parfait sur les corps qui étaient dans la plaine et en ont bientôt raison. S'il eût suffi du courage pour vaincre, les chevaliers français eussent remporté la victoire. Mais ils se battaient au hasard, « comme ils se trouvaient ». Le roi Jean donnait l'exemple de la résistance et de la valeur. Il était descendu de cheval. Tête nue, blessé deux fois au visage, une hache d'armes à la main, le monarque français combattit avec l'énergie du désespoir. A ses pieds, le sire de Charny serrait dans ses bras roidis par la mort l'oriflamme que les ennemis n'avaient pu lui arracher. A ses côtés, le plus jeune fils de Jean le Bon, Philippe, âgé seulement de quatorze ans, ne cessait de l'avertir. « Père, disait-il, gardez-vous à droite ; père, gardez-vous à gauche ! » Les assaillants, de plus en plus nombreux, lui crient : « Rendez-vous, autrement vous êtes mort. » Un chevalier de Saint-Omer pénètre jusqu'au roi et lui dit en français : « Sire, sire, rendez-vous ! — A qui me rendrai-je? demande le roi Jean ; où est mon cousin le prince de Galles ? — Sire, rendez-vous à moi ; je vous mènerai à lui. — Qui êtes-vous? — De Morbecque, un chevalier d'Artois. — Je me rends à vous », dit Jean le Bon ; et, ôtant son gant de la main droite, il le lui jeta.

Le Prince Noir traita son prisonnier en roi. Il s'inclina devant lui jusqu'à terre et lui adressa les paroles les plus courtoises. « Quand vint le soir, le prince de Galles donna à souper au roi de France et à monseigneur Philippe, son fils, et à la plupart des comtes et barons de France qui étaient prisonniers. Et le prince ne se voulut

asseoir à la table du roi, quelque prière que le roi lui en fît; et il servait toujours la table du roi, s'agenouillant devant lui et disant : « Cher sire, ne veuillez pas faire simple chère (triste figure), pour tant si Dieu n'a pas voulu consentir aujourd'hui à votre vouloir. Vous avez aujourd'hui conquis le haut nom de prouesse, et avez passé tous les mieux faisans de notre côté. Tous ceux de notre partie se sont à ce accordés, et vous en donnent le prix et le chapelet, si vous le voulez porter [1]. »

Le monarque prisonnier fut d'abord conduit à Bordeaux, où il passa l'hiver de 1357; puis, au mois de mai de cette même année, on le mena à Londres, où Édouard III, accompagné de nombreux barons, le reçut courtoisement et lui donna le château de Windsor pour résidence. Deux ans après, en avril 1359, le roi d'Angleterre fit tenir au dauphin Charles un projet de traité par lequel il demandait pour la rançon du roi son père la moitié de la France à l'ouest, depuis Calais jusqu'à Bayonne, et quatre millions d'écus d'or payés comptant. Le Dauphin, ayant pris l'avis des notables et députés des bonnes villes du royaume, répondit qu'un pareil traité n'était « ni faisable, ni passable ».

Sur cette réponse, Édouard résolut de recommencer la guerre. Le 28 octobre 1359, il débarquait à Calais avec une armée nombreuse et se portait sur Reims, qu'il espérait surprendre. Trompé dans son attente, il arriva au mois d'avril de 1360 sans avoir réalisé aucune des conquêtes qu'il s'était promises. Il fit mine d'assiéger Paris. Mais Paris, dûment gardé, ne bougea pas et le laissa faire. Les environs de la capitale avaient été rava-

1. Froissart, t. I, livre I, 2e partie, chap. xxxv-xlix, pp. 345-360.

gés et brûlés. Au bout de huit jours, les Anglais ne trouvaient plus de quoi manger. Édouard alors se dirigea vers la Beauce. Là, des ouvertures de paix lui furent faites. Le 8 mai, un traité fut signé à Brétigny, près de Chartres. Édouard s'y engageait à renoncer à toute prétention à la couronne de France, si Jean II renonçait de son côté à tout droit de suzeraineté sur l'Aquitaine. Son prisonnier lui paierait, en outre, dans un laps de temps de six années, une rançon de trois millions d'écus d'or. Le 8 juillet, le prince de Galles ramenait le roi de France à Calais, et, le 13 décembre, le premier terme de la rançon stipulée ayant été payé, Paris revoyait son roi.

Entre autres otages donnés au roi d'Angleterre, jusqu'au parfait paiement des trois millions d'écus d'or, se trouvaient deux des fils du roi Jean, le duc d'Anjou et le duc de Berry. En 1363, le duc d'Anjou, violant sa parole, s'évada pour rejoindre sa femme au château de Guise. Ce manque de loyauté contrista fort le roi de France. « Si la bonne foi était bannie de ce monde, dit-il en l'apprenant, elle devrait trouver un asile dans le cœur des rois. » Peu de temps après, Jean le Bon partait pour Londres, afin de réparer l'acte déloyal de son fils. Édouard III lui fit un accueil brillant. Tout l'hiver de 1364 se passa en fêtes; mais la mort guettait le monarque français. Tombé gravement malade, le roi Jean mourait le 8 avril en l'hôtel de Savoye. Édouard lui fit à Saint-Paul de Londres de splendides funérailles. On y brûla « quatre mille torches de douze pieds de haut et quatre mille cierges pesant chacun dix livres ».

III.

CHARLES V, DIT LE SAGE.

(1364-1380).

Les Grandes Compagnies et les Anglais. — Du Guesclin, connétable. — Relèvement de la France.

Jean le Bon, en mourant, laissait quatre fils et trois filles, dont l'une était mariée à Charles le Mauvais, roi de Navarre. Celui de ses fils qui lui succéda, et que l'histoire a nommé Charles V le Sage, « était né vieux ». De bonne heure, il avait beaucoup vu, beaucoup souffert. De sa personne, il était faible et malade. On disait que Charles le Mauvais l'avait empoisonné. Le jeune roi en était resté pâle; il avait une main enflée, ce qui l'empêchait de tenir la lance. Il ne chevauchait guère. Où il se plaisait le plus, c'était à Vincennes, à son hôtel de Saint-Paul, à sa royale « librairie » du Louvre. Il lisait, il oyait les habiles, il avisait froidement. Jusque-là on se figurait qu'un roi devait monter à cheval. Charles V combattit mieux de sa chaise[1].

Deux maux, dont le moindre semblait mortel, affligeaient le royaume : les Grandes Compagnies et les Anglais. Secondé par le Breton Bertrand Du Guesclin, Charles V débarrassa la France des unes et réprima la jactance des autres.

Lorsque le fils de Jean le Bon monta sur le trône,

1. MICHELET, *Histoire de France,* liv. VI, chap. IV. In-8°, Paris, 1837.

Du Guesclin combattait au service de la France depuis quatre ans environ. Il était né en 1314 au château de la Motte-Broon, près de Rennes. C'était bien « l'enfant le plus laid qu'il y eût de Rennes à Dinan, camus et noir, la taille épaisse, les épaules larges, la tête énorme, mauvais garçon, violent, toujours battant ou battu : son précepteur le quitta sans avoir pu lui apprendre à lire[1] ». A seize ans, il s'échappa de la maison paternelle. courut toute sorte d'aventures, et acquit au pays de Bretagne un haut renom de prouesse et de vaillance. Charles V, n'étant que régent, le remarqua en 1359 au siège de Melun et se l'attacha. En 1364, devenu roi, il recommanda à Boucicaut, maréchal de France, de s'adjoindre Du Guesclin et de reprendre avec son aide Mantes sur Charles de Navarre. Les deux chevaliers reprirent non seulement Mantes le 7 avril, mais encore Meulan le 8 du même mois. Charles V reçut ces deux nouvelles à Reims, où il était allé se faire sacrer.

Le 16 mai suivant, Du Guesclin, à la tête de troupes recrutées dans ces bandes qui pillaient le pays sous le nom de *Grandes Compagnies*, attaquait à Cocherel, sur les bords de l'Eure, Jean de Grailly, dit le Captal de Buch[2], célèbre capitaine gascon au service du roi de

1. Guizot, *Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, chap. xxii. 4 vol. in-4°, Paris, 1872-75.

2. *Buch*, petit promontoire entre Bayonne et Bordeaux. — Charles V offrit à son prisonnier, pour se l'attacher, le beau château de Nemours. Jean de Grailly accepta et fit hommage au roi de France ; mais, peu après, blâmé par les siens, il rendit le château et revint au service du prince de Galles. (Froissart, *Chronique*, liv. I, 2e partie, ch. cxvi.) Fait prisonnier devant Soubise en 1372, il mourut à Paris en la tour du Temple en 1377. (Froissart, *ibid.*, chap. ccclxxxviii.)

Navarre. Le Captal de Buch fut complètement battu et fait prisonnier. Cet exploit valut au chevalier breton le titre de maréchal de Normandie et le comté de Longueville. Mais le 29 septembre de cette même année, à la bataille d'Auray, livrée par Charles de Blois contre le comte de Montfort, assisté de Jean Chandos, Du Guesclin, qui commandait les secours envoyés par le roi de France à Charles de Blois, fut fait prisonnier. Charles V n'oublia pas le chevalier captif. Il paya les cent mille francs de sa rançon, et Du Guesclin recouvra sa liberté.

Le roi de France n'eut pas à regretter sa générosité. Le fidèle Breton, sachant combien vivement son maître désirait débarrasser le pays des Compagnies qui le ravageaient, traita avec les principaux chefs et obtint d'eux qu'ils mèneraient leurs bandes en Espagne au secours de Henri de Transtamare contre Don Pèdre le Cruel, roi de Castille. Le 1er janvier 1366, plus de trente mille hommes des Grandes Compagnies avaient passé les Pyrénées. Soutenue par Du Guesclin, la cause de Henri de Transtamare eût promptement triomphé si le prince de Galles ne fût venu, avec son lieutenant Jean Chandos et une armée de vingt-sept mille hommes, défendre la cause de Don Pèdre. Le 3 avril 1367, Henri perdit contre les Anglais la bataille de Najara ou Navarrette, et Du Guesclin rendit son épée au Prince Noir lui-même. « Au moins, dit-il, je rends mon épée au plus vaillant prince de la terre. » Le vainqueur voulut que son prisonnier fixât le prix de sa rançon. Du Guesclin la fixa à cent mille francs, somme énorme pour l'époque. « Et où les prendrez-vous, Bertrand? » fit le prince. — Seigneur, répondit le chevalier breton, le roi de France me prêtera ce qui me manquera, et il n'y a

fileuse en France qui ne file ce qu'il faudra pour me mettre en liberté. »

Les compatriotes et amis de Du Guesclin, d'une part, Charles V de l'autre, lui avancèrent, en effet, l'argent nécessaire, si bien qu'au commencement de l'année 1368 il était libre. Peu après, il repassait en Espagne. Le 14 mars 1369, il livrait la bataille de Montiel, à la suite de laquelle Don Pèdre fut tué par Henri de Transtamare.

Quand Du Guesclin fut de retour en France, Charles V lui donna l'épée de connétable « comme au plus vertueux et plus fortuné en ses besognes qui, en ce temps, s'armât pour la couronne de France ». La guerre avec les Anglais recommençait; l'honneur de la France ne pouvait être confié à de meilleures mains.

Après avoir repassé les Pyrénées, le Prince Noir avait repris à Bordeaux la vie et le train royal qu'il y menait. Pour faire face aux dépenses de sa maison et de ses troupes, il imposa pour cinq ans une taxe de dix sous par famille dans toute l'Aquitaine (1367). Les seigneurs du pays, n'ayant pu obtenir que cette taxe fût retirée ou diminuée, firent appel au roi de France comme à leur suzerain (30 juin 1368). Six mois plus tard (25 janvier 1369), un docteur ès lois et un chevalier venaient, au nom de Charles, sommer le prince de Galles de répondre devant les pairs, touchant les griefs « dont il aurait molesté les prélats, barons, chevaliers et communes des Marches de Gascogne ». Le prince répondit : « Oui, volontiers, nous irons à notre jour à Paris; mais ce sera le bassinet en tête et soixante mille hommes en notre compagnie. »

Le 3 juin suivant (1369), le roi d'Angleterre reprenait

le titre de roi de France. Une armée anglaise débarquait à Calais, sous les ordres du duc de Lancastre. Le prince Noir, quoique atteint d'hydropisie, comptait bien porter une réponse de sa façon au souverain qui l'avait cité à sa barre. Dans cette phase belliqueuse qui dura huit ans, il n'y eut pas de grandes batailles. Le nouveau connétable de France recommandait de les éviter. Mieux valait laisser l'ennemi s'user lui-même en de petits combats. Avec ce système, les affaires de Charles V marchèrent à merveille. Dans le Nord, toutes les places du comté de Ponthieu, Abbeville, Saint-Valéry, le Crotoy, ouvrirent leurs portes aux capitaines du roi de France. Dans le Midi, l'archevêque de Toulouse se mit à chevaucher par tout le Quercy et fit tourner, sans coup férir, « Cahors et plus de soixante villes, châteaux et forteresses ».

Les Anglais, de leur côté, ne restaient pas inactifs. En 1370, le prince de Galles prenait Limoges d'assaut et commettait la barbarie d'en laisser massacrer les habitants. Quelques jours après ce massacre, la Providence sembla lui en faire porter la peine en le frappant dans ses plus chères affections : son fils lui était ravi par la mort à l'âge de six ans. Le mal auquel il était lui-même en proie devint si grave, que les médecins lui conseillèrent de retourner en Angleterre. Quittant la France et le théâtre de la guerre, le vainqueur de Poitiers prit le chemin de Londres ; il n'y retrouva pas la santé. Le 8 juin 1376, il rendait le dernier soupir. Le bon Froissart parle de cette mort en ces termes : « Si trépassa le vaillant homme et gentil prince de Galles et d'Aquitaine, fleur de chevalerie du monde en ce temps et qui le plus avait été fortuné en grands faits d'armes. Et eut le gentil

prince à son trépas la plus belle reconnaissance à Dieu et repentance que on vit onques grand seigneur avoir[1]. » Un an après, le 21 juin 1377, Édouard III, son père, mourait lui aussi. Dès que le roi de France eut appris la mort de son royal compétiteur, il le loua grandement par des paroles très courtoises, et il fit célébrer en son honneur, à la Sainte-Chapelle, un service solennel.

Au moment où Édouard III mourait, la trêve qui avait été conclue entre les deux princes en 1375 prenait fin. Les hostilités recommencèrent. Elles furent si bien menées par les capitaines de Charles V qu'il ne resta bientôt plus aux Anglais que Calais, Bayonne et Bordeaux, dans tout le royaume.

L'année 1380 vit disparaître dans la mort les deux hommes qui avaient rendu la France à elle-même : Du Guesclin et Charles V. Du Guesclin, tombé malade au siège de Châteauneuf-Randon, dans le Gévaudan, expirait le 13 juillet, à l'âge de soixante-six ans. Il avait fait son testament le 9 du même mois. A son lit de mort, il recommandait à ses lieutenants de ne jamais oublier, « en quelque pays qu'ils fissent la guerre, que les gens d'église, les femmes, les enfants et le pauvre peuple n'étaient pas des ennemis ». La place assiégée devait se rendre le lendemain. Ce jour venu, le gouverneur sort du château à la tête de la garnison, s'agenouille devant les restes de Du Guesclin et dépose les clefs de la place sur le cercueil. « Il n'y eut là chevalier ni écuyer, Français ni Anglais, qui ne menât grand deuil. » Charles V voulut que le corps de son fidèle connétable fût transporté

1. Froissart, t. I, liv. I, 2e partie, chap. cclxxxiv, p. 707.

à Saint-Denis et reposât près du tombeau qu'il y avait fait préparer pour lui-même.

Deux mois après, le maître rejoignait le serviteur. Le 16 septembre de cette année 1380, Charles le Sage mourait, à l'âge de quarante-trois ans seulement, au château de Beauté-sur-Marne, non loin de Vincennes. Il laissait dans le trésor royal plus de dix-sept millions de francs. Quoique pacifique par tempérament, il sut, comme il le disait sur son lit de mort, « remettre les besognes du royaume en bon état ».

Édouard III rendait de lui ce témoignage : « Il n'y eut onques roi qui moins s'armât, et onques roi qui me donnât tant à faire. » Et pourtant c'était des vainqueurs de Crécy et de Poitiers qu'il fallait venir à bout. Charles V y réussit à force de patience et d'habileté honnête, en un mot de sagesse.

IV.

CHARLES VI.

(1380-1422.)

Premières années de son règne (1380-1396). — *Son mariage avec Isabeau de Bavière.* — *Sa folie* (1392).

Un règne de vingt ans venait de relever la France ; celui qui suivit, et qui fut de quarante-deux ans, la couvrit de maux et la mit à deux doigts de sa perte. « L'enfant est jeune et de léger esprit », disait Charles V de l'héritier de sa couronne à ses trois frères les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne ; « enseignez-lui tous les points et les états royaux qu'il devra tenir ».

De ces trois frères du roi défunt, le duc d'Anjou était l'aîné ; mais le plus puissant était le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, l'adolescent qui, à la bataille de Poitiers, veillait sur son père Jean le Bon. Ce monarque, ayant hérité du duché de Bourgogne par la mort de Philippe de Rouvre qui ne laissait pas d'enfants (1362), le donna, en récompense de sa belle conduite, à son plus jeune fils Philippe, qui devint ainsi le chef de la seconde maison des ducs de Bourgogne. Le mariage du nouveau duc avec la fille et héritière du comte de Flandre, en 1369, fit de lui l'un des plus puissants princes de la chrétienté. A la mort de son beau-père, en 1384, le jeune fils de Jean le Bon devenait, par sa femme, seigneur de la Flandre, de l'Artois, de Nevers et de Rethel. La communauté d'intérêts qui existait entre les Flamands et les Anglais au point de vue industriel et commercial obligea Philippe à ménager les Anglais, plus peut-être que d'abord il ne l'eût voulu. La politique aidant et l'occasion survenant, les ducs de Bourgogne n'éprouvèrent pas à se lier avec les éternels ennemis de la France la répugnance que leur qualité de princes du sang royal de France eût dû leur inspirer. Cette réflexion a son importance, à propos d'un règne à la fin duquel les pires ennemis du royaume seront les Anglais sans doute, mais encore, avec les Anglais, les ducs de Bourgogne et leurs sujets.

Le jeune roi, quoique n'ayant que douze ans, fut sacré à Reims le 4 octobre 1380. En vertu d'une ordonnance de Charles V, le duc de Bourbon, frère de sa mère, et le duc de Bourgogne prirent le titre de tuteurs et de régents. Olivier de Clisson reçut l'épée de connétable. En 1384, le duc d'Anjou s'en alla mourir dans le royaume de Naples qu'il venait disputer à Charles Durazzo, cousin

de Jeanne de Naples, morte deux ans auparavant (1382). Le duc de Berry ne s'occupa que de gouverner à sa guise la Guyenne et le Languedoc, où il s'était installé en souverain.

Les premières années du nouveau règne furent marquées par de nombreux soulèvements populaires, soit dans Paris, soit dans les provinces. La misère qui régnait et l'élévation des impôts en étaient la cause. Hors du royaume, le duc de Bourgogne entraîna son royal neveu dans une expédition contre les Flamands qui s'étaient révoltés à la voix de Philippe d'Artevelde, fils du célèbre brasseur de Gand. Tout fier d'avoir battu à Bruges (3 mai 1382) le comte de Flandre, beau-père du duc de Bourgogne, Artevelde crut avoir aussi bon marché de l'armée du roi de France. Il disait à ses capitaines, la veille de la bataille : « Recommandez à vos gens de ne pas faire de merci. N'épargnez que le roi de France. C'est un enfant. Nous l'emmènerons à Gand et nous lui apprendrons à parler flamand. » L'action s'engagea le 29 novembre 1382 à Rosebecq, entre Ypres et Courtrai. En dépit de leur courage, les Flamands furent complètement défaits. Le 10 janvier suivant, le jeune roi, glorieux de sa victoire, rapportait l'oriflamme à Saint-Denis ; le lendemain, avec ses troupes, il entrait triomphalement dans sa capitale.

L'année 1385 vit la célébration du mariage de Charles VI et de la jeune princesse Isabeau, fille du duc de Bavière. Ce mariage se fit d'après le conseil du duc de Bourgogne. Il fut célébré le 13 juillet à Amiens. Les époux avaient l'un seize ans, l'autre quatorze. Ce qui inspire à Guizot cette réflexion : « Il y a encore plus de

légèreté et d'imprévoyance dans les mariages des rois que dans ceux de leurs sujets[1]. »

Entre la France et l'Angleterre, l'état de guerre subsistait toujours. Mais les embarras causés par la minorité du successeur d'Édouard III et les troubles provoqués par le fanatisme de Wiclef gênaient considérablement les ennemis de la France. L'héritier de la couronne d'Angleterre était le fils du Prince Noir, et par conséquent le petit-fils du vainqueur de Crécy. Richard — c'était son nom — était né en Guyenne en 1366. Ses oncles, les ducs de Lancastre, d'York, de Glocester, gouvernèrent le royaume pendant sa minorité.

Les partisans de Wiclef ne voulaient rien moins qu'exterminer les prélats, les nobles et les riches. « Lorsque Adam labourait et qu'Ève filait, qui était gentilhomme? » demandaient-ils. « Donc, plus de seigneurs. » Les troubles qui furent la conséquence de ces prédications sectaires, et qui furent rudement réprimés, empêchèrent les Anglais de venir au secours d'Artevelde. Mais un an après Rosebecq, les Anglais, unis aux Gantois, s'emparèrent de Cassel, de Bergues, Graveline et Dunkerque. Charles VI accourt à la tête de cent mille hommes. Ypres ayant été prise, on conclut une trêve. Elle ne dura guère. Les hostilités recommencèrent après le mariage de Charles et d'Isabeau. Cependant, le duc de Bourgogne négocia si bien qu'il obtint des Flamands un traité de paix. Il leur confirma toutes leurs libertés, et ils lui promirent fidélité (1385).

A partir de ce moment, la France n'eut à se préoccuper que de sa rivale d'outre-Manche. Pour la frapper au

1. Guizot, *Histoire de France* citée, chap. XXIII.

cœur, le roi et son oncle Philippe le Hardi formèrent le projet d'une descente en la Grande-Bretagne. On fit d'immenses préparatifs. En septembre 1386, quatorze cents bâtiments étaient réunis dans le port de l'Écluse et dans le voisinage. Par les soins d'Olivier de Clisson, l'on construisit à Tréguier, en Bretagne, une ville de bois que l'on devait transporter démontée sur la flotte et reconstruire après le débarquement. Le roi était impatient de partir. Le duc de Berry ne l'était pas du tout : il se fit attendre et n'arriva à l'Écluse qu'à la mi-octobre. Le temps était devenu mauvais ; les vents contraires ne permirent pas aux bâtiments d'avancer et les rejetèrent sur la côte de France. Découragé par ces contretemps, Charles VI congédia les troupes. Les Anglais seuls profitèrent des préparatifs qui avaient été faits : ils s'emparèrent des approvisionnements, des bateaux et de plus de deux mille tonneaux de vin. Ce mécompte ne put amener Clisson à renoncer à ce projet de descente au pays anglais : il se proposait de le reprendre en sous-œuvre l'année d'après; mais le duc de Bretagne, son ennemi, s'empara par trahison de sa personne et le réduisit à l'impuissance.

En octobre 1388, Charles VI assembla à Reims un grand conseil. Là, il déclara sa volonté bien arrêtée de gouverner le royaume par lui-même. Aussitôt ses deux oncles, le duc de Bourgogne et le duc de Berry, regagnèrent leurs États.

Le premier usage que le jeune roi fit de son indépendance fut de reprendre pour conseillers les ministres de Charles V, Noviant, La Rivière, Montaigu, ceux que les grands seigneurs, dans leur impertinence, appelaient *les Marmousets*. De son côté, Clisson profita de ce change-

ment pour faire conclure avec l'Angleterre une trêve de trois ans.

Une entrée solennelle de la reine Isabeau dans sa bonne ville de Paris, le mariage du jeune frère du roi, le duc d'Orléans, avec Valentine, fille de Visconti, duc de Milan, un voyage de Charles VI dans le midi de la France, voyage qui dura six mois à peu près, signalèrent l'année 1389.

Le 13 juin 1392, Pierre de Craon assassinait à Paris le connétable Olivier de Clisson et cherchait un refuge chez le duc de Bretagne, son cousin. Le duc refusant de livrer l'assassin, Charles VI, irrité, lui déclara la guerre. Le roi relevait à peine de maladie. Toutefois, il se rendit au Mans où les troupes devaient se réunir, avant d'entrer en campagne. On se mit en marche dans les premiers jours d'août. Le jeune roi chevauchait dans la grande forêt du Mans avec ses oncles et plusieurs seigneurs, lorsque un homme, vêtu d'une souquenille blanche, les pieds nus, s'élança à la tête du destrier que montait Charles VI, et saisissant la bride, s'écria : « Ne va pas plus loin, tu es trahi! » Le roi fut fort troublé par cet incident. Néanmoins il poursuivit sa marche. Quand on fut sorti de la forêt, on se trouva au milieu d'une grande plaine sablonneuse : la chaleur était excessive. Un des pages du roi ayant laissé tomber sa lance, au bruit que fit l'acier, Charles tire son épée, et pressant son coursier s'écrie : « En avant sur ces traîtres! Ils veulent me livrer aux ennemis! » Quand il se fut lassé à poursuivre tantôt l'un, tantôt l'autre, on l'entoura, on lui prit son épée et on l'étendit à terre. Ses yeux étaient fixes ; il ne reconnaissait personne. On le mit sur une charrette à bœufs et l'on reprit le chemin du Mans. C'était le pre-

mier accès d'une folie qui devait durer trente ans et ne cesser qu'à la mort (1392-1422). Les deux oncles du roi, les ducs de Bourgogne et de Berry, menèrent à partir de ce jour les affaires du royaume.

En 1395 survint un événement qui put faire espérer la fin de la guerre entre l'Angleterre et la France. Richard II demanda la main d'Isabelle, fille de Charles VI, quoiqu'elle n'eût que huit ans. L'on signa le contrat le 9 mars 1396, et, dix jours après, une trêve de vingt-huit ans.

Cette même année 1396 vit s'accomplir la folle équipée, qualifiée de croisade, contre le sultan Bajazet. Elle était dirigée par un jeune prince de vingt-deux ans, le comte de Nevers, fils de Philippe, duc de Bourgogne, celui qui dans l'histoire porte le nom de Jean sans Peur. De sept cents chevaliers qui prirent part à la bataille de Nicopolis, quatre cents périrent les armes à la main ; les trois cents autres, prisonniers de Bajazet, furent tous égorgés, à l'exception du comte de Nevers et de vingt-sept riches seigneurs qui payèrent une rançon exorbitante.

V.

CHARLES VI (*suite*).

(1396-1419.)

Rivalité des ducs de Bourgogne et d'Orléans. — Assassinat du duc d'Orléans (1407). — *Henri IV et Henri V, rois d'Angleterre. — Bataille d'Azincourt* (1415). — *Conquête de la Normandie par les Anglais.*

Comme si la folie du roi n'eût pas suffi pour le malheur du royaume, on vit naître, grandir, puis éclater

entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne une rivalité qui devait avoir les plus tristes conséquences. En l'année 1399, Richard II fut détrôné par son cousin le duc de Lancastre, qui prit le nom de Henri IV. Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, était d'avis de reconnaître le nouveau roi d'Angleterre. Le duc d'Orléans, loin de vouloir le reconnaître, le provoquait en combat singulier. En 1402, Charles VI remit à son frère le duc d'Orléans le gouvernement de tout le royaume, à l'exclusion de son oncle le duc de Bourgogne. Cependant cette mesure ne fut pas maintenue. On fit comprendre au roi que le duc d'Orléans avait « plus besoin d'être gouverné lui-même que de gouverner »; et le roi rendit à son oncle toute sa confiance. Peu après, malheureusement, Philippe était emporté par une courte maladie (27 avril 1404). Il fut vivement regretté, et à bon droit, des amis du roi et de la France.

Son fils Jean, comte de Nevers, fit encore plus regretter son père. L'assassinat du duc d'Orléans, exécuté par ses ordres dans la rue Vieille-du-Temple, le 23 novembre 1407, frappa la cour et Paris de stupeur[1]. Le jeune duc de Bourgogne eut l'audace de déclarer au duc de Berry, son oncle, que « c'était lui, et nul autre, qui avait fait faire ce qui avait été fait ». Après cette déclaration, le fils de Philippe le Hardi s'en retourna à l'hôtel d'Artois, et de l'hôtel, accompagné de six hommes

1. MONSTRELET, *Chronique*, liv. I, chap. XXXVI, t. I, pp. 154-167. Édition de la Société de l'Histoire de France.

Le chroniqueur ajoute la remarque suivante :

« Ceste doloreuse mort fut l'année du grant hyver, et dura la gelée soixante-six jours en ung tenant, très terrible et tant que au desgelez, le Pont-Neuf de Paris fut abattu en Seine. » (*Ibid.*, p. 165.)

d'armes, il partit à franc étrier pour son comté de Flandre. Trois mois après (20 février 1408), il rentrait à Paris à la tête d'un millier d'hommes et chargeait le cordelier normand Jean Petit de justifier devant l'Université et la cour l'assassinat qu'il avait ordonné[1].

L'épouse inconsolable du prince assassiné, Valentine de Milan, obtint, du roi d'abord, en décembre 1407, du dauphin Louis ensuite, le 5 septembre 1408, que justice serait faite; mais elle mourait à Blois sur la fin de cette année 1408, le 4 décembre, sans que la mort de son mari eût été vengée[2]. A son fils aîné, Charles d'Orléans, et à son beau-père le comte Bernard d'Armagnac, l'un des plus puissants seigneurs du Midi, devait incomber le soin de poursuivre cette tâche. Charles d'Orléans épousa Bonne d'Armagnac en 1410. Dès ce moment éclata au grand jour, entre les deux maisons d'Orléans et de Bourgogne, cette lutte qui fit couler des ruisseaux de sang.

Il y avait eu pourtant, en 1409, un semblant de réconciliation. Après la bataille de Hasbain dans laquelle le duc de Bourgogne avait battu complètement les Liégeois

1. Cette apologie de l'assassinat du duc d'Orléans comprenait douze arguments « en l'honneur des douze apôtres ». Le prince assassiné était un monstre digne de mille morts. L'auteur du meurtre méritait d'être récompensé, « à l'exemple des rémunérations qui furent faictes à Mgr Sainct Michel l'archange pour avoir tué le diable ».

Cet assassinat, disait Jean Petit, « a été perpétré pour le très grand bien de la personne du roi, de ses enfants, de tout le royaume ».

Voir cette apologie dans Monstrelet, t. I, chap. XXXIX. Paris, in-4°, 1596.

2. MONSTRELET, *ibid.*, chap. XLIV, XLV, XLIX. C'est le chancelier d'Orléans, l'auteur de la *Geste des Nobles François*, Guillaume Cousinot, qui plaida pour Valentine de Milan « devant le Roy ». (Monstrelet, t. I, p. 169.)

et gagné son surnom de *Sans Peur*, Jean était revenu à Paris. La reine Isabeau, effrayée de ce retour, quitta la capitale, emmenant le roi. Le duc de Bourgogne comprit qu'il fallait négocier. Il résulta de ces négociations une entrevue à Chartres à laquelle prirent part Jean sans Peur, Charles VI, la reine, le Dauphin, le jeune duc Charles d'Orléans et cent chevaliers de sa maison. Jean sans Peur demanda son pardon pour le fait commis en la personne du duc Louis d'Orléans, et il lui fut accordé (9 mars 1409).

Ces discordes intérieures faisaient oublier la lutte avec l'Angleterre. Henri IV eût fait volontiers la paix; il dut se borner à renouveler les trêves. Elles n'empêchaient pas les Bretons de faire aux Anglais le plus de mal possible par leurs expéditions maritimes. Dans le reste de la France, en Guyenne principalement, il n'y eut, jusqu'à l'avènement de Henri V d'Angleterre, que des faits d'armes isolés et sans conséquence.

Beaucoup plus alarmante et pour le présent et pour l'avenir était la guerre civile qui éclatait après 1409 entre les deux maisons de Bourgogne et d'Orléans ou, d'après le nom donné à leurs partisans, entre les Bourguignons et les Armagnacs. C'était une véritable guerre du Nord contre le Midi. Jean sans Peur faisait appel aux Picards, aux Brabançons, aux Flamands contre ses adversaires, tandis que Bernard d'Armagnac et son gendre lançaient contre les Bourguignons des bandes gasconnes et les gentilshommes, toujours prêts à partir en guerre, du Languedoc et du Béarn. Ce qu'il y eut de déplorable, c'est que les deux partis sollicitèrent le secours des Anglais. Ceux-ci se prononcèrent en faveur du duc de Bourgogne; ils n'oubliaient pas que Jean sans

l'eur était comte de Flandre. De 1411 à 1415, il y eut entre les deux maisons rivales des alternatives de revers et de succès. En 1412, les Bourguignons l'emportent. Les bouchers de Paris, Caboche à leur tête, chassent les Armagnacs et font régner la terreur dans la capitale. L'année suivante, les bourgeois parisiens secouent le joug, rappellent les partisans du duc d'Orléans et délivrent le Dauphin que les Cabochiens retenaient prisonniers. Le pouvoir resta dans les mains des Armagnacs jusqu'à l'année de la bataille d'Azincourt.

Depuis 1413, année de la mort de Henri IV d'Angleterre, son fils Henri lui avait succédé à l'âge de vingt-cinq ans. Actif autant qu'ambitieux, le nouveau roi de la Grande-Bretagne tourna ses regards du côté de la France. En août 1414, il réclamait l'exécution du traité de Brétigny avec la possession de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, la main de la princesse Catherine, fille de Charles VI, et une dot de deux millions de couronnes. Une ambassade anglaise, en janvier 1415, renouvela cette même proposition. N'ayant pu s'entendre avec le roi de France et ses conseillers, le monarque anglais résolut, dès le mois d'avril, « de partir en personne pour aller, avec la grâce de Dieu, recouvrer son héritage ».

Ses préparatifs achevés, Henri V s'embarqua avec trente mille hommes et vint aborder à Harfleur près l'embouchure de la Seine. Harfleur, assiégée, se défendit vaillamment, sous le commandement du brave chevalier Raoul de Gaucourt; mais n'ayant pu être secourue, elle se rendit le 22 septembre (1415). L'armée anglaise repartit d'Harfleur le 8 octobre. Le 24 du même mois, Henri V apprenait que les Français l'attendaient, non loin

du château d'Azincourt, prêts à lui barrer le passage. Il demanda combien il y avait de combattants dans cette armée. On lui répondit orgueilleusement : « Assez pour être tués, assez pour être pris, assez pour fuir. »

Le lendemain, à la première heure, Henri V entend trois messes consécutives[1]. La nuit avait été pluvieuse, le sol était boueux et détrempé. Le prince range son armée en bataille et exhorte ses soldats à faire « de belle besogne ». Au signal convenu, les dix mille archers anglais, développés sur une profondeur de quatre rangs et protégés par de longs pieux ferrés, plantés dans le sol, décochent leurs redoutables flèches de trois pieds de long contre les Français qui ne peuvent répondre, n'ayant pas d'archers. Ils ne peuvent non plus se porter en avant, car leurs chevaux enfonçaient dans le terrain détrempé. Douze cents lances, au cri de *Montjoie Saint-Denis*, essayent de charger ; trois cents hommes à peine parviennent à rejoindre l'ennemi. Les Anglais les repoussent aisément ; puis, voyant l'avant-garde rompue, ils laissent leurs arcs, saisissent leurs haches et leurs maillets, et se précipitent sur les combattants qu'ils massacrent à plaisir. Le corps de bataille veut soutenir l'avant-garde ; mais la cavalerie, dont il est formé, ne se meut que difficilement : il lui est impossible d'agir en masse ; elle est réduite à combattre par groupes isolés et les Anglais en font un carnage effroyable. Par surcroît d'infortune, sur la fin de la bataille, une fausse alerte se produit. On craint que les prisonniers déjà faits ne se retournent contre les vainqueurs. Le roi d'Angleterre,

1. Voir dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, t. II, pp. 418-430 (in-18, Paris, 1859), le récit de cette funeste journée.

qui se croit en grand péril, ordonne de les mettre tous à mort[1]. Deux cents archers, qu'il charge d'exécuter cet ordre, frappent de sang-froid à la tête les chevaliers français à qui on avait ôté leurs casques, et couvrent le sol de leurs cadavres. Huit mille gentilshommes, parmi lesquels on comptait cent vingt seigneurs portant bannière, périrent dans cette journée, tandis que les Anglais perdaient en tout quinze cents hommes. Le duc d'Orléans fut retiré vivant, mais blessé, de dessous les morts. Il en fut de même du comte de Richemont. Le connétable d'Albret, le comte de Nevers, le duc de Brabant, ces deux-ci frères du duc de Bourgogne, le duc d'Alençon, du sang royal de France, furent parmi les morts. On transporta à Londres quinze cents prisonniers portant les plus beaux noms du pays[2]. Il y en eut pour qui on ne voulut pas accepter de rançon. De ce nombre fut le duc Charles d'Orléans, dont la captivité dura vingt-cinq ans.

Tout heureux de la victoire éclatante qu'il venait de remporter (1415), le roi d'Angleterre suspendit momentanément la campagne : il revint jouir à Londres de son triomphe et donner à ses troupes le repos qu'elles avaient bien mérité. Deux ans après seulement (août 1417) il se mit à conquérir la Normandie. La ville de Caen,

1. « Ledit roi d'Angleterre fit crier à haute voix, au son de la trompette, que chaque Anglois, sous peine de la hart, occit les prisonniers, afin que, au besoin ne feissent aide à leurs gens. » (MONSTRELET, *Chronique*, liv. I, chap. CXLVIII, t. III, p. 109. Édition citée.)

C'est le roi Henri qui donna à cette bataille son nom. Elle aurait, dit-il, « en nom perdurablement la bataille d'Azincourt ». (*Ibid.*, p. 111. Voir tout le chap. CXLVIII de Monstrelet.)

2. On pourra lire dans la *Chronique* de Monstrelet, chap. CXLIX, t. III, pp. 112-121, les noms des principaux seigneurs tués ou faits prisonniers.

assiégée, fut contrainte, comme Harfleur, de se rendre faute de secours. La population en ayant été bannie, une population nouvelle, tout anglaise, vint l'habiter. Bientôt Henri V se rendit maître de toute la basse Normandie : Falaise, Vire, Coutances, Évreux, Saint-Lô subissaient sa loi.

En juillet 1418, ce fut au tour de Rouen d'être assiégée. La ville tint bon sept mois, malgré l'investissement rigoureux qui la laissait sans communication avec le dehors. Pour prolonger la résistance, on fit sortir les bouches inutiles, douze mille vieillards, femmes et enfants : ils périrent misérablement. Chevaux, chiens, chats servirent aux habitants de nourriture. Au lieu du secours qu'ils espéraient, un messager du duc de Bourgogne vint les inviter « à traiter avec le roi d'Angleterre du mieux qu'ils pourraient ». Le 13 janvier 1419, la capitulation était signée. Le vainqueur accordait aux Rouennais la vie sauve ; il n'exceptait que sept personnes qui avaient été l'âme de la résistance, entre autres Alain Blanchard, capitaine des arbalétriers. Le 19, les troupes anglaises prenaient possession de la capitale de la Normandie.

VI.

CHARLES VI (*fin*).
(1419-1422.)

Bourguignons et Armagnacs. — Le dauphin Charles. — Assassinat de Jean sans Peur (1419). — *Traité de Troyes. — Mariage de Henri V et de Catherine de France. — Mort de Henri V et de Charles VI.*

Pendant que le roi d'Angleterre poursuivait le cours de ses conquêtes, les événements avaient suivi, à l'inté-

rieur de la France, une marche extrêmement favorable à ses intérêts. En 1416, le dauphin Louis, troisième fils de Charles VI, mourait des suites de ses désordres. Son frère Jean mourait peu après. Un enfant de quatorze ans, Charles, devenait l'héritier présomptif de la couronne. Le nouveau Dauphin n'aimait pas la reine Isabeau. Celle-ci fit alliance avec Jean sans Peur et se déclara régente (1417). L'année suivante, les Bourguignons étaient introduits dans la capitale et leur présence provoquait le massacre des Armagnacs. Le connétable, Bernard d'Armagnac, qui s'était réfugié chez un maçon, trahi par son hôte, fut traîné à la prison du Châtelet et, quelques jours après, la populace le mettait en pièces.

Une entrevue avait été projetée (mai 1419) entre les deux monarques de France et d'Angleterre pour préparer la paix. Charles VI, malade, ne put s'y rendre et la conférence n'aboutit pas. Henri V, déçu dans ses espérances et mécontent d'ailleurs de la réconciliation opérée (9 juillet) entre le Dauphin et le duc de Bourgogne, surprit Pontoise (29 juillet) et s'en empara. La capitale se trouvait dès ce moment menacée. Il était urgent pour le Dauphin d'arriver à une entente complète avec Jean sans Peur. L'entrevue de Montereau fut décidée.

Le duc de Bourgogne s'y rendit le 10 septembre, malgré les instances et les avertissements de plusieurs personnes qui lui étaient sincèrement attachées. « C'est mon devoir, disait-il, de m'aventurer pour arriver à un aussi grand bien que celui de la paix. S'ils me tuent je mourrai martyr. » On sait ce qu'il advint. Quoi qu'on ait tenté pour faire la lumière sur ce douloureux événement, il subsiste toujours de l'obscurité Ce qui paraît

certain, c'est que l'entrevue — elle eut lieu au milieu du pont de Montereau — fut très courte. Les curieux qui regardaient aux barrières du pont virent le duc de Bourgogne pénétrer dans la loge qui avait été ménagée à l'endroit convenu, ôter son chaperon de velours noir et poser un genou à terre devant le Dauphin. A peine se relevait-il qu'on entendit des cris d'alarme et qu'on vit les épées et les haches d'armes s'abattre sur Jean sans Peur. Au même instant, les gens de Charles envahissaient le pont et faisaient les serviteurs du duc prisonniers.

Quant aux auteurs de l'assassinat, il en est qui ne craignirent pas de se déclarer. Tels furent le vicomte de Narbonne, le Bouteiller, messire Robert de Loire et Frottier. Au dire des serviteurs de Jean sans Peur, c'est Tanneguy-Duchâtel qui aurait frappé le duc à mort. « Il fit un signe, raconte Monstrelet, en disant : Il est temps. Et férit le duc d'une petite hache qu'il tenait en sa main parmi le visage, si rudement qu'il chey a genoilz (chut à genoux) et lui abatty le menton [1]. »

Tanneguy protesta toute sa vie contre cette accusation. A l'entendre, il aurait été occupé à entraîner le Dauphin hors de l'enceinte réservée, laissant le duc et le sire de Navailles avec leurs ennemis jurés, et il n'aurait eu personnellement aucune part à l'assassinat.

Le cadavre de l'infortuné duc de Bourgogne demeura « sur la place jusqu'à minuit, qu'on le porta sur une table dedans un moulin assis près du pont ». Le lende-

1. MONSTRELET, *Chronique*, liv. I, chap. CCXII, t. III, p. 343. Voir même livre, les chap. CCXIII-CCXVII, t. III, de l'édition citée plus haut.

main matin, le curé de Montereau le fit mettre dans la bière des pauvres et transporter par quelques mendiants en l'église Notre-Dame, où il fut inhumé; « et lui fit-on prestement dire douze messes [1] ».

L'opinion publique fut loin d'approuver cette revanche de l'assassinat du duc d'Orléans. Le sire de Barbazan, un des dix chevaliers qui avaient accompagné le Dauphin sur le pont de Montereau, et que ses contemporains surnommèrent *le Chevalier sans reproche*, disait à ceux qui l'avaient accomplie : « Vous avez détruit l'honneur et l'héritage de notre maître. J'aurais mieux aimé mourir que d'assister à cette journée, encore que je n'y fusse pour rien [2]. »

L'historien Du Haillan rapporte une anecdote curieuse que rappellent de Barante et Vallet de Viriville [3]. François Ier, visitant Dijon en 1521, voulut voir les restes de Jean sans Peur. Le chartreux qui les lui montra lui fit remarquer le trou béant que présentait le crâne du duc. « Regardez bien, Sire, ajouta-t-il; c'est le trou par où les Anglais sont entrés en France. »

Quand il s'exprimait de la sorte, le bon moine faisait un mot et oubliait l'histoire. Il y avait près de cent ans que les Anglais étaient en France lorsque le duc de Bourgogne succombait à Montereau : le moment approchait où ils allaient en sortir. Encore dix ans, et Jeanne d'Arc ouvrait la campagne qui devait débarrasser le

1. Monstrelet, *Chronique*.

2. Voir G. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I. chap. v, pp. 170 et suiv. — De Barante, *Histoire des duc de Bourgogne*, t. III, pp. 98-112.

3. De Barante, t. III. p. 135. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 184.

royaume de ce que Christine de Pisan appelait de ce mot significatif *l'Englischerie*, et rendre enfin la France à elle-même.

Le roi d'Angleterre, apprenant la mort violente du duc Jean sans Peur, dit : « C'est grand dommage ; mais par sa mort, à l'aide de Dieu et de saint Georges, nous sommes au-dessus de notre désir. Ainsi aurons, malgré tous Français, dame Catherine que tant nous avons désirée. »

Michelet fait cette réflexion : « Le roi Henri V avait mis trois ans à conquérir la Normandie ; la mort de Jean sans Peur sembla lui donner la France en un jour[1]. »

Le 2 décembre suivant (1419), le fils du duc assassiné, Philippe le Bon, pour se venger des assassins de son père, reconnaissait les droits du souverain anglais à la couronne de France. A Troyes, où Jean sans Peur, au lendemain de la prise de Pontoise, avait amené Charles VI et la reine Isabeau, le père de Charles VII signait (9 avril 1420) les préliminaires d'un traité basé sur ce même principe. Le 21 mai suivant[2], ce traité en vingt-huit articles était conclu, promulgué dans la cathédrale de Troyes. Le sens des cinq articles que voici permettra d'en apprécier le caractère et l'importance :

1° Charles VI donnait sa fille Catherine en mariage à Henri V d'Angleterre ;

2° Henri V devait laisser Charles VI en possession du royaume de France;

1. Michelet, *Histoire de France*, liv. IX, chap. II. In-8°, Paris, 1840.

2. Rymer, *Fœdera*..., 21 mai 1420.

3° « Aussitôt après son trépas, et dès lors en avant, la couronne et le royaume de France seraient et demeureraient perpétuellement au roi Henri et à ses héritiers » ;

4° Quand Charles VI ne pourrait, sa vie durant, gouverner la chose publique, la faculté en appartiendrait à son fils, le roi Henri ;

5° Son fils, le roi Henri, travaillerait à remettre en l'obéissance de Charles VI les villes et châteaux au pouvoir du parti appelé du Dauphin ou d'Armagnac.

Un article spécial disait à propos du Dauphin :

« Considéré les horribles et énormes crimes perpétrés audit royaume de France par Charles, soi-disant Dauphin, il est accordé que Nous (Charles VI), notre dit fils le roi d'Angleterre, et aussi notre cher fils le duc de Bourgogne, ne traiterons aucunement de paix avec ledit Charles, sinon du conseil de nous trois et des trois États des deux royaumes dessus dits [1]. »

Ce traité avait été préparé et rédigé par les ambassadeurs du roi d'Angleterre, par ceux du duc de Bourgogne et par les délégués de l'Université de Paris qui était gagnée à la cause des Anglo-Bourguignons.

Le 2 juin, après la promulgation du traité de Troyes, le mariage du monarque anglais et de la princesse Catherine était célébré magnifiquement dans l'église Saint-Jean de la même ville. Henri de Savoisy, archevêque de Sens, le bénit. Les nouveaux époux renvoyèrent au mois de décembre leur entrée solennelle dans la capitale du royaume. Le lendemain de ses noces, Henri V donna un

1. Voir le texte du traité dans MONSTRELET, *Chronique*, liv. I, chap. CCXXV, t. III, pp. 390-402 de l'édition citée.

festin à Charles VI, au duc Philippe le Bon et aux seigneurs présents; puis il partit pour aller assiéger Sens. La ville se rendit après six ou sept jours de résistance (11 juin 1420[1]). A Montereau, dont la garnison se réfugia dans le château, le duc de Bourgogne fit embaumer le corps de son père. Le capitaine du château, le sire de Guitry, refusant de se rendre, Henri V fit pendre les prisonniers. Cependant la garnison traita peu après et eut la vie sauve (1er juillet 1420[2]).

Le roi d'Angleterre parut ensuite devant Melun avec Charles VI et les deux reines. Barbazan, qui commandait la place, opposa la plus vive résistance. La famine seule le décida à se rendre (17 novembre 1420[3]). Henri V abusa de sa victoire jusqu'à faire mettre à la torture ce vaillant capitaine et à le faire enfermer dans une cage de fer, à Château-Gaillard, en Normandie.

Après la prise de Melun, Henri d'Angleterre et la jeune reine firent (1er et 2 décembre) leur entrée solennelle dans Paris. Le roi Charles VI, la reine Isabeau et le duc de Bourgogne étaient avec eux. Les rois de France et d'Angleterre et le duc Philippe entrèrent par la rue Saint-Denis, le 1er décembre, et les deux reines, le 2 décembre, par la porte Saint-Antoine. Le moment était mal choisi. L'enthousiasme qui parut accueillir les souverains fut très borné et de commande. La famine régnait dans la capitale. « Un pain qu'on avait au temps devant pour

1. Monstrelet et Lefèvre de Saint-Rémy parlent de douze jours. Or, le roi d'Angleterre n'était parti de Troyes que le 4 juin, mardi, et la place capitulait le mardi suivant, 11 juin. Le lendemain, 12, la nouvelle en arrivait à Paris. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 140. Édit. Alexandre Tuetey; in-8°, Paris, 1881.)

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 141.

3. *Ibid.*, p. 143.

quatre deniers parisis, coûtait quarante deniers parisis; le setier de farine, 24 francs, et celui de pois ou fèves bonnes, 20 francs..... Des dix, vingt ou trente enfants mouraient de faim et de froid; et pendant la nuit on entendait piteuses plaintes, piteuses lamentations, et petiz enfans crier : Hélas! je meur de faim [1]. »

Les ennemis du Dauphin ne se contentèrent pas du déni de justice contenu dans le traité de Troyes. En janvier 1421, le roi Charles VI, siégeant à l'hôtel Saint-Pol, assisté du roi d'Angleterre, autorisa les poursuites réclamées contre le soi-disant Dauphin par le duc de Bourgogne et sa mère, à l'occasion « de la piteuse mort du duc Jean ». Le Dauphin fut cité à la table de marbre, pour comparaître sous trois jours devant le Parlement [2]. N'ayant point comparu, le fils de Charles VI fut condamné par défaut au bannissement et débouté de tout droit à la couronne de France.

Henri d'Angleterre ne recueillit pas le prix de son ambition. En 1422, il fut saisi du mal qu'on appelait le « feu saint-Antoine » ou « mal des ardents », sorte de dyssenterie violente, que saint Antoine passait pour guérir [3]. Il était alors à Melun; on le ramena à Vincennes. Le 31 août, il expirait à l'âge de trente-quatre ans seulement. Ce fut un événement heureux pour la France. Que serait-il advenu si le vainqueur

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 144-146.

2. C'était la forme suivie pour les cas de bannissement. (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I. p. 239.

3. Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* attribue la mort foudroyante de Henri V à la petite vérole, la *Chronique Morosini* à la peste, d'autres chroniqueurs, Chastellain, par exemple, au « mal dit de saint Fiacre ». Voir, aux *Annexes de la Chronique Morosini*, t. IV, p. 292, la note de M. G. Lefèvre-Pontalis sur ce sujet.

d'Azincourt eût survécu de longues années à Charles VI?

Henri V eût été une noble figure de roi, si, à la guerre, il ne se fût pas trop souvent laissé entraîner à de froides cruautés. La gloire ne lavera pas les taches de sang de Rouen, de Montereau et d'Azincourt. Il avait la mine haute, l'air orgueilleux. Jamais il n'usait de serment. Il disait : « Impossible! » ou bien : « Cela est, cela sera. » D'ordinaire, il parlait peu. Ses réponses étaient brèves et « tranchantes comme rasoir[1] ». Sa mort fut des plus chrétiennes. Quand les médecins, sur sa demande, lui dirent qu'il n'avait plus que deux heures à vivre, il voulut qu'on lui récitât les Psaumes de la Pénitence. Ses dernières paroles furent un essai de justification des guerres qu'il avait entreprises.

Cinquante jours après, « le 22e jour d'octobre, jour des onze mille vierges », Charles VI, roi de France, suivait dans la tombe son gendre Henri V d'Angleterre. Il mourut de la fièvre quarte, emportant les regrets d'une population qui n'avait jamais cessé de le plaindre et de l'aimer. Son corps demeura vingt jours exposé dans la chapelle de l'hôtel Saint-Pol, en attendant le retour du duc de Bedford qui avait accompagné en Angleterre les restes mortels de son frère, le monarque défunt. Le duc fit à Charles VI de magnifiques funérailles.

1. GEORGES CHASTELAIN. Ce chroniqueur rapporte « comment un hermite vint, dit-on, prédire au roy Henri sa mort prochaine, si remède ne mettait à son fait. Le plaisir de Dieu, lui dit-il, est que désormais vous vous départez de plus travailler son chrestien peuple françois, dont les clameurs sous vostre fléau l'ont provoqué à pitié envers luy ». (*Chronique de G. Chastelain*, t. I, chap. CX, pp. 337-338. 8 vol. in-8o, édition Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1863-66.)

Voir, sur la mort du monarque anglais, MONSTRELET, livre I, chapitre CCLXVII, t. IV, pp. 109-117 de l'édition citée plus haut.

« Le dixième jour de novembre fut porté le corps du roi en l'église Notre-Dame, les processions de toutes les églises allant au-devant du dit corps. Et n'était icelui corps accompagné de nul des princes de son sang, sinon du duc de Bedford. » A cheval, vêtu de noir, le duc suivait le convoi. Devant lui, pour rappeler les hautes fonctions dont il était investi, on portait l'épée de l'État.

« En tel état fut porté ledit corps dans Notre-Dame de Paris dans laquelle chanta la messe pour ledit défunt le patriarche de Constantinople. Après laquelle, fut ledit roi porté à Saint-Denis. Et toujours, durant cette allée, était le duc de Bedford près ledit corps. Et fut derechef le service fait (le lendemain) par le patriarche. Et ne furent nuls là étant qui allassent à l'offrande, sinon le duc de Bedford. »

C'était chose « moult pitoyable, attendu la grand'puissance et prospérité en quoi ce noble roi avait été durant son règne », de voir le deuil du roi de France mené par un Anglais devenu le maître du royaume.

« Et après que le roi fut mis en sa sépulture, le roi d'armes cria dessus la fosse : « Dieu veuille avoir pitié « et merci de l'âme de très haut et très excellent prince, « Charles, roi de France, sixième de ce nom, notre na- « turel et souverain seigneur. »

« Et derechef, après ce cria le dessus dit roi d'armes : « Dieu donne bonne vie à Henri, par la grâce de Dieu « roi de France et d'Angleterre, notre souverain sei- « gneur [1]. »

1. Tous ces passages entre guillemets sont tirés de Monstrelet, livre I, chap. CCLIX; t. IV, pp. 120-124, de l'édition citée.

Sur la mort et les funérailles de Charles VI, voir le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 177-181, édition A. Tuetey.

Le 24 octobre, le Parlement de Paris reconnaissait comme roi de France et d'Angleterre « Henri VI d'Angleterre, fils du roi Henri, naguère trépassé ».

Le Dauphin apprit la mort de son père « en un petit châtel nommé Espally, qui était à l'évêque du Puy, auprès le Puy en Auvergne. Lequel Dauphin en eut au cœur grand tristesse et pleura abondamment[1] ». Le 30 octobre, le fils de Charles VI prenait le titre de roi sous le nom de Charles VII, en son château de Mehun-sur-Yèvre[2]. Le lendemain, il annonçait par lettres royales à ses bonnes villes[3] le deuil qui le frappait. Le 1er novembre, il venait célébrer dans la cathédrale de Bourges la grande fête de la Toussaint. Quelques jours après, il prescrivait dans tout le royaume des prières publiques pour le repos de l'âme du roi son père. Enfin, il se faisait « couronner et élever à roy de France, en la ville de Poitiers[4] », en attendant le sacre de Reims.

1. Monstrelet, *Chronique*, livre II, chap. I, t. IV, pp. 129-130. — Des historiens contestent que le Dauphin ait pu, à cause de la distance, apprendre la mort de son père au château d'Espally. Monstrelet ne fixant aucune date et ne parlant que du « mois d'octobre dessus dit », les messagers ont pu prendre, pour venir de Paris à Espally, tout le temps dont ils avaient besoin.

2. La date légale de l'avènement de Charles VII serait, d'après une de ses ordonnances, le 22 octobre 1422. (*Chronique* de Jean Chartier, t. I, p. 3, édition de Vallet de Viriville.)

3. Les rois de France appelaient *bonnes villes* les villes notables du royaume. Plus tard, en 1789 par exemple, l'on appelait plus spécialement de ce nom les villes qui envoyaient des députés au sacre des rois de France et aux Assemblées de notables. (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 285, note 2.)

4. Monstrelet, *op. cit.*, l. II, chap. II, t. IV, p. 131.

VII.

CHARLES VII.

(1422-1429.)

Coup d'œil rétrospectif sur les années qui précédèrent son avènement au trône. — Charles, dauphin de Viennois et régent du royaume. — Charles, roi de France. — La guerre avec les Anglais. — État désespéré des affaires. — Jeanne d'Arc.

Charles VII était le onzième des douze enfants et le cinquième des cinq fils qu'Isabeau de Bavière donna à son époux le roi Charles VI. Il naquit le 22 février 1403, en l'hôtel Saint-Pol [1], où le roi résidait, et il fut baptisé dans l'église paroissiale du même nom [2]. Dès l'année de sa naissance, il reçut le titre de comte de Ponthieu qu'il garda jusqu'à l'âge de quatorze ans. Il n'eut celui de Dauphin, avec les privilèges attachés à ce titre, qu'en avril 1417, après la mort de son frère Jean (5 avril), lequel avait remplacé lui aussi comme Dauphin, Louis, duc de Guyenne, que ses excès emportèrent le 18 décembre 1415.

1. L'hôtel Saint-Pol ou de Saint-Paul n'était pas un palais comme le Louvre ou les Tuileries, mais un groupe de maisons entourées de jardins que le roi achetait quand il en avait l'occasion.

2. Sur les premières années du règne de Charles VII auxquelles se rapportent l'intervention et les exploits de la Pucelle on pourra consulter les trois ouvrages suivants :

1° *Histoire de Charles VII*, par Vallet de Viriville. Trois volumes in-8°, Paris, 1862-1865;

2° *Histoire de Charles VII*, par G. du Fresne de Beaucourt. Six volumes grand in-8°, Paris, 1881-1891 ;

3° *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, par de Barante, tt. III et IV. Huit volumes in-18 anglais, Paris, 1859.

A l'âge de dix ans (18 décembre 1413), le comte de Ponthieu fut fiancé à Marie d'Anjou, fille de Louis II, duc d'Anjou, et d'Yolande d'Aragon. La fiancée de Charles était née le 14 octobre 1404. Son père portait les titres de duc d'Anjou, de comte de Provence, de roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem. Deux ans après la bataille d'Azincourt à laquelle il prit part, Louis d'Anjou mourait en son château d'Angers, à quarante ans (29 avril 1417), laissant la reine Yolande régente.

Cette princesse était fille de Jean Ier, roi d'Aragon, et d'Yolande de Bar, petite-fille elle-même de Jean le Bon. En attendant que le mariage des deux fiancés pût se célébrer, la reine de Sicile les prit sous sa garde et ne cessa de veiller sur eux.

En la même année qui faisait de Charles l'héritier de la couronne de France, au mois de novembre 1417, la reine Isabeau, unissant ses intérêts à ceux de Jean sans Peur, établissait à Troyes le siège de son gouvernement. Charles VI répondait à cet acte audacieux en instituant, par lettres du 6 novembre (1417), le dauphin Charles son lieutenant général dans toute la France.

De fait, il y avait alors guerre ouverte entre le roi et le duc de Bourgogne. Armagnacs et Bourguignons se disputaient Paris. Le 28 mai 1418, Perrinet le Clerc ouvrait les portes de la capitale au sire de l'Isle-Adam, capitaine de Pontoise et Bourguignon. Tanneguy-Duchâtel, prévôt de Paris, courut éveiller le Dauphin, qui dormait tranquillement, et l'emporta à la Bastille, sans lui donner le temps de s'habiller. A la Bastille, Charles mit ses vêtements, monta à cheval et gagna Melun à franc étrier. Le 14 juillet, la reine Isabeau entrait dans Paris où coulait à flots le sang des Armagnacs.

Pendant que la faction bourguignonne l'emportait dans la capitale, Henri d'Angleterre envahissait la Normandie. Le Dauphin ne put arrêter sa marche victorieuse ; mais il assiégea Tours, qui se rendit le 30 décembre 1418. C'est dans des lettres données à cette date, « au siège devant Tours », que le Dauphin prend le titre de régent. Il se dit « Fils du roi de France, *régent le royaume*, duc de Berry et de Touraine, et comte de Poitou ». A la fin, on lit ces mots : « Par Monseigneur le Régent et Daulphin en son grant conseil[1]. »

En mai 1419, le Dauphin s'efforça de traiter avec le duc de Bourgogne. Le 11 juillet, la paix entre les deux princes fut signée près de Pouilly. Cette réconciliation fut suivie, comme nous l'avons déjà vu, de la prise de Pontoise par les Anglais, et peu après (le 10 septembre) de la fatale entrevue de Montereau.

Après la mort de Jean sans Peur, le Dauphin se retira derrière la Loire, et, dès les premiers mois de 1420, entreprit dans le Midi une campagne qui réussit à souhait. Quand il revint à Poitiers (8 juin), le funeste traité de Troyes avait été signé et promulgué. Malgré ce contretemps, les partisans du Dauphin ne perdirent pas courage ; l'arrêt du Parlement qui bannissait le fils du roi et le déclarait indigne de la couronne (3 janvier 1421) ne les empêcha pas de porter de rudes coups aux Bourguignons et aux Anglais coalisés. Le duc de Clarence, père de Henri V, était venu assiéger Angers. Le 23 mars, il perdait contre le maréchal de La Fayette

1. Pour le titre de « Dauphin de Viennois », voir J. Quicherat, *Procès*, t. IV, pp. 303 et 382, et abbé Jouin, *Jeanne d'Arc, mistère*, p. 13, note 1.

et le comte de Buchan la bataille de Baugé, et il y était tué avec plus de deux mille Anglais. A cette nouvelle, le roi d'Angleterre se hâta de quitter Londres et de repasser en France. Il débarquait en juin à Calais. Mais il était si loin de la confiance d'Azincourt que, ayant rencontré en août l'armée du Dauphin près de Vendôme, il n'osa livrer bataille et se replia sur la Sologne.

Le 24 septembre de cette année 1421, le fils de Charles VI établit son séjour à Bourges, ce qui lui valut de ses ennemis le surnom de « Roi de Bourges ». Il prit pour résidence le château que son oncle, le duc de Berry, y avait fait construire et qu'on nomma *le Logis du Roi*. C'était une forteresse autant qu'un palais, à l'abri de toute surprise, soit du côté de la campagne, soit du côté de la ville.

En octobre suivant, le Dauphin se rendit à La Rochelle où il passa cinq jours. Peu s'en fallut qu'il n'y fût victime d'un grave accident. Il présidait une assemblée dans une des salles de l'Évêché, lorsque le plancher se rompit. Plusieurs des assistants furent précipités et périrent. Charles ne fit heureusement que glisser de son siège et n'eut que quelques contusions.

C'est au retour de ce voyage que le fils de Charles VI apprit la mort de son père; dès ce moment, le Dauphin devenait roi de France.

Les provinces sur lesquelles le jeune et nouveau monarque pouvait compter étaient, au centre, l'Orléanais, le Blaisois, le Vendômois, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berry, le Poitou, l'Auvergne et une partie de la Saintonge; à l'est, le Lyonnais et le Dauphiné; au midi, le Languedoc et une partie de la Guyenne.

L'Ile-de-France et Paris, la Picardie, la Brie, la Cham-

pagne restaient entre les mains des Bourguignons ou des Anglais, à l'exception de quelques places isolées, telles que Guise, le Crotoy, le Mont-Saint-Michel, qu'occupaient de hardis capitaines, Français avant tout[1].

De 1422 à 1424, les hostilités entre Français et Anglais furent continuelles. A la tête des Français était placé un Écossais, le comte de Buchan, à qui le roi avait confié l'épée de connétable. Bon nombre d'Écossais figuraient alors au service du roi de France. Dans ces hostilités, il y eut beaucoup de sièges de châteaux et de villes. Plusieurs places furent prises et reprises successivement; par exemple, Meulan, en 1423, et Compiègne, en 1424.

Le 4 juillet 1423, naissait à Bourges l'enfant qui devait être Louis XI. Cet événement fut, dans toutes les villes du royaume, et à Tournai surtout, l'occasion de grandes réjouissances.

Les deux années 1423, 1424, furent peu favorables aux armes françaises. Le 3 juillet 1423, les troupes du roi, commandées par l'Écossais Jean Stuart, étaient battues à Crevant-sur-Yonne. Il est vrai que, quelques jours après, les Anglais que commandait Suffolk furent taillés en pièces, près de la Gravelle, par Jean d'Harcourt, comte d'Aumale. Ils perdirent deux mille hommes : le seigneur de la Poole, le sire de Lozé, Thomas Clifton et plusieurs autres capitaines y furent faits prisonniers.

En 1424, le 17 août, se livra la bataille de Verneuil qui, par les pertes que les Français y éprouvèrent, rappelait les fatales journées de Crécy, Poitiers et Azincourt. Le duc de Bedford, à la tête de quatorze mille hommes,

1. Auguste Longnon, *Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, pp. 2 et 22. In-8o, Paris, 1875.

remporta la victoire grâce à ses archers, comme à Azincourt. Il ne perdait que seize cents hommes quand les troupes royales en perdaient plus de sept mille. Les seigneurs de Buchan, d'Aumale, de Graville, de Tonnerre, de Ventadour, furent tués. Le sire de Gaucourt, le maréchal de La Fayette, le jeune duc d'Alençon furent faits prisonniers.

Après ce désastre, les troupes de Charles VII ne pouvaient plus songer à tenir la campagne. Si les Anglais avaient su profiter de leur victoire, c'en était fait de la dynastie des Valois et de l'indépendance nationale. Heureusement, une division éclata entre le duc de Glocester, oncle du petit roi d'Angleterre, et le duc de Bourgogne, au sujet du Hainaut que le prince anglais revendiquait comme appartenant à sa femme Jacqueline. Philippe le Bon conclut une trêve avec Charles VII, et celui-ci put porter toutes ses forces contre les Anglais (30 janvier 1425).

De 1425 à 1427, une absence du duc de Bedford permit au royaume de respirer. Le régent était appelé à Londres pour apaiser une querelle qui s'était élevée entre le duc de Glocester son frère, et leur oncle le cardinal de Winchester : il demeura quinze mois absent et ne revint à Paris qu'en mars 1427.

En août de cette année, les Anglais tentèrent, avec une flotte de cent vingt voiles, de surprendre La Rochelle : ils se retirèrent sans y avoir réussi. Mais, si Louis d'Estouteville, gouverneur du Mont-Saint-Michel, leur faisait éprouver de rudes pertes ; si, à la rescousse de Montargis, La Hire et le Bâtard d'Orléans les culbutaient et dégageaient la place, Bedford s'emparait de Rambouillet (octobre 1427) et Talbot de Laval (mars 1428).

Tout fier de ces succès, le conseil de régence de Paris résolut de mettre à exécution un plan de campagne qu'il jugeait décisif. L'opération principale de ce plan consistait à s'emparer d'Orléans. La capitale de l'Orléanais vit en effet les Anglais paraître sous ses murs, en octobre 1428, et commencer les travaux du siège. La ville se défendit six mois avec un courage et une constance admirables. Malgré cette belle défense, elle était en grand danger d'être prise, lorsque Jeanne d'Arc, à la tête d'un corps et d'un convoi de secours, pénétra dans ses murs, battit à plusieurs reprises les ennemis et les obligea de lever le siège.

Qu'était-ce que cette jeune fille dont l'apparition changea si inopinément la face des choses; quelle part lui revient dans la restauration des affaires et la libération du royaume; quelles furent sa vie et sa mort, c'est ce que les pages suivantes vont dire au lecteur.

LA JEUNESSE DE JEANNE D'ARC

DE DOMREMY A ORLÉANS

PHASE DE PRÉPARATION

LE SIGNE ET L'APPEL D'EN HAUT : LES VOIX.

CHAPITRE PREMIER.

A DOMREMY.

JEANNE D'ARC, SON ENFANCE, SA FORMATION PREMIÈRE.

I. *Naissance de Jeanne d'Arc. — Domremy et la vallée de la Meuse. — Le Domremy féodal. — Le château de l'Isle. — Domremy au spirituel; le diocèse de Toul.*

II. *Le père et la mère de Jeanne d'Arc, leur pays d'origine. — Témoignages de confiance donnés à Jacques d'Arc par les habitants de Domremy.*

III. *Préparation humaine de la future Libératrice. — Jeanne enfant, sa formation première. — Les deux foyers : la famille et l'église. — Action de la mère de Jeanne. — Action du curé de Domremy.*

IV. *Piété de Jeanne enfant. — Son amour de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Ses pratiques religieuses. — Influence de cette première formation sur sa vie entière.*

I.

Jeanne d'Arc naquit dans la nuit de l'Épiphanie 1412 (nouveau style), à Domremy, hameau de la paroisse de Greux, situé sur la rive gauche de la Meuse, aux confins du royaume de France, entre le pays de Champagne et celui de Lorraine, à l'extrémité nord-ouest du département actuel des Vosges. Elle fut baptisée par messire Jean Minet, curé de la paroisse, mais dans l'église de Domremy. Quoique ne formant qu'une paroisse, les deux localités, Domremy et Greux, avaient chacune leur

église. Celle de Domremy était dédiée au saint et célèbre évêque de Reims, dont le village même rappelait le nom[1].

Selon la coutume alors assez généralement répandue, on donna à la fillette qui venait de naître plusieurs parrains et marraines, douze en tout, du moins que nous sachions. Presque tous portant le nom de Jean ou de Jeanne, le nom de Jeanne lui fut donné au saint baptême[2].

C'est de ce nom de Jeanne, familièrement « Jeannette », que la libératrice d'Orléans fut appelée tant qu'elle demeura à Domremy. On y joignit aussi « le surnom d'Arc ou de Romée », — c'est la Pucelle même qui nous l'apprend ; ce dernier était celui de sa mère, et, « en son pays, les filles portaient le surnom de leur mère[3] ».

Le père de Jeanne, Jacques d'Arc, Daix ou d'Ay[4], et sa mère Isabelle (Isabelette ou Zabillet Romée) étaient de simples et honnêtes cultivateurs, bons chrétiens sur toutes choses, vivant du produit de leurs champs, dans une situation de fortune également éloignée de la richesse et de l'indigence. Ils eurent cinq enfants, trois garçons et deux filles. L'aîné des garçons avait nom

1. On admet assez généralement, pour la naissance de l'héroïne, la date du 6 janvier 1412, style nouveau. — « Aux confins du royaume de France, *in confinibus regni Franciæ* » ; expressions de maître Maugier, avocat de la famille d'Arc au procès de réhabilitation. (*Procès*, t. II, p. 140.)

2. Le Concile de Trente (session XXIV, chap. II), estimant cette coutume abusive, a réglé qu'il n'y aurait plus qu'un seul parrain ou marraine, tout au plus un parrain et une marraine ensemble.

3. *Procès*, t. I, p. 191.

4. *Ibid.*, t. IV, p. 205, t. V, p. 150.

Jacques ou Jacquemin; les deux autres, Jean et Pierre ou Pierrelot. Les deux filles s'appelaient Jeanne et Catherine. Celle-ci, que sa sœur paraît avoir aimée tendrement, se maria avec un cultivateur de Greux nommé Colin et mourut après quelques mois de mariage, avant le départ de sa sœur pour Chinon [1].

Le village dans lequel vit le jour la jeune fille qui devait ramener la victoire sous l'étendard de la France se trouvait dans cette partie du nord-est appelée communément *Marches de Lorraine*, entre le duché de Lorraine et le royaume de France, à vingt et un kilomètres de Vaucouleurs en France, au nord ; à douze de Neufchâteau en Lorraine, au midi. Directement ou indirectement, la maison de la famille d'Arc relevait du royaume. « D'où nous apprenons, remarque son premier historien, que cette fille estoit vrayment Française de nation et d'affection [2]. » Elle n'eut, en effet, qu'un souverain légitime, Charles, fils de Charles, et elle ne cessa de l'appeler son roi [3]. C'était, au reste, le cas des habitants

1. Voir E. de Bouteiller et G. de Braux, *La famille de Jeanne d'Arc*, documents inédits, p. 91, in-8º; Paris-Orléans, 1878. — *Du nom de Romée*. Un pèlerinage à Rome valait sans doute ce nom à quelque membre de la famille de la mère de Jeanne d'Arc. En ce temps, c'était chose reçue que les pélerins de Rome prenaient ce nom : *Romei*, en italien ; « Romées » en français. — *De la sœur de Jeanne*. On suppose qu'elle était son aînée; c'est vraisemblable, mais les documents gardent le silence.

2. E. Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, livre I, fº 8. Manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds français, nº 10448.

3. A tort ou à raison, les rois de France ne cessèrent de revendiquer une autorité directe sur la rive gauche de la Meuse, de Domremy à Vaucouleurs. Ce qui ne les empêchait pas de négocier selon les temps. Voir dans l'*Annuaire-Bulletin* de la Société de l'histoire de France, années 1901 et 1903, les deux articles du comte de Pange sur « le pays de Jeanne d'Arc »; 1901, pp. 169-208; 1903, pp. 270-271.

de son village. Tous, sauf un seul, au témoignage de Jeanne, tenaient le parti du roi de France[1]. Néanmoins, la vierge de Domremy ne méconnut pas le lien qui la rattachait, sinon au duché, du moins au « pays de Lorraine ». Ne déclarait-elle pas à son hôtesse de Vaucouleurs qu'elle était la Pucelle des *Marches de Lorraine*, appelée à réparer le mal qu'une femme avait fait au royaume? Ce n'est donc pas sans raison que le poète Villon, en sa ballade des *Dames du temps jadis*, nommait Jeanne *la bonne Lorraine*.

La nature et la configuration des lieux, a-t-on remarqué, exercent une influence appréciable sur le caractère et les dispositions morales des habitants. Dans ce cas, l'influence du petit coin de terre où naquit et grandit Jeanne d'Arc ne put être qu'heureuse. Rien de plus frais, de plus doux, de plus riant que cette vallée de la Meuse à laquelle appartenait Domremy; rien de plus gracieux au regard que ce petit village encadré de verdure, avec ses maisonnettes, les unes assises le long de la rivière, les autres rangées sur la pente du coteau couronné de bois qui les protégeaient contre les bourrasques du vent d'ouest. Et c'était toujours le même spectacle reposant, que le regard se portât vers Coussey et Neufchâteau, ou qu'il suivît le cours de cette vallée aux couleurs harmonieuses, aux fleurs variées, qui avait valu au bourg, siège de la châtellenie, le nom de *Vallis colorum, Vallée des couleurs*, Vaucouleurs.

Géographiquement parlant, Domremy appartenait au Barrois. pays considérable situé des deux côtés de la Meuse, entre la Lorraine proprement dite et la Cham-

1. *Procès*, t. I, p. 65.

pagne[1]. Il se trouvait comme rejeté à son extrémité méridionale, à sept ou huit kilomètres de Frébécourt, localité champenoise, et à douze de Neufchâteau, petite ville lorraine[2], dans la même direction, au point de rencontre en quelque manière du Barrois, du duché de Lorraine et de la Champagne.

Au commencement de ce quinzième siècle, le Barrois comprenait deux parties, l'une dépendant uniquement des ducs de Bar, l'autre dont ils étaient tenus de faire hommage aux rois de France[3]. Cette dernière, comprenant les villes et localités situées sur la rive gauche de la Meuse, portait à cause de cela le nom de *Barrois royal* ou *Barrois mouvant*[4]. Un des effets de cette *mouvance* fut de faire de la partie de Domremy, qui ne dépendait pas directement du royaume, un arrière-fief de la couronne.

Au point de vue féodal, Domremy était depuis le dou-

1. *Journal du siège d'Orléans*, p. 34. — Edit. de MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard; in-8o, Orléans, 1896.

Le Barrois avait pour capitale Bar-le-Duc; ses villes principales étaient Commercy, Saint-Mihiel, Pont-à-Mousson. Vaucouleurs était une enclave française de la partie barroise du Bassigny. (*Dictionnaire géographique*, par M. Vosgien, chanoine de Vaucouleurs, aux mots Barrois, Bassigny, Vaucouleurs. In-12, Paris, M.D.CCLIX.)

2. J.-Ch. Chapellier, *Etude historique et géographique sur Domremy*, pp. 10-11. In-8o de 49 pages, Saint-Dié, 1889-90.

3. Philippe le Bel, en guerre avec Henri III, comte de Bar (le Barrois n'était pas encore érigé en duché), le vainquit et le fit prisonnier. Il ne lui rendit la liberté qu'à la condition, pour ses successeurs comme pour lui, de faire hommage aux rois de France de la partie du Barrois située sur la rive gauche de la Meuse (traité de Bruges, 1301). (J.-Ch. Chapellier, *Étude historique et géographique sur Domremy*, pp. 10-11.)

4. Voir, sur les trois groupes de châtellenies formant le *Barrois mouvant*, Auguste Longnon, *Les limites de la France à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, pp. 14-15.

zième siècle en la possession de nobles seigneurs qui en portaient le nom. De ces seigneurs, la terre de Domremy passa aux sires de Bourlemont, qui la gardèrent du quatorzième siècle aux premières années du quinzième[1]. Pierre V de Bourlemont étant mort vers 1415 sans postérité, la seigneurie de Domremy devint la propriété de sa nièce Jeanne de Joinville, qui était alors mariée à un noble seigneur de Lorraine, Henri d'Ogéviller, bailli des Vosges et maître d'hôtel du duc Charles II[2].

Une des dépendances des seigneurs de Domremy, dans le village même, était une construction nommée le *Château de l'Isle*, sorte de forteresse bâtie dans une petite île formée par les eaux de la Meuse. On lui donnait encore le nom de « forte maison » de Domremy, *fortalitium*[3]. Ce château était à peu de distance et presque en face de l'église. On y accédait par une petite rue qui existe et qui porte encore le nom de rue de l'Isle. Il est souvent question de ce château de l'Isle dans les documents de l'époque et dans les dépositions des témoins de la réhabilitation. Aujourd'hui, l'île dans laquelle il était construit n'existe plus; elle a fait place à une prairie que longe une plantation de saules.

Au spirituel, Domremy — nous l'avons déjà dit — était « tout un avec le village de Greux[4] ». Les deux

1. Le château de Bourlemont est situé à 7 kilomètres environ de Domremy, dans la direction de Neufchâteau, sur une des collines qui bordent la rive gauche de la Meuse. On en aperçoit très distinctement la masse du plateau du Bois-Chesnu, où s'élève la basilique.

2. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 80-81. In-16, Paris, 1887.

3. J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 427. — Voir, à la fin du volume, *le plan de Domremy* et la carte de la vallée de la Meuse.

4. J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 46.

localités ne formaient, en effet, qu'une paroisse et n'avaient qu'un curé. A Greux était l'église principale. Pour distinguer Domremy d'autres villages du même nom, situés dans un rayon assez peu étendu, on l'appelait en ces temps-là Domremy-de-Greux.

Le diocèse auquel le village natal de Jeanne d'Arc appartenait était celui de Toul. Ville du pays de Lorraine, quoique indépendante du duché de Lorraine, Toul « était assise en l'empire, hors du royaume », comme s'exprimait Charles VII dans une ordonnance de 1445[1]. L'évêque de Toul avait pour métropolitain l'archevêque de Trèves, ce qui ne l'empêchait pas d'être prince temporel de sa ville épiscopale, ainsi que d'un grand nombre de terres et châteaux[2]. Sa juridiction spirituelle atteignait une partie des duchés de Bar et de Lorraine, plusieurs enclaves du royaume, et les principautés souveraines de Salm et de Vaudemont. Le diocèse de Toul comprenait un grand nombre d'abbayes, de collégiales, de prieurés célèbres; sa population s'élevait à un million d'habitants[3].

Prisca, *pia*, *fidelis*, « antique, pieuse, fidèle », ces mots formaient la devise de la ville de Toul. *Pia*, *fidelis*, « pieuse, fidèle », telle aurait pu être pareillement la devise de l'enfant qui venait de naître à Domremy : Jeanne d'Arc l'aurait justifiée, car elle devait porter

1. A. Longnon, *Les limites de la France*, p. 6, note 3.

2. De ce nombre, d'après le comte de Pange, aurait été, même pour le temporel, en tout ou en partie, pendant quelque temps, la paroisse de Greux-Domremy. (*Annuaire-bulletin* cité.)

3. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, colonne 747.

De 1409 à 1436, le siège épiscopal de Toul fut occupé par Henry de Ville-sur-Illon, prélat « plein de lumière, de sagesse et de modestie. » (Dom Calmet, *ibid.*)

assez haut la piété envers son Dieu, la fidélité à la France, sa patrie malheureuse, et à son roi.

II.

Le petit village de Domremy n'était point celui où étaient nés son père et sa mère. D'après Charles Du Lys, descendant de l'un des frères de Jeanne et auteur du *Traité sommaire...*, cité dans la Bibliographie ci-dessus, Jacques d'Arc serait né, vers 1380, de bonne et ancienne famille à Ceffonds[1], localité du diocèse de Troyes, située près de la riche abbaye de Montier-en-Der, de laquelle elle dépendait. Tout récemment, en présence de certains documents découverts par M. L. Dorez[2] dans les archives du gouvernement de Luxembourg, on s'est demandé si sa famille ne serait pas plutôt originaire du village d'Art-sur-Meurthe, — *Arcus supra Murtam*, en latin, — près de Saint-Nicolas-du-Port, et non de Ceffonds. Quoi qu'il en soit du doute soulevé sur ce point, on peut continuer à croire sans difficulté que le mariage du père de la Pucelle fut l'occasion qui le détermina à se fixer à Domremy.

D'un certain nombre de faits, il résulte que la famille de Jeanne d'Arc comptait parmi les familles aisées et considérées du village. Jacques d'Arc remplit des fonctions qui montrent quelle confiance et quelle estime il sut inspirer à ses concitoyens. En 1423, il était doyen de

1. Ceffonds, aujourd'hui Haute-Marne. — On croit y posséder encore la maison où Jacques d'Arc aurait habité. On a placé récemment sur la façade de cette maison une plaque commémorative. (De Bouteiller..., *Nouvelles recherches...*, Introduction, p. X.)

2. Léon Dorez, *Les Archives du gouvernement de Luxembourg*, pp. 9-19. Paris, Bouillon, 1903.

Domremy, titre qui lui donnait rang après le maire et l'échevin[1]. En 1427, les habitants l'investissaient de pleins pouvoirs pour les représenter dans un procès qu'ils avaient à soutenir par-devant Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs[2].

Quant au rang relativement élevé que la famille d'Arc occupait dans la hiérarchie sociale du temps, il nous est découvert par les armoiries « que portait Jacques d'Arc, père de la Pucelle », avant que Charles VII eût anobli sa famille. C'était « un arc d'or bandé de trois flèches entre-croisées, la pointe en haut ». Charles Du Lys, cité tout à l'heure, nous apprend que Jean Du Lys, échevin d'Arras, tint à garder « les armoiries anciennes de la famille d'Arc, que portait son aïeul Jacques d'Arc, auxquelles il ajouta le timbre comme écuyer[3] ». Le timbre ne figurant pas sur les armes de la famille d'Arc, elles constituaient un signet, non un blason ; mais c'était suffisant pour la placer au-dessus du commun.

Isabelle Romée, mère de Jeanne, était née en 1387, à Vouthon, village voisin de Domremy, à sept kilomètres environ, dans la direction du nord-ouest, sur la route de Greux à Gondrecourt[4]. Elle avait une sœur et plusieurs

1. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 40.

2. Id., *Ibid.*, p. 41.

3. E. de Bouteiller et G. de Braux, *La famille de Jeanne d'Arc*, pp. 263-268.

Les lettres patentes de 1612, par lesquelles le roi Louis XIII permet à la branche cadette de la famille Du Lys de reprendre les armoiries de la Pucelle, constatent le même fait. Elles mentionnent « les armes de l'ancienne famille d'Arc, qui sont d'azur à l'arc d'or, mis en face, chargé de trois flèches entre-croisées, la pointe en haut ». J. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 228.

4. Les dates de la naissance du père et de la mère de la Pucelle ont été données par M. Villiaumé, Lorrain et historien de Jeanne

frères. Sa sœur, nommée Aveline, devint la belle-mère de ce Durand Lassois ou Laxart, dont nous aurons bientôt à rappeler l'affection et le dévouement pour la Pucelle. Un des frères d'Isabelle Romée, que les documents de l'époque nomment Jean de Vouthon, alla, vers 1416, s'établir à Sermaize[1], en Champagne, et y habita avec ses enfants. Il y a lieu de croire que le curé de Sermaize de ce même temps, nommé lui aussi Henri de Vouthon[2], était sinon un frère, du moins un parent très proche, oncle ou cousin, d'Isabelle, mère de Jeanne d'Arc[3].

S'il fallait en croire le sire Perceval de Boulainvilliers, quelque chose d'extraordinaire aurait marqué la nuit de l'Épiphanie où Jeanne venait au monde. Cette nuit-là, raconte-t-il à Philippe de Visconti, duc de Milan[4], les habitants de Domremy furent saisis d'une grande joie, sans pouvoir s'en expliquer la cause. Ils se demandaient les uns aux autres : « Qu'est-ce donc qui se passe?

d'Arc, à MM. de Bouteiller et de Braux, d'après une tradition conservée dans sa famille. — E. de Bouteiller et G. de Braux, *La famille de Jeanne d'Arc*, p. 91. — Vouthon relevait du duché de Bar.

1. Sermaize, aujourd'hui département de la Marne, arrondissement de Vitry-le-Français.

2. Ce nom de *Vouthon* paraît avoir servi à désigner les membres de la famille d'Isabelle Romée. En deux manuscrits du procès de réhabilitation, un témoin de l'enquête de Domremy l'appelle « Isabelle de Vouthon ».

3. E. de Bouteiller et G. de Braux, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, pp. XVIII-XXIII et 15-16. — Boucher de Molandon, *La famille de Jeanne d'Arc*, p. 146. In-8°, Orléans, 1878. — Boucher de Crèvecœur, *Les Romée et les de Perthes, famille maternelle de Jeanne d'Arc*. In-8°, Abbeville, 1891. — Pour plus de détails, voir à la fin du volume l'*Appendice sur la famille de Jeanne*.

4. Le duc de Milan était le frère de cette infortunée Valentine, femme du duc d'Orléans, que Jean sans Peur fit assassiner en 1407.

D'où provient cette allégresse que nous éprouvons tous[1] ? »

L'explication leur en fut donnée plus tard : la naissance de cette enfant, de Jeanne d'Arc, c'était une *Épiphanie* nouvelle, c'est-à-dire la *Révélation*, l'apparition, la première manifestation de la *future* LIBÉRATRICE D'ORLÉANS ET DE LA FRANCE.

Nous n'attacherons pas plus d'importance qu'il ne convient à ce propos du chambellan de Charles VII ; mais il offre ceci de sérieux, qu'il nous apprend de quelle auréole poétique l'imagination populaire entourait déjà le berceau de Jeanne, au moment où le sire de Boulainvilliers écrivait[2].

III.

L'histoire de Jeanne d'Arc, c'est en somme l'histoire de sa mission dont le résultat fut le relèvement et le salut de la France. Humaine et surhumaine tout ensemble, cette mission fut préparée à chacun de ces points de vue : les habitants de Domremy et Jeanne elle-même nous ont dit de quelle manière. Les habitants de Domremy, dans les enquêtes de 1456, nous ont appris comment elle le fut de façon humaine, par la formation familiale, chrétienne, patriotique dont, enfant et jeune fille, l'héroïne a été l'objet. Jeanne s'est réservée de nous apprendre comment elle l'a été de façon surhumaine, par ses visions et ses Voix.

Ainsi que maints autres personnages appelés à remplir un rôle providentiel, deux foyers bienfaisants reçurent Jeanne d'Arc au sortir du berceau, la famille et l'Église ;

1. J. QUICHERAT, *Procès*, t. V, p. 116.
2. C'était deux jours après la bataille de Patay.

deux cœurs d'élite l'entourèrent de leur sollicitude et de leurs soins, une bonne mère et un bon curé.

On n'en saurait douter, soit qu'on juge de l'ouvrier par l'œuvre sortie de ses mains, soit qu'on s'en rapporte au témoignage de Jeanne même et à celui de ses compatriotes de Domremy.

L'œuvre sortie des mains de ces deux excellents ouvriers n'est point vulgaire : c'est une patriote et une française, une héroïne et une sainte.

Le témoignage que rendent de ces deux ouvriers, Jeanne et ses compagnons de jeunesse, pour être discret de la part de la jeune fille, n'en est pas moins lumineux et pas moins décisif. En tout cas, ce n'est pas la fille d'Isabelle Romée qui laissera passer sans protestation, une première fois le silence méprisant de ses juges au sujet de sa mère, et une seconde fois l'article IV du Réquisitoire qui range celle-ci parmi les mécréantes ou peu s'en faut.

Dès le premier interrogatoire, Jeanne déclare au tribunal de Rouen « qu'elle a appris de sa mère le *Pater noster*, l'*Ave Maria*, le *Credo;* et qu'elle n'a eu besoin de personne, sinon d'Isabelle Romée, pour apprendre sa croyance[1] ».

Dans l'article IV du Réquisitoire, le promoteur affirmait brutalement que l'accusée « n'avait été ni instruite de sa croyance, ni imbue des principes de la foi » : faisant tacitement retomber la responsabilité de cette négligence prétendue sur la mère de la Pucelle.

Que répond Jeanne? Que tout cela est faux, que sa mère n'a rien à se reprocher. « Quant à son instruction,

1. *Procès*, t. I, pp. 46, 47.

dit-elle, elle a pris sa créance et a esté enseignée bien et dûment, comme un bon enfant doit l'être. »

Il n'est pas nécessaire qu'elle en dise davantage pour défendre sa mère, pour proclamer que celle-ci a constamment veillé sur sa fille : ce que maints incidents de la vie de Jeanne à Domremy et le pèlerinage d'Isabelle au Puy en l'année 1429 (nouveau style) mettent d'ailleurs en pleine évidence[1].

C'est donc près de sa mère que s'écoulèrent l'enfance et l'adolescence de Jeanne. Joignant l'exemple à la leçon, Isabelle Romée instruisit sa fille à aimer le travail, à pratiquer une saine piété, à vivre d'une vie vraiment chrétienne, laissant à l'excellent curé de la paroisse la tâche de pourvoir à la culture de cette intelligence et à la formation de cette âme de petite fille.

Cependant Jeannette n'apprit ni à lire ni à écrire. Guillaume Front (ou Fronte, ou Frontey, de Neufchâteau), — c'était le nom du curé de Greux-Domremy, — n'en remarqua pas moins les dispositions excellentes et la vive intelligence de Jeanne enfant : il mit à les cultiver tout le soin dont son cœur de prêtre le rendait capable. Il fut amplement récompensé. Le bon grain qu'il jeta dans cette terre de promission rapporta cent pour un. Jeannette fut la plus docile, la plus aimante, la plus reconnaissante, la plus empressée des disciples. Avec quelle avidité elle écoutait son pasteur lorsqu'il lui racontait les touchantes histoires, les beaux traits, les enseignements simples et sublimes de l'Écriture sainte ; lorsqu'il

1. Voir *Procès*, t. I, p. 132. C'est la mère de Jeanne qui l'informait des propos tenus par Jacques d'Arc à ses frères, à l'occasion de ses projets de départ. Preuve de l'intérêt qu'elle prenait à la conduite de sa fille et au maintien de la paix dans la famille.

lui disait ce que la Bible et l'Église, son interprète autorisée, nous apprennent des anges et des archanges, du grand combat qui se livra dans le ciel contre les esprits rebelles, de la victoire que saint Michel remporta sur le chef des révoltés, l'orgueilleux Lucifer, et de saint Gabriel, l'ambassadeur envoyé de Dieu à la douce Vierge Marie. Le bon curé lui parlait aussi des saints et des saintes qui ont vécu depuis l'Évangile, principalement de ceux qui ont versé leur sang pour la foi de Notre-Seigneur, de sainte Catherine, de sainte Marguerite, qui joignirent la palme du martyre à la blanche couronne de la virginité, et pour lesquelles les habitants de Domremy témoignaient une dévotion particulière. Guillaume Front intéressait enfin la fille de Jacques d'Arc aux choses du royaume de France, car on était Français de cœur à Domremy, et s'il ne pouvait lui cacher les funestes divisions dont les habitants de la vallée de la Meuse donnaient le triste spectacle, cet homme de foi insistait principalement sur l'amour que Dieu avait toujours témoigné pour le peuple de France, et il lui faisait connaître quelques-unes des grandes choses que la Providence avait accomplies en sa faveur par Charlemagne et par saint Louis [1].

Humble, modeste, semble au premier abord avoir été l'action du curé de Domremy sur Jeannette; mais en réalité combien féconde et fructueuse, combien les résul-

1. J. Quicherat, *Procès*, t. II, pp. 390, 402, 404, 427, 434. — L'historien d'Orléans, le prêtre et curé Symphorien Guyon, après avoir rappelé la dévotion de la Pucelle à saint Michel, à sainte Catherine et à sainte Marguerite, mentionne sa dévotion pour saint Louis, et ajoute qu'elle « estoit fort affectionnée à la mémoire du très pieux et très valeureux roi Charlemagne ». (*Histoire de l'Église et diocèse, ville et Université d'Orléans*, t. II, p. 195. In-folio, Orléans. M.D.CL.)

2. J. Quicherat, *Procès*, t. III, pp. 89, 142, 161, 176, 178, 201.

tats en ont été heureux et combien inattendus! Sans doute l'éducateur avait affaire à une nature d'élite. C'était une âme admirablement douée, vraiment noble, vraiment grande que la fillette de Jacques d'Arc. A une mémoire prodigieuse, à une sensibilité exquise, à un cœur prompt à tous les enthousiasmes, elle joignait une intelligence ouverte et pénétrante, un bon sens impeccable, un esprit vif, aiguisé d'une finesse toute gauloise, sans se départir jamais de la délicatesse et de la réserve qui conviennent à une jeune fille. Mais si riche que fût le sol, il avait besoin de culture. Elle ne lui fit pas tout à fait défaut, comme nous le dirons plus loin, et nous serions injuste si nous oubliions la part qui, dès la première heure, revient à un simple curé de village dans la formation de cette âme de sainte [1].

Ainsi grandit Jeanne, sous le doux et chaud rayonnement de ces deux foyers, la famille et l'Église, prêtant une oreille également attentive, également docile aux leçons de sa mère et aux conseils, aux instructions de son curé. Dieu bénit les parents de sa petite servante. Quand, devenue grandelette, elle dut aller aux champs garder le troupeau de la maison, jamais, remarque le correspondant cité du duc de Milan, un agneau ne s'égara loin de sa houlette; jamais une des brebis confiées à sa

1. Voir aux *Notes et Pièces justificatives* les dépositions des habitants de Greux-Domremy qui font allusion à l'action du curé de Jeanne d'Arc sur sa petite paroissienne. Car l'affirmation de cette action n'est point, de notre part, une pure hypothèse, quoi qu'aient dit des historiens qui, mieux que personne, devraient savoir ce que c'est qu'un bon curé. Parce que au quinzième siècle il n'y avait pas de *Catéchismes de persévérance,* il y avait néanmoins de bons curés. Et les bons curés d'alors, tout aussi bien que ceux d'aujourd'hui, ne manquaient pas d'instruire leurs paroissiens des choses de la foi.

garde ne devint la proie des bêtes féroces ; jamais, durant les années de son enfance, sa famille n'eut à souffrir « de la malveillance, des surprises et des pillards[1] ».

IV.

Piété, travail, ces deux mots résument la vie de Jeanne en son petit village. A prendre le mot *travail* dans le sens élevé dont il est susceptible, ces mêmes mots résument toute sa vie.

La vraie religion, celle que l'Évangile a fait connaître au monde, c'est l'amour de Dieu et du prochain. La piété chrétienne a pour caractéristique non seulement de faire pratiquer ces deux amours, mais d'en inspirer comme le besoin : l'âme vraiment pieuse est altérée de ces vertus, comme les fleurs le sont de chaleur et de lumière.

Ainsi en a-t-il été de la fille de Jacques d'Arc ; ainsi nous l'ont dépeinte les témoins de l'enquête de 1456, témoins qui sont tous ses compatriotes, ses compagnons ou ses amis de jeunesse. L'amour de Dieu et du prochain, tel que le divin Maître l'a enseigné, tel que les saints l'ont pratiqué, l'amour de Dieu créateur, de Dieu rédempteur, de Dieu récompense éternelle des élus, l'amour des pauvres, des enfants, des malheureux, et au-dessus de cet amour celui de la France si malheureuse, si délaissée, voilà les sentiments qui vont remplir le cœur de Jeannette et le faire palpiter ; les sentiments qui grandiront avec elle, s'épanouiront en elle et constitueront sa véritable vie. Disons-le à la première page de

1. QUICHERAT, *Procès*, t. V, p. 116.

son histoire, comme nous le dirons à la dernière : ce sont ces deux amours, celui de son Dieu et celui de son pays, qui feront Jeanne si grande; ce sont ces deux amours qui donneront pour couronnement à la plus belle des vies la plus sublime des morts, la mort du martyre dans les flammes d'un bûcher.

Demander ce que l'amour de Dieu était pour Jeanne enfant et ce qu'il sera pour Jeanne jeune fille, c'est demander ce qu'est l'air, ce qu'est la lumière, ce qu'est l'espace pour l'oiseau. La vierge de Domremy vivait de cet amour, comme l'oiseau, aigle ou mésange, vit d'espace, d'air et de lumière. « Jeanne, disait François Garivel, conseiller général du Roi, était une bergerette aimant Dieu par dessus tout[1]. »

La jeune vierge était remplie à ce point de l'amour de son Créateur, qu'il débordait de son âme et que l'ardeur s'en communiquait aux gens avec qui elle se trouvait. « J'avais foi en elle, disait Jean de Metz, son compagnon de route de Vaucouleurs à Chinon; j'étais enflammé par ses paroles, ainsi que par l'amour de Dieu qu'elle respirait[2]. »

Admonestée à Rouen par l'archidiacre Jean de Châtillon, la Pucelle lui dira : « Lisez votre livre, puis je vous répondrai. Je me confie de tout à Dieu mon créateur : je l'aime de tout mon cœur[3]. »

C'est pourquoi, en retour des sacrifices qu'exigera l'accomplissement de sa mission, la vierge de Domremy

1. J. QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 20. — Qu'on n'entende pas ce mot *bergerette* dans un sens trop étroit. Nous dirons en son lieu ce qu'il faut penser de l'opinion qui ferait de Jeanne une « bergère ».

2. *Ibid.*, t. II, p. 438.

3. *Ibid.*, t. I, p. 385.

ne demandera aucune rémunération terrestre, mais seulement le salut de son âme[1].

Ses juges, qui ne cesseront de la tourmenter au sujet de l'habit viril, et qui le lui reprocheront comme la pire des hontes, s'écrieront :

— Quel secours attendez-vous donc de Notre-Seigneur pour le port de l'habit d'homme?

— De l'habit et de tout ce que j'ai fait, répondra Jeanne, je n'ai jamais voulu avoir d'autre *loyer* que le salut de mon âme[2].

Dieu qui aime les humbles et les petits se révéla de bonne heure à la fillette de Jacques d'Arc. Sa mère, en lui apprenant à former le signe de la croix, lui fit assez entendre le mystère de pardon et de salut qu'il rappelait, pour que ce cœur d'enfant s'ouvrît à des sentiments de foi et de reconnaissance. Les instructions familières et les exhortations du curé de Domremy y firent bientôt éclore des sentiments d'amour divin, et ce foyer une fois allumé ne fit que grandir et s'étendre. De là cette dévotion ardente et confiante tout ensemble de Jeannette pour Jésus-Christ, qu'elle se plaisait à appeler *Messire*, « mon Seigneur » ; de là sa fidélité à toutes les pratiques et à tous les exercices propres à éclairer, à fortifier et à développer cette dévotion ; de là son empressement à fréquenter l'église où son Sauveur et son Dieu résidait sacramentellement. Les jeunes filles de son âge remarquaient « qu'elle y allait volontiers et souvent. On ne la voyait pas par les chemins, mais à l'église où elle restait et priait[3] ».

1. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 154.
2. *Ibid.*, p. 179.
3. *Enquête* de 1456 au pays de Jeanne. Déposition d'Isabelette,

C'était pourtant un édifice bien modeste que la petite église de Domremy : elle n'avait rien de ce qui sollicite la curiosité et attire les regards; mais Jeanne y avait reçu le saint baptême; elle y avait été consacrée à la bienheureuse Vierge Marie, elle y priait avec plus de douceur qu'en tout autre lieu, s'y sentait plus près du Maître qu'elle aimait, et comme la maison de ses parents était tout proche de la maison de Dieu, la jeune enfant, n'ayant qu'à traverser le jardin paternel pour s'y rendre, profitait de cette facilité et venait offrir au Seigneur en son sanctuaire ses prières naïves et ses adorations.

Dès qu'elle eut atteint l'âge de raison, Jeannette se forma, sous la direction de son curé, à ces pieuses et fortes habitudes, à ces saintes pratiques sans lesquelles il ne saurait y avoir de vie profondément chrétienne, la confession, l'assistance au sacrifice de la messe, la sainte communion. A partir de sa septième année, elle se confessait volontiers et souvent : un de ses compagnons de jeunesse en faisait la remarque[1]; mais en avançant en âge, elle mit à le faire plus de régularité. Vingt-neuf de ses compatriotes rendent d'elle ce témoignage dans l'enquête de la réhabilitation[2]. La pieuse jeune fille comprit promptement l'utilité de la confession fréquente, pour en arriver à remplir exactement tous ses devoirs, à discerner et pratiquer les vertus qui sont l'honneur de son sexe. C'était, disait-elle, le moyen que lui recomman-

femme de Gérardin d'Épinal, dont Jeanne d'Arc avait tenu un enfant en baptême. J. Quicherat, *Procès*, t. II, pp. 426-427.

1. Même *enquête* de 1456. Déposition de Jean Moen, voisin des parents de Jeanne : « *Dum habuit intellectum, multotiens confitebatur.* » J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 400.

2. Voir ces témoignages à la fin du volume, aux *Notes et Pièces justificatives.*

daient ses Saintes; car « elles-mêmes prenaient le soin de la faire se confesser de temps en temps [1] ».

A Rouen, les juges demandaient à Jeanne d'Arc si elle voulait s'en rapporter à eux pour la détermination et l'appréciation de certains actes qu'ils lui attribuaient faussement.

Jeanne leur répondait : « Je m'en rapporte à Dieu et à une bonne confession [2]. »

Ils lui demandaient encore si elle pensait avoir besoin de se confesser, puisqu'elle se croyait certaine d'être sauvée.

Jeanne répliquait : « On ne saurait trop nettoyer sa conscience [3]. »

L'assistance au saint sacrifice et la sainte communion n'étaient pas moins chères à son cœur. A la messe, Jeannette y assistait aussi souvent qu'il lui était possible. Se trouvait-elle aux champs lorsque la cloche la sonnait, elle quittait le travail, s'il n'y avait pas d'empêchement, et accourait au pied de l'autel [4].

Détail qui met bien en lumière la gratitude de la jeune enfant pour son excellent curé, en même temps

1. « Item dicit Johanna quod sancta Katharina et Margarita libenter faciunt ipsam confiteri interdum. » (J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 89. Cinquième interrogatoire public.)

En revanche, à Rouen, l'évêque de Beauvais refusait à sa prisonnière toute liberté en fait de confession : longtemps il ne la laissa se confesser qu'à un misérable qui la trahissait. Jeanne « se plaignait fort du refus qu'on lui opposait ». (*Procès*, t. III, p. 136. Déposition du prêtre Guillaume Manchon, l'un des greffiers du Procès.)

2. J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 153. — Interrogatoire de la matinée, dans la prison, le 14 mars.

3. Id., *ibid.*, p. 157. Même jour, interrogatoire de l'après-midi.

4. Déposition de Jean Morel, un des parrains de Jeanne. J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 390.

que sa dévotion pour le sacrifice de nos autels, toutes les fois que messire Front pouvait célébrer dans l'église de Domremy, Jeannette était là pour entendre sa messe. Si bien que le bon curé s'en était aperçu et avait fait part de cette observation à un ecclésiastique de ses amis. Celui-ci ajoutait que si la fille de Jacques d'Arc avait eu de l'argent, elle l'aurait donné volontiers à son curé pour dire des messes [1]. Sans doute que la pieuse enfant exprima plus d'une fois le regret de n'être pas plus fortunée, et de ne pouvoir, faute d'argent, suivre les inspirations et les désirs de son cœur.

Puisque nous parlons de l'attachement que Jeannette portait à son pasteur, en reconnaissance des bontés et des soins dont elle était l'objet de sa part, rappelons cet autre détail : elle avait en lui une confiance si entière, et elle tenait tant à ne lui faire aucune sorte de peine, que, s'il était empêché, elle ne se confessait à un autre prêtre qu'après lui en avoir demandé et en avoir obtenu la permission [2].

Lorsque l'église de Domremy et une partie du village eurent été incendiés par des coureurs bourguignons, Jeannette resta quelque temps privée de ces consolations religieuses. Il lui fallut renoncer à entendre la messe de son curé à Domremy même. Elle se dédommageait en allant, les jours de dimanche et de fête, l'entendre en l'église de Greux [3].

1. Même *enquête*. Déposition d'Étienne de Sionne, curé de Roncessey, près Neufchâteau : « Quotidie, dum celebrabat (Guillelmus Fronte), erat (Johanna) in missa. » J. QUICHERAT, *Procès*, p. 402.

2. « Interrogata..., respondet quod... quando curatus erat impeditus, confitebatur uni alteri sacerdoti, de licentia ipsius curati. » ID., *ibid.*, t. I, second interrogatoire public, p. 51.

3. *Enquête* susdite. Déposition de Béatrix, veuve Estellin, une des

La dévotion de la petite Jeanne au saint sacrifice de la messe avait comme complément un empressement égal à visiter notre divin Sauveur dans le sacrement de l'autel et à recevoir, aussi souvent que son confesseur le lui permettait, la sainte communion. Tandis que ses compagnes se divertissaient à des rondes ou autres jeux, la pieuse enfant mettait sa joie à se rendre et à prier au pied du tabernacle[1]. Elle éprouvait une douceur infinie à l'adorer du plus profond de son âme et à s'abandonner sans réserve à sa volonté.

Et si elle mettait une sainte avidité à s'asseoir à la table eucharistique, à s'y nourrir du pain des anges, c'est que, au sortir de ce festin, elle se sentait plus ardente au bien, plus imprégnée de pureté, plus altérée de dévouement.

Ces habitudes religieuses, Jeanne d'Arc les entretint si bien pendant son adolescence, qu'elle y demeura fidèle toute sa vie et les porta jusqu'au milieu des camps. « Je l'ai vue plusieurs fois, disait l'un des deux gentilshommes qui l'accompagnèrent à Chinon ; je l'ai vue soit à Vaucouleurs, soit à la guerre, se confesser — ce qu'elle a eu fait jusqu'à deux fois par semaine — et recevoir l'Eucharistie[2]. »

A Orléans, le matin de l'assaut des Tourelles, « elle ouyt messe, se confessa et reçeut en moult grande dévotion le précieux corps de Jésus-Christ[3] ».

marraines de Jeanne. J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 396. — Greux est à 500 mètres environ de Domremy, au nord, sur la route de Vaucouleurs. Les deux localités ayant chacune leur église, durant la semaine le curé disait la messe tantôt à Greux, tantôt à Domremy.

1. *Enquête* susdite. Déposition de Jeannette, veuve Thiesselin. J. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 404.

2. *Enquête* susdite. Déposition de Bertrand de Poulengy. Id., *ibid.*, p. 455.

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 295.

En campagne, le chapelain de la Pucelle, frère Pasquerel, lui « chantera[1] » chaque jour la messe : ce sera pour Jeanne comme un ressouvenir de son cher Domremy. Avant de courir sus aux Anglais, elle se munira de la sainte communion. Un chevalier racontera l'avoir vue, à Senlis, communier deux jours de suite en noble et haute compagnie, avec deux princes de sang royal, le comte de Clermont et le duc d'Alençon[2].

« Quand elle allait par le païs, et venait aux bonnes villes, elle ne manquait pas de recevoir les sacrements de confession et de l'autel[3]. »

L'une des privations dont la Pucelle souffrit le plus, pendant sa captivité de Rouen, fut de ne pouvoir entendre la messe. Dès la première séance du procès, elle avait requis de ses juges qu'ils lui en accordassent la permission ; plusieurs fois, durant le cours des interrogatoires, elle réitéra sa requête, souvent dans les termes les plus touchants[4]. Jamais l'évêque de Beauvais ne voulut y consentir. Il permit qu'on lui portât la sainte communion le matin de son supplice ; mais aucun des nombreux témoignages recueillis sur les incidents de cette journée ne donne à entendre que le saint sacrifice ait été célébré, même ce jour-là, en présence de l'infortunée jeune fille, et qu'elle y ait assisté.

1. J. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 101.

2. Déposition du chevalier Aubert ou Albert d'Ourches. Id., *ibid.*, t. II, p. 450.

3. *Procès*, t. I, p. 104. Manuscrit de d'Urfé.

4. J. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 43. — Dans l'interrogatoire de la prison, du xv mars, la captive demandait, « en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame, qu'elle pût ouïr la messe en cette bonne ville de Rouen ». (*Ibid.*, p. 165.) Dans la séance du xxv mars, il n'est question que de la même requête de Jeanne et des conditions que les juges entendaient lui imposer. (*Ibid.*, pp. 191-193.)

Ne pouvant amener ses juges à lui permettre d'entendre la messe et communier, la captive obtint quelque temps, du prêtre qui la conduisait de la prison à l'audience, un dédommagement inespéré. Moins impitoyable que le tribunal, Jean Massieu permit à Jeanne de s'arrêter dans la chapelle du château et d'y adorer, au pied du tabernacle, le Sauveur qu'elle ne pouvait recevoir sacramentellement. Un jour, cependant, la porte de la chapelle ne s'ouvrit pas : le promoteur d'Estivet avait remarqué la condescendance de Massieu et la lui avait brutalement reprochée. Massieu n'osant plus s'arrêter, la prisonnière, qui ne savait pas pourquoi, lui demandait, devant la porte de la chapelle : « Est-ce que le corps de Jésus-Christ n'y est pas[1] ? »

Et quelle foi ardente, quelle énergie de conviction, quelle tendresse d'âme Jeanne apportait dans ses actes de religion et de piété ! « Toutes les fois qu'elle se confessait, elle fondait en larmes », rapportait son aumônier, l'excellent frère Pasquerel[2]. Au témoignage du duc d'Alençon, « elle ne pouvait voir le corps du Sauveur sans être profondément émue et sans répandre des larmes abondantes[3] ».

A Orléans, un chanoine de l'église Saint-Aignan, Pierre Compaing, la vit, lui aussi, « au moment de l'élévation, pleurer à chaudes larmes[4] ».

1. *Procès*, t. II, p. 16 ; t. III, pp. 151-152.

2. « Dum confitebatur, ipsa flebat. » Déposition de Frère Pasquerel au procès de réhabilitation. J. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 104.

3. « Cum videbat corpus Christi, flebat multotiens cum magnis lacrymis. » Déposition du duc d'Alençon au Procès de réhabilitation. J. Quicherat, *ibid.*, p. 100.

4. « Ipse vidit Johannam, dum celebraretur missa, in elevatione

La petite église de Domremy fut certainement, plus d'une fois, témoin de ces pleurs que faisait jaillir des paupières de la jeune fille la confession de ses fautes et la vue de l'hostie consacrée. Ce n'est point dans le cours de ses faits de guerre et sous l'influence du milieu qu'elle y rencontrait que la Pucelle en était venue à ce degré de sensibilité religieuse; un pareil état d'âme tenait à des habitudes datant de plus loin. Si le vénérable curé de Domremy, messire Guillaume Front, avait pu comparaître devant la Commission pontificale de 1456, il eût vraisemblablement déclaré avoir vu couler les larmes de sa jeune paroissienne dans les mêmes circonstances et aussi souvent que frère Pasquerel et le duc d'Alençon [1].

corporis Christi, emittere lacrymas in abundantia. » J. QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 32.

1. *N. B.* — Pour les éclaircissements qui n'ont pu prendre place dans ce chapitre, et pour les questions dont l'examen suspendrait trop longtemps le cours du récit, on les trouvera à la fin du volume aux *Appendices, Notes et Pièces justificatives*.

Il en sera de même dans toute cette Histoire.

CHAPITRE DEUXIÈME.

A DOMREMY.

JEANNE D'ARC ENFANT, SA FORMATION FAMILIALE ET CHRÉTIENNE.

I. *Jeanne d'Arc et la B. Vierge Marie. — Ses pèlerinages à Notre-Dame de Bermont. — Des anneaux que lui avaient donnés sa mère et son frère. — De saint Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite. — Amour de Jeanne pour la prière.*

II. *Fidélité de Jeanne, jeune fille, à tous ses devoirs. — Son ardeur au travail. — Son amour du prochain, des pauvres, des malheureux, des enfants. — Jeanne et les petits oiseaux.*

III. *Jeanne et ses compagnes. — Ce qu'elles lui reprochaient. — Affection dont elle était universellement l'objet. — Ses deux préférées.*

IV. *Le Bois Chesnu. — L'arbre des Dames, des fées ou Beau Mai. — Du dimanche des fontaines. — La fontaine des Rains, des fiévreux. — L'oratoire de Notre-Dame. — Le vignoble de la Pucelle. — La Basilique actuelle de Domremy.*

I.

A l'amour de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à la fréquentation des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, la petite Jeanne joignait une tendre et filiale dévotion à la mère de notre Sauveur, la très sainte Vierge Marie[1]. En son honneur, elle faisait brûler des

1. « Multum Deo et Beatæ Mariæ famulabatur. » Déposition de Colin de Greux dans l'enquête susdite. *Procès*, t. II, p. 433.

chandelles, comme elle disait, devant son image dans la modeste église de Domremy[1]. Aussi souvent que possible, elle venait prier devant l'autel qui lui était dédié, là même où ses parrains et marraines l'avaient présentée après son baptême, pour la mettre sous la protection de la Reine des Vierges. Mais ce que Jeannette aimait de préférence, c'était de se rendre en pèlerinage aux sanctuaires rustiques que la piété populaire avait érigés. Un de ces sanctuaires lui plaisait extrêmement : celui de Notre-Dame de Bermont ou Belmont, à une petite lieue de Domremy (trois kilomètres environ) au delà de Greux, dans la direction du nord.

Presque tous les samedis, dans la belle saison, au mois de mai principalement, les habitants de Domremy et de Greux voyaient Jeannette, accompagnée de sa sœur ou de quelqu'une de ses amies, parfois de petits garçons et de fillettes, traverser après midi[2] les deux villages et s'engager dans le sentier menant à la colline sur laquelle se dresse la chapelle de Bermont. Chemin faisant, les jeunes filles cueillaient des fleurs et en formaient des bouquets qu'elles déposaient ensuite aux pieds de la statue de la Vierge. D'habitude, Jeannette apportait aussi des cierges qu'elle faisait brûler devant la Madone, en témoignage de dévotion et de piété filiale[3]. Avant de reprendre le chemin du village, on descendait à la fon-

1. Déposition de Simonin Musnier, de Domremy, laboureur. *Ibid.*, pp. 424-425.

2. « Post meridiem », dit Colin, de Greux. *Procès*, t. II, p. 433.

3. *Procès*, t. II, pp. 404, 413, 416, 420, 427, 433, 439, 452, 455, 462. — Voir dans l'ouvrage de M. Émile Hinzelin, *Chez Jeanne d'Arc*, la première et la deuxième partie : *A Domremy; — La terre et la race.* Mais dans quel document l'auteur a-t-il découvert que, à Bermont, « Jeanne fit vœu de délivrer la France »? *Op. cit.*, p. 93.

taine de saint Thiébaut qui est là tout près, cachée dans un pli de terrain, et on s'y désaltérait : puis, on retournait au logis, en caressant la pensée du prochain pèlerinage.

Qu'est-ce qui nous expliquera le charme puissant auquel cédait la fille de Jacques d'Arc dans ces visites à Notre-Dame de Bermont? Était-ce l'attrait que le site sauvage et exceptionnellement pittoresque de la petite chapelle exerçait sur sa nature poétique? Était-ce encore le plaisir qu'elle éprouvait à parcourir la route agreste qui y menait, et à jouir de la belle vue qu'on y avait sur la vallée de la Meuse et sur les coteaux qui s'étagent aux yeux du pélerin par delà la rivière?

Devant cette statue de Notre-Dame de Bermont qui représentait la Vierge reine et mère, une couronne sur la tête, un sceptre à la main droite, sur le bras gauche le divin Enfant Jésus, Jeanne d'Arc, pourra-t-on dire encore, goûtait plus de joie à prier, son âme s'envolait d'un élan plus vif aux célestes demeures.

Il n'y a rien que de judicieux en ces explications; néanmoins elles ne donnent pas à l'historien une satisfaction complète. Il semble que sous cet empressement de Jeanne à visiter le sanctuaire de Bermont, sous l'enthousiasme qu'il décèle, se cache quelque mystère. L'archange saint Michel et les saintes Catherine et Marguerite, avec qui la pieuse jeune fille devait être en commerce ininterrompu à partir de sa treizième année, ne lui donnaient-ils pas en ce lieu comme de divins rendez-vous? Ses *voix* ne l'ont-elles pas visitée maintes fois dans les bois qui entouraient cette solitude? N'aurait-on pas, dans ces visites et leur souvenir, l'explication de cette parole mystérieuse sortie de son cœur au milieu du second interrogatoire

public de Rouen : « Si j'étais dans un bois, j'entendrais bien les voix qui viendraient à moi[1] »?

A la vérité, Jeanne n'a jamais parlé, à ses juges, de Bermont et de ce qui l'y attirait. Mais elle leur donnait sujet de l'interroger quand elle leur déclarait « être venue au roi de France de par Dieu et de par la Vierge Marie[2] ». En dire davantage, Jeanne ne le pouvait pas. C'était une sainte. Or, les saints, qui savent le prix de l'humilité, ont accoutumé de dérober aux profanes les faveurs dont il plaît à Dieu de les combler[3].

Un sentiment de même nature nous expliquerait peut-être encore le silence que la Pucelle a gardé sur ses visites à l'église de Maxey-sur-Meuse où sainte Catherine était spécialement vénérée, ainsi qu'à cet autre sanctuaire de la Bienheureuse Vierge, proche de Maxey, connu dans le pays sous le nom de Notre-Dame de Beauregard. A la vérité, les habitants de Domremy qui déposèrent au procès de réhabilitation n'en disent rien. Mais ils s'accordent à nous apprendre que Jeanne entretenait en son cœur pour la mère de Notre-Seigneur la

1. *Procès*, t. I, p. 52.
2. *Ibid.*, p. 176.
3. La chapelle de Notre-Dame de Bermont s'était assez bien conservée, croit-on, jusqu'aux premières années de ce dix-neuvième siècle; elle tomba alors en ruines. En 1835, elle fut relevée et mise en l'état où on la voit présentement. La statue de la Vierge qui s'y trouve serait celle devant laquelle a prié Jeanne d'Arc. Deux autres statuettes et une cloche qu'on y conserve également seraient aussi de ce même temps. Aujourd'hui, la chapelle est propriété privée. On y accueille très gracieusement le visiteur. Le site est sauvage : des bois l'encadrent au sud et à l'ouest. En regardant du côté de l'est et du nord, le spectateur voit se dérouler la vallée de la Meuse avec ses prairies et ses collines : dans cette direction, le paysage est riant et découvert.

piété la plus tendre; ils ajoutent qu'elle aimait se rendre et se rendait souvent aux lieux de dévotion du voisinage. Comment, en ces dispositions, serait-elle demeurée indifférente pour un sanctuaire qui s'offrait à ses yeux de l'autre côté de la Meuse, toutes les fois qu'elle se rendait à Bermont, ou lorsqu'elle menait les troupeaux de son père dans les prairies qui bordent la rivière? Là aucun obstacle ne lui dérobait la vue de la chapelle. Et puis, gardons-nous de l'oublier, elle était dédiée à « Notre-Dame de Pitié »! Jeannette, à qui l'archange saint Michel « disait la pitié du royaume de France », n'a-t-elle pas dû venir plus d'une fois se prosterner devant la mère des douleurs, songer à cette « pitié du royaume » et prier longuement[1] ?

« Bons et fidèles catholiques[2] », sincèrement religieux, les parents de Jeannette étaient heureux de la piété qui animait leur fille et la voyaient sans crainte se livrer aux pratiques qui en étaient la conséquence. A quelle occasion la vierge lorraine reçut-elle de sa mère et de son frère les anneaux dont elle parle à ses juges, elle ne le dit pas; mais elle les gardait comme un souvenir précieux de ses chers parents. Sur l'anneau que sa mère lui avait donné, étaient gravés les noms de Jésus et de Marie : elle le portait à l'index de la main gauche[3]. Au rapport d'un contemporain[4], rapport que confirme

1. « Libenter et sæpe ibat ad loca sacra. » *Procès*, t. II, pp. 424, 459. C'est la tradition généralement admise en ces localités, d'après ce que nous ont assuré les respectables curés de Domremy et de Maxey-sur-Meuse.

2. *Procès*, t. II, p. 419, etc.

3. *Ibid.*, pp. 86, 87, 185.

4. Walter Bower (1385-1445), Écossais, docteur de Paris, dans le

l'interrogatoire de Rouen du 17 mars au soir, Jeanne y fixait souvent son regard, comme si la contemplation de cet anneau dût raviver en son cœur les deux amours qui y brûlaient aussi constamment que brûle devant le tabernacle la lampe du sanctuaire : l'amour du Seigneur Jésus à qui elle disait si souvent vouloir « s'en attendre », se confier, s'abandonner ; de Jésus, dont le nom devait être au milieu des flammes le dernier mot sorti de ses lèvres ; et l'amour de sa « *benoîte* » (bénie) Reine et patronne, la glorieuse Vierge Marie.

En parlant de la piété de Jeanne d'Arc jeune fille, et avant même de nous occuper de ses *Voix*, nous ne saurions passer sous silence la vénération qu'elle professait pour le bienheureux Archange saint Michel et les deux Saintes qui devaient former son *conseil*. A cette époque, l'église de Domremy possédait la statue de sainte Marguerite qu'on y voit encore de nos jours. Possédait-elle pareillement des images ou statues de saint Michel et de sainte Catherine, on peut l'admettre sans invraisemblance. Quoi qu'il en soit, il y avait à trois kilomètres, sur la rive droite de la Meuse, dans la direction de Neufchâteau, un village du nom de Moncel, où saint Michel était spécialement honoré. Dans Maxey-sur-Meuse, à la hauteur de Greux, de l'autre côté de la rivière, sainte Catherine, nous venons de le rappeler, était l'objet d'un culte extrêmement populaire. A coup sûr, Jeannette dut être une habituée de ces lieux de pèlerinage. Ce qui est hors de doute, — la jeune fille elle-même nous l'apprend, — c'est qu'elle se plaisait à faire brûler des cierges

Scotichronicon (Chronique écossaise), liv. XV, chap. xxxvi. *Procès*, t. IV, p. 480.

en l'honneur des saintes du paradis « qui venaient à elle ». Elle ajoutait naïvement qu'elle n'en avait « pas fait brûler autant qu'elle l'eût voulu [1] ». Elle parait aussi leurs statues et images de guirlandes et de *chapeaux* (couronnes) de fleurs [2].

Observation importante à signaler : dans toutes les dépositions concernant la dévotion de Jeanne d'Arc jeune fille et ses pratiques religieuses, la critique la plus exigeante ne relèvera rien qui trahisse soit une piété de fantaisie, s'éloignant des doctrines et des usages en honneur dans l'Église catholique, soit la petitesse d'esprit, la fausseté du jugement et la superstition. Le tribunal de Rouen a multiplié les interrogatoires les plus insidieux, les questions les plus déconcertantes afin d'arracher à la malheureuse captive des réponses impliquant un aveu quelconque de croyances et observances superstitieuses, tantôt à propos des anneaux qu'elle portait à ses doigts, tantôt au sujet du culte qu'elle rendait à saint Michel et aux deux saintes Catherine et Marguerite; dans ces réponses de Jeanne, l'esprit le plus rigoureux ne trouvera rien à blâmer, rien à reprendre [3].

1. *Procès*, t. I, p. 167.
2. *Ibid.*, p. 186.
3. L'historien Thomas Basin, évêque de Lisieux, contemporain de Jeanne, dit, en son *Histoire de Charles VII*, que Jeanne d'Arc « avait une dévotion extraordinairement fervente en Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa glorieuse Mère, et envers les vierges Catherine, Marguerite, *Agnès* et quelques autres ».

Il n'est pas improbable que le curé de Domremy ait inspiré à la petite Jeanne une vraie dévotion pour Agnès, cette martyre de treize ans; Jeanne avait une marraine qui portait ce nom. Mais ce qui est certain, c'est que la Pucelle ne joint jamais le nom de sainte Agnès à ceux de sainte Catherine et de sainte Marguerite. (Th. Basin, *Histoire de Charles VII*, t. I, cap. x, p. 69. Quatre volumes in-8°; Paris, 1855-59, édition J. Quicherat.)

Il y avait encore une chose qui remuait doucement l'âme de Jeannette enfant et jeune fille : le son des cloches. En quelque lieu qu'elle se trouvât, même au milieu des champs, le vent lui en apportait-il le son à l'heure des Complies ou à celle de l'Angélus, elle s'agenouillait, se signait et priait [1]. S'il arrivait au marguillier chargé des fonctions de sonneur de négliger son office, Jeannette l'en reprenait et le lui reprochait. « Ce n'est pas bien, cela », lui disait-elle. Pour le rendre plus diligent à sonner les Complies, elle lui promettait des écheveaux de laine ou de ces gâteaux de famille que les gens du pays appelaient des *lunes* [2].

Nous ne quitterons pas ce sujet sans faire observer que si, durant son adolescence et sa jeunesse, Jeanne d'Arc ne négligeait aucune des pratiques extérieures propres à développer en son âme une tendre et solide piété, elle ne s'exagérait pas l'importance de ces pratiques et n'avait garde de faire consister la vraie religion à les observer uniquement. Elle n'ignorait pas — son excellent curé le lui avait appris — que « le royaume de Dieu est au dedans de nous ».

Du même maître et à la même école elle avait appris que l'âme chrétienne « a besoin de respirer du côté du ciel », et qu'elle ne respire de la sorte que par la prière, par de fréquentes élévations vers Dieu, le *père céleste*, *l'ami divin* de nos âmes [3]. La prière ainsi entendue,

1. « Dum erat in campis et audiebat campanam pulsare, ipsa se signabat et flectebat genua. » Dépositions de Jean Watterin, de Domremy, et de Simonin Musnier, *op. cit.*, t. II, pp. 420, 424.

2. Déposition du sonneur lui-même, Perrin le Drappier, *op. cit.*, t. II, p. 413.

3. « ... *Domine, qui amas animas!* » Sagesse, XI, 25.

Jeannette l'aimait; elle en faisait l'occupation la plus douce de sa vie. Elle priait dans sa petite chambre de la maison paternelle, et elle priait à l'église, la maison de famille des chrétiens; elle priait au repos, et elle priait en accomplissant sa tâche, au village et dans les champs. « On ne la voyait pas par les chemins, disait-on d'elle, — nous l'avons déjà rappelé, — mais dans le saint lieu où elle restait et priait[1]. » Après avoir assisté à la messe le matin, le soir, quand c'était jour de Complies, elle s'y rendait religieusement, et là, « tout à genoux, elle récitait dévotement ses prières[2] ». Durant la journée, quand elle en avait le loisir, elle venait dans sa chère église se prosterner. Bien des fois, les habitants de Domremy l'y surprirent « les mains jointes, immobiles, les yeux fixés sur le crucifix ou sur l'image de la Bienheureuse Vierge Marie », la face respirant une joie toute céleste[3].

Cette sainte habitude de la prière, la fille de Jacques d'Arc la gardera fidèlement lorsqu'elle aura quitté son petit village. Elle ne cherchera pas ailleurs, durant les deux années de sa vie publique, l'énergie indispensable pour triompher des difficultés, des obstacles accumulés sur son chemin et porter le poids de cette solitude qui eût écrasé les plus forts. Car, de Vaucouleurs au bûcher de Rouen, Jeanne demeura constamment isolée; la foule bruyante, au milieu de laquelle elle était jetée, ne lui fai-

1. Déposition d'Isabellette, femme Gérardin. *Procès*, t. II, p. 427.

2. Déposition de Dominique Jacob, prêtre, et de Perrin le Drappier, marguillier et sonneur de Domremy. *Ibid.*, t. II, pp. 393, 413.

3. « Dum erat in ecclesia, aliquotiens prona erat ante crucifixum, et aliquando habebat manus junctas et fixas insimul, ac vultum et oculos erigendo ad crucifixum aut ad beatam Mariam. » Déposition de Henri Arnolin, prêtre. *Ibid.*, t. II, p. 459.

sait sentir que davantage l'isolement auquel sa piété, sa vertu, la mission qu'elle avait à remplir la condamnaient. Et puis, Jeanne était femme! mais il lui restait la prière. A Chinon, dans les angoisses de l'attente, chez son hôtesse, elle priait, demandant à Dieu qu'il ouvrît les yeux et le cœur de son Roi. A Poitiers, au logis de maître Rabateau, son occupation habituelle, son refuge, son soutien sera la prière. Dans le cours de ses campagnes, son aumônier frère Pasquerel nous dira qu'il « la vit souvent durant la nuit, à genoux contre terre, prier Dieu pour la prospérité du Roi et l'accomplissement de la mission dont l'avait chargé le Seigneur[1] ». Au château de Rouen, lorsque la prisonnière pouvait entrer dans un oratoire, on la voyait s'agenouiller, « et prier longuement avec la plus tendre piété[2] ». Sur le chemin du supplice, les prières qui jaillissaient de son cœur étaient si pleines de foi et si émouvantes, que tous les assistants, Anglais et Français, Cauchon lui-même, versaient des larmes.

Ainsi s'était formée dans le cœur de Jeanne d'Arc cette piété saine puisée aux sources les plus pures, l'amour de Dieu son créateur, de Jésus son rédempteur, une tendresse filiale pour la bienheureuse Vierge Marie, une dévotion pleine d'abandon et de confiance envers les anges et les saints; ainsi grandit en elle cette religion, cette charité large et profonde qui devait être sa force et qui fit l'admiration de tous ceux qui la virent de près.

1. *Procès,* t. III, p. 111.
2. *Ibid.,* p. 152. Déposition du prêtre rouennais Jean Massieu.

II.

Après avoir parlé de la piété de Jeanne d'Arc enfant et jeune fille comme nous venons de le faire, nous comptons bien que le lecteur ne sera aucunement préparé à voir dans la future libératrice d'Orléans une âme uniquement mystique, absorbée par ses pratiques de dévotion, indifférente au prochain, s'inquiétant peu de ses devoirs de famille, se plaisant dans l'oisiveté, ne prenant que de mauvaise grâce et en murmurant sa part de la tâche commune. Ce ne sont pas ses compatriotes, témoins de sa jeunesse, qui nous la représentent « rêvant aux étoiles ». Pour avoir cette Jeanne d'Arc de fantaisie et à contresens, il faudra s'adresser à un clerc allemand du diocèse de Spire ; lui, la peindra de cette façon. Il nous dira que, « la nuit, elle contemplait les astres et mesurait les constellations[1] ». Les habitants de Domremy appelés à témoigner de ce qu'ils ont vu et remarqué chez Jeanne, tant qu'elle est demeurée au milieu d'eux, n'auront qu'une voix pour attester son activité, son énergie et son ardeur infatigable au travail.

« Laborieuse, point paresseuse[2] », voilà ce qu'elle était au témoignage d'un digne prêtre, messire Henri Arnolin, de Gondrecourt-le-Château. « Laborieuse, point paresseuse », voilà ce que rediront de la jeune Lorraine, après cet ecclésiastique, douze de ses amies et com-

1. *Jeanne, la sybille de France* (Johanna, sybilla Francica), élucubration sur Jeanne d'Arc composée par un clerc de Spire en juillet-septembre 1429. Voir *Procès*, t. III, p. 433.

2. *Procès*, t. II, p. 459.

pagnons d'enfance. « Diligente, adroite, jamais oisive », ajoutera l'un d'eux. « Ardente au travail, mettant la main à une foule de besognes[1] », déposera un autre.

Il ne fallait pas songer à demeurer sans rien faire dans la maison de Jeanne d'Arc; chacun y trouvait le moyen de s'employer. Outre les occupations quotidiennes du ménage, il y avait des chevaux à soigner, des bestiaux, des troupeaux à mener paître, des champs à cultiver. A certaines époques de l'année, au temps de la fenaison, de la moisson, des vendanges, tout le monde devait mettre la main à l'œuvre et redoubler d'activité. Jeannette prenait vaillamment sa part de toutes ces besognes. A la maison, elle aidait sa mère et, au besoin, la remplaçait, préparant les repas, entretenant la propreté du logis, faisant tout ce que les jeunes filles de sa condition avaient accoutumé de faire chez leurs parents.

Elle pourvoyait aussi à la nourriture des bestiaux. On avait remarqué qu'il lui plaisait de s'occuper « à gouverner les chevaux et animaux[2] » appartenant à son père; volontiers, elle les menait aux champs et les gardait en filant la laine ou le chanvre.

C'est à filer et à coudre qu'elle employait les moments libres de la journée, et ceux des veillées, le soir, dans sa famille ou chez les voisins. « Elle filait, et filait bien », disait d'elle la femme de Henri le Royer de Vaucouleurs qui l'avait vue à l'œuvre[3]. Ce qui explique le

1. « Non erat remissa. — Laborabat, operabatur libenter. — Occupabat se diligenter..., bene ac decenter. — Occupabat se in multis negotiis. » *Ibid.*, pp. 424, 427, 429, 440. — Vingt-cinq habitants du pays de Jeanne rendent d'elle ce témoignage.

2. « Libenter gubernabat animalia domus patris. — Animalia et equos patris custodiebat. » *Ibid.*, pp. 433, 455.

3. *Procès,* t. II, p. 446.

langage un peu fier que Jeanne tiendra plus tard à l'évêque de Beauvais et ses assesseurs : « Pour coudre et pour filer, je ne crains pas femme de Rouen[1]. »

A Domremy, comme en toutes les petites localités de la vallée de la Meuse, c'était la coutume que chaque famille à son tour se chargeât de garder dans les prairies et terrains communaux le bétail du village. Lorsque venait le tour de la famille de Jacques d'Arc, on confiait souvent à Jeannette le soin de remplir cette tâche[2] : elle conduisait les animaux dans les prairies qui longent la rivière ou dans les pâturages des coteaux, et, plus d'une fois, dans le château de l'Isle où, en ces temps d'alerte, on était obligé de les enfermer par crainte des chefs de bande bourguignons et de leurs hommes d'armes.

Toutefois, il ne faudrait pas inférer de ces faits attestés par les habitants de Domremy que la Pucelle fût « bergère » de profession et, comme l'a écrit un chroniqueur du xve siècle, à propos de son arrivée à Chinon, qu'elle « avoit esté toute sa jeunesse, jusques à cette heure, à garder les brebis[3] ». Jeannette était une fille des champs, prenant part, comme les villageoises, à tous les travaux des champs. Elle gardait, quand il le fallait, les troupeaux de sa famille et ceux du village ; mais elle faisait bien autre chose. Il ne paraît pas que son père songeât beaucoup à la ménager. Il la menait avec lui à la charrue ; comme ses frères, il l'envoyait aux champs où elle sarclait, bêchait, brisait du hoyau les lourdes mottes de terre[4].

1. *Procès*, t. I, p. 51.

2. « Secundum turnum patris, animalia et pecus dictæ villæ custodiebat. » Déposition de Béatrix, veuve Estellin. *Procès*, t. II, pp. 396, 398, 404, 407, etc.

3. Le héraut Berri. *Procès*, t. IV, p. 41.

4. « Laborabat, sarclabat... — Ibat ad aratrum cum patre, tribu-

A la vérité, Jeanne était robuste; il ne lui en coûtait assurément pas d'être traitée de la sorte. Elle goûtait une véritable satisfaction à seconder et aider les siens. D'ailleurs, à la pensée de l'avenir que la Providence lui préparait, dès qu'elle l'entrevit suffisamment, elle comprenait qu'elle n'aurait jamais trop de vigueur et de santé. Cette vie dure, cette habitude du plein air et de la fatigue ne pouvaient lui déplaire, car elles fortifiaient ses membres, affermissaient son tempérament et la mettaient en possession de cette *robustesse*, de cette capacité d'endurance qui, à la guerre, étonnaient au delà de toute expression les plus vigoureux de ses compagnons d'armes.

Pour fixer dans ses traits essentiels la physionomie de Jeanne d'Arc jeune fille, telle qu'elle apparut aux habitants de son petit village; pour peindre son âme si sensible aux souffrances d'autrui, si compatissante, il nous reste à rappeler son amour du prochain, ses sympathies, ses prédilections pour les petits enfants, les malheureux et les pauvres.

Les indigents, les pauvres, les infortunés, les délaissés de toute sorte, combien Jeannette était heureuse de les consoler, de les assister, de les secourir! Elle le faisait d'abord par des aumônes. « Elle en distribuait des biens de son père, rapportait une de ses intimes amies[1]; — et elle en distribuait beaucoup. »

Son père n'y mettait pas d'empêchement, voyant en ces dispositions charitables une bénédiction du Ciel. Il laissait volontiers sa fille « donner pour Dieu et par

labat terram cum tribula. — Ibat ad messes. » *Ibid.*, pp. 422, 424, 396.

1. « Eleemosynas de bonis patris sui faciebat. — Faciebat *multas* eleemosynas. » Dépositions de Mengette, femme Joyart, et du sonneur Perrin le Drappier. *Ibid.*, pp. 430, 413.

amour de Dieu tout ce qu'elle pouvait avoir[1] ». C'était aller au-devant des plus chers désirs de Jeanne que de lui fournir les moyens et de lui laisser une liberté raisonnable de multiplier ses libéralités. La conduite de ses parents à cet endroit nous révèle deux choses qui nous permettent de les mieux connaître et surtout de les mieux apprécier. En premier lieu, une certaine aisance, car s'ils eussent été gênés et pauvres, comme l'affirment quelques historiens, leur fille n'eût pu répandre ces « aumônes nombreuses, — *multas eleemosynas de bonis patris sui* », dont parlent expressément les témoins du procès de réhabilitation, ni porter des cierges à Notre-Dame de Bermont, ni en faire brûler devant l'autel de Notre-Dame de Domremy et les statues des saints, comme elle avait accoutumé de le faire. En second lieu, ces détails et ceux qui vont suivre nous découvrent chez le père et la mère de la Pucelle un sens chrétien, une foi vive, des habitudes de générosité et de charité qui expliquent la réputation excellente et la considération dont ils jouissaient auprès des habitants de leur petit village.

Aux aumônes, Jeannette ajoutait les autres œuvres de miséricorde. Passait-il des malheureux, étaient-ils exposés à demeurer la nuit sans abri, la fille de Jacques d'Arc les recueillait, les réconfortait, les menait au logis

1. « *Amore Dei* sæpe eleemosynas dabat. — Dabat libenter *pro Deo* ea quæ poterat habere. » Dépositions de Jeannette, femme Thiesselin; de Michel Lebuin, de Domremy, laboureur. *Procès*, t. II, pp. 398, 440. — Que le lecteur note le caractère *surnaturel* et *chrétien* de la générosité de Jeanne d'Arc. Son parent Durand Laxart parle avec admiration des aumônes qu'elle faisait non seulement à Domremy, mais encore à Burey-le-Petit. *Ibid.*, p. 443.

de ses bons parents et, au besoin, exigeait qu'ils couchassent en son propre lit, afin qu'ils pussent se remettre de leurs fatigues. Ces nuits-là, elle dormait dans le four ou près de l'âtre, sous la cheminée de la pièce principale[1].

Qui s'étonnerait, après cela, de la voir, dans sa vie publique, se plaire à répandre de larges aumônes, et de l'entendre dire à Bourges « qu'elle était envoyée pour consoler les pauvres et les indigents[2] » ?

Y avait-il des enfants malades à Domremy, Jeannette accourait à leur chevet et leur prodiguait les soins les plus affectueux, les plus tendres. Un laboureur du pays, appelé en témoignage à l'enquête de 1456, racontait ce que la jeune fille faisait en ces cas-là. « Je le sais bien, ajoutait-il, j'étais enfant alors et malade : c'est elle qui me consolait[3]. »

Par les consolations et les soins que la fille de Jacques d'Arc prodiguait aux petits enfants quand ils étaient malades, on peut juger de l'intérêt qu'elle leur témoignait en toute circonstance. La manière dont elle en usait dans le cours de ses expéditions guerrières, lorsque dans les endroits où elle s'arrêtait il y avait des couvents de religieux où l'on élevait des enfants, l'empressement qu'elle mettait à rassembler ces chers petits, la joie qu'elle éprouvait à communier avec eux[4], nous indique ce qu'elle devait faire tant qu'elle demeura à Domremy.

1. « Faciebat hospitare pauperes, et volebat jacere in focario, et quod pauperes cubarent in suo lecto. » Déposition d'Isabelette, femme Gérardin. *Procès*, t. II, p. 427.

2. *Procès*, t. III, pp. 87, 88.

3. Déposition de Simonin Musnier. *Ibid.*, t. II, p. 424.

4. Déposition de frère Pasquerel. *Ibid.*, t. III, p. 104.

Ame vraiment évangélique, Jeannette chérissait les petits oiseaux. Très volontiers, à l'exemple de saint François d'Assise, elle les eût invités à chanter la bonté et la gloire du Créateur. Eux non plus n'avaient point peur de la jeune vierge : ils ne s'envolaient pas à son approche, effarouchés ; ils venaient plutôt à elle au milieu des prairies et des sillons, et ils « mangaient de son pain en son giron, comme s'ils eussent été privés[1] ». En quoi ils obéissaient au charme qui se dégageait de la petite servante du Seigneur : tels l'histoire nous montre le pauvre du Christ, le patriarche séraphique, François d'Assise, et son bienheureux disciple Antoine de Padoue ; tel était le charme qui se dégageait de leur personne.

III.

Avec les garçons et les filles de son âge, Jeannette était la plus complaisante, la plus aimable des compagnes. D'un naturel heureux, d'humeur toujours gaie, elle ne ressemblait en rien à ces personnes qui par travers de caractère, orgueil ou dévotion mal entendue, restent ombrageusement à l'écart. Elle savait qu'une jeune fille chrétiennement élevée doit être toute à tous, hormis en ce qui est contraire à la loi de Dieu. Aussi faisait-elle sans difficulté comme les autres, à moins

1. C'est le faux *Bourgeois de Paris* qui parle de cette créance, — légende ou non, peu importe, — qui avait cours chez « les Arminalx » ou partisans du Dauphin. Voici ses paroles. « Lorsque Jeanne était bien petite et gardait les brebis, les oiseaux des bois et des champs venaient, disaient-ils (les partisans du Dauphin), manger son pain dans son giron, comme privés. » *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 237. In-8o, Paris, 1881, édit. A. Tuetey.

qu'il ne s'agît de choses répréhensibles ou dangereuses. C'est pourquoi, franche et droite en ses propos comme en ses actes, elle n'usait jamais de serment. Avait-elle remarqué la parole du divin Maître : « Ne jurez pas; dites simplement cela est, cela n'est pas » ? si elle l'avait remarquée, on ne pouvait pas lui reprocher de ne pas la mettre en pratique. En guise de serment, elle disait : « Sans faute », ou bien elle se signait [1].

Plus tard, au milieu des hommes d'armes, leur rudesse obligea la Pucelle à user d'expressions un peu vives, telles que *Notre-Dame*, — *Saint-Jean*, — *Bon gré Dieu*, — *Par mon Martin*[2]; mais jamais un mot qui ressemblât à un reniement ou à un serment.

Par exemple, « elle n'était pas danseuse ; pendant que ses compagnes chantaient et dansaient, elle allait à l'église prier[3] ». Le grief que filles et garçons de son âge avaient contre elle était celui-là, de ne pas aimer à danser, d'être trop dévote[4]. Car même aux champs, loin du village, quand elle s'ébattait avec ses amies, elle saisissait l'occasion pour se retirer à l'écart et prier[5]. Mais ce grief formulé, avec, par surcroît, un peu de moquerie, on rendait hommage à ses qualités et l'on disait unanimement : « N'importe! Jeannette est toute bonne[6] ! »

1. *Procès*, t. II, p. 404 : « Non jurabat, nisi *sine defectu.* » — « Ipsa numquam jurabat, et jurando, crucis signo se signabat. » *Ibid.*, p. 438.

2. *Procès*, t. I, p. 273 ; t. IV, p. 4.

3. « Non erat choreatrix... » *Ibid.*, t. II, p. 404.

4. *Ibid.*, p. 433. « Puellæ dicebant quod erat *nimis devota.* » *Ibid.*, p. 430.

5. *Ibid.*, p. 420.

6. *Ibid.*, p. 440 : « Erat tota bona. » Déposition de Michel Lebuin.

En résumé : « bonne, simple et douce fille ;

« Admirablement douce, réputée pour sa bonté et sa piété [1] ;

« Modeste, chaste, réservée, craignant Dieu, ne jurant jamais [2], ayant tous les signes d'une bonne catholique et d'une chrétienne parfaite [3] » ;

Ardente au travail, dévouée aux siens, miséricordieuse aux malheureux, attachée à ses compagnes, accessible et serviable à tous, telle était, telle se montra toujours Jeanne d'Arc dans son petit village jusqu'au jour où une volonté providentielle l'appela loin de ses parents et de ses compagnons de jeunesse. Comment, avec ces qualités, n'aurait-elle pas été chérie de tout le monde ?

Le bon curé de Greux-Domremy, qui la dirigeait depuis ses plus tendres années, disait hautement « qu'elle n'avait pas sa pareille dans la paroisse ; que jamais il n'avait vu de fille meilleure [4] ».

Et il n'était pas le seul à penser et à parler de la sorte : Jean Morel, de Greux, un des parrains de Jeannette ; Béatrix, veuve Estellin, une de ses marraines, affirmaient la même chose en termes aussi catégoriques. « Elle était si excellente fille, déposait le premier, que tous les habitants de Domremy l'aimaient [5]. »

« A mon avis, déclarait la seconde, il n'y avait pas de jeune fille meilleure dans les deux villages [6]. »

1. *Procès*, t. II, pp. 417, 426, 461, 462.
2. *Ibid.*, pp. 396, 400, 413, 422, 426, etc.
3. Déposition de Jean Colin, curé de Domremy *Ibid.*, p. 432.
4. *Procès*, t. II, pp. 433, 434.
5. *Ibid.*, p. 489.
6. *Ibid.*, p. 396.

« Jamais, ajoutait Jean Jacquard, laboureur de Greux, je n'ouïs dire le moindre mal d'elle[1]. »

Il faut en convenir : les hommes et les femmes étant ce qu'ils sont, même dans les villages les mieux conservés, la conduite de la fille de Jacques d'Arc devait être bien irréprochable; cette fille des champs devait posséder une délicatesse morale, un sens pratique admirablement développés, pour que la malignité des commères de l'endroit n'y trouvât jamais à reprendre. En pareil cas, ce n'était pas chose extraordinaire, c'était chose très naturelle que tout le monde, à Domremy, aimât Jeanne adolescente.

Parmi ses compagnes, il y en avait deux toutefois qui la chérissaient extrêmement et elle le leur rendait bien. Ces deux jeunes filles s'appelaient Mengette et Haumette ou Hauviette, — deux noms faits pour l'idylle. — Mengette avait sa maison tout proche de celle de son amie. Hauviette, plus jeune que Jeannette de trois ou quatre ans, était sa préférée. « Que de fois, disait-elle aux membres de la Commission d'enquête, j'ai été chez son père, demeurant jour et nuit avec elle! C'était une bien bonne fille, bien simple, bien douce. Elle aimait aller à l'église et aux lieux de dévotion. Elle faisait le ménage comme les autres filles. Elle se confessait souvent. Elle rougissait quand on lui disait qu'elle était trop dévote, trop assidue aux offices[2]. »

C'est avec Mengette et Hauviette que Jeannette accomplissait d'ordinaire ses pèlerinages à Notre-Dame de Bermont; c'est en leur compagnie qu'elle prenait part

1. *Procès,* t. II, p. 162.

2. *Ibid.*, pp. 417-418. — Les deux amies de Jeanne déposèrent au procès de réhabilitation.

aux réjouissances que la jeunesse du pays avait coutume de célébrer sous l'*Arbre des Dames*, près de la Fontaine des Rains et du Bois Chesnu, au retour du printemps et dans la belle saison de l'année.

IV.

Le Bois Chesnu était un bois de chênes qu'on rencontrait à onze cents mètres environ de Domremy, dans la direction de Neufchâteau. Il couvrait de ses ombrages la partie supérieure de la colline qui longe la rive gauche de la Meuse et au pied de laquelle, un peu plus au nord, sont assises les maisons du village. On l'apercevait très distinctement, au dire de Jeanne, de la maison de son père[1].

Devant le Bois Chesnu, un peu plus loin de Domremy, à seize cents mètres environ, tout près du grand chemin qui à cette époque se dirigeait de Neufchâteau vers Vaucouleurs[2], se dressait un hêtre superbe, aux branches puissantes, d'une beauté extraordinaire, véritable merveille de la nature[3].

On nommait communément cet arbre « le *Beau Mai*, l'arbre des Fées (*arbor Fatalium*), l'arbre des Dames (*arbor Dominarum*)[4] »; ou bien encore aux Loges-les-Dames (*Ad lobias Dominarum*)[5]. Une amie de notre

1. *Procès*, t. I, p. 68.

2. Le grand chemin alors passait à mi-côte et suivait la rive gauche de la Meuse. Aujourd'hui, il court à travers les prairies qui bordent la rive droite.

3. Edmond Richer, *Histoire de la Pucelle*, livre I, f° 15. — Manuscrit cité.

4. *Procès*, t. I, pp. 66, 67.

5. *Ibid.*, t. II, pp. 413, 416, 420, etc.

héroïne déposait, à l'enquête de la réhabilitation, avoir ouï lire un *roman* (c'est-à-dire un récit, conte ou historiette en langue vulgaire) où l'on disait que dans les temps anciens, un seigneur de Bourlemont, nommé Pierre Granier, chevalier, et une dame Fée se donnaient des rendez-vous sous le *Bel Arbre* et y conversaient ensemble[1].

Les Fées, ajoutait un autre témoin, se plaisaient en cet endroit : elles y venaient volontiers et y dansaient[2]. Une marraine de Jeannette, tenue pour *bonne et prude femme*, l'épouse du maire Aubéry, prétendait les y avoir vues[3]. A la vérité, depuis quelque temps les Dames Fées ne paraissaient plus sous le Beau Mai ; selon les uns, parce que les péchés qui se commettaient rendaient les populations indignes de les voir[4]; selon les autres, parce qu'on s'était mis à venir chaque année lire sous cet arbre l'Évangile de saint Jean[5].

Au commencement du quinzième siècle, le Beau Mai appartenait au chevalier Pierre de Bourlemont, seigneur de Domremy. C'était l'usage, dans sa famille, quand elle séjournait au château de l'Isle, d'aller à de certains jours se promener et s'ébattre à l'ombre du Bel Arbre. Le premier jour choisi était le quatrième dimanche de Carême, dit *Lætare* (mot par lequel commence l'introït de la messe). On faisait de même à divers intervalles durant le printemps et la belle saison, parce que alors « l'arbre était beau comme les lis, large, touffu : ses

1. Déposition de Jeannette, veuve Thiesselin. *Ibid.*, p. 404.
2. Déposition de Jean Morel, de Greux. *Ibid.*, p. 390.
3. *Ibid*, t. I, p. 67.
4. Déposition de Béatrix, veuve Estellin. *Procès*, t. II, p. 396.
5. Déposition de J. Morel. *Ibid.*, p. 390.

branches, formant voûte, couvraient un vaste espace en tous sens; ses rameaux et ses feuilles tombaient jusqu'à terre[1] ».

La châtelaine, dame Béatrix, avec son mari et ses filles, faisait maintes fois aux fillettes du village la gracieuseté de les inviter à ces parties de plaisir. On emportait du pain, du vin, des œufs[2]; on se livrait, une fois arrivés, aux plus joyeux ébats; puis on mangeait, on se rafraîchissait à l'eau des sources qui jaillissaient le long du coteau, et l'on retournait au village, résolu à saisir la première occasion de recommencer.

Or, ce que faisaient les seigneurs de Bourlemont, châtelains de Domremy, les jeunes gens et les jeunes filles du village le faisaient de leur côté avec autant d'entrain et encore plus de plaisir. Dans ce petit coin de la vallée de la Meuse, c'était la coutume de célébrer, le dimanche de *Lætare*, ce qu'on nommait la fête ou la journée *des Fontaines*. La jeunesse de Greux allait la célébrer à l'ermitage de Notre-Dame de Bermont, près de la fontaine de saint Thiébaut[3]; mais la jeunesse de Domremy la célébrait à l'Arbre des Dames, près du Bois Chesnu. Filles et garçons y portaient de petits pains, chacun le sien, des noix et autres provisions de circonstance. On dansait sous le Beau Mai, on chantait, on s'ébattait de mille manières, on cueillait des fleurs, on tressait des guirlandes qu'on suspendait aux branches du hêtre;

1. Déposition de Gérardin d'Épinal, laboureur à Domremy, et de Bertrand Lacloppe, de Domremy, couvreur. *Ibid.*, pp. 422, 410.

2. Déposition d'Isabellette, femme Gérardin, et de Perrin le Drappier. *Ibid.*, pp. 427, 428 et 413.

3. Déposition de Gérard Guillemette, laboureur de Greux. *Procès*, t. II, p. 416.

après quoi l'on mangeait les petits pains et les provisions qu'on avait apportées, on se désaltérait aux sources voisines[1], et on se remettait à se divertir. Quelquefois, on fabriquait un *homme de mai*[2], c'est-à-dire une façon de statue ornée de fleurs et de feuillage, laquelle représentait et personnifiait à leurs yeux le printemps. Sur le soir, on reprenait le chemin du village; mais non sans faire une halte assez longue, vers le milieu du trajet, près d'une source que les gens du pays nommaient alors *Fontaine des Rains*, et qui n'a été que plus tard nommée *Fontaine des Groseillers*[3].

Cette source était apparemment la plus abondante des sources nombreuses qui jaillissaient des profondeurs du sol, sur la déclivité de la colline, entre le Bois Chesnu et la Meuse. Le nom de fontaine ou source des Rains, *Fons Rannorum* ou *ad Rannos*[4], sous lequel quinze témoins de l'enquête du procès de réhabilitation la désignent, donne à entendre qu'elle était entourée d'un bouquet d'épines ou de buissons, sinon de groseilliers[5]. S'arrêter

1. Dépositions d'Hauviette, l'amie préférée de Jeanne; de Jean Watterin, etc., *Ibid.*, pp. 418, 421, etc.

2. Déposition de Colin, de Greux. *Ibid.*, p. 434.

3. L'endroit où se trouve cette fontaine porte, dans les matrices cadastrales, le nom de *canton des Groseillers* : de là le nom de *Fontaine des Groseillers* donné à la source qui y jaillit. (Communication faite à l'auteur par M. le chanoine Bourgaut, curé actuel de Domremy.)

4. *Rannorum*, sans doute pour *rhamnorum*, mot latin qui signifie arbrisseau, buisson, épine. — J. Quicherat a trouvé ce mot *rannus* dans le Glossaire de Jean de Garlande, auteur du treizième siècle, comme équivalent de « groseillier ». (*Aperçus nouveaux*, p. 7, note 3.)

5. *Procès*, t. II, pp. 391, 404, 414, etc. — La fontaine des *Rains* ou des *Groseillers* est à 600 mètres environ de Domremy. Aujourd'hui, une borne indique la place où elle jaillissait; depuis 1820, ses eaux ont été détournées pour alimenter les fontaines du village.

en cet endroit, après les divertissements auxquels jeunes gens et jeunes filles s'étaient livrés sous l'Arbre des Dames, s'y ébattre et s'y divertir derechef, y manger encore, boire de l'eau de la fontaine[1], c'était comme le second acte de cette journée de plaisir; acte assez important puisqu'il avait contribué à lui faire donner le nom de *fête des Fontaines*.

Ces promenades au Bel Arbre et ces réjouissances tenaient fort au cœur des populations, car elles étaient encore en usage deux cents ans après Jeanne d'Arc. « Aujourd'hui, écrivait vers 1628 le premier historien français de la Pucelle, fils et filles continuent les mêmes ébattements, ainsi que j'ai appris de ceulx du païs[2]. »

Afin que les divertissements du Dimanche des Fontaines ne devinssent pas trop profanes, les curés de Domremy avaient coutume, la veille de l'Ascension, de se rendre tour à tour au Beau Mai, à la Fontaine des Rains, aux fontaines du voisinage, et d'y *chanter l'Évangile*[3].

Jeanne d'Arc aimait fort, dans sa première jeunesse, ces promenades au Bel Arbre : elle y venait avec les fillettes de son âge et, comme elles, courait, jouait, sautait, dansait à la ronde. « Que de fois, disait Mengette son amie, nous avons mis la nappe sous l'Arbre et mangé ensemble ! Nous allions ensuite boire à la Fontaine des

1. Dépositions de Jean Morel, de Greux ; d'Isabellette, femme Gérardin. *Procès*, t. II, pp. 391, 427-28.

2. E. Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, liv. Ier, f° 14 v°, et liv. II, f° 45 v°, manuscrit cité. — De nos jours, on ne célèbre plus dans le pays de Jeanne d'Arc cette fête des *Fontaines :* les habitants et notables que nous avons eu occasion de consulter nous ont répondu ne pas connaître, dans le voisinage, de localité où la célébration en ait été maintenue.

3. Déposition de Béatrix, veuve Estellin. *Procès*, t. II, p. 397.

Rains[1]. » A l'exemple de ses compagnes, Jeannette suspendait parfois des guirlandes aux branches du Beau Mai ; tantôt elle les y laissait, tantôt elle les emportait. Elle en tressait également pour la statue ou image de Notre-Dame. Jamais cependant elle n'était venue en ce lieu sans ses amies, jamais on ne l'avait vue s'y rendre seule[2]. Ce qu'elle assurait, en réponse à maints propos qui avaient eu cours, c'est qu'*elle n'avait pas pris son fait* (la détermination d'aller trouver le Roi) sous le Bel Arbre[3].

Et quant aux Dames Fées, Jeanne ne les avait jamais vues et « ne savait pas ce *que c'était*[4]. *Elle avait bien ouï dire que certaines gens se rendaient le jeudi sous le Beau-Mai* « en l'erre[5] avec les Fées », mais elle ne le croyait pas, et dans tous les cas le réputait sorcellerie[6].

Depuis qu'elle sut devoir quitter son pays pour aller en France, la fille de Jacques d'Arc renonça à ces jeux et à ces divertissements. Elle ne se souvenait pas, disait-elle, d'avoir dansé près du Beau Mai à partir de l'âge de douze ans. « Peut-être, ajoutait-elle, y avait-elle dansé quelquefois avec des enfants ; mais elle y avait plus chanté que dansé[7]. »

Tout près de l'Arbre des Dames, un peu au-dessous, coulait une autre fontaine assez abondante. La croyance s'était accréditée dans le pays que l'eau de cette fontaine

1. *Procès*, t. II, p. 430.
2. *Ibid.*, p. 391.
3. *Ibid.*, t. I, p. 68. — Troisième interrogatoire public.
4. *Ibid.*, p. 67. — « Quantum ad Dominus Fatales, gallice, *Fées*, nescit quid sit. » *Ibid.*, p. 209.
5. Pour *vaguer, errer*.
6. *Procès*, t. I, p. 187.
7. *Ibid.*, t. I, p. 68. Même interrogatoire public.

guérissait des fièvres. C'est pourquoi, « en celui lieu tous ceux du pays, quand ils avaient fièvre, ils allaient pour recouvrer garison [1] ». Jeannette préférait cette belle fontaine à la Fontaine des Rains. La prédilection de la jeune vierge s'explique aisément. Tendre et compatissante aux malheureux et à tous ceux qui souffraient, elle éprouvait une joie particulière à encourager, à consoler les malades qui venaient boire de ces eaux. Et puis, sur les bords de cette fontaine habituellement solitaire, ses saintes aimées s'étaient entretenues avec elle. Devant ses juges de Rouen, elle reconnut avoir, en cet endroit, « entendu sainte Catherine et sainte Marguerite [2] ». En souvenir de la prédilection de Jeanne pour cette fontaine, et des faveurs célestes dont elle y fut l'objet, les habitants de Domremy lui donnèrent le nom de *Fontaine de la Pucelle* [3].

Comme la *Fontaine des fiévreux*, le Bois Chesnu exerçait sur Jeannette une attraction mystérieuse. C'est dans les pâturages qui l'avoisinaient qu'elle menait, quand elle en avait la liberté, les animaux que son père lui donnait à garder. Sous les sombres ramures de ces arbres séculaires, aucun bruit profane ne venait troubler les communications qu'elle recevait de ses saintes, et les épanchements par lesquels elle y répondait. A Rouen, au milieu de ses interrogateurs, elle devait avoir le sou-

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 297.

2. *Procès*, t. I, p. 296. Réponse de Jeanne à l'article LVI du Réquisitoire.

3. Les pèlerins qui visitent la Basilique de Domremy trouveront cette fontaine un peu au-dessous de la Basilique, en obliquant vers le sud-est, à une centaine de mètres à peu près. Les eaux en sont canalisées : elles coulent abondamment dans un réservoir qu'on a ménagé. Un léger toit recouvre et protège la fontaine.

venir vivant de cette solitude comme de celle de Bermont, lorsqu'elle laissait échapper cette exclamation étrange : « Si j'étais dans un bois, j'entendrais bien les *Voix* qui viendraient à moi [1] ! »

Dans l'épaisseur du Bois Chesnu, à une centaine de mètres au-dessus du Beau Mai, s'élevait un oratoire en ruines dédié à la Bienheureuse Vierge. Jeannette ne manquait jamais de s'y arrêter quand elle venait au Bois Chesnu : elle y portait des guirlandes tressées de sa main, et elle y priait. Après sa mort, en mémoire de l'affection qu'elle avait pour ce lieu, on y construisit une chapelle dont la garde fut confiée à un ermite et qu'on appela *Chapelle de la Pucelle*.

Le souvenir de Jeanne a rendu également cher aux gens du pays le vignoble qui couvrait la pente supérieure de la colline entre le Bois Chesnu et le village : ils lui ont donné le nom de *vignoble de la Pucelle*. Plus d'une fois, dans ce vignoble que Jeanne traversait pour se rendre aux ruines de l'oratoire de Notre-Dame, et où souvent elle s'arrêtait, ses saintes protectrices l'entretinrent de la mission que le ciel l'appelait à remplir [2].

C'est pour perpétuer toutes ces traditions que la piété des fidèles et la France reconnaissante ont voulu élever sur la colline du Bois Chesnu, un peu au-dessus de la Fontaine des fiévreux, une basilique en l'honneur de Jeanne d'Arc ; et c'est pareillement pour remercier Dieu des faveurs et grâces extraordinaires dont il lui a plu de combler en sa jeunesse cette enfant de bénédiction.

1. *Procès*, t. I, p. 52. Deuxième interrogatoire public.

2. Rappelons le passage d'un voyageur illustre à Domremy en 1580, et sa visite à la maison de la Pucelle dont il trouva « le devant tout peint de ses gestes » ; mais peinture corrompue. Ce voyageur était l'auteur des *Essais*, Michel de Montaigne.

CHAPITRE III.

A DOMREMY.

JEANNE D'ARC, SA FORMATION PATRIOTIQUE. — ACHÈVEMENT DE SA PRÉPARATION HUMAINE.

I. *Après la chrétienne, la Française. — Foi patriotique de Jeanne. — Ce qu'étaient à ses yeux le roi et le royaume de France. — De l'intérêt qu'elle prenait à la personne du duc d'Orléans.*

II. *Intelligence de Jeanne. — Indices d'un commencement de culture intellectuelle. — Voyages à Sermaize en Champagne. — Ecclésiastiques et nobles personnages que, dans ses déplacements, Jeanne d'Arc eut occasion de voir.*

III. *Derniers facteurs de la préparation humaine, les leçons de l'expérience et les malheurs des temps. — Hostilités dans le Barrois. — Enlèvement du bétail de Greux et de Domremy. — Alerte plus vive et fuite à Neufchâteau.*

IV. *Armagnacs et Bourguignons dans la vallée de la Meuse. — La prophétie de Merlin.*

I.

Dans les deux chapitres qui précèdent, nous avons essayé de dire, d'après des témoins oculaires au-dessus de toute suspicion, ce que fut Jeanne enfant et de quelle manière s'écoulèrent les années de sa première jeunesse. Nous avons rappelé les lignes essentielles de sa formation familiale et chrétienne, et l'action profonde que ces deux éducateurs, sa mère et son curé, ces deux foyers,

la famille et l'église, exercèrent sur cette âme de petite fille. On a pu voir quelle piété saine, quelle conscience droite Jeannette apportait à l'accomplissement de tous ses devoirs. Mais un autre sentiment que l'amour de sa tâche quotidienne faisait battre son cœur, l'amour de la France et de son roi. En même temps que la chrétienne et la fillette laborieuse, ardente au travail, se formait la patriote et la Française si digne d'être admirée.

En ce quinzième siècle, la foi patriotique dont les vrais Français portaient en eux la flamme était non seulement étroitement liée à leur foi religieuse, mais elle procédait d'elle comme l'effet procède de la cause. L'idée chrétienne avait créé un culte véritable pour la patrie personnifiée dans le roi, comme elle avait créé le culte de Dieu, de l'Église et des saints. Le trône avait pour sauvegarde l'autel, mais il était placé au-dessous. « On croyait à son roi, on croyait surtout à son Dieu[1]. » Créateur de l'univers et des royaumes, Dieu demeurait le Roi des rois; Jésus-Christ, rédempteur des hommes, était le Seigneur des seigneurs. Deux puissances les représentaient sur la terre : le Pontife de Rome et l'Église au spirituel, les empereurs et les princes chrétiens dans l'ordre temporel. Les fidèles sujets de Charles VI et de Charles VII voyaient tous dans leurs rois comme une personnification de la divinité sur la terre, et dans le royaume, un fief divin que ces princes tenaient du ciel, une terre sacrée que l'étranger ne pouvait envahir à main armée sans se rendre coupable d'une sorte de sacrilège.

1. Sainte-Beuve, à propos du sire de Joinville. *Causeries du lundi*, t. VIII, p. 532.

Ces idées avaient pénétré profondément la société au sein de laquelle naquit et vécut Jeanne d'Arc : elle les respira, pour ainsi dire, dès le berceau ; elle grandit avec elles, et c'est en ces idées que l'historien doit chercher le point de départ des convictions patriotiques, des paroles et des actes de la jeune Lorraine. Le premier mot qui, à Chinon, tombera de ses lèvres, lorsqu'on lui demandera ce qu'elle vient faire, sera celui-ci : « Aider au Dauphin et au royaume[1]. »

Pour elle, le royaume de France, c'est « le saint royaume[2] ». Ainsi le qualifiera-t-elle dans sa lettre aux habitants de Troyes ; — le royaume même de « Jésus, Roi du ciel et de toute la terre[3] ». — Ainsi s'exprimera-t-elle dans sa lettre au duc de Bourgogne, à l'occasion du sacre ; — le royaume « de Dieu, le fils de Sainte Marie », comme le portera sa lettre aux Anglais[4].

Charles VII, « le gentil Dauphin, » sera aux yeux de Jeanne d'Arc « le lieutenant du Roi des cieux, qui est roi de France, quand il aura été sacré et couronné[5] ». L'huile sainte le marquera d'un signe divin, et alors il « aura le royaume de France en *commende*[6] ». En servant le « gentil Dauphin », Jeanne sert le « Roy du ciel, son droiturier et souverain Seigneur, duquel elle est un

1. *Procès*, t. III, p. 17. Déposition de Raoul de Gaucourt à l'enquête de 1456 à Orléans.

2. *Ibid.*, t. IV, p. 287. Relation de Jean Rogier sur le voyage de Charles VII à Reims.

3. *Ibid.*, t. V, p. 126.

4. *Ibid.*, t. I, p. 240.

5. *Ibid.*, t. III, p. 203. Déposition de frère Jean Pasquerel à l'enquête de 1456.

6. *Ibid.*, t. II, p. 456. — En *commende*, c'est-à-dire par une sorte de délégation.

chacun jour (chaque jour) en son service royal[1] ».

De là cette double religion qui règne en son cœur et qui dominera sa vie : la religion de sa patrie et de son Roi. Des trois choses que la Vierge de Domremy demandera à ses Saintes, deux regardent ce cher pays de France et son souverain ; la troisième seulement la regarde elle-même. « J'ai demandé à mes *Voix* trois choses, dit-elle : la première, le succès de mon expédition (la levée du siège d'Orléans et le sacre de Reims) ; — la deuxième, que *Dieu aide bien aux Français et garde bien les villes de leur obéissance ;* — la troisième, le salut de mon âme[2]. »

Les idées que nous venons de rappeler[3] et ce langage tenu par la Pucelle en diverses circonstances suffiraient, s'il en était besoin, à expliquer le culte qu'elle professa si hautement et si magnanimement, jusque sur le bûcher de Rouen, pour le légitime héritier du trône[4]. Ces mêmes idées nous donneront le mot de l'attachement respectueux que Jeanne avait voué au jeune cousin de Charles VII, le duc d'Orléans, captif des Anglais. A Poitiers, Orléans, Rouen, elle a donné de cet attachement

1. *Procès*, t. IV, p. 287. Lettre au duc de Bourgogne, déjà citée.

2. *Ibid.*, t. I, p. 154. Interrogatoire du XIV mars, le matin, dans la prison.

3. Ces idées ont régné en France longtemps après Jeanne d'Arc : elles n'ont guère perdu leur vertu dominatrice qu'en notre dix-neuvième siècle. Ce *culte* pour la personne des rois de France explique seul des faits bien surprenants, tels que la mort de Racine et celle de Vauban hâtées par la peine d'avoir déplu à Louis XIV. A l'aurore des temps nouveaux, avec le sentiment religieux, il explique la résistance indomptable des Vendéens aux hommes de 93 et « la guerre de géants » qui en fut la conséquence.

4. « Qu'on n'accuse pas mon Roi, disait hautement la martyre en marchant au supplice : il n'a pas trempé dans ce que j'ai fait ; si j'ai fait mal, il n'y est pour rien. » *Procès*, t. I, p. 445.

des marques qui surprennent, et montré quelle place d'honneur ce jeune prince occupait dans ses patriotiques projets.

Elle y songeait déjà dans son petit village, lorsqu'elle disait à plusieurs reprises, à des gens du pays, qu'elle relèverait la France et le sang royal[1] ». Elle maintiendra cette place au fils de Valentine de Milan lorsque, dans sa lettre aux Anglais, elle leur signifiera dès les premières lignes qu'elle « est cy envoiée de par Dieu par le Roy du ciel pour réclamer le sang royal[2] (les obliger à rendre la liberté au duc leur prisonnier, ou bien, dans un sens plus général, à respecter les droits de la Maison de France) ». Ce sang royal coulait dans les veines du fils de la victime de Jean sans Peur. Aussi, à Rouen, la Pucelle ne cachera pas à ses juges ses vrais sentiments à ce sujet. « Elle savait bien, leur dira-t-elle, que Dieu chérissait le duc d'Orléans ; il le chérissait plus qu'elle-même, et elle avait eu sur lui plus de révélations que sur aucun homme vivant, son roi excepté[3]. »

C'est pourquoi, sauvegarder les intérêts du duc prisonnier sera un des objets de la mission de Jeanne. Elle empêchera les Anglais de s'emparer de sa bonne ville d'Orléans, et, après cela, elle s'occupera de rendre le duc lui-même à sa patrie et de le délivrer des mains des insulaires, soit par composition, soit par force ouverte. Et cela devait arriver sûrement. « Elle-même l'eût fait, disait-elle, si elle *eût duré* trois ans[4]. » Mais elle ne *dura* pas.

1. *Procès*, t. II, p. 421.
2. *Ibid.*, t. I, p. 240.
3. *Ibid.*, pp. 55, 254, 257, 258.
4. *Ibid.*, p. 134. Charles d'Orléans (1391-1464), fils aîné de Louis, frère de Charles VI et premier duc d'Orléans, et de Valentine

Toutefois, il est un autre motif de l'intérêt que Jeanne d'Arc portait au duc prisonnier : c'est l'immense pitié que l'assassinat de son père Louis d'Orléans et les malheurs qui accablèrent sa famille avaient excités dans la France tout entière; pitié à laquelle l'âme compatissante de la vierge Lorraine ne chercha certes pas à se dérober. Jusqu'à sa captivité, Charles d'Orléans n'avait eu qu'un rôle insignifiant et effacé. Mais son père avait joui de son vivant d'une popularité que ses légèretés ne purent ni faire oublier, et son fils en bénéficia. A la cour de Charles VI, le rival de Jean sans Peur comptait beaucoup d'ennemis et non moins de jaloux. Il ne semblait pas s'inquiéter beaucoup des uns et des autres, et il ne se mettait pas davantage en peine de modifier en ses faits, relations et propos, ce qui donnait prétexte à ces jalousies et à ces inimitiés.

Le peuple de Paris et de France n'ignorait guère cette situation. Mais ce peuple, toujours sensible à l'élévation

de Milan, épousa en secondes noces Bonne d'Armagnac (1410), fille de Bernard VII, comte d'Armagnac et connétable de France. De là le nom d'*Armagnac* donné d'abord à son parti, en opposition à celui des Bourguignons ; puis aux défenseurs de l'héritier légitime de Charles VI et au parti français, en opposition à celui des Bourguignons et des Anglais. (Voir le *Journal d'un Bourgeois de Paris.*) Le jeune duc fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt : il resta vingt-cinq ans captif en Angleterre, adoucissant sa captivité par le culte de la poésie. Il mourut en 1464.

Quelles révélations Jeanne avait-elle eues sur le duc d'Orléans? Elle ne le dit pas : vraisemblablement, elles concernaient son fils Louis XII et les princes ses descendants, qui devaient occuper le trône de France.

Charles d'Orléans ignora-t-il, durant sa captivité, l'intérêt que Jeanne d'Arc portait à sa personne, et ce qu'elle fit pour son duché et sa bonne ville? C'est peu vraisemblable. Mais, alors, pourquoi ses poésies ne parlent-elles jamais de la « bonne Lorraine »? Était-ce indifférence et légèreté, était-ce ingratitude?

du rang et au charme de la jeunesse, toujours admirateur du courage et de la générosité, oubliait les défauts — disons, si l'on veut, les vices — du jeune prince pour ne se souvenir que de ses qualités brillantes et de sa vaillance chevaleresque. On parlait dans le royaume avec orgueil du défi que Louis d'Orléans (7 août 1402) avait jeté au roi Henri IV d'Angleterre, le provoquant à « combattre jusques au rendu, avec lance, hache, espée et dague, tous deux accompagnez de cent tant chevaliers qu'escuiers sans aucun reproche, tous gentilshommes » ; et on ajoutait avec non moins de fierté que le monarque anglais, après avoir fini par consentir en apparence à ce combat, n'en fit rien et demeura coi[1].

Charles d'Orléans, fils de la victime de Jean sans Peur, hérita en quelque sorte de cette popularité : la captivité qu'il subit après Azincourt l'accrut encore davantage. Ce qui fait dire à Michelet : « Lorsque, au témoignage d'un contemporain, il n'y avait plus une maison debout dans les villes, depuis la Picardie jusqu'en Allemagne, le peuple réservait sa pitié pour un prince prisonnier, un poète, voué à la captivité et à l'exil[2]. »

Dans son petit village, Jeanne d'Arc prit sa part de cette pitié universelle. Il est à présumer d'ailleurs qu'elle n'ignorait rien des malheurs qui s'étaient appesantis sur la famille d'Orléans. Elle n'ignorait pas surtout de quelle tendresse Valentine de Milan avait entouré son jeune époux et avec quelle fidélité elle avait veillé sur sa mémoire. Si la vierge de Domremy n'a pas su la touchante devise que cette mère de six enfants avait faite

1. Enguerran de Monstrelet, *Chronique*, liv. I, chap. IX et X; t. I, pp. 44-45, 59-67. Édit. citée.

2. Michelet, *Histoire de France*, liv. X, chap. I. In-8°, Paris, 1841.

sienne : « Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien[1] ! » son cœur de femme lui permit de comprendre l'immensité de la douleur à laquelle Valentine inconsolée succomba, un an après l'assassinat de Louis son époux.

Du souvenir et du spectacle de tant d'infortunes accumulées sur la noble famille d'Orléans, du courant universel de sympathie et de pitié dont elle était devenue l'objet, naquit dans le cœur de la Pucelle cette affection imprégnée de dévouement et de respect dont le procès de Rouen nous a redit les nobles échos[2].

II.

Quand bien même toute autre source d'informations nous ferait défaut à cet égard, deux faits se dégagent des textes qui viennent de nous montrer de quelle manière Jeanne d'Arc entendait le patriotisme : l'un est la distinction, la supériorité de son intelligence ; l'autre est le fait d'une certaine culture positive, d'un commencement de formation intellectuelle dont on entrevoit le fruit et dont il resterait à découvrir les sources.

1. « Nihil mihi præterea, præterea nihil mihi ! » Symphorien Guyon, *Hist. d'Orléans,* t. II, p. 152.

2. Une circonstance de la jeunesse de Jeanne d'Arc, ses visites à Sermaize en Champagne dont nous allons parler, pouvait entretenir et raviver cette pitié de la jeune fille pour la maison d'Orléans. Vertus, petite ville de Champagne (aujourd'hui chef-lieu de canton, département de la Marne), appartenait à cette maison. Le second frère du duc prisonnier, Philippe, portait le titre de comte de Vertus. Sa ville et son comté, comme un grand nombre de localités champenoises, étaient au pouvoir des Anglais. Ces faits ne passaient point inaperçus ; on devait en causer à Sermaize, et la petite Jeannette, qui écoutait ce qu'on disait autour d'elle, avait trop bonne mémoire pour l'oublier. (Cf. Monstrelet, *Chronique,* t. IV, liv. I, chap. ccxxx.)

Que dans sa première jeunesse, aussi bien qu'au cours de sa vie publique et du procès de Rouen, une intelligence supérieure se soit révélée chez la Pucelle, il n'est aucun historien aujourd'hui qui songe à le contester, et s'il en reste quelques-uns, ces représentants d'un autre âge seraient bien empêchés de justifier leur opinion. Sans doute, cette intelligence de l'héroïne n'apparaîtra dans tout son éclat qu'au fur et à mesure des événements. Mais jamais on ne la verra s'éclipser ou déchoir et, à aucun moment de sa vie si brève, la rectitude des idées, la sûreté du jugement, la pénétration du coup d'œil, le dictamen du bon sens ne lui feront défaut.

Est-ce bien une simple villageoise qui, à Vaucouleurs, pour expliquer sa présence, dira, non « Je suis venue dans cette ville royale », mais bien : « Je suis venue à chambre de roi »?

Qui déclare à Baudricourt « qu'elle vient de la part de son Seigneur, c'est-à-dire de Dieu : qu'après tout le royaume n'appartenait pas au Dauphin, mais à Dieu; néanmoins que son Seigneur voulait que le Dauphin fût fait roi et qu'il eût le royaume *en commende* »?

A Rouen, ses juges l'interrogent « en quelle forme saint Michel vint à elle ». Jeanne répond : « En la forme d'un très vrai prud'homme [1]. »

On n'a pas suffisamment remarqué le choix, prémédité ou spontané, que la jeune vierge fait de ses expressions. Sait-on, observe l'auteur des *Causeries du Lundi*, que « le mot de prud'homme était cher à saint Louis, qu'il y faisait entrer toutes les qualités du chrétien et de l'honnête homme? « *Prud'homme*, disait ce saint roi,

1. *Procès*, I, 173.

« est si grande chose et si bonne chose que rien qu'à le « prononcer emplit-il la bouche[1]. »

Où donc cette fille des champs a-t-elle appris à se servir des expressions recherchées qui, à propos du roi et du royaume, reviennent sur ses lèvres ou dans ses lettres, de ces termes de canoniste, de légiste, de théologien ? Son histoire ne nous montre-t-elle pas en même temps qu'à la distinction et qu'à la précision du langage elle joignait l'aisance des manières ? En paraissant, à Chinon, devant Charles VII, elle fit les révérences d'usage, au rapport des chroniqueurs, comme si elle eût vécu constamment à la Cour.

Or, des faits aussi caractéristiques ne supposent-ils pas chez l'héroïne une certaine formation intellectuelle passée inaperçue ? Manifestement, elle lui est venue d'ailleurs que de la maison de son père. Mais alors qu'est-ce qui a pu en être la source ? En étudiant les documents de près, il semble qu'ils ne nous laissent pas sans nous dire quelque chose des facteurs de cette formation.

Ils nous en signalent au moins trois principaux :

C'est, d'abord, le bon curé de Greux-Domremy, dont nous avons eu l'occasion de rappeler l'action sur son intelligente et fidèle paroissienne ;

C'est, ensuite, un ecclésiastique, oncle de Jeanne, curé de Sermaize, en Champagne, que la jeune fille, de sa dixième à sa seizième année, eut occasion de visiter assez régulièrement ;

C'est, enfin, un certain nombre de personnages de marque, ecclésiastiques ou laïques, que la fille de Jac-

1. SAINTE-BEUVE, *op. cit.*, t. VIII, p. 528.

ques d'Arc, en ses pèlerinages ou déplacements, rencontra sur son chemin, et dont elle mit le savoir et les rapports à profit.

L'influence qu'il convient de signaler en première ligne, c'est, disons-nous, celle de Guillaume Frontey, curé de Domremy, ce digne ecclésiastique qui remarqua bien vite la vive et pénétrante intelligence de la petite Jeannette. Nous en avons déjà touché quelques mots en parlant de la formation chrétienne qui fit d'elle une jeune fille exemplaire. Assurément, le bon curé ne borna pas à cette formation l'intérêt qu'elle lui inspirait : il s'appliqua à cultiver, avec un soin égal, son esprit, son cœur, son âme.

Lorsque, en 1456, devant les délégués du Saint-Siège, le comte de Dunois rappellera le récit que la Pucelle lui fit, à Orléans, de la vision dans laquelle Charlemagne et saint Louis priaient Dieu pour le roi et la cité orléanaise ; lorsqu'à Rouen, de la bouche de la captive, jailliront ces reparties si soudaines, si spirituelles, si sensées, mais surtout si nobles, si chrétiennes, si généreuses ; lorsque, aux prises avec ces docteurs *in utroque* exercés à toutes les finesses, rompus à toutes les subtibilités de la dialectique, on verra cette villageoise de dix-neuf ans briser d'un mot les mailles serrées de leur argumentation, les déconcerter par l'à-propos de ses répliques, les confondre par le patriotisme de ses accents, n'oublions pas la part qui revient à un simple curé de village dans la formation de cette intelligence surprenante — par sa date, sa durée, sa profondeur elle est la première — et ne lui refusons pas un hommage bien mérité.

A l'action du curé de Greux-Domremy sur sa petite

paroissienne en vue de sa formation intellectuelle, il faut joindre celle qu'un ecclésiastique — son proche parent — exerça sur elle dans les visites qu'elle fut à même de lui faire de sa dixième à sa seizième année.

Cet ecclésiastique était un frère ou cousin de sa mère, il avait nom Henri de Vouthon, et il était curé de Sermaize, petite ville de Champagne, à vingt-cinq lieues environ de Domremy. Or, en cette ville de Sermaize, un propre frère de la femme de Jacques d'Arc, nommé Jean de Vouthon, était venu s'établir avec sa famille, vers 1416, et y habitait près de son parent le curé. Malgré la distance, les deux familles de Vouthon et d'Arc demeurèrent en relations et se visitèrent annuellement.

Une enquête officielle de 1476 produit le témoignage d'un petit-fils de Jean de Vouthon, nommé Henri, déclarant que, en son jeune âge, il avait été, en compagnie de son père, « en la ville de Domprémy-sur-Meuse, en laquelle ils furent reçus en l'hostel de feu Jacquot d'Arc et d'Ysabelot sa femme, père et mère de Jehanne-la-Pucelle, qui, pour lors, était jeune fille, et leur firent bonne chère ».

De son côté, la famille de Jehanne d'Arc rendait la visite à ses parents de Sermaize. « Plusieurs fois, déposait le même Henri de Vouthon, Pierre du Lys, Jehan du Lys son frère et Jehanne-la-Pucelle leur sœur sont venus au dit Sermaize, auquel lieu le témoin les a vus demeurer plusieurs jours, prendre leur logis en l'hostel de son père et faire en iceluy bonne chère. »

Étant donné les habitudes de piété de Jeannette et la direction de ses pensées, on peut admettre en toute vraiemblance que, dans ses divers séjours à Sermaize, surtout après ses premières visions, ce n'étaient pas les fêtes

profanes et les plaisirs mondains qui l'attiraient; de préférence, elle recherchait la société de son parent le curé, dans l'espoir de devenir tout ensemble plus fidèle à Dieu, plus instruite et plus éclairée.

En ces mêmes visites, la Pucelle pouvait converser encore avec un sien cousin germain, nommé Nicolas, religieux à l'abbaye de Cheminon, près Sermaize. Elle garda de lui un si bon souvenir que, au moment de la campagne de la Loire, elle écrivit à l'abbé du dit Cheminon « afin qu'il donnât congé à frère Nicolas — c'était le nom de son cousin, fils de Jean de Vouthon, — d'être son chapelain, ce que lui accorda le dit bon abbé. Donc, Nicolas alla rejoindre la Pucelle, et la suivit en tous les faits d'armes qu'elle fit pour lors [1] ».

Outre la culture intellectuelle et morale que la future libératrice de la France avait lieu d'acquérir en la fréquentation du curé de Sermaize et des ecclésiastiques et religieux qu'elle y rencontrait, il ne faut pas oublier celle que purent lui valoir ses pèlerinages et les relations que nous la voyons nouer soit avec les prêtres et religieux qui, en l'absence du curé de Domremy, la dirigèrent spirituellement, soit avec des familles considérées établies en des localités voisines de son village.

Le procès de Rouen et les enquêtes du pays de l'héroïne nous fournissent, sur ce sujet, des informations précieuses. Ils nous signalent les religieux mendiants, auxquels Jeannette se confessa deux ou trois fois durant son séjour à Neufchâteau; et, parmi les prêtres des environs de Domremy, Jean Colin, chanoine de Brixey,

1. E. de Bouteiller et de Braux, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, pp. 9 et 10.

qui la confessa deux ou trois fois ; Henri Arnolin, de Gondrecourt-le Château, qui la confessa quatre fois ; messire Fournier, curé de Vaucouleurs, tout à la fois son confesseur et son exorciste.

Noble homme Geoffroy de Foug déposa qu'il vit souvent la Pucelle chez lui, à Maxey-sur-Vaise, et que lorsqu'elle venait en cette localité, elle ne manquait guère de le visiter [1].

Le chevalier Aubert d'Ourches parle de Jeanne comme l'ayant connue très particulièrement. « Je voudrais bien, disait-il, avoir une fille aussi bonne. » Pour s'exprimer de la sorte, il fallait que ce seigneur eût vu la Pucelle de très près, soit dans sa propre famille, soit chez des amis communs. Quelque flatteur que soit ce témoignage du chevalier d'Ourches, nous lui sommes redevable d'une affirmation à quelques égards plus précieuse encore, parce qu'il signale catégoriquement un effet de cette culture positive, de cette formation intellectuelle dont nous croyons devoir émettre l'idée. C'est lui, contemporain de Jeanne, qui nous apprend que sa parole n'avait rien de vulgaire. « Cette Pucelle, dit-il, s'exprimait extrêmement bien : *Quæ Puella multum bene loquebatur* [2]. »

Les relations que la vierge lorraine eut occasion d'entretenir avec les nobles personnages que nous venons de nommer dans la vallée de la Meuse ne furent pas, selon toute vraisemblance, les seules : elles ne purent qu'aider à sa formation providentielle. Une jeune fille à l'intelligence tant soit peu ouverte eût certainement gagné quelque chose à ces soins de deux prêtres instruits,

1. *Procès*, II, 442.
2. *Ibid.*, 450.

bons, affectueux et, de plus, ses proches parents, pour ne point parler des autres; à ces voyages à Sermaize et ailleurs qui la mettaient aux prises avec les difficultés de la vie ; à ces relations de bon voisinage, excellente école de politesse et d'urbanité : supérieurement intelligente comme l'était la Pucelle, on ne doit pas s'étonner qu'elle en ait supérieurement profité.

III.

Après sa formation familiale et chrétienne, patriotique et dans une certaine mesure intellectuelle, il ne restait à Jeanne d'Arc, pour la préparer humainement à sa mission, qu'à faire l'épreuve de la vie telle qu'elle s'imposait en ces temps de guerre et de brigandage, et qu'à prendre sur le fait dans son cher Domremy cette « pitié » que l'Archange devait bientôt lui montrer régnant dans tout le royaume.

Du reste, avant même les révélations du messager céleste, l'ombre immense de cette pitié s'étendait jusqu'aux provinces les plus reculées, et tout particulièrement jusqu'au village natal de la Pucelle. Comme on l'a justement remarqué, Domremy, si mince que fût son importance, n'était point autant isolé que plusieurs historiens le supposent. « Une route très fréquentée vers la fin du moyen âge le traversait. Cette route était l'ancienne voie romaine de Langres à Verdun, qui passait par Neufchâteau, Domremy, Vaucouleurs, Commercy et Saint-Mihiel [1]. » Un transit considérable de marchandi-

1. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 46-48.

ses avait lieu par cette voie, tout près de laquelle, à Domremy, se trouvait l'habitation de Jacques d'Arc. Ce petit village se rencontrait également sur la route suivie par les pèlerins qui se rendaient de France à Saint-Nicolas-du-Port, ou de Lorraine à Notre-Dame-de-l'Épine, près Châlons-sur-Marne, en Champagne. Les nouvelles de tout genre étaient portées alors généralement de vive voix : il est aisé de concevoir la curiosité des habitants d'une localité placée aux confins de la France, de la Lorraine et de la Bourgogne, l'intérêt qu'ils prenaient aux événements qui survenaient en ces trois pays, leur avidité à recueillir les bruits de tout genre que pèlerins, hommes d'armes, messagers, voyageurs apportaient, et leur empressement à se les communiquer les uns aux autres.

Plus qu'aucun autre de ses compatriotes, Jeanne adolescente, en son ardent patriotisme, prenait sa part de ces communications. Avec une curiosité inquiète, que ne décourageait assurément ni son père ni son excellent curé, Français « eux aussi de nation et d'affection », la jeune fille écoutait ce qu'on racontait des malheurs de l'infortuné Charles VI, des menées si peu patriotiques de la reine, des difficultés qui empêchaient l'héritier légitime du trône d'entrer en possession de son royal héritage, de l'envahissement du pays par les Anglais, des progrès qu'ils faisaient et des victoires qu'ils remportaient. Ce que la jeune fille pouvait remarquer aux environs de Domremy, les déprédations que les bandes Anglo-Bourguignonnes commettaient, les ruines qu'elles laissaient sur leur passage, et dont elle eut le spectacle plus d'une fois sous ses regards dans les localités de la vallée de la Meuse qu'elle avait occasion de visiter, tou-

tes ces choses lui permettaient d'entrevoir et d'apprécier la triste condition des provinces en proie à d'incessantes hostilités.

Ce serait d'ailleurs une erreur de penser qu'avant de prendre la route de Chinon, la libératrice d'Orléans était demeurée enfermée dans son petit village. Ce que nous disions tout à l'heure de ses voyages réguliers à Sermaize et de ses rapports avec la famille du père de sa mère, les dépositions de ses compatriotes à l'enquête de la réhabilitation, ce qu'elle-même, en réponse aux questions de ses juges, raconte de ses voyages à Neufchâteau, Toul, Vaucouleurs, les détails que les textes nous donneront bientôt sur son passage à Maxey-sur-Vaise, Burey-le-Petit, Nancy, Saint-Nicolas-du-Port, nous apprennent que dans les années de son adolescence la fille de Jacques d'Arc eut assez souvent l'occasion de sortir de Domremy.

En ces pérégrinations diverses, les déprédations, les calamités, les ruines que causaient des hostilités à peu près sans interruption, ne pouvaient que frapper les regards de la voyageuse, et en fin de compte l'émouvoir profondément. Du reste, son Domremy lui-même eut à souffrir plus d'une fois des discordes dont la France ressentit si longtemps les funestes effets ; à la tranquillité de l'existence champêtre, les événements vinrent mêler les surprises sanglantes de la tragédie.

Au temps de Jeanne d'Arc, le duché de Lorraine était aux mains d'un prince guerroyeur et remuant, Charles II, qui, en 1390, avait succédé à son père Jean Ier. Il avait eu pour parrain le roi de France Charles V : cela ne l'empêcha pas d'embrasser hautement, sous Charles VI, le parti Anglo-Bourguignon. En 1420, il se mettait en

guerre contre la ville de Toul et joignait ses troupes à celles du comte de Vaudemont. Ils « firent de grands dégâts dans tout le Toulois [1] ». Domremy, qui dépendait au spirituel de l'évêché de Toul et qui n'en est qu'à sept ou huit lieues, put avoir sa part de ces dégâts.

En 1415, Édouard, duc de Bar, ayant été tué à la bataille d'Azincourt, son duché échut à son frère Louis, cardinal de la sainte Église romaine et évêque de Châlons. Louis était petit-fils du roi Jean par sa mère, Marie de France Il fut évêque de Langres de 1395 à 1413, de Châlons de 1413 à 1420, et de Verdun en 1420, siège que lui céda Jean de Saarbruck, oncle du damoiseau de Commercy, en échange de celui de Châlons. Depuis 1397, par la grâce de Benoît XIII, Louis de Bar était revêtu de la pourpre cardinalice. Or, le 20 mars de l'année 1419, ce prince de l'Église adoptait René d'Anjou, second fils de la reine Yolande de Sicile, belle-mère du Dauphin Charles, et le fiançait à la princesse Isabelle, fille et héritière présomptive du duc de Lorraine. Le 13 août de cette même année, il lui donnait le duché de Bar et le marquisat de Pont à-Mousson [2]. Le 24 octobre 1420, il remettait la tutelle du duché de Bar à Charles de Lorraine. Ces actes de générosité envers un prince partisan des Anglo-Bourguignons ne préserva pas le Barrois des incursions de ces derniers. Dans le cours de l'année suivante, ils pénétrèrent jusqu'à Gondrecourt, en vinrent aux mains avec les troupes du cardinal duc de Bar et les battirent.

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, col. 684, 685.

2. *Ibid.*, col. 682 et suiv. — C'est ce prince, gendre du duc de Lorraine, qui fut plus tard le *bon roi René;* c'est sous ce nom qu'il est principalement connu dans l'histoire. Voir la *Note* à la fin du volume.

Les éclaireurs ennemis poussèrent jusqu'à Domremy et brûlèrent une partie de l'église et du village : incendie qui obligea les habitants à se transporter à Greux les jours de dimanche et de fête, pour le service divin, jusqu'à ce que leur église eût été réparée [1].

Aux incursions et aux ravages des Anglo-Bourguignons dans la vallée de la Meuse, entre Vaucouleurs et Neufchâteau, s'ajoutaient les déprédations dont étaient coutumiers les hommes d'armes des Marches mêmes de Lorraine. Avec les Bretons, « ils avaient la réputation d'être les plus grands pillards qu'il y eût au monde ». Habitudes de brigandage qu'entretenaient les guerres privées dont la noblesse lorraine n'avait pas cessé « de faire son passe-temps de prédilection ».

En juillet 1419, le damoiseau de Commercy, Robert de Saarbruck, celui qui, pour éclairer sa marche la nuit, mettait le feu aux moissons dans les champs, livrait à Maxey-sur-Meuse, tout près de Domremy, un combat dans lequel il faisait prisonnier le mari d'une des marraines de Jeanne, Thiesselin de Vittel [2].

Dans les années qui suivirent, les choses n'allèrent guère mieux. Des chefs de bande venaient à chaque instant rançonner les habitants des diverses localités, les menaçant en cas de résistance de l'incendie et du pillage.

1. Déposition de Béatrix, veuve Estellin. *Procès*, t. II, pp. 396-397. Le témoin ne dit pas quelle fut la cause de cet incendie : il n'en fait pas non plus l'occasion de la fuite de la famille de Jeanne et des habitants de Domremy à Neufchâteau. C'est pour cela que nous avons cru devoir placer ces deux faits à des dates différentes. Siméon Luce est d'un autre sentiment; il les place tous deux à la date de 1428, et, sans produire aucun document, il donne le premier comme l'occasion du second. (*Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 187-188.) L'incendie a pu se produire entre les années 1420 et 1425. Au lecteur de choisir.

2. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 54-57.

En octobre 1423, Robert de Saarbruck, dont nous parlions tout à l'heure, imposait une redevance de deux gros par feu entier, d'un gros par feu de veuve, aux manants de Domremy et de Greux [1].

Le 22 juillet 1424, les troupes de Charles VII perdaient la bataille de Verneuil. Au mois de septembre suivant, des bandes de Picards qui venaient de soumettre Guise portaient le ravage dans la vallée de la Meuse [2].

En 1425, un chef de partisans, nommé Henry d'Orly, enlevait le bétail des deux villages de Greux et Domremy et l'emmenait à une vingtaine de lieues loin, dans la direction de Doulevant. Il fallut, pour en obtenir la restitution, que Jeanne de Joinville, dame d'Ogeviller, alors châtelaine de Domremy, se plaignît de ce rapt au comte Antoine de Vaudemont de qui relevait le château de Doulevant. Ce seigneur ordonna de courir sus à l'auteur du rapt. Henry d'Orly fut atteint à Dommartin-le-Franc, mis à mort, et le bétail fut rendu à ses maîtres.

Dans les derniers jours d'août de cette même année 1425, les Anglais envahirent le Barrois et portèrent le ravage jusqu'aux portes de Bar-le-Duc [3].

Ainsi les invasions succédaient aux invasions, les coups de main aux coups de main. Les alarmes, les calamités, les ruines qui en résultaient ne pouvaient qu'émouvoir et qu'impressionner fortement une nature aussi ardente, aussi sensible, aussi portée à la compassion que l'était Jeanne d'Arc [4].

1. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 67-68. Du même auteur, *Jeanne d'Arc pendant la guerre de Cent Ans*, p. 287. In-18, Paris, 1890.

2. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux...*, p. 3.

3. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 76-83.

4. Par suite des hostilités qui régnaient entre les capitaines bour-

En 1428 paraît s'être produite l'alerte qui effraya le plus les bons habitants de Domremy. A ce moment, Antoine de Vergy, seigneur Bourguignon, à qui la journée de Crevant avait valu la réputation d'un grand capitaine, tenait la campagne. Le 22 juin 1428, il recevait du gouvernement anglais, dont il avait embrassé le parti, l'ordre d'en finir avec la ville et le château de Vaucouleurs, et de les réduire. Il se mit en mesure d'exécuter sans délai les instructions qui lui étaient données. Le 1er juillet suivant, les troupes nécessaires étaient réunies et il les passait en revue à Saint-Urbain, localité peu distante de Vaucouleurs[1]. Quelques jours après, sur le soir, on signalait dans les environs de Domremy la présence d'une troupe nombreuse de Bourguignons. Les habitants, redoutant de voir leur petit village mis à sac,

guignons et les capitaines français, un deuil avait frappé les proches de la Pucelle établis à Sermaize. Le comte de Salm, gouverneur du Barrois, vint assiéger cette place et la prit d'assaut (avril 1423). A ce siège, un coup de bombarde tua Collot Turlaut, gendre de Jean de Vouthon et cousin de Jeanne par alliance. (E. de Bouteiller et G. de Braux, *op. cit.*, pp. 4-15.)

1. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, pp. 12-13. In-8o, Paris, M.D.CCCL.

Cette attaque de Vaucouleurs par les anglo-bourguignons était la conséquence de la campagne menée contre les places françaises séparées du royaume aux limites extrêmes nord-est de la France, et qui en mai 1428 avait obligé Guillaume de Flavy, capitaine de Baumont en Argonne, à rendre les clefs de la place à Jean de Luxembourg après un siège de quelques mois. Voir dans Guillaume Flavy, de M. Pierre Champion, les pages 14-22 sur la « campagne de l'Argonne ».

Antoine de Vergy, qui tenta de s'emparer de Vaucouleurs, était gouverneur de Champagne et capitaine de Langres (*Op. cit.*, p. 22).

Ajoutons que le sire de Vergy et ses troupes n'entrèrent pas à Vaucouleurs. Un traité intervint dont on ignore les clauses. Baudricourt ne quitta pas la forteresse et elle demeura française.

s'enfuirent en grande hâte vers Neufchâteau, avec leurs bestiaux et ce qu'ils purent emporter. Neufchâteau appartenait au duc de Lorraine, lequel était l'allié des Anglo-Bourguignons ; les fugitifs savaient qu'ils y seraient en sûreté.

Les parents de Jeanne d'Arc firent comme leurs concitoyens. Dans le trajet, Jeannette conduisait et surveillait les animaux. Ils reçurent l'hospitalité chez une honnête femme surnommée *la Rousse*, qui tenait une hôtellerie[1]. Toujours laborieuse et vaillante, la Pucelle se mit en devoir de venir en aide à son hôtesse, dans les embarras que cette immigration inattendue multipliait ; mais elle le fit spontanément, gracieusement, sans se proposer, sans demander et sans recevoir une rémunération quelconque. Uniquement occupée aux soins de la maison, durant son séjour à Neufchâteau, elle « n'alla jamais aux champs[2] ».

Ce fut, on le sait, l'une des calomnies les plus opiniâtrément soutenues par le promoteur du procès de Rouen, et accréditées chez les chroniqueurs inféodés au parti anglo-bourguignon[3], que Jeanne d'Arc avait été servante d'auberge à Neufchâteau, et qu'elle y avait vécu dans une familiarité suspecte avec les jeunes gens et les hommes d'armes. Les témoignages unanimes des com-

1. Déposition de Jean Jacquard, laboureur de Greux, t. XV, p. 77 *bis*. *Procès*, t. II, p. 463.

Un acte de 1412 a fait connaître le mari de cette femme. Il avait nom Jean Waldaires. Il prêta de l'argent à des compatriotes, plus partisans du roi de France que du duc de Lorraine. (*Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 185.)

2. *Procès*, t. I, p. 214.

3. *Ibid.* Réquisitoire, art. VIII, t. I, p. 214. — MONSTRELET, *Chronique*, liv. II, chap. LVII.

patriotes de la Pucelle à l'enquête de la réhabilitation ont fait justice de cette calomnie. « Jamais, déposait Béatrix, veuve Estellin, Jeannette ne fut au service de personne, sinon de son père[1] »; pas plus à Neufchâteau qu'à Domremy, Greux et autres localités. Jamais, durant le séjour des siens en cette petite ville, elle ne s'éloigna de son père et de sa mère. Hauviette, la préférée de Jeanne, qui s'y était réfugiée comme elle, déclarait devant les commissaires de l'enquête que son amie resta constamment avec ses parents, et qu'elle ne cessa de la voir en leur compagnie[2].

Dans les loisirs que ses occupations lui laissaient, la fille de Jeanne d'Arc se rendait à l'église et y priait. Elle se confessa deux ou trois fois à des religieux de l'Ordre de Saint-François[3]. C'est alors, d'après les écrivains qui font de la Pucelle une affiliée de la famille franciscaine, qu'elle serait entrée dans le Tiers-Ordre.

Combien de temps Jeannette et les siens demeurèrent-ils à Neufchâteau? Une quinzaine de jours, d'après Jeanne elle-même[4]. Est-ce pareillement alors qu'un jeune homme de cette localité, frappé des qualités et de l'extérieur de la jeune fille, l'aurait demandée en mariage, et, par dépit du refus qu'elle lui opposa, l'aurait traduite devant l'official de Toul, où Jeanne n'eut pas de peine à le confondre? C'est assez vraisemblable, mais

1. *Procès*, t. II, pp. 416, 417, 397.

2. *Ibid.*, p. 419.

3. *Ibid.*, t. I, p. 51. Deuxième interrogatoire. — Il y avait à Neufchâteau deux couvents de Franciscains, l'un d'hommes, l'autre de femmes. Le couvent d'hommes remontait au treizième siècle. Mathieu II, duc de Lorraine, l'avait fondé.

4. *Procès*, t. I, pp. 51, 214. Le réquisitoire, art. VIII, parle aussi de quinze jours.

non parfaitement établi. Les faits sont certains, les circonstances et la date qu'on leur assigne le sont un peu moins[1].

Chose mieux attestée, notre héroïne ne se plaisait guère à Neufchâteau ; peut-être même s'y déplaisait-elle ; il lui tardait de retourner en son village[2]. Elle n'attendit pas longtemps. Les troupes ennemies s'étant éloignées du pays et tout sujet de crainte ayant disparu, Jacques d'Arc et les siens regagnèrent avec joie leur maisonnette de Domremy.

IV.

Les divers incidents que nous venons de rappeler n'avaient pas seulement pour effet d'inspirer à Jeannette l'horreur de la guerre et des maux de tout genre qui en sont la conséquence ; ils avivaient de plus en son jeune cœur l'aversion pour ces insulaires qui, avides de s'emparer du beau pays de France, ne se contentaient pas de la force des armes et soufflaient le feu de la discorde parmi les habitants du royaume ; car la guerre qui se

1. *Procès*, t. I, pp. 128, 215. Dans l'interrogatoire du 12 mars, pp. 127-127, il n'est pas question de Neufchâteau ; mais à l'article IX du Réquisitoire, d'Estivet dit formellement que c'est à l'occasion du séjour de Jeanne à Neufchâteau qu'un jeune homme de Neufchâteau demanda sa main et, sur son refus, la traduisit devant l'official de Toul (*ibid.*, p. 212). Sur ces deux points, le texte officiel ne mentionne aucune dénégation de l'accusée. Edmond Richer (*Histoire manuscrite*, 2e livre, feuillet 14), fait aussi, du séjour de Jeanne à Neufchâteau, l'occasion de cette demande en mariage et du procès qui s'ensuivit.

2. Déposition d'Isabellette, femme Gérardin, et de Gérardin lui-même : « *Erat sibi, ut dicebat, grave ibidem stare.* » (*Procès*, t. II, pp. 423, 428.)

poursuivait, surtout depuis le funeste traité de Troyes, c'était tout ensemble la guerre étrangère et la guerre civile.

Quoique bien jeune, la fille de Jacques d'Arc pouvait juger de ce qu'un pareil état de choses avait de désolant par les divisions qui soulevaient les uns contre les autres les villageois de la vallée de la Meuse. A Domremy, tous les habitants, un seul excepté, soutenaient ouvertement le parti dit Armagnac, ou du Dauphin, fils de Charles VI. A Maxey-sur-Meuse, au contraire, de l'autre côté de la rivière, à 2 kilomètres, on était pour les Anglo-Bourguignons. De là, des rixes fréquentes et acharnées entre les enfants des deux localités. Plus d'une fois, Jeanne vit revenir, blessés et sanglants, ceux de Domremy[1]. Elle s'en affligeait grandement, à cause de ces pauvres petits d'abord, puis à cause des sentiments antipatriotiques d'où naissaient tous ces maux. Cette impression chez elle était si vive que volontiers elle eût vu, disait-elle, « couper la tête à l'unique habitant de Domremy qui était du party des ennemis du roi ; — si toutefois, ajoutait-elle, Dieu l'eût permis ».

Que devait éprouver l'âme si française de la jeune fille lorsqu'il lui arrivait d'ouïr parler des désordres de cette femme si peu française, si peu soucieuse de sa dignité de mère et de reine, qui avait nom Isabeau de Bavière ; du pacte impie que cette épouse de Charles VI avait conclu avec le duc de Bourgogne et le monarque anglais ; de l'adhésion inqualifiable que cette mère de Charles VII avait donnée à un traité qui dépouillait son fils et livrait au roi d'Angleterre, à l'ennemi héréditaire,

1. *Procès*, t. I, p. 66.

un royaume qu'elle eût dû défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang? Car, si la signature apposée par le père du Dauphin au bas de ce traité n'était que la signature d'un pauvre fou, le consentement qu'avait donné la reine Isabeau, sa femme, elle l'avait donné en parfaite connaissance de cause et avec une pleine liberté.

Et parce que les féaux sujets du royaume ne pouvaient croire qu'un semblable forfait se consommât, ils se prenaient à espérer, même contre toute espérance. Et à Domremy comme ailleurs, vraisemblablement, on se redisait entre villageois une vieille prédiction attribuée à l'enchanteur Merlin, laquelle annonçait qu'une Pucelle paraîtrait et aurait raison de l'orgueil des Anglais, car « elle chevaucherait sur le dos de ces archers » auxquels ils étaient redevables de leurs fameuses victoires de Crécy, Poitiers et Azincourt ; en sorte que si une femme, Isabeau l'étrangère, avait tout perdu, une autre femme, « une Pucelle des Marches de Lorraine, du Bois Chesnu (*nemus quercosum*)[1], ou du Bois Chenu (*nemus canutum*)[2], devait tout sauver.

Des auteurs du temps nous ont conservé le souvenir de ces prophéties qu'on ne manqua pas d'appliquer à la Libératrice d'Orléans. Christine de Pisan le remarquait :

« Il fut notoire », dit-elle,
« Que Dieu l'eust vers le roy transmise.
« Car Merlin et Sibylle et Bède
« Plus de cinq cents ans la veïrent
« En esperit et pour remède

1. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 68.
2. *Ibid.*, t. III, p. 133.

« A France en leurs escripts la mirent
« Et leurs prophéties en firent[1]. »

Mathieu Thomassin, chevalier ès lois, procureur fiscal en Dauphiné, à qui l'on doit l'écrit intitulé *Registre delphinal*, rapporte que « entre les aultres escriptures », en ce temps-là, il fut trouvé une prophétie de Merlin parlant en cette manière :

« *Descendit Virgo dorsum Sagittarii, et flores virgineos obscurabit*[2]. » Phrase qu'on peut traduire ainsi, en prenant le mot *obscurabit* dans un sens un peu large : « Une Vierge chevauchera sur le dos de l'archer, — c'est-à-dire le domptera, en viendra à bout, — et cachera (par suite protégera contre ses attaques) les lis (emblèmes de la Maison de France). »

Thomassin ajoute que « sur lesditz vers furent faits autres vers dont la teneur s'ensuit cy dessous :

« Virgo puellares artus induta virili
« Veste, Dei monitu, properat relevare jacentem
« Liliferum regemque, suos delere nefandos
« Hostes...
« ... Modo nullus erit Anglorum pardiger hostis
« Qui se Francorum præsumat dicere Regem[3]. »

---

1. *Procès*, t. V, pp. 12-13.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 305.
3. Les vers cités par Thomassin sont au nombre de seize : ils sont reproduits dans le *Scotichronicon* de Walter Bower, abbé de Saint-Colm, *Procès*, t. IV, p. 491, — et dans Eberhard Windecke. Voir *Les Sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc*, par M. Germain Lefèvre-Pontalis, p. 22 et suiv. Sur les prophéties attribuées au Vénérable Bède et à l'enchanteur Merlin, ainsi que sur les chronogrammes appliqués à la Pucelle, voir du même auteur, dans le t. IV de la Chronique Morosini, l'annexe XVI, p. 316 : *Des prophéties de la Pucelle;* et dans « Jeanne d'Arc » de M. l'abbé Jouin, curé de Saint-Augustin, à Paris, une note très développée sur le même sujet, pp. 19-27.

— « Une vierge, couvrant d'un vêtement d'homme « ses membres de jeune fille, va bientôt, sur l'ordre de « Dieu, relever de l'état où il gît le roi qui porte les lis, « et détruire ses mortels ennemis...

« Désormais, plus d'Anglais, plus de léopard ennemi « qui ose se dire roi des Français. »

On en peut juger : si le texte prophétique était quelque peu obscur, rien de plus catégorique, de plus réconfortant que l'interprétation et le commentaire qui en circulait.

Un des assesseurs du tribunal de Rouen, Pierre Migiet, prieur de Longueville-Giffard, monastère de la congrégation de Cluny, déclarera aux juges de la réhabilitation avoir lu, « dans un vieux livre où l'on citait une prophétie de Merlin, qu'il devait venir d'un certain Bois Chenu — *ex quodam nemore canuto* — une Pucelle du pays de Lorraine[1] ».

Dans le mémoire (*Recollectio*) que le grand inquisiteur de France, Frère Jean Bréhal, dominicain, rédigea en 1456 pour les juges délégués par le Saint-Siège, nous trouvons, sous le nom de Merlin l'enchanteur, la vaticination suivante :

« Du Bois Chenu (*ex nemore canuto*) sortira la Pucelle « qui apportera le remède aux blessures (aux maux du « royaume).

« Dès qu'elle aura abordé les forteresses (les bastilles « d'Orléans, les places des bords de la Loire, Jargeau, « Meung, Beaugency), elle desséchera les sources du « mal.

« Des ruisseaux de larmes couleront de ses yeux

1. *Procès*, t. III, p. 133.

(allusion à la sensibilité de la Pucelle, si prompte à pleurer).

« Elle remplira l'île (la Grande-Bretagne) d'une hor-
« rible clameur (à cause des victoires des Français).

« Elle sera tuée par le cerf à dix ramures (le roi d'An-
« gleterre âgé de dix ans[1]). »

Ces prétendues prophéties de Merlin avaient fait leur chemin dans les provinces et jusqu'aux frontières du royaume. Dans la vallée de la Meuse, les habitants de Domremy, de Burey-le-Petit, de Vaucouleurs ne les ignoraient pas : nous en trouverons la preuve dans des dépositions que nous rappellerons bientôt. A Chinon et à Poitiers, seigneurs et gens d'église demandaient à Jeanne d'Arc — c'est elle-même qui le racontait à Rouen — « s'il n'y avait point en son pays un bois nommé le Bois Chesnu » ; car, ajoutaient-ils, « des prophéties annonçaient que près de ce bois paraîtrait une Pucelle qui devait accomplir des choses merveilleuses ».

Jeanne répondait qu'elle n'y attachait pas d'importance. Mais lorsque la nouvelle des malheurs qui accablaient le roi et ses fidèles sujets arrivait aux habitants de Domremy, lorsque l'archange saint Michel lui disait à elle-même « la pitié qui était au royaume de France », la vierge lorraine se demandait-elle si la prophétie

1. « Ex Nemore canuto eliminabitur Puella, ut medelæ curam
« adhibeat :

« Quæ, ut omnes arces inierit, solo anhelitu suo fontes nocuos sic-
« cabit.

« Lacrymis miserandis manabit ipsa, et clamore horrido replebit
« insulam.

« Interficiet eam cervus decem annorum. » (*Procès*, t. III, pp. 341-343.) Les explications données plus haut entre parenthèses sont de Jean Bréhal.

populaire ne la visait pas personnellement...? Le langage que nous l'entendrons bientôt tenir à son parent Laxart et à son hôtesse de Vaucouleurs ne permet pas d'en douter : Catherine Le Royer en demeura stupéfaite [1]. D'où venait à la jeune fille cette confiance : d'elle-même ou de plus haut? Si elle hésita d'abord à penser qu'elle était cette Pucelle des *Marches de Lorraine* appelée à réparer le mal qu'une autre femme avait fait, ses Voix dont nous allons rappeler l'intervention le lui firent bientôt savoir.

1. *Procès*, t. II, pp. 444-446.

CHAPITRE IV.

A DOMREMY.

LA PRÉPARATION SURHUMAINE : JEANNE ET SES VOIX.

I. *Premières apparitions. — De quoi saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite entretenaient la jeune vierge. — Du nom de* Voix *qu'elle donne à ses apparitions. — Elle parlait sur ce sujet admirablement.*

II. *Le* céleste Conseil *de Jeanne d'Arc, il gouverne sa vie entière.*

III. *Curiosité de Charles VII, des juges de Rouen et de Jean d'Aulon, intendant de la Pucelle, à ce propos.*

IV. *Pourquoi Jeanne est placée sous la tutelle de saint Michel et des saintes. — Saint Michel, ange gardien de la France et protecteur de ses rois. — Culte dont il était l'objet.*

V. *Action spéciale du glorieux Archange, de sainte Catherine et de sainte Marguerite sur Jeanne d'Arc.*

Tandis que la formation de la petite Jeanne poursuit son cours normal, vers sa treizième année un élément mystérieux apparaît et introduit dans sa vie un ordre de phénomènes nouveaux. Ce sont les visions et les Voix. Avec elles commencent pour ne plus cesser la formation et l'assistance surhumaines sans lesquelles l'envoyée de Dieu ne pourrait accomplir sa mission libératrice. Alors se posent les questions de l'appel d'en haut, de l'entreprise patriotique à mener et des moyens propres à en assurer le succès.

Sur ce sujet des Voix de l'héroïne, ce ne sont pas des

témoins étrangers, c'est elle-même que nous allons entendre : les juges de Rouen se sont chargés de nous transmettre officiellement ses communications dans les procès-verbaux de leurs interrogatoires. Étant donné notre rôle d'historien, et la sincérité de Jeanne étant reconnue au-dessus de toute suspicion, nous allons exposer les choses telles qu'elle les raconte. Plus tard, quand les événements se seront déroulés sous nos yeux, nous leur demanderons si ce que ces visions annonçaient a été accompli, et par suite, s'il est raisonnable d'admettre leur réalité objective.

I.

Jeannette avait « treize ans ou environ » lorsque, par un beau jour d'été, se trouvant à l'heure de midi dans le jardin de son père, tout à coup elle aperçut du côté de l'église une grande clarté et elle entendit une voix. La jeune fille, effrayée, resta comme hors d'elle-même[1]. Et elle ne sut pas alors que « cette voix était celle de saint Michel ».

Une autre fois, mais non dans le jardin de son père,

1. *Procès,* t. I, p. 52. Deuxième interrogatoire public. — Cette première apparition paraît avoir eu lieu en 1424, et non en 1425, comme le dit Siméon Luce (voir la *Note* à la fin du volume) ; mais aucun document ne permet d'en déterminer le jour. Jeanne, il est vrai, remarque qu'elle « n'avait pas jeûné le jour précédent » (une faute d'impression, sans doute, fait dire à J. Quicherat le contraire). D'où l'on devrait, ce semble, inférer qu'elle avait jeûné le jour où elle eut cette apparition. De là à penser que ce jour devait être un des trois jours des Rogations, le mercredi plutôt, il n'y a sans doute qu'un pas à franchir. Mais on ne sort pas du domaine de la conjecture.

elle entendit la même voix, et l'Archange lui apparut environné d'une troupe d'Anges, au milieu d'une grande clarté. « Je les ai vus des yeux de mon corps, affirmait Jeanne à ses juges de Rouen, aussi bien que je vous vois. Et quand ils s'en allaient, je pleurais, et j'aurais bien voulu qu'ils me prissent avec eux. »

A l'une des apparitions suivantes seulement, la jeune fille apprit que cet être radieux, à la physionomie « d'un vrai prud'homme (d'un jeune homme grave et sensé), qui se montrait à elle, était l'archange saint Michel », celui que l'Église nomme le Prince de la milice angélique[1].

Jeanne « le reconnaissait à son parler » tout céleste, « et à son idiome qui était celui des anges ».

Elle ne pouvait douter que ce ne fût lui, car il se nomma à elle[2].

« Et l'Archange lui enseigna et lui montra tant de choses, qu'elle crut que c'était bien lui. Le bon conseil, le confort et la bonne doctrine qu'il ne cessa de lui donner le lui disaient clairement[3]. »

Tous ces enseignements étaient pour le salut de son âme. Saint Michel, en effet, instruisait la pieuse jeune fille à se bien conduire, à fréquenter l'église : sur toutes choses il lui recommandait d'être bonne enfant, que Dieu lui aiderait. Deux ou trois fois par semaine, il lui disait qu'il lui faudrait venir au secours du Roi. « Et *l'Ange lui racontait la pitié qui était au royaume de France*[4]. »

1. *Procès*, t. I, pp. 52, 72, 73, 169-172.

2. *Ibid.*, pp. 274 et 331. « Ipse nominavit se, dicendo quod ipse erat Michael. »

3. *Ibid.*, pp. 169, 170, 174.

4. *Ibid.*, pp. 52, 171.

« Toutes les fois qu'elle le voyait, elle éprouvait une grande joie, et elle lui faisait révérence. » Et il lui semblait, puisqu'il lui apparaissait, qu'elle n'était pas en péché mortel[1].

« Quand saint Michel vint à elle, il lui annonça que sainte Catherine et sainte Marguerite viendraient aussi. Elle devait agir par leur conseil. Ces Saintes étaient chargées de la conduire et de la conseiller sur ce qu'elle aurait à faire ; elle devait croire ce qu'elles lui diraient ; c'était par commandement de Notre-Seigneur[2]. »

Peu de temps après, ces Saintes apparurent à la petite Jeanne, « la tête parée de belles, de très riches, de très précieuses couronnes ».

« Elles se nommèrent à elle.

« Elles parlaient un très bon et beau langage.

« Leur voix était douce et tendre, et la langue qu'elles parlaient était le français[3]. »

Telles furent les circonstances des premières apparitions dont la petite servante de Dieu fut favorisée. A partir de ce moment, sans rien changer à sa vie ordinaire, sans en rien dire à personne, sinon, selon toute vraisemblance, à son bon curé et confesseur, Guillaume Front, Jeannette vécut dans la familiarité des habitants du ciel.

Rien de touchant comme les détails que la jeune vierge donnera plus tard sur ce commerce surnaturel. Toutes les fois que l'Archange ou les Saintes se montraient à elle, un grand éclat de lumière les environnait et, remarquait Jeanne, « c'était bien convenable ».

1. *Procès*, t. I, pp. 89, 130.
2. *Ibid.*, p. 170.
3. *Ibid.*, pp. 72, 86.

Il lui suffisait d'entendre les voix de sainte Catherine et de sainte Marguerite pour reconnaître chacune d'elles, avant même de les avoir aperçues. Quelquefois, les Saintes se nommaient.

A leur approche, comme à celle de saint Michel, elle leur faisait révérence le plus qu'elle pouvait, s'agenouillant ou s'inclinant, car elle savait qu'elles étaient du royaume du paradis. Si parfois elle négligea de le faire, elle en eut grand regret et leur demanda pardon.

En l'honneur de ces Saintes, Jeannette parait de fleurs et de guirlandes leurs images et leurs statues, elle faisait brûler des « chandelles », mais pas autant qu'elle aurait voulu.

Elle n'eut pas seulement le bonheur de voir et de contempler leur visage, mais il lui fut permis maintes fois de les embrasser toutes deux et de respirer le parfum céleste qu'exhalait leur présence.

A l'une de ces apparitions, la main et l'anneau de la pieuse enfant furent en contact avec sainte Catherine elle-même, et c'est pourquoi elle se plaisait à regarder cet anneau.

Dès que la vision avait pris fin, Jeanne se prosternait et baisait la terre où ses protectrices avaient passé [1].

Comme le glorieux Archange, sainte Catherine et sainte Marguerite entretenaient la fille de Jacques d'Arc de l'œuvre qu'elle avait à accomplir. Afin qu'elle bannît toute appréhension, elles lui annonçaient que « le roi serait remis en possession du royaume », et « elles lui promettaient de la mener en paradis [2] ».

1. *Procès*, t. I, pp. 85, 187, 166-167, 86, 185-186, 130.
2. *Ibid.*, p. 87.

Il résulte des confidences de la jeune vierge que, dans ses rapports avec ses trois protecteurs célestes, elle ne s'adressait qu'à sainte Catherine lorsqu'elle n'avait pas recours à ses trois conseillers ou aux deux Saintes ensemble [1]. On ne voit pas qu'elle ait eu recours une seule fois exclusivement à sainte Marguerite. C'est pareillement sainte Catherine seule qui prend la parole, interpelle Jeanne, lui répond, quand sainte Catherine et sainte Marguerite ne le font pas toutes deux.

A Beaurevoir, « sainte Catherine lui dit presque chaque jour de ne pas tenter de s'évader de la tour ». Quand elle l'a fait, c'est encore sainte Catherine qui la réconforte et lui recommande « de se confesser et de demander pardon à Dieu de sa faute ». Et quand Jeanne s'est confessée, c'est toujours « sainte Catherine qui lui révèle qu'elle a été pardonnée [2] ».

Ses deux protectrices « venaient parfois sans que la jeune fille les appelât. Quand elles ne venaient pas, elle priait Notre-Seigneur de les envoyer ». Et, en vérité, elles avaient toujours répondu à son appel ; « Jeanne n'a jamais eu besoin d'elles qu'elles ne soient venues [3] ».

De quel nom l'Archange et les Saintes usaient-ils pour l'appeler, quand ils apparaissaient à la pieuse enfant et s'entretenaient avec elle, un incident du pro-

1. « Interrogée sur le signe qu'elle avait donné à son roi, Jeanne répond qu'elle demandera conseil à sainte Catherine. » *Procès*, t. I, p. 134, séance du 12 mars. — « Interrogée si sa Voix demandait du délai pour lui répondre, Jeanne dit que sainte Catherine lui répond quelquefois. » *Procès*, t. I, p. 153.

2. *Procès*, t. I, pp. 150-161. Interrogatoires du 14 mars dans la prison.

3. *Ibid.*, t. I, p. 127.

cès de Rouen nous a permis de le savoir. Les juges lui demandèrent « si les Voix ne l'avaient pas appelée *fille de Dieu*, *fille de l'Église, fille au grand cœur* ». Jeanne répond que, « avant la levée du siège d'Orléans, et depuis, tous les jours, quand ses *Voix* lui parlent, elles l'ont appelée souvent *Jehanne la Pucelle, fille de Dieu* [1] ».

Elle n'avoue pas avoir été appelée *fille de l'Église*, *fille au grand cœur*, mais elle ne le nie pas non plus; et la manière dont fut rédigée la minute officielle du procès par ses accusateurs autorise à croire qu'il y a eu en cet endroit quelque chose d'omis volontairement.

Quant à ses visions et apparitions mêmes, d'habitude Jeanne les désignera, non par ces termes, mais par celui de *Voix*. Elle désignera aussi par ce même terme l'Archange et les Saintes qui se manifestent à elle. « Mes *Voix* ne m'ont pas trompée; elles venaient de Dieu [2] », s'écriera-t-elle sur le bûcher de Rouen. Elle dira même, de façon un peu obscure, que, à Chinon, « le Roi et plusieurs autres virent les *Voix* qui venaient à elle [3] ».

Le docteur chargé par l'Évêque de Beauvais de l'interroger lui demandera : « Quelle est la première *Voix* qui vint à vous? — C'est saint Michel [4] », répondra Jeanne. Ce qui peut s'entendre soit de la voix, soit de l'apparition de l'Archange.

Dans la bouche de la vierge Lorraine, ce mot *Voix*

1. *Procès*, t. I, p. 130. Interrogatoire du 12 mars 1431, le matin, dans la prison.

2. *Ibid.*, t. III, p. 170. Déposition de Frère Martin Ladvenu.

3. *Ibid.*, t. I, p. 57.

4. *Ibid.*, p. 73.

désignera donc non seulement les communications verbales qu'elle recevra de saint Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite, mais encore leur présence, leurs apparitions, leurs visions, leurs révélations. Si elle emploie ce mot de préférence à tout autre, c'est que l'Archange et les Saintes se manifestaient habituellement à elle par la parole, intellectuelle ou sensible, même quand ils ne lui apparaissaient pas : ce qui semble avoir eu lieu quelquefois. Ils lui faisaient entendre leurs recommandations et répondaient aux questions qu'elle leur adressait. En maintes circonstances, pendant la captivité de Jeanne, à Beaurevoir, par exemple, il y eut entre la prisonnière et ses Saintes de véritables dialogues[1] ; les Saintes insistant afin que Jeanne se résignât et s'en remît entièrement à la conduite de la Providence, et Jeanne insistant de son côté pour aller rejoindre, en essayant de s'évader, ses amis de Compiègne[2].

1. *Procès*, t. I, pp. 64, 110, 160, etc.

2. Aux apparitions de saint Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite, qui furent le *Conseil* de Jeanne et en communication régulière avec elle, il faut ajouter celles de l'archange saint Gabriel à certains moments du procès de Rouen. La Pucelle les mentionne aussi bien que les précédentes. En eut-elle d'autres... ? Elle déclare à ses juges que saint Denis ne lui est jamais apparu. A-t-elle eu, en mainte circonstance, la vision de saint Louis et de saint Charlemagne? Ce que Dunois raconte (t. III du *Procès*, p. 6 de sa déposition) donnerait à le croire. Un contemporain, Th. Basin, en son *Histoire de Charles VII*, et l'auteur inconnu du *Miroir des femmes vertueuses* (*Procès*, t. IV, pp. 268, 270), joignent aux apparitions des saintes Catherine et Marguerite des apparitions de sainte Agnès; l'une des marraines de Jeanne portait ce nom : mais Jeanne n'en dit rien. N'oublions pas que sans le procès de Rouen la postérité aurait su peu de chose des *Voix* de Jeanne, et que Jeanne parle seulement des apparitions sur lesquelles on l'interroge. Sans la déposition du chevalier d'Aulon, nous ignorerions le trait du siège de Saint-Pierre-le-Moutier; sans la déposition de Dunois, celui de la prière de saint

En quels endroits, *à quels moments*, à Domremy, la jeune vierge était-elle visitée de ses Voix? Elle n'y fait allusion que rarement et nous laisse le soin de deviner ce qu'elle ne dit pas. Une fois, la première, c'est dans le jardin de son père, à l'heure de midi. Une autre fois, ce sera dans les champs, tout en gardant les troupeaux. Elle conviendra avoir « entendu sainte Catherine et sainte Marguerite » près de la fontaine du Bel-Arbre.

Edmond Richer ne doute pas qu'elle ne les entendît aussi, lorsque la cloche du village lui annonçait, à travers les prairies et les bois, la célébration du saint sacrifice ou des Complies. Mais toujours, c'était dans le silence de la solitude, loin de tous témoins, que s'engageaient ces colloques mystérieux entre la « Fille de Dieu » et ses célestes visiteurs[1].

Nous avons eu lieu de remarquer, dans le cours du premier chapitre, que Jeanne d'Arc, quoique « peu parlant » d'habitude, quand l'occasion le demandait « parlait bien »; — et dans la bouche du personnage qui en faisait l'observation, bien parler signifiait assurément parler avec facilité, noblesse et éloquence. Un des sujets qui inspiraient le mieux notre héroïne, au rapport de témoins qui eurent l'occasion de l'entendre, c'était celui de ses visions. L'honnête homme qui nous le certifie, le prêtre Guillaume Manchon, notaire-greffier du procès de Rouen, n'énonce pas seulement, en parlant ainsi, sa façon de penser; il exprime l'opinion de trois enne-

Louis et de Charlemagne; et sans les lettres d'anoblissement de Guy de Cailly (dont nous parlerons plus loin), l'apparition des anges dont Jeanne dit avoir été favorisée, en même temps que Guy de Cailly à Orléans.

1. *Procès*, t. I, pp. 42, 296; t. III, p. 204.

mis mortels de Jeanne, le comte de Warwick, l'Évêque de Beauvais, et son confident et digne ami, Nicolas Loiseleur; Warwick, le seigneur anglais qui redoutait affreusement que la captive ne mourût de maladie, car il voulait qu'elle fût brûlée vive, le roi d'Angleterre l'ayant achetée et payée assez cher; l'Évêque de Beauvais et Nicolas Loiseleur, deux Français traîtres à leur pays et à leur roi. Ces grands personnages « m'ont eu dit, déposait Manchon, et ils ont dit au greffier mon collègue, que lorsque Jeanne parlait de ses apparitions, elle le faisait admirablement[1] ».

Si ces personnages l'affirmaient, il fallait que ce fût vrai; seule, la force de la vérité pouvait leur arracher un pareil témoignage.

II.

DU CÉLESTE CONSEIL DE JEANNE D'ARC.

Ces *Voix* avec lesquelles la petite Jeanne va se trouver en communication habituelle, c'est-à-dire saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, formeront durant sa vie entière ce qu'elle appellera son *céleste Conseil*[2]. Saint Michel sera son conseiller supérieur et extraordinaire; sainte Catherine et sainte Marguerite seront ses directrices ordinaires et ses conseillères quotidiennes.

1. « Dominus de Warwic, episcopus Belvacensis, et magister Nicolaus Loyseleur dixerunt loquenti et dicto suo socio notario quod ipsa (Johanna), *mirabiliter loquebatur de apparitionibus suis.* » Déposition du prêtre Guillaume Manchon, *Procès*, t. III, p. 140.
2. *Procès*, t. I, p. 45.

C'est ce *Conseil* d'en haut qui prendra sous sa tutelle la vierge de Domremy. Il la protégera, l'éclairera, l'inspirera dans sa vie privée et dans les conjonctures délicates de sa vie publique. « Voilà plus de sept ans, disait Jeanne à Rouen, que mes Saintes ont entrepris de me gouverner[1]. » Au milieu des difficultés que feront surgir les événements, la lumière, l'aide, la consolation lui viendront du céleste *Conseil;* c'est à lui que, dans ses épreuves, elle aura recours. Lorsque ses juges sèmeront sous ses pas, comme autant d'embûches, les questions captieuses, embarrassantes, déloyales plus d'une fois, la captive se contentera de dire qu'elle répondra lorsqu'elle aura pris l'avis de ses Saintes. Révélations, visions, connaissance des choses cachées et des événements futurs, tout cela lui viendra par son *Conseil.* Si bien qu'elle pourra dire en toute vérité qu'elle « n'a rien fait que par révélation[2] ».

Ce sont ses *Voix* qui feront connaître à la jeune Lorraine la mission qui l'attend en France, la délivrance d'Orléans, le sacre de Reims et l'expulsion des Anglais, tout en lui marquant qu'elle ne verrait pas de son vivant ce dénouement si désiré, quoiqu'elle dût en être la cause véritable.

Ce sont ses *Voix* qui lui commanderont de prendre l'habit d'homme et de le garder[3] : devant faire œuvre d'homme, il convenait qu'elle en eût le vêtement.

Ce sont ses *Voix* qui lui découvriront l'existence de l'épée de Fierbois[4]. C'est par leur commandement

1. *Procès*, t. I, p. 72.
2. *Ibid.*, p. 51. « Ego nihil feci nisi per revelationem. »
3. *Ibid.*, pp. 74, 161.
4. *Ibid.*, p. 76.

qu'elle fera peindre son étendard et en réglera la disposition[1].

Ce sont ses *Voix* qui, à Patay, lui garantiront le gain de la bataille et lui mettront ces paroles sur les lèvres : « Le gentil Roy aura la plus grande victoire qu'il ait jamais eue; et m'a dit *mon Conseil* qu'ils sont tous nostres[2]. »

A Melun, ses *Voix* lui annonceront sa prise prochaine, avant la Saint-Jean d'été[3]; mais elles ne lui diront pas la fin cruelle qui l'attend. Elles prononceront bien le mot *martyre* : « Ne te chaille de ton martyre. » Mais la Pucelle n'y prendra pas garde et elle se reposera en la promesse que ses Saintes ajoutent : « Tu t'en viendras au royaume du paradis[4]. »

Enfin, c'est « par le commandement de ses *Voix*, reconnaîtra-t-elle humblement, qu'elle avait fait tout ce qu'elle avait fait de bien[5] ».

Durant son séjour à Domremy, la fille de Jacques d'Arc gardera le silence sur ces visions et ces communications surnaturelles; elle n'en parlera ouvertement qu'à son confesseur, l'excellent prêtre en qui elle a mis toute sa confiance. Mais l'heure d'accomplir sa mission venue, quand il faudra secourir Orléans et prendre les mesures nécessaires pour battre et chasser les Anglais, elle n'en fera plus mystère; elle parlera de ce *Conseil* qui l'éclaire et la guide aux défenseurs de la cause française.

1. *Procès*, t. I, 117; — t. III, p. 103.
2. *Ibid.*, t. III, p. 99. Déposition du duc d'Alençon.
3. *Ibid.*, t. I, p. 115.
4. *Ibid.*, p. 155.
5. *Ibid.*, p. 133.

Sur la route de Chinon, l'envoyée de Dieu pressera les gentilshommes qui l'accompagnent de ne rien craindre. « Elle avait ordre de faire ce qu'elle faisait. *Ses frères du Paradis* le lui marquaient. Depuis quatre ou cinq ans, ses frères du Paradis — elle répète ces mots — lui avaient dit qu'il lui fallait guerroyer pour recouvrer le royaume de France[1] ».

A Chinon, aux prélats qui lui demandent pourquoi elle est venue, Jeanne déclare qu'elle « est venue par ordre du Roi des Cieux; elle avait un *Conseil* et des Voix qui lui disaient ce qu'elle avait à faire[2] »

Le jour de Patay, la jeune guerrière garantira la victoire à ses compagnons d'armes. « Les Anglais fussent-ils pendus aux nues, nous les aurons, s'écria-t-elle : ils sont tous nôtres, mon *Conseil* me l'a dit[3]. »

III.

Ce commerce habituel avec ses célestes conseillers excitait fort la curiosité de Charles VII et des seigneurs de sa cour. Dunois racontait aux juges de la réhabilitation que Jeanne à Loches pressant le Roi d'aller « à Reims recevoir au plus tôt sa digne couronne », Christophe d'Harcourt, qui était présent, lui demanda si tel était l'avis de son *Conseil*. Jeanne répondit que oui. Ce seigneur ajouta :

— Ne voudriez-vous pas dire, en présence du Roi, de

1. *Procès*, t. II, pp. 437-438.
2. *Ibid.*, t. III, p. 92.
3. *Ibid.*, pp. 98-99.

quelle manière en use votre Conseil, lorsqu'il vous parle ?

— Je conçois, répondit la Pucelle, ce que vous désirez savoir : volontiers, je vous le dirai.

Craignant qu'on n'abusât de la simplicité de la jeune fille, Charles VII lui demanda :

— Vraiment, Jeanne, il vous plairait de le dire devant les personnes ici présentes ?

— Mais oui, repartit la Pucelle.

Alors elle dit que, lorsqu'on refusait de croire ce qu'elle assurait de la part de Dieu, elle se retirait à l'écart, priait Dieu, et se plaignait à lui que ceux à qui elle s'adressait refusassent de croire à ses paroles. Et quand sa prière était achevée, elle entendait une voix lui dire : « Fille de Dieu, va, va, je serai à ton aide! » Et quand elle entendait cette voix, elle était toute joyeuse, et elle eût voulu être toujours en cet état. « Et, en répétant les paroles que lui adressaient ses Voix, — c'est Dunois qui le remarque, — la jeune guerrière était toute transportée, et ses yeux se levaient vers le ciel[1]. »

La candeur et la simplicité avec laquelle Jeanne exposait à Loches ce que le Roi et les seigneurs de sa cour désiraient savoir au sujet de ses *Voix*, se montreront encore à Rouen, lorsque ses juges chercheront, avec des intentions moins bienveillantes. à satisfaire une pareille curiosité. Ils l'interrogent sur la manière dont elle requiert l'assistance de ses *Voix*. Elle répond :

« Je supplie Notre-Seigneur et Notre-Dame de m'envoyer conseil et confort ; et aussitôt après ils me l'envoient. »

1. Ce récit est extrait de la déposition du comte de Dunois, *Procès*, t. III, p. 12. Étaient présents Gérard Machet et Robert le Maçon.

On lui demande quelles sont les paroles dont elle se sert.

Elle répond qu'elle prie de cette manière, en français :

« Très doux Dieu, en l'honneur de votre sainte passion, je vous requiers, si vous m'aimez, que vous me révéliez comment je dois répondre à ces gens d'église. Je sais bien, quant à l'habit (d'homme) le commandement comme je l'ai pris; mais je ne sais point par quelle manière je le dois laisser. Pour ce, plaise à vous me l'enseigner.

« Et aussitôt, ajoutait-elle, les *Voix* viennent[1]. »

L'intendant de la Pucelle, Jean d'Aulon, eut lui aussi un jour la curiosité de savoir « qui estoit ce *Conseil* ». Il le demanda simplement à Jeanne d'Arc. Elle lui « respondit qu'ils estoient trois ses conseillers, desquelz l'un estoit tousjours résidamment avecques elle, l'autre aloit et venoit souventes fois vers elle et la visitoit; et le tiers estoit celuy avecques lequel les deux aultres délibéroient[2] ». Poussant la curiosité plus loin, l'honnête intendant requit Jeanne « qu'elle luy voulut montrer iceluy Conseil ». Jeanne lui répondit catégoriquement « qu'il n'estoit pas assez digne ni vertueux pour iceluy voir ».

D'Aulon comprit la leçon : il « se désista de plus en parler à la Pucelle, ni enquérir[3] ».

1. *Procès*, t. I, p. 279.

2. L'un, sainte Catherine, qui « était toujours résidant avec elle »; l'autre, sainte Marguerite, qui « allait et venait »; le tiers, saint Michel, « avec lequel les deux Saintes délibéraient ».

3. *Procès*, t. III, pp. 219-220. — On a écrit (*Revue des Deux-Mondes* du 1er juin 1810, p. 484, article de M. Gabriel Hanotaux) que « des anges et des saintes qui furent envoyés à Jeanne, il n'est pas fait mention une seule fois avant le procès ». Si dans ses réponses à Jean d'Aulon l'héroïne ne nomme pas ses célestes visiteurs, n'y

IV.

Ici, on se demandera peut-être deux choses :

En premier lieu, pourquoi l'Archange saint Michel est-il chargé d'instruire Jeanne d'Arc de la mission de relèvement et de salut qu'elle aura bientôt à remplir à l'égard du royaume, de la préparer à l'accomplissement de cette mission, et de l'assister, de l'éclairer, de la guider pendant qu'elle l'accomplira;

En second lieu, pourquoi sainte Catherine et sainte Marguerite seront-elles les conseillères habituelles de Jeanne et ses inspiratrices?

Le culte populaire dont le glorieux Archange et les deux vierges étaient l'objet dans l'Église catholique et en France, et les souvenirs que ce culte évoquait, permettent de donner aux questions posées une réponse satisfaisante.

En saint Michel, prince de la milice céleste, vainqueur de l'Ange rebelle dans le grand combat que rappellent les divines Écritures, l'Église a toujours honoré le protecteur du peuple de Dieu, soit sous l'Ancien, soit sous le Nouveau Testament. En France, il était considéré non seulement comme « le spécial protecteur, guide et défendeur [1] », mais encore comme « l'Ange gardien du royaume [2] ». Les deux fêtes que les catholiques célè-

fait-elle pas manifestement allusion? Dans bon nombre d'autres passages, ses Voix ne sont-elles pas expressément mentionnées?

1. Mathieu Thomassin.

2. E. Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, fol. 13, r°. Manuscrit cité plus haut.

brent le 8 mai et le 29 septembre nous apprennent ce qu'est saint Michel pour l'Église. La fondation d'un sanctuaire en Normandie, sur le mont Tombe[1], qui devint le Mont-Saint-Michel au Péril-de-la-Mer, par le Bienheureux Aubert ou Albert (709), douzième évêque d'Avranches, le monastère qui y fut établi, la basilique superbe que l'on y construisit, les privilèges que les rois de France accordèrent aux religieux qui en avaient la garde, les villes, hameaux, abbayes, couvents, églises, confréries qui dans le royaume se firent un honneur de porter le nom du Prince des Anges et de lui rendre un culte solennel, l'ordre de la chevalerie qui vénérait en saint Michel l'ange des batailles et « le premier chevalier[2] », enfin les témoignages de confiance religieuse, de piété et de reconnaissance que nos rois eux-mêmes ne cessaient de lui offrir, disent ce que le glorieux Archange était pour la France[3].

A la fin du quatorzième et au commencement du quinzième siècle, les pèlerinages au sanctuaire du Mont-Tombe dépassent ce qu'on pourrait imaginer[4]. Du 1er août 1368 au 25 juillet 1369, dans le cours de moins d'une année, seize mille six cent quatre-vingt-dix pèle-

1. C'est le nom que les anciennes chroniques lui donnaient : *Mons Tombæ* (Neustra pia). *Tombe* signifie *rocher*. Près de ce Mont, qui mesure en hauteur une centaine de mètres, se trouve un rocher moins élevé qu'on nommait pour cette raison *Tombelaine*, *Mons Tombelinus*, c'est-à-dire *Petite Tombe* ou *Petit rocher*.

2. Expression de Louis XI dans les *Statuts de l'Ordre de Saint-Michel*.

3. Voir, sur ce sujet : *Histoire générale du Mont-Saint-Michel au Péril-de-la-Mer*, par Dom Jean Huynes, 2 vol. in-8o, Rouen, 1872; — Siméon Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, 2 vol. in-8o, Paris, 1879, et les ouvrages cités plus bas.

4. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 84-96.

rins du Mont-Saint-Michel furent assistés à l'hôpital de la confrérie de Saint-Jacques de Paris.

En l'an 1393, des enfants de onze à quinze ans se rassemblèrent en foule à Montpellier et en plusieurs autres villes, et, à travers toute la France, se rendirent en pèlerinage au Mont-Saint-Michel.

Le vendredi 2 mars 1408, Charles VI faisait remettre une somme de 72 sols aux « galopins » de sa cuisine pour les aider à accomplir ce pèlerinage. En l'honneur de l'Archange, il avait donné le nom de Michelle à une de ses filles, la future épouse de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Pour proclamer sa confiance en la protection que le Prince de la milice céleste avait de tout temps étendue sur le royaume et ses souverains, il faisait figurer son image sur ses étendards en 1409 et 1421 [1].

Ce n'était pas la première fois que le drapeau de la France portait cette image tutélaire : Charlemagne, l'empereur « à la barbe florie », avait voulu, lui aussi, qu'elle ornât et protégeât ses étendards [2]. Charles VII suivit l'exemple du grand empereur et de son père. Lorsqu'il fit, en 1437, son entrée solennelle dans sa bonne ville de Paris recouvrée, l'étendard de soie rouge que son écuyer portait devant lui avait au milieu l'image de saint Michel, entourée d'un semé d'étoiles d'or. En honorant de la sorte le glorieux Archange, Charles VII ne faisait qu'ajouter un nouveau témoignage de grati-

1. V. PAUL FÉVAL, *Les merveilles du Mont-Saint-Michel*, p. 43. In-18, Paris, 1884. — *Histoire du Mont-Saint-Michel*, par les RR. PP. du Mont, pp. 48-49. In-18, chez les RR. PP., 1876. C'est à cette occasion que saint Michel aurait été proclamé le patron de la France, *Patronus et princeps imperii Galliarum*. *Ibid.*, p. 49. On croit que Charlemagne serait allé, dans un voyage en Neustrie, au Mont-Tombe « faire son oraison ». *Ibid.*, p. 48.

tude à ceux qu'il lui avait déjà offerts, car c'est à sa protection spéciale qu'il reconnaissait avoir été redevable de son salut dans l'accident de La Rochelle en 1422. Pour remercier saint Michel de ce bienfait, il voulut qu'une messe solennelle se célébrât annuellement dans son sanctuaire au Péril-de-la-Mer, et une fondation en assura la perpétuité. Sa jeune épouse, Marie d'Anjou, ne se tint pas quitte envers l'Archange : dans un pèlerinage qu'elle fit plus tard au Mont, elle promettait au nom de son époux l'établissement d'un ordre de chevalerie qui porterait le nom de leur céleste protecteur : Louis XI, son fils, acquitta la promesse de la reine, et l'ordre célèbre de Saint-Michel fut créé [1].

Outre ces titres du glorieux Archange, que Jeanne d'Arc appréciait à sa valeur, comme tous les bons catholiques et féaux sujets du royaume, il y en avait qui l'intéressaient d'une façon particulière. Saint Michel était le patron du Barrois, pays auquel géographiquement se rattachait Domremy; il l'était aussi de bon nombre de localités dans ce duché et dans la vallée de la Meuse. Là où s'éleva la ville de Saint-Mihiel avait été fondée une abbaye dédiée à l'Archange : la ville en prit le nom; Saint-Mihiel n'est que la forme meusienne du nom de Saint-Michel. Dans la petite localité de Moncel, sur la rive droite de la Meuse, à 3 kilomètres un peu en arrière de Domremy, il y avait un sanctuaire dédié à saint Michel, où l'on venait en pèlerinage de tous les points de la contrée. Jeannette, qui mettait une de ses joies les plus douces à visiter les lieux de dévotion du voisinage,

1. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, *loc. cit.*; — Paul Féval, *op. cit.*, pp. 298, 301-304.

n'ayant qu'à passer la rivière pour venir prier en celui-là, devait être des plus fidèles à s'y rendre. Si, comme le pense Siméon Luce, et d'ailleurs c'est assez vraisemblable, la nouvelle de l'échec que subirent les Anglais en 1424-1425, au pied du Mont-Saint-Michel dont ils avaient résolu de s'emparer à tout prix, arriva jusque dans la vallée de la Meuse, à coup sûr la fille de Jacques d'Arc fut une des plus heureuses de l'apprendre, et elle ne manqua pas de remercier avec effusion le glorieux Archange de ce succès[1].

V.

Le terrain se trouvait donc préparé pour la mission que saint Michel allait avoir à remplir, soit à l'égard de Jeanne, soit à l'égard de la France. A l'égard de la France qui est demeurée toujours fidèle à son culte, de la France dont le vainqueur de Lucifer est le protecteur spécial, il s'agit de la sauver et de l'arracher aux Anglais qui veulent en faire leur proie. A l'égard de Jeanne, l'instrument providentiel de ce salut, il s'agit de la former pour l'œuvre qu'elle doit accomplir. Or, ce rôle ne pouvait être celui des Saintes à la sollicitude desquelles la Pucelle allait être confiée. Il est réservé à saint Michel,

1. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 97-107, 83-84. — Nous parlerons plus loin (au chapitre intitulé : *Le Roi et le Royaume*) des sièges que le Mont-Saint-Michel eut à soutenir de la part des Anglais. Ce fut la seule place de Normandie dont ils ne purent s'emparer. L'évêque d'Avranches, Jean Bochard, auteur d'un des Mémoires présentés au Procès de réhabilitation, dit qu'on l'attribuait à la protection toute-puissante de l'Archange. (P. Lanéry d'Arc, Mémoires et Consultations en faveur de Jeanne d'Arc; *Opinio D. Joannis Abrincensis Episcopi*, p. 273. In-8°, Paris, 1889.)

l'ange des combats; c'est lui qui mettra au cœur de la vierge Lorraine la vaillance, l'ardeur, la ténacité auxquelles seront dus ses triomphes.

Sainte Catherine et sainte Marguerite auront à exercer sur Jeanne une influence d'autre sorte. Martyres de la foi et vierges toutes deux, elles lui feront entendre d'abord le prix de ce trésor de la virginité et de la pureté que le christianisme avait fait connaître au monde; puis elles ouvriront son âme à l'intelligence des nobles et grandes choses, elles l'initieront à la science du sacrifice, elles lui en révéleront la beauté; et si Jeanne captive, Jeanne condamnée indignement, envisagea sans désespoir la perspective cruelle des flammes du bûcher, c'est qu'elle avait appris de ses Saintes que, s'il est glorieux de mourir pour son pays, il est encore plus glorieux, plus beau de mourir tout ensemble pour son pays et pour Dieu.

Aussi bien, de même que l'archange saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite étaient, dans tout le royaume, l'objet d'une dévotion exceptionnelle. Princesses et filles du peuple tenaient à honneur de porter leurs noms[1]. Il en était surtout ainsi dans le nord-est de la France et dans la vallée de la Meuse. La sœur de Jeanne, qui mourut avant son départ pour Chinon, avait nom Catherine. C'est pourquoi, au moment de quitter sa famille, Jeanne pria sa tante maternelle, Aveline, qui était enceinte, de donner ce nom de Catherine à son enfant,

1. Voir dans l'ouvrage *Les Compagnons de Jeanne d'Arc*, par Henri Chapoys, in-8°, Paris, 1897, le chapitre quatrième, pp. 102-116; il contient des détails intéressants sur le culte des saintes Catherine et Marguerite en France au quinzième siècle; sur les princesses de la maison de France et de la maison de Bourgogne qui portaient les noms de Catherine, Michelle et Marguerite, surtout de Marguerite.

si elle accouchait d'une fille, « pour la soubvenance de feue Catherine, sa sœur, niepce de ladite Aveline[1] ».

A vouloir se rendre compte de l'action de chacune de ces Saintes sur la jeune âme qui leur était confiée, on peut la caractériser ainsi. Sainte Catherine, dont la parole ardente de foi et de charité, dont la sagesse éloquente avait confondu les philosophes d'Alexandrie et gagné plusieurs d'entre eux à Notre-Seigneur Jésus-Christ, semble s'être réservé le soin de former Jeanne à cette sagesse supérieure, à cette prudence plus qu'humaine dont elle donnera tant de preuves éclatantes dans le cours de sa mission guerrière et durant le procès de Rouen. « Elle parlait avec une prudence extrême[1] », disait de Jeanne un témoin qui avait pu en juger. « En ses dits et faits, ajoutait un autre contemporain, elle montrait une prudence merveilleuse[3]. »

Dans une des letttres concernant Jeanne d'Arc que renferme la Chronique de Morosini, lettre écrite le 10 mai 1429, on lit ces paroles : « Ce que l'on voit bien clairement, c'est que cette Pucelle raisonne sans jamais se contredire; elle discute avec des maîtres en théologie, si bien que l'on croirait que c'est une autre sainte Catherine venue sur la terre[4]. »

Sainte Catherine n'avait pas cultivé un sol infertile et ingrat.

Sainte Marguerite, martyrisée pour avoir préféré à une

1. E. Bouteiller et G. de Braux, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, p. 62.

2. « Bene prudenter loquebatur. » *Procès*, t. II, p. 346. Déposition de Pierre Cusquel, bourgeois de Rouen.

3. Lettre de Perceval de Boulainvilliers, *Procès*, t. V, p. 120.

4. *Chronique* inédite, t. III, p. 53. Publication de la *Société de l'Histoire de France*.

situation brillante le trésor de la foi chrétienne et celui de la virginité, éclairera Jeanne d'Arc sur le prix de cette pureté qu'il lui faudra garder inviolable au milieu des camps et parmi une soldatesque licencieuse; elle la soutiendra, la protégera, la *confortera* à l'heure terrible où seule, sans défense, chargée de fers, après avoir été l'objet de tentatives ignobles, la sublime captive mourra de la mort la plus horrible, victime de son amour pour la France, martyre de la pudeur et de la chasteté[1].

Nous ne quitterons pas ce sujet des *Voix* de Jeanne sans confirmer l'observation que nous avons présentée à propos du culte que la jeune fille rendait à saint Michel et à ses deux saintes protectrices[2]. En ce culte, avons-nous dit, rien qui ressemblât à une ombre de superstition; il en est de même des détails dans lesquels entre la Pucelle sur ses apparitions, sur la manière dont elle les accueillait, sur les conditions objectives dans lesquelles elle disait les avoir vu se produire. Bien des légendes avaient cours alors comme aujourd'hui au sujet de sainte Catherine et de sainte Marguerite, légendes auxquelles se rattachaient des croyances et des pratiques peu ou prou entachées de superstition. On ne relèvera pas un seul mot dans le langage de notre héroïne rappelant même de très loin ces légendes, ces pratiques et ces croyances.

A ce propos, comme à propos des actes religieux de leur prisonnière, les juges de Rouen usèrent de toute sorte de subtilités pour la prendre en défaut dans ses

1. Voir dans les Bollandistes, t. XXXII, — juillet, t. V, — les pages concernant sainte Marguerite, vierge et martyre d'Antioche en Pisidie, pp. 24-45; en particulier, les *Actes* de son martyre, pp. 34-39.
2. Cf. chap. II, p. 152.

réponses et l'amener à se compromettre. Jeanne a dû répondre de façon bien inattaquable pour que ses interrogatoires, rédigés par ses ennemis mêmes, n'offrent pas une seule phrase que l'esprit le plus difficile et le plus rigoureux puisse reprendre, dans les explications de l'accusée[1].

1. Cette absence de toute ombre de superstition dans la conduite, les croyances et le langage de la Pucelle a été relevée par le clerc de Spire dans son élucubration sur la Sibylle française. « Il n'y a, dit-il, dans le royaume de France, qu'une voix sur la parfaite orthodoxie de cette jeune vierge... Si elle avait eu des intentions superstitieuses, sa manière de vivre l'aurait fait connaître. »

Sibylla francisca, Rotulus 2us. — *Procès*, t. III, p. 464.

CHAPITRE V.

A DOMREMY.

JEANNE ET L'APPEL D'EN HAUT, SA MISSION.

I. *Sur le conseil de ses Voix, Jeanne fait vœu de virginité.*

II. *Ses Voix lui révèlent sa vocation et sa mission de par Dieu.*

III. *Invraisemblance de cette vocation et mission considérées humainement. — Un seul mot les explique : Jeanne* ENVOYÉE DE DIEU.

IV. *D'après les documents, elles ne sont l'effet d'aucune inspiration humaine.*

V. *De la conviction profonde avec laquelle la Pucelle parlait de ses révélations et de ses Voix. — Sur ce point, un seul témoignage est recevable, le sien.*

I.

De ces considérations sur les visions et les Voix de la Pucelle, revenons aux particularités qui en signalèrent la manifestation et aux faits extraordinaires qui en furent la conséquence : nous voulons parler du vœu de virginité de Jeanne adolescente et de la mission providentielle à laquelle elle fut appelée.

Les apparitions du glorieux Archange remplirent l'âme de Jeannette d'un tel sentiment de reconnaissance que, pour en remercier Dieu, elle fit aussitôt vœu de virginité. Elle promit de la garder « tant qu'il plairait

à Dieu, et elle était alors dans les treize ans ou à peu près[1] ». Lorsque ses Saintes la visitèrent, elle renouvela ce vœu entre leurs mains[2], et elle reçut d'elles en retour l'assurance qu'elles la mèneraient en paradis. A une condition cependant, c'est qu'elle gardât fidèlement sa virginité de corps et sa virginité d'âme[3].

Jeanne n'oublia jamais cette condition; de toutes ses forces, avec la plus grande vigilance, elle se mit en mesure de la remplir. Elle pensait que « si elle se mettait en péché mortel, sainte Catherine et sainte Marguerite la délaisseraient tantôt[4] ». C'est pourquoi leurs apparitions, aussi bien que celles de saint Michel, remplissaient son cœur d'une grande sécurité spirituelle. « Il lui semblait, quand elle voyait le bienheureux Archange, qu'elle n'était pas en état de péché[5]. » Demeurer en état de grâce avec Dieu était le désir et la préoccupation constante de son âme. « Elle serait la plus malheureuse du monde, avouait-elle, si elle savait n'être pas dans la grâce de Dieu[6]. »

Comme on lui demandait un jour si, lorsqu'elle allait se confesser, elle pensait être en péché mortel :

« — Je ne sais, répondit-elle, si j'ai jamais été en péché mortel : je ne crois pas en avoir fait les œuvres. Plaise à Dieu que je n'y sois jamais! Plaise à mon créateur que je n'aie jamais fait ou que je ne fasse jamais d'œuvres qui puissent charger mon âme[7]. »

1. *Procès*, t. I, p. 168.
2. *Ibid.*, p. 127.
3. *Ibid.*, p. 157.
4. *Ibid.*, p. 157.
5. *Ibid.*, p. 89.
6. *Ibid*,, p. 65.
7. *Ibid.*, p. 90.

C'est par cette vigilance de tous les instants et cette délicatesse de conscience que la vierge Lorraine s'appliquait à mériter que ses saintes, selon leur promesse, la menassent en paradis.

Pour la virginité de corps, Jeanne en revendiquait fièrement l'honneur, et elle, d'ordinaire si modeste, si réservée, se soumit sans hésiter à la plus délicate des épreuves lorsque à deux reprises, à Chinon et à Poitiers, des dames du plus haut rang et dignes de tout respect lui dirent avoir ordre de s'en assurer. A Chinon, bientôt nous entendrons notre héroïne donner comme sien, devant « le gentil Dauphin » et sa cour, le nom de « Jeanne la Pucelle — Jeanne la vierge ». Les témoignages unanimes de ses compatriotes et de ses contemporains ont proclamé qu'elle était digne de ce nom et qu'elle en pratiquait les vertus.

II.

Mais les Voix avec lesquelles la vierge de Domremy s'entretint à partir de sa treizième année ne se proposaient pas seulement de lui inspirer l'amour de tout ce qui est bien ; elles avaient charge de lui révéler sa vocation, de lui faire entendre l'appel de Dieu et de l'investir de la mission providentielle dont le salut du royaume devait être le prix. Dans cette mission, elles devaient la guider, la conseiller, l'assister, la conforter jusqu'à parfait accomplissement.

Lorsque Jeanne déclarera vouloir venir en aide à son roi, elle dira qu'elle vient non d'elle-même, mais de par

Dieu, qu'elle est son Envoyée, non l'Envoyée d'aucune puissance humaine.

Si on lui demande quel est le point de départ de sa vocation, elle répondra :

« Une Voix venant de Dieu pour l'aider à se bien conduire. »

Si, insistant, on veut savoir la raison d'être de cette vocation :

« C'est, ajoutera-t-elle, le relèvement du royaume, la défaite et l'expulsion de l'Anglais.

« Il a fallu qu'elle quittât son village pour aller en France. C'est que seule, elle devait recouvrer les provinces au pouvoir de l'étranger ; d'elle seule le pays et son roi auront secours[1]. »

Devant un tel langage, l'horizon s'illumine, l'on est comme transporté en pleine histoire sacrée. On a l'impression que l'héroïne appartient à l'histoire de l'Église aussi bien qu'à l'histoire de notre pays. En lui réservant l'honneur de vaincre et de chasser les envahisseurs, Dieu en use envers sa petite servante comme il en a toujours usé envers les personnages dont il a fait ses envoyés extraordinaires, ses instruments de choix : Abraham, Moïse, Josué, Gédéon, Débora, Esther, Judith, saintes Brigitte de Suède et Catherine de Sienne, sans oublier les vierges et martyres sainte Catherine et Marguerite. A ces âmes privilégiées, l'appel de Dieu s'est fait entendre avant toutes choses. Jeannette l'entendra pareillement. Sauver le peuple élu était la mission des Moïse et des Débora. Sauver un grand pays et son prince, leur rendre l'indépendance, briser le joug de

1. *Procès*, t. I, p. 52 ; t. II, p. 436, et *passim*.

l'Anglais prêt à s'abattre sur eux, telle sera la mission de la vierge de Domremy.

Cet appel d'en haut, Jeanne l'entendra plusieurs fois pendant deux années consécutives avant que lui soit révélée l'œuvre à laquelle cet appel la destinait. La première fois, ce sera, on l'a vu plus haut, dans le jardin de son père, par un beau soir d'été; puis, au milieu des prairies qui bordent la Meuse, puis dans la solitude de Bermont, sous les ramures du Bois-Chesnu, dans les champs lorsque sonne l'*Angelus*, et jusque dans les sanctuaires de dévotion où elle aime venir prier. Jamais, sans ces appels réitérés, la simple villageoise qu'était Jeanne n'eût songé à se parer du titre d' « Envoyée de Dieu ».

Ce n'est pas dès la première apparition que ce titre lui est conféré. Ses Voix la font passer par plusieurs degrés d'initiation avant de lui révéler leur secret.

Premier degré. — *La vocation et l'appel de Dieu.* — L'archange saint Michel d'abord, les saintes Catherine et Marguerite, quelque temps après, lui apparaissent et conversent avec elle « pour l'aider à se bien conduire[1] ».

Deuxième degré. — *La mission se prépare.* — Jeanne met en pratique les conseils de ses Voix. Sa piété, sa foi, son amour de la France et de Dieu grandissent. L'archange alors « lui raconte la pitié du royaume »[2].

Troisième degré. — *La mission se précise.* — Jeanne brûle du désir de porter remède à cette pitié. La Voix lui apprend qu'il lui faudra pour cela quitter son village

1. *Procès*, t. I, pp. 52, 86.
2. *Ibid.*, p. 171.

et venir en France. A un moment donné, elle le lui dira deux ou trois fois par semaine[1].

QUATRIÈME DEGRÉ. — *Les voiles se déchirent. La jeune vierge est investie de sa mission.* — Le siège d'Orléans approche. Jeanne doit le faire lever. Mais il est indispensable qu'elle ait une audience du Dauphin. Qu'elle se rende donc à Vaucouleurs et qu'elle demande à Baudricourt une escorte pour la mener à Chinon[2]. Qu'elle n'hésite pas à se présenter à lui comme l' « Envoyée de Dieu », qui seule peut venir en aide au royaume ; qu'elle lui donne comme gage la révélation de la défaite de Rouvray, et Baudricourt finira par consentir à sa demande : ses officiers la conduiront au roi, et la jeune fille sera mise à même d'accomplir sa mission.

Cette mission, elle la connaîtra de la sorte dans ses éléments essentiels : l'esprit de Dieu et ses Voix la lui auront révélée. Comme elle le dit au capitaine de Vaucouleurs, comme elle le redira maintes fois aux conseillers, gens du roi et gens d'Église, ce sera, dans un sens général, le salut du pays, la recouvrance du royaume à main armée, si les envahisseurs repoussent les propositions de paix ; ce sera plus particulièrement et à brève échéance la levée du siège d'Orléans, le sacre du Dauphin à Reims, et deux séries d'événements précisés plus tard, correspondant aux deux parties de sa mission, l'une, « mission de vie », qui s'accomplira de son vivant, l'autre, « mission de survie », qui ne s'accomplira qu'après sa mort, mais cependant du vivant même de son roi. Dans l'une

1. *Procès*, t. I, pp. 52, 53.
2. *Ibid.*

et dans l'autre, le vrai titre de Jeanne sera celui d' « Envoyée de Dieu ».

« Gentil Dauphin, dira-t-elle à Charles VII, je suis venue et suis envoyée de Dieu pour donner secours au royaume et à vous [1]. »

A l'évêque de Beauvais, son juge, elle dira par deux fois : « Prenez garde à ce que vous faites, car je suis envoyée de Dieu [2]. »

Sur le bûcher, son acte suprême de foi sera celui-ci : « Non, mes Voix ne m'ont pas trompée, ma mission était de Dieu[3]. »

Et ses fidèles auxiliaires dans l'accomplissement de sa mission seront les protecteurs célestes qui l'en ont investie de par Dieu. « Tout ce que j'ai fait de bien, déclarera-t-elle, je l'ai fait par commandement de mes Voix. — Jamais je n'ai eu besoin d'elles qu'elles ne soient venues. Voilà sept ans qu'elles ont entrepris de me gouverner [4]. »

Du reste, ses Voix ne lui ordonneront rien que par commandement de Dieu. « Elles viennent de Dieu et par son ordre. Et elle n'a rien fait que par commandement de Dieu et de ses anges. »

De là ses protestations réitérées : « Je ne suis venue en France que par commandement de Dieu. J'eusse mieux aimé être écartelée que d'y venir sans son commandement [5]. »

1. *Procès*, t. II, p. 17.
2. *Ibid.*, t. I, pp. 62, 154.
3. *Ibid.*, t. III, p. 170.
4. *Ibid.*, t. I, pp. 71-72, 127, 132, 133, 134.
5. *Ibid.*, pp. 73, 74.

Ses juges lui opposant le devoir d'obéir à ses père et mère :

« Puisque Dieu commandait, répliqua-t-elle, il fallait bien obéir. Eussé-je eu cent pères et cent mères, eussé-je été fille de roi, Dieu le commandant, je serais partie[1]. »

III.

Retenons cette parole de la Pucelle et arrêtons-nous-y quelques instants. Elle nous apprendra deux choses : que Jeanne ne se faisait pas illusion sur les difficultés de l'œuvre dont elle allait être tout spécialement chargée ; et qu'elle apercevait clairement le moyen providentiel qui devait en venir à bout.

D'une part, elle voyait se dresser devant elle ces difficultés, pour ne pas dire ces obstacles, ces impossibilités accumulées. Ses Voix lui déclarent qu'il faut « qu'elle prenne la route de France, qu'elle fasse lever le siège d'Orléans, qu'elle se rende à Vaucouleurs auprès de Robert de Baudricourt, le capitaine de la place, qui lui donnera des gens pour la mener au roi ». Et Jeanne répond « qu'elle n'est qu'une pauvre fille, qu'elle ne sait ni chevaucher ni faire la guerre[2] ». En ces réponses n'aperçoit-on pas ce qu'elle pense, à savoir qu'elle n'est pas l'ouvrière désignée naturellement pour l'œuvre colossale à effectuer, le relèvement soudain du pays et la défaite finale de l'Anglais? Faible femme, une enfant plutôt, fille des champs, sans fortune, sans noblesse,

1. *Procès*, t. I, p. 129.
2. *Ibid.*, p. 53.

sans instruction, sans expérience des affaires publiques et des choses de la guerre, nullement apparentée à de puissantes familles, à des seigneurs remuants, pouvant mettre à son service leur crédit, leurs hommes d'armes, leurs partisans, leurs alliés, n'y avait-il pas là un vaste champ d'impossibilités et d'invraisemblances, et concevoir ce dessein, entreprendre de l'exécuter n'était-ce pas un défi au bon sens, une démarche ayant pour résultat certain un échec lamentable? La seule pensée de renoncer à l'habit de son sexe, de se mêler à des routiers, à des soudards sans mœurs, d'être exposée à leurs outrages et aux pires aventures, n'avait-elle pas de quoi la convaincre de l'impossibilité d'aborder jamais le roi de France et de lui faire agréer ses projets?

Assurément, ces impossibilités étaient manifestes; à ne pas sortir du cercle de ces considérations, il ne fallait voir dans le dessein caressé que folie, dans l'avenir rêvé que ténèbres. Mais un mot a été prononcé qui va transformer la folie en raison et, à la place des ténèbres, faire briller la lumière : en cette entreprise, Jeanne ne sera pas seulement une faible jeune fille, elle sera l' « Envoyée de Dieu ».

Qu'importe qu'elle ne soit qu'une pauvre et obscure villageoise, qu'une étrangère sans noblesse ni fortune, ces conditions s'évanouissent du moment qu'elle est « la messagère du Dieu des armées ». Devant ce titre, tous les autres ne comptent plus, toutes les oppositions n'ont plus de raison d'être. Devant ce mot, conseillers royaux, princes du sang, évêques, seigneurs, capitaines, maîtres en théologie comprennent qu'il ne faut pas éconduire ce personnage qui se présente et qu'on ne rencontre pas tous les jours, une « Envoyée de Dieu ».

Et ils ne se trompent pas : ce n'est de leur part ni crédulité, ni superstition. Le grand nom de Dieu suffit à transformer les impossibilités en réalités, les invraisemblances en certitudes. La créature qui paraît, le signe divin au front, sort de l'ordre humain et revêt une dignité supérieure. Devant elle, les barrières tombent, les portes s'ouvrent, et les monarques eux-mêmes rentrent dans le rang des simples mortels. Ainsi le veulent la raison, la morale, la logique éternelle. C'est pourquoi Jeanne, rappelant au seuil de sa mission qu'elle n'obéit qu'à un « commandement de Dieu », pose le principe d'une logique inattaquable, et trace le cadre d'un plan qui, tout impossible qu'il semble, sera complètement et ponctuellement exécuté.

On ne saurait donc s'y méprendre, le langage de la Pucelle au début de sa mission ne le permet pas. Elle intervient dans les affaires du royaume uniquement par la volonté d'en haut. Elle le notifiera au capitaine de Vaucouleurs, comme au Dauphin lui-même à Chinon, comme aux membres des Commissions chargées de s'enquérir de sa foi et de ses mœurs. Et parce que la « messagère du Ciel » sent à merveille qu'on ne doit point la croire sur parole, que sa mission a besoin de preuves qui en établissent l'authenticité, elle est prête à les fournir. A l'heure voulue, elle présentera les lettres de créance du souverain dont elle tient ses pouvoirs, elle produira les exploits annoncés d'avance qui marqueront d'un sceau divin sa mission libératrice.

IV.

Les esprits formés à l'école du christianisme ne seront pas surpris de ces desseins de la Providence. Ils savent que Dieu se plaît à « choisir les faibles de ce monde pour confondre les forts ». Quant aux esprits que les considérations de ce genre laissent indifférents, l'étude sérieuse des documents suffit à leur montrer combien il est difficile de donner de la mission de la Pucelle et de ses origines une explication purement naturelle.

A tenir compte du milieu et des occupations dans lesquelles la petite Jeanne a passé les années de son adolescence, c'est un postulat de bon sens qu'elle n'a pu concevoir d'elle-même et improviser sa vocation et sa mission telles qu'elle les présenta à son parent Laxart et au capitaine de Vaucouleurs d'abord, plus tard au jeune roi, aux prélats et gens de guerre qui l'examinèrent, en dernier lieu à ses juges de Rouen. Simple villageoise, d'une famille obscure, sans instruction, sans formation spéciale, ces idées lui sont venues d'ailleurs.

Mais c'est un postulat de bon sens non moins manifeste et une conséquence qui jaillit des documents, que ces idées n'ont pu lui venir davantage ni des siens, ni des compagnons de son adolescence, ni des personnes, ecclésiastiques ou laïques, avec qui elle a été en relation de sa treizième à sa seizième année. Auprès d'aucun des personnages dont parlent les textes, la jeune fille n'a pu puiser les éléments du plan qu'elle a conçu, et apprendre les moyens de le mettre à exécution : l'intel-

ligence, l'expérience, les connaissances indispensables leur faisaient totalement défaut.

Oubliant que les procédés commodes du roman doivent être bannis de l'histoire, un écrivain de renom imaginait récemment un religieux quelque peu fanatique dont la Pucelle aurait subi l'influence, un directeur inconnu qui « aurait préparé à Charles VII un angélique auxiliaire [1] ».

A l'appui de cette hypothèse, le même écrivain ajoutait que « Jeanne fréquentait beaucoup de prêtres et de moines ».

Si l'on s'en tient aux documents, la Pucelle n'a fréquenté ni beaucoup de prêtres ni beaucoup de moines. Elle a pu en rencontrer sur son chemin quelques-uns, mais elle ne fréquentait guère que son curé. Elle visita une fois l'an, — nous l'avons rappelé, — de sa dixième à sa seizième année, son oncle, le curé de Sermaize, et put voir un de ses cousins, religieux à l'abbaye de Cheminon. Elle se confessa trois ou quatre fois en passant à Messire Fournier, curé de Vaucouleurs. Henri Arnolin, de Gondrecourt-le-Château, l'entendit trois fois en confession pendant un carême, et une autre fois à l'occasion d'une fête. Jean Colin, chanoine de Brixey, la confessa deux ou trois fois. A Neufchâteau, elle se confessa deux ou trois fois à des religieux mendiants [2]. Parmi ces prêtres, on n'en aperçoit aucun qui ait pu remplir le rôle d'initiateur et de « directeur » imaginé par M. A. France. La jeune fille a pu également se confesser aux curés des paroisses voisines de Domremy où

1. A. France. *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 54.
2. *Procès*, t. II, pp. 446, 459, 432; t. I, p. 53.

elle allait en dévotion, à Maxey-sur-Vaise, à Burey-le-Petit, à Saint-Nicolas-du-Port, à Toul, à Nancy peut-être. Mais ces ecclésiastiques, elle ne les a vus que par circonstance et il n'est pas exact de dire qu'elle les fréquentait. Il l'est encore moins d'ajouter « qu'elle *se trouvait en relation avec nombre* de personnes ecclésiastiques aptes à reconnaître le don qu'elle avait de voir des choses invisibles ». Ces personnes sont rares, on ne les rencontre pas aisément, et aucun document n'apprend que Jeanne les ait rencontrées.

Tout ce que l'on peut inférer de ces relations de la Pucelle avec ses parents de Champagne, ses confesseurs ordinaires et extraordinaires et autres personnages nommés, nous l'avons indiqué plus haut : c'est que Jeanne en profita pour ajouter à son mince savoir humain et se former intellectuellement et socialement. Aller plus loin, c'est sacrifier les faits à l'hypothèse pure, sinon au parti pris.

Aux historiens qui trouvent une explication suffisante de la vocation de la Pucelle dans l'impression douloureuse que les malheurs du temps produisaient sur son âme vibrante et sensible à l'excès, Henri Wallon oppose cette remarque malaisée à réfuter :

« Si le sentiment des souffrances que la guerre apporte, si la haine qu'inspire le conquérant maître du sol natal, avaient suffi pour donner un sauveur à la France, il serait né partout ailleurs qu'à Domremy [1]. »

D'un autre côté, il faut bien convenir que rien dans la condition sociale où se trouvait la Pucelle ne la prédisposait à sa mission et ne la favorisait. Ce n'est point la vocation personnelle qui a fait surgir la vocation divine,

1. H. Wallon, *Jeanne d'Arc,* t. I, pp. 83, 84.

c'est plutôt celle-ci qui a donné naissance à celle-là. Humainement parlant, les vocations sont déterminées par le milieu dans lequel on a vécu, par les traditions familiales, par les goûts et les aptitudes propres aux individus. Qui s'aventurerait à dire que le milieu villageois, les occupations champêtres et autres travaux dans lesquels Jeanne a passé son adolescence, que l'infirmité de son sexe l'ont poussée vers cette vie guerrière à laquelle on la voit ne se résoudre qu'avec peine et se résigner? « Guerroyer, chevaucher à la façon des hommes d'armes, je ne sais pas, dit-elle, ce n'est pas mon état : j'aimerais mieux filer à côté de ma pauvre mère. Si je le fais, c'est que Dieu, mon Seigneur, l'a ainsi ordonné [1]. »

Encore moins pourrait-on prêter une influence efficace en ce sens à ses parents, amis et compagnons de jeunesse. Ce n'est pas son père qui l'eût poussée en cette voie, ni aucun des personnages avec qui les documents la montrent en rapport. Ce que l'on peut dire, et ce qui est la conduite habituelle de la Providence, c'est que l'appel de Dieu a fait naître chez la Pucelle, à côté de la vocation surnaturelle, une vocation naturelle de circonstance. L'ardente foi chrétienne de la jeune fille, son patriotisme non moins généreux auront raison des résistances de la nature, elles donneront des ailes à ses désirs, et la jeune vierge mettra au service de son pays les riches facultés, cœur, imagination, volonté, intelligence, dont le Créateur n'a pas oublié de la doter.

1. *Procès,* t. I, 53; t. II, 436.

V.

Autre question qui a bien son importance. Que sied-il de penser de la conviction profonde avec laquelle Jeanne parle de ses visions et de ses Voix? Jamais elle n'émet l'ombre d'un doute sur leur réalité et leur objectivité. Au contraire, elle ne trouve pas d'expression assez forte pour rendre ce qu'elle éprouve. L'archange saint Michel, les anges qui l'accompagnaient, les saintes Catherine et Marguerite, elle affirme les avoir vus de ses yeux, comme elle voyait siégeant sur leur tribunal les juges qui étaient devant elle.

Ces impressions, cette conviction, comment les expliquer?

Une première explication bien simple, parce qu'elle est fondée sur la loyauté, la sincérité de la jeune fille, consiste à dire qu'elle s'exprimait de la sorte, parce qu'elle pensait et sentait de la sorte au plus intime de son être : elle avait conscience d'être dans la vérité.

La doctrine catholique nous donnera une seconde explication : elle nous apprendra que les révélations de la Pucelle inondaient son âme de lumière et y créaient l'évidence. « A cette lumière divine, elle distinguait deux choses : que l'objet de ses révélations était vrai, que ces révélations venaient de Dieu[1]. »

De toute façon, Dieu n'est-il pas le soleil des esprits? Nous l'oublions trop dans nos temps de scepticisme

1. Benoît XIV, *Opera omnia*, t. III, p. 523. — Cf. *Les Visions et les Voix*..., étude critique, chap. xxiv.

et d'incrédulité. Le christianisme était la religion de Jeanne d'Arc et de son siècle. Or, l'un des points fondamentaux du christianisme, c'est que jamais Dieu n'a cessé d'être en rapport avec l'homme, le ciel avec la terre, les « habitants du paradis » avec certaines âmes prédestinées. Il en a été ainsi dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament; il en a été ainsi dans toute l'histoire de l'Église. Quelques années avant l'apparition de la vierge de Domremy, Brigitte de Suède et Catherine de Sienne avaient été de ces âmes choisies : pourquoi Jeanne ne l'aurait-elle pas été?

L'enfant ne se disait pas cela, mais Dieu le lui fit entendre. Des messagers divins entrèrent en relation avec elle et créèrent en son âme la conviction qu'elle était choisie pour sauver son pays et l'arracher à la domination anglaise. Pour Jeanne chrétienne ardente, pour Jeanne sœur des saintes et des anges, cela suffisait.

Cela suffit aussi à l'historien qui accorde à l'Évangile et à l'histoire de l'Église le respect qu'ils méritent. Les secrets ressorts des Voix et visions de la Pucelle restent pour lui un mystère; dans l'ensemble, ces Voix et visions ne le sont plus : elles se présentent comme l'un des moyens dont use la Providence pour former les créatures exceptionnelles dont elle veut faire l'instrument de ses miséricordes.

Au reste, la foi que ces visions et révélations réclament des esprits qui les jugent dignes de créance est une foi purement humaine, n'ayant rien de commun avec la foi surnaturelle due aux vérités révélées de Dieu.

Ce qui fait de cette foi humaine pour tout historien

sans parti pris la seule solution acceptable du problème des Voix, c'est le langage des documents, et ce qu'il apparaît de raisonnable dans l'explication que la Libératrice du pays donne de son intervention.

D'une part, le langage des documents est formel et, quoiqu'il s'agisse d'une continuité de faits qui remplissent sept années, aucune obscurité, aucune équivoque, aucune lacune ne se produit qui permette d'élever le moindre doute sur cette succession de visions, d'apparitions, et sur l'objet de ce commerce supérieur que l'héroïne a fait connaître avec les précisions les plus significatives.

D'autre part, simple et raisonnable apparaît l'explication de ce qu'il y a de merveilleux dans son histoire. Il est évident que ce qui s'est passé au temps de la Bible et de l'Évangile a pu se passer au quinzième siècle. L'archange Gabriel a été envoyé de Dieu au prophète Daniel, au prêtre Zacharie, père de Jean-Baptiste, à la bienheureuse Vierge Marie. Pourquoi Dieu ne l'aurait-il pas envoyé, ainsi que saint Michel et les saintes Catherine et Marguerite, à la future Libératrice de son peuple préféré? Qui oserait dire que les raisons ou la puissance lui ont fait défaut?

Si l'on tient à comprendre de quelle manière des esprits incorporels ont pu se manifester à un être corps et âme, qu'on recoure aux grands théologiens comme saint Thomas d'Aquin et Suarez, aux grands penseurs tels que Pascal et Leibniz, Descartes et Bossuet, et les lumières jailliront abondantes.

Et pour les esprits qui tiendraient à ne pas quitter le terrain de l'histoire pure, qu'ils veuillent bien noter, parmi les visions et révélations de l'envoyée de Dieu,

celles dont l'éclat resplendit assez pour qu'on y découvre une portée objective convaincante qu'il est aisé à tout historien de vérifier.

A quel titre, d'ailleurs, récuserait-on l'affirmation que l'héroïne fait de sa mission divine et des phénomènes extraordinaires qui l'ont accompagnée? Serait-ce parce qu'on ne croit pas en Dieu? Qui oserait proclamer cette raison suffisante? Entre Jeanne qui affirme ce qu'elle a expérimenté pendant plusieurs années et des incrédules qui nient pour le plaisir de nier, à qui doit-on s'en rapporter? Est-ce que ces négateurs ont vu ce qui se passait dans l'âme de la Pucelle lorsqu'elle recevait ses visiteurs célestes; et parce qu'ils prétendraient ces communications impossibles, depuis quand leur intelligence serait-elle la mesure des possibilités et des réalités?

Le seul personnage dont les déclarations fassent foi dans cette question, ce n'est ni un académicien sceptique, ni un professeur de Sorbonne athée, qui n'ont rien constaté ni expérimenté, c'est Jeanne d'Arc. Il s'agit de faits nombreux d'expérience qui lui sont propres. Elle était dans les conditions d'intelligence et de sincérité requises pour ne dire que la vérité.

Donc c'est à son témoignage, à l'exclusion de tout autre, à moins de faire la preuve du contraire, que l'historien sans parti pris, sans préjugé sectaire, doit en premier lieu s'en rapporter.

Et pour avoir le dernier mot de cette mission unique dans nos annales, pour juger s'il faut dire : « mission humaine ou mission divine »; ce sont les faits qu'il faudra interroger, c'est à l'histoire même qu'il faudra, au bout de ce drame ou de cette épopée, demander si Jeanne la Voyante, Jeanne la Libératrice, a tenu sa parole,

si tout ce qu'elle a prédit a été exécuté, et, par suite, si véritablement elle a fourni la preuve qu'elle était « Envoyée de Dieu ».

Et si telle est la seule conclusion qui puisse raisonnablement être formulée, n'est-ce pas après tout la chose la plus simple du monde que cette explication catholique des dits et gestes d'une sainte catholique, dans un pays catholique? Qu'on réserve pour les héroïnes païennes les théories qui font litière de l'idéal et du divin[1].

1. Pour les questions que le sujet des Voix de la Pucelle soulève, on les trouvera présentées avec les développements voulus dans nos deux études critiques : *Les visions et les Voix*, in-8°, Paris, Ch. Poussielgue, 1903. — *Jeanne d'Arc et sa mission d'après les documents,* in-12, Paris, G. Beauchesne, 1909. Toutefois, les principales se rencontreront et nous les traiterons au cours de cette Histoire. Un chapitre spécial exposera, entre autres choses, quel était « l'objet et l'étendue de sa mission ».

CHAPITRE VI.

A VAUCOULEURS.

JEANNE ET ROBERT DE BAUDRICOURT.

I. *Instances plus pressantes des Voix de Jeanne : elle a recours à son parent Laxart. — Premier voyage à Vaucouleurs. — Dédain du capitaine Baudricourt.*

II. *Retour à Domremy. — La jeune fille parle de son dessein. — Elle revient chez Laxart à Burey-le-Petit. — Adieux à son amie Mengette.*

III. *Second voyage à Vaucouleurs. — Nouveau dédain de Baudricourt. — Faux départ de la Pucelle. — Henri Le Royer. — La crypte du château. — Jean de Metz et Bertrand de Poulengy.*

IV. *Jeanne et le vieux duc de Lorraine. — Voyage à Toul, Nancy, Saint-Nicolas-du-Port. — Rentrée à Vaucouleurs.*

V. *Hésitations de Baudricourt. — L'exorcisme. — Jeanne apprend au capitaine la défaite de Rouvray. — Baudricourt se décide. — Départ pour Chinon.*

I.

Cependant le temps marchait et, d'enfant, Jeannette était devenue jeune fille. Au cours de sa seizième année, ses Voix se firent entendre de plus en plus précises. Un jour « qu'elle gardait les animaux dans les champs, la Voix lui dit que Dieu avait grand'pitié du peuple de

France, et qu'il fallait qu'elle, Jeanne, vînt en France. Et en entendant ces paroles, elle se mit à pleurer[1] ».

L'Archange ne s'en tint pas là. Deux ou trois fois la semaine, il lui dit : « Jeanne, il te faudra quitter ton village et aller en France[2]. »

Enfin, la Voix s'exprima plus positivement encore. « Elle lui commanda d'aller à Vaucouleurs, et de s'adresser au capitaine Robert de Baudricourt qui la ferait mener sûrement au roi. »

— Mais, répondit Jeanne, je ne suis qu'une pauvre fille ne sachant chevaucher et guerroyer[3].

— N'importe, va ! reprit la *Voix*.

En ces années 1425-1428, à Burey-le-Petit[4], habitait la tante maternelle de Jeanne, Aveline, femme Le Voyseul, dont la fille était mariée à Durand Lassois ou Laxart. Les enfants de Jacques d'Arc, que n'effrayait pas un voyage de vingt-cinq lieues quand il s'agissait de visiter leur oncle de Sermaize et sa famille, devaient faire sans difficulté le trajet qui séparait Domremy de Burey-le-Petit, pour y visiter la sœur de leur mère toutes les fois que l'occasion s'en présentait. Jeanne, d'ordinaire,

1. *Procès*, t. III, p. 204.

2. *Ibid.*, t. I, p. 52. — Dans la vallée de la Meuse, on opposait le pays de France au pays de Lorraine. Pour Jeanne, aller en France signifiait aller dans la direction et à l'intérieur du royaume, et non dans l'intérieur et la direction du duché de Lorraine ou du pays d'Allemagne. A peu de distance de Domremy, il y a un village qu'on appelle encore *Royze en France*.

3. *Procès*, t. I, p. 53.

4. Entre Domremy et Vaucouleurs, il y a deux Burey : l'un dit Burey-la-Côte, à 6 kilomètres de Domremy et 15 environ de Vaucouleurs ; l'autre dit Burey-en-Vaulx, à 16 kilomètres de Domremy et à 5 de Vaucouleurs. C'est Burey-en-Vaulx qui serait désigné par Durand Laxart dans sa déposition, sous le nom de Burey-le-Petit. (Cf. Chévelle, *Jeanne à Burey-le-Petit*, p. v. Brochure in-8o, Nancy, 1899.)

accompagnait ses frères. Plus d'une fois ceux-ci, le moment du retour arrivé, laissèrent leur sœur à Burey, car elle paraît avoir été tendrement aimée de son oncle, de sa tante et de ses deux cousins. Un document mis au jour par un descendant des frères de Jeanne d'Arc, M. G. de Braux, parle d'une « longue demourance que Jehanne la Pucelle aurait faite » à Burey « en la maison de Jehan le Voyseul, mari d'Aveline[1] ». D'autre part, l'intérêt que prendra Laurent Laxart aux communications de sa jeune parente, sa condescendance à la seconder, ses voyages à Vaucouleurs, Nancy et Saint-Nicolas-du-Port, dont nous allons parler, dénotent de son côté un attachement à Jeanne que des relations rares seraient hors d'état d'expliquer.

Le 3 mai 1428, ce cousin par alliance que la fille de Jacques d'Arc appelait son oncle, sans doute à cause de la disproportion d'âge[2], — il avait seize ans de plus qu'elle, — vint à Domremy demander au père et à la mère de sa jeune cousine la permission de l'emmener à Burey avec lui. En cela Laxart déférait à un désir que Jeanne avait trouvé moyen de lui faire savoir[3]. Ce qu'elle projetait dans le secret de sa pensée, c'était d'aller à Vaucouleurs, comme ses *Voix* le lui avaient recommandé, d'obtenir une audience du capitaine de la châtellenie, Robert de Baudricourt, et elle comptait sur le mari de sa cousine pour l'y accompagner. Arrivée à

1. E. de Bouteiller et de Braux, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, enquête du 8 octobre 1555, pp. 61-65.

2. Cet usage est encore en vigueur dans le pays lorrain. M. Boucher de Molandon, dans son livre, *La famille de Jeanne d'Arc*, pp. 146-147, en cite des exemples.

3. Déposition de Durand Laxart, *Procès*, t. II, p. 444; — de Mengette, femme Joyart, *ibid.*, p. 430.

Burey chez ses proches, dans les huit jours qu'elle y passa, la jeune fille découvrit son projet à Laxart[1]. Au bout de ce temps, elle lui révéla ce qu'elle n'avait encore révélé à personne, ni à son père, ni à sa mère, ni même, en dehors de la confession, à messire Guillaume Front, son curé. Quand elle eut conté ses desseins à son oncle, — pour nous conformer au langage de Jeanne elle-même nous ne le désignerons pas autrement, — quand elle eut ajouté qu'elle devait aller en France « pour le plus grand profit du Dauphin[2] » qu'elle ferait sacrer et couronner, qu'il fallait à tout prix que le capitaine de Vaucouleurs l'y fît accompagner, son oncle, surpris au delà de toute expression par une semblable confidence, ne savait à quoi se résoudre. Ses perplexités étaient d'autant plus grandes qu'il ne pouvait douter de la sincérité de la jeune fille, et qu'il savait à quoi s'en tenir sur sa piété si saine, son jugement si droit, son bon sens parfait.

Pour vaincre ses hésitations, Jeanne lui dit :

— N'a-t-on pas annoncé que la France serait perdue par une femme et qu'une femme ensuite la sauverait ?

— C'est vrai, on l'a annoncé, répondit Laxart.

— N'a-t-on pas ajouté, reprit Jeanne, que cette femme serait une Pucelle des Marches de Lorraine?

— On l'a dit encore.

— Eh bien ! cette Pucelle, c'est moi. Mes *Voix* me l'ont assuré[3].

Laxart, saisi par l'accent de vérité qui ressortait du ton de sa jeune parente, lui répondit alors :

1. *Procès*, t. I, p. 53.

2. Déposition du chevalier Albert d'Ourches, *Procès*, t. II, p. 450.

3. *Procès*, t. II, pp. 444, 447. – Quoique le texte passe cette réponse sous silence, elle est indiquée tout naturellement.

— Soit! mon enfant; nous irons à Vaucouleurs.

La châtellenie de Vaucouleurs formait une enclave française entre le duché de Lorraine et le Barrois. Depuis 1342, Vaucouleurs appartenait au royaume. C'était la dernière forteresse que Charles VII eût conservée à l'extrémité orientale, « de même qu'il avait réussi à garder le Mont-Saint-Michel à l'extrémité occidentale[1] ».

Le capitaine qui commandait alors à Vaucouleurs avait nom Robert de Baudricourt. Partisan dévoué du Dauphin, il avait « en la place foison de gens d'armes faisant guerre tant aux Bourguignons qu'aux autres ennemis du roi[2] ».

1. SIMÉON LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 54. — Aujourd'hui, Vaucouleurs est un des chefs-lieux de canton du département de la Meuse, arrondissement de Commercy. Sa population est d'environ 2.600 âmes.

2. COUSINOT DE MONTREUIL, *Chronique de la Pucelle*, p. 271. In-12, Paris, 1859, édition de Vallet de Viriville.

La famille à laquelle appartenait Robert de Baudricourt, quoique établie en Champagne avant le quinzième siècle, tirait vraisemblablement son nom de la localité lorraine de ce nom, aujourd'hui dans le canton de Mirecourt, département des Vosges. Le père de Robert, Liébaud de Baudricourt, était gendre du bailli de Chaumont, chevalier, chambellan du duc de Bar et gouverneur de Pont-à-Mousson. Robert était capitaine de Vaucouleurs depuis 1420. Il fut, après le traité d'Arras, nommé bailli de Chaumont. S'il fut fidèle au roi son maître, plus d'une fois il prit part à des coups de main et à des entreprises en elles-mêmes peu honorables; par exemple, quand, en la compagnie du Damoiseau de Commercy, il détroussait des marchands lorrains. (SIMÉON LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 70.) — Deux versions circulent sur sa fin. Selon la première, il serait mort vers 1433 ou 1434, à Toul, prisonnier et excommunié pour avoir envahi les terres du Chapitre. (E. DE BOUTEILLER et G. DE BRAUX, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, Introduction, XXVIII, XXIX, d'après le père Benoît, historien de Toul.) Selon la seconde version, qui paraît solidement établie, après la bataille de Bulgnéville, où il fut fait prisonnier, il resta assez longtemps entre les mains du

Vers le 13 mai, fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, Jeanne, accompagnée de Durand Laxart, se présentait devant Robert de Baudricourt. Elle le reconnut au milieu de ses gens, quoique rien ne le distinguât : ses *Voix* le « lui firent connaître[2] ». S'adressant aussitôt à lui, elle lui dit « qu'elle venait de la part de son Seigneur pour qu'il mandât au Dauphin de se bien tenir et de ne pas cesser de guerroyer contre ses ennemis; qu'avant la mi carême, le Seigneur lui donnerait secours; qu'après tout, le royaume n'appartenait pas au Dauphin, mais à son Seigneur[2]; néanmoins, son Seigneur voulait que le Dauphin fût fait roi et eût le royaume en commende[3]; qu'en dépit de ses ennemis il regnerait et qu'elle-même le mènerait sacrer[4] ».

— Quel est celui que tu appelles ton Seigneur? demanda Baudricourt.

vainqueur; rendu à la liberté, il vécut quelques années encore et ne mourut qu'en 1454 ou 1455. M. Léon Mougenot, dans son *Étude sur Jeanne d'Arc et le sieur de Baudricourt*, cite plusieurs documents et témoignages prouvant que ce personnage était vivant en août 1454. Qu'il eût vécu encore deux ans, et il eût pu raconter, par-devant les Commissaires de la réhabilitation, la réception qu'il avait faite à la Pucelle. (Voir l'*Étude* citée, pp. 116-130, et Jolibois, *Dictionnaire de la Haute-Marne*.)

1. *Procès*, t. I, p. 53; t. II, p. 456.

2. C'est-à-dire à Dieu, à « Messire », comme dira souvent la Pucelle.

3. *En commende* (de *commendare*, confier), terme de droit. Canoniquement, on distinguait deux sortes de bénéfices : 1º ceux qui mettaient les élus en possession du titre, de ses avantages, mais aussi avec l'obligation de résider et de remplir les autres charges qui étaient attachées; 2º ceux qui n'étaient donnés qu'en *commende;* les bénéficiaires alors jouissaient du titre, des revenus et autres avantages de la dignité, mais sans résider et sans en remplir les charges. Il est souvent question, dans l'histoire de ces temps, d'évêques ou d'abbés qui n'étaient que *commendataires* et ne résidaient pas.

4. *Procès*, t. II, p. 456. Déposition de Bertrand de Poulengy, un des deux gentilshommes qui menèrent Jeanne à Chinon.

— Le Roi du ciel, répondit Jeanne.

Le capitaine, ne pouvant supposer que la Pucelle se dît sérieusement envoyée de Dieu, se mit à rire et s'adressant à Laxart :

— Cette fille déraisonne, lui dit-il; ce que vous avez de mieux à faire, c'est de la ramener à son père et de la souffleter [1] pour tout encouragement.

— C'est bien, pensa Jeanne; ce sera pour une autre fois.

Et accompagnée de son oncle, elle rentra à Burey pour retourner peu après à Domremy [2].

Qu'on veuille bien remarquer à quelle date la jeune fille tenait au sire de Baudricourt le langage qu'on vient d'entendre : c'était au mois de mai 1428, dix mois avant ce secours de la mi-carême, que le Seigneur, disait Jeanne, devait envoyer au Dauphin, près de dix mois conséquemment avant cette bataille de Rouvray après laquelle tout sembla perdu. La bataille se livrait le

1. *Procès*, t. II, p. 444. Déposition de Durand Laxart.

2. La *Chronique de la Pucelle* fait tenir à Jeanne, parlant à Baudricourt, le propos suivant : « Capitaine messire, sçachez que Dieu, depuis aucun temps en çà, m'a plusieurs fois faict à sçavoir et commandé que j'allasse vers le gentil Dauphin, qui doibt estre et est vray roi de France, et qu'il me baillast des gens d'armes, et que je lèverois le siège d'Orléans et le mènerois sacrer à Reims.

« Lesquelles choses messire Robert réputa à une moquerie et dérision, s'imaginant que c'estoit un songe ou fantaisie. » *Op. cit.*, pages 271, 272.

Bertrand de Poulengy, que nous avons suivi, rapporte ce qu'il a ouï de ses oreilles; Cousinot de Montreuil ne parle que d'après ce que d'autres ont dit. L'un et l'autre, d'ailleurs, résument en un seul propos le langage que Jeanne dut tenir en plusieurs reprises dans ses deux séjours à Vaucouleurs. Ainsi, en mai 1428, elle ne pouvait parler du siège d'Orléans qui commença seulement en octobre de la même année.

12 février 1429. Quelques jours après, vers la mi-carême en effet, Jeanne rejoignait le Dauphin à Chinon, et lui apportait, de par Dieu, le secours annoncé.

II.

L'insuccès de son voyage à Vaucouleurs ne découragea pas la fille de Jacques d'Arc; d'ailleurs, ses *Voix* l'avaient prévenue. Rentrée auprès des siens, elle attendit le moment favorable pour la nouvelle démarche, plus heureuse cette fois, qu'elle devait tenter. Car elle restait toujours absorbée, obsédée, si on pouvait le dire, par une seule et même pensée : si bien que Jeanne, jusque-là si timide et si discrète, Jeanne qui n'avait encore osé dire un seul mot de ses projets à ses parents et à ses compagnes, en vint, hors de chez elle, à ne plus garder le silence. Rencontrant un garçon du village, nommé Michel Lebuin, quelques semaines après son retour à Domremy, elle lui dit : « Sais-tu bien qu'il y a entre Coussey et Vaucouleurs une jeune fille qui mènera sacrer le roi à Reims[1] ? »

Elle s'exprimait ainsi le 23 juin, veille de la fête de saint Jean-Baptiste.

Le seul partisan des Bourguignons qu'il paraît y avoir eu à Domremy était peut-être un certain Gérardin d'Épinal. Par amitié pour sa femme, Jeannette avait tenu sur les fonts un de ses enfants. Peu de temps avant son voyage à Vaucouleurs, elle lui dit d'un air enjoué :

1. *Procès*, t. II, p. 440. Déposition de Michel Lebuin.

« Compère, je vous dirais bien quelque chose, mais vous êtes Bourguignon[1] ! »

Le ton de la jeune fille en prononçant ces paroles, qui ne paraissaient avoir aucune importance, dut impressionner singulièrement Gérardin pour qu'il en gardât un souvenir précis à vingt-cinq années de distance. Il crut sans doute alors que Jeannette faisait allusion à quelque demande en mariage : il n'eut la véritable explication de ce propos que quelques mois plus tard.

La fille de Jacques d'Arc avait l'occasion de visiter, à Maxey-sur-Vaise, la dame de Geoffroy de Foug, écuyer. Maintes fois, ce seigneur l'entendit déclarer en sa présence qu'elle voulait aller en France combattre les Anglais[2].

Jean Watterin, de Domremy, de même âge que la Pucelle, déclarait en 1456 lui avoir ouï dire plusieurs fois « qu'elle relèverait la France et le sang royal[3] ».

Colin de Greux, avant le second départ de Jeanne pour Burey et Vaucouleurs, avait appris de Laxart l'intention de la jeune fille d'aller en France, et la demande qu'elle avait faite à son oncle de l'emmener auprès de sa femme, sous le prétexte d'assister à ses couches, en réalité pour pousser jusqu'à Vaucouleurs et parler derechef à Robert de Baudricourt[4].

Cependant, Jacques d'Arc n'était pas sans inquiétude

1. *Procès*, t. II, p. 423. Déposition de Gérardin.

2. *Ibid.*, p. 442. Déposition de Geoffroy du Fay (J. QUICHERAT), ou plutôt de Foug (G. DE BRAUX). — Maxey-sur-Vayse est à 12 kilomètres nord de Domremy.

3. *Ibid.*, p. 421. « Audivit pluries sibi dici (a Johanna) *quod relevaret Franciam et sanguinem regalem.* »

4. *Ibid.*, p. 434.

au sujet du voyage que Jeanne venait de faire sous la conduite de son oncle à Vaucouleurs. Fut-il instruit de l'audience qu'elle avait obtenue du capitaine, c'est assez vraisemblable. Mais sa fille n'osa pas lui en découvrir le but véritable, de crainte qu'il ne s'opposât à son projet de départ[1]. Jacques d'Arc se souvint alors d'un songe qu'il avait eu deux ans auparavant, lequel lui montrait Jeannette s'en allant avec des hommes d'armes. Il fut si troublé quand ce songe se produisit, qu'il disait à ses fils : « Si je pensais que votre sœur dût partir ainsi, je vous demanderais de la noyer plutôt; et si vous ne le faisiez, je le ferais moi-même[2]. »

La mère de Jeanne rappela plusieurs fois ce songe à sa fille pour lui faire accepter la surveillance étroite dont elle était l'objet. Aussi ses parents « furent-ils sur le point de perdre le sens quand elle fut allée à Vaucouleurs[3] ».

Pour changer le cours des idées de sa fille après son premier voyage à Vaucouleurs, Jacques d'Arc fit briller à ses yeux un projet avantageux de mariage. Peu auparavant il avait marié sa sœur Catherine à un habitant de Greux nommé Colin[4]. Or, un jeune homme des environs, de Neufchâteau, semble-t-il, désirait grandement épouser Jeanne. Jacques d'Arc, comptant que cette dernière, comme toutes les jeunes filles, serait flattée d'une recherche semblable, engagea le jeune homme à demander sa

1. *Procès*, t. I, p. 128.
2. *Ibid.*, pp. 131, 132.
3. *Ibid.*, pp. 131, 132.
4. Boucher de Molandon, *La famille de Jeanne d'Arc dans l'Orléanais*, pp. 62-69. — Voir aussi l'Appendice sur les parents de la Pucelle.

main. A cette demande, Jeanne opposa un refus absolu. Le prétendu, évincé, imagina de traduire la récalcitrante devant l'Officialité de Toul, affirmant que la jeune fille lui avait promis mariage et violait sa parole. Au fond, il était persuadé que Jeanne n'oserait comparaître, ou que, si elle comparaissait, elle ne saurait pas se défendre. Jeanne comparut devant l'Official et se défendit. Elle le fit si bien, qu'elle confondit son adversaire, le convainquit de mensonge et obtint pleinement gain de cause[1].

Cependant les Anglais avaient mis le siège devant Orléans (12 octobre 1428). Peu de temps après, l'Archange apprenait à Jeannette que l'honneur lui était réservé de faire lever le siège aux Anglais et de délivrer la ville. Cette révélation remua profondément l'âme de la jeune vierge. A la pensée qu'elle délivrerait la cité orléanaise, que de meilleurs jours se lèveraient pour la France et son roi, elle ne s'inquiéta plus de son ignorance des choses de la guerre, des difficultés qu'elle aurait à surmonter et elle en vint à un tel état d'esprit « qu'elle ne pouvait plus durer (se supporter) où elle était[2] ».

On arriva ainsi aux premiers jours de l'année 1429 (nouveau style[3]). Pour obéir à ses *Voix* et exécuter la mission qu'elles lui signifiaient, Jeanne eut de nouveau recours à son parent Durant Laxart. Celui-ci, toujours

1. *Procès*, t. I, pp. 128, 215. — On ignore si la Pucelle fit un voyage exprès à Toul pour répondre à l'assignation, ou si elle put attendre le temps de son voyage à Nancy, s'arrêter à Toul et comparaître devant l'Official. Voir la *Note* à la fin du volume.

2. *Procès*, t. I, p. 53.

3. On sait qu'au temps de Jeanne la nouvelle année ne commençait qu'à Pâques.

prêt à seconder sa chère nièce, accorda volontiers ce qu'elle lui demandait. Sa femme était enceinte. La présence de sa parente pouvait lui être utile à l'heure de la délivrance qui était proche. Laxart pria le père et la mère de la jeune fille de l'autoriser à se rendre avec lui à Burey [1].

Jacques d'Arc et Isabelle Romée y ayant consenti, Jeanne partit, joyeuse à bien des égards, mais, pour des raisons d'autre sorte, triste et le cœur serré. Attendre davantage, elle ne le pouvait pas. C'étaient les intérêts les plus sacrés du royaume et de son roi qui étaient en jeu. Le cercle de fer et de feu dans lequel les Anglais travaillaient à enfermer Orléans devenait chaque jour plus étroit; et ce cercle, Jeanne seule, de par ses *Voix*, était appelée à le rompre. « Dieu commandait, disait-elle; il fallait obéir. Eussé-je eu cent pères et cent mères, eussé-je été fille de roi, je serais partie [2]. »

Ce n'est pas qu'il ne lui en coutât extrêmement de quitter ses parents. Leur déclarer le vrai motif de sa détermination, elle n'en avait pas le courage; elle n'ignorait pas que cette communication leur briserait le cœur. Quelle lutte terrible elle eût eue à livrer si Jacques d'Arc se fût opposé absolument à ce qu'elle partît? car il ne savait pas, lui, que sa fille, en s'éloignant, accomplissait un ordre formel de Dieu. Jeanne avait demandé à ses Saintes ce qu'elle devait faire. Sainte Catherine et sainte Marguerite la laissèrent libre de tout dire ou de garder le silence. La jeune fille, le cœur brisé, s'arrêta à ce dernier parti. A tout prix, il fallait que la volonté de

1. *Procès*, t. II, pp. 428, 430, 434. Dépositions de Mengette, d'Isabellette Gérardin et de Colin de Greux.

2. *Procès*, t. I, p. 129.

Dieu, manifestée par ses *Voix*, s'accomplît. Elle s'en remit à sa bonté du soin de consoler, soutenir et protéger les auteurs de ses jours [1].

Jeanne, cependant, voulut, avant de se mettre en route, dire adieu à sa compagne et amie Mengette. En l'embrassant, « elle la recommandait à Dieu [2] ». Elle prit également congé du père de Gérard Guillemette, un de ses camarades d'enfance, en passant devant sa maison. « Adieu, lui dit-elle, je vais à Vaucouleurs [3]. » En traversant le village de Greux, elle disait aux habitants : « Adieu [4] ! » Mais pour sa tendre amie, Hauviette, elle n'eut pas le courage de la voir ; elle eût trop souffert de la scène de la séparation, et de ce elle versa bien des larmes. Quand Hauviette apprit le départ de Jeannette, elle pleura elle aussi abondamment ; car elle la chérissait fort, ayant éprouvé dans mille occasions combien la fille de Jacques d'Arc « était admirablement bonne [5] ».

C'est ainsi que, dans les premiers jours de janvier 1429, à peine âgée de dix-sept ans, la future libératrice d'Orléans quitta cette maison paternelle, ces champs, ces prairies, ces rives de la Meuse, ce Bois Chesnu, enfin cette église de son petit village, de ce cher Domremy qu'elle ne devait plus revoir.

1. *Procès*, t. I, p. 129.
2. *Ibid.*, t. II, p. 431. Déposition de Mengette.
3. *Ibid.*, p. 416.
4. *Ibid.*, p. 421.
5. *Ibid.*, p. 419. Déposition d'Hauviette.

III.

Avant de se présenter de nouveau devant le sire de Baudricourt, Jeanne demeura quelque temps auprès de sa cousine, la femme de Laxart, dont on attendait chaque jour la délivrance. « Elle passa six semaines environ chez nous[1] », disait aux commissaires de 1456 ce parent de la Pucelle. Il comprenait sans doute en ces six semaines les deux séjours de sa nièce à Burey à l'occasion des deux voyages à Vaucouleurs.

Dès que tout empêchement fut écarté, Laxart accompagna Jeanne au siège de la châtellenie et l'introduisit auprès du capitaine. La jeune fille parut devant Robert de Baudricourt en habit de paysanne, avec une robe rouge tout usée[2]. L'accueil que lui fit Baudricourt fut aussi brusque, aussi raide, aussi peu encourageant que la première fois. Jeanne ne se déconcerta pas. Elle réitéra les explications qu'elle avait déjà fournies, détermina nettement le but de sa présence à Vaucouleurs, et demanda sans autre préambule à Robert de la conduire lui-même au Dauphin ou de l'y faire conduire.

Ce langage et cette requête de la jeune Lorraine laissèrent Baudricourt indifférent. Il ne se départit pas de son attitude dédaigneuse et ne fit aucun cas de la Pucelle et de ses instances.

Jeanne, instruite par ses *Voix* qu'il lui fallait se mettre en route avant la mi-carême et aller rejoindre le

1. *Procès*, t. II, p. 443.
2. *Ibid.*, p. 448. Déposition de Henri Le Royer, de Vaucouleurs.

jeune Roi, « dût-elle user ses jambes jusqu'aux genoux[1] », n'eut pas la patience d'attendre que le capitaine de Vaucouleurs changeât d'avis. Elle déclara à son oncle qu'elle entendait partir sans plus tarder, et comprenant l'imprudence qu'il y aurait à voyager en habit de femme dans les pays où les Anglo-Bourguignons étaient les maîtres, elle pria Laxart de lui prêter ses propres habits et de l'accompagner en ce départ. Laxart, subjugué par le ton décidé de la jeune fille, et toujours plein de condescendance, fit ce qu'elle lui demandait. Un de ses amis nommé Jacques Alain s'étant joint à lui, les trois voyageurs partirent de Vaucouleurs et firent environ une lieue de chemin sur la route de France jusqu'à Saint-Nicolas-de-Sept-Fonds. Mais durant le trajet, Jeanne réfléchit. Arrivée à la chapelle dédiée à saint Nicolas, elle se mit en prière devant un crucifix portant l'image du Sauveur. Peut-être ses *Voix* lui mandèrent-elles que ce n'était pas encore l'heure de la Providence. Son parti fut pris aussitôt. « Ce n'est pas chose honnête, dit-elle à ses compagnons, que je parte ainsi. Retournons à Vaucouleurs[2]. »

Les trois voyageurs revinrent sur leurs pas, et Jeanne ayant exprimé le désir de ne pas rentrer à Burey, son oncle la confia à un honnête homme de ses amis, Henri Le Royer (ou le Charron), et aux bons soins de sa femme, qui s'appelait Catherine, nom cher à la Pucelle.

1. *Procès*, t. II, p. 435.

2. *Ibid.*, pp. 444, 447. — Nous avons combiné, en ce récit, les détails précis contenus dans les deux dépositions de Durand Laxart et de Catherine Le Royer.

La tradition de cette pointe de Jeanne à Sept-Fonds s'est conservée dans le pays. — Dans la ferme de Saint-Nicolas-de-Sept-Fonds, sur la

« C'était une excellente fille que Jeanne, déposait Henri Royer en 1456. Elle me disait souvent : « Il faut « que j'aille vers le gentil Dauphin. C'est la volonté de « mon Seigneur, le Roi du ciel, que j'aille vers lui; « c'est de la part du Roi du ciel que je me suis ainsi « présentée. Et, croyez-le bien, j'irai[1]. »

L'impression que Jeanne fit sur la femme de Le Royer ne fut pas moins favorable. Dès qu'elle l'eut vue de près, Catherine Le Royer lui voua une tendre et toute maternelle affection. « C'était, disait-elle, une fille bonne, simple, douce, bien réglée, bien douée. Elle aimait à filer et le faisait très bien. Nous filions toutes deux chez moi. Elle aimait également à se rendre à l'église et à se confesser. Je le sais, l'ayant souvent accompagnée. Je l'ai vue se confesser à messire Fournier, alors curé de Vaucouleurs[2]. »

Jeanne se confessa aussi deux ou trois fois, durant son séjour à Vaucouleurs, à messire Jean Colin, qui fut plus tard curé de Domremy et chanoine de Brixey. Messire Jean Colin lui-même le rappelait devant les commissaires des juges de la réhabilitation. Il ajoutait « qu'à parler en conscience, la jeune fille avait tous les

route de Sauvoy, on montre la croix devant laquelle la Pucelle aurait prié. Elle est surmontée de cette inscription :

JEANNE D'ARC ADORA
CE CHRIST EN 1428 A LA
CHAPELLE DE SAINT-NICOLAS,
VAL DE LA FERME DE SEPT-FONDS.

(L'abbé Jaugeot, *Jeanne d'Arc et ses souvenirs à Domremy et à Vaucouleurs*, p. 110. In-18, Nancy, 1878.)

1. *Procès*, t. II, p. 448.

2. *Ibid.*, p. 446.

signes d'une bonne catholique et d'une chrétienne parfaite[1] ».

C'était dans la chapelle du château de Vaucouleurs que Jeanne aimait de préférence à communier et à prier. Fondée au treizième siècle et érigée peu après en collégiale, cette chapelle, dédiée à Notre-Dame, s'élevait avec le château sur la crête de la colline au pied de laquelle Vaucouleurs est bâti. Elle faisait face à la porte qu'on désignait alors sous le nom de porte de France, et qui subsiste encore aujourd'hui. Un doyen et plusieurs chapelains la desservaient. Au-dessous de la chapelle, il y avait une crypte voûtée où l'on vénérait une statue de la Très Sainte Vierge, ce qui lui avait fait donner le nom de Notre-Dame-des-Voûtes[2]. Jeanne se plaisait dans cette chapelle du château, et principalement dans la crypte.

La rigueur de la saison — l'on était en hiver — ne l'empêchait pas de s'y rendre. « Je l'y ai vue souvent prier avec grande dévotion, disait messire Le Fumeux, chanoine de Vaucouleurs. En ce temps-là, j'étais clerc de la chapelle. Jeanne y entendait la messe et y restait longtemps en prière[3]. » Descendant ensuite dans la crypte de Notre-Dame-des-Voûtes, elle restait « agenouillée devant la statue de la Vierge, tantôt prosternée le visage contre terre, tantôt les yeux levés au ciel[4] », implorant l'assistance de la mère du Sauveur,

1. *Procès*, t. II, p. 432.

2. SIMÉON LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 205-207. — Cette statue est conservée et vénérée dans l'église paroissiale de Vaucouleurs (L'abbé JAUGEOT, *op. cit.*, p. 108).

3. *Procès*, t. II, p. 461.

4. *Ibid.*

afin d'obtenir la force d'accomplir jusqu'au bout la mission qui allait lui être confiée[1].

Les déclarations et le langage de Jeanne, par leur netteté comme par ce qu'ils laissaient entrevoir d'extraordinaire, avaient produit une vive impression sur les hommes d'armes de Baudricourt ; ses mœurs admirables de simplicité, de religion et de pureté les frappèrent encore davantage. Le *Journal du siège d'Orléans* et la *Chronique de la Pucelle* s'accordent à raconter que non seulement le capitaine de Vaucouleurs n'ajouta aucune créance aux propos de la jeune Lorraine, mais qu'il « ne faisait que s'en moquer, et réputait sa vision fantaisies et folles imaginations ». Chose plus grave, il retint Jeanne, « cuidant qu'elle serait bonne pour ses gens à eux esbattre en péché. A quoi nul d'eux, ni autre après ne la purent onques retourner, car sitôt qu'ils la regardaient fort, ils étaient tout refroidis et ne leur en prenait volonté[2] ».

Devant cette jeune fille, dont la seule vue commandait le respect et qui produisait autour d'elle comme un rayonnement de chasteté, deux écuyers de Champagne au service de Baudricourt se sentirent émus. Ils se

1. De même que par les soins des évêques de Saint-Dié, au diocèse desquels appartient présentement Domremy, une basilique a été construite en l'honneur de Jeanne d'Arc sur la colline du Bois Chesnu, de même, par les soins des évêques de Verdun, au diocèse desquels appartient Vaucouleurs, une tour, que surmontera un groupe monumental, s'élève dans l'enceinte du château de Vaucouleurs. La crypte est à peu près rétablie dans son état primitif. Cette crypte et la porte dite *de France* sont les deux seuls restes conservés du château où commandait Baudricourt.

2. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 272, édit. de V. de Viriville. — *Journal du siège*, p. 35 ; in-8º, Orléans, 1896. Édition publiée par Paul Charpentier et Charles Cuissard.

nommaient, l'un Jean de Novelompont[1], dit Jean de Metz, l'autre Bertrand de Poulengy. Celui-ci avait eu l'occasion de se rendre souvent à Domremy et d'y connaître les parents de la Pucelle. Parlant du Beau Mai, « j'ai vu, déposait-il, cet arbre plusieurs fois, et je me suis pendant douze ans assis sous son ombrage avant que la Pucelle vînt à Vaucouleurs. J'ai été pareillement plusieurs fois dans la maison de ses parents, et je sais qu'ils étaient de bons cultivateurs ».

Jean de Metz vit aussi le père et la mère de Jeanne avant le départ pour Chinon et ils lui « parurent être de bons catholiques ».

Depuis la première audience de Baudricourt, ces deux gentilshommes avaient pu s'informer de Jeanne et de sa famille. Rassurés sur ce point, Jean de Metz[2] voulut entendre la jeune fille même. Il se rendit chez son hôte Henri Le Royer. Il la trouva avec « sa robe pauvre et usée, de couleur rouge ».

— Ma mie, que faites-vous ici? lui demanda-t-il.

Sur une première réponse de la jeune fille qui ne nous

1. *Procès*, t. II, pp. 455, 456, 435.

2. *Ibid.*, p. 346. — Jean de Novelompont (Nouillonpont, commune aujourd'hui du département de la Meuse), terre dont il possédait la seigneurie et le titre, avait alors trente ans. Il était, non gentilhomme en rigueur de termes, mais « de condition libre », et, dirait-on aujourd'hui, un des officiers de Baudricourt. Il ne fut anobli que plus tard, en 1449. Ces lettres d'anoblissement récompensèrent « sa vie digne d'éloges, sa conduite honorable, les louables services rendus dans les guerres, etc. ». En 1455, lors du Procès de revision, il habitait Vaucouleurs. Jeanne le qualifie de chevalier (*Procès*, t. I, p. 54); mais les comptes de maître Charrier, receveur général de toutes les finances (21 avril 1429), ne lui donnent que le titre d'*escuier*. (*Ibid.*, t. V, p. 257.) — V. E. de Bouteiller et G. de Braux, *Nouvelles recherches...*, pp. xxv-xxvi.

a pas été transmise, mais dont il est aisé de supposer le sens, Jean de Metz s'écria :

— Faut-il donc que le roi soit chassé du royaume et que nous devenions Anglais?

La Pucelle repartit :

— Je suis venue à chambre de roi (dans un pays, dans une ville royale)[1] afin que Robert de Baudricourt me veuille mener ou faire mener au Dauphin. Mais il ne prend souci ni de moi ni de mes paroles. Pourtant, il faut qu'avant la mi-carême je sois devers le Dauphin, dussé-je laisser mes jambes sur les chemins. Nul au monde, ni rois, ni ducs, ni fille de roi d'Écosse[2] ne peuvent recouvrer le royaume de France ; il n'y a secours que de moi. J'aimerais mieux néanmoins filer auprès de ma pauvre mère, car ce n'est point mon état. Mais il faut que je le fasse, parce que mon Seigneur le veut.

— Et qui est votre Seigneur?

— C'est Dieu.

Jean de Metz, touché de l'accent de conviction que respiraient ces paroles, mit sa main dans la main de la

1. Dans la langue du quinzième siècle, l'expression *Chambre de roy* appliquée à une ville disait plus que ville royale ; quelque chose comme ville chère, importante aux yeux du Roi.

A Orléans, pour la fête du 8 mai, on chantait un hymne où l'on disait :

« Noble cité, de moult grant renommée,
Chambre de roy digne d'estre nommée,
Réjouis-toi à icelle journée,
Peuple vaillant et très loyal Français. »

2. On venait d'arrêter peu auparavant (30 octobre 1428) les fiançailles du petit Dauphin, celui qui devait être Louis XI, avec Marguerite, fille du roi d'Écosse. Les fiancés n'avaient pas encore sept ans. Le mariage eut lieu en 1436.

jeune fille, et il lui donna sa foi que, Dieu aidant, il la mènerait au roi[1].

L'ami de Jean de Metz, Bertrand de Poulengy, prit le même engagement. Il était âgé de trente-six ou trente-sept ans. Dès 1425, on le voit porter le titre de « noble homme » que lui attribue le procès de réhabilitation. Son nom était celui d'une terre dont il possédait la seigneurie[2]. Il avait assisté à la première audience que Jeanne avait eue de Baudricourt. Frappé de son langage, de sa persévérance, de sa piété et de la pureté de ses mœurs, comme Jean de Metz il eut foi en elle et il lui fit la même promesse.

Les deux gentilshommes — c'est ainsi que la *Chronique de la Pucelle* et le *Journal du siège d'Orléans* les désignent[3] — demandèrent à la Pucelle quand elle voulait partir.

— Plutôt aujourd'hui que demain, répondit Jeanne; plutôt demain qu'après.

Mais il ne suffisait pas de vouloir : il y avait encore de graves obstacles à surmonter, et le principal était l'obstination de Baudricourt à refuser à la jeune fille une escorte et des lettres de créance pour son roi.

1. *Procès*, t. II, p. 436. — Tous ces détails sont tirés des dépositions de Jean de Metz et de Bertrand de Poulengy à l'enquête de 1456.

2. *Ibid.*, t. I, p. 54. — Jeanne lui donne seulement le titre d'écuyer, tandis qu'elle donne à Jean de Metz celui de chevalier. En quoi elle se trompait, comme nous l'avons dit plus haut : Jean de Metz n'était, lui aussi, qu'écuyer. (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, Preuves, n° 95. — *Procès*, t. IV, p. 127.)

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 272 ; — *Journal du siège*, p. 45. « Et pour la conduire, lui bailla deux gentilzhommes de Champaigne, l'ung nommé Jehan de Metz, et l'autre Bertrand de Polongy. » (*Journal du siège*, page citée; *Procès*, t. IV, p. 127.)

IV.

Tandis que Jeanne d'Arc attendait à Vaucouleurs, dans la famille Le Royer, le moment propice pour tenter une démarche suprême auprès de Robert de Baudricourt, elle fut informée que le vieux duc de Lorraine avait exprimé le désir de la voir. Sans doute, le duc Charles avait eu connaissance des bruits qui circulaient, dans la vallée de la Meuse, sur la Pucelle de Domremy et sur la tâche merveilleuse qu'elle disait avoir à remplir. Comme il était malade et que ses médecins auguraient peu favorablement de l'issue de la maladie, il se prit à penser que cette Pucelle, s'il était vrai qu'elle fût visitée du ciel, pourrait obtenir sa guérison. En conséquence, il lui envoya un sauf-conduit[1].

La perspective d'un voyage à Nancy n'effraya pas la fille de Jacques d'Arc. Elle pensa que le duc Charles lui octroierait peut-être les moyens d'arriver jusqu'au Dauphin qu'elle sollicitait vainement du capitaine de Vaucouleurs. Sur ces entrefaites, Jean de Metz apprit l'arrivée du sauf-conduit. Il vint alors trouver Jeanne et lui demanda si elle en userait volontiers, et si elle se propo-

1. Jeanne, à Rouen, dit : « Le duc de Lorraine *manda*, ordonna, — *mandavit*, — qu'on la lui conduisît. » (*Procès*, t. I. p. 53-54.) — A Marguerite la Touroulde, elle dit que « le duc voulut la voir. — *Dux... voluit eam videre.* » (*Ibid.*, t, III, p. 87.) Ce n'est donc pas la Pucelle qui prit l'initiative de ce voyage. Peut-être le duc Charles s'adressa-t-il à Baudricourt et le chargea-t-il de transmettre à Jeanne son désir. D'après Siméon Luce, qui semble prendre les hypothèses pour des réalités, « ce voyage de Jeanne avait été concerté entre Robert de Baudricourt et le jeune duc de Bar ». Voir *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 208 et suiv.

sait de garder les vêtements de son sexe pour faire le voyage. La Pucelle qui, au retour de Saint-Nicolas-de-Septfonds, avait repris ses habits de femme, n'hésita pas à convenir qu'elle aimerait mieux aller à Nancy avec des habits d'homme. Jean de Metz se mit aussitôt en mesure de les lui procurer : il les emprunta à ses servants[1], — preuve manifeste que Jeanne, comme femme, devait être robuste et de taille avantageuse, — et il s'offrit pour l'accompagner.

Durand Laxart, mis au courant du dessein de sa jeune parente, ne voulut pas laisser à Jean de Metz seul la tâche de la conduire et de veiller sur elle : il recourut derechef aux bons offices de Jacques Alain, et tous deux se joignirent, au départ, à l'écuyer de Baudricourt[2]. Jean de Metz n'alla que jusques à Toul : la compagnie de Laxart et d'Alain lui semblant une protection et une garantie suffisantes, il reprit la route de Vaucouleurs.

Jeanne poursuivit sa chevauchée[3] en pays lorrain avec Jacques Alain et Laxart; ces amis dévoués restèrent avec elle tout le temps et ne la quittèrent qu'après l'avoir ramenée sauve en la maison de Henri Le Royer[4].

Arrivée dans la capitale de la Lorraine, la voyageuse

1. « Tunc... testis *de famulis suis* tradidit sibi (*à Jeanne*) vestes et calceamenta ad induendum. » (*Procès*, t. II, p. 437. Déposition de Jean de Metz.)

2. La part qu'eut Laxart au voyage de Nancy prouve que, tout en confiant Jeanne à la femme de Henri Le Royer, il ne quitta pas Vaucouleurs, ou qu'il y revint bientôt, peut-être plusieurs fois : chose facile, puisque Burey-le-Petit n'était qu'à 5 kilomètres de Vaucouleurs.

3. Jeanne, selon l'usage du temps, fit ce voyage à cheval : « *Dum habuit equum,* Puella ivit locutum Duci (Lotharingiæ). » *Ibid.*, même déposition.

4. *Procès*, t. II, pp. 437, 447.

fut introduite auprès du duc Charles qui lui demanda s'il guérirait de la maladie dont il souffrait.

— Dieu le sait, répondit Jeanne d'Arc.

Et saisissant l'occasion, avec cette liberté que prennent les apôtres et les saints, elle reprocha au prince les désordres auxquels il se livrait et le scandale qu'il donnait à son peuple. « Il se gouvernait mal : il ne guérirait pas s'il ne s'amendait, et elle l'engagea fort à reprendre sa bonne épouse[1]. »

Effectivement, depuis quelques années, le vieux duc délaissait sa femme, Marguerite de Bavière, à qui il n'avait à reprocher que sa piété et sa vertu, pour vivre publiquement avec une maîtresse nommée Alizon du May. Il s'était attaché à cette fille en 1419, vers le temps du mariage de René d'Anjou avec sa propre fille Isabelle, héritière présomptive du duché de Lorraine. D'une naissance honteuse, mais d'une grande beauté et de beaucoup d'esprit, Alizon du May domina bientôt le prince et obtint de lui tout ce qu'elle voulut. Elle lui donna cinq bâtards, trois garçons et deux filles; en 1429, au moment du voyage de Jeanne d'Arc à Nancy, l'aîné n'avait pas dix ans[2].

La Pucelle n'eut garde d'omettre, dans son entrevue avec le duc de Lorraine, le sujet qu'elle avait tant à cœur. Elle lui fit part de son dessein d'aller en France et lui demanda sans embarras de lui donner « son fils[3] », —

1. *Procès*, t. III, p. 87. Déposition de Marguerite La Touroulde, veuve du trésorier René de Bouligny. — *Procès*, t. I, p. 54.

2. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, col. 695, 703.

3. La Pucelle ne nommant personne, on s'est demandé s'il est question de René d'Anjou, gendre du duc et son fils d'adoption, ou d'un des bâtards que le duc Charles avait eus de la fille Alizon. L'opi-

sans doute René d'Anjou, l'époux de sa fille Isabelle, — avec une troupe d'hommes d'armes pour la mener au Dauphin. Le duc ne répondit pas. En prenant congé de lui, Jeanne l'assura qu'elle prierait Dieu de lui rendre la santé. Charles fit à la jeune fille présent de quatre francs d'or, qu'elle montra à son oncle Laxart; peut-être aussi d'un cheval noir, à ce que rapportait un de ses parrains, Jean Morel, qui l'avait ouï dire et n'en paraissait pas bien sûr[1].

A ces détails que fournissent les témoignages authentiques de Jeanne elle-même, de son parent et de Jean Morel, de Greux, la *Chronique de Lorraine* ajoute les suivants : on n'en saurait garantir la certitude; mais après le grave historien de la Lorraine, Dom Calmet, sous toutes réserves on peut les reproduire.

« Le duc, lisons-nous en cette Chronique, donna à la Pucelle harnais et cheval et la fit amener : elle était légère. On amena le cheval, et des meilleurs, tout sellé, bridé. En présence de tous, sans mettre le pied à l'étrier, elle sauta en selle. On lui donna une lance. Elle vint à la place du château et la courut. Jamais homme d'armes ne la courut mieux. Toute la noblesse était ébahie. On en fit le rapport au duc : bien connut qu'elle avait vertu[2]. »

nion a été exprimée que « les deux hypothèses semblent plausibles ». A notre avis, il n'en est rien : une seule explication est admissible, celle qui voit René d'Anjou dans le personnage que Jeanne désigne. Y voir un des bâtards de la fille d'Alizon est chose à laquelle on ne saurait songer, par la raison que l'aîné de ces bâtards n'avait pas dix ans en 1429. Si Jeanne eût requis du duc Charles qu'il lui donnât un enfant hors d'état de lui prêter assistance, elle eût présenté une requête dénuée de bon sens et eût paru vouloir se moquer du duc.

1. *Procès*, t. II, p. 444 et 391. Dépositions de Laxart et de Jean Morel.

2. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, colonne 697. — Quoi-

Avant de retourner dans la famille d'Henri le Royer, Jeanne d'Arc voulut avoir la consolation de prier devant les reliques de saint Nicolas, dans la petite ville alors florissante qui portait son nom, et devant l'autel où les populations chrétiennes de ces contrées venaient l'invoquer. Saint-Nicolas-du-Port, où se conservaient ces reliques précieuses, n'était qu'à deux petites lieues de Nancy. Une occasion aussi favorable de satisfaire sa piété se représenterait-elle jamais à la vierge de Domremy ?

Le sanctuaire dédié à saint Nicolas, que de nombreux pèlerins visitent encore aujourd'hui, remontait aux dernières années du onzième siècle. Un chevalier lorrain, Albert de Varangéville (localité toute proche de Saint-Nicolas-du-Port), s'arrêta à Bari, ville de l'Italie méridionale, en revenant de la première croisade (1098). Dans Bari, l'on possédait alors et l'on entourait de vénération le corps du grand évêque de Myre, saint Nicolas. Le gardien du tombeau du saint évêque était parent du chevalier lorrain. En souvenir de cette rencontre, il lui offrit des reliques du saint. Le chevalier les apporta dans son pays de Lorraine et, à son arrivée, les déposa dans une petite chapelle située près des rives de la Meurthe et nommée pour cette raison Notre-Dame-du-Port. Dès que les reliques vénérables de saint Nicolas eurent été déposées dans cette chapelle, on y vit accourir de nombreux pèlerins. Afin d'abriter tous ceux qui venaient y

que peu vraisemblable, vu les circonstances, cette prouesse de la Pucelle n'est pas inadmissible. Elle est analogue à la course qu'elle fournit la lance à la main, dans la prairie de Chinon, en présence de Charles VII et du duc d'Alençon.

Le duc Charles de Lorraine mourut le 25 janvier 1431 (nouveau style), pendant la captivité de la Pucelle à Rouen.

prier *Monsieur saint Nicolas*, les religieux Bénédictins qui desservaient Notre-Dame-du-Port durent songer à construire un sanctuaire plus vaste. Autour de ce sanctuaire, quand il fut bâti, des maisons s'élevèrent, des rues furent tracées, une ville se créa. A partir de 1150, on lui donnait le nom de Saint-Nicolas-du-Port ou de Saint-Nicolas-de-Varangéville[1].

Entre autres titres sous lesquels on invoquait le bienheureux évêque de Myre, l'un des plus populaires était celui de patron des voyageurs. Les fidèles qui viennent s'agenouiller devant la chapelle qui lui est consacrée, dans la belle église ogivale de la paroisse, y trouvent le texte d'une prière où ce titre est mis en première ligne. A la veille du grand et périlleux voyage que Jeanne d'Arc se proposait d'entreprendre, elle aussi pria *Monsieur Nicolas* « de lui accorder sa puissante protection, d'être *saint* son guide et de la préserver de toute fâcheuse rencontre[2] ».

Sa dévotion satisfaite, la jeune fille reprit avec ses compagnons Laxart et Jacques Alain le chemin de Vaucouleurs[3].

1. Varangéville, dont les nombreuses usines s'alignent le long de la voie ferrée, est un bourg de 2.000 âmes, séparé de Saint-Nicolas-du-Port par la voie du chemin de fer de Nancy à Lunéville et par la Meurthe.

2. Ces paroles se lisent dans la prière susdite. Voir le *Guide du Pèlerin et du Touriste* à Saint-Nicolas-du-Port, p. 183. In-18, Nancy, 1893.

3. A quelle date Jeanne rentra-t-elle à Vaucouleurs, on ne peut le déterminer que par à peu près. Ce fut sûrement avant le 12 février. « Aux environs du dimanche des Bures (1er dimanche de carême), — *circa Dominicam Burarum* », peut-on inférer du témoignage de Jean de Metz, si on le ponctue d'une certaine manière (*Procès*, t. II,

V.

Pendant cette absence de Jeanne, un travail s'était fait dans l'esprit de Robert de Baudricourt. La persévérance de la jeune fille l'étonnait; sa simplicité, sa modestie, sa piété, sa chasteté ajoutaient encore à cet étonnement. Il n'ignorait pas l'impression qu'elle avait produite sur les deux écuyers de Champagne qu'il avait en estime particulière, et la promesse qu'ils lui avaient faite. Ce voyage à Nancy donnait à cette promesse un commencement d'exécution. D'autre part, les temps étaient difficiles, les Anglais pressaient Orléans assiégé, et tout portait à croire qu'ils en viendraient à bout. Mais alors quel serait le sort et l'avenir du royaume ?

Dans ces perplexités, le capitaine se demanda si la nièce de Laxart, volontairement ou à son insu, ne serait pas sous le coup de quelque sortilège, et ne servirait pas d'instrument à quelque machination de l'enfer. Pour être capitaine au service du Roi et un peu rude de manières, Baudricourt, au fond, n'en était pas moins bon chrétien, et il n'eût pas hésité à partir en guerre contre le Diable, ennemi-né de la France, la fille aînée de l'Eglise, et contre ses sectateurs. Mais comment savoir si Jeanne était possédée de l'esprit malin ? Il y

p. 437); certainement avant ce dimanche, qui était, en l'année 1429 (nouveau style), le 13 février.

En pays lorrain et barrois, on appelait le premier dimanche du carême le *dimanche des Bures*. Le mot Bure signifiait *brandon*. « *Bure*, idem sonat quod alibi *Brandon*, fæx tæda ignis. » (*Supplément* au Glossaire de Du Cange, au mot *Bure*.)

avait un moyen bien simple, quoique un peu brusque et un peu primitif : la faire exorciser d'emblée et sans avis préalable.

C'est à quoi le capitaine se résolut. Il fit part de son projet à messire Jean Fournier, curé de Vaucouleurs, et tous deux se rendirent chez Henri le Royer. Ils demandèrent à voir la jeune fille. Jeanne, tout naturellement, se présenta. Messire Fournier, revêtant aussitôt son étole qu'il avait apportée, adjura Jeanne, si elle était possédée du malin esprit, de s'éloigner d'eux; si, au contraire, elle ne l'était pas, qu'elle s'approchât.

En voyant le curé prendre son étole, la Pucelle, pensant qu'il allait procéder à quelque cérémonie ou bénédiction que ses hôtes auraient sollicitée, s'était agenouillée. A l'adjuration du prêtre, elle garda le silence, et tout étonnée qu'elle fût, elle vint jusqu'à lui en se traînant à genoux. Lorsque messire Fournier lui eut dit de se lever, Jeanne l'interpella en ces termes :

— Messire, vous deviez savoir si l'esprit malin habite en moi, puisque vous m'avez entendue en confession [1].

En effet, le curé l'avait confessée trois fois depuis son séjour à Vaucouleurs, et, certainement, franche comme elle l'était, la pénitente lui avait fait part de ses révélations [2].

Jeanne rapporta à la femme d'Henri Le Royer, qui n'avait pas assisté à la scène, ce qui venait de se passer, et elle ajouta :

— On ne veut pas me conduire au roi. Cependant, bon gré, mal gré, il faut que j'aille où est le Dauphin.

1. *Procès*, t. II, p. 446. Déposition de Catherine Le Royer.

2. C'est le sentiment qu'expose Edmond Richer, en son *Histoire de la Pucelle*, f° 17, v° ; il nous paraît raisonnable.

Et elle répéta à Catherine Le Royer ce qu'elle avait déjà dit à son parent Laxart :

— Ne savez-vous pas qu'il a été prophétisé que la France serait perdue par une femme, et qu'elle serait sauvée par une vierge des Marches de Lorraine?

En prononçant ces mots, Jeanne y mettait un tel sentiment de conviction, « qu'on voyait bien, remarquait dame Catherine, que le temps lui durait comme à une femme qui va être mère ».

Et dame Catherine ajoutait : « Je me rappelai alors la prophétie dont parlait Jeanne, et je demeurai stupéfaite. Depuis ce moment, moi-même et bien d'autres eûmes foi en ses propos[1]. »

L'épreuve de l'exorcisme à laquelle le capitaine de Vaucouleurs venait de soumettre la fille de Jacques d'Arc eut pour résultat de fortifier l'impression favorable que lui avait laissée l'épreuve autrement redoutable à laquelle il avait mis sa chasteté. Dans l'incertitude où il était jeté et dans la crainte d'encourir des responsabilités sérieuses, s'il persistait à dédaigner les communications de la Pucelle, Baudricourt, croit-on, aurait informé la cour de Chinon de la démarche tentée auprès de lui. En attendant la réponse de Charles VII, il réfléchissait et murmurait en lui-même : « Qui sait si cette jeune fille n'est pas l'instrument de la volonté du ciel? Souvent Dieu est venu en aide au royaume de France et l'a sauvé du péril. Peut-être de nos jours a-t-il préparé

1. *Procès,* t. II, pp. 446-447. — « Tunc ipsa testis hæc audisse recordata est » ; ce qui prouve la diffusion de cette croyance populaire et le parti pris de l'historien qui a dit : « On a lieu de croire que les paysans l'ignoraient et qu'elle courait parmi les personnes de dévotion. » (A. France, t. I, pp. 51-52.)

des moyens de salut qui seront mis à exécution par une femme[1] ? »

Telles étaient les perplexités du capitaine de Vaucouleurs, lorsque Jeanne se présenta soudain devant lui — c'était le 12 février — et lui dit à brûle-pourpoint :

— En nom Dieu (au nom de Dieu), vous tardez trop à m'envoyer. Aujourd'hui, le gentil Dauphin a eu près d'Orléans grand dommage. Et il sera en danger de l'avoir plus grand, si ne m'envoyez bientôt vers lui[2].

Ce « grand dommage » qu'avait essuyé « le gentil Dauphin », c'était la défaite de Rouvray. Comment Jeanne en avait-elle été instruite? Sans doute par une de ces visions à portée objective dont nous avons parlé plus haut, visions qui, en fournissant aux contemporains le moyen d'en vérifier l'objet, établissaient positivement que la Pucelle était éclairée et envoyée de Dieu.

Ainsi en fut-il de Baudricourt. Il put acquérir la conviction que au moment où la jeune fille lui reprochait ses hésitations, les Anglais remportaient un avantage dont la conséquence inévitable paraissait, même aux exprits les plus optimistes, devoir être la prise ou la capitulation prochaine de la cité orléanaise. Le capitaine de Vaucouleurs reçut-il sur ces entrefaites la réponse de la cour de Chinon?... ou bien, apprenant quelques jours après la nouvelle de la journée de Rouvray, se résolut-il de lui-même à laisser partir une jeune fille à qui le ciel avait départi des vues prophétiques dont il ne pouvait contester l'étonnante vérité? On peut choi-

1. *Mémoires du pape Pie II,* cités par J. Quicherat, *Procès,* t. IV, p. 508.

2. *Journal du siège d'Orléans,* pp. 41-45, édit. Paul Charpentier et Ch. Cuissard.

sir entre ces deux explications; elles sont également plausibles. Peut-être même y aurait-il lieu de les adopter l'une et l'autre, car elles ne sont aucunement contradictoires. Un messager royal nommé Colet de Vienne arrivait à Vaucouleurs vers ce moment-là; le fait est certain[1]. Quel message apportait-il? Un message confirmant probablement l'une ou l'autre des versions exposées, et peut-être toutes les deux, c'est-à-dire un message instruisant Baudricourt de la bataille perdue de Rouvray, et l'autorisant à faire conduire Jeanne à Chinon. Quoi qu'il en soit, le capitaine, à la suite des dernières déclarations de la jeune Lorraine, ne s'opposa plus à l'accomplissement de ses desseins. Sa décision arrêtée, il la fit connaître à Jeanne, lui recommanda de faire ses dispositions de voyage, et, de son côté, il prépara les lettres qui devaient en informer le roi, lettres dans lesquelles, entre autres choses, il mentionnait la communication surprenante que lui avait faite la Pucelle le jour même de la *journée des Harengs*, et l'heure à laquelle cette communication avait eu lieu[2].

Tout joyeux de la décision de leur capitaine, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, à qui Baudricourt confiait la conduite et la garde de la Pucelle, ne voulurent pas que Jeanne eût à se préoccuper des frais de la route; ils s'en chargèrent généreusement[3]. A la vérité, par ordre du

1. *Procès*, t. II, p. 437. Déposition de Jean de Metz, *ibid.*, pp. 406, 432, 445, 447, 448, 457.

2. *Journal du siège d'Orléans*, p. 48 : « Elle (Jeanne) avait sceu véritablement le jour et l'heure de la journée des Harens, ainsi qu'il fut trouvé par les lettres de Baudricourt, qui avoit escript l'heure qu'elle lui avoit dict, elle estant aincores à Vaucouleurs. »

3. « Expensis et sumptibus ipsorum testis et Bertrandi. » *Procès*, t. II, p. 437. Déposition de Jean de Metz.

roi, ces frais leur furent plus tard remboursés[1]. Pour former l'escorte indispensable dans un voyage de plusieurs jours à travers des pays occupés par les Anglo-Bourguignons, les deux gentilshommes prirent d'abord leurs servants, Julien, servant de Bertrand de Poulengy, Jean de Honecourt, servant de Jean de Metz, et, avec ces derniers, le messager du roi, Colet de Vienne, et un archer du nom de Richard[2]. Baudricourt approuva ces dispositions[3].

Avant de prendre la route de France, Jeanne remercia celui qu'elle appelait son oncle, le brave Durand Laxart, de toutes les démarches auxquelles il s'était prêté pour lui être agréable, et des soins qu'il avait pris pour les faire réussir. Ce que nous avons rapporté de ses voyages à Vaucouleurs, à Nancy, à Saint-Nicolas-de-Sept-Fonds et à Saint-Nicolas-du-Port, par dévouement et complaisance pour sa nièce, prouve surabondamment qu'il avait foi en elle, en sa mission, et qu'il prenait chaudement à cœur le succès de son entreprise. Comme appel à un dernier témoignage d'affection de la part de Laxart et des siens, la vierge Lorraine renouvela sa requête au sujet de l'enfant de sa tante, Aveline Le Voyseul, belle-mère de Laxart : qu'elle voulût bien, si elle

1. Comptes de Guillaume Charrier, receveur général de toutes les finances, du XXI avril 1429. Dans J. Quicherat, *Procès,* t. V, p. 257. Ces frais s'étaient élevés à 100 livres.

2. *Procès,* t. II, pp. 437 et 457.

3. Le septième des douze Articles du Procès de Rouen dit que le capitaine de Vaucouleurs « désigna un chevalier, *unum militem,* un écuyer, *unum scutiferum* (Jean de Metz et Bertrand de Poulengy), et quatre serviteurs, et qu'il les donna à Jeanne pour la conduire ». *Procès,* t. I, p. 333.

On appelait cela *une lance fournie.*

mettait au monde une fille, la nommer Catherine, « en souvenance de feue Catherine, sœur de Jeanne et nièce de ladite Aveline[1] ».

Jeanne ne se borna pas à cette requête et à ces remerciements. Elle qui depuis sa plus tendre enfance n'avait eu à se reprocher aucun acte de désobéissance envers son père et sa mère; elle qui se rendait compte de l'affliction extrême dans laquelle les jetterait la nouvelle de son départ pour Chinon et des craintes auxquelles ils allaient être en proie en songeant aux périls de toute sorte qu'elle aurait à braver, pouvait-elle ne pas leur transmettre, par l'intermédiaire de son oncle, l'expression de ses regrets et ses adieux? Jeanne pria donc vraisemblablement Laxart d'être son interprète auprès de ses excellents et désolés parents : qu'il n'oubliât pas de les rassurer sur son entreprise; elle ne s'y engageait que par commandement de Dieu; ils devaient, à cause de cela, partager la confiance au succès final qui la soutenait elle-même. D'ailleurs, Jeanne leur écrirait ou leur ferait écrire à la première occasion, et leur demanderait de lui pardonner sa désobéissance apparente.

Peu de temps après, en effet, Jeanne écrivait à ses parents, sollicitant son pardon de leur tendresse et de leur foi. Ce pardon, nous dit-elle, lui fut accordé[2].

La nouvelle de la décision qu'avait prise Robert de Baudricourt se répandit aussitôt dans Vaucouleurs. Les habitants, dont Jeanne avait provoqué l'admiration et gagné les sympathies, apprenant que le capitaine l'autori-

1. E. de Bouteiller et G. de Braux, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, p. 62.

2. *Ibid.*, pp. 52, 128, 129. D'où la jeune fille fit-elle écrire cette lettre? De Chinon, sans doute, après l'audience royale.

sait à quitter l'habit de son sexe, voulurent lui offrir ce qui en ce temps-là formait le costume des cavaliers d'armes : justaucorps, tunique, chausses et aiguillettes, chaperon, guêtres, éperons, haubert et le reste. Laxart et Jacques Alain lui achetèrent un coursier au prix de douze à seize francs d'or, que Baudricourt leur remboursa [1] ; le capitaine lui-même voulut donner à la jeune fille l'épée [2].

Jeanne venait d'accomplir ses dix-sept ans. Grande, vigoureuse, belle à l'avenant, mais d'une beauté qui n'offrait rien de mièvre et d'efféminé, les cheveux noirs et coupés en rond à la façon des hommes d'armes, les yeux vifs, pleins d'expression et de gaieté, la voix d'une douceur exquise, elle avait tout le charme de la jeunesse joint à la candeur de la vierge et à la parole persuasive de l'inspirée.

Les préparatifs du départ étant achevés, et le jour venu (22 ou 23 février), les braves habitants de Vaucouleurs purent voir la fille de Jacques d'Arc, revêtue de son habit de guerre, franchir la porte de France et, suivie de son escorte, s'avancer sur son coursier en martiale et fière mine. D'un mouvement unanime et spontané, ils l'acclamèrent et lui exprimèrent leurs souhaits de bon voyage. Robert de Baudricourt, ému de ces témoignages de l'affection populaire, recommanda Jeanne à la sollicitude des deux gentilshommes qui l'accompagnaient ; il exigea d'eux le serment de la mener en tout honneur

1. *Procès*, t. II, pp. 444, 445. Déposition de Laxart. — *Ibid.*, p. 437. Déposition de Jean de Metz. Laxart dit douze francs d'or ; Jean de Metz dit « seize ou environ ». Le franc d'or valait à peu près douze francs. Entre les deux évaluations, l'écart n'est pas considérable.

2. « ... Unum ensem » ; probablement la sienne. *Procès*, t. I, p. 55. — *Chronique de la Pucelle*, p. 272.

et sûreté. Puis, prenant congé d'elle, il lui dit : « Allez! allez! et advienne que pourra[1]. »

1. *Procès*, t. I, p. 55. Nous exposerons plus loin les raisons qui paraissent fixer au 22 ou 23 février la date du départ de Jeanne, et au 6 mars celle de son arrivée à Chinon. — Le *Journal du siège d'Orléans*, p. 45 de l'édition citée, le greffier de l'hôtel de ville d'Albi (*Procès*, t. IV, p. 300) disent que les deux frères de Jeanne partirent avec elle et vinrent à Chinon. Ce qui est certain, c'est que ni la Pucelle, ni les deux gentilshommes ses compagnons de voyage, ni aucun des témoins de 1456 ne mentionnent la présence de ses frères dans l'escorte de Jeanne. Ils ne mentionnent pas davantage le fait de leur présence à Vaucouleurs, au jour du départ. Ce que l'on peut induire des textes, c'est que Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, qui, nous l'avons dit, déposèrent être allés à Domremy, pressèrent les deux frères de la Pucelle de venir rejoindre leur sœur, quand elle serait arrivée au bout du voyage. L'intervention d'Isabelle Romée, avant ou après son retour du pèlerinage du Puy, fut probablement décisive.

On peut se demander également si le père et la mère de Jeanne, à l'occasion de son second voyage à Vaucouleurs, ne s'y rendirent pas pour voir Jean de Metz et Bertrand de Poulengy : ils auraient pu le faire pendant le voyage de leur fille à Nancy. Aucun document ne résout ces questions.

CHAPITRE VII.

CHINON.

L'AUDIENCE ROYALE.

I. *De Vaucouleurs à Chinon. — Difficultés et périls du voyage. — Confiance de Jeanne. — Sainte-Catherine-de-Fierbois. — Lettre au Dauphin. — Arrivée à Chinon.*

II. *Hésitations du Roi. — Les membres du Grand Conseil. — Gérard Machet, confesseur de Charles VII. — Robert le Maçon. — La reine Yolande de Sicile.*

III. *Interrogatoires divers. — La jeune reine Marie d'Anjou. — Arrivée à Chinon de deux envoyés de Dunois. — Le roi consent à l'audience demandée.*

IV. *Jeanne et le comte de Vendôme. — L'audience royale. — Entretien intime de la Pucelle et du Dauphin.*

I.

Il fallut aux voyageurs onze jours de chevauchée[1] pour atteindre Chinon, où se trouvaient le roi Charles VII et sa cour, trajet de cent cinquante lieues, à raison de quinze par jour. Les Bourguignons et les Anglais occupaient la moitié des pays qu'on devait traverser. L'hiver ayant été pluvieux, les rivières avaient grossi et, dans le trajet à parcourir, force était d'en

1. *Procès*, t. II, pp. 437, 457. Dépositions des deux gentilshommes qui accompagnaient Jeanne.

passer un grand nombre. Sur sa route, la petite troupe de Jeanne rencontra la Marne, l'Aube, la Seine, l'Yonne, la Loire, le Cher, l'Indre et des petits cours d'eau, tels que l'Ornain, le Saux, le Serain, le Donan et le Loing; et comme provinces, la Champagne, la Bourgogne, le Nivernais, le Berry et enfin la Touraine. De Vaucouleurs, on marcha jusqu'à ce que l'on eût atteint Saint-Urbain-lez-Joinville[1]. Les voyageurs reçurent l'hospitalité dans le monastère de cette localité. L'abbé, nommé Arnoult d'Aunoy, était parent de Baudricourt. Quand les deux chefs de l'escorte l'eurent renseigné sur la Pucelle et sur l'intérêt que le capitaine de Vaucouleurs, son parent, lui portait, l'abbé fit à Jeanne le plus gracieux accueil[2]. Le lendemain, avant de partir, la voyageuse voulut entendre la messe. Satisfaction donnée à sa piété, elle reprit avec ses compagnons la route de la Loire[3].

Dans les jours qui suivirent, on dut par prudence ne marcher guère que de nuit, en particulier après avoir quitté Saint-Urbain. Il fallut s'en tenir là tant qu'on voyagea dans les pays occupés par les ennemis. Une fois arrivés dans ceux qui obéissaient au roi, il y eut d'autres précautions à prendre, car en ces pays « régnaient toutes

1. *Procès*, t. I, p. 54. — Saint-Urbain, arrondissement de Vassy (Haute-Marne).

2. Jolibois, *Dictionnaire historique de la Haute-Marne*, p. 492. — Jeanne dit, *Procès*, t. I, p. 54 : « *Ibi pernoctavit in abbatia* : — Elle passa la nuit dans le monastère. »

3. Qu'on ne s'étonne pas de la facilité avec laquelle la Pucelle accomplit cette chevauchée de onze jours. Depuis l'âge de dix ans, elle avait eu l'occasion de monter à cheval et d'exécuter d'assez longs voyages, de Domremy à Sermaize en Champagne particulièrement. En ce temps-là, on ne voyageait guère autrement. Nous traiterons de l'habileté de la jeune fille en matière d'équitation plus loin. Voir, du capitaine L. Champion, *Jeanne d'Arc écuyère*, in-8°, Paris, 1901.

pilleries et roberies[1], et l'on était exposé à rencontrer bon nombre de pillards et voleurs de grand chemin ».

La foi que Jean de Metz et Bertrand de Poulengy avaient mise en la Pucelle ne leur avait pas fait méconnaître les dangers qui les attendaient sur le chemin de Chinon. Ils s'en étaient ouverts à Jeanne avant de partir, et il avait fallu l'accent convaincu de sa parole pour les décider à tenter l'aventure[2]. Plus d'une fois, durant le voyage, ces appréhensions et ces inquiétudes les reprirent. Mais, toujours pleine de confiance, la jeune fille leur disait :

— En nom Dieu, menez-moi vers le gentil Dauphin, et ne faites doute que ni vous ni moi n'aurons aucun empêchement[3].

— Nous pourrions bien, répliquaient les gentilshommes, être arrêtés par les ennemis.

— Je ne crains pas les hommes d'armes, répondait Jeanne; mon chemin est tracé. Si les ennemis se présentent, moi, j'ai mon Seigneur qui saura m'ouvrir la voie pour arriver au Dauphin, car je suis née pour le sauver[4].

Jean de Metz exprimant la crainte de tomber dans les embuscades des Anglais :

— N'ayez peur, répliquait Jeanne; mes frères du paradis[5] et mon seigneur Dieu m'ont déjà dit, depuis

1. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle,* p. 273.

2. *Procès*, t. II, p. 272.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, p. 449.

5. Allusion manifeste de la Pucelle à ses Voix. Ce n'est donc pas à Rouen qu'elle en aurait parlé pour la première fois.

quatre ou cinq ans, qu'il me fallait guerroyer pour recouvrer le royaume de France.

— Ferez-vous bien ce que vous dites ?

— J'agis par commandement. Vous verrez, à Chinon, comme le Dauphin nous fera bon visage[1].

Quelquefois, pour mettre la jeune Lorraine à l'épreuve, deux ou trois des hommes de l'escorte, se dérobant à son attention, feignaient une embuscade ou une attaque, comme s'ils étaient Anglo-Bourguignons. Les compagnons de Jeanne, d'accord avec eux, paraissaient vouloir fuir ; mais elle leur disait : « Ne fuyez pas, en nom Dieu : ils ne vous feront pas du mal[2]. »

Ce dont la pieuse jeune fille souffrait le plus, c'était de ne pouvoir, comme elle en avait l'habitude, assister au saint sacifice. Dans les villages qu'ils rencontraient à une heure matinale, elle disait aux deux officiers de Baudricourt :

— Si nous entendions la messe, nous ferions bien[3] !

Mais en traversant les provinces au pouvoir des Anglo-Bourguignons il y eût eu imprudence grave à l'essayer. Ce ne fut possible qu'à Auxerre ; là, Jeanne assista à la messe dans la cathédrale[4]. Elle se dédommagea des privations imposées à sa piété à Sainte-Catherine-de-Fierbois : dans le sanctuaire consacré à sa chère sainte, elle entendit trois messes le même jour[5].

1. *Procès*, t. II, p. 449.

2. Déposition de Husson Lemaître, compatriote de Jeanne, domicilié à Rouen ; *Procès*, t. III, p. 199.

3. *Procès*, t. II, pp. 437, 457.

4. *Ibid.*, t. I, p. 54.

5. *Ibid.*, p. 75. — Sainte-Catherine-de-Fierbois, canton de Sainte-Maure, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), à trente kilomè-

De cet endroit, qui n'était qu'à quelques lieues de Chinon, la Pucelle écrivit au roi une lettre dans laquelle elle le priait de la recevoir. « Elle avait fait, lui disait-elle, cent cinquante lieues pour lui venir en aide, et elle lui apportait de bonnes nouvelles. Comme preuve de la vérité de ce qu'elle avançait, elle lui annonçait qu'elle le reconnaîtrait parmi tous les seigneurs de sa cour[1]. »

Il est probable que, par la même occasion, Jeanne et les deux chefs de l'escorte envoyèrent à Charles VII les lettres de créance que Baudricourt leur avait remises au moment du départ. C'est sans doute Colet, le messager royal, qui, devançant la petite troupe, partit en avant, pour les porter à Chinon.

A partir de Gien, on ne voyagea plus qu'en terre française. Ce fut un grand soulagement pour les deux braves gentilshommes qui avaient pris Jeanne sous leur sauvegarde de n'avoir plus à redouter les surprises des ennemis. Dès ce moment, ils se mirent à dire tout haut, dans les localités où ils passaient, qu'ils allaient au secours d'Orléans, que la jeune Lorraine était envoyée de Dieu pour délivrer cette ville des Anglais, et qu'elle leur ferait lever le siège.

tres environ de cette dernière ville, à six kilomètres de Villeperdue, station de la ligne de Tours à Bordeaux.

On verra aux *Pièces justificatives* comment vers 1375 ce pèlerinage fut mis en honneur. Au moyen âge, la sainte, dont les fidèles allaient implorer la protection à Fierbois, était grandement vénérée en France. La Faculté de philosophie de l'Université de Paris s'étai_ placée sous son patronage. Les ducs de Normandie faisaient annuellement en son honneur des offrandes que des moines du couvent du Sinaï venaient dès le neuvième siècle recueillir exactement. A partir des croisades, de nombreux sanctuaires lui furent dédiés. En somme, sainte Catherine était l'une des saintes les plus populaires du royaume.

1. *Procès*, t. I, pp. 56, 75, 76.

Durant tout le voyage, Jeanne ne cessa d'encourager, de charmer ses compagnons par sa confiance, sa gaieté, son énergie, sa bonne humeur ; elle ne les édifiait pas moins par sa piété naïve, par sa modestie, son ardent amour de Dieu, sa charité pour les pauvres. « Alors, disait-elle avec candeur, elle avait souvent les *Voix* de ses Saintes et celles de l'archange saint Michel [1]. »

— « Elle ne jurait jamais, déposèrent à l'enquête de la réhabilitation Jean de Metz et Bertrand de Poulengy ; ses paroles nous enflammaient saintement. C'était, ajoutaient-ils, un bonheur pour elle de faire l'aumône. Plusieurs fois nous lui donnâmes des pièces d'argent qu'elle distribuait par amour de Dieu. Vertueuse, simple, chrétienne fervente, très douce, craignant Dieu, il n'y eut jamais de mal en elle : *elle était aussi bonne que l'aurait été une sainte* [2]. »

Qu'on veuille bien remarquer ces dernières paroles : elles sont particulièrement touchantes dans la bouche de deux hommes de guerre, la sensibilité n'étant pas d'ordinaire ce qui domine en eux.

Un autre témoignage, plus admirable encore, que les deux gentilshommes rendirent à leur compagne de route, c'est celui qui regarde sa réserve, sa modestie, la pureté de ses mœurs. Ils s'en aperçurent bien dans les nuits qu'ils durent passer souvent en mauvais gîte et n'importe comment. Toutes les fois que les circonstances le permettaient, Jeanne prenait avec elle, la nuit, d'honnê-

1. *Procès*, t. I, pp. 54.

2. *Procès*, t. II, pp. 438, 458. Dépositions de Jean de Metz et de Bertrand de Poulengy. La dernière phrase est de Poulengy : « Nec unquam in ipsa (Johanna) vidit aliquod malum, sed semper fuit *ipsa bona filia sicut fuisset sancta*. «

tes filles ou femmes des localités où elle se trouvait. Quand ce n'était pas possible, elle ne reposait que tout habillée. Et sa simplicité, sa vertu, sa modestie, inspiraient à Jean de Metz et à Bertrand de Poulengy une telle vénération que, malgré l'effervescence de leur jeunesse, ils n'oublièrent jamais le respect qu'ils lui devaient. Jeanne eût été un ange du ciel, qu'ils n'eussent pas éprouvé des sentiments plus chastes et plus réservés [1].

Cette irradiation de chasteté, dont nous aurons occasion de rappeler ailleurs d'autres preuves irrécusables, paraît si surprenante à un contemporain qu'il la compare naïvement à celle que produisait la présence de la Bienheureuse Mère du Sauveur. Car, c'est chose avérée, remarque-t-il, « en voyant la Vierge Marie si belle, ceux qui la regardaient, fussent-ils perdus de vices, sentaient naître en leur cœur l'amour de la chasteté et de la vertu [2] ».

Ce n'est point à traiter avec déférence et respect leur compagne de route que songeaient pourtant d'abord les quatre hommes de son escorte. Ces grossiers personnages n'avaient vu en elle qu'une folle, et leur souci était de trouver le moyen de s'en débarrasser. Ils se demandaient entre eux si on ne pourrait pas l'enfermer dans quelque château fort et l'y oublier. En attendant que

1. *Procès*, t. II, pp. 438, 458.

2. *Lettre d'un chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem*, dans J. Quichehat, *Procès*, V, p. 99. Nous avons rendu la pensée de ce personnage, plutôt que nous n'avons traduit littéralement ses paroles. Leur naïveté mérite qu'on les rapporte : « Adaccessit cœlesti Puellæ et quod ipse Pater cunctipotens Virgini Mariæ præ cæteris prestitit : scilicet ut *eam tam pulchram aspicientes,* quisquis ille esset, qualiscumque et ex vita immorali, dies duxit suos ab omni concupiscentia sæculi. »

l'occasion se présentât, ils se communiquaient les desseins honteux qu'ils nourrissaient à son sujet. Mais au moment de découvrir leur pensée à Jeanne, une influence mystérieuse, irrésistible, les rendaient incapables de le faire, et « jamais ils n'osèrent lui soumettre la moindre proposition[1] ».

Cependant la Pucelle avait reçu de Charles VII, en réponse à sa lettre, l'autorisation d'arriver jusqu'à Chinon.

Dans le voisinage de cette ville, des soudards, au service de quelques officiers du roi, ayant ouï parler de sa venue, lui tendirent une embuscade : ils voulaient s'emparer de sa personne, Dieu sait dans quelles vues, et piller son escorte. Lorsque Jeanne parut, ces misérables furent comme cloués au sol et dans l'impuissance d'exécuter leur coupable projet. Ils le certifièrent eux-mêmes à maître Pierre de Versailles, professeur de théologie, plus tard évêque de Digne et de Meaux : Pierre de Versailles jugeait le fait assez extraordinaire pour en faire part à frère Seguin, de l'ordre de Saint-Dominique, membre comme lui à Poitiers de la Commission chargée d'examiner le cas de la Pucelle[2].

La jeune fille et son escorte traversèrent l'embuscade qu'on leur avait tendue, sans se douter du danger qu'elles couraient, et sans être attaquées ni pillées. Le dimanche 6 mars, vers midi, la future libératrice d'Orléans entrait dans la petite ville de Chinon et allait attendre en un logis voisin du château, « chez une bonne

1. *Procès*, t. III, pp. 86, 87. Déposition de Marguerite la Touroulde, veuve de René de Bouligny.

2. *Ibid.*, pp. 202, 203. Déposition de frère Seguin.

femme[1] », que le roi Charles VII daignât la recevoir[2].

Les circonstances de ce voyage de Vaucouleurs à Chinon suggèrent au premier historien de Jeanne d'Arc les sages réflexions suivantes :

« Véritablement, si les Anglais eussent surpris cette fille sur les chemins habillée en homme, n'eust-elle pas esté perdue d'honneur et de réputation? Et est chose comme miraculeuse que la Pucelle et son escorte ayent pu en telle prospérité faire tant de chemin et traverser tant de pays ennemi durant les guerres les plus inhumaines qui ayent onques esté. Car outre les places anglaises, on n'estait guères plus assuré des garnisons qui logeoient aux villes du Roy, lesquelles de leur costé ravageoient et pilloient, chacun faisant du pis qu'il

1. *Procès*, t. I, pp. 56, 143. — « Applicavit ibidem hora quasi meridiana, et se hospitavit in quodam hospitio; — in domo unius bonæ mulieris prope castrum *de Chinon.* »

Bonne femme, c'est-à-dire femme de bonne renommée et de bonnes mœurs. La *Chronique de la Pucelle*, p. 275, ne qualifiait pas autrement la digne épouse de maître Jean Rabateau, de Poitiers.

2. D'après M. G. de Cougny (*Charles VII et Jeanne d'Arc à Chinon*, in-8° de 46 pages. Tours, 1891), la maison où Jeanne reçut l'hospitalité n'était point une hôtellerie, mais une maison de bourgeois ou de nobles. Une charte du 3 mars 1429 nous apprend qu'elle avait appartenu à un nommé Reignier de la Barre, alors décédé. La femme respectable qui reçut la Pucelle devait être sa fille ou sa veuve. (*Op. cit.*, pp. 34-36.)

A l'angle de la rue Haute-Saint-Maurice se trouve une maison à laquelle était adossé un puits avec sa margelle. C'est sur cette margelle que, d'après une tradition immémoriale, la Pucelle arrivant à Chinon aurait posé le pied pour descendre de cheval. (*Ibid.*, p. 25.) Cette margelle, sous le dernier Empire, a été enlevée et remplacée par une pompe. Le carrefour où la Pucelle aurait mis pied à terre porte aujourd'hui le nom de *Carrefour Jeanne-d'Arc* et se trouve à l'entrée de la rue qui monte au château, laquelle est nommée aussi *rue Jeanne-d'Arc*.

pouvoit, ainsi qu'il arrive aux confusions des guerres civiles durant lesquelles amis et ennemis sont de bonne prise, et les passeports ne servent sinon que l'on soit bien escorté[1]. »

II.

En autorisant Jeanne d'Arc à venir à Chinon, le jeune Roi n'avait pas pris l'engagement de la recevoir. Lorsqu'il eut été informé de son arrivée, il se demanda s'il y avait lieu de lui donner audience[2]. Naturellement indécis et défiant, l'impression produite par la lettre et les promesses de la Pucelle n'avaient pas été favorables[3]. S'il se fût écouté, il ne serait pas allé plus avant. Mais chez Charles VII la prudence accompagnait la défiance. C'est pourquoi il saisit de la question les membres du Grand Conseil qui étaient près de lui.

Le Grand Conseil siégeait tantôt à Poitiers, tantôt à Bourges ; mais toujours un certain nombre de conseillers accompagnait Charles dans ses déplacements. A Chinon, les conseillers présents étaient la belle-mère du roi, Yolande de Sicile ; Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier du royaume ; Georges de la Trémoille, le ministre en faveur ; Gérard Machet, confesseur du Roi ; Robert Le Maçon, seigneur de Trèves en Anjou,

1. E. Richer, *Histoire manuscrite*..., fos 18, vo, et 19, ro.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 273.

3. « A première vue, il ne voulait pas ajouter foi à Jeanne. — *Rex prima facie Johannæ noluit adhibere fidem.* » Déposition de maître Barbin, avocat du roi au Parlement. Enquête de Paris, 1456 : *Procès*, t. III, p. 82.

ancien chancelier de France, et Raoul de Gaucourt, bailli d'Orléans[1].

Ces graves personnages furent loin d'être d'accord sur la question qui leur était soumise. S'il en faut juger par les sentiments que Regnault de Chartres et le sire de La Trémoille montrèrent plus tard à l'égard de la jeune Lorraine, l'on peut croire qu'ils se fussent passés volontiers de sa présence et de son intervention ; mais, à coup sûr, en ce moment, ils ne la prenaient pas au sérieux ; elle était, à leurs yeux, une aventurière comme tant d'autres, et on ne devait ni s'en occuper ni s'en préoccuper.

Parmi les autres conseillers, il n'y avait guère que la reine Yolande de Sicile, Gérard Machet, confesseur du roi, et Robert Le Maçon qui fussent gens à prendre l'initiative et à se mettre en opposition avec leurs influents et redoutés collègues. Ce fut le parti auquel ils s'arrêtèrent : l'avis des deux ministres de Charles se trouva de la sorte heureusement contrebalancé dans l'esprit du jeune monarque. S'il subissait plus d'une fois à contre-cœur l'in-

1. Vallet de Viriville, *Charles VII, roi de France, et ses conseillers;* in-8o de 63 pages. Paris, 1859.

Pages 13-15, l'auteur donne les noms des principaux conseillers du roi en 1429, 1430, 1431. On y remarque le duc d'Alençon, — la reine de Sicile, — Charles de Bourbon, — Regnault de Chartres, — l'amiral de Culant, — le chevalier de Gaucourt, — le seigneur de La Trémoille, — Robert Le Maçon, — Gérard Machet, — le Bâtard d'Orléans, — l'évêque d'Orléans, Jean de Saint-Michel, — maître Pierre de Versailles, — le sire d'Albret, — le sire de Graville, — Christophe d'Harcourt, — Guy de Laval, — Gilles de Retz ou de Raiz, — le comte de Vendôme, — le maréchal de Boussac, — l'évêque de Séez, messire de Rouvres, — Régnier ou René de Bouligny, trésorier du roi.

Voir Noël Valois, *Étude historique sur le Conseil du Roi*. In-4o, Paris, 1886. — *Le Conseil du Roi aux quatorzième, quinzième et seizième siècles.* In-8o, Paris, 1880.

fluence des premiers, il était plein de déférence pour son confesseur, d'estime pour Robert Le Maçon, et il avait voué une affection aussi vive que respectueuse à la reine sa belle-mère.

Nous dirons plus tard (aux deux chapitres, *Le Roi et le Royaume*) qui étaient La Trémoille et Regnault de Chartres, et les obstacles dont ils semèrent la voie de la Pucelle.

Gérard Machet était confesseur de Charles VII depuis 1417, ce dernier n'étant encore que Dauphin. Né à Blois, il avait été professeur et proviseur au collège de Navarre à Paris. En 1418, il suivit le jeune prince, lorsqu'il s'éloigna de son père Charles VI. En 1432, il fut promu au siège de Castres, où il ne résida jamais : c'est sous ce nom d'évêque de Castres qu'on le désigne, même en parlant du temps et des années où il ne l'était pas. Toute sa vie, il jouit d'une réputation méritée de piété et de savoir. Gérard Machet ne quitta la cour de Charles VII qu'en 1447 ; il mourut peu après, en l'année 1448.

Comme Gérard Machet, Robert Le Maçon était sincèrement attaché au roi son maître, et, comme ce pieux docteur, du premier coup il vit clair dans les mobiles auxquels obéissait la Pucelle. Les honneurs qui semblaient lui être prodigués[1] n'étaient que la récompense d'une vie d'honnêteté et de travail. Originaire de Château-du-Loir, légiste habile, entendant à merveille la pratique des affaires, il sortit bientôt de l'obscurité à laquelle sa nais-

1. Robert Le Maçon était seigneur de Trèves en Anjou et vicomte de la Roche-Cavard. En 1407, il était conseiller du roi de Sicile. Il ne fut chancelier de Charles VII que trois ans ; Martin Gouge, évêque de Clermont, le remplaça. (Vallet de Viriville, *Charles VII et ses conseillers*, p. 6, note 7.)

sance semblait le vouer. Il fut anobli en mars 1401[1]. Il était maître des requêtes de l'hôtel en 1414 : la reine Isabeau fit alors de lui son chancelier. En 1416, il devint chancelier de Charles, régent et Dauphin de France. Lors de la surprise de Paris par les Bourguignons, il avait, au péril de sa vie, cédé son cheval au Dauphin qui put ainsi se sauver[2].

Charles VII estimait fort Robert Le Maçon, et, l'occasion se présentant, aux paroles il joignit les actes. Le sire de Giac s'était emparé de la personne de l'ancien chancelier et exigeait pour sa rançon mille écus d'or : le Roi fournit généreusement une partie de cette somme[3].

Exempt de passions, plein de droiture et nullement dépourvu d'habileté, ce loyal conseiller était un des plus écoutés; Charles VII savait à quoi s'en tenir sur son dévouement à sa royale personne et au pays[4].

Mais la parole qui pénétrait le plus facilement et le plus profondément dans l'âme du jeune prince, quand une discussion s'engageait sur les affaires du royaume, c'était la parole d'Yolande d'Aragon, mère de sa jeune épouse, Marie d'Anjou. Sincèrement attachée à Charles, dont elle fut le bon génie, Yolande ou Violante d'Aragon joignait à une rare pénétration d'esprit un bon sens et une rectitude de jugement encore plus rares. Elle était née en l'an 1380 de Jean Ier, roi d'Aragon, et d'Yolande de Bar, petite-fille de Jean le Bon, roi de

1. Et non en 1400, comme plusieurs historiens, Vallet de Viriville entre autres, le disent. (Arch. nat., II, 155, fol. 279.)

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 89, note 3, édit. Al. Tuetey.

3. G. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 124-125.

4. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'Histoire de Jeanne d'Arc*, p. 28. In-8°, Paris, M.DCCCL.

France. Le 2 décembre 1400, elle épousait à Arles Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem. Louis II mourut le 29 avril 1417, à quarante ans, en son château d'Angers où il résidait, car il ne visita guère ses États d'outremont. En mourant, il institua Yolande régente. Après que sa fille, Marie d'Anjou, eut été fiancée au fils de Charles VI (18 décembre 1413), la reine de Sicile ne cessa de veiller sur le futur roi de France et sur ses véritables intérêts. « La reine des quatre royaumes », comme on l'appelait (elle l'était, au moins nominalement, d'Aragon, de Sicile, de Naples et de Jérusalem) — eut la joie d'assister au relèvement du pays : elle ne mourut qu'en 1442, le 14 novembre, en l'hôtel du seigneur de Tucé, à Saumur, âgée seulement de soixante-deux ans, laissant à ses contemporains la réputation « d'une fort bonne et sage Dame[1] ».

Elle légua par testament les quelques biens personnels qui lui restaient au roi René son fils, et ses biens meubles à Charles VII. En mourant, elle put dire qu'elle n'avait ni or, ni argent monnayé, ni réserve, ayant tout dépensé pour les rois de Franee et de Sicile[2].

1. Le mot est du héraut ou roi d'armes Berri, dans sa *Chronique*. Voir D. Godefroy, *Histoire de Charles VII*, p. 422. In-f°, Paris, 1661.

2. Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, t. I, pp. 46, 47, note 2. Paris, 2 vol. in-8°, 1876. — Sur la reine Yolande, voir Vallet de Virille aux passages de son *Histoire de Charles VII*, indiqués, t. III, p. 474.

Sur Louis II d'Anjou, mari d'Yolande d'Aragon, voir Noël Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. II, chap. iii et iv. In-8°. Paris, A. Picard, 1896.

III.

Les membres du Grand Conseil n'avaient pu s'entendre sur la réponse à faire à la question qui leur était soumise. En attendant que l'accord se produisît ou qu'une décision royale intervînt, on s'arrêta au parti d'interroger Jeanne, afin de savoir par ses réponses ce qu'on devait penser d'elle provisoirement, et si ses propositions ou ses desseins valaient la peine qu'on s'y arrêtât [1].

« Nobles, conseillers et gens du Roi [2] se transportèrent au logis où la jeune fille était descendue. Ses compagnons de route, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, se trouvaient avec elle quand ces personnages arrivèrent. Les deux gentilshommes reçurent les visiteurs et leur présentèrent Jeanne.

La première question adressée à la vierge Lorraine fut celle-ci : Dans quel but était-elle venue?

« Jeanne répondit qu'elle ne le dirait qu'au Roi. »

On répliqua que « si on l'interrogeait, c'était au nom du Roi lui-même ».

1. *Procès*, t. III, p. 115. Déposition du président Simon Charles. — En 1429, Simon Charles était maître des requêtes; en 1456, i était président de la Chambre des Comptes. Il fut chargé de plusieurs ambassades et fut un des personnages les plus marquants de son temps. En mars 1429, il revenait de Venise où il avait été envoyé comme ambassadeur. (*Procès*, *ibid.*) Le roi, auprès duquel il était en crédit, lui dit plusieurs fois « de bien bonnes choses de Jeanne ». (*Ibid.*, p. 116.) A son retour de Venise, il apprit de Jean de Metz l'histoire de la Pucelle. Sa situation à la Cour faisait de lui l'un des témoins les mieux renseignés sur l'audience de Chinon.

2. *Procès*, t. II, pp. 438, 458. Dépositions de Jean de Metz et de Bertrand de Poulengy.

Alors Jeanne répondit ceci :

« Elle avait deux choses en mandat de la part du Roi des cieux : faire lever le siège d'Orléans, et mener le Dauphin à Reims pour qu'il y fût sacré et couronné[1]. »

A leur tour, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy prirent la parole. Ils racontèrent à ces « nobles conseillers et gens du Roi » — comme ils racontèrent, à Poitiers, au confesseur de Charles — qu'ils étaient passés par la Bourgogne et divers lieux qu'occupaient les ennemis ; et toujours ils avaient marché sans empêchement quelconque, « chose dont ils s'émerveillaient beaucoup[2] ». Ils portèrent ensuite sur Jeanne le meilleur témoignage. Ils affirmèrent avoir absolument foi en elle, les actes de la jeune fille durant le voyage ayant toujours respiré la pureté la plus angélique et un parfait amour de Dieu[3].

On rendit compte au jeune Roi de cet interrogatoire. Sa curiosité fut éveillée. Il manda au château, non la Pucelle, mais les deux gentilshommes qui l'avaient en si haute estime, et il « les fit interroger en sa présence ». Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, n'ayant pas à ménager la modestie de leur compagne de route, tinrent à son sujet le langage qu'ils avaient déjà tenu, accentuant l'éloge, loin de l'atténuer, et ils « dirent ce qui est récité cy-dessus[4] ».

Après avoir interrogé et entendu la Pucelle, les membres du Grand Conseil ne purent encore se mettre d'accord. « Les uns soutenaient que le Roi ne devait faire aucun cas de ce qu'elle disait ; les autres que, puisqu'elle

1. Déposition du président Simon Charles. *Procès*, loc. cit.
2. *Procès*, t. III, p. 75.
3. Dépositions des deux gentilshommes ci-dessus, *loc. cit.*
4. *Chronique de la Pucelle*, p. 273.

se déclarait envoyée de Dieu, le Roi devait au moins l'entendre[1]. »

Le témoin qui rapporte ces détails ne dit pas quels furent les conseillers qui se rangèrent à l'un ou l'autre de ces avis; mais rien ne serait plus aisé que de donner leurs noms, et à le faire il n'y aurait ni présomption ni témérité.

Les membres du Conseil demeurant divisés, Charles VII prit une résolution fort sage. Il chargea deux religieux de l'ordre de Saint-François de se rendre à Domremy et à Vaucouleurs, afin de se renseigner sur la famille, la jeunesse, les mœurs, la réputation de Jeanne[2]. En même temps il confia à des ecclésiastiques doctes et prudents le soin de voir de près la jeune voyageuse, de la questionner, et puisqu'elle disait avoir une mission de par Dieu à remplir, de se rendre compte de la manière dont elle en aurait conçu la pensée, de crainte qu'il n'y eût sous toutes ces choses de la supercherie, de la folie ou pis encore[3].

1. Déposition du président Simon Charles, *loc. cit.*

2. *Procès*, t. II, pp. 394-397. Dépositions de Dominique Jacob et de Béatrix, veuve Estellin. Dominique Jacob, curé de Moutier-sur-Saulx (aujourd'hui arrondissement de Bar-le-Duc, Meuse), dit : « Audivit dici quod nonnulli Fratres Minores fuerunt in patria ad faciendam informationem. » Béatrix dit la même chose.

Ibid., t. III, p. 82. Déposition de maître Jean Barbin, avocat du roi au Parlement, dans l'enquête ouverte à Paris. « Misit (rex) in loco nativitatis ipsius Joannæ, ad sciendum unde erat. » — Maître Jean Barbin était un avocat de réputation. En 1446, la ville de Poitiers le nommait son conseil à la cour du Parlement. Il fut avocat général criminel à Paris, conseiller et avocat fiscal de Charles VII à la cour du Parlement. Il assista en juillet 1429 au sacre de Reims. (H.-D. Lacombe, *L'hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers*, pp. 31, 32, 41, 45, 149. Broch. in-8o, Paris-Niort, 1865.)

3. *Procès, ibid.* Même déposition.

Jeanne reçut les ecclésiastiques qui lui étaient envoyés, mais elle ne se laissa entraîner dans aucune discussion. A tout ce qu'on lui demanda, elle se contenta de répondre comme elle avait déjà répondu aux « conseillers, nobles et gens du Roi ».

« C'est au Dauphin que j'ai à parler; à lui seul je dirai tout. J'ai deux choses à exécuter : délivrer Orléans des Anglais, et mener à Reims le gentil Dauphin pour qu'il y soit sacré. Il me faut des hommes, des chevaux et des armes[1]. »

Charles VII, au château de Chinon, avait avec lui la jeune reine. Le bruit qui se faisait à propos de la Pucelle, les séances du Conseil tenues à son sujet, les démarches des conseillers et des ecclésiastiques dont on ne gardait pas le secret, ne pouvaient passer inaperçus de Marie d'Anjou. Est-ce de son propre mouvement, est-ce à l'instigation de sa mère Yolande qui désirait vivement que l'audience sollicitée ne fût pas refusée : quoi qu'il en soit, la jeune reine tint à voir et à entendre cette enfant de dix-sept ans qui venait annoncer des jours meilleurs pour la France et pour son Roi. Jeanne parut devant l'épouse de Charles, elle parla, renouvela ses instances afin que le Dauphin consentît à la recevoir, et sa cause fut gagnée[2].

1. *Procès*, t. III, p. 4. Déposition de Dunois à l'enquête d'Orléans.

2. *Lettre d'un chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem*, dans J. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 100 : « Evenit ut sine mora *ad reginam accesserit Puella* et peteret regem, quem Delphinum appellabat. Non continuit rex, sed statim ad eam accessit. »

Ce texte est formel. De pures hypothèses n'en détruiront pas la valeur.

Jeanne avait parlé à ses juges de ses visites à la reine Marie d'Anjou, à Chinon, car ils lui demandèrent si « quand elle visita la reine

Sur ces entrefaites, des nouvelles arrivèrent d'Orléans. Elles furent portées par deux seigneurs qui suivaient les opérations du siège, le sénéchal de Beaucaire et Jamet du Thillay qui fut depuis bailli du Vermandois. Le Bâtard d'Orléans les avait envoyés afin d'éclaircir le bruit répandu dans le pays orléanais qu'une jeune fille des Marches de Lorraine avait passé tout récemment à Gien, disant avoir du ciel mission de faire lever le siège d'Orléans et de remettre Charles VII en possession du royaume de France[1]. Le Bâtard d'Orléans et les braves capitaines qui défendaient avec lui la place assiégée s'étaient émus de ce bruit et des espérances qu'il avait fait naître; ils avaient hâte de savoir à quoi s'en tenir. La présence à Chinon des deux messagers de Dunois[2], la nécessité de ne pas les laisser dans l'incertitude, coïncidant avec le rapport nullement défavorable des ecclésiastiques qui avaient interrogé Jeanne et avec les instances de la jeune reine Marie d'Anjou, décidèrent Charles VII, malgré l'opposition persistante de quelques-uns de ses conseillers, à se prononcer, et après deux ou trois jours d'attente[3], Jeanne d'Arc vit s'ouvrir devant elle les portes du château.

pour la première fois, la reine ne l'avait pas engagée à quitter l'habit d'homme ». *Procès,* t. I, p. 95.

1. *Procès*, t. III, p. 3. Déposition de Dunois. — Le sénéchal de Beaucaire était Raymond de Villars, qu'il ne faut pas confondre avec Archambault de Villars, capitaine de Montargis. (Abbé E. Develle, *Jeanne d'Arc à Blois*, p. 18; Orléans, 1894.)

2. Quoique le Bâtard d'Orléans n'ait été fait comte de Dunois qu'en 1449, nous le désignerons habituellement de préférence sous ce nom qu'il porte dans l'histoire.

3. Dunois dit deux jours, *Procès,* t. III, p. 4.

IV.

JEANNE ET LE COMTE DE VENDÔME. — AUDIENCE ROYALE. ENTRETIEN INTIME DE LA PUCELLE ET DU DAUPHIN.

C'est Louis de Bourbon, comte de Vendôme et de Chartres, qui fut chargé d'introduire la jeune Lorraine en présence du Roi. Jeanne avait passé ces jours d'incertitude dans une prière presque continuelle, « attendant, disait-elle, qu'il plût à Dieu d'envoyer le signe du Roi[1] ». Elle accueillit avec une vive joie le seigneur qui lui apportait la nouvelle tant désirée et, sans se préoccuper de la simplicité de ses vêtements, elle s'empressa de le suivre.

Au moment où la jeune fille, qu'on ne nommait déjà au château et dans la ville que *la Pucelle*, franchissait

1. *Procès*, t. III, p. 103. Déposition de frère Pasquerel, aumônier de Jeanne. — *Ibid.*, t. I, p. 143.

Louis de Bourbon, comte de Vendôme et de Chartres, est un des seigneurs que nous retrouverons maintes fois en compagnie de Jeanne d'Arc dans le cours de cette histoire. Il était le second fils de Jean Ier de Bourbon, comte de la Marche (qu'il ne faut pas confondre avec Jean Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne, père du comte de Clermont, le vaincu de Rouvray). Il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. Sa rançon fut fixée à 100.000 écus. Il en paya 54.000 comptant. Retenu quand même en Angleterre, il se sauva comme miraculeusement. En mémoire de quoi, il institua à Vendôme une procession qui avait lieu chaque année, le vendredi avant le dimanche des Rameaux, et dans laquelle figurait un prisonnier à qui on rendait la liberté. Il mourut le 21 décembre 1445, à l'âge de soixante-dix ans : il en avait cinquante-trois au moment de ce récit. Henri IV descendait de lui en ligne directe. (P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. II, p. 322. — Gabriel Depeyre, *Les ducs de Bourbon*, p. 473. In 8o, Paris 1897.)

le seuil de la demeure royale, un homme d'armes à cheval demanda :

— Est-ce pas là la Pucelle ?

Et il se mit à blasphémer et à proférer de grossiers propos.

— En nom Dieu ! dit la jeune fille, tu le renies et tu es près de la mort !

Avant qu'une heure se fût écoulée, ce soudard tombait dans la rivière et se noyait. Frère Pasquerel, qui rapporte le fait, le tenait de Jeanne même et de plusieurs personnes qui en avaient été témoins[1].

Peu s'en fallut que Jeanne ne se présentât en vain au château. Les conseillers, à qui cela déplaisait, firent un dernier effort auprès de Charles VII. Et Charles, dont la fermeté n'était pas la qualité dominante, devant les observations des « principaux de sa cour, revint à ses hésitations premières. Heureusement, on lui représenta que Robert de Baudricourt lui avait annoncé par une lettre la venue de cette jeune fille, qu'elle avait dû traverser les provinces occupées par les ennemis, qu'elle avait passé à gué, de façon presque miraculeuse,

1. *Procès*, t. III, p. 102. — L'auteur des lettres de la Chronique Morosini, lequel était contemporain de la Pucelle, écrivait en cette même année 1429 : « Plusieurs, pour avoir voulu la tourner en dérision, sont certainement morts par mauvaise mort. » (*Chronique citée*, t. III, p. 51.)

Quelques historiens, entre autres E. Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, livre Ier, f° 24, placent le fait rapporté par frère Pasquerel dans le courant du séjour de Jeanne à Chinon, après l'audience royale. Le témoignage du bon aumônier est formel : « Illa die, dum ipsa Johanna intraret domum regis ad loquendum sibi. » (*Procès*, loc. cit.) *Illa die*, le jour où le comte de Vendôme conduisit la Pucelle à Charles VII, par conséquent au moment où pour la première fois Jeanne voyait s'ouvrir devant elle les portes du château.

de nombreuses rivières pour arriver jusqu'à lui. Le Dauphin alors ne balança plus et l'audience fut accordée[1] ».

On introduisit Jeanne dans la grande salle du château. Cette pièce, qui se trouvait au premier étage, avait environ trente mètres en longueur et seize en largeur. Cinquante torches l'éclairaient. Plus de trois cents personnes, seigneurs, chevaliers, courtisans, s'y pressaient, curieuses de voir cette jeune fille qui préoccupait si fort l'attention publique[2].

Jeanne se présenta « avec grande humilité et simplicité, pauvre petite bergère qu'elle était[3] ». Elle portait l'habit d'homme, « pourpoint noir, chausses longues attachées (au pourpoint), robe courte de gros gris noir, cheveux ronds (coupés en rond) et noirs, et un chaperon noir sur la tête[4] ». Elle demanda à parler au roi. On lui montra le comte de Clermont, « feignant que c'était le Roy. Mais elle dit tantôt que ce n'était pas le Roy, qu'elle le connaîtrait bien, si elle le voyait, bien que onques ne l'eût vu.

« Et après on lui fit venir un esccuyer, feignant que c'était le Roy; mais elle connut bien que ce n'était pas lui. Et tantôt après le Roy saillit (sortit) d'une chambre; et tantôt qu'elle le vit[5], elle alla droit à lui et, s'arrêtant à la longueur d'une lance, elle ôta son chapeau et fit les

1. *Procès*, t. III, p. 115. Déposition du président Simon Cbarles.

2. *Ibid.*, t. I, pp. 79, 141.

3. *Ibid.*, t. III, p. 17. Déposition du chevalier Raoul de Gaucourt qui assistait à l'audience.

4. *Relation du Livre noir de La Rochelle*, Revue historique, t. IV, p. 336.

5. *Ibid.*, pp. 336-337.

révérences d'usage, comme si elle eût vécu constamment à la cour[1] ».

— Dieu vous donne bonne vie, gentil Roy, dit-elle.

— Mais je ne suis pas le Roy, répondit Charles VII; le Roy, le voilà.

Et il désignait un des seigneurs présents, vêtu plus richement que lui.

— En nom Dieu, gentil prince, répliqua Jeanne, vous l'êtes et non un autre[2].

Charles lui demanda son nom.

— Gentil Dauphin[3], répondit la jeune fille, j'ai nom *Jeanne la Pucelle*.

Elle raconta qu'il lui était venu par plusieurs fois avis et recommandations de se rendre auprès du Roy son dit seigneur; que « pour cette cause elle s'était mise en chemin de par le Roy du ciel[4] ».

Et elle ajouta :

« Très illustre Seigneur, je suis venue et suis envoyée de par Dieu pour donner secours au royaume et à vous. Et vous mande le Roi des cieux par moi que serez son lieutenant à lui qui est roi de France[5]. »

Quant au secours qu'elle apportait au royaume et au Dauphin, il serait des plus éclatants. « Si Charles lui baillait gens, elle ferait lever le siège d'Orléans et le mènerait sacrer à Reims. C'était le plaisir de Dieu que les

1. Jean Chartier, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 52.

2. *Ibid.*, p. 53, *op. cit.*

3. A Poitiers, Jeanne déclarera que tant que Charles ne sera pas sacré à Reims (*Procès*, t. III, p. 20), elle ne l'appellera que *Dauphin*.

4. *Livre Noir de La Rochelle*, p. 337.

5. *Procès*, t. III, pp. 17 et 102. Déposition de Raoul de Gaucourt et de frère Pasquerel.

Anglais s'en allassent en leur pays; s'ils ne s'en allaient, il leur en mescherrait (il leur arriverait malheur)[1]. »

Le jeune Roi ne paraissant guère quitter l'air d'indifférence qui lui était habituel, la jeune fille insista :

— Gentil Sire, s'écria-t-elle, mettez-moi à l'œuvre, et la PATRIE sera tantôt allégée[2].

C'était la première fois peut-être que ce grand mot de *Patrie* était prononcé avec l'émotion qu'exprimait la voix de Jeanne d'Arc.

Mais, à coup sûr, c'était bien la première fois que l'entendait ainsi le jeune souverain de la grande patrie française, Charles VII

Ce cri, parti du cœur de Jeanne, triompha de l'indifférence du Roi. La jeune fille ajoutant qu'elle avait des révélations secrètes à lui communiquer, « le Roy fit reculer au loin au bas de la salle ceux qui y étaient, et à l'autre bout où il était assis fit approcher la Pucelle de lui. Laquelle par l'espace d'une heure l'entretint et lui dit maintes choses secrètes que nul ne savait et ne pouvait savoir, sinon Dieu[3] ».

1. COUSINOT DE MONTREUIL, *Chronique de la Pucelle*, p. 273.

2. « Interrogata..... respondit quod dixit Regi suo quod ipsa Johanna poneretur ad opus, et PATRIA statim esset alleviata. » (*Procès*, t. I, p. 126.) — Dans son *Tableau de la poésie française au seizième siècle*, p. 52, Sainte-Beuve note que l'un des adversaires de Joachim du Bellay, Charles Fontaine, « lui faisait un crime d'avoir employé, au lieu de *pays*, le mot de *patrie*, qui n'avait pas encore apparemment droit de cité en France ».

3. Jean BOUCHET, *Annales d'Aquitaine*. Bouchet, magistrat à Poitiers, vivait de 1474 à 1550. — *Le miroir des femmes vertueuses*, cité par J. Quicherat, t. IV, pp. 270-271. — *Livre noir de La Rochelle*, p. 337, dans la *Revue historique*, juillet 1877, t. IV.

Thomas BASIN, *Histoire de Charles VII*, t. I, cap. x, pp. 69-70. 4 vol. in-8°, à Paris, 1855-59. Cet historien dit que le Roi s'entretint avec Jeanne plus de deux heures en particulier.

Jeanne avait eu des révélations spéciales concernant personnellement le Roy et son cousin, le duc d'Orléans; elle en avait aussi se rapportant au royaume[1]. Dans cet entretien intime, elle découvrit au gentil Dauphin « toutes ces révélations-là[2] ». Elle lui dit combien Dieu l'aimait et combien il aimait aussi le duc d'Orléans son cousin; que Charlemagne et saint Louis ne cessaient de prier Dieu pour le rétablissement des affaires; que de grandes choses étaient au moment de s'accomplir et prépareraient des événements non moins importants; que prochainement le siège d'Orléans serait levé, si le Roi lui donnait, quoiqu'elle ne fût qu'une jeune fille, des gens et des armes; qu'elle le mènerait sans empêchement à Reims où il recevrait son digne sacre et sa digne couronne; que Paris rentrerait aussi en son obéissance et qu'il verrait les Anglais chassés définitivement du royaume. Toutes ces choses, elle les savait par révélation; elle avait mission de les communiquer au gentil Dauphin, d'aider de sa personne à les accomplir. C'était pour cela que par commandement exprès de Dieu elle avait quitté son pays et était venue en France, en la ville royale de Chinon[3].

Est-ce dans ce même entretien intime, ou plus tard, que Jeanne déclara au Dauphin qu'au siège d'Orléans,

1. « Habeo revelationes tangentes regem, quas non dicam vobis. » (*Procès*, t. I, p. 63.)

2. « Dicit quod bene dixit regi suo *totum, una vice*, quod sibi fuerat revelatum, quia ibat ad ipsum. — En une seule fois, elle dit à son Roi tout ce qui lui avait été révélé. » (*Procès*, t. I, p. 73.) Déclaration de la plus haute importance.

3. Pour les textes établissant le fait de ces diverses affirmations de Jeanne, voir le chapitre sur la *Commission de Poitiers* et les interrogatoires du procès de Rouen.

elle serait blessée, mais que la blessure ne serait pas mortelle?... Il est avéré au moins que la prédiction avait eu lieu avant le 22 avril, ainsi que celles dont nous venons de parler : les *Registres Noirs* de la Chambre des comptes de Brabant en font foi [1].

Le doyen de Saint-Thibaud de Metz était l'écho des bruits répandus au sujet de cet entretien de Jeanne et du Roi, lorsqu'il prêtait à la Pucelle ces paroles :

« Il était ordonné de Dieu que, ainsi que le royaume de France avait été détruit et perdu, il convenait que par une Pucelle (laquelle elle était) fût restauré et récupéré. Et doncques dit au Roy, s'il la voulait croire et avoir foy en Dieu, et en monsieur sainct Michel, et madame saincte Catherine, et en elle, qu'elle le mènerait couronner à Reims et le remettrait paisible en son royaume [2]. »

Au cours de ces épanchements, la Pucelle fit à Charles VII les deux déclarations importantes que mentionne son aumônier, frère Pasquerel : l'une concernant la naissance légitime du jeune prince, l'autre relative aux choses secrètes qu'elle lui révéla. La première déclaration est ainsi conçue :

« Je te dis de la part de Messire (mon Seigneur) que tu es vrai héritier et fils du Roy ; Messire m'envoie à toi pour te conduire à Reims, afin que tu y sois couronné, si c'est ta volonté [3]. »

Quant aux choses secrètes que la jeune Lorraine découvrit au Roi, elle ne les fit pas connaître à son aumônier; elle ne lui affirma que le fait de la communication. En

1. *Procès*, t. IV, pp. 425-426.
2. *Ibid.*, p. 326.
3. *Ibid.*, t. III, p. 103.

effet, ajouta frère Pasquerel, « quand l'audience eut pris fin, le Roi déclara aux seigneurs présents que Jeanne lui avait dit maintes choses secrètes que nul ne savait ou ne pouvait savoir, sinon Dieu. C'est pourquoi il attendait beaucoup d'elle[1] ».

Quelles étaient ces « choses secrètes », nous le rechercherons tout à l'heure.

Un des témoins de l'audience royale les plus judicieux et les mieux informés, le président Simon Charles, exprime en ces termes l'impression que cette audience laissait chez le jeune monarque :

« Quand ce long entretien intime fut fini, le Roi parut tout joyeux des choses que lui avait dites la Pucelle[2]. »

Et Alain Chartier, écrivant en juillet 1429 à un prince étranger, ajoutait : « Que dit la Pucelle au Dauphin, il n'y a personne qui le sache. A en juger par la joie dont il fut rempli, on eût dit qu'il venait d'être visité du Saint-Esprit[3]. »

1. *Procès*, t. III, p. 103. Évidemment, ces « choses secrètes » étaient distinctes de l'affirmation de la légitimité de Charles VII. Mais par cela que le Dauphin les reconnaissait vraies, il reconnaissait pareillement que Jeanne disait vrai quand elle le déclarait « vray héritier et fils du Roy ». La première de ces certitudes servait de garantie et de fondement à la seconde.

2. « Per longum spatium locuta fuit Johanna cum rege. Et ea audita, rex videbatur esse gaudens. » (*Procès*, t. III, p. 116.)

3. *Procès*, t. V, p. 133.

CHAPITRE VIII.

CHINON.

LE SECRET DU ROI.

. Les membres du Grand Conseil et les capitaines. — Examen de Jeanne par des prélats et autres clercs. — On s'enquiert de sa virginité et de sa chasteté.

II. *La Pucelle et le duc d'Alençon. — Requêtes de Jeanne au Dauphin en présence du jeune duc. — Chevauchée dans la prairie de Chinon.*

III. *Jeanne à la tour du Couldray. — Sur la demande de Charles VII, elle communique à quatre grands personnages le secret qu'elle lui avait découvert à lui-même.*

IV. *Questions que ce fait soulève.*

V. *La révélation de ce secret constitue le signe spécial prouvant au Dauphin que Jeanne était « envoyée de Dieu ».*

I.

L'audience royale terminée, Jeanne, avant de regagner son logis ou d'être conduite à la tour du Couldray qu'elle allait désormais habiter durant son séjour à Chinon, entra dans un petit oratoire pour y remercier Dieu de l'accueil que lui avait fait « le gentil Dauphin », et des espérances que lui faisait concevoir cette audience[1].

1. « Et tunc ipsa recessit (c'est Jeanne qui parle), et ivit ad unam

De son côté, Charles VII ne laissa pas ignorer à ses conseillers et aux seigneurs de sa cour les impressions que lui-même en emportait. Il était tout joyeux des choses que Jeanne lui avait dites; celles qu'elle lui avait communiquées dans leur entretien intime lui avaient causé un tel étonnement, que dès ce moment, à ses yeux, la cause de la jeune Lorraine était comme gagnée[1].

Mais prendre sur-le-champ la décision qui en était la conséquence naturelle n'était point chose dont le jeune prince fût coutumier. Par nature, il était enclin à ne rien précipiter. Dans la conjoncture présente, la prudence lui donnait le conseil auquel l'inclinait son caractère. Elle lui suggérait qu'il ne fallait pas s'exposer à l'accusation de jouer une comédie ridicule en investissant une femme, une toute jeune fille, une paysanne, d'une dignité aussi importante que celle de chef de guerre, et en lui confiant la tâche de faire lever aux Anglais le siège d'Orléans. Sans doute, il semblait « que Dieu, par sa providence, eût voulu choisir la Pucelle à un recoin et extrémité du royaume, le plus éloigné de la cour, et au pays où les Anglais étaient les plus puissants, et fort grossière, menant une vie toute champêtre, afin de lever tous les soupçons qu'on pourrait former qu'elle aurait été instruite pour jouer ce personnage[2] ». Mais d'autre part, il était manifeste qu'il y avait des précau-

capellam satis prope ». *Procès*, t. I, p. 121. Interrogatoire du 10 mars, le matin.

Cet oratoire, contigu à la tour du Couldray, était dédié à saint Martin. Les substructions en ont été récemment mises au jour par l'architecte de la ville de Chinon, M. Favreau. (G. de Cougny, opuscule cité, p. 41.)

1. *Livre Noir de La Rochelle,* op. cit., p. 337.

2. E. Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans,* livre I, f° 16.

tions à observer, et l'une des premières consistait à prendre l'avis des seigneurs et des capitaines.

« Les princes, capitaines et gens de guerre », dans leur façon de parler, ne gardèrent pas de ménagements. « Ils n'étaient point d'avis qu'on se commît à une jeune fille, principalement aux affaires de la guerre, vu les grands périls qui les accompagnent ordinairement, et qu'il n'est loisible d'y faillir deux fois. Et remontrait-on que le Roy, son conseil et tous les Français seraient la fable des nations étrangères et nommément des Anglais; qu'ils seraient notés à jamais d'infamie et témérité, au cas que les gens du Roy fussent défaits par leurs ennemis, qui n'étaient que trop insolents; que, d'ailleurs, en vertu de la loi fondamentale de l'État, les Français n'avaient jamais voulu reconnaître les femmes pour les commander[1]. »

La question ayant été agitée en présence du Roi dans un conseil spécial, il fut décidé que Jeanne serait soumise à un examen en règle dont seraient chargés des prélats et dignitaires ecclésiastiques compétents. Le duc d'Alençon et la *Chronique de la Pucelle* nous renseignent sur cet examen qui eut lieu à Chinon même, en conséquence de la résolution qui venait d'être prise.

« Les prélats chargés d'examiner Jeanne, dit le jeune duc, furent l'évêque de Castres, confesseur du Roi, l'évêque de Senlis, l'évêque de Maguelonne, l'évêque de Poitiers, maître Pierre de Versailles, depuis évêque de Meaux, maître Jourdain Morin, docteur en théologie de Paris, qui « avait assisté au Concile de Constance avec

1. E. Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, livre I, f° 21. — Le fond de ces idées se retrouve chez plusieurs chroniqueurs du temps.

Gerson[1] » et plusieurs autres dont je ne rappelle pas les noms. Ces prélats interrogèrent Jeanne en ma présence : ils lui demandèrent pourquoi elle était venue et qui l'avait fait venir. Elle répondit qu'elle était venue de la part du Roi des cieux. Elle avait d'ailleurs des *Voix* et un *Conseil* qui lui dictaient ce qu'elle avait à faire. Quelques jours après, poursuit le duc d'Alençon, Jeanne, dînant avec moi, me déclara qu'elle avait été beaucoup examinée, mais qu'elle pouvait et savait beaucoup plus de choses qu'elle ne l'avait avoué à ceux qui l'interrogeaient[2]. »

On pourrait penser qu'il y a ici confusion et qu'on

1. E. Richer, *Histoire de la Pucelle*, f° 21, v°. Nous avons déjà dit qui était le futur évêque de Castres, confesseur du roi, Gérard Machet, prêtre grave et doux, digne élève du docte et pieux Gerson.

L'évêque de Maguelonne se nommait Guillaume Leroy, prélat aimé de ses diocésains.

L'évêque de Senlis serait, d'après le P. H. Denifle (*Chartular. Univ. Paris.*, t. IV, p. 515, note 7), Jean Raffanel, alors confesseur de la reine; d'après J. Quicherat, ce serait Simon Bonnet, son neveu, qui fut évêque de Senlis en 1447 (*Procès*, t. III, p. 92, note 1), et Nicolas Le Grand, d'après E. Richer. (*Op.* et *loc. cit.*)

L'évêque de Poitiers avait nom Hugues de Combarel, prélat vertueux et intègre; le sire de Giac avait voulu le faire noyer en 1426.

Pierre de Versailles, de l'ordre de Saint-Benoît, était abbé de Talmont et religieux exemplaire.

Il faut, d'après Maan, chanoine et historien de l'église de Tours (in-f°, 1667, p. 163), ajouter à ces noms celui de Philippe de Coëtquis, alors archevêque de Tours, dans le diocèse duquel était Chinon, et que Charles VII avait en grande estime (*Gallia Christiana*, t. XIV, col. 126). D'après Jean Leclerc de Boisrideau, écrivain ecclésiastique du dix-septième siècle, c'est l'archevêque de Tours qui aurait présidé l'examen de la Pucelle à Chinon.

Sur le Dr Jourdain Morin, voir le *Chartularium Univers. Parisiensis*, du P. H. Denifle, p. 514, note 2.

2. Il faut entendre ceci, non d'un savoir et d'un pouvoir humains, mais des rapports de la Pucelle avec ses Voix, des choses qu'elles lui révélaient et qu'elle devait exécuter au nom de Dieu.

fait siéger à Chinon la Commission d'examen qui siégea peu après à Poitiers. Les paroles qu'ajoute le duc d'Alençon coupent court à toute interprétation de cette nature et préviennent toute ombre de doute. Les voici :

« Après avoir entendu le rapport des prélats commis à l'examen de Jeanne, le Roi voulut que Jeanne se rendît dans sa bonne ville de Poitiers, et en cette ville elle subit un nouvel examen. Mais je n'assistai pas à l'examen qui eut lieu à Poitiers[1]. »

De son côté, l'auteur de la *Chronique de la Pucelle*, Cousinot de Montreuil, dit : Après l'audience du château de Chinon, « le Roy assembla son conseil pour savoir ce qu'il avait à faire. Si fut advisé que certains docteurs en théologie parleraient à elle et l'examineraient, et aussi avec eux canonistes et légistes; et ainsi fut faict. Elle fut examinée et interrogée par diverses fois et diverses personnes; dont était chose merveilleuse comme elle se portait en son faict, et ce qu'elle disait luy être chargé de par Dieu, *comme elle parlait grandement et notablement*, vu que en autres choses elle était la plus simple bergère que on vit onques.

« Entre autres choses, on s'esbahissait, comme elle dit à messire Robert de Baudricourt, le jour de la bataille de Rouvray, ce qui était advenu; et aussi de la manière de sa venue, et comme elle était arrivée sans empêchement jusqu'à Chinon[2]. »

1. *Procès*, t. III, pp. 92, 93. Déposition du duc d'Alençon.

2. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, pp. 273, 274. — J. Chartier dit aussi : « Adonc fut examinée et interroguée diligamment par plusieurs *saiges clercs* et autres gens... » (*Procès*, t. IV, p. 53.)

Le greffier de La Rochelle affirme le même fait : « Le Roy la fit aussi interroger par ceux de son conseil, tant clercs comme lays (laï-

Par le héraut Berri nous saurons quelle impression emportèrent les examinateurs. « Le Roy, dit-il, fit examiner Jeanne par plusieurs sages docteurs de son royaume, auxquelz elle répondit sagement et par bonne manière, et tellement que tous les docteurs estoient d'opinion que son faict, son dict et ses paroles estoient faictes et dictes par miracle de Dieu[1]. »

Le pape Pie II, en ses Mémoires, nous apprend quel fut le théologien à qui le Dauphin confia tout spécialement le soin d'examiner la Pucelle : c'était son confesseur, Gérard Machet, le futur évêque de Castres. Machet interrogea la jeune Lorraine sur les choses de la foi ; il n'y eut dans les réponses de Jeanne rien que d'orthodoxe et de pleinement convenable. On lui demanda pourquoi elle avait pris un habit interdit aux femmes. La jeune fille répondit que « Dieu même lui avait commandé de prendre l'habit d'homme, parce qu'elle devait porter les armes réservées aux hommes[2] ».

Le confesseur du roi ne se borna pas à interroger la Pucelle sur ces graves sujets ; il entendit aussi les deux gentilshommes qui l'avaient menée de Vaucouleurs à Chinon, et il recueillit de leur bouche la confirmation des faits surprenants que nous avons déjà rapportés[3].

En même temps qu'on examinait Jeanne d'Arc sur la pureté de sa foi, on se rendait compte également de la pureté de ses mœurs et de l'honnêteté de sa conduite.

ques) pour scavoir si l'on la trouveroit point variant. Mais on ne sceut rien trouver contre elle ni la reprendre de chose qu'elle dit. » (*Revue historique*, t. IV, p. 337.)

1. *Procès*, t. IV, p. 41.

2. *Mémoires de Pie II*, dans J. Quicherat, t. IV, p. 509.

3. *Procès*, t. III, p. 75. Déposition de l'écuyer Gobert Thibault.

Pour une jeune fille qui se disait chargée, *de par Dieu*, de venir en aide au royaume et au Roi, des mœurs absolument irréprochables pouvaient seules lui gagner la confiance du monarque et de ses sujets. En ce quinzième siècle profondément chrétien, les peuples gardaient la plus haute idée de la virginité et de la chasteté. C'était une conviction universellement établie qu'une jeune fille corrompue et de mœurs impures ne pouvait être l'instrument d'une action et l'objet d'une protection divines. Une légende, qui a bien des fois inspiré les peintres verriers et les conteurs du moyen âge, la légende de la licorne, traduit à merveille cette conviction.

D'après cette légende, les puissances des ténèbres n'avaient d'empire sur une jeune fille que si elle avait perdu sa virginité. Tant qu'elle restait vierge et pure, elle n'avait rien à craindre du démon et des bêtes les plus redoutables. La licorne même, animal fabuleux, cheval-chèvre d'une blancheur sans tache, portant au front une épée, reconnaissait cette loi. Rencontrait-elle sur ses pas une jeune fille impure, la licorne l'immolait sans pitié.

En revanche, cette jeune fille était-elle pure et vierge? la licorne obéissait à sa voix et, loin de lui faire du mal, venait poser sa tête dans ses mains virginales.

Il ne faut donc pas s'étonner que la question de la virginité et de la chasteté de Jeanne d'Arc ait été jugée, dès le premier moment, d'une importance capitale.

Des dames de haut rang et de haute vertu, la femme du chevalier Raoul de Gaucourt et celle du seigneur de Trèves[1], furent chargées de rechercher si la jeune Lor-

1. La dame de Gaucourt, née Jeanne de Preuilly, était âgée de cin-

raine justifiait cette qualité de vierge qu'elle avait revendiquée lorsque, au Dauphin, qui lui demandait son nom, elle avait répondu : « Mon nom, c'est Jeanne la Pucelle. » A Chinon, comme à Poitiers, comme plus tard à Rouen, la parfaite virginité, la parfaite intégrité de la fille de Jacques d'Arc furent hautement reconnues[1].

II.

Jean IV, duc d'Alençon[2], prince du sang royal et gendre de Charles, duc d'Orléans, n'avait que vingt-trois ans lorsqu'il connut la Pucelle. Il était fils de ce preux qui, à Azincourt, pénétra dans les rangs des Anglais

quante-huit ans. La dame de Trèves, née de Mortemer, était toute jeune, de l'âge de Jeanne d'Arc.

1. Frère Pasquerel constate ce fait en ces termes :

« Et audivit dici quod ipsa Johanna, dum venit versus regem fuit visitata bina vice per mulieres quid esset de ea, et si esset vir vel mulier, et an esset corrupta vel virgo : et inventa fuit mulier, virgo tamen et puella. Et eam visitaverunt, ut audivit, domina *de Gaucourt* et domina *de Trèves*. Et postmodum ducta fuit Pictavis. » (*Procès*, t. III, p. 102.)

J. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 486, dit que la jeune reine Marie d'Anjou constata la virginité de Jeanne d'Arc. Pour prouver ce qu'il avance, il renvoie au procès de condamnation, t. I, p. 95. Or, il y est dit :

« Interrogata utrum regina sua petiveritne illud sibi de mutatione habitus, quando primo eam visitavit, respondit : non recordor. »

Le savant paléographe donne aux mots, *quando eam visitavit*, un sens qu'ils n'ont pas. Il s'agit de la première visite que la Pucelle fit à la jeune reine, visite dont nous avons parlé plus haut. Pour J. Quicherat, il s'agirait *d'une visite de sage-femme* de la reine à Jeanne d'Arc, ce qui nous paraît être ici un contresens et même un non-sens.

2. Le duc d'Alençon descendait de Pierre de France, cinquième fils de saint Louis.

jusqu'au monarque lui-même, renversa le duc d'York, le tua et tomba à son tour percé de coups. Digne rejeton d'un tel père, le jeune duc combattit à Verneuil en 1424, et fut fait prisonnier par les Anglais. Après cinq ans de captivité au Crotoy, il se libéra moyennant une rançon énorme, 200.000 saluts d'or, plus de 2 millions de francs de notre monnaie. Il venait d'être rendu à la liberté lorsque Jeanne et sa petite escorte arrivèrent à Chinon.

Le jeune duc chassait aux cailles, ces jours-là, dans les environs de Saint-Florent-lez-Saumur. Un de ses courriers vint lui annoncer qu'il était venu vers le Roi une jeune fille qui se disait envoyée de Dieu pour mettre en fuite les Anglais et faire lever le siège d'Orléans. Le lendemain, le duc d'Alençon se rendait à Chinon. « Il trouva Jeanne conversant avec le Roi [1]. Elle demanda qui était le nouvel arrivant :

— C'est mon cousin le duc d'Alençon, répondit Charles VII.

— Soyez le très bien venu, dit alors au duc la jeune Lorraine ; plus il y en aura ensemble du sang royal de France, mieux en sera-t-il [2]. »

1. D'après quelques historiens, cette présentation du duc d'Alençon à Jeanne d'Arc aurait eu lieu dès la première audience royale. Nous pensons que ce fut plus tard, le lendemain ou le surlendemain. D'abord pas un mot d'allusion à l'audience royale dans la déposition du duc. S'il y avait assisté, les incidents qui s'y produisirent étaient trop extraordinaires pour qu'il n'en eût pas dit quelque chose. De plus, son récit donne clairement à entendre qu'il trouva la Pucelle en audience non publique avec le roi ; il ne mentionne aucun témoin. Enfin, Jeanne parle en cette circonstance sur un ton qui déjà la suppose en faveur auprès du Dauphin.

2. *Procès*, t. III, p. 91. Déposition du duc d'Alençon. Cette déposition mérite, comme celles du comte de Dunois et de frère Pasquerel, d'être lue et relue d'un bout à l'autre.

Le lendemain de sa présentation au duc d'Alençon, Jeanne vint « à la messe du Roi, et quand elle aperçut Charles VII, elle s'inclina profondément. Le Roi conduisit la Pucelle dans une chambre, avec le jeune duc et le sire de la Trémoille. Il avait fait retirer tous les autres seigneurs et il n'avait retenu que ces deux[1] ». Dans le cours de l'entretien, Jeanne soumit au gentil Dauphin plusieurs requêtes. Il y en avait une, remarqua-t-elle, qu'elle avait particulièrement à cœur.

— Laquelle? demanda le Roi.

— Je voudrais, dit Jeanne, que vous fissiez don de votre royaume au Roi des cieux. Le Roi des cieux fera pour vous ce qu'il a fait pour vos prédécesseurs : il vous remettra dans l'état où il les a mis eux-mêmes[2].

Après quelques moments de réflexion, Charles y consentit.

Aussitôt acte de la donation fut dressé et lecture en fut faite.

La lecture achevée : — Voilà, dit la Pucelle, en désignant le Roi, le plus pauvre chevalier de son royaume.

Reprenant peu après, elle lui signifia que le Seigneur l'investissait à nouveau du royaume que le Dauphin venait de lui offrir.

Et un nouvel acte fut dressé, constatant cette investiture définitive[3].

1. *Procès*, t. III, p. 91. Déposition du duc d'Alençon.

2. *Ibid.*

3. *Breviarium historiale*, ou *Abrégé de l'histoire du monde*, Note additionnelle. — Cet ouvrage fut publié en 1428 ou 1429 par un clerc, Français probablement, qui vivait à Rome à la cour du pape Martin V. L'auteur raconte lui-même comment, ayant appris les choses

C'est vraisemblablement dans la même séance au cours de laquelle, d'après le duc d'Alençon, « bien des choses furent dites dont il ne se souvenait plus », que la Pucelle adressa au gentil Dauphin les deux autres demandes que le trésorier de l'empereur Sigismond, Eberhard Windecke, mentionne à la suite de celles que nous venons de rapporter.

Jeanne, dit ce chroniqueur, fit encore promettre à Charles VII « de pardonner à tous ceux qui avaient été contre lui et qui lui avaient causé de la peine; et, en dernier lieu, de s'humilier assez lui-même pour que tous ceux qui viendraient à lui, pauvres ou riches, et lui demanderaient merci, il les reçût en grâce, amis ou ennemis [1] ».

étonnantes accomplies par la Pucelle, il ajouta à son ouvrage quelques pages pour les faire connaître.

Le texte de cette addition a été publié, d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Vatican, par M. Léopold Delisle, en 1885.

Voir *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVI, p. 649.

1. EBERHARD WINDECKE, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, pp. 486-487.

M. G. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 209-210, place dans cet entretien du roi avec Jeanne, en présence du duc d'Alençon et du seigneur de la Trémoille, non seulement les trois demandes que nous venons de rapporter, mais encore la révélation du secret du roi, dont nous allons parler tout à l'heure.

Il y a là, ce nous semble, confusion et erreur.

D'après le témoignage formel du duc d'Alençon, à l'entretien dans lequel Jeanne soumit ses trois demandes à Charles, assistèrent seulement, avec le Roi et la Pucelle, le duc d'Alençon et le sire de la Trémoille, car « le Roi avait fait retirer tous les autres seigneurs : *aliis præcipiendo quatenus recederent* » (*Procès*, t. III, p. 91); et l'entretien se prolongea dans ces conditions jusqu'au dîner, après lequel le Roi, Jeanne et le duc d'Alençon firent une chevauchée (*ibid.*, p. 92).

D'après l'auteur de *la Chronique de la Pucelle*, la révélation du fameux secret fut faite par Jeanne, en présence de Gérard Machet, du

L'entretien du Roi, de Jeanne et des deux seigneurs se prolongea jusqu'au dîner. Après le dîner, Charles VII alla se promener à cheval avec la Pucelle et le duc d'Alençon à travers les prairies. Sur leur invitation, la jeune Lorraine fit en leur présence une course la lance en main. Le duc d'Alençon fut si charmé de sa bonne grâce à courir et à manier la lance, qu'il voulut lui faire cadeau d'un coursier [1].

A partir de ce moment, le jeune duc s'attacha extrêmement à Jeanne d'Arc. Il était, avec La Hire, de ceux qui disaient « qu'ils la suivraient partout où elle voudrait les mener [2] ». La Pucelle répondit à ce délicat attachement par une pleine et respectueuse confiance. Elle lui « dit et déclara plusieurs choses » qui l'intéressaient personnellement et « qui luy sont advenues du depuys [3] ». Elle lui découvrit l'objet et l'étendue de la mission qu'elle avait à remplir. Quatre choses lui incombaient, dit-elle : « chasser les Anglais ; — mener le Roi sacrer et couronner à Reims ; — délivrer le duc d'Orléans de sa captivité ; — faire lever aux Anglais le siège d'Orléans [4] ». Quand le duc d'Alençon, en 1456, rappelait à la Commission pontificale ces quatre prédictions de la Pucelle,

duc d'Alençon, de Christophe d'Harcourt, et de Robert Le Maçon, en l'absence du sire de la Trémoille. (Cousinot de Montreuil, p. 274.)

Il suit du rapprochement de ces témoignages qu'il y a là deux séances et deux entretiens bien distincts.

1. *Procès*, t. III, p. 92. — C'est à Tours que le jeune duc fit remettre ce coursier à la Pucelle (*ibid.*, p. 66).

2. Chronique du doyen de saint Thibaud de Metz, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 327.

3. *Chroniqueur Alençonnais*, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 39.

4. *Procès*, t. III, p. 99. Déposition du duc d'Alençon.

il ajouta sans doute, comme le fit le dominicain Seguin, qu'après les avoir ouï énoncer, il les avait vues s'accomplir.

III.

Après l'audience du château de Chinon, Charles VII avait donné gracieusement à la vierge Lorraine pour demeure la tour du Couldray, corps de logis compris dans l'enceinte du château et annexé au manoir royal [1]. Jeanne fut confiée à la garde de Guillaume Bellier, majordome du roi, et aux bons soins de Anne de Maillé, sa femme, « personne de grande dévotion et de très bonne renommée ». Guillaume Bellier était, de plus, lieutenant à Chinon du seigneur Raoul de Gaucourt, qui en était capitaine [2].

On mit auprès de Jeanne, à titre de page provisoire, un adolescent de quatorze ans, Louis de Coutes, qui était attaché à la personne du chevalier Raoul de Gaucourt [3]. Lorsque le roi donna un état et une maison à la

1. G. de Cougny, *Jeanne d'Arc à Chinon*, p. 40. — Les ruines du château de Chinon se dressent sur la colline abrupte au pied de laquelle la ville est bâtie. Au temps de la Pucelle, le château comprenait trois parties à la suite l'une de l'autre et ayant chacune leur enceinte : au centre, le manoir royal; à gauche, en regardant la ville et la Vienne, les bâtiments occupés par les hommes d'armes; à droite, la tour du Couldray et ses dépendances. Ces trois parties formaient une seule ligne allant de l'est à l'ouest, et dominant du côté du midi la ville, la Vienne et la campagne.

2. *Procès*, t. III, p. 17. — Guillaume Bellier avait été écuyer et premier veneur du roi, en 1424. En 1428, il fut chargé d'un message pour le duc d'Orléans. En 1440, il devint conseiller de ce prince.

3. *Procès*, t. III, pp. 65-73. Déposition de Louis de Coutes. — Voir, sur ce personnage, la brochure de Mlle de Foulques de Villaret, Louis de Coutes, *page de Jeanne d'Arc*, grand in-8o de 46 pa-

Pucelle, Louis de Coutes devint son page officiel, avec un autre adolescent nommé Raymond. Il suivit Jeanne jusqu'à l'attaque de Paris; mais à partir de ce moment il la quitta et ne la revit plus. A Chinon, Louis de Coutes restait le jour au service et à la disposition de Jeanne. La nuit, d'honnêtes femmes le remplaçaient auprès de la Pucelle et lui tenaient compagnie [1].

En donnant pour logis à Jeanne la tour du Couldray qu'occupait Guillaume Bellier, le Roi témoignait à la jeune fille le respect dont il entendait qu'elle fût entourée, et il se ménageait la facilité de la voir sans encombre toutes les fois qu'il le jugerait bon, afin d'obtenir d'elle les éclaircissements désirables. « Plusieurs fois, déposait le page de la Pucelle, je vis Jeanne aller chez le Roi et en revenir. Je vis souvent aussi des personnages de grand état, tant que je demeurai dans la tour du Couldray, venir trouver Jeanne et s'entretenir avec elle. Mais que faisaient-ils ou que disaient-ils, je l'ignore, parce que je me retirais toujours dès que ces personnages se présentaient [2]. »

A tous, gens d'église et gens de guerre, prélats et

ges; Orléans-Châteaudun, 1890. — Dans cette étude, Mlle de Villaret s'applique à montrer que le véritable nom du page de Jeanne est Louis de *Coutes*, non de *Contes;* — qu'il avait pour père Jehan de Coutes, capitaine de Châteaudun et chambellan du duc d'Orléans, surnommé *Minguet*, et, dans quelques pièces du temps, nommé par altération Jehan de *Comtes;* — que sa famille était d'origine orléanaise, et que Florent d'Illiers, capitaine de Châteaudun, était son beau-frère, ayant épousé, en 1421, sa sœur Jeanne.

Au procès de réhabilitation, Louis de Coutes déposa en qualité d'*escuier*, seigneur de Novion et de Reugles.

1. « De nocte habebat mulieres cum ea. » Déposition de Louis de Coutes. *Procès*, t. III, p. 66.

2. *Ibid.*

chevaliers, la vierge Lorraine tenait un langage digne, ferme et néanmoins réservé. Aux questions qu'on lui adressait, elle répondait avec grande sagesse, comme eût fait un bon clerc. « Aussi les gens étaient-ils émerveillés de ses propos et croyaient-ils qu'il y avait là quelque chose de divin, étant donné sa vie et le genre de sa conduite[1]. »

Cependant le résultat des entretiens de la Pucelle avec ces personnages « de grand état », et celui des audiences particulières que Charles VII lui donnait, était loin de donner satisfaction à ses désirs. Quand elle se retrouvait seule dans son appartement de la tour du Couldray, son page la vit souvent prier longuement à genoux. Elle paraissait parler à quelqu'un ; mais Louis de Coutes ne put distinguer ce qu'elle disait. « Parfois aussi elle pleurait[2]. »

Les seules distractions que la jeune fille se permît consistaient à se rendre ou bien dans la petite chapelle annexe de la tour du Couldray et dédiée à saint Martin, un des apôtres de la France, ou bien dans l'église paroissiale Saint-Maurice où elle était allée entendre la messe et prier, pendant les deux ou trois jours qui s'écoulèrent entre son arrivée à Chinon et l'audience royale. Dans ces prières pleines de foi, que demandait-elle à Dieu et à son *Conseil* ? Toujours la même chose : que le jeune roi en finît avec les hésitations et les délais.

Ces préoccupations persistantes de la Pucelle n'échappèrent pas au regard du confesseur de Charles VII, Gé-

1. Nous croyons pouvoir appliquer au séjour de Jeanne à Chinon ce témoignage que maître Jean Barbin, avocat du Roi, rend de Jeanne à l'occasion de son séjour à Poitiers. *Procès*, t. III, p. 83.

2. Déposition du page de Jeanne, *loc. cit.*

rard Machet, à qui ce prince l'avait tout particulièrement recommandée. Désireux lui-même d'arracher Charles VII à ses indicisions, Machet proposa d'admettre des personnages sûrs et dévoués à entendre ce secret « connu de lui seul et de Dieu », que Jeanne, ainsi que le Dauphin l'avait déclaré aux seigneurs de la cour, lui avait révélé en preuve de la divinité de sa mission; certainement, à la prière du Dauphin, la jeune Lorraine ne refuserait pas de leur en donner communication, et chez eux, à leur tour, s'établirait une pleine confiance [1].

Le jeune Roi ayant goûté la proposition, on n'eut qu'à faire le choix des conseillers en présence desquels aurait lieu la communication projetée, et qu'à saisir l'occasion favorable. Elle ne se fit pas attendre. Jeanne, étant venue peu après trouver Charles VII, lui dit :

— Gentil Dauphin, pourquoi ne me croyez-vous pas ? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple; car sainct Louis et Charlemagne sont à genoux devant luy, en faisant prière pour vous.

— Me direz-vous, repartit le Roi, en présence de peu de gens, telle chose qui leur donnera à congnoistre que je dois vous croire ?

— Mais volontiers, répondit la Pucelle. « Et elle fut contente que peu de ses gens — des gens du Roi — y fussent. Et en la présence du duc d'Alençon, du seigneur de Trèves, de Christofle de Harcourt, et de maistre Gérard Machet, son confesseur ; lesquels il (le Roi)

1. L'*Abréviateur du Procès,* dans J. Quicherat, *Procès,* t. IV, pp. 258-259.

fit jurer à la requeste de ladicte Jeanne qu'ils n'en révéleroient ni diroient rien[1]. »

Alors, sous les regards de ces personnages, Jeanne parla au Dauphin en ces termes :

« Sire, n'avez-vous pas bien mémoire que le jour de la Toussaint dernière, vous étant en la chapelle du château de Loches, en votre oratoire, tout seul, vous fîtes trois requêtes à Dieu ? »

Le Roi répondit qu'il se souvenait très bien d'avoir fait à Dieu trois requêtes.

« La première requête que vous fîtes à Dieu, poursuivit la Pucelle, fut que, si vous n'étiez vrai héritier du royaume de France, ce fût le bon plaisir de Dieu de vous ôter le courage de travailler à recouvrer ledit royaume, de vous garder la vie sauve et un refuge en Écosse ou en Espagne.

« La seconde requête fut que vous priâtes Dieu, si les grandes adversités et tribulations que le pauvre peuple de France souffrait et avait souffert si longtemps, procédaient de votre péché et que vous en fussiez cause, que ce fût son plaisir d'en relever le peuple et que vous seul en fussiez puni et portassiez pénitence, soit par mort ou telle autre peine qu'il lui plairait.

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 274. Dans J. QUICHERAT, *Procès*, t IV, pp. 208, 209. — ..... du seigneur de Trèves en Anjou.

Christophe d'Harcourt, chevalier, conseiller et chambellan du Roi, ne fut nommé à la dignité de grand-maître des Eaux et Forêts qu'en 1431. En 1437, il devint gouverneur des places de Mouzon et de Beaumont. Charles VII l'employa en plusieurs négociations, à Arras principalement, et n'eut qu'à se louer de son habileté. Christophe d'Harcourt mourut sans postérité. Plusieurs historiens ont confondu ce personnage avec Gérard Machet, le futur évêque de Castres, et ont fait de lui le confesseur de Charles VII. (P. ANSELME, *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. VIII, pp. 895-97.)

« La troisième requête fut que si le péché du peuple était cause desdites adversités, ce fût son plaisir pardonner audit peuple et mettre le royaume hors des tribulations auxquelles il était depuis douze ans et plus. »

Le jeune Roi convint de la vérité des paroles de la Pucelle. Sans doute « Dieu lui avait révélé ce mystère, car ce qu'elle lui avoit dit était vray. Et jamais homme aultre que le Roy n'en avoit rien sceu[1] ».

IV.

Cette scène est d'une grande importance, eu égard à la mission de la Pucelle. Elle suscite de graves questions et nous ne regretterons pas nos efforts si nous parvenons à les élucider.

Ces questions sont au nombre de trois :

Première question. — Est-ce un fait historiquement certain que, au commencement de sa mission, la Pucelle a révélé à Charles VII une chose qui ne pouvait être connue que de lui seul et de Dieu ?

Deuxième question. — Cette chose était-elle uniquement l'affirmation de la légitimité du Dauphin comme « vray héritier du royaume de France » ?

1. L'*Abréviateur du Procès*, dans J. Quicherat, t. IV, pp. 258, 259 ; — Le *Miroir des femmes vertueuses*, ibid., pp. 271, 272 ; — et Pierre Sala, *ibid.*, p. 280.

Cette manifestation du secret de Jeanne eut lieu à Chinon, avant le départ pour Poitiers : la *Chronique de la Pucelle* le dit formellement. (*Chronique*, pp. 274, 275.) Et le duc d'Alençon, l'un des quatre seigneurs qui assistèrent à cette révélation, paraît n'être pas allé à Poitiers. (Voir sa Déposition, *Procès*, t. III, p. 93.)

Troisième question. — Ou bien cette chose consistait-elle dans les trois prières rappelées ci-dessus, et n'est-ce qu'après avoir convaincu le jeune roi sur ce point et prouvé le fait de son inspiration d'en haut, que Jeanne ajouta la révélation de sa légitimité?

Réponse à la première question.

D'après des témoignages au-dessus de toute suspicion, c'est un fait certain que la Pucelle a révélé au jeune roi une chose qui n'était connue que de lui seul et de Dieu. Outre l'auteur de la *Chronique de la Pucelle*, quatre contemporains dignes de confiance attestent le fait : Frère Pasquerel et le chevalier d'Aulon, en leurs dépositions au procès de 1456; l'évêque de Lisieux, Thomas Basin (1471) en son *Histoire de Charles VII*, qui le rapporte sur la parole de Dunois, et par conséquent Dunois lui-même.

D'après frère Pasquerel, aumônier de Jeanne, à la fin de l'audience de Chinon, le Roi dit aux seigneurs présents que la Pucelle lui avait révélé « certaines choses secrètes que personne ne savait ou ne pouvait savoir, sinon Dieu. C'est pourquoi il attendait beaucoup d'elle [1] ». Nous avons déjà mentionné ce propos et nous en avons noté l'importance.

L'intendant de Jeanne, le chevalier d'Aulon, déposa qu'après avoir été présentée à Chinon, « la jeune fille parla au Roy secrètement et luy dit aucunes choses secrètes : quelles, il ne sçait ».

L'honnête intendant ajoute ce détail : Peu de temps

1. *Procès*, t. III, p. 103.

après, Charles rappelait ces révélations de la Pucelle en présence de quelques membres de son Conseil et de Jean d'Aulon lui-même, et il donnait à entendre que si Jeanne les lui avait communiquées, c'était en vue de lui persuader « qu'elle lui estoit envoiée de par Dieu pour l'ayder à recouvrer son royaume[1] ».

Ce qui ressort du langage de l'intendant de Jeanne, c'est le fait incontestable de la révélation « d'aucunes choses secrètes », à savoir d'un secret connu de Charles VII et de Dieu.

L'auteur de la *Chronique de la Pucelle* a le soin de nommer les quatre personnages en présence desquels Jeanne renouvela la révélation du secret qu'elle avait, le jour de l'audience de Chinon, fait connaître à Charles VII; il note les circonstances de cette révélation, et en particulier le serment de la tenir secrète que la Pucelle exigea des témoins. Ceux-ci furent fidèles à leur promesse; c'est pourquoi l'auteur en est réduit à nous apprendre que « Jehanne dist au Roy une chose de grand conséquence, bien secrète, qu'il avait faicte; dont il (le Roy) fut fort esbahy, car il n'y avait personne qui le pût savoir que Dieu et luy. Dès lors, fut comme conclu que le Roy essayerait à exécuter ce qu'elle disait[2] ».

Mais en quoi consistait cette chose secrète? Cousinot de Montreuil n'en sut rien et n'en put dire davantage.

L'évêque de Lisieux, Thomas Basin, assure tenir du comte de Dunois lui-même, avec qui il était très lié, le fait de cette révélation. Si Charles VII, dit-il, se confia en la Pucelle, « c'est qu'il y fut amené par les choses

1. *Procès*, t. III, p. 209.
2. *Chronique de la Pucelle*, loco citato.

très secrètes qu'elle lui avait révélées : *choses si secrètes, si cachées*, connues de Charles VII, qu'aucun homme au monde ne pouvait les savoir que par révélation divine ».

Voilà pourquoi, ajoute cet historien, « le roi vit en la Pucelle un chef de guerre que la Providence lui envoyait ». Voilà pourquoi, à partir de ce moment, en dépit des influences contraires qu'il subissait et des fluctuations qui en étaient la conséquence, la rectitude de son jugement l'amenait à convenir qu'une jeune villageoise en possession d'un pareil secret ne pouvait le tenir que du Ciel et lui était envoyée de par Dieu[1].

Au témoignage de Pierre Sala, ce serait l'ignorance du secret révélé à Charles VII qui, après la mort de Jeanne, aurait convaincu la dame des Armoises de la fausseté du rôle qu'elle jouait. En la recevant, le roi lui dit : « Pucelle m'amye, soyez la très bien revenue, au nom de Dieu qui sçait le secret qui est entre vous et moy. » A ces seuls mots, la fausse Pucelle « se mit à genoux devant le roy en criant mercy, et sur-le-champ confessa toute la trahison[2] ».

Réponse à la deuxième question.

C'est donc un fait historiquement certain que, au commencement de sa mission, la Pucelle, pour établir

1. Thomas Basin, *Histoire de Charles VII*, t. I, lib. II, cap. x, pp. 69-70; Paris, 1855-59.

Nous pourrions joindre à ces témoignages celui du sire de Rotselaer qui, rapportant plusieurs des prédictions de Jeanne au Dauphin, ajoute qu'elle lui « dit plusieurs autres choses dont le prince garde le secret ». (*Procès*, t. IV, pp. 426-427.) Nous reviendrons plus bas sur ce document.

2. *Procès*, t. IV, p. 281.

son titre d'envoyée de Dieu, a révélé au jeune roi une chose qui n'était connue que de lui seul et de Dieu.

Ce qui n'est pas moins certain, c'est que cette chose n'a pu être, en cette circonstance, l'affirmation pure et simple de la légitimité de Charles VII et de ses droits à la couronne de France.

La raison en est aussi concluante qu'obvie. Le secret révélé au jeune prince était connu de lui seul et de Dieu. Or, peut-on dire que la légitimité de sa naissance et la justice de ses droits à la possession du royaume étaient connues du Dauphin, sans tomber dans la plus flagrante des contradictions? Charles doutait. Charles éprouvait la plus cruelle des anxiétés. Donc il n'était pas certain; donc sa légitimité n'est pas le fait personnel que Jeanne a pu lui révéler, pour lui fournir la preuve péremptoire qu'elle lui était envoyée de par Dieu.

Elle a pu le lui révéler, elle le lui a certainement révélé, soit en cette circonstance, soit en des circonstances différentes, mais seulement après avoir posé en principe une révélation préalable, manifeste, qui a servi comme de majeure à l'affirmation dont il s'agit.

Jeanne, par exemple, a raisonné ainsi :

« Gentil Dauphin, vous reconnaissez que je dis la vérité, que je suis éclairée d'en haut, quand je vous rappelle les trois prières sorties de votre cœur en un jour d'affliction que vous ne sauriez oublier. Reconnaissez que je dis également la vérité, que je suis éclairée d'en haut, quand je vous affirme que vous êtes vray héritier du royaume et que je vous suis envoyée de par Dieu. »

C'est par un raisonnement de ce genre que la Pucelle — si elle l'a fait, et nous le croyons sans peine — a rassuré le prince sur sa naissance royale, soit à l'au-

dience de Chinon, soit dans la scène que nous avons rapportée. Mais il n'en demeure pas moins que sa légitimité ne fût certainement pas la chose « connue de lui seul et de Dieu », qu'elle pût lui rappeler tout d'abord en ce moment. Charles VII ne savait pas à quoi s'en tenir, puisque sur ce point il était en proie au plus opiniâtre et au plus cruel des doutes. Et Jeanne, n'ayant pas donné au prince la preuve de sa mission, ne pouvait pas s'attendre à ce qu'il la crût sur parole.

Réponse à la troisième question.

En résumé, si le secret révélé au roi par la Pucelle a consisté dans l'exposé des prières mentales rapportées plus haut, l'on conçoit parfaitement que ces prières remplissent la condition spécifiée par frère Pasquerel et les personnages mentionnés; on conçoit de même que cette révélation ait précédé et fondé l'affirmation de la légitimité du Dauphin; mais surgit la question : Comment le secret en a-t-il été connu ; est-ce la Pucelle, est-ce Charles VII qui l'a fait connaître, et quels sont les chroniqueurs qui se sont portés garants de la divulgation ?

Disons tout de suite que la Pucelle n'est pour rien dans cette divulgation, qu'au roi seul elle doit être attribuée, et que trois chroniqueurs, l'*Abréviateur du procès*, l'auteur du *Miroir des femmes vertueuses,* et Pierre Sala qui, d'après Jules Quicherat, « peut passer pour un contemporain à l'égard de Jeanne d'Arc », nous ont transmis le fait avec un accord qui laisse peu de fondement à une objection sérieuse.

Pierre Sala, fils d'un illustre parlementaire de ce nom, était panetier du fils de Charles VIII, le Dauphin Roland,

et fort lié avec Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, ancien chambellan de Charles VII. Or, en 1480, le seigneur de Boisy conta à Pierre Sala « le secret qui avait été entre le roi et la Pucelle », et Pierre Sala le rapporta en 1516 dans son ouvrage *Les hardiesses des grands rois et empereurs*, recueil de traits de courage anciens et modernes.

Ce secret, le seigneur de Boisy « bien le pouvait savoir, dit Pierre Sala, car il avait été en sa jeunesse très aimé de ce roi, à ce point qu'il ne voulut souffrir coucher aucun gentilhomme en son lit hors lui. En cette grande privauté, le roi lui conta les paroles que la Pucelle lui avait dites.

« Du temps de sa grande adversité, le roi Charles VII se trouva si bas qu'il ne savait plus que faire. Étant en cette extrême pensée, il entra un matin en son oratoire, tout seul ; et là fit une humble requête à Notre-Seigneur, dans son cœur, sans prononcer de parole, etc. Peu de temps après, la Pucelle lui fut annoncée : laquelle ne faillit pas, et fit son message aux enseignes dessus dites, que le roi connut être vraies ; et dès l'heure il se conseilla par elle[1]. »

L'auteur du *Mirouer* (miroir) *des femmes vertueuses* est demeuré inconnu. Cet ouvrage contient une *Histoire de la Pucelle* qui fut très populaire et très répandue sous le règne de Louis XII. On y lit, entre autres, cette page touchant l'audience de Chinon et la révélation du secret du roi :

« Quand Jehanne la Pucelle eut aperçu le roi, elle s'approcha de lui et lui dit : « Noble seigneur, m'a été

1. *Procès*, t. IV, p. 277-281.

commandé par Dieu que autre personne que vous ne sache ce que j'ai à vous dire. Et par l'espace d'une heure parla au roi, sans que autre personne que eux deux sût ce qu'elle disoit.

« Quelles paroles ils eurent ensemble, personne n'en a pu rien savoir ni connaître ; sinon qu'on dit que après que la Pucelle fut morte, le roi qui moult dolent en fut, dit et révéla à quelqu'un qu'elle lui avait dit comment, peu de jours avant qu'elle vînt à lui, il se leva de son lit et, comme indigne d'adresser sa prière à Dieu, supplia sa glorieuse mère que, s'il était vray fils du roy de France, Dieu luy donnât aide et secours...

« Et dit le roy qu'à ces paroles qui luy furent portées par la Pucelle, il connut bien que Dieu véritablement avait révélé ce mystère à cette jeune Pucelle, car ce qu'elle lui avait dit était vrai[1]. »

L'écrivain désigné sous le nom d'*Abréviateur du procès* est l'auteur, demeuré inconnu lui aussi, d'une *Histoire de Jeanne d'Arc* que termine un abrégé des deux procès.

Avant de raconter ce qu'il a depuis longtemps « ouï dire et révéler » à propos du secret du roi, « non pas en une fois seulement, mais plusieurs, à grans personnages de France, qui dirent l'avoir veu en cronique bien authentique », l'abréviateur du procès exprima son étonnement que, « ès croniques qu'il a veues, ne soit faict mention de cette chose ». C'est pourquoi, « laquelle chose rédigée par escript dès lors, tant pour l'autorité et la réputation de celui qui la disoit, que pour ce qu'il me sembla que chose estoit digne de mémoire, il l'a bien voulu mettre par escript ».

1. *Procès*, t. IV, pp. 270-272.

Et il commence en ces termes :

« Après que le roy eust ouy ladicte Pucelle, il fut conseillé par son confesseur, ou autres, de luy demander en secret s'il pourroit croire certainement que Dieu l'avoit envoyée devers luy, affin qu'il se peust mieux fier à elle, et adjouster foy en ses paroles : ce que ledit seigneur fist. A quoy elle respondit : « Sire, si je vous dis « des choses si secrettes qu'il n'y a que Dieu et vous qui « les sachiez, croirez-vous bien que je suis envoyée de par « Dieu? Le roy respond que la Pucelle luy demande. » Et Jeanne commence : « Sire, n'avez-vous pas bien mémoire que le jour de la Toussaint... », et le reste.

Le roi connut que la Pucelle « disait vérité et crut qu'elle estoit venue de par Dieu, et eut grand espérance qu'elle lui ayderoit à recouvrer son royaume[1] ».

Du langage de ces trois auteurs, vu leur accord sur les points essentiels, on peut inférer qu'ils en ont puisé le fond aux mêmes sources; et, comme elles visent manifestement l'entretien secret de l'audience de Chinon, il n'y aurait aucune invraisemblance à les grouper sous ce titre : Supplément au témoignage de frère Pasquerel sur la révélation et l'objet du secret du roi.

Que si à la possibilité de cette divulgation l'on opposait le secret imposé aux témoins de la scène rappelée plus haut, la réponse serait aisée.

D'abord le roi garda sa liberté pleine et entière. L'intendant de la Pucelle ne nous apprenait-il pas l'allusion que, en sa présence et en présence de quelques membres du Conseil royal, Charles faisait à la révélation de ce secret, laissant entendre très clairement que si Jeanne y

1. *Procès,* t. IV, pp. 257-259.

avait eu recours, c'était pour lui persuader qu'elle lui était envoyée de par Dieu[1] ?

Quant aux autres seigneurs, après la mort de l'héroïne ils purent sans témérité s'estimer déliés de la foi jurée, et l'on conçoit que l'*Abréviateur du procès* assure avoir « ouï raconter ce secret à grans personnages de France ». Manifestement, Pierre Sala n'est pas le seul gentilhomme de la cour que le seigneur de Boisy ait gratifié de cette confidence.

V.

En terminant, nous nous poserons une question qui n'est pas sans importance.

Faut-il voir, dans la révélation du secret connu de Dieu seul et du Roi, le signe donné par la Pucelle à Charles VII pour lui prouver la vérité de sa mission, en sorte que le signe du roi et le secret du roi seraient une seule et même chose?

A notre avis, le signe du roi et ce que les historiens ont nommé le « secret du roi » sont une seule et même chose en ce qu'ils constituent la preuve spéciale que Jeanne a donnée de sa mission à Charles VII et qu'elle a refusé constamment de faire connaître à ses juges.

Mais « ce signe du roi » n'est pas le seul signe donné au Roi par la Pucelle, bien que pour Charles VII il fût le principal, parce que, postérieurement à l'audience de Chinon et à la scène décrite par Cousinot de Montreuil, l'envoyée de Dieu a donné bien d'autres signes de sa

1. *Procès,* t. III, p. 209.

mission pour lesquels elle n'a pas demandé le secret, et dont elle n'a pas fait mystère à ses juges de Rouen.

Sur le signe du roi envisagé comme signe propre au Roi, la Pucelle déclare ce qui suit :

Elle a donné ce signe à son Roi ; mais le Roi et les témoins de la scène seront seuls à le connaître. Le tribunal de Rouen n'en saura jamais rien.

Le juge interrogateur lui demande : — Quel signe avez-vous donné à votre Roi pour prouver que vous veniez de la part de Dieu?

JEANNE. — Je vous ai toujours répondu que vous ne me tireriez jamais cela de la bouche. Allez le lui demander à lui-même.

LE JUGE. — Mais vous savez bien quel signe vous avez donné à votre roi.

JEANNE. — Vous ne saurez pas cela de moi. Seriez-vous contents que je commise un parjure[1]?

Pierre Cauchon et ses assesseurs ignorent donc en quoi consiste ce signe. Ils n'ignorent pas néanmoins que la jeune fille l'a donné à son Roi, que le prince en a été satisfait et que seigneurs et gens d'Église ont su qu'il lui avait été donné.

« Pour ajouter foi à ses dits, fait observer la Pucelle. Charles VII avait de bonnes enseignes. Il eut un signe de ses propres faits — la révélation des prières dont nous avons parlé — avant de s'en rapporter à elle. Et interrogée par des gens d'Église soit à Chinon, soit à Poitiers, les clercs de son parti furent de cette opinion qu'il n'y avait dans son fait rien que de bon.

« Va sans crainte, lui avait dit la Voix; quand tu

1. Cinquième interrogatoire public. *Procès*, t. I, pp. 90, 139.

seras devant le Roy, il aura bon signe pour te recevoir et te croire. Et le Roi eut son signe, et il lui dit qu'il était content. Et les clercs cessèrent de la tourmenter lorsque le dit signe eût été donné[1]. »

Que Jeanne, en parlant de la sorte, fasse allusion au secret dont nous nous sommes occupé tout à l'heure, cela résulte du langage qu'elle tient au jeune prince après le lui avoir révélé.

« Et l'Ange, dit-elle, c'est-à-dire elle-même, la messagère de Dieu, remettait en mémoire à son Roi la belle patience qu'il avait montrée au milieu des grandes tribulations qui lui étaient survenues[2]. »

N'y a-t-il pas en ces paroles une allusion transparente aux angoisses qui accablaient le Dauphin en ces années si malheureuses du commencement de son règne, et à la prière qu'il fit à Dieu et à la bienheureuse Vierge?

Nous avons dit que si le secret rapporté plus haut et aboutissant à la révélation de sa légitimité fut le signe spécial qui permit d'abord à Charles VII de reconnaître la mission divine de Jeanne, il ne fut pas le seul. En effet, la Pucelle y en ajouta plusieurs autres. Telles furent les révélations à portée objective que le sire de Rotselaer mentionne dans la lettre aux conseillers du duc de Brabant dont nous parlerons au chapitre qui suit. Tels furent les signes qu'elle donna à ses examinateurs de Poitiers. Telles furent les promesses qu'elle fit au jeune Roi, que le tribunal de Rouen lui reprochait, et qu'elle se garda bien de désavouer[3].

C'est sa mission tout entière que la jeune fille avouait

1. *Procès*, t. I, pp. 75, 120, 121.
2. *Ibid.*, p. 142.
3. *Procès*, Réquisitoire, art XVIII.

de la sorte avoir exposée à Charles VII, en insistant sur les deux points qui devaient la caractériser, l'expulsion des Anglais, « ces adversaires qui seraient mis dehors », et la rentrée en possession de son « royaume tout entier ». Et c'est dans le séjour qu'elle fit à Chinon et Poitiers que surgirent les occasions qui lui permirent de s'exprimer avec son roi en toute liberté.

Un dernier mot sur ce sujet.

Si la Pucelle a donné au roi Charles VII le signe qui lui était spécial en lui révélant des choses « connues de lui seul et de Dieu »; si ce sont « les trois requêtes que, dans un moment de désespérance, le jeune prince soumit au ciel[1] », l'on doit convenir qu'il n'était pas possible à la jeune fille d'acquérir cette connaissance par elle-même, et qu'elle en a été redevable à une illumination venue d'en haut.

De cette même manière, on s'explique qu'elle ait été instruite du projet que formait le Dauphin de se réfugier en Écosse ou en Espagne, et qu'elle le lui ait rappelé. Ce que la petite paysanne ignorait, l'envoyée de Dieu l'apprenait par ses Voix. Étant donné la vérité du rôle que Jeanne leur attribue, l'historien catholique voit toutes les difficultés soulevées par les historiens libres-penseurs s'évanouir, et il n'en est pas réduit comme eux à mutiler les textes ou à les dénaturer.

C'est le seul parti qui reste à la disposition des écri-

1. Les juges de Rouen, à qui la Pucelle ne voulut jamais révéler ce secret, se prirent à l'allégorie de la couronne apportée au roi et voulurent y voir le signe qu'elle lui avait donné de sa mission de par Dieu. Leurs questions pressantes mirent l'accusée plus d'une fois dans l'embarras; mais en se réfugiant en cette allégorie, Jeanne y gagna de leur donner le change et de sauvegarder son secret. Pas un mot qui s'y rapporte n'a percé dans tout le procès.

vains de l'école antitraditionnelle. Pour n'avoir pas à expliquer la révélation du secret du Roi, ils la suppriment; il lui substituent l'affirmation de sa légitimité.

Sans doute, frère Pasquerel, l'aumônier de Jeanne, a déposé que, dans l'entretien secret qu'elle eut avec le Dauphin, le jour de l'audience de Chinon, Jeanne lui donna l'assurance qu'il était le fils légitime de Charles VI et l'héritier de sa couronne[1]. Cela nous l'avons rappelé en parlant de l'audience de Chinon.

Mais ce que frère Pasquerel a omis de dire, ou ce que le procès-verbal de sa déposition a passé sous silence, c'est que cette assurance, pour être prise au sérieux, fut précédée d'un fait caractéristique, d'une confidence obligeant le Dauphin à convenir que Jeanne était vraiment inspirée de Dieu. Une garantie de ce genre faisant défaut, Charles ne pouvait voir en ce propos qu'une imagination pure, et dans la Pucelle qu'une aventurière dont il devait surtout se défier.

Avec le fait de la révélation des prières du Roi connues de Dieu seul, la logique reprend ses droits, et l'on conçoit que Charles VII ait accepté une assurance ayant pour fondement une révélation d'ordre vraiment surhumain.

Cette révélation, les historiens antitraditionnels la réduisent à rien. Ainsi, au cours de son récit, Henri Martin s'exprime comme s'il ne doutait pas de l'authenticité de la dite révélation. Mais, arrivé aux *Éclaircissements*, la peur du surnaturel s'empare de lui et il retire ce qu'il paraissait avoir avancé. Il borne la révélation de l'héroïne à l'affirmation de la légitimité de la naissance du Dau-

1. *Procès,* t. III, p. 103.

phin, et il n'admet que de vagues rapports entre le langage de Jeanne et la teneur des prières du roi[1].

On ne saurait trop le redire, vouloir à tout prix bannir le surhumain, le miraculeux de l'histoire de Jeanne d'Arc, c'est travestir, dénaturer cette histoire tout entière.

Un procédé non moins irrecevable est celui des historiens qui, pour se débarrasser du divin, attribuent arbitrairement à l'héroïne des facultés psychiques d'un ordre exceptionnel. Ils conviennent que maintes particularités de la vie de Jeanne, telles que la révélation du secret du Roi, semblent dépasser les limites du pouvoir humain. Au demeurant, ils concluent comme si elles ne dépassaient nullement ces limites.

Mais d'où vient que ces « phénomènes déconcertants » ne se rencontrent que dans une seule histoire, l'histoire de notre grande Française, de notre grande sainte, Jeanne d'Arc?

1. *Jeanne d'Arc*, pp. 42, 43, 322; in-12, Hachette, 1856.

CHAPITRE IX.

A POITIERS.

LA COMMISSION ROYALE.

I. *De Chinon à Poitiers. — La Pucelle chez maître Rabateau.*

II. *Commission nommée par le Roi pour examiner la Pucelle. — Membres principaux et objet spécial de cette Commission. — Le registre de Poitiers.*

III. *Jeanne devant les membres de la Commission. — Sagesse, bon sens, exactitude doctrinale de ses réponses. — Reparties piquantes. — Des quatre événements annoncés en présence de frère Seguin.*

IV. *De la lettre du sire de Rotselaer. — Prophéties qu'elle divulgue. — Impression produite sur les habitants de Poitiers. — Piété de Jeanne. — Admiration dont elle devient l'objet.*

I.

« Après que la Pucelle eut déclaré au Roy les prières secrètes qu'il avait adressées à la Bienheureuse Vierge, et luy eut dit avoir ordre du Ciel de l'assurer que le royaume luy appartenait, on vit tout à coup le Roy quitter la grande tristesse qui l'accablait et prendre toute autre résolution qu'auparavant l'arrivée de cette fille en sa cour [1]. »

Le bruit de cette révélation mystérieuse et de l'impression qu'elle avait faite sur Charles VII se répandit

1. E. Richer, *Histoire de la Pucelle*, livre I, fol. 22 v°, et fol. 23.

promptement parmi les seigneurs et les ecclésiastiques présents à Chinon. Jeanne en recueillit l'avantage d'être traitée avec des égards qu'on paraissait plutôt lui refuser jusque-là. Si on ne lui témoignait pas du dédain, on n'allait pas jusqu'à lui témoigner du respect. Ces dispositions changèrent quand la jeune Lorraine eut donné son signe et révélé au roi son secret. Dès ce moment, disait Jeanne elle-même, « les clercs cessèrent de lui parler sur un ton peu respectueux[1] ».

Toutefois, malgré la joie dont la communication de la jeune vierge avait rempli le cœur de Charles VII, le Roi tint à multiplier les précautions que la prudence réclamait, vu sa haute situation et l'importance des intérêts qui lui étaient confiés. La principale de ces précautions, dans les temps et dans la société où il vivait, consistait à ne rien « décider sans l'avis des gens d'Église[2] ». Cette précaution s'imposait d'autant plus que la mission dont la Pucelle assurait être chargée était, d'après ses déclarations expresses, non seulement une mission extraordinaire, mais encore une mission nationale, surnaturelle et « de par Dieu ». C'est pourquoi le monarque résolut de remettre à une Commission royale, composée de prélats, docteurs et conseillers éminents, le soin d'interroger Jeanne et de l'examiner.

Bien qu'un premier examen eût déjà eu lieu à Chinon, Charles VII arrêta que l'examen définitif se ferait en des conditions plus solennelles à Poitiers, qui était alors la capitale provisoire du royaume.

1. « Dixit ultra (Johanna) quod clerici cessaverunt *arguere* eam, quando habuerunt signum prædictum. » *Procès*, t. I, p. 121. Interrogatoire du 10 mars. — *Arguere* est malaisé à traduire.

2. *Procès*, t. III, p. 116. Déposition du président Simon Charles.

Le Parlement royal siégeait dans cette ville depuis le 21 septembre 1418 : il y avait été institué par lettres patentes du Dauphin, et il y demeura jusqu'en 1435. A Poitiers s'étaient transportés les docteurs de l'Université de Paris qui n'avaient point voulu embrasser le parti anglo-bourguignon.

Charles VII ordonna donc de conduire Jeanne au chef-lieu du Poitou, sans toutefois lui faire connaître le but et le motif du voyage. De son côté, il partit en même temps avec le personnel de la cour. Jeanne d'Arc n'apprit en quelle ville on la menait que vers le milieu du voyage même. Elle demanda :

— Où allons-nous ?

— A Poitiers, lui fut-il répondu.

— En nom Dieu, répliqua-t-elle, je sais que je y aurai bien affaire ; mais Messire m'aidera. Or, allons de par Dieu [1].

A Chinon, Charles VII avait donné un logis à la jeune fille dans une des enceintes du château royal. Il n'en fut pas de même à Poitiers. Jeanne ne fut logée ni dans le château qu'occupaient le Roi et sa cour, ni dans le château des comtes de Poitiers ; elle reçut cependant une digne et cordiale hospitalité dans une famille des plus honorables de la ville, celle de maître Jean Rabateau, avocat général criminel au Parlement. Le choix

1. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 275. — Combien de temps Jeanne demeura-t-elle à Chinon d'abord, à Poitiers ensuite ? Les documents, sauf le rapport des docteurs de Poitiers, sont imprécis. Mais ce rapport dit formellement que le séjour de la Pucelle en ces deux villes en la compagnie du roi fut « de six semaines » (*Procès*, t. III, p. 392). Elle serait donc restée du 10 au 30 mars à Chinon, et du 30 mars au 20 avril à Poitiers, ce qui parfait « l'espace de ces six semaines ».

que le Roi fit de cette famille pour lui confier la Pucelle durant son séjour à Poitiers montre de quelle considération et de quelle estime maître Rabateau et les siens jouissaient. Originaire de Fontenay-le-Comte (1370 ou 1375), Jean Rabateau avait été promu aux fonctions d'avocat général en août 1427. Les dignités auxquelles Charles VII l'éleva dans sa longue carrière de magistrat prouvent qu'il ne cessa d'être honoré de sa confiance. En effet, maître Rabateau devint successivement conseiller du Roi, président de la Chambre des Comptes, et en dernier lieu président au Parlement de Paris[1].

Mais les qualités personnelles et le mérite de maître Rabateau ne furent pas les seules raisons qui inclinaient le jeune monarque à lui donner la préférence sur les autres parlementaires de sa bonne ville de Poitiers; les qualités et le mérite de son épouse, sa réputation établie de vertu et de piété furent peut-être les raisons déterminantes. Chez cette excellente femme, comme chez l'épouse de Guillaume Bellier, à Chinon, Jeanne d'Arc rencontrait une tutelle toute maternelle et n'avait rien à désirer en fait d'attentions affectueuses et de soins délicats.

La famille de maître Rabateau habitait une des maisons les plus renommées de la ville en ce temps-là, qu'on nommait l'hôtel de la Rose, au centre des affaires et de la vie publique[2]. C'est dans cette maison que

1. Il mourut en 1451. — On lira avec intérêt sur ce personnage la monographie qu'en a publiée M. Henri-Daniel Lacombe sous ce titre : *L'hôtel de Jeanne d'Arc à Poitiers, maître Jean Rabateau, président au Parlement de Paris.* In-8° de 192 pages ; Paris-Niort, 1895.

2. L'emplacement qu'occupait cette maison a été exactement déterminé par M. B. Ledain. Elle avait sa façade sur la rue actuelle Notre-Dame-la-Petite, en face de la rue actuelle Sainte-Marthe. Il y

Jeanne fut menée en arrivant à Poitiers, et c'est là qu'elle passa les trois semaines que devait durer son séjour.

On comprendra sans peine les motifs qui avaient décidé le jeune roi à ne pas garder près de lui la Pucelle à la Cour. Il assurait de la sorte la liberté d'action des membres de la Commission qu'il allait nommer, et il faisait connaître sa résolution bien arrêtée de respecter leur indépendance. Quant à supposer qu'il songeait en même temps à placer la jeune Lorraine sous la surveillance d'un de ses magistrats, afin de se rendre un compte plus exact de ses faits et gestes, ce n'est pas chose invraisemblable[1]; l'enquête minutieuse dont la vie de Jeanne à Poitiers fut l'objet, et le rapport qui en fut présenté à la Commission, laissent subsister peu de doute sur ce point.

II.

Dès qu'il fut rendu à Poitiers, Charles VII convoqua les gens de son Conseil et leur communiqua son intention de faire interroger la Pucelle « sur aucuns points touchant la foy », afin de savoir s'il pouvait user de son aide pour « recouvrer son royaume dont la plus grande partie était occupée par les Anglais, ses ennemis anciens. Pour ce faire, il fit venir certains maîtres en théologie, juristes et autres gens experts[2] ».

eut dans cette maison une hôtellerie à l'enseigne *de la Rose* (*Procès*, t. IV, p. 537), mais plus tard probablement, non au temps du séjour de la Pucelle. La Société des antiquaires de l'Ouest y a fait placer une plaque commémorative. (Henri-Daniel Lacombe, *op. cit.*, pp. 28-30.)

1. H.-D. Lacombe, *op. cit.*, pp. 17-18.

2. *Procès*, t. III, p. 209. Déposition de Jean d'Aulon, écuyer de

A la tête de cette Commission, composée exclusivement de « grands clercs[1] », fut placé l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, chancelier du royaume. Conformément à la règle suivie dans toutes les enquêtes intéressant la foi, il dut avoir pour assistant un délégué du Saint-Office. Ce délégué fut Pierre Turelure, des Frères Prêcheurs, inquisiteur de Toulouse[2], qui devint plus tard évêque de Digne.

Parmi les maîtres et docteurs qui firent partie de la Commission, Frère Seguin de Seguin, dominicain, fut le seul qui déposa au procès de réhabilitation. Sa déposition nous apprend le nom de quelques-uns des personnages qui siégèrent avec lui; c'étaient :

Jean Lombart (J. Quicherat), ou plutôt Lambert (P. H. Denifle), docteur en théologie, qui fut le premier recteur de l'Université de Poitiers[3];

Guillaume Lemaire (J. Quicherat), ou plutôt Le Marié (P. H. Denifle), chanoine de Poitiers[4];

Guillaume Aymeric, ou Émeric, docteur en théologie, de l'ordre de Saint-Dominique ;

Jacques Maledon ;

Pierre Turelure, prieur des Dominicains de Poitiers, nommé plus haut[5];

Jeanne. — Sur les membres de cette Commission qui, presque tous, étaient des suppôts de l'Université de Paris, voir le *Chartularium* du P. H. Denifle, t. IV, p. 514, num. 2369, et les notes des pp. 514, 515.

1. *Procès*, t. III, p. 83. Déposition de maître Barbin, avocat du roi.

2. *Ibid.*, p. 203; t. V, p. 171.

3. H. Denifle, *Chartularium Universit. Paris*, t. IV, p. 514, note 3.

4. H. Denifle, *op. cit.*, p. 515, note 8.

5. *Ibid.*, note 9.

Un autre contemporain, François Garivel, conseiller du roi, joint à ces noms les suivants :

Pierre de Versailles, de l'ordre de Saint-Benoît, abbé de Talmont au diocèse de Luçon, évêque de Digne en 1433, de Meaux en 1439 ;

Mathieu Mesnaige, ou Ménage, bachelier en théologie ;

Pierre Seguin, docteur en théologie, de l'ordre des Carmes, « le bien aigre homme » dont parle la *Chronique de la Pucelle*[1], car c'est de Pierre Seguin le Carme, et non de Seguin de Seguin (*Seguinus Seguini*), dominicain, que ce mot a été dit.

Maître Jean Barbin, avocat, et Gobert Thibault, écuyer du roi, nomment encore Jean Érault, professeur de théologie[2] ; frère Pasquerel mentionne Jourdain Morin[3], dont nous avons parlé plus haut.

Les évêques, dont le duc d'Alençon a rappelé les noms à propos de l'examen de Chinon, firent-ils partie de la Commission de Poitiers? C'est assez vraisemblable ; la sentence de réhabilitation atteste la présence de plusieurs prélats à l'examen qui eut lieu[4]. Sans doute, ces prélats, qui ne sont pas nommés, étaient ceux dont il a été question plus haut, en particulier Hugues de Combarel, évêque de Poitiers. Quant à Gérard Machet, confesseur du roi, la déposition de l'écuyer Gobert Thibault le désigne formellement[5] ; mais il n'était pas encore évêque.

1. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 275. — J. Quicherat, t. V, p. 564, confond Seguin le Carme avec Seguin de Seguin le Dominicain.

2. *Procès*, t. III, pp. 74, 83.

3. *Ibid.*, p. 103.

4. « Attentis depositionibus super examinatione ipsius in præsentia *plurimorum prælatorum*... Pictavis et alibi facta. » (*Procès*, t. III, p. 357.)

5. *Ibid.*, pp. 74, 75.

Parmi les noms des docteurs chargés d'examiner la Pucelle, on ne rencontre pas celui d'un docteur très renommé par ses connaissances en droit civil et en droit canon, maître Jean Maçon. Pourtant, il a porté sur Jeanne un jugement qui mérite d'être signalé. Faisait-il partie de la Commission de Poitiers ou seulement de celle de Chinon? Aucun document ne le dit; mais ce qui est indubitable, c'est qu'il « s'enquit à plusieurs reprises des faits et gestes de la jeune fille, et qu'il ne doutait pas qu'elle ne fût envoyée de Dieu ; car c'était, assurait-il, « chose merveilleuse de l'ouïr parler et répondre, et dans sa vie il n'avait rien relevé que de bon et de saint[1] ».

Aux ecclésiastiques que nous avons nommés se joignirent des conseillers du roi, probablement Jean Jouvenel (ou Juvénal) des Ursins, l'un des trois présidents du Parlement de Poitiers ; son fils Jean, alors avocat général clerc au même Parlement en cette année 1429, plus tard évêque de Beauvais et archevêque de Reims; son collègue maître Jean Rabateau, l'hôte de Jeanne d'Arc, et plusieurs autres docteurs et licenciés en droit civil et canonique[2].

L'objet spécial assigné à la Commission consistait, comme nous l'avons indiqué plus haut, à rechercher si Charles VII pouvait ajouter foi aux déclarations de la

1. *Procès*, t. III, pp. 27-28. Déposition de Cosme de Commy, bourgeois d'Orléans, à qui maître Jean Maçon avait communiqué son sentiment sur la Pucelle. Ce n'est pas vraisemblablement à Orléans que ce docteur aurait vu Jeanne pour la première fois. De Commy parle d'examens réitérés : « Ipse doctor *multotiens examinaverat* ipsam Johannam de dictis et factis suis » ; et à Orléans, la Pucelle ne subit pas d'examen proprement dit.

2. H.-D. Lacombe, *op. cit.*, p. 42 et note 5. — *Procès*, t. III, p. 19. Déposition de Fr. Garivel.

jeune Lorraine, « s'aider d'elle[1] » pour la délivrance d'Orléans et le bien du royaume, et accepter licitement ses services.

L'archevêque de Reims convoqua les membres désignés dans la maison d'une dame Macé ou La Macée[2]. Quand ils furent réunis, Regnault de Chartres leur fit connaître le service que le Roi, leur seigneur, attendait d'eux. Ce qu'ils avaient à faire, c'était d'interroger Jeanne sur tous les points propres à les renseigner, de s'assurer de sa foi, de sa piété, de ses mœurs, et de communiquer ensuite à la Commission le résultat de ces multiples recherches. Procès-verbal serait officiellement dressé des questions adressées à la vierge Lorraine et des réponses qu'elle y aurait faites.

On a vainement cherché ce procès-verbal que son importance et son caractère officiel ne pouvaient condamner à l'oubli ; on n'a rien découvert. Pourtant ce document a existé. La Pucelle, durant son procès, invoqua plusieurs fois contre ses accusateurs le *Livre de Poitiers*, et le tribunal n'en contesta, n'en nia jamais l'existence[3]. Quand on instruisit la cause de la revision de la sentence de Rouen, le procès-verbal de Poitiers aurait figuré, d'après quelques historiens, parmi les pièces qui furent

1. *Procès*, t. III, pp. 93, 205.

2. *Ibid.*, p. 203.

3. *Procès*, t. I, pp. 71, 72, 73, 94. En ces passages, la Pucelle en appelle cinq fois au Registre de Poitiers, et peut-être une sixième, p. 171, car le texte est susceptible de deux sens. Ce rappel de Jeanne ne pouvait être que désagréable et embarrassant pour ses juges de Rouen. Il fournissait la preuve qu'elle avait été examinée canoniquement par un tribunal ecclésiastique ayant à sa tête le métropolitain même de l'évêque de Beauvais, et que ce tribunal avait reconnu la légitimité des actes que celui de Rouen lui reprochait comme autant de crimes, en particulier le port des armes et de l'habit d'homme.

entre les mains des juges pontificaux. On l'infère de l'un des considérants invoqués par l'archevêque de Reims, Juvénal des Ursins, dans la sentence solennelle de réhabilitation[1]. Mais il paraît plus probable que les délégués du Saint-Siège réclamèrent et attendirent vainement cette pièce capitale, et que, de leur côté, les avocats et les procureurs fondés de la famille de Jeanne d'Arc la cherchèrent sans réussir à la trouver[2]. S'ils avaient eu cette bonne fortune, assurément ils eussent inséré ce procès-verbal dans leur dossier et réclamé qu'il en fût fait mention expresse dans la procédure. En vertu de l'adage, *is fecit cui prodest*, on peut sans témérité aucune, et pour les motifs les plus indiscutables, estimer chose certaine qu'aussitôt après l'exécution du Vieux-Marché, le Conseil d'Angleterre et le tribunal de Rouen se concertèrent pour faire disparaître sans bruit un document qui eût mis en trop grande lumière aux yeux de la postérité l'iniquité de leur conduite, et pour en faire détruire tous les exemplaires.

Et pourtant le *Livre de Poitiers* n'a pas péri tout entier; il en reste la partie essentielle, la plupart des questions adressées à la Pucelle et les réponses qu'elle y a faites. Nous ignorons, il est vrai, en quel ordre et en quels termes elles se sont produites à Poitiers; mais grâce aux juges de Rouen, grâce à la minute des interrogatoires qu'ils n'ont pu s'empêcher de rédiger, par les questions faites à Rouen, nous savons quelles ont été

1. « Visis articulis et interrogatoriis præfatis. » *Procès*, t. III, p. 357.

2. L'opinion que nous ne croyons pas devoir admettre est énoncée, mais sans preuves à l'appui, par E. Richer dans son *Histoire de la Pucelle*, livre III, f° 106, recto et verso.

plusieurs des questions faites à Poitiers, et les réponses de Poitiers se retrouvent dans le procès-verbal des interrogatoires de Rouen; car si les juges ont changé, Jeanne n'a pas changé : à coup sûr, devant les deux tribunaux, elle a maintenu le fond, parfois peut-être la lettre même de ses déclarations.

A Rouen, l'évêque de Beauvais et ses assesseurs lui demandent ce que saint Michel lui a dit lorsqu'il lui apparut pour la première fois.

Jeanne répond d'abord qu'elle ne dira rien; elle n'a pas congé de révéler ce que lui a dit l'Archange. Et elle ajoute : « Je voudrais bien que l'interrogateur eût une copie du livre qui est à Poitiers[1]. »

Quelques jours après, ayant eu congé de dire ce qu'on lui demandait, la vierge de Domremy exposait à ses interrogateurs de Rouen ce que l'Archange « lui enseignait pour le salut de son âme ». Qui la croirait capable d'avoir fait à Rouen une réponse différente de celle qu'elle avait faite à Poitiers?

A propos de sainte Catherine et de sainte Marguerite et des questions dont elles sont l'objet, Jeanne remarque chez ses juges de Rouen, quand elle répond, de la défiance et de l'incrédulité. Pour les convaincre de sa loyauté, elle leur dira par trois fois : « Si vous en doutez, si vous ne me croyez pas, envoyez à Poitiers, allez à Poitiers où j'ai été examinée. Cela est écrit au registre de Poitiers[2]. »

Il ressort de ces passages que plusieurs des questions sur lesquelles la Commission de Poitiers examina la

1. *Procès*, t. I, p. 73.
2. *Ibid.*, pp. 71-72. Quatrième interrogatoire public.

jeune Lorraine furent reprises et traitées au procès de condamnation. A cet égard, le registre de Poitiers ne serait pas entièrement perdu.

Mais peut-on aller plus loin; peut-on avancer non seulement que la jeune vierge entretint de ses apparitions en général et de ses *Voix* les membres de la Commission royale, mais qu'elle nomma l'Archange et les saintes avec qui elle conversait, et donna sur leur compte la plupart des détails que nous ont transmis les interrogatoires de Rouen?

On irait volontiers jusque-là, n'était le silence que gardent sur ce sujet frère Seguin de Seguin et les autres témoins de la réhabilitation. Ils ne nomment ni saint Michel ni sainte Catherine et sainte Marguerite. D'après le texte de sa déposition, frère Seguin demandera tout à l'heure quelle langue parlait, non saint Michel, mais « la voix qu'entendait la jeune vierge ». Aurait-il été arrêté entre les membres de la Commission qu'ils garderaient le secret sur certaines des questions traitées, et sur celle des apparitions en particulier...?

III.

Quoique un seul de ces membres, le dominicain Seguin de Seguin, ait été appelé à déposer à l'enquête de 1456, les traits qu'il rapporte et les appréciations qu'il exprime permettent de se faire une idée de la manière dont Jeanne subit l'épreuve à laquelle on la soumettait. Sa déposition et celle d'un écuyer du roi, Gobert Thibault, accusent dans les réponses de la Pucelle à ses examinateurs une netteté, une résolution, un bon sens, assaisonné parfois d'une

malice toute gauloise, — frère Seguin de Seguin en savait quelque chose, — qui expliquent l'impression de surprise produite par cette enfant de dix-sept ans sur ces graves personnages.

Les docteurs désignés s'étant transportés chez maître Rabateau pour s'acquitter de leur mandat, on les introduisit dans la chambre où se tenait la jeune fille. Dès qu'elle les vit paraître, « elle s'alla seoir au bout du banc et leur demanda ce qu'ils voulaient[1] ».

Les docteurs lui répondirent que s'ils la venaient trouver, c'est qu'elle avait dit au Roi que Dieu l'envoyait vers lui, ce qui ne pouvait être. Alors, ils entreprirent de lui montrer « par de belles et douces raisons » que cela n'était pas vrai. « Ils y furent plus de deux heures où chacun parla sa fois. Et elle leur répondit, dont ils étaient grandement ébahis, comme si une si simple bergère, jeune fille, pouvait ainsi répondre[2]. »

Cette première séance fut suivie de plusieurs autres, moins solennelles sans doute, mais dans lesquelles maîtres et docteurs, par la diversité et la multiplicité de leurs questions, cherchèrent à se rendre un compte exact des desseins et des intentions de la Pucelle. Dans l'une de ces séances, la première peut-être, un professeur de théologie de Paris, maître Jean Lombart, lui demanda :

— Pourquoi êtes-vous venue? Que vous proposez-vous? Quelle est l'œuvre que vous avez à exécuter? Le Roi veut savoir quel mobile vous a poussée à venir le trouver.

1. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 275.
2. *Ibid.*

« Jeanne répondit de grande manière [1].

« Comme elle gardait les animaux, une *Voix* lui avait dit que Dieu avait grande pitié du peuple de France; qu'il fallait qu'elle, Jeanne, se rendît en France. En entendant ces paroles, elle s'était mise à pleurer. La *Voix* reprit : « Va à Vaucouleurs; tu y trouveras un « capitaine qui te mènera sans encombre en France et « au Roi. Ne balance pas. »

« Et Jeanne avait fait ce que la *Voix* disait; et elle était venue jusqu'au Roi sans empêchement aucun [2]. »

On lui demanda, vraisemblablement, d'où venait cette *Voix*.

Jeanne répondit, comme elle le fit à Rouen :

— De Dieu et par son ordre. J'en suis aussi certaine que je le suis que Notre-Seigneur nous a rachetés des peines de l'enfer [3].

— Alors vous prétendez être envoyée par Dieu même?

— C'est de par Dieu que je suis venue au Roy de France, et de par la Vierge Marie, et tous les benoîts saints et saintes du paradis, et par leur commandement [4].

— Tout le monde peut-être ne le croira pas volontiers.

— Je ne sáis si on le croira; mais ne le crût-on pas, je suis cependant envoyée de Dieu [5].

1. « Ipsa respondit *magno modo.* » Déposition de frère Seguin dominicain. *Procès*, t. III, p. 204.

2. Déposition de frère Seguin, *loc. cit.*

3. « Dixit quod credit æque firmiter, sicut credit quod Deus redemit nos a pœnis inferni quod ista vox venit a Deo, ex sua ordinatione. » *Procès*, t. I, p. 63.

4. « Respondit quod venit ad regem Franciæ ex parte Dei, ex parte Beatæ Virginis Mariæ..., et de præcepto eorum. » *Ibid*, p. 176.

5. « Ego nescio utrum credant; sed si non credant, tamen ego sum missa a Deo. » *Ibid.*, p. 101.

— Et fera-t-on bien de le croire?

— Ceux qui croiront que je suis envoyée de par Dieu ne seront point abusés[1].

— Vous pensez donc que le Roi se rendra maître du royaume?

— Je le pense, et c'est aussi vrai qu'il est vrai que vous êtes devant moi[2].

— Et les Anglais seront chassés?

— Oui, les Anglais seront chassés. Je sais bien, moi, qu'ils seront boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront, et que Dieu enverra victoire aux Français contre les Anglais. Qu'on me donne seulement des chevaux, des hommes et des armes[3].

Le dominicain Guillaume Aymeri intervint et dit :

— Jeanne, vous prétendez que c'est le plaisir de Dieu que les Anglais s'en aillent en leur pays, et vous demandez gens d'armes. Si cela est, il ne faut pas des gens d'armes, car le seul plaisir de Dieu peut les déconfire et les faire aller en leur pays[4].

— En nom Dieu, repartit Jeanne, les gens d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire[5].

Maître Aymeri fut d'avis que c'était bien répondu.

Néanmoins, l'état du royaume était tel, les capitaines

1. « Si ipsi credant quod sum missa a Deo, non sunt de hoc abusati. » *Procès*, t. I, p. 101.

2. « Bene scit quod rex suus lucrabitur regnum Franciæ; et hoc ita bene scit, sicut sciebat quod eramus coram ea. » *Ibid*, p. 88.

3. *Procès*, t. I, p. 178. Huitième interrogatoire dans la prison : « Bene scit quod Anglici expellentur a Francia, exceptis his qui ibidem decedent, et quod Deus mittet victoriam Gallicis contra Anglicos. »

4. *Procès*, t. III, p. 204. Déposition de frère Seguin.

5. *Ibid*. La réponse de Jeanne est en français dans l'enquête.

anglais si redoutables, le Roi de France si jeune et si peu batailleur, qu'il y avait comme de la folie à parler de l'expulsion totale des étrangers. Ne se trouvait-on pas à la veille de voir Orléans succomber et passer aux mains de Bedford? On en fit la remarque à la jeune Lorraine. Et c'est alors qu'elle formula les quatre prédictions que frère Seguin de Seguin déclarait avoir ouïes à Poitiers et dont il avait vu de ses yeux l'accomplissement :

1° Les Anglais seraient battus; le siège d'Orléans serait levé, et la ville délivrée de ses ennemis;

2° Le Dauphin serait sacré à Reims;

3° La ville de Paris rentrerait en l'obéissance du Roi;

4° Le duc d'Orléans, alors prisonnier, serait rendu à la liberté et reviendrait d'Angleterre[1].

On se représente aisément la stupéfaction dont les membres de la docte assemblée furent saisis à cette quadruple prédiction, et l'air d'incrédulité profonde avec laquelle elle fut accueillie. Au moment où Jeanne annonçait ces événements et donnait deux d'entre eux comme prochains, il n'y eut personne parmi ces maîtres et docteurs qui ne se demandât si l'on était en présence d'un cas de folie ou d'un cas d'audace et d'imposture. Il fallut l'accent pénétré avec lequel la Pucelle s'exprimait, et ce courant électrique que toute parole ardente et convaincue fait passer chez ceux qui l'écoutent, pour obliger ces prélats et maîtres à ne pas lever la séance et à l'entendre jusqu'au bout.

Mais, fit-on observer à la jeune fille, comment le Dauphin serait-il sacré? Impossible d'arriver jusqu'à Reims, « vu la puissance des Anglais, et vu que d'Orléans

1. *Procès*, t. III, p. 205. Déposition de frère Seguin.

et de Blois jusqu'à Reims n'y avait pas de place française[1] »?

Jeanne maintint son affirmation et ajouta que le sacre aurait lieu dans le courant même de l'été[2].

On lui demanda comment elle savait ces choses, en particulier que le siège d'Orléans serait levé.

La jeune fille répondit qu'elle les savait par ses *Voix* et que la levée du siège lui avait été révélée. « Elle en était bien certaine, et elle l'avait communiqué au Dauphin[3]. »

On voulut avoir la raison de cette persistance de Jeanne à donner le titre de Dauphin à Charles VII et non celui de Roi.

Elle répondit : « Je ne lui donnerai le titre de Roi qu'après qu'il aura été sacré et couronné à Reims où j'ai mission de le conduire[4]. »

Frère Seguin de Seguin ne voulut pas prendre au sérieux les explications de la jeune fille; s'imaginant la déconcerter par une question inattendue, il lui demanda brusquement « quelle langue parlait la *Voix* qu'elle entendait, — *quod idioma loquebatur vox eidem loquens* ».

— Un français meilleur que le vôtre, répliqua Jeanne qui parlait, elle, un très bon français.

Le brave dominicain fut tout décontenancé.

— C'est que c'était vrai, disait-il aux juges de la

1. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, pp. 275, 276.

2. *Procès*, t. IV, p. 426. « Rex in ipsa æstate coronabitur. »

3. « Erat bene secura quod levaret obsidionem Aurelianensem, per revelationem sibi factam, et ita dixerat regi suo. » *Procès*, t. I, p. 79.

4. *Procès*, t. III, p. 20. Déposition de François Garivel, conseiller général au fait de la justice et des subsides.

réhabilitation avec une bonhomie charmante ; je parlais limousin.

Embarrassé de sa déconvenue, frère Seguin fit à Jeanne cette autre question :

— Croyez-vous en Dieu?

— Mieux que vous, repartit la jeune fille[1].

« Tout cela est bien », dit alors un autre théologien, de l'ordre des Carmes, nullement bonhomme celui-ci, mais un « bien aigre homme », remarque le Chroniqueur[2] ; « au demeurant, Dieu défend de vous croire sans un signe qui montre pourquoi et par qui vous êtes envoyée. »

Jeanne répondit : « Menez-moi à Orléans, et je vous montrerai les signes de ce pour quoi je suis envoyée. Le signe que je dois donner de par Dieu, c'est de faire lever le siège de cette ville et de faire sacrer le Roi à Reims. Qu'on me donne le nombre d'hommes que l'on voudra, et je ne doute pas que ainsi ne soit fait[3]. »

A plusieurs reprises, les maîtres et docteurs insistèrent

1. *Procès*, t. III, p. 204. Déposition de frère Seguin.

2. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 275. — La généralité des historiens applique cette qualification au dominicain Seguin de Seguin. La *Chronique de la Pucelle* dit expressément : « Entre les autres, il y eut un *carme*, docteur en théologie, bien aigre homme... » Le dominicain Seguin paraît avoir été plutôt bonhomme que *bien aigre homme*, s'il faut en juger par sa réflexion : « Je parlais limousin ». Le *bien aigre homme* et lui sont deux personnages distincts. C'est chose avérée qu'il y eut deux docteurs du nom de Seguin dans la Commission de Poitiers, Pierre Seguin, carme (*Procès*, t. III, p. 19), et frère Seguin de Seguin, des Frères Prêcheurs (*ibid.*, p. 202). M. A. France a prétendu le contraire, sur la parole de J. Quicherat. Dans notre 2e série d'*Études critiques*, pp. 114-119, nous croyons l'avoir réfuté surabondamment.

3. *Procès*, t. III, p. 20.

et lui représentèrent « qu'elle devait montrer un signe établissant qu'elle était envoyée de par Dieu ».

A chaque fois, la Pucelle répondit que « le signe par lequel Dieu montrerait qu'elle disait vrai était la levée du siège d'Orléans. Et elle ne doutait pas qu'il n'en fût ainsi, si le roi lui accordait sa demande. Et elle en revenait à sa réponse qu'elle était envoyée de Dieu pour secourir le noble Dauphin, le remettre en son royaume, faire lever le siège d'Orléans et le mener sacrer à Reims. Toutefois, elle devait sommer d'abord les Anglais de se retirer et leur écrire que c'était la volonté de Dieu[1] ».

Jeanne, on le voit, ne se refusait pas à donner un signe établissant la vérité de sa mission ; elle l'annonçait public, prochain, si éclatant qu'il aurait raison des oppositions les plus opiniâtres. Mais ce signe ne pouvait être que conforme à l'ordre et à la volonté de Dieu. Jeanne n'avait pas été envoyée à Poitiers pour faire des signes, mais pour s'y expliquer avec loyauté sur les mobiles de sa détermination et la nature de sa mission. C'est à Orléans, c'est à Reims qu'elle devait produire le signe public qu'on était en droit de réclamer. Déjà, au château de Chinon, elle avait donné au gentil Dauphin un signe personnel et privé. Quant au signe public, elle était prête à l'y joindre, non point à une époque indéterminée ou éloignée, mais tout prochainement, dans quelques semaines au plus, à Orléans, non à Poitiers, « parce que Dieu l'avait ainsi ordonné[2] ». Qu'on la mît

1. *Procès*, t. III, pp. 16, 17, 20. Dépositions de Dunois, Raoul de Gaucourt et Fr. Garivel.

2. Eberhard Windecke, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 489. Voir aussi *Les Sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc*, par M. Germain Lefèvre-Pontalis, pp. 39-41.

donc à même de se rendre en cette ville avec armes et gens, et l'on verrait bien qu'elle disait la vérité.

Entre autres sujets que les examinateurs de Poitiers abordèrent, celui de l'habit d'homme et des motifs qui avaient déterminé la Pucelle à le revêtir et à le garder ne fut pas oublié. Jeanne leur répondit ce qu'elle répondit par sept fois à ses juges de Rouen, que les hommes n'étaient pour rien dans sa détermination et qu'elle n'avait pris l'habit viril « que par commandement de Dieu ». Parlant plus catégoriquement à des docteurs qu'elle ne pouvait le faire aux dames et demoiselles de Poitiers, elle ajouta : « Je suis vierge : à une vierge les habits des deux sexes conviennent également. Si Dieu m'a commandé de prendre et de garder l'habit d'homme, c'est que je dois porter les armes que portent les hommes[1]. »

Une des choses qui dut singulièrement étonner les théologiens de la Commission, c'est l'exactitude doctrinale et la précision théologique que la vierge Lorraine apportait dans les explications qu'on lui demandait.

1. *Mémoires de Pie II,* dans J. Quicherat, t. IV, p. 500. Notons ici les explications fantaisistes que certains historiens substituent au angage des documents.

A plusieurs reprises et en plusieurs interrogatoires, les juges de Rouen demandent à la Pucelle « si elle a pris l'habit d'homme par commandement de Dieu (*Réquisitoire,* art. XII). Jusqu'à sept fois Jeanne répond qu'elle ne l'a pris que par commandement de Dieu. *Non cepit istam vestem nisi per præceptum Dei* ». (*Procès,* t. I, pp. 55, 74-75, 177.)

Les historiens dont nous parlons ne sont pas de cet avis. Ils raisonnent ainsi : A Vaucouleurs, Jean de Metz dit à Jeanne de ne se mettre en route qu'en habit d'homme. Plus tard, « Jeanne s'imaginera avoir reçu de Dieu une idée que lui aura suggérée un routier de Lorraine ». (A. France, *Vie de Jeanne d'Arc,* t. I, p. 97.)

C'est la fantaisie pure substituée au document ; c'est le document ou ignoré ou tenu pour non avenu.

Peut-être le théologien carme, « bien aigre homme », pour se rendre compte de sa présomption, lui fit-il aussi la redoutable question :

— Savez-vous si vous êtes en la grâce de Dieu?

A sa réponse sublime de bon sens : « Si je n'y suis, Dieu veuille m'y mettre; et si j'y suis, Dieu veuille m'y garder[1] »; — il dut perdre un peu de son aigreur et convenir que Jeanne était trop éclairée en sa foi pour être assimilée à une aventurière. Bon sens, honnêteté, vérité, vont habituellement de compagnie.

IV.

Des séances comme celles que nous venons de résumer ne restaient assurément pas secrètes; les habitants de Poitiers en apprenaient quelque chose, et elles devaient produire sur eux une impression des plus vives. Les vaticinations ne nous laissent jamais indifférents. Si elles sont à brève échéance, l'intérêt qu'on y prend s'élève au plus haut degré. Ainsi en fut-il, dans la bonne ville de Poitiers, des vaticinations rapportées par le frère prêcheur Seguin, et de quelques autres qu'un document précieux nous a fait connaître.

Ces dernières ont-elles été émises durant le séjour de Jeanne à Poitiers ou précédemment à Chinon, nous ne le savons pas; mais, peu importe, il est établi manifestement qu'elles sont antérieures au 22 avril 1429; que, avant cette date, elles étaient connues des seigneurs de la cour et de leurs gens, et que, à cette date même, une

1. *Procès*, t. I, p. 65.

lettre partait de Lyon pour en informer les conseillers d'un prince étranger. C'est le sire de Rotselaer, chargé d'affaires du duc de Brabant en cette ville, qui, apprenant du maître d'hôtel de Charles de Bourbon ces nouvelles extraordinaires, s'empressait, dans une lettre, d'en faire part à ses amis de Bruxelles.

Le greffier de la Chambre des comptes de Brabant transcrivit dans le registre officiel de la dite Chambre un extrait ainsi conçu du texte latin de cette lettre[1]. En voici la traduction :

« C'est donc vrai que le sire de Rotselaer a écrit de la ville de Lyon sur le Rhône à quelques seigneurs du conseil du duc de Brabant les nouvelles suivantes, d'après la relation que lui en a faite un chevalier, conseiller et maître d'hôtel de Charles de Bourbon.

« Une Pucelle, originaire de Lorraine, âgée d'environ dix-huit ans, se trouve auprès du Roi.

« Le Roi ayant l'intention de marcher sur Orléans à la tête d'un corps de troupes pour en faire lever le siège aux Anglais, cette Pucelle lui a assuré qu'elle sauverait les habitants et qu'elle mettrait en fuite les Anglais.

« Elle a ajouté qu'elle-même serait blessée par un trait dans un engagement devant la place, mais qu'elle n'en mourrait pas.

« Elle a dit encore que, dans le courant de l'été prochain, le Roi serait couronné en la ville de Reims.

« Elle a dit aussi plusieurs autres choses dont le Roi garde le secret[2].

1. On peut voir ce document parmi les extraits des *Registres noirs* de la Chambre des comptes de Brabant déposés à la Bibliothèque nationale.

2. Confirmation de ce qui a été raconté dans le chapitre premier sur le *Secret du Roi*.

« Cette Pucelle monte chaque jour à cheval, la lance au poing, comme les autres capitaines qui sont auprès du Roi.

« En cette Pucelle, le Roi et ses amis ont grande confiance, ainsi que le sire de Rotselaer l'expose plus pleinement en sa lettre qu'il a écrite de Lyon sur le Rhône, le 22e jour du mois d'avril. »

Dans une note subséquente, le greffier de la Chambrs des comptes de Bruxelles ajoute :

« Et tout ce qui vient d'être dit de cette Pucelle et toutes les choses qu'elle a annoncées se sont accomplies. Le siège d'Orléans a été levé, les Anglais ont été pris, tués ou mis en fuite, le Roi a été couronné à Reims dans le courant de l'été, et un grand nombre de places fortes, villes et châteaux sont rentrés en son obéissance[1]. »

Sous l'impression de l'annonce de ces choses merveilleuses et de la part qu'y avait la vierge Lorraine, le peuple de Poitiers eut vite foi en elle, et cette foi ne tarda pas à gagner les bourgeois et gens de condition élevée. « Plusieurs notables personnes, tant de présidents et conseillers du Parlement que autres de divers états » l'allaient voir : ils s'attendaient à ne trouver en elle qu'une visionnaire et qu'une illuminée. « Ce qu'elle disait leur semblait impossible à faire, n'étant que rêves et fantaisies. Et il n'y en avait aucun qui, l'ayant ouïe, ne dît que c'était une créature de Dieu[2]. »

Le chroniqueur dont nous rapportons les paroles ne

1. *Procès*, t. IV, pp. 425-427.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 276. — Voir sur Cousinot de Montreuil, l'auteur présumé de cette *Chronique*, le Mémoire de Vallet de Viriville, pp. 22-33, en tête de la *Chronique* éditée par cet érudit.

raconte que ce qui lui était vraisemblablement arrivé à lui-même. Cousinot de Montreuil, que l'on regarde aujourd'hui comme l'auteur de la *Chronique de la Pucelle*, se trouvait à Poitiers en cette année 1429. Il voulut voir de près, lui aussi, cette jeune fille extraordinaire; et quand il l'eut vue, quand il eut reconnu en elle *une vraie créature de Dieu*, il lui voua l'admiration dont sa *Chronique* nous a porté le témoignage.

Entre autres visiteurs, raconte-t-il, il y eut « un bien notable homme (Cousinot de Montreuil lui-même, pense Vallet de Viriville[1]), maître des requestes de l'hôtel du roi », qui lui disait :

— Jeanne, on veut que vous essayez de mettre des vivres dans Orléans; ce sera forte chose, vu les bastilles qui sont devant.

— En nom Dieu, répondit Jeanne, nous mettrons les vivres dedans Orléans à notre aise; et il n'y aura pas d'Anglais qui saille (sorte), ni qui fasse mine de l'empêcher[2].

« Semblablement, y furent la voir dames, damoiselles et bourgeoises qui lui parlèrent. Et elle leur répondait si doulcement et gracieusement qu'elle les faisait pleurer. Entre les autres choses, elles lui demandaient pourquoi elle ne prenait habit de femme. Et elle leur répondit :

« Cela vous semble étrange, et non sans cause. Mais « pour ce que je dois servir le gentil Dauphin en ar-« mes, il faut que je prenne les habillements nécessaires « à ce. Et aussi quand je serai entre les hommes en

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 50.
2. *Ibid.*, p. 276.

« habit d'homme, il me semble que je conserverai mieux « ma virginité de pensée et de fait [1]. »

Au commencement, la curiosité était le motif principal qui conduisait auprès de Jeanne les dames, jeunes filles et bourgeoises de Poitiers. Quand elles l'eurent vue, plus d'une fois une attraction nouvelle les y ramena. Quoique la solitude ne fût point à charge à la vierge de Domremy et qu'elle « la préférât d'habitude à la société des hommes [2] », elle était d'humeur avenante et nullement sauvage, assurent ceux qui la virent de près; « il y avait grand charme à converser avec elle [3] ». Pourquoi s'en étonner? Elle possédait toutes les qualités d'esprit et de cœur qui produisent ce charme-là : simplicité, abandon, franchise, droiture, bon sens, pénétration, sagacité, bienveillance, sans compter cette vivacité d'esprit, cette ampleur d'idées, cette rectitude de jugement, cette noblesse de cœur, cette délicatesse de sensibilité qui la rendaient capable des saillies les plus piquantes, des mots les plus courageux et des plus sublimes élans.

Ce dont Jeanne ne parlait pas aux personnes qui la venaient visiter, c'était de sa piété; mais on leur en parlait tout de même, et il est à croire que dame Rabuteau racontait volontiers ce qu'elle entendait et ce qu'elle voyait. Il y avait dans le logis de cette dame un petit oratoire. Jeanne s'y rendait souvent et s'y livrait à de fréquentes oraisons. « La nuit, après le dîner, pendant

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 276.

2. *Procès*, t. III, p. 31. Déposition de Pierre Vaillant, bourgeois orléanais.

3. « Erat magna consolatio conversari cum ipsa. » *Ibid.*, p. 31. Déposition de Jean Beauharnais, d'Orléans, de qui est descendu directement le prince Eugène.

que ses hôtes reposaient, elle se mettait en prières et y demeurait des heures entières à genoux[1]. »

Qu'on ne prête pas à l'héroïne une piété uniquement contemplative. Même en ces jours où sa franchise et sa sincérité étaient mises en question, elle ne pouvait contenir son zèle pour l'honneur de Dieu. Il ne lui suffisait pas de ne jurer jamais; il ne fallait pas qu'on jurât près d'elle, et quand le cas se présentait, elle se fâchait. « C'est là un bon signe, remarquait le confesseur du roi Gérard Machet, qui s'enquérait soigneusement de ses dits et de ses gestes[2]. »

L'année précédente (1428), dans l'assemblée des États généraux, les représentants du clergé avaient ordonné une procession hebdomadaire pour attirer la protection divine sur les armes du Roi. Cette procession avait lieu chaque vendredi dans les principales églises[3]. Certainement, à Poitiers, toutes les fois qu'il n'y eut pas d'empêchement, la Pucelle ne manqua pas d'y assister.

Le greffier de La Rochelle confirme ces témoignages touchant la piété de Jeanne d'Arc. « A Poitiers, dit-il, Jeanne était moult de sainte vie : ne buvait et mangeait comme rien, se confessait souvent et recevait *corpus Domini* (le corps du Seigneur). »

Et — ce qui nous apprend la vertu persuasive de ses paroles et de ses exemples — le même chroniqueur ajoute : « Et aussi le faisait faire au Roy, à tous les chefs de guerre et à leurs gens[4]. »

1. *Procès*, t. III, p. 82. Déposition de maître Jean Martin, avocat, qui vit la Pucelle à Poitiers dans le temps qu'elle y passa.

2. *Procès*, t. III, p. 76.

3. *Chroniques de Flandres*, t. III, p. 405.

4. *Livre noir de La Rochelle*, dans la Revue historique, t. IV, pp. 337-339.

A Poitiers comme à Chinon, à part les instants que la Pucelle passait à l'église pour assister à la messe et aux offices, à part les visites qu'elle faisait au Roi pour répondre à ses questions, dissiper ses doutes, lui donner de nouveaux éclaircissements, elle ne sortait pas et on ne la voyait guère dans la ville. La simplicité de ses mœurs, sa réserve, son éloignement du bruit et de la foule, sa religion solide et sans fard inspiraient une affection mêlée de respect à maître Rabateau et à sa digne femme. Quand le moment vint de quitter Poitiers, la jeune Lorraine emporta de ses hôtes un souvenir reconnaissant. Il ne paraît pas que la séparation ait moins coûté à ceux-ci, car si l'histoire ne nous parle plus de l'épouse de maître Rabateau, elle nous montre ce magistrat et un de ses amis, maître Jehan de Velly (ou Vaily), en la compagnie de Jeanne à Orléans, au mois de janvier de l'année 1430 (nouveau style), fêtés et défrayés par la ville. Sans doute, l'occasion s'était présentée à maître Rabateau de revoir la Pucelle, et il l'avait saisie avec empressement[1].

1. *Procès*, t. V, p. 276.

Les habitants de Poitiers gardèrent fidèlement le souvenir de Jeanne. En son honneur, ils donnèrent à l'une des tours de la ville le nom de Tour de la Pucelle. *Procès*, t. V, p. 196.

CHAPITRE X.

LA COMMISSION DE POITIERS.

(*Suite et fin.*)

I. *Après l'enquête doctrinale, l'enquête militaire. — Jean Chartier et Perceval de Cagny. — Obstacles du côté de la loi salique et de l'opinion.*

II. *Retour des religieux envoyés à Domremy. — Fin de l'enquête de la Commission. — Rapport au Roi, décision qu'il arrête.*

III. *Portée considérable du rapport de la Commission de Poitiers. — Appréciations de Jacques Gélu, archevêque d'Embrun, et de Gerson.*

IV. *Fin des préliminaires de la mission de Jeanne d'Arc. — Tableau en raccourci que l'Envoyée de Dieu présente de cette mission et des garanties à l'appui.*

I.

Les prélats et les docteurs qui avaient été convoqués à Poitiers n'étaient pas les seuls à interroger la Pucelle et à s'enquérir de ce qu'elle comptait faire. Avec la franchise et la simplicité que l'on admira toujours chez elle, Jeanne ne cachait pas son intention de combattre les Anglais et de se mettre, quoique jeune fille, à la tête des hommes d'armes que le Dauphin lui donnerait. C'est pourquoi, tandis que les maîtres en théologie lui parlaient en gens d'Église, les seigneurs et chevaliers qui formaient la cour de Charles VII lui parlaient en hommes de guerre et lui faisaient, eux aussi, subir un exa-

men de leur façon. Il faut entendre sur ce sujet Jean Chartier et le chroniqueur Perceval de Cagny.

Jean Chartier rappelle d'abord les questions faites à la Pucelle « pour sçavoir qui la mouvoit de venir devers le Roy. — Adonc fut examinée et interrogée diligemment par plusieurs saiges clers et autres gens de plusieurs estats. Et elle respondit qu'elle venait pour mettre le Roy en sa seigneurie, et que Dieu ainsy le vouloit, et qu'elle lèveroit le siège que les Anglois tenoient devant Orléans, et qu'elle vouloit combattre les Anglois quelle part qu'elle les pourroit trouver; car de lever ycellui siège, de mener le Roy couronner à Rains, de desconfire et débouter les Anglois, elle n'en faisoit aucun doubte. Et disoit plusieurs autres choses merveilleuses. »

Après quoi, Chartier ajoute :

« Et au regard de la guerre sembloit qu'elle en fust très fort expérimentée, et s'esmerveilloient plusieurs docteurs et capitaines des responses qu'elle faisoit, tant de la chose divine, que de la guerre[2]. »

Perceval de Cagny renchérit encore sur le langage du chroniqueur de Saint-Denis. Il y a plaisir à entendre ce témoignage si simple d'expression et si naïvement admiratif.

La Pucelle, à Chinon et à Poitiers, « disoit de moult merveilleuses choses en parlant de Dieu et de ses saints, et disoit que Dieu l'avoit envoyée à l'ayde du gentil roy Charles, au fait de sa guerre. De quoy le Roy et tous ceux de son hostel et autres, de quelque état qu'ils fussent, se donnèrent de très grant merveilles de ce qu'elle

1. *Procès*, t. III, p. 74.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 53.

parloit et devisoit *des ordonnances du fait de la guerre, autant et en aussi bonne manière comme eussent pu et su faire les chevaliers et écuyers étant continuellement au fait de la guerre.*

« Et sur les paroles qu'elle disoit de Dieu et du fait de la dite guerre, *fut très grandement examinée* des clercs, et théologiens, et autres, *et de chevaliers et écuyers;* et tousjours elle se tint et fut trouvée en un propos [1]. »

Telle le chroniqueur peint la vierge Lorraine, telle on la voit à l'œuvre au milieu des clercs à qui elle a affaire.

A l'une des visites que Pierre de Versailles et Jean Erault, membres de la Commission royale, firent à la Pucelle en exécution de leur mandat, un écuyer du Roi nommé Gobert Thibault, par ordre de Gérard Machet, confesseur de Charles VII, les accompagna. Dès que la Pucelle l'aperçut, elle vint à lui et, le frappant sur l'épaule, lui dit :

— Je voudrais bien avoir beaucoup d'hommes d'aussi bonne volonté que vous.

Pierre de Versailles parlant de ce pour quoi elle était venue à Chinon, Jeanne repartit :

— Je ne sais ni A ni B; mais je sais que je viens de la part du Roi des cieux pour faire lever le siège d'Orléans et mener le Dauphin à Reims, afin qu'il y soit sacré et couronné. Je suis lasse de tant d'interrogatoires. On m'empêche de faire ce pour quoi je suis envoyée. Il est temps, il est urgent de besogner; le moment d'agir est venu [2].

1. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 3.
2. *Procès*, t. III, pp. 74-103.

S'enquérant s'il y avait là du papier et de l'encre, elle ajouta : — Il faut que j'écrive aux Anglais et que je les somme de se retirer : telle est la volonté de Dieu. Maître Érault, poursuivit-elle, écrivez ce que je vais vous dire :

« Vous Suffort (Suffolk), Classidas et La Poule (Glasdale et La Poole), je vous somme au nom du roi des cieux que vous alliez en Angleterre. »

Le témoin qui rapporte ce trait déclarait ne pas se souvenir d'autre chose. Jeanne en ce moment dicta-t-elle le texte de la Lettre aux Anglais...? Ce n'est pas probable si, comme le porte le procès, la dite lettre fut « escripte le mardi sepmaine saincte[1] ». Si elle en voulut donner le résumé, sa mémoire lui fut infidèle dès les premières lignes, car dans le texte authentique, il n'est nullement question de Classidas, et Guillaume de La Poole n'est pas distinct du comte de Suffort.

Maître Érault fit-il part aux membres de la Commission royale de l'impatience de la jeune fille et du rôle de secrétaire qu'il avait rempli, ce n'est pas improbable. Mais une telle façon d'agir était plutôt de nature à faire réfléchir les docteurs qu'à les presser de conclure ; elle leur eût rappelé, ainsi qu'aux membres du Conseil royal, s'ils n'y eussent pensé d'eux-mêmes, un principe de droit public dont Jeanne semblait faire trop bon marché, c'est à savoir la fameuse loi salique et l'opinion qui régnait à ce sujet dans le royaume.

Depuis Philippe V, — les historiens n'ont garde de passer le fait sous silence, — cette loi, qui excluait les femmes du trône de France, était devenue comme la loi

1. *Procès*, t. I, p. 241.

fondamentale du pays. Elle était gravée, disait-on, non sur le marbre ou sur le cuivre, mais dans le cœur de tous les Français. On doit en convenir : cette loi a valu à la France l'avantage de ne point subir, par des mariages, la domination étrangère, et c'est en se fondant sur la loi salique que Charles VII déniait au roi d'Angleterre tout droit à la couronne de France.

Il y avait le principe de la loi salique et il y avait les conséquences. Le principe excluait les femmes de la succession au trône. Les conséquences et l'opinion les excluaient de tout droit au commandement des armées soit en paix, soit en guerre. C'est l'opinion conçue de la sorte qui, à Chinon et à Poitiers, se dressait comme un obstacle insurmontable aux desseins de la future libératrice du pays.

En demandant au Dauphin « des hommes, des chevaux et des armes », et en prenant l'engagement de faire lever aux Anglais, à cette condition, le siège d'Orléans, la Pucelle ne demandait-elle pas indirectement qu'on fît, en sa faveur, litière de la loi qui excluait les femmes d'exercer le commandement soit en paix, soit en guerre? Les membres de la Commission royale ne purent se faire illusion, et les juges de Rouen, à l'article LIII du Réquisitoire, ne manquèrent pas de leur reprocher, à mots couverts, leur inconséquence. Ils ne mettent que Jeanne en cause; mais c'est à Charles VII et à ses conseillers que remonte la responsabilité de ce qu'ils nomment « la présomption et la superbe » de la jeune guerrière. Car « elle s'est présomptueusement et superbement attribué le commandement sur les hommes, se constituant chef et capitaine des gens de guerre, et sur une armée où il y avoit des princes, barons et grand nombre de gentils-

hommes qu'elle faisoit guerroyer sous ses ordres, ne plus ne moins qu'un général d'armée ».

Jeanne répondit à ses juges ce qu'elle répondit à ses examinateurs de Chinon et de Poitiers : si elle demandait à être chef de guerre, c'était « pour battre les Anglois ». Et elle ajoutait qu'elle était assurée de les battre, car elle en avait pour garantie son titre et — qu'on nous passe le terme — sa fonction « d'Envoyée de Dieu ».

C'est pourquoi nous allons voir tout à l'heure Charles VII, sur le rapport de la Commission chargée d'examiner la Pucelle, rompre en visière à : l'opinion et nommer « chef de guerre » une faible femme, une jeune fille de dix-sept ans.

En tout pays, cette détermination eût paru extraordinaire. En France, le royaume de la loi salique, elle était comme miraculeuse.

Qu'est-ce qui eut raison du prestige de cette loi nationale?

Un prestige supérieur : celui du titre « d'Envoyée de Dieu », avec des promesses à sûre et brève échéance.

II.

Pendant que clercs et chevaliers poursuivaient leur double enquête doctrinale et militaire, les religieux Franciscains envoyés à Domremy pour s'informer de ce qu'avait été la jeunesse de Jeanne revinrent avec les meilleurs renseignements. A Poitiers même, les membres de la Commission royale avaient pris leurs mesures pour savoir à quoi s'en tenir sur la conduite et les mœurs de

la jeune fille. Ils avaient mis auprès d'elle des femmes qui leur rapportaient toutes les particularités de sa vie intime; et la conclusion qui se dégageait de ces rapports présentait Jeanne comme « bonne chrétienne, vivant catholiquement et jamais oisive[1] ».

Aux premiers jours de l'enquête doctrinale, en présence du langage si extraordinaire de Jeanne, de ses affirmations touchant ses visions, de ses prophéties concernant un avenir tout prochain, les maîtres et docteurs étaient loin de professer les mêmes sentiments. « Les uns, raconte dans ses Mémoires un contemporain, le pape Pie II, voyaient dans la Pucelle une folle; les autres, une jeune fille jouet du démon; les autres, au contraire, une vierge divinement inspirée. Ceux-ci rappelaient Béthulie et beaucoup d'autres cités qui devaient leur salut à une femme. Bien des fois, ajoutaient-ils, Dieu était venu au secours du royaume de France. Ne pouvait-il pas présentement envoyer une vierge et lui confier la mission de sauver son pays? Quant à ne voir dans la Pucelle qu'une illuminée, ses réponses et son langage plein de bon sens ne le permettaient pas[2]. »

Peu à peu, le sentiment ainsi présenté triompha des sentiments opposés, et lorsque la Commission se réunit en assemblée plénière pour arrêter les bases du rapport à soumettre au Roi et pour prendre une décision, on entrevit promptement que la décision serait favorable. Entre autres choses qui furent dites, maître Jean Érault fit observer aux prélats et docteurs qu'il régnait un accord

1. *Procès*, t. III, p. 205. Déposition de frère Seguin.
2. *Mémoires de Pie II*, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 510.

remarquable entre les déclarations de la Pucelle et les prédictions de Marie d'Avignon, dont on s'occupait beaucoup en ce temps. Marie d'Avignon, qui était venue parler au Roi, lui avait raconté qu'elle avait aperçu, dans une vision, des armes en quantité; mais il lui avait été dit que ces armes ne la concernaient pas, qu'elles annonçaient une *pucelle* qui viendrait après elle, prendrait ces armes et délivrerait la France des Anglais[1]. — Pourquoi Jeanne, ajoutait maître Érault, ne serait-elle pas cette pucelle? Quant à lui, « il le croyait fermement[2] ».

Ce ne fut pas le confesseur du roi, Gérard Machet, qui combattit l'opinion du docteur Jean Érault. Lui aussi, de son côté, reconnut « avoir trouvé dans certains écrits qu'il devait venir une *pucelle* destinée à donner aide au roi de France ». Après avoir pris connaissance

1. Marie Robine, dite la *Gasque d'Avignon* ou *Marie d'Avignon*, se disait chargée, à la suite d'une vision, de mander au roi Charles VI qu'il ne fît rien contre le pape d'Avignon, Benoît XIII. — Voir Vallet de Viriville, *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc;* introd., p. xxxi et suiv. In-8°, Paris, 1867.

Marie Robine, dit M. Noël Valois dans son *Histoire du grand schisme d'Occident*, était une « pauvre femme de Gascogne que sa dévotion à Pierre de Luxembourg avait portée à venir chercher en Avignon la guérison de quelque affection nerveuse. Le saisissement que lui causa la vue du Souverain Pontife (Clément VII) se traduisit par des contractions musculaires du pied et de la main. La cure qui en fut, dit-on, la conséquence parut miraculeuse et la part qu'y avait prise Clément VII accrut singulièrement la confiance qu'inspirait sa légitimité ». (Noel Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. II, pp. 365-366, 4 vol. in-8°. Paris, Picard, 1896.)

Un manuscrit qu'on peut voir à la Bibliothèque nationale, Fonds français, cote 22542, fol. 108 recto, parle de « la très simple en Dieu et très dévote et catholique créature (Marie Robine) appelée des parties de Gascogne par révélation du dit Benoist, cardinal Pierre de Luxembourg ».

2. *Procès*, t. III, pp. 83, 84. Déposition de maître Barbin.

de la vie, de la piété, de la simplicité de Jeanne, son opinion était « qu'il fallait voir dans la jeune Lorraine la *pucelle* dont parlaient ces prophéties ».

A cette opinion se rangèrent plusieurs autres docteurs. « Comme Gérard Machet, ils ne doutaient pas que Jeanne ne fût envoyée de Dieu[1]. » La question ayant été mise en délibération, tous les membres de la Commission royale « furent d'avis, sans aucune contradiction, — encore que les choses dites par Jeanne semblassent bien étranges, — que le Roy s'y devait fier et essayer à exécuter ce qu'elle disait[2] ».

En conséquence, un rapport fut adressé au Roi, dans lequel étaient exposées, avec cet avis, les raisons qui paraissaient aux membres de la Commission de nature à l'appuyer.

Ils approuvaient d'abord le Roi, « attendu la nécessité de lui et de son royaume, et considérées les continues prières de son pauvre peuple envers Dieu, et tous autres aimants paix et justice », de n'avoir pas en principe rebuté la Pucelle « qui se dit envoyée de Dieu pour lui donner secours », encore que ses « promesses dépassent les œuvres humaines (soient sups — au-dessus des — œuvres humaines[3]) ».

Ils le louaient ensuite d'avoir demandé aux actes et à la vie de Jeanne la preuve qu'elle était envoyée de Dieu; car « de sa naissance et de sa vie, plusieurs choses merveilleuses sont dites comme vraies ».

Ils ajoutaient que « le Roy ayant fait garder Jeanne

1. Déposition de Gobert Thibault. *Procès*, t. III, p. 75.
2. *Chronique de la Pucelle*, p. 276.
3. C'est le texte de la *Chronique de Tournay*. J. Quicherat met : « Nonobstant que ces promesses soient *seules* œuvres humaines. »

avec luy, bien par l'espace de six semaines[1] (soit à Chinon, soit à Poitiers) » ; la jeune fille ayant, durant ce temps, été examinée par des docteurs, des gens d'Église, des hommes de guerre, de nobles et prudentes dames; ayant reçu la visite d'un grand nombre de personnes de toute condition, hommes et femmes, « gens d'Église et gens de guerre, sans qu'on ait trouvé en elle autre chose que bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplesse; Jeanne disant que le signe qu'on lui demande sera la délivrance d'Orléans, il faut la faire conduire honnêtement, espérant en Dieu, avec des hommes d'armes devant Orléans, car douter d'elle ou la délaisser sans apparence de mal serait résister au Saint-Esprit et se rendre indigne de l'aide de Dieu[2] ».

Communication fut faite de ce rapport si sage au

1. *Procès*, t. III, p. 392. Trois semaines à Chinon et trois semaines à Poitiers. — Voir la déposition de François Garivel, conseiller du roi, *Procès*, t. III, pp. 19, 20 ; voir aussi t. I, p. 94. — Jeanne dit : « trois semaines à Chinon et à Poitiers ». *Procès*, t. I, p. 75. Sans doute faut-il entendre trois semaines en chacune de ces villes. Raoul de Gaucourt parle de « trois semaines et plus — *tempore trium septimanarum et amplius* ». *Procès*, t. III, p. 17.

2. Voir aux *Pièces justificatives* et *Procès*, t. III, pp. 391, 392, le *Résumé* qui nous reste de ce Rapport, car le Rapport même a été perdu. — « Le roy, à Poitiers, fit interroger la Pucelle par notables clercs du Parlement et par docteurs bien renommez en théologie ; et elle ouye, affirmèrent qu'ils la *réputoient inspirée de Dieu*, et approuvèrent tout son faict et ses paroles : pour quoy le Roy la tint en plus grand révérence. » *Chronique de la Pucelle*, p. 230.

Le texte du *Résumé* que nous possédons ne dit pas que Jeanne soit de fait *inspirée de Dieu ;* mais il ne dit pas non plus le contraire, et il conclut que, vu ses paroles et ses œuvres, elle ne doit pas être assimilée à une visionnaire ou à une aventurière. Pris individuellement, le plus grand nombre des membres de la Commission étaient certainement persuadés que si Jeanne, à Orléans, donnait son signe, en faisant lever le siège, il fallait la réputer *envoyée de Dieu*.

Conseil royal[1]. Le chevalier d'Aulon était présent à la séance dans laquelle il en fut donné lecture. Après avoir mentionné cette séance, l'intendant de Jeanne ajoute que la Pucelle fut ensuite une fois encore, comme à Chinon, baillée « à la reine de Cécille (Sicile), mère de la royne notre souveraine dame, et à certaines dames étant avec elles[2] ». Ces dames (nous les avons nommées plus haut) purent se convaincre à nouveau de la parfaite virginité, de la parfaite intégrité de la jeune Lorraine, condition incompatible avec toute influence et tout commerce démoniaques. En conséquence, « ladite dame (Yolande de Sicile) dit et relata au Roy qu'elle et ses dictes dames trouvaient certainement que Jeanne était une vraie et entière pucelle, en laquelle n'apparaissait aucune corruption ou violence. — Dit (messire Jehan d'Aulon) qu'il était présent, quand ladicte dame fit son dit rapport[3] ».

Devant le langage unanime et si catégorique des membres de la Commission royale, et après l'attestation de la reine Yolande, « le Roy considérant la grande bonté qui était en icelle Pucelle et ce qu'elle lui avait dit que par Dieu elle était envoyée, fut par ledit seigneur (roy) conclu en son conseil que d'ilec en avant (dorénavant) il s'aiderait d'elle au fait de ses guerres, attendu que pour ce faire lui était envoyée ».

En somme, selon l'expression énergique d'un contem-

1. « Dit (messire Jehan d'Aulon) qu'il était présent audit Conseil quand iceulx maîtres firent leur rapport de ce que avaient trouvé de ladite Pucelle... Ledit rapport fait audit seigneur (au roi) par lesdits maîtres..., etc. » *Procès*, t. III, p. 210.

2. *Procès*, t. III, p. 210.

3. *Ibid.* Déposition du chevalier d'Aulon.

porain, dans le royaume dont la loi fondamentale excluait les femmes du commandement, une femme, une jeune fille était nommée chef de guerre : *Dux femina belli facta est*[1].

III.

Les conclusions de la Commission de Poitiers survenant après les interrogatoires minutieux et les enquêtes répétées auxquelles ces membres avaient procédé, sans reconnaître expressément et positivement la mission divine de Jeanne d'Arc, constituaient une approbation formelle de sa démarche et conféraient à son intervention une autorité supérieure. Étant donné la science, le mérite et l'impartialité de ces maîtres, le jugement qu'ils portaient, sans être infaillible, gardait une haute valeur et prévenait les esprits en faveur de la jeune Lorraine. D'autre part, les sentiments éminemment français qui les animaient ne pouvaient qu'écarter tout soupçon d'entente avec les ennemis de la France et rassurer le pays. Aussi la confiance ne tarda pas à se répandre dans les cœurs, et, avec la confiance, il se produisit chez ceux qui avaient en mains la direction des affaires une vue plus nette des mesures à prendre et la décision voulue pour les exécuter. C'est la remarque d'un chroniqueur du temps. Jusque-là, dit-il, « le Roi et les seigneurs ne savaient quel conseil prendre. Depuis, par l'aide et le conseil de la Pucelle, vint toujours de bien en mieux[2] ».

1. *Mémoires de Pie II*, Procès, t. IV, p. 510.
2. Perceval de Cagny, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 5.

Les conclusions des docteurs de Poitiers eurent l'honneur d'obtenir la pleine approbation de deux personnages fort considérés en ce temps et recommandables à tous égards : Jacques Gélu, archevêque d'Embrun, et Jean Gerson, le célèbre chancelier de l'Université de Paris retiré alors à Lyon.

Jacques Gélu, qui était originaire du Luxembourg, après avoir professé le droit et rempli les fonctions de conseiller au Parlement, fut nommé archevêque de Tours en 1424. Il renonça à ce siège pour celui d'Embrun en 1427, et de cette ville il entretint avec Charles VII une correspondance suivie. Il s'intéressa vivement à Jeanne, et, s'il ne la vit jamais, il ne cessa d'être renseigné sur les circonstances de sa courte carrière. Peu après l'arrivée de Jeanne à Chinon, le Dauphin chargea deux graves personnages qu'il honorait de sa confiance, Jean Gérard, président du Parlement de Grenoble, et Pierre l'Hermite, savant théologien, d'écrire au prélat pour lui mander ce qui concernait la Pucelle et solliciter les conseils de sa sagesse sur la conduite à tenir. Jacques Gélu ne se borna pas à répondre à ses honorables correspondants ; il estima la question assez sérieuse pour s'adresser au roi lui-même et lui exprimer sa pensée. De là une série de lettres recueillies ou analysées par le R. P. Marcelin Fournier dans son *Histoire générale des Alpes maritimes et cottiennes,* et ses *Annales de l'église d'Embrun.*

Tout d'abord, Jacques Gélu engage le prince à se défier de la jeune paysanne qui vient à lui et de ses promesses. Se rendre ridicule aux yeux des peuples étrangers par une facilité trop grande à se laisser tromper serait chose fâcheuse.

Néanmoins, que le prince ne la rebute pas. Le bras de Dieu n'est pas raccourci.

Personnellement, qu'il reste à son égard dans une grande réserve.

Ce qu'il importe, c'est de bien étudier et de bien connaître cette fille. Tant qu'on ne sera pas fixé sur la pureté de sa vie et sur ses bonnes mœurs, on ne devra pas songer à la mettre en œuvre.

Ces conseils de l'archevêque d'Embrun ne furent pas sans influence sur l'esprit de Charles VII et sur sa détermination de soumettre Jeanne à l'examen des évêques et des docteurs.

Mais lorsque la Pucelle eut donné son signe, lorsque le siège d'Orléans eut été levé, le prélat écrivit un traité dédié au Roi dans lequel il reconnaît que ces merveilles dont Jeanne est l'instrument sont l'œuvre de Dieu, et l'effet d'une Providence à part sur la personne de Charles VII et sur sa race. « Il a plu, dit-il, au Très-Haut, au Roi des rois, au Seigneur des seigneurs, de se servir d'une toute jeune fille pour venir en aide au Roi. — *Placuit Altissimo... regi succurrere per adolescentulam puellam*[1]. »

Bien des considérations peuvent expliquer cette faveur de la clémence divine :

1° Le bon droit du seigneur Roi, déshérité par les siens au profit du roi d'Angleterre, son ennemi capital;

2° Les mérites glorieux de ses prédécesseurs ;

3° Les prières des personnes pieuses et les lamentations des opprimés;

4° L'injustice des ennemis du Roi;

1. *Procès*, t. III, pp. 393-410. — *Ibid.*, p. 400.

5° La cruauté de cette nation anglaise à qui la piété et la générosité sont inconnues[1].

L'archevêque d'Embrun n'est pas de l'avis des hommes doctes qui se refusent à voir dans Jeanne l'envoyée de Dieu. Si Dieu s'est servi d'une personne du sexe comme instrument de ses miséricordes, c'est qu'il voulait confondre l'orgueil des ennemis du Roi.

Et voilà aussi pourquoi la mission spéciale de la Pucelle l'oblige à porter des habits d'homme. Obligée de vivre dans les camps, elle a dû se conformer aux usages et à la discipline des camps.

Pour résoudre les difficultés qu'on soulevait contre le rôle divin de Jeanne, le prélat examine les cinq questions suivantes :

1° Convient-il à la Majesté divine d'intervenir dans les actions des individus et dans la conduite d'un royaume ?

2° Lorsque Dieu juge à propos d'intervenir, ne convient-il pas qu'il se serve des anges plutôt que des hommes ?

3° Convient-il que la divine Sagesse confie à des personnes du sexe des choses dont l'accomplissement appartient aux hommes ?

4° Pouvons-nous savoir ce qui, en cet ordre de choses, est l'œuvre de Dieu et ce qui est l'œuvre du démon ; comment le discerner ?

5° S'il faut agir conformément aux ordres, à la volonté, aux dispositions divines, doit-on oublier les règles de la prudence humaine[2] ?

Tout homme de bon sens, à plus forte raison tout

1. *Procès*, t. III, pp. 401-402.
2. *Ibid.*, pp. 403-404.

théologien sérieux, comprendra de quelle manière Jacques Gélu a traité ces questions.

A la première question, il répond : — Dieu est le créateur et le conservateur des royaumes comme il l'est des individus : « C'est moi, dit la Sagesse increéée, qui fais régner les rois ; c'est moi qui inspire aux législateurs des lois vraiment justes. »

A la deuxième : — Quoique Dieu se serve des anges pour ses œuvres, il s'est servi des hommes pour les missions et les miracles les plus grands. Qu'on se souvienne des prodiges accomplis par Moïse, Samuel, Élie et Élisée.

A la troisième : — Dieu a révélé à des personnes du sexe, à des vierges, des mystères qu'il avait cachés aux hommes. Il peut leur confier des missions belliqueuses. Exemples pris de Débora et de la Sainte Vierge (révélation du mystère de l'Incarnation).

A la quatrième : — Les œuvres vertueuses, les œuvres profitables à la gloire divine, à l'Église et aux âmes ne peuvent venir que de Dieu.

A la cinquième : — La prudence, étant un don de Dieu, ne doit jamais être mise de côté.

En finissant[1], l'archevêque d'Embrun fait observer au Roi qu'il conviendrait désormais, pour la conduite des affaires du royaume, de chercher, de demander l'avis de la Pucelle avant celui de tous les autres conseillers. Ce serait rendre hommage à la Sagesse divine devant laquelle la prudence humaine n'a qu'à s'incliner. « Il serait encore à désirer que chaque jour le prince fît quelque œuvre particulièrement agréable à Dieu, qu'il en conférât

1. *Procès,* t. III, p. 410.

avec Jeanne, et qu'après avoir connu son sentiment, il le mît en pratique afin que le Seigneur lui continuât sa grâce... De cette manière, il mériterait de se rendre propice Celui par qui les rois règnent. A lui honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen, amen [1]. »

Cet opuscule de Jacques Gélu, écrit en mai 1429, après la levée du siège d'Orléans, ne fut pas présenté au procès de réhabilitation. Il en fut autrement de celui que Jean Gerson, ancien chancelier de l'Université de Paris, surnommé le *Docteur très chrétien,* publia le 14 mai de cette même année à Lyon, où il s'était retiré : ce fut le premier qui fut présenté aux juges délégués ; c'est aussi le premier qu'on lit au chapitre huitième du dit procès [2].

Gerson, ainsi nommé du village où il était né en 1363, jouissait d'une réputation universelle de savoir et de vertu. Il remplit un rôle des plus honorables dans les grands événements de cette époque. Au concile de Constance, il fut un des orateurs les plus remarqués. Après l'assassinat du duc d'Orléans, il n'avait pas craint de flétrir hautement la félonie de Jean sans Peur. Pour se soustraire aux menaces que sa parole courageuse suscita, il fut contraint de quitter Paris et la France. En 1429, il était depuis dix ans à Lyon, près de son frère, prieur du couvent des Célestins, et il y vivait dans le silence et la retraite, lorsque le bruit de l'apparition et des premiers prodiges de la Pucelle arriva jusqu'à lui.

1. *Procès.* — Jacques Gélu mourut en 1432. — On trouvera le texte latin de sa dissertation tout entière dans l'ouvrage de Pierre Lanéry d'Arc, *Mémoires et consultations* en faveur de Jeanne d'Arc, pp. 565-600. In-8o, Paris, 1889.

2. *Procès,* t. III, pp. 298-306.

Dans le monde ecclésiastique, on se demandait si l'on avait fait sagement de lui accorder pleine confiance. Les seigneurs, bourgeois et gens de loi attendaient avec anxiété la réponse des docteurs autorisés. On voulut savoir sans doute ce que pensait à ce sujet l'ancien chancelier de l'Université, l'ancien théologien du concile, et Gerson écrivit le traité que nous possédons.

Il commence par distinguer la foi due aux enseignements de l'Église de la foi qu'il estime due à la Pucelle; puis il émet sa proposition, à savoir que :

Il est pieux, salutaire, de bonne dévotion de se déclarer pour Jeanne.

La fin qu'elle poursuit est très juste : c'est le rétablissement du Roi dans son royaume et l'expulsion de ses ennemis.

Les moyens qu'elle prend n'ont rien d'équivoque, d'intéressé, de commun avec les sortilèges que l'Église réprouve; ils ne font pas fi de la prudence humaine; ils ne tentent pas Dieu.

On ne doit pas être empêché de voir l'envoyée de Dieu en cette jeune fille arrachée aux troupeaux de son père, par cette raison qu'elle porte un vêtement d'homme et qu'elle a fait couper ses cheveux. Elle est guerrière et fait œuvre d'homme; il convient qu'elle porte des vêtements d'homme[1].

« Ceci est l'œuvre du Seigneur, — *a Domino factum est istud* », conclut le docte théologien, et il ajoute à propos de l'habit d'homme cette considération aussi gracieuse en elle-même que dans les termes qui l'expriment :

1. *Procès*, t. III, *loc. cit.*

« La loi morale n'interdit pas l'usage de l'habit viril et des armes à une Pucelle telle que Jeanne, à l'âme virile et martiale. Le Roi du ciel lui-même, par des signes certains, l'a choisie comme porte-étendard pour exterminer les ennemis de la justice et venir en aide à ses amis. De la sorte, il se sert de la main d'une femme, que dis-je, d'une jeune fille, d'une vierge, pour confondre la puissance de l'iniquité, avec le secours des Anges qui chérissent la virginité en laquelle ils voient en quelque manière une sœur, comme le dit saint Jérôme et comme l'Histoire sainte l'a souvent montré[1]. »

Gerson termine en adjurant les défenseurs de la bonne cause « de ne pas rendre inutile, par leur incrédulité, leur ingratitude ou autres injustices, le secours divin qui vient de se produire de façon si manifeste et si merveilleuse, — *ne faciat* (pars habens justam causam) *irritum divinum tam patenter et mirabiliter auxilium inchoatum*[2] ».

Deux mois après la publication de cet écrit, digne dans sa brièveté du nom qu'il porte, le 12 juillet 1429, Gerson mourait à Lyon à l'âge de soixante-six ans. On

1. « Nec lex moralis damnat usum vestis virilis et militaris in Puella nostra virili et militari, *quam ex certis signis elegit Rex cœlestis,* tanquam vexilliferam ad conterendos hostes justitiæ et amicos sublevandos ; ut in manu feminæ puellaris et virginis confundat fortia iniquitatis arma, *auxiliantibus Angelis, quibus virginitas amica est et cognata*, secundum Hieronymum, et in sacris historiis frequenter apparuit. » — *Procès,* t. III, p. 305.

2. *Ibid.*, pp. 305, 306. — Cet opuscule de J. Gerson fait songer au document qu'un érudit italien signalait en 1891 au monde savant : « document composé vers la fin de 1429 ou dans les commencements de 1430, par un humaniste de Crémone nommé Cosma Raimondi, sur la mission de Jeanne d'Arc ». Voir aux *Notes et Pièces justificatives.*

sait que ce prêtre admirable passa les dix années de son séjour en cette ville à instruire des petits enfants. Il leur demandait, pour toute reconnaissance, de dire chaque jour dans leur prière : « Seigneur, ayez pitié de votre pauvre serviteur Gerson ! » Sur la pierre de sa tombe, il ne voulut que ces mots : *Sursum corda !*

IV.

Avec le rapport de la Commission de Poitiers et la décision souveraine qui en fut la conséquence, les préliminaires de la mission de Jeanne prennent fin. Quoi qu'il en fût des idées que les prélats et docteurs, les conseillers du roi et le roi lui-même concevaient de cette mission, certainement ils ne la considéraient pas comme suspecte, et le sentiment auquel s'ouvraient les cœurs était bien l'espérance : chez les uns, l'espérance en une intervention divine ; chez les autres, l'espérance en cette divinité capricieuse que les hommes honorent sous le nom de fortune.

Ce qui ressort des pages précédentes, c'est que la simple villageoise qu'était Jeanne ne s'était pas méprise sur les moyens propres à inspirer ce sentiment. Dans les faits et raisons qu'elle a présentés, il y a lieu de relever une clarté, une solidité, un enchaînement logique qui ne pouvait pas ne pas frapper les esprits réfléchis. Après tout, c'était le tableau de sa mission tout entière qu'elle dessinait en raccourci. Aucun des éléments essentiels n'y faisait défaut : l'appel de Dieu qui était venu la chercher dans un petit village de la vallée de la Meuse, la disproportion manifeste qui éclatait entre l'œuvre colossale à exécu-

ter, « le recouvrement et le salut du royaume », et la faiblesse de l'instrument que la Providence avait choisi; la nature des preuves qui devaient éclairer ces desseins mystérieux, à savoir les révélations et promesses à portée objective que l'envoyée de Dieu ne cessait de faire entendre, les unes à brève, les autres à plus longue échéance, et par là même les deux missions partielles qui devaient constituer sa mission totale, la mission de vie et la mission de survie; au bout de tout cela, le salut du pays, l'expulsion de l'Anglais qui en seraient le couronnement.

A Poitiers comme à Chinon, comme à Vaucouleurs, Jeanne fera passer les parties de ce tableau sous les yeux de ses auditeurs et des membres de la Commission royale d'examen. Elle mentionnera successivement :

L'appel de Dieu. — Elle vient, dira-t-elle, comme elle le disait à Baudricourt, de la part de son Seigneur, c'est à savoir, de Dieu.

Elle vient, non d'elle-même, déclarera-t-elle aux prélats et docteurs, mais pour exécuter l'ordre qu'une voix d'en haut lui a fait entendre.

L'objet de sa mission. — Elle vient parce que les temps sont mauvais, que les événements vont être décisifs, et qu'il s'agit de « recouvrer la France », de la rendre à elle-même. Est-ce qu'Orléans n'est pas sur le point de succomber ?

Les promesses et les gages du secours de Dieu. — Elle vient pour être en aide au royaume et au roi. Le premier gage qu'elle donnera sera la levée du siège d'Orléans. Puis viendront la défaite des Anglais et le couronnement du jeune roi à Reims.

Les prédictions et révélations à portée objective véri-

fiable. — L'envoyée de Dieu ne cessera de les renouveler. A Baudricourt, elle a révélé l'échec de Rouvray; au Dauphin, le secret connu de lui seul et de Dieu; aux seigneurs de la cour, les événements énumérés dans la lettre du sire de Rotselaer; aux membres de la Commission de Poitiers, les prophéties étonnantes que rappelait le dominicain Seguin de Seguin, prophéties dont il avait constaté l'accomplissement.

Les deux missions successives de vie et de survie composant sa mission totale. — Ces prédictions et promesses de la Pucelle se divisent en deux classes dont l'une apparaît en pleine lumière, et dont l'autre reste enveloppée d'un voile qui ne sera déchiré que lorsque les faits annoncés auront été accomplis. A ces deux classes de prédictions correspondent les deux missions de « vie » et de « survie » entre lesquelles se partage sa mission totale. Aucune obscurité ne plane sur les prédictions ou révélations à portée objective de la mission de vie, preuves aisément vérifiables, parce que, à côté de la révélation énoncée, les contemporains ont vu se produire et ont constaté le fait qui l'a réalisée.

Mais les prédictions concernant la mission de survie sont demeurées pour eux — quelques années du moins — environnées de ténèbres, parce que Jeanne étant morte avant leur accomplissement, ils les ont oubliées ou considérées comme non avenues. Telles ont été les prédictions de la paix d'Arras, de la soumission de Paris, du retour d'Angleterre du duc d'Orléans prisonnier, de la délivrance finale.

Pourtant ces ténèbres ne devaient pas être de longue durée. Les événements allaient les dissiper et montrer dans sa belle unité la mission de la Libératrice. Le jour

n'était pas loin où la seconde partie de la mission totale de l'Envoyée de Dieu serait aussi pleinement exécutée que la première.

Le roi de France, à qui la Pucelle avait rendu sa couronne, devait bientôt convenir que, toute vérification faite, cette mission plus divine qu'humaine avait été, de son vivant à lui, ainsi que Jeanne l'avait invariablement annoncé, remplie tout entière, et que la France et son Roi en avaient pleinement bénéficié.

CHAPITRE XI.

TOURS.

JEANNE D'ARC CHEF DE GUERRE.

I. *Conséquences de l'élévation de Jeanne d'Arc à la dignité de chef de guerre. — État et maison militaire qui lui sont donnés. — L'étendard de Poitiers. — Départ pour Chinon.*

II. *Jeanne d'Arc à Tours. — Son aumônier et confesseur frère Pasquerel. — Le jubilé du Puy. — Autre aumônier et autres confesseurs de la Pucelle.*

III. *L'épée de Fierbois. — L'étendard et le pennon de Tours. — Intérêt que la Pucelle porte à la fille du peintre de son étendard.*

I.

Les sages mesures prises par Charles VII à Chinon et à Poitiers pour savoir ce qu'il fallait penser de Jeanne et de sa démarche; ces examens réitérés confiés à des gens que les chroniqueurs bourguignons eux-mêmes appellent « de notables clercs et autres saiges hommes de grande autorité [1] »; enfin, le rapport rédigé et approuvé à l'unanimité par les membres de la Commission de Poitiers justifiaient le jeune Roi de tout reproche de légèreté dans la grave décision que les événements le

1. Monstrelet, *Chronique*, liv. II, chap. xx. — Voir tout ce chapitre.

pressaient de prendre; et lorsque, en conséquence du rapport où il était dit que l'on pouvait, que l'on « devait » même « s'aider de la Pucelle et la mettre à l'œuvre », le monarque lui conféra le titre et la dignité de *Chef de guerre*[1], un souffle d'espérance passa sur le front des vrais Français et fit battre les cœurs.

Sans perdre un moment, le Roi et son Conseil décidèrent que la jeune Lorraine serait envoyée dans le plus bref délai « dedans la cité d'Orléans, laquelle était assiégée par les ennemis[2] ». Au duc d'Alençon fut confié le soin d'assembler à Blois le corps expéditionnaire qui devait partir avec Jeanne, et d'organiser un convoi de munitions et de vivres à destination de la ville assiégée. Quoique en liberté depuis 1427, le jeune duc n'avait pas encore payé intégralement sa rançon aux Anglais; il ne pouvait, de par les lois de l'honneur, porter les armes contre l'Angleterre; mais il lui était loisible de s'employer d'autre manière au service de son pays[3].

1. Le titre de *Chef de guerre* n'a été donné à la Pucelle par Charles VII qu'à la suite et sur les conclusions du Rapport de la Commission de Poitiers, et non le 22 mars ou les jours précédents, comme le dit en son *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 211, M. de Beaucourt. La Commission ne donna communication de son Rapport que sur la fin du séjour de Jeanne à Poitiers. Le témoignage du président Simon Charles est formel : « Lorsque le Roi sut que Jeanne avait été examinée et qu'on lui eut rapporté qu'on n'avait trouvé que bien en elle, il lui fit confectionner des armes, lui donna des gens et l'institua CHEF DE GUERRE. » (*Procès*, t. III, p. 116.)

2. *Procès*, t. III, p. 210. Déposition du chevalier d'Aulon.

3. Les dernières années du compagnon d'armes et admirateur de la Pucelle furent moins belles que les années de sa jeunesse. En 1458 il fut accusé d'avoir conclu un traité secret avec l'Angleterre et condamné à la peine capitale. Louis XI brisa ses fers et le rendit à la liberté. Une conspiration en faveur du roi d'Angleterre (1470), celle-ci trop bien prouvée, lui valut la prison où il mourut en 1476.

La haute dignité à laquelle la Pucelle venait d'être élevée demandait qu'elle en eût l'état. Charles VII donna les ordres nécessaires pour qu'on lui montât une maison en rapport avec son rang, et pour que tous les frais y afférant fussent régulièrement couverts par le Trésor. A la tête des gens qui la composèrent fut placé un écuyer de l'écurie du Roi, nommé Jean d'Aulon, d'une réputation de sagesse bien établie et le plus honnête homme qu'il pût y avoir. Il était à Chinon lors de l'arrivée de la Pucelle, mais il ne l'avait vue pour la première fois qu'à Poitiers. Le Roi le chargea spécialement de « la garde et conduite d'icelle » Jeanne et de lui servir d'intendant. En même temps, le Roi baillait à la jeune fille des « gens pour le service de sa personne, et autres gens d'armes en certaine quantité pour la conduire elle et ceux de sa compagnie, et la mener sûrement ». Les uns et les autres, gens de service et gens d'armes, étaient placés sous les ordres du brave écuyer [1].

1. *Procès*, t. III, pp. 77, 209, 210, 219. — Jean d'Aulon était-il, comme l'avance J. Quicherat (*Procès*, t. III, p. 206, note 2), un gentilhomme de Languedoc? Si la pièce suivante est authentique, l'intendant de la Pucelle aurait été un gentilhomme du comté d'Armagnac et serait venu, comme bien des cadets de Gascogne, se mettre au service du Roi.

On lit dans un acte extrait des registres de Pierre Lambert, notaire à Jargeau, la note que voici :

« Le jeudi, XI[e] jour de septembre, l'an IIII[c.] XXVII (1427), Jehan Dolon, escuier de escurie du Roy, natif de la comté d'Armeignac, doit à Odet de Villars, escuier de la comté d'Armeignac, la somme de VII[xx] (sept fois vingt, soit cent quarante) escuz en or pour la vente de ung cheval noir. »

(Cité par Henri Chapoy dans son ouvrage : *Les compagnons de Jeanne d'Arc*, p. 181, in-8°, Paris, 1897.)

Resterait à expliquer le surnom de *Bourguignon* donné à Poton, frère de Jean d'Aulon, pris avec lui à la sortie de Compiègne.

Jean d'Aulon s'acquitta des fonctions délicates que son souverain lui confiait de manière à mériter des éloges unanimes. La Pucelle avait en lui la plus entière confiance. « Quand elle avait quelque chose à faire pour le fait de sa guerre, elle lui disait que son *Conseil* lui avait dit ce qu'elle devait faire. » Jamais, jusqu'à la sortie de Compiègne, Jean d'Aulon ne la quitta : il combattit ce jour-là auprès d'elle et avec elle il fut fait prisonnier. Charles VII n'oublia pas la noblesse de sa conduite et l'en récompensa par une faveur qui ne se démentit jamais. Lorsque le Roi de France fit, en 1437, son entrée solennelle dans Paris recouvré, Jean d'Aulon « menait le cheval du Roi tout à pied ». Il fut armé chevalier pendant la conquête de la Normandie (23 juillet 1449), nommé sénéchal de Beaucaire et honoré des titres de conseiller et de maître d'hôtel du Roi [1]. Il déposa au procès de réhabilitation : sa déposition, des plus élogieuses pour Jeanne qu'il avait pu connaître mieux que personne, des plus naïves et des plus intéressantes, est, hélas ! la seule (dans l'enquête de 1456) que les greffiers nous aient conservée en français.

Sous les ordres de Jean d'Aulon, deux jeunes gentilshommes âgés d'environ quatorze ans, Louis de Coutes, surnommé Imerguet ou Muguot, et Raymond, dont le nom de famille est demeuré inconnu, servirent de pages à Jeanne. Bertrand de Poulengy et Jean de Metz, les deux écuyers qui avaient mené la Pucelle de Vaucouleurs à Chinon ; les deux frères de Jeanne elle-même, Jean et Pierre, qui vinrent la rejoindre ; deux hérauts d'armes du nom d'Ambleville et de Guyenne, et certain

1. *Procès*, t. III, p. 206, note 2.

nombre de varlets complétèrent le personnel viril de sa maison[1].

Le capitaine L. Champion, partant de ces données, les commente comme il suit : « Onze personnes avec « rang de maîtres » font partie de la suite de la Pucelle. Douze servants, au grand minimum, les accompagnent avec chacun un cheval de main; ce qui fait un total de trente-cinq chevaux. Quant à Jeanne même, le Roi dut dès le commencement affecter quatre chevaux à son service particulier, deux pour la bataille, deux pour la route ou *trottiers*[2]. » Plus tard, en campagne, il lui en donnera davantage. A ses juges de Rouen, Jeanne dira qu'elle avait « cinq coursiers achetés de l'argent du roi, sans compter les trottiers au nombre de plus de sept[3] ».

Outre ce personnel, le Roi désigna-t-il quelques jeunes filles de bonne et respectable famille pour le service intime de la jeune Lorraine? La mesure n'est pas improbable, et l'on conçoit que, au besoin, la reine ait appelé sur ce point l'attention de son royal époux. Sans doute, en campagne, ces nobles demoiselles ne pouvaient suivre Jeanne; s'il lui fallait une personne de son sexe, c'était assez de quelque villageoise bien robuste et bien dévouée, comme le fut, croit-on, la Bretonne Périnaïk.

Il est certain que la jeune guerrière usait habituellement de ce genre de services. « Son gouvernement, disait-elle, était d'hommes; mais au logis et pour le repos de la nuit, le plus souvent elle avait une femme avec

1. *Procès*, t. III, pp. 65, 124, 67.
2. L. Champion, *Jeanne d'Arc écuyère*, pp. 140-142.
3. *Procès*, t. I, p. 118.

elle. Quand elle était à la guerre, elle couchait vêtue et armée, là où elle ne pouvait avoir des femmes avec elle[1]. » Mais à Chinon, au retour de Poitiers, à Tours, à Blois, avant le départ pour Orléans; plus tard, après l'échec de Paris et la campagne de la Haute-Loire, à Mehun-sur-Yèvre, à Bourges, à Sully, rien ne s'opposait à ce que d'honnêtes jeunes filles fussent au service privé de la Pucelle et en sa compagnie. Un historien des ducs de Bourgogne, Pontus Heuterus (Heviter), assure qu'il en était ainsi. « Dans la suite de la Pucelle, écrit-il, on voyait d'abord de nobles jeunes filles, puis un intendant[2], etc. » Heuterus écrivait cent ans après la Pucelle, à la vérité. Mais, d'autre part, il ne rapporte de Jeanne d'Arc, remarque-t-il, que ce qu'il en lisait dans la *Chronique* de Georges Chastellain, qu'il avait sous les yeux. Or, Chastellain était contemporain de Jeanne; une partie considérable de sa Chronique n'a pu être retrouvée. Si Heuterus a extrait de cette partie perdue pour nous la phrase notée plus haut, son témoignage serait digne de foi.

C'est à Poitiers que, d'après le chevalier d'Aulon[3], ces dispositions concernant l'état à donner au nouveau chef de guerre furent arrêtées; mais c'est à Tours seulement que le personnel de sa maison devait se réunir et commencer le service[4].

Sans attendre le moment de se rendre en cette ville, Charles VII eut soin que Jeanne fût provisoirement armée

1. *Procès,* t. I, p. 293-294.

2. « Conspiciebatur ejus in comitatu, *preter nobiles puellas*, procurator domus, etc. » PONTUS HEUTERUS, *Procès,* t. I, pp. 448-449.

3. *Procès,* t. III, p. 210. Déposition du dit chevalier.

4. *Ibid.*, p. 66. Déposition de Louis de Coutes, page de Jeanne.

et montée. Il ne manquait pas d'armuriers à Poitiers, Revêtue de son armure toute blanche, comme il convenait pour l'armure d'une jeune fille, Jeanne, « chacun jour, chevauchoit avec le Roy ».

Ce n'est pas seulement le greffier de La Rochelle ni le Bourgeois de Paris qui nous ont transmis ces informations[1]; nous avons le témoignage d'un contemporain qui, à Poitiers, vit la jeune fille chevaucher « armée tout en blanc ». Ce contemporain avait nom Christophe du Peirat. Il racontait à l'auteur des Annales d'Aquitaine, Jean Bouchet, qu'il avait assisté au départ de Jeanne pour Tours. Elle était revêtue de sa blanche armure. « Du Peirat, ajoute Jean Bouchet, me montra une petite pierre où elle prit avantage pour monter sur son cheval[2]. »

Mais cette armure de Poitiers n'était que provisoire. Il fallait à Jeanne, comme le remarque son intendant, « un harnais tout propre pour son dit corps », c'est-à-dire à sa mesure. Le roi donna des ordres en conséquence. Les armuriers de Tours étaient renommés pour leur habileté. C'est dans cette ville, peut-être par les soins de Colas de Montbazon, l'un des plus réputés, que l'armure à la taille de Jeanne fut exécutée et que, d'après son page Louis de Coutes, elle lui fut remise[3]. Le trésorier des guerres, Hémon Raguier, la paya cent livres tournois[4].

1. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 267. — Livre noir de La Rochelle, *op. cit.*

2. Cette pierre se voyait au coin de la rue d'Estienne. Ayant été brisée en 1823, on l'a transportée au musée de la ville. *Procès*, t. IV, p. 537.

3. *Procès*, t. III, p. 67.

4. *Ibid.*, t. V, p. 258.

La bannière ou étendard était, chez les seigneurs et chefs de guerre, le signe du commandement. Le nouveau chef dut avoir son étendard. La Pucelle en fit exécuter un à Poitiers, et, selon l'usage en vigueur, avec des emblèmes de son choix. Cet étendard ne doit pas être confondu avec celui qui sera peint à Tours et dont nous parlerons tout à l'heure. Jeanne fit faire l'étendard de Tours par l'ordre de ses Saintes : elle fit exécuter de son propre mouvement, sans aucune intervention de son céleste *Conseil*, l'étendard de Poitiers. Sur ce dernier, elle voulut qu'on mît « un écu d'azur : un coulon blanc (une colombe blanche, symbole du Saint-Esprit) dedans icelluy estait; lequel coulon tenait un role (banderolle) en son bec où avait écrit : De par le Roy du ciel [1] ».

Le moment venu de quitter Poitiers, Jeanne partit de cette ville « armée et montée; et, en chevauchant, portait aussi gentiment son harnais que si elle n'eût fait autre chose tout le temps de sa vie. Dont plusieurs s'émerveillaient; mais bien davantage les docteurs, capitaines et autres [2] ». Après un arrêt à Châtellerault, le Roi rentra à Chinon. Jeanne, qui voyageait en sa compagnie, reprit son logis du Couldray; mais elle y demeura peu et se rendit incontinent à Tours.

1. Relation extraite du *Livre noir de La Rochelle*, op. cit., p. 338.

2. *Chronique de la Pucelle*. (*Procès*, t. IV, p. 212.)

Le chevalier de Gaucourt, *Procès*, t. III, p. 18, dit : « Alors Jeanne quitta le Roi et se rendit à Blois, où elle s'arma pour la première fois pour mener le convoi à Orléans. » Ces paroles doivent s'entendre en ce sens qu'à Blois seulement la Pucelle parut tout armée pour la première fois aux yeux des troupes royales, quand elle parut comme chef de guerre. De cette façon, le témoignage de Gaucourt se concilie avec les textes ci-dessus.

II.

En donnant à Jeanne d'Arc, de l'avis du grand Conseil, un état en rapport avec le rang de chef de guerre auquel sa décision royale l'avait élevée, Charles VII montrait aux princes et seigneurs, aux courtisans et capitaines, en quelle estime il tenait la vierge Lorraine et de quel respect il voulait qu'elle fût entourée. Harnais complets pour ses gens, pour elle des vêtements non seulement convenables, mais élégants et riches, une écurie des mieux montées, tout fut prévu et généreusement accordé. Quand elle manifestait un désir, le Roi veillait à ce qu'il fût satisfait; et c'est ainsi que le seigneur de La Trémoille eut ordre (pendant la campagne de l'Ile-de-France) de traiter avec l'évêque de Senlis de l'achat de sa haquenée, dont Jeanne pensait pouvoir avantageusement se servir[1]. Entre les mains de son intendant ou de ses frères, le trésorier des guerres remettait des sommes assez fortes pour faire face aux dépenses courantes[2]. « Tout ce qu'elle possédait, disait Jeanne, elle le tenait de la libéralité de son Roi[3]. »

Lorsque la Pucelle quitta Chinon pour se rendre à Tours, elle fut reçue dans cette ville chez la dame Eléonore Lapau ou de Paul, femme de Jean Du Puy, seigneur de la Roche-Saint-Quentin, près de Loches, conseiller du roi en sa Cour des comptes, et elle y fut l'ob-

1. *Procès*, t. III, pp. 159-160.
2. *Ibid.*, p. 118.
3. *Ibid.*, p. 119. « Illud quod habet est de propria pecunia Regis sui. »

jet des attentions et des égards que demandait la haute situation qui lui était faite. C'est là que lui fut livré le coursier dont le duc d'Alençon avait tenu à lui faire cadeau[1]. C'est en cette ville pareillement que Jean d'Aulon, le nouvel intendant, organisa et commença à faire fonctionner le service de sa maison militaire[2].

La Pucelle n'était pas indifférente assurément à cet état qui la mettait sur le pied des grands seigneurs[3]; mais elle tenait davantage à avoir un bon aumônier. Avant que le Roi prît une décision à ce sujet, la Providence lui en envoya directement un excellent, du fond du Velay, de la ville du Puy, où venait de se célébrer le grand jubilé en l'honneur de Notre-Dame. Cet aumônier était un religieux des Ermites de Saint-Augustin qui répondait au nom de frère Jean Pasquerel. Comment fut-il amené à se charger des fonctions de confesser Jeanne et de lui « chanter la messe », lui-même va le raconter de façon charmante.

« Quand on me parla pour la première fois de Jeanne et de sa venue à la Cour, dit-il, j'étais dans la ville du Puy, où se trouvait la mère de Jeanne[4] et quelques-uns

1. *Procès*, t. III, p. 66. Déposition du page de Jeanne. — Sur le passage de Jeanne en Touraine, on pourra consulter une étude intéressante de M. l'abbé Bossebœuf, insérée dans le fascicule trimestriel de janvier-avril 1899 du *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, pp. 37-103, et publiée en brochure in-8°, chez Paul Bousrez, cette même année. L'auteur placerait dans l'ancienne rue des Trois-Pucelles la maison où demeura la jeune Lorraine. (*Op. cit.*, p. 30.)

2. Le duché de Touraine, sauf la châtellenie de Chinon, appartenait à la reine Yolande. (De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 77.)

3. Des comtes au moins, remarque Vallet de Viriville dans son *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 136.

4. Le Brun de Charmettes propose de lire « le frère de Jeanne ». — Il

de ceux qui l'avaient menée au roi (Jean de Metz, vraisemblablement, et Bertrand de Poulengy). Ayant lié connaissance avec moi, ils me dirent :

« — Il vous faut venir avec nous près de Jeanne. Nous ne vous quitterons que nous ne vous ayons conduit auprès d'elle.

« Je vins donc avec eux à Chinon, puis à Tours, où se trouvait le couvent dans lequel j'étais lecteur [1]. Jeanne était alors en cette ville dans la maison d'un nommé Jean Dupuy. Mes compagnons lui dirent :

« — Jeanne, nous vous avons amené un bon Père. Quand vous le connaîtrez, vous l'aimerez bien.

« Jeanne leur répondit :

« — Le bon Père me fait grand plaisir. J'ai déjà ouï parler de lui. Dès demain, je veux qu'il m'entende à confesse.

« Le lendemain, en effet, poursuit frère Pasquerel, je l'entendis en confession et je chantai la messe en sa présence. Depuis ce moment, j'ai toujours suivi Jeanne. Jusqu'à Compiègne, je l'ai servie comme chapelain, l'entendant en confession et lui chantant la messe [2]. »

n'y a rien que de conforme aux mœurs du temps dans la présence d'Isabelle Romée au Puy-en-Velay. Pour gagner un jubilé, on faisait sans hésiter, au moyen âge, des voyages d'outre-monts et d'outre-mer. En venant au Puy, la mère de Jeanne songeait certainement à implorer la protection de la B. Vierge pour sa fille, si elle n'accomplissait pas une promesse dont elle avait déjà recueilli les effets.

1. D'après Edmond Richer, frère Pasquerel, quoique lecteur au couvent de Tours, était profès du couvent de Bayeux. (*Histoire de la Pucelle d'Orléans*, f° 30, v°.)

2. *Procès*, t. III, pp. 101, 102. Déposition du bon religieux. — « Lui chantant la messe. » Aujourd'hui, on mettrait simplement : « Disant, célébrant la messe »; car la messe de l'aumônier de Jeanne n'était pas chaque jour ce que nous appelons une *messe chantée*.

Le récit de frère Pasquerel soulève deux observations. En premier lieu, la proposition que firent au bon religieux les compagnons de Jeanne prouve que l'impression favorable produite sur le Roi par les premières audiences de Chinon était connue du public, et que personne ne doutait de la grande situation que la Pucelle était à la veille d'occuper. Pour parler à frère Pasquerel comme ils le firent, il fallait que les deux gentilshommes présents aux fêtes jubilaires du Puy fussent persuadés qu'on allait nommer un chapelain à leur compagne de route; connaissant Jeanne comme ils la connaissaient, ils comptaient qu'elle ratifierait le choix qu'ils auraient fait du bon religieux.

C'est aussi chose probable que les compagnons de la Pucelle, à leur retour du Puy, lui firent part de l'arrivée prochaine de ses deux frères, à moins que ceux-ci ne l'eussent déjà rejointe. Il est certain qu'ils étaient avec elle à son entrée dans Orléans. Reste à savoir en quelle ville ils vinrent la trouver. Les documents gardant le silence, on peut choisir entre Tours et Blois. Mais la conjecture la plus plausible est celle qui représente Jeanne informée à Tours par les deux gentilshommes de Vaucouleurs, sinon par frère Pasquerel lui-même, et du pèlerinage de sa mère au Puy-en-Velay, et du départ de ses deux frères de Domremy pour la Touraine.

La seconde observation a trait à l'aumônier et aux confesseurs autres que le frère Pasquerel avec lesquels la Pucelle fut en rapport durant sa vie publique, car elle eut au moins un autre chapelain et plusieurs autres confesseurs. Ce chapelain était vraisemblablement en sous-ordre et chargé de services que Jeanne ne pouvait demander à frère Pasquerel dans le cours de ses campa-

gnes, comme de prêcher les hommes d'armes, de les confesser, de les rassembler dans les églises des villages où l'on couchait, et de les faire prier, choses dont le zèle de la jeune Lorraine, nous le verrons plus tard, la rendra coutumière.

Ce chapelain, mandé par Jeanne elle-même, était un de ses cousins germains, fils du frère de sa mère, Jean de Vouthon, dont nous avons eu occasion de parler. Il s'appelait Nicolas et était religieux à l'abbaye de Cheminon, près de Sermaize[1]. Sur la requête de son oncle ou sur le désir de son cousin, « Jeanne la Pucelle manda à Dom Thomas, abbé dudit Cheminon, qu'il donnât congé audit Nicolas de Vouthon d'être chapelain de ladite Jehanne la Pucelle sa cousine : ce que luy accorda ledit bon abbé. Alla icelluy Dom Nicolas, et l'accompagna, et suivit en tous les faitz d'armes qu'elle fist pour lors[2] ».

Pour la confession, Jeanne d'Arc se préoccupait un peu plus du bien de son âme que de son aumônier en titre. Lorsqu'elle n'avait pas frère Pasquerel sous la main, elle s'adressait à tout religieux ou prêtre qu'elle rencontrait. Dans les villes où elle faisait séjour, elle allait à celui de qui elle espérait le plus d'édification.

1. J. Quicherat cite, d'après le *Traité sommaire* de Charles Du Lys, la pièce suivante (*Procès*, t. V, p. 252) :

« Nicolas Romée, dit de Vouthon, religieux profès en l'abbaye de Cheminon, ordre de Cîteaux, diocèse de Châlons, reçoit dispense de son abbé, à la requête de la Pucelle et par commandement du Roi, de suivre la dite Pucelle aux armées pour lui servir de chapelain et aumônier, comme étant son cousin germain. »

2. E. de Bouteiller et G. de Beaux, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, pp. 9 et 10. — Probablement, la Pucelle n'appela son cousin auprès d'elle que postérieurement à la levée du siège d'Orléans et peut-être à la campagne de la Loire. La renommée devait alors avoir instruit Dom Thomas de ses hauts faits.

C'est ainsi qu'à Orléans elle se confessa plusieurs fois à un religieux dominicain, nommé frère Baignart[1]; durant la campagne de Reims et de l'Ile-de-France, et même plus tard, au cordelier frère Richard[2]. De préférence, la jeune fille, au rapport de la *Chronique de la Pucelle*, s'adressait en confession à des gens « de grand dévotion et austère vie[3] ». Elle recourait parfois aussi à des « gens doctes et à des maîtres en théologie. Lesquels assuraient n'avoir onques cognu une âme plus simple, humble et résignée à la volonté de Dieu, et que, n'ayant aucun sens acquis, elle estoit néanmoins douée de grandes parties, tant pour sa conduite parmy le monde que pour la piété[4] ». Et tous, religieux et docteurs, « disaient pleinement qu'elle était une bonne âme, une femme de bonne conscience[5] », en un mot, « une créature de Dieu[6] ».

C'est donc au Puy-en-Velay que les deux compagnons de Jeanne, Bertrand de Poulengy et Jean de Metz, avaient proposé au bon frère Pasquerel de devenir son aumônier. Ils s'y trouvaient en même temps que la mère de Jeanne, d'après le témoignage exprès du bon religieux. L'occasion qui avait attiré ces quatre personnes en cette ville était le jubilé solennel qui devait s'y célébrer le 25 mars de cette année. Ce jubilé avait lieu tou-

1. *Procès*, t. III, p. 119. Déposition du chevalier d'Armagnac, bailli de Chartres. — Frère Baignart prêcha pour la fête du 8 mai à Orléans, en 1435; il reçut pour honoraires 16 sols parisis. (*Procès*, t. V, p. 309. Extrait des comptes et dépenses de la ville d'Orléans.)

2. *Procès*, t. II, p. 450.

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 295.

4. E. Richer, *Histoire de la Pucelle*, liv. Ier, fo 9, verso.

5. *Procès*, t. III, *loc. cit.*

6. *Chronique de la Pucelle*, loc. cit. — Voir aussi la déposition du chevalier d'Armagnac, *loc. cit.*

tes les fois que la fête de l'Annonciation coïncidait avec le Vendredi saint. Or, c'était le cas pour l'année 1429[1]. Très probablement, avant le départ de sa fille pour Chinon, Isabelle Romée l'avait informée de sa résolution de se rendre au Puy, en cette année jubilaire, afin d'attirer sur les siens la protection de la Bienheureuse Vierge; et Jeanne, ne pouvant quitter le Dauphin, Jeanne obligée de se rendre à Poitiers, avait chargé ses deux fidèles compagnons de route de rejoindre sa mère. Peut-être avait-elle eu, la première, la pensée de ce voyage jubilaire et avait-elle prié Isabelle Romée de l'accomplir, en conservant de son côté l'espérance d'aller la retrouver. Mais quoique, par une permission de Martin V, le jubilé dût, cette année, durer du 25 mars (Vendredi saint) au dimanche de *Quasimodo*, 3 avril, Jeanne ne put en profiter.

Le pèlerinage de Notre-Dame du Puy était un des plus anciens et des plus célèbres de toute la France : il remontait, dit-on, au troisième siècle. Ce qui est hors de doute, c'est que la cathédrale du Puy jouissait au moyen âge, parmi les églises de France, d'une renommée exceptionnelle. Le pape saint Léon IX, qui l'avait visitée en 1051, l'appelait le *premier sanctuaire* de

1. Un manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds français, cote 10572, attribue à maître Nicolas de Savigny, chanoine de Paris, doyen de Lisieux, avocat célèbre, mort en 1427, cette observation-ci : « que toutes les fois que le Vendredi saint coïncide avec la fête de l'Annonciation, il survient des événements tout à fait extraordinaires ».

A l'appui de cette remarque, l'auteur du manuscrit invoque les exploits de la Pucelle en l'année 1429, laquelle année avait vu l'Annonciation coïncider avec le Vendredi saint. (Publication de M. Léopold Delisle dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, année 1874.)

France. Saint Louis avait rapporté de la Terre sainte la statue de la Vierge qu'on y vénérait. Charles VII, n'étant que Dauphin, « y vint le 14 mai 1420, après les succès qu'il avait obtenus en Languedoc. Il y entra solennellement et se fit recevoir chanoine. Le 16 mai était la fête de l'Ascension. Charles assista à la messe pontificale de Guillaume de Chalençon-Polignac, évêque du Puy, et y communia[1] ».

III.

L'ÉPÉE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CATHERINE DE FIERBOIS. — L'ÉTENDARD ET LE PENNON DE TOURS. — INTÉRÊT QUE LA PUCELLE PORTE A LA FILLE DU PEINTRE.

Charles VII, on le voit, tenait à ce que le nouveau chef de guerre fît bonne figure à la tête de ses troupes et en sa royale compagnie. A la blanche armure[2] qu'il lui avait donnée, il voulut joindre une épée. Jeanne, qui avait accepté l'armure, n'accepta pas « la belle épée[3] » que le Roi lui offrait. Elle n'en voulait d'autre, lui dit-elle, que l'épée conservée dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois.

Pour entrer en possession de ce glaive inconnu, la Pucelle écrivit aux chapelains de Sainte-Catherine, les

1. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, pp. 213-214.

2. On croit que cette armure de Jeanne a été conservée. Elle serait au musée d'armures, propriété de Mme la princesse de Poix, au château de la Tour-Pinon, dans le département de l'Aisne. Elle est d'acier poli et toute blanche. D'après ses dimensions, Jeanne devait, comme femme, être grande et robuste; ce qu'affirme d'ailleurs la tradition.

3. *Journal du siège d'Orléans*, p. 49.

priant de faire bon accueil au messager qui se présenterait de la part de Charles VII et de la sienne. Après quoi, selon le récit du *Livre noir de La Rochelle*, Jeanne pria le Roy « qu'il envoyât un chevaucheur à sainte Bradine d'Escoboys (sainte Catherine de Fierbois) quérir cette épée qui était en une arche (dans un coffre), derrière le grand autel de l'église[1]. Et tantôt le Roy y envoya un chevaucheur lequel demanda aux fabriqueurs (fabriciens) de ladite église ladite épée. Mais ils répondirent qu'ils ne savaient (ce) que c'était. Et lors le chevaucheur leur dit qu'ils fissent diligence de la trouver, et que le Roy et la Pucelle le leur mandaient. Les fabriqueurs et chevaucheur allèrent (alors) derrière le grand autel, et en une vieille arche qui n'avait été ouverte passé avait (depuis) vingt ans, trouvèrent ladite épée[2] ». Cette « arche avec l'épée était sous terre, mais pas beaucoup. L'épée même était couverte de rouille et on y voyait cinq croix. »

Jeanne disait avoir été instruite de l'existence de cette épée par ses *Voix*[3]. Dans le peuple, il n'y eut qu'un cri d'admiration lorsqu'on apprit de quelle manière elle avait été découverte. L'armurier de Tours à qui elle fut confiée la remit en bon état. Les prêtres de Fierbois firent don d'un fourreau de velours vermeil; les habitants de Tours, d'un fourreau de drap d'or « tout parsemé de

1. « Retro altare. » (*Procès*, t. I, 76.) — D'après la Pucelle, ce « chevaucheur » était un marchand armurier de Tours. (*Procès*, t. I, p. 76.)

2. *Revue historique*, t. IV, pp. 337, 338.

D'après Philippe Gérard (il vivait de 1471 à 1528), en ses *Chroniques messines* publiées par M. de Bouteiller, ancien député de Metz (broch. in-8° de 26 pages, Orléans, 1878), on aurait trouvé l'épée de Sainte-Catherine de Fierbois parmi plusieurs armures.

3. « Scivit ipsum (ensem) ibi esse per *Voces*. » *Procès*, t. I, p. 76.

fleurs de lis » ; et la Pucelle en fit exécuter un troisième de cuir solide. Par leur attention gracieuse, les chapelains de Sainte-Catherine témoignèrent à la Pucelle l'intérêt qu'ils prenaient à sa mission, et ils répondirent à la lettre qu'avec un sens parfait des convenances elle leur avait adressée, afin « qu'ils voulussent bien lui permettre d'avoir cette épée[1] ».

Dès ce moment, la jeune guerrière laissa de côté l'épée que lui avait remise Baudricourt, et, sans la faire bénir, elle prit celle qui venait d'être trouvée dans l'église de Fierbois[2].

Ses saintes protectrices, qui lui avaient révélé l'existence de l'épée de Fierbois, lui ordonnèrent de prendre un autre étendard ou bannière que celui de Poitiers, avec des emblèmes différents[3]. Jeanne, déférant à la volonté de ses Saintes qu'elle jugeait être l'expression de la

1. *Procès*, t. I, p. 76.

2. Jeanne dit qu'elle porta continuellement l'épée de Fierbois jusqu'à l'assaut de Paris et son départ de Saint-Denis. *Procès*, t. I, pp. 76 77.

On a dit de l'épée de Fierbois qu'elle avait appartenu à Charles Martel ou à Charlemagne qui l'auraient déposée, en *ex-voto*, dans cette modeste chapelle, au retour d'une campagne contre les Sarrasins. Avancer de ces explications est plus facile que de les prouver.

Une autre version ferait de cette épée un *ex-voto* du maréchal de Boucicaut dont nous parlons dans la note sur Sainte-Catherine de Fierbois, à la fin du volume.

Où se trouvait la Pucelle, lorsqu'elle pria le roi d'envoyer chercher cette épée, nous ne le savons pas de façon précise. Jeanne dit « Tours ou Chinon ». Chinon plutôt, au retour de Poitiers. (*Procès*, t. I, p. 76.)

3. « Interrogata,... respondit quod totum vexillum erat præceptum ex parte Dei, per voces sanctarum Katharinæ et Margaretæ quæ dixerunt sibi : Accipies vexillum ex parte Regis cœli. Et propterea... fecit ibi fieri ista figuram Dei et angelorum et colorari. *Et totum fecit per præceptum Dei.* » *Procès*, t. I, p. 180. — *Ibid.*, pp. 78, 117, et t. III, p. 103.

volonté de Dieu, fit peindre et broder cet étendard par un artiste de Tours, conformément aux indications qu'elle avait reçues. Le nouvel étendard était en linon blanc, frangé de soie et semé de lis. Sur la face, on voyait inscrits en lettres d'or les noms de Jésus et de Marie (JHESUS, MARIA); au milieu, Dieu (ou Notre-Seigneur) assis sur les nuées, un globe figurant le monde dans la main; de chaque côté, un ange présentait une fleur de lis que Dieu bénissait. Sur le revers figurait l'écu de France porté par deux anges [1]. Jeanne fit-elle reproduire sur ce revers la colombe de l'étendard de Poitiers qui tenait une banderole en son bec, avec les mots : *De par le Roy du ciel*, le texte du procès ne le mentionne pas. Mais on peut le croire sans invraisemblance, car ses Saintes, remarque la Pucelle, lui dirent de « prendre hardiment l'étendard *de par le Roy du ciel* [2] ».

A la bannière ou étendard principal, la jeune guerrière voulut joindre ce qu'on appelait un *pennon*. Ce petit étendard avait pour sujet peint l'Annonciation. Devant la Vierge Marie, l'ange tenait un lis à la main et le lui présentait [3].

A l'exemple de la Pucelle, quelques-uns de ses compagnons d'armes firent faire plus tard des panonceaux pareils aux siens; « ils étaient de satin blanc et les fleurs

1. *Procès*, t. I, pp. 17, 181, 300, et t. IV, p. 12.

2. *Procès*, t. I, p. 182.

3. Le mot *étendard* désignait toutes sortes d'enseignes militaires; il s'appliquait à la bannière, au pennon, au panonceau ou panoncel.

La *bannière* était rectangulaire; on y mettait les couleurs et les emblèmes de l'écu. Les chevaliers qui avaient le droit d'avoir bannière étaient désignés sous le nom de *Chevaliers bannerets*.

Le *pennon* était une pièce d'étoffe ample, terminée en pointe; on y mettait ses armes ou sa devise.

Le panonceau était un petit pennon à une ou deux queues.

de lis y figuraient ». Plusieurs y inscrivaient, en manière de devise, les noms Jesus-Maria [1].

Jeanne aimait fort son épée dont l'origine et la découverte lui rappelaient l'une de ses Saintes préférées, celle qui ne la laissait jamais sans aide et réconfort; « mais, *elle aimait quarante fois plus son étendard* [2] ». Cet étendard à la main, elle se précipitait au plus épais de la mêlée et « entrait dans les rangs des Anglais », prête à verser son sang, mais décidée toujours à épargner le sang d'autrui et de ses ennemis mêmes.

Et, en vérité, « elle ne tua jamais personne [3] ».

Avec la loyauté parfaite qui la caractérisait, Jeanne ne laissa rien ignorer au Roi de ses intentions. Bien qu'il lui en coutât de paraître estimer l'étendard de Poitiers insuffisant, eu égard à la mission dont elle était chargée, elle découvrit à Charles VII ce qu'elle avait dessein de faire [4]; Charles, approuvant sans réserve ses projets, donna les ordres nécessaires pour qu'ils fussent exécutés.

Le peintre qui dirigea l'exécution de ses travaux, un Écossais nommé James Power ou Pouvoir ou Polnoir [5], reçut du Roi 25 livres tournois. Jeanne conserva de ce peintre et de sa fille un souvenir affectueux. Elle le leur témoigna à l'occasion du mariage de cette dernière, qui

1. *Procès*. t. I. pp. 96-98.

2. *Ibid.*, pp. 77-78.

3. *Ibid.*, pp. 78, 181, 182, 183. — Jeanne d'Arc ne « tua jamais » d'ennemi; mais il a pu lui arriver d'en blesser dans les mêlées en cherchant à se défendre.

4. « Et hoc dixit regi suo, licet *invitissima*. » *Procès*, t. I, p. 117.

5. Dans la délibération du Conseil et dans les comptes de la ville, le peintre est nommé Heuves Polnoir, et sa fille, Héliotte (J. Quicherat, t. V, pp. 155, 156, 271) ou Héliette (abbé Bossebœuf, p. 52).

eut lieu le 29 février 1430. Au commencement de janvier, la jeune Lorraine, informée de ce qui se préparait, écrivit à son hôte de Tours, le sieur Jehan Dupuy, afin qu'il priât en son nom les membres du Conseil de la ville de bailler à la fiancée une somme de 100 écus « pour la vestir, et que on la luy garde[1] ».

Ces dignes magistrats ne jugèrent pas à propos de faire l'acte de générosité auquel Jeanne les conviait, « pour ce que les deniers de la ville convenait emploier ès reparations de la ville et non ailleurs. Mais pour l'amour et honneur de ladite Pucelle, gens d'église, bourgeois et habitants » octroyèrent à la jeune mariée des marques publiques de considération. Le jour de la bénédiction du mariage « à icelle fille du pain et du vin fut donné; c'est assavoir un septier de froment et quatre jalayes de vin blanc[2] ».

Sur l'avis des trésoriers, « Jean de Poncher et Jean Picart, on décida d'inviter les notables à assister à la cérémonie nuptiale, en même temps que l'on offrait un cadeau modeste de nature à contenter Jeanne et la fiancée[3] ».

1. *Archives de la mairie de Tours.* Délibérations du 19 janvier et du 7 février 1430. *Procès*, t. V, p. 154. La lettre de la Pucelle est perdue.

2. Il fut payé pour ce pain et ce vin 4 livres tournois 10 sols.

L'on croit avoir retrouvé à Tours, en 1905, rue des Halles, 47, les restes de la chapelle des religieux Augustins, dans laquelle, sans doute, la Pucelle usa plus d'une fois du ministère de son aumônier, frère Pasquerel, et allait prier.

3. Abbé Bossebœuf, *op. cit.*, pp. 52-53.

CHAPITRE XII.

BLOIS.

LA LETTRE AUX ANGLAIS.

I. *Jeanne à Blois. — Organisation du convoi et du corps de secours pour Orléans. — Action de la Pucelle sur le moral des hommes d'armes. — La Hire et Jeanne d'Arc. — Bénédiction de l'étendard de Jeanne et de la bannière des hommes d'armes.*

II. *Lettre de la Pucelle aux Anglais. — De la croisade dont Jeanne caressait le projet. — Départ du corps de secours et du convoi de vivres pour Orléans.*

III. *Jeanne d'Arc* HOMME DE GUERRE. — *Sa supériorité sous ce rapport. — Ce qu'en pensaient les contemporains.*

IV. *Ce qu'en pensent les tacticiens et capitaines de nos jours.*

I.

Avant de se rendre à Blois, où se formait, par les soins du duc d'Alençon, de l'amiral de Culant et autres capitaines, le corps destiné à secourir et à ravitailler Orléans, Jeanne d'Arc vint de Tours au château de Chinon prendre congé du Roi. Charles VII fit à la jeune guerrière un parfait accueil. Pour lui faire honneur, il chargea le sire de Loré, le sire de Rais et autres seigneurs de lui tenir compagnie et de la conduire jusqu'à Blois. Il ordonna « que tout ce qu'elle requerrait lui fût baillé[1] »,

1. Jean Chartier, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, pp. 53-54. — *Ibid.*, t. III, p. 78. — Eberhard Windecke, t. IV, p. 490.

et, au moment du départ, il « commanda expressément aux capitaines et gens de guerre qu'ils obéissent à elle comme à lui; et aussi le firent-ils[1] ».

La Pucelle chevaucha jusqu'à Blois avec les seigneurs désignés auxquels s'étaient joints l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres et le chevalier de Gaucourt[2]. Arrivés en cette ville, il lui fallut attendre deux ou trois jours « plus grande compagnie » de gens de guerre, et que l'on pût venir à bout des difficultés que rencontrait la préparation du convoi de ravitaillement. Ce n'est pas que Jeanne demandât un grand nombre d'hommes d'armes; il lui suffisait qu'ils fussent vaillants. « Par mon martin, disait-elle, ils seront bien menés, n'en faites doute[3]. »

Lorsqu'on avait parlé d'organiser un convoi de vivres, les capitaines avaient représenté au Roi combien il serait difficile de le mener à destination, à cause des bastilles oocupées autour d'Orléans par les Anglais qui, « avec ce, tenaient les villes au-dessus de la rivière et au-dessous[4] ». Ces représentations furent vivement combattues par la Pucelle. A tout prix, on devait venir en aide aux assiégés. « Par mon martin, insistait-elle, je leur ferai mener des vivres. »

1. *Journal du siège d'Orléans*, p. 58, édit. P. Charpentier et Ch. Cuissard. — « Et combien que le Roy eut de bons et suffisans capitaines pour délibérer du fait de sa guerre, si commanda-t-il qu'on ne fist rien sans appeler la Pucelle. » (*Procès*, t. IV, p. 278.)

2. *Procès*, t. III, p. 4. Déposition de Dunois.

3. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 5. — D'après le faux Bourgeois de Paris (*Journal*, p. 267), Jeanne avait l'habitude de tenir un bâton à la main quand elle n'était pas armée. Cette habitude expliquerait ce juron inoffensif, « par mon martin », juron qu'elle fit adopter par La Hire (*Procès*, t. III, p. 206).

4. Perceval de Cagny, p. 4.

Ses instances triomphèrent de l'opposition soulevée. Charles VII donna des ordres pour que le convoi fût préparé. De quoi la jeune guerrière « fût moult joyeuse[1] ».

Le duc d'Alençon, la reine Yolande de Sicile, le maréchal de Boussac et l'amiral de Culant s'employèrent activement à tous ces préparatifs. Chaque jour, il arrivait, pour le recrutement de la petite armée de secours, « grand compaignie de nobles et de commun[2] ». C'était l'effet des nouvelles qui, depuis les événements de Chinon et de Poitiers, s'étaient répandues dans les provinces demeurées fidèles ; les cœurs renaissaient à la confiance ; nobles et manants accouraient combattre sous l'étendard de cette merveilleuse Pucelle, et de proche en proche s'établissait l'opinion qu'une ère nouvelle était au moment de s'ouvrir.

Pour le convoi de ravitaillement, il y avait eu de plus grands obstacles à surmonter. L'argent manquait ; les sacrifices accomplis généreusement par la reine de Sicile, qui n'avait pas hésité à engager sa vaisselle de prix[3], restaient au-dessous des besoins. Le duc d'Alençon se vit obligé d'aller soumettre au Roi cet ordre de difficultés toujours désagréable[4].

Pendant que seigneurs et capitaines s'occupaient du matériel de l'expédition, Jeanne songea qu'il ne fallait pas négliger le moral. Si bien équipées qu'elles soient, des troupes démoralisées, indisciplinées, seront toujours défaites. Au contraire, des troupes dont le moral est intact, dont le cœur est vaillant et la discipline exemplaire, fussent-elles mal équipées et mal vêtues, ne

1. Perceval de Cagny, p. 4.
2. *Chronique de la Pucelle*, p. 281.
3. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. I, p. 46.
4. *Procès*, t. III, p. 93. Déposition du duc d'Alençon.

tarderont pas à devenir et à rester victorieuses. Pour faire des troupes du Roi des troupes dignes du vieux renom de vaillance des armées françaises, la Pucelle entreprit de ranimer chez les hommes d'armes les sentiments toujours vivants de courage, de fidélité, d'honneur, et afin qu'ils fussent plus solides, elle s'efforça de les placer sous l'influence de la religion.

Entrant directement en rapport avec ces hommes qu'elle devait mener au combat, les uns quittant à peine, comme elle, leur village, leurs prairies et leurs moissons ; les autres, vieux guerriers, abrutis par la vie licencieuse des camps, Jeanne leur dit qu'ils allaient marcher au secours d'Orléans, mais que la première précaution à prendre c'était « de se mettre en la grâce de Dieu ; — que s'ils étaient en bon état, avec l'aide de Dieu, ils obtiendraient la victoire[1] ». Qu'ils observassent les commandements de Notre-Seigneur, qu'ils s'abstinssent des reniements, jurements et blasphèmes, et qu'ils nettoyassent leur âme par une bonne confession. Des prêtres, des religieux de bonne volonté étaient à leur service, tout disposés à les entendre.

Au reste, leur véritable chef, celui qui devait les rendre capables de chasser les Anglais, ce n'était pas elle, Jeanne, mais son droicturier et souverain Seigneur, le Roy Jésus. C'est sous sa bannière qu'ils combattraient. Cette bannière, ils allaient bientôt la voir : elle serait toute blanche ; elle la faisait exécuter avec l'image de Notre-Seigneur crucifié et celle de deux Anges ayant un lis chacun dans les mains, par l'entremise du

1. *Chronique de la Pucelle*, pp. 215, 217. — *Procès*, t. III, pp. 104, 105. — *Ibid.*, p. 78.

bon frère Pasquerel[1]. On la bénirait en leur présence, ainsi que son propre étendard et son pennon. Et quand on l'aurait bénite, on la placerait à leur tête, et deux fois par jour, jusqu'au moment du départ, le matin et le soir, ils se rassembleraient autour d'elle, et, avec les prêtres et religieux qui leur offraient le secours de leur ministère, on chanterait des hymnes et des antiennes en l'honneur de Dieu et de la Bienheureuse Vierge Marie.

Qu'on juge de l'étonnement de ces hommes d'armes lorsqu'ils entendirent un tel langage et de la bouche d'un pareil prédicateur. Une jeune fille de dix-sept ans, éloquente autant que belle, les rappelait au sentiment de leurs devoirs de chrétiens et à celui de l'honneur! De-ci de-là, plus d'un de ces soudards se mit à ricaner et à murmurer. On revit à Blois ce qu'on avait déjà vu à Chinon et Poitiers. Lorsque, dans ces deux villes, Jeanne assurait qu'elle mettrait en fuite les Anglais, « si n'en faisaient les capitaines du Roy qu'une dérision et mocquerie, disans : Voici un vaillant champion pour récupérer le royaume de France.

« Et murmuraient contre le Roy et ses conseillers, excepté le duc d'Alençon, et un capitaine courageux et de bon vouloir nommé La Hierre (La Hire), qui saillit en place et dit et jura qu'il la suivrait à tout (avec) sa compagnie où qu'elle le voudrait mener[2]. »

1. *Procès,* t. III, p. 203. — On a confondu plus d'une fois cette bannière que portait à Blois frère Pasquerel avec l'étendard de la Pucelle dont il a été question plus haut. Tels Eberhard Windecke, *Procès,* t. IV, p. 490, et l'éditeur des *Chroniques belges,* t. III, p. 409.

2. Chronique du doyen de Saint-Thibaud de Metz. *Procès,* t. IV, p. 327.

Ce fut pour la jeune guerrière un bien doux moment que celui où La Hire, qui l'entendait et la voyait pour la première fois en cette ville de Blois[1], sortit brusquement des rangs, et, de sa rude voix de batailleur, imposant silence aux capitaines et hommes d'armes qui murmuraient, s'écria : « Oui, la Pucelle a raison, et nous ferons, moi le premier, ce qu'elle nous dit de faire. »

A partir de ce moment, La Hire, comme le jeune duc d'Alençon, fut absolument dévoué à la Pucelle ; et c'est une des récompenses de ce dévouement que son nom soit resté dans l'histoire inséparablement lié à celui de Jeanne d'Arc.

Jeanne ne négligea pas l'excellente occasion que La Hire lui offrait. Avec sa franchise et sa liberté habituelles, elle lui déclara qu'il fallait joindre l'exemple aux paroles et renoncer à ces jurements dont il était coutumier ; et le capitaine gascon, si peu maniable, si peu docile, en vint, sous l'impulsion de la Pucelle, à ne plus jurer que par son bâton. Et à cet acte de docilité, il en joignit un autre beaucoup plus difficile et beaucoup plus méritoire : il nettoya sa conscience. « Moi qui parle, déposait un chanoine d'Orléans, j'ai vu La Hire se confesser à l'instigation de Jeanne et par son conseil. »

L'ami de Xaintrailles ne fut pas le seul à subir à Blois le charme et l'ascendant de la jeune guerrière. Elle en vint à prendre sur ces hommes endurcis, « ces vieux brigands d'Armagnacs », comme on les appelait, une autorité telle qu'on les vit renoncer au jeu, aux reniements, aux blasphèmes, et que, pour éloigner d'eux toute

1. J. Chartier, *Procès*, t. IV, p. 54. — La Hire était venu à Blois avec d'autres capitaines pour mener le corps de secours à Orléans.

occasion de débauche et de scandale, elle put leur faire ôter leurs fillettes[1].

Comme elle s'y était engagée, Jeanne fit exécuter la bannière qui devait guider à la victoire les membres de cette confrérie toute militaire, et ils vinrent dans l'église collégiale Saint-Sauveur assister à sa bénédiction, ainsi qu'à celle de l'étendard et du pennon exécutés à Tours[2].

Pendant les quelques jours réclamés par les préparatifs de l'expédition, les choses se passèrent comme Jeanne l'avait annoncé. Frère Pasquerel, des religieux et des prêtres zélés se tenaient à la disposition des hommes d'armes qui désiraient être entendus en confession, car pour les admettre à faire partie de la confrérie nouvelle, la Pucelle ne leur demandait pas autre chose que de se confesser. Matin et soir avaient lieu les réunions publi-

1. La ville de Blois a fait poser récemment (août 1894), place du Château, sur une des maisons bâties à l'endroit où s'élevait l'église Saint-Sauveur, une plaque commémorative de cette bénédiction. Cette plaque est de marbre noir. Au sommet, on voit les armes de Jeanne d'Arc ; à gauche, l'écu de France ; à droite, les armes de la ville de Blois. Au milieu se détache, en lettres d'or, l'inscription suivante :

SUR L'EMPLACEMENT DE CETTE MAISON
S'ÉLEVAIT L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-SAUVEUR,
DANS LAQUELLE FUT BÉNI
L'ÉTENDARD DE JEANNE D'ARC
LORS DE SON SÉJOUR A BLOIS
LES 25, 26 ET 27 AVRIL
1429.

La *Chronique de la Pucelle* (*Procès*, t. IV, p. 215) parle, non de l'étendard peint à Tours, mais de « l'étendart blanc » fait à Blois. — On a écrit que « la bénédiction solennelle des trois bannières fut faite à Blois par Regnault de Chartres, archevêque de Reims ». Aucun document n'appuie cette opinion, qui est d'ailleurs contre toute vraisemblance.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 283. — *Procès*, t. IV, p. 217.

ques dans lesquelles on chantait les louanges de Dieu et l'on implorait son assistance pour l'œuvre qu'on allait aborder.

Le zèle de Jeanne ne demeura pas stérile. Un chanoine dont nous avons déjà cité le témoignage disait d'elle : « Je me souviens parfaitement qu'elle amenait les hommes d'armes à confesser leurs péchés[1]. »

Un autre chanoine de Saint-Aignan, messire André Bordes, rapportait « avoir vu, lui aussi, plusieurs gens d'armes, d'une vie très dissolue, qui, grâce aux exhortations de Jeanne, s'étaient convertis et avaient abandonné leurs péchés[2] ».

Et tout cela, aux yeux de la jeune guerrière, formait un des meilleurs moyens d'attirer sur l'expédition qui se préparait la bénédiction divine, car c'était une de ses maximes que les péchés des combattants changeaient souvent la victoire en défaite[3].

II.

Avant de tenter le sort des armes, Jeanne, conformément à ses déclarations réitérées, voulut adresser aux chefs de l'armée anglaise une sommation en règle. « Telle était, disait-elle, la volonté de Dieu[4]. »

S'il y avait du sang répandu, les Anglais ne pourraient s'en prendre qu'à eux-mêmes.

A s'en rapporter à la date de la lettre, la Pucelle l'au-

1. *Procès*, t. III, p. 32. Déposition de messire Compaing.
2. *Ibid.*, p. 33.
3. *Ibid.*, p. 78. Déposition de Simon Beaucroix, écuyer du roi.
4. *Ibid.*, p. 20. Déposition de François Garivel.

rait écrite le 22 mars à Chinon; la brusque demande qu'elle fit à Jean Érault, un de ses examinateurs de Poitiers, montre que l'idée de cette lettre la poursuivait et que la substance, sinon les mots, en était dès ce moment arrêtée dans son esprit.

D'après la *Chronique de la Pucelle* et le *Journal du siège*[1], c'est de Blois que la Pucelle, « en attendant la compagnie qui devait la mener à Orléans, envoya par un hérault aux chefs de guerre (anglais) qui tenaient le siège devant Orléans la lettre dont la teneur s'ensuit et est telle[2] » :

† JHESUS, MARIA †

« Roi d'Angleterre, et vous, duc de Bedfort, qui vous dictes régent le royaume de France; vous Guillaume de la Poule (de la Pole), comte de Sulford (Suffolk); Jehan, sire de Talebot; et vous, Thomas, sire d'Escales (Scales), qui vous dictes lieutenant dudit duc de Bedfort, faictes raison au Roy du ciel; rendez à la Pucelle qui est cy envoiée de par Dieu, le Roi du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Elle est ci venue de par Dieu pour réclamer le sang royal (*les droits du sang royal* ou *la délivrance du duc d'Orléans, prince de sang royal*). Elle est toute prête de faire la paix, se (*si*) vous lui voulez faire raison, par ainsi que France vous mectrez jus (*en vous retirant du territoire de France*), et paierez ce que vous

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 281. — *Journal du siège*, p. 62.
2. Nous reproduisons le texte de cette lettre tel qu'il se lit au vingt-deuxième article du Réquisitoire, pp. 240-241, du *Procès de condamnation*, t. I. Les mots entre parenthèses sont l'explication du vieux français employé par la Pucelle.

l'avez tenu (*et en nous payant les dommages que vous nous avez causés*).

« Et entre vous, archiers, compaignons de guerre, gentils et autres qui estes devant la ville d'Orléans (*gentils compagnons de guerre et autres*), alez-vous ent en vostre païs, de par Dieu ; et se (*si*) ainsi ne le faictes, je suis chief de guerre[1] (*chef de guerre*), et en quelque lieu que je actaindray (*atteindrai*) vos gens en France, je les en ferai aler, vueillant ou non vueillant (*qu'ils le veuillent ou non*) ; et si ne vuellent obéir, je les feray tous occire.

« Je suis cy envoiée de par Dieu, le Roy du ciel, corps pour corps[2], pour vous bouter hors de toute France. Et si vuellent (*s'ils veulent*) obéir, je les prendray à mercy. Et n'aiez point en vostre opinion, quar (*car*) vous ne tendrez (*tiendrez*) point le royaume de France (de) Dieu, le Roy du ciel, filz (de) sainte Marie ; ainz le tendra (*mais le tiendra*) le roy Charles, vray héritier ; car Dieu, le Roy du ciel, le veult, et lui est révélé par la Pucelle (*et cela a été révélé par la Pucelle au roi Charles*) lequel entrera à Paris à bonne compagnie[2].

1. Dans l'interrogatoire du 22 février 1431, Jeanne dit expressément que les mots *chefs de guerre, corps pour corps, rendez à la Pucelle* ne se trouvaient pas dans l'original de la lettre. (*Procès*, t. I, p. 55.) Ils ont pu y être insérés par le personnage qui écrivit sous sa dictée, car on les retrouve dans tous les textes de cette lettre que les chroniqueurs nous ont transmis.

2. M. Germain Lefèvre-Pontalis rapproche de cette fin de phrase deux lignes de la Chronique Morosini qui représentent la Pucelle assurant le Dauphin que « avant la Saint-Jean d'été (1429) il entrerait dans Paris ». Elle aurait ainsi proposé à Charles une marche sur la capitale, comme suite immédiate de la délivrance d'Orléans. Bruit qu'aucun document sérieux ne confirme. (*Chronique citée*, t. III, pp. 46-47.)

« Se (*si*) ne voulez croire les nouvelles de par Dieu et la Pucelle, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous ferrons (*frapperons*) dedans, et y ferons un si grant hahay (*tumulte*) que encore a-il mil ans (*depuis mille ans*) que en France ne fut si grant (*il n'y en eut point en France de si grand*), se (*si*) vous ne faictes raison. Et croyez fermement que le Roy du ciel envoiera plus de force à la Pucelle que vous ne lui sariez mener de tous assaulx, à elle et à ses bonnes gens d'armes (*que vous ne sauriez en rassembler contre elle et ses bonnes gens d'armes*) et aux horions verra-on qui ara meilleur droit de Dieu du ciel (*et aux horions qui seront échangés on verra bien qui aura meilleur droit du Dieu du ciel ou de vous*).

« Vous, duc de Bedfort, la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous faictes mie destruire (*de ne pas courir à votre perte*). Se (*si*) vous lui faictes raison, encore pourrez venir en sa compaignie (*vous pourrez vous joindre à elle*), d'où que les Franchais feront le plus bel fait que oncques fut fait pour la chrestienté (*et venir là où les Français feront le plus beau fait d'armes qui fut jamais accompli pour la chrétienté*). Et faictes réponse se (*si*) vous voulez faire paix en la cité d'Orléans; et se ainsi ne le faictes, de vos bien grans dommages vous souviengne briefment (*qu'il vous souvienne qu'il vous adviendra bientôt de bien grands dommages*).

« Écrit ce mardi, sepmaine saincte (*ce mardi, dans la semaine sainte*[1]). »

1. Cette lettre, comme toutes celles qui nous restent de Jeanne d'Arc, fut dictée par elle, car elle ne savait pas écrire. Plus tard, pense-t-on, elle apprit sinon à lire et écrire couramment, du moins à signer.

Dans Cousinot de Montreuil et dans le *Journal du siège d'Orléans*, la lettre se termine ainsi :

« Escript le mardy de la grant semaine : Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle.

« Au duc de Bedford, qui se dit régent le royaulme de France pour le roy d'Angleterre[1]. »

Une copie de cette lettre, remontant à l'époque du procès de réhabilitation, copie dont l'original est perdu, mais dont il reste deux transcriptions authentiques, porte à la fin : DE PAR LA PUCELLE[2].

Au point de vue de la langue, un juge compétent parle de la *Lettre aux Anglais* en ces termes : « Elle se ressent, il est vrai, de l'humilité où se tenait encore la prose française, mais on n'y trouve pas de tournure qui ne se rencontre dans les bons auteurs du temps. Le langage peut n'en être pas très bien ordonné, mais l'allure en est vive. Au reste, rien n'y sent les bords de la Meuse; il n'y subsiste aucune trace du parler lorrain et champenois. C'est français de clerc[3]. »

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 283. — *Journal du siège*, p. 63.

2. J. Quicherat reproduit cette copie au t. V de son ouvrage, pp. 96-98. Il existe quelques différences entre ce texte et celui du procès : il est plus coulant, plus clair, plus explicite en quelques endroits; il y a même un membre de phrase qu'on ne trouve pas ailleurs; mais, au fond, c'est la même lettre.

Au lieu des paroles : « Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle », que Cousinot de Montreuil place à la fin de la lettre, Jeanne, d'après Mathieu Thomassin, « au-dessus des dictes lettres avait écrit : Entendez les merveilles de Dieu et de la Pucelle. » (*Procès*, t. IV, p. 306.)

Edmond Richer dit que la vraie date de cette lettre est le samedi saint 26 mars, non le mardi 22. Nous n'avons pu découvrir la raison de cette affirmation. *Histoire de la Pucelle*, liv. I, f° 34.

3. M. E. Langlois, professeur à la Faculté des lettres de Lille, cité par M. A. FRANCE, *Jeanne d'Arc*, t. I, p. 293.

Au point de vue des événements annoncés, on relèvera dans cette Lettre quelque chose des prédictions émises par la Pucelle à Poitiers en présence des membres de la Commission, prédictions que frère Seguin, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, nous a fait connaître et dont Jeanne entretenait Charles VII en présence du duc d'Alençon.

La levée du siège d'Orléans : — « Si ne faites la paix en la cité d'Orléans, duc de Bedford, il vous adviendra bientôt de grans dommages. »

Le sacre de Reims : — « Vous ne tiendrez pas le royaume de France ; mais le tiendra le Roy Charles, vray héritier. » C'était après avoir été sacrés seulement que les rois de France revêtaient aux regards de leurs sujets leur caractère royal et tout leur prestige. Pour le peuple, sans le sacre, le Roi n'était pas le Roi[1].

La soumission de Paris à Charles VII : — « Cela est révélé par la Pucelle au roi Charles, lequel entrera à Paris en bonne compagnie. »

La délivrance du duc d'Orléans : — « Elle est venue cy de par Dieu pour réclamer le sang royal », pour réclamer la liberté du duc, prince de sang royal prisonnier.

L'expulsion des Anglais du royaume : — « Je suis cy envoiée de par Dieu pour vous bouter hors de toute France. »

Les historiens et les critiques se sont donné beaucoup de mal pour déterminer exactement la mission de la

1. Il y a lieu d'être surpris que Jeanne, dans sa *Lettre*, ne mentionne pas catégoriquement le sacre du Dauphin et ne l'annonce pas ouvertement, comme elle le faisait chaque jour à Chinon et à Poitiers.

Pucelle. A notre sens, il n'y a qu'à lire attentivement cette lettre aux Anglais pour voir se dessiner clairement les grandes lignes de cette mission telles que nous les avons présentées ailleurs : elle commence à l'expulsion des Anglais de leurs bastilles d'Orléans, elle se termine à leur expulsion définitive du royaume. Jeanne d'Arc étant la cause de l'une a été, humainement parlant, la cause première de l'autre.

A la fin de la lettre, on lit cette phrase un peu mystérieuse : « Si vous lui faites raison, encore pourrez venir en sa compagnie là où les Français feront le plus beau fait que oncques fut fait pour la chrestienté. »

Et l'on se demande si Jeanne n'invitait pas le duc de Bedford à quelque future croisade et ne la considérait pas comme le complément de sa mission totale, si Dieu eût prolongé sa vie[1].

Nous ne voyons aucun inconvénient à nous prononcer pour l'affirmative. Oui, Jeanne se préoccupait des grands intérêts de la chrétienté : la France sauvée, on conçoit que volontiers elle fût partie en guerre contre les ennemis du nom chrétien, afin d'empêcher le croissant de Mahomet de remplacer la croix du Christ sur le dôme de Sainte-Sophie, à Constantinople, et sur Saint-Pierre de Rome. C'est une des gloires de cette fille des champs d'avoir vu juste dans les questions intéressant l'indépendance et la vitalité de l'Europe. Elle savait que l'ère des croisades était plus que jamais ouverte : Guillaume Front lui en avait dit assez pour le lui faire comprendre[2].

1. Voir sur ce sujet M. l'abbé Jouin, *Jeanne d'Arc*, page 97, note 1 ; 352, 354 ; 520, note 1, et dans l'abrégé du même ouvrage, pp. 128, 129.

2. Cette idée d'une croisade ayant la Pucelle à sa tête trouva créance

Si l'on ne se hâtait de courir sus aux musulmans, un malheur irréparable allait se produire. Les princes chrétiens n'ayant pas vu ce péril ou n'ayant pas voulu le voir, vingt-cinq ans ne s'étaient pas écoulés, depuis la lettre de Jeanne à Bedford, que Constantinople succombait; les ruines que les Turcs y avaient amoncelées étaient encore fumantes, lorsque l'archevêque de Reims prononçait la sentence en faveur de Jeanne réhabilitée.

Quand les seigneurs et capitaines anglais eurent pris connaissance de la lettre que leur apporta le héraut de Jeanne, ils s'abandonnèrent à une irritation extrême. Ils se mirent à proférer contre elle toutes sortes d'injures, « disant d'elle de moult vilaines paroles et la menaçant de la faire brûler[2] ». Ce qu'il y eut de plus grave, c'est que, violant le droit des gens, ils retinrent prisonnier le héraut qui leur avait remis le message, et qu'ils songèrent à le faire brûler vif lui-même à la place de celle qui l'avait envoyé. Toutefois, ils n'osèrent exécuter cette résolution sans avoir pris l'avis de l'Université de Paris, et c'est ce délai qui sauva le malheureux messager[2].

en France et à l'étranger. Christine de Pisan (*Procès,* t. V, p. 82) écrivait que Jeanne

Des sarrasins fera essart
En conquérant la sainte terre.

Un des correspondants de la *Chronique Morosini* assure que l'héroïne « a promis à Charles VII de lui donner la Terre sainte et qu'elle l'y accompagnera ». (*Chronique* citée, t. III, p. 85.)

Dans *Jeanne d'Arc devant l'opinion allemande*, p. 5, M. G. Goyau dit : « Un fait est certain, c'est qu'en 1434, une pièce jouée à Ratisbonne assignait un rôle à la Pucelle. Ainsi, un peu partout dans la chrétienté, les imaginations avaient rêvé pour Jeanne la direction d'une croisade. »

1. *Journal du siège d'Orléans*, pp. 63-64.

2. Denys Godrefroy, *Histoire de Charles VII*, Chronique de Berry, p. 377.

Cependant, les préparatifs de l'expédition étaient terminés. Les vivres et munitions avaient été réunis en abondance. Des hommes d'armes, il en était venu de tous côtés, soit nobles, soit gens *de commun*, et aussi « des communes des païs d'à-bas[1] ». L'argent d'abord avait fait défaut. Instruit de ce qui se passait par le duc d'Alençon, le Roi avait donné des ordres; vivres et hommes d'armes furent payés[2]. Il n'y avait plus qu'à se mettre en marche. On n'avait rien à gagner à attendre davantage. C'était l'heure de prouver aux Anglais qu'on était prêt à passer des paroles aux actes.

Le 27 avril, sur les instructions de Jeanne, les prêtres et religieux qui avaient secondé son zèle auprès des hommes d'armes se rassemblèrent autour de la bannière de l'expédition, et ils entonnèrent le *Veni Creator*[3]. Aussitôt la petite armée s'ébranla et s'engagea sur la rive gauche de la Loire, du côté de la Sologne, dans la direction d'Orléans. La bannière, escortée par le clergé, ouvrait la marche; puis venaient les troupes; derrière les troupes se déroulait le convoi de secours : il comptait quatre cents têtes de gros bétail et soixante voitures chargées de vivres[4]. Le lendemain, au signal donné par la Pucelle, la messe fut célébrée en plein air. Jeanne y communia publiquement[5]; seigneurs et valets,

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 281. — *La délivrance d'Orléans*, Chronique anonyme, p. 28. Publication de M. Boucher de Molandon, grand in-8o de 105 pages ; Orléans, 1883.

2. *Procès*, t. III, p. 93. Déposition du duc d'Alençon.

3. *Ibid.*, p. 105.

4. Eberhard Windecke, *Procès*, t. IV, p. 191. — La *Chronique de Tournai* dit « quatre cent trente-cinq têtes de bétail ». Le corps de secours comptait 2.500 à 3.000 combattants.

5. *Procès*, t. III, p. 67. Déposition du page de Jeanne.

capitaines et hommes d'armes élevèrent leurs prières vers Dieu. On ne pouvait ouvrir la campagne d'une manière plus propre à attirer sur les armes de Charles VII la bénédiction du ciel.

III.

JEANNE D'ARC GUERRIÈRE ET TACTICIENNE.

Voilà donc Jeanne d'Arc en marche vers cette ville d'Orléans qu'elle est chargée, dit-elle, de délivrer; la voilà au moment d'accomplir le signe extraordinaire qui doit établir le caractère divin de sa mission. Il ne s'agit plus de parler, mais d'agir; de prier, mais de combattre, et de combattre des ennemis victorieux, pleins de confiance en eux-mêmes, vaillants d'ailleurs et nullement disposés à reculer. Les événements que nous allons bientôt rappeler montreront que la jeune Lorraine n'est point demeurée au-dessous de sa tâche et impuissante à tenir ses promesses. Un personnage nouveau va se révéler en elle, personnage tout différent de la vierge à l'âme tendre, douce, pieuse, recherchant la solitude, qui nous est apparue jusqu'à présent; c'est Jeanne *homme de guerre,* si nous osons ainsi parler, que nous allons avoir sous les yeux, au conseil et dans l'action, au repos et sur les champs de bataille : Jeanne non seulement guerrière, vaillante à l'égal des plus vaillants, mais, de plus, stratégiste et tacticienne.

A ce sujet, on a prononcé le mot de *grand capitaine :* ce mot ne saurait être justifié. La carrière militaire de la Pucelle a été trop courte, les affaires qu'elle a condui-

tes n'ont pas été d'assez haute importance pour légitimer un tel qualificatif. Et de ces affaires mêmes, il faut dire avec Dunois : « C'est chose visible que les faits de Jeanne, à l'armée et à la guerre, procédaient de Dieu plutôt que de l'homme. — *Ex quibus... videtur quod Johanna et ejus facta in exercitu bellico potius erant a Deo quam ab homine*[1]. »

Combien de temps a duré sa vie guerrière? Treize mois, et, à parler exactement, dix mois, pas davantage. Elle commence, fin avril 1429, avec le départ du corps de secours pour Orléans. Elle se termine à Compiègne, lorsque la vaillante jeune fille tombe entre les mains des Anglo-Bourguignons, le 24 mai 1430. L'intervalle des deux dates est de treize mois. Seulement, de ces treize mois, il faut défalquer les trois premiers mois de 1430 (nouveau style), pendant lesquels les ministres de Charles VII la tiennent au repos malgré elle. Restent dix mois d'activité.

Durant ces dix mois, à combien d'actions Jeanne a-t-elle pris part? A douze en tout, qui sont : la prise d'assaut des trois bastilles d'Orléans, des villes de Jargeau, Meung-sur-Loire, Saint-Pierre-le-Moutier ; la capitulation de Beaugency; la tentative sur Paris, qui ne réussit pas; un siège avec échec, celui de La Charité; une victoire, celle de Patay; un combat heureux, celui de Lagny, car il ne faut pas compter la démonstration de Montépilloy et le coup de main sur Pont-l'Évêque; une sortie fatale, celle de Compiègne, et pas une bataille rangée.

A propos de Jeanne d'Arc et de ses actions d'éclat,

1. *Procès*, t. III, p. 7.

on a prononcé les noms de Bonaparte et de la campagne d'Italie, comme si ces faits d'armes pouvaient être comparés.

Il n'en est rien, ce nous semble, et la preuve est aisée à fournir.

La campagne d'Italie avait duré vingt mois, dix de plus que les campagnes de la Pucelle. Pour en célébrer la fin, il y eut au palais du Luxembourg, le 10 décembre 1797, une séance solennelle présidée par les chefs du gouvernement.

Pour principal décor, on vit le drapeau national présenté par les généraux Joubert et Andréossy, et, sur ses larges plis, briller en lettres d'or les noms de soixante-sept combats et de dix-huit batailles qui avaient été autant de victoires[1].

Nous sommes loin des douze faits de guerre qui ont marqué la carrière de la Pucelle. N'importe ; ces faits-là, les premiers surtout, avaient un très haut prix. Ils annonçaient un temps où les troupes royales n'iraient plus de défaite en défaite ; ils effectuaient la délivrance d'une ville qui était comme la clef des provinces centrales du royaume; et, ouvrant la porte à toutes les espérances, ils apparaissaient comme le gage assuré de la victoire finale qui devait en être la conséquence[2].

Mais sortons de ces considérations générales et recueillons, sur la Pucelle et ses qualités guerrières, l'opinion de ses contemporains. Tous ceux qui ont déposé au pro-

1. Voir dans A. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. IX, pp. 395-401, édit. de 1827, le récit de cette fête triomphale.

2. Cf. *Jeanne d'Arc et sa mission d'après les documents*, chapitre VII : *Jeanne et son intelligence des choses de la guerre; ses vertus chevaleresques.*

cès de réhabilitation s'accordent à représenter Jeanne d'Arc comme une jeune fille naïve, innocente, « simple en toutes choses[1] ». Ni sa carrière publique, ni les débats de Rouen n'offrent d'incident en contradition ouverte avec ces témoignages; seulement, ils permettent de saisir cette simplicité de Jeanne sous son vrai jour, car elle n'a rien de commun avec ce qu'on désigne ainsi chez les natures épaisses et bornées. En outre, les témoins les plus autorisés avancent qu'il y a des réserves à formuler. Si la jeune Lorraine est vraiment simple en tout, « simple en toute manière, comme une pastourelle », dit Cousinot de Montreuil; « si simple que c'était merveille[2] », dit maître Aignan Viole, il faut ajouter avec ce dernier : « hormis en un point, au fait de la guerre[3] ». En cette matière-là, déclarent avec maître Viole le comte de Dunois, le duc d'Alençon, le sire de Gaucourt, le chevalier Thibault d'Armagnac, le président Simon Charles, « Jeanne était supérieurement experte[4] ».

« Hors du fait de guerre, déposait le duc d'Alençon, Jeanne était simple comme une jeune fille; mais au fait de la guerre, elle était fort habile, soit à porter la lance, soit à rassembler une armée, soit à ordonner les batailles ou à disposer l'artillerie. Tous s'étonnaient de lui voir déployer dans la guerre la prévoyance et l'habileté d'un capitaine exercé par une pratique de vingt ou trente ans. On l'admirait surtout dans l'emploi de l'artillerie où elle avait une habileté consommée[5]. »

1. Déposition de Marguerite La Touroulde, *Procès,* t. III, p. 87.

2. *Chronique de la Pucelle,* p. 280.

3. *Procès,* t. III, p. 128.

4. Déposition de maître Aignan Viole, avocat au Parlement. *Procès,* t, III, p. 128.

5. *Ibid.,* p. 100.

Le chevalier Thibault d'Armagnac, un de ces vaillants capitaines gascons qui avec La Hire et Xaintrailles avait combattu toute sa vie au service du Roi, expose le même sentiment : « Pour conduire et disposer les troupes, pour ordonner la bataille et animer les soldats, Jeanne se comportait comme si elle eût été le plus habile capitaine du monde, formé de tout temps à la guerre [1]. »

Témoignage que confirme maître Aignan Viole, déjà cité : « On disait la Pucelle aussi experte que possible dans l'art de ranger une armée en bataille ; si bien que même un capitaine nourri et élevé dans la guerre n'aurait su montrer tant d'habileté ; de quoi les capitaines s'émerveillaient grandement [2]. »

Mathieu Thomassin, l'auteur du *Registre Delphinat,* ajoute : « Et si ay oy (ouï) dire à ceux qui l'ont vue armée qu'il la faisait très bon voir, et se y contenait aussi bien comme eût fait un bon homme d'armes. Et quand était sur fait d'armes, elle était hardie et courageuse, et parlait hautement du fait des guerres. Et quand elle était sans harnays, elle était simple et peu parlant [3]. »

Cette sûreté, cette confiance, cet entrain avec lequel la Pucelle « parlait du fait des guerres » étonnaient les juges de Rouen eux-mêmes. « Quand elle discourait du royaume et de la guerre, témoignait frère Isambard de la Pierre, elle paraissait mue par le Saint-Esprit [4]. »

La *Chronique de la Pucelle* dit en son langage gracieux : « Jeanne chevauchait toujours autant ou plus que

1. *Procès*, t. III, p. 120.
2. *Procès*, loc. cit.
3. Mathieu Thomassin, dans J. Quicherat, t. IV, p. 306.
4. *Procès*, t. II, p. 304.

capitaine de guerre qui y fût. Et quand on parlait de guerre ou qu'il fallait mettre gens en ordonnance, il la faisait bel ouïr et voir faire les diligences. Et si on criait aux armes, elle était la plus diligente et première, à pied ou à cheval. Et était une très grande admiration aux capitaines et gens de guerre, de l'entendement qu'elle avait en ces choses, vu que en autres elle était la plus simple villageoise que on vit onques[1]. »

Ces hommages rendus unanimement à la supériorité de la Pucelle *au fait de la guerre* n'impliquent, qu'on veuille bien le remarquer, aucune restriction. Il y a des gens de guerre qui brillent au conseil, mais qui devant l'ennemi restent sans inspiration, insignifiants, incapables personnellement d'élan, encore moins d'enlever leurs troupes et de les conduire à la victoire.

Il y a des stratégistes qui voient à l'avance, très bien et de très loin, mais qui ne voient plus clair si un incident s'avise de déranger ou de contrarier leurs combinaisons : calculer, c'est leur affaire; improviser un plan d'attaque ou de défense, il ne faut pas le leur demander. En revanche, les capitaines redoutables l'épée à la main seront rarement des hommes de conseil : ils se feront tuer admirablement, mais, si on ne les guidait, très maladroitement et sans aucun avantage.

Le capitaine complet serait celui qui réunirait ces diverses parties dans une juste mesure. Telle a été Jeanne d'Arc, si nous nous en référons au témoignage de ses compagnons d'armes. Ils ne sont pas moins catégoriques en ce qui concerne sa valeur personnelle et ses qualités comme *homme d'action*, qu'en ce qui a trait à

1. Cousinot de Montreuil, *op. cit.*, p. 312.

ses qualités de *femme de tête*, qu'à ses talents de stratégiste et de tacticienne.

I. Suivons-la sur les champs de bataille. Fallait-il attaquer? Elle était « la première parmi les premiers[1] ». L'ennemi avait-il le dessus et obligeait-il les assaillants à battre en retraite? Jeanne, « passant nature de femme, demourait la dernière, comme chef et comme la plus vaillante du troupeau[2] ».

Un des seigneurs qui avaient combattu avec la Pucelle à Orléans, le chevalier Thibaut d'Armagnac, disait :

« J'ai vu Jeanne aux assauts livrés contre les bastilles de Saint-Loup, des Augustins, de Saint-Jean-le-Blanc et du Pont. Dans tous ces assauts, elle montra tant de vaillance et se conduisit de telle sorte, *qu'il ne serait pas possible à homme quelconque d'avoir meilleure posture dans le fait de la guerre*. Tous les capitaines s'émerveillaient de son courage et de son activité, des peines et des fatigues qu'elle supportait[3]. »

Et tous aussi, à la voix de la jeune guerrière, se sentaient électrisés, remplis d'ardeur et transportés par la confiance qui mène à la victoire.

Parlant de la prise du fort des Tourelles, Cousinot de Montreuil dit : « Si nous affermèrent des plus grands capitaines des Français que, après que ladicte Jeanne eut dict les paroles dessus dictes, ils montèrent contremont le boulevart aussi aisément comme par un degré;

1. E. Richer, *Histoire de la Pucelle*, livre IV, f° 267. *Prima inter primos pugnans, victoriam eripuit.*

2. Georges Chastellain, *Procès*, t. IV, p. 446.

3. *Procès*, t. III, p. 119.

et ne sçavaient considérer comme il se pouvait faire ainsi, sinon par un œuvre divin[1]. »

A la vérité, la jeune Lorraine était robuste : « Elle chevauchait en armes moult hardiment et pourtait une moult grosse lance et une grande épée[2]. — Elle montait à cheval et le dirigeait comme l'eût fait le meilleur cavalier; les plus habiles en étaient dans l'admiration[3]. — Lorsqu'elle était sous son armure et à cheval, jamais elle ne descendait, et les hommes d'armes se demandaient comment elle pouvait résister si longtemps à la fatigue[4]. »

Ce n'est pas qu'il en coûtât à la jeune guerrière de combattre à pied. Quand les circonstances le demandaient, elle n'hésitait pas à laisser là son coursier : on le vit bien à l'assaut des bastilles d'Orléans et sur les fossés de Paris. C'est pour avoir la facilité de combattre de cette manière qu'elle préférait une armure légère, parfois une simple cotte de mailles.

Mais pour être ainsi toujours prête à combattre, et de toute manière, encore fallait-il dans ce corps de femme et de vierge une âme virile, une âme d'une énergie capable de communiquer à des membres délicats la force de résistance voulue, et de les tremper comme l'acier.

Ce courage, cette initiative, cette ardeur belliqueuse de la Pucelle ne se sont jamais démentis pendant sa courte carrière. Ils se montrent jusque dans cette sortie de Compiègne qui la livre à ses ennemis; car si, en ce

1. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 295.

2. Le Doyen de Saint-Thibaud de Metz, *Procès*, t. IV, p. 321.

3. Déposition de Marguerite la Touroulde et du duc d'Alençon. *Procès*, t. II, pp. 88, 100.

4. Déposition du président Simon Charles. *Ibid.*, p. 118.

jour de douloureuse mémoire, Jeanne tomba entre les mains des Anglo-Bourguignons, c'est qu'elle entendait rester fidèle jusqu'au bout à sa devise : « Sus! sus! En avant! toujours en avant! » Elle fut prise, écrit E. Richer, après Monstrelet, « faisant grand manière d'entretenir ses gens et de les ramener sans perte[1] ».

II. Vaillante à l'égal des plus vaillants dans l'action, Jeanne montrait au conseil, dans la discussion des décisions à prendre, un esprit de suite, une prudence, une fermeté dont on ne tint pas toujours compte, mais auxquelles on fut obligé de rendre hommage. Tout d'abord, on affecta de la tenir à l'écart lorsqu'il était question de délibérer. Sans la consulter, sachant même qu'elle est d'avis contraire, lors du départ de Blois, on lui impose la route de la Sologne. A Orléans, durant le siège, on tient conseil sans la prévenir. On fait de même à Troyes, quand on se met à douter de l'issue de la campagne de Reims. Mais, bon gré, mal gré, on est plus d'une fois dans la nécessité de recourir à elle, et, chaque fois, elle amène ces chefs de guerre jaloux, ces conseillers défiants, à reconnaître le bien fondé de ses résolutions; et, par sa décision, à Troyes, elle sauvait en somme l'honneur de l'armée et du Roi.

« Il arrivait souvent que les capitaines fussent d'avis différents sur les moyens de vaincre la résistance des ennemis; Jeanne demeurait constante dans ses paroles et présentait toujours des conseils salutaires[2]. »

« Aulcunes fois, rapporte un chroniqueur, advenoit

1. E. Richer, *Histoire de la Pucelle*, livre Ier, fo 84.

2. Déposition de messire Robert de Farciaux, chanoine d'Orléans. *Procès*, t. III, p. 32.

que l'opinion de la Pucelle estoit toute au contraire des capitaines; mais quoy qu'il en fust, s'ils la croyoient, toujours en prenoient bien; et, au contraire, quand ils vouloient exécuter leur opinion sans elle, mal en venoit[1]. »

Cousinot de Montreuil ajoute :

« Ladicte Pucelle avoit été ouye par le Roy et son Conseil, où elle ouvrit les choses à elle chargées, et traicta merveilleusement des manières de faire vuider Anglois du royaume; et ne fut là chef de guerre qui sceust tant proprement remonstrer la manière de guerroyer ses ennemis, dont le Roy et tout son Conseil fut esmerveillé[2]. »

En résumé, qu'on suive Jeanne d'Arc sur les champs de bataille ou dans les conseils, qu'il s'agisse de payer de sa personne ou d'exercer une action directrice, d'arrêter un plan d'attaque ou de relever le moral des hommes d'armes et d'enlever la victoire, partout elle se montre *habile capitaine* et *guerrière accomplie*.

Ainsi en ont jugé les capitaines de son temps. Ainsi pensent des stratégistes et des tacticiens de nos jours.

1. Pierre Sala, *Procès*, t. IV, pp. 278, 279.

2. *Chronique de la Pucelle*, pp. 279, 280. — Relevons, au sujet de Jeanne stratégiste et tacticienne, une erreur dans laquelle sont tombés de graves historiens. Ils ont avancé qu'après le sacre de Reims, la Pucelle se désintéressait des questions militaires et s'en rapportait aux capitaines. Ce n'est point « après le sacre de Reims », mais « depuis que, étant sur les fossés de Melun, après son départ de Sully-sur-Loire pour l'Ile-de-France en mars 1429, elle avait été avertie par ses Voix qu'elle serait prise; alors seulement, durant deux mois, elle s'en rapporta, le plus souvent, aux capitaines des affaires de la guerre ». Elle s'en désintéressa si peu, qu'elle accourut spontanément au secours de Compiègne assiégée, qu'elle tenta une sortie et qu'elle fut prisonnière. (*Procès*, t. I, p. 147.)

IV.

QUE PENSENT DE JEANNE GUERRIÈRE LES STRATÉGISTES ET GÉNÉRAUX D'AUJOURD'HUI.

Les stratégistes qui jugent aujourd'hui Jeanne guerrière et capitaine sont de deux sortes. Il y a les hommes de lettres qui s'improvisent stratégistes « en chambre » et il y a les engagés dans la carrière des armes, parlant de choses qu'ils ont étudiées et expérimentées. Écoutons les uns et les autres.

A la tête des hommes de lettres qui se sont tout récemment improvisés « stratégistes », se présentent deux membres de l'Académie française, M. Anatole France et M. Émile Faguet.

M. A. France n'use pas d'euphémismes ; il dénie à la Pucelle tout talent et toute habileté au fait de la guerre; il ne convient que de son courage. « On entend, écrit-il, des officiers discuter le génie tactique de Jeanne d'Arc. Elle n'avait qu'une tactique : empêcher les hommes d'armes de blasphémer et de mener avec eux des ribaudes. C'était là toute sa science militaire, hors toutefois qu'elle ne craignait pas le danger. »

Le même écrivain ajoute : « Elle ne conduisait pas les gens d'armes; les gens d'armes la conduisaient, la tenant non pour chef de guerre, mais pour portebonheur. » Aussi la Pucelle n'a-t-elle été pour rien dans la délivrance du territoire : elle l'a plutôt retardée [1].

1. A. FRANCE, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, pp. XLVI, XLVII, 435. —

L'auteur convient toutefois que « quand chacun songeait à soi, elle songeait à tous ». Ce n'est pas là le propre d'un chef qui se laisse mener.

A la suite de son collègue et ami, M. Émile Faguet se pose la question : « Jeanne fut-elle une femme de génie? Eut-elle l'intuition de l'art de la guerre? » Et il répond :

« Je suis, à très peu près, de l'avis de M. France. Cependant, ajoute-t-il, il ne faut pas trop diminuer Jeanne de ce côté-là. Cette jeune fille, ignorante, très littéralement délivra un grand pays du joug de l'étranger [1]. »

En désaccord sur ce point avec M. A. France, M. Émile Faguet lui concède néanmoins l'absence chez l'héroïne de toute science militaire, intuitive ou acquise.

Qu'il nous suffise de constater que nos deux académiciens, en ce point, se mettent en contradiction formelle soit avec les capitaines contemporains de la Pucelle, soit avec la plupart des officiers de nos jours qui, dans ces dernières années, ont abordé ce sujet.

Depuis 1889, neuf officiers ou généraux français au moins se sont appliqués à contrôler, par des recherches spéciales, les appréciations des compagnons d'armes de la Pucelle sur ses qualités militaires et ses talents de *stratégiste*. De ces neuf officiers, sept, depuis le capitaine Paul Marin, qui publia son travail en 1889, jus-

Dénier à Jeanne toute initiative en matière militaire, c'est se mettre en contradiction ouverte avec les documents. Ce qu'ils rapportent de la levée du siège d'Orléans, des campagnes de la Loire et de Reims et de la tentative sur Paris met le contrairé en pleine évidence.

1. *Annales littéraires* du 16 janvier 1908 : directeur, Adolphe Brisson.

qu'au colonel Biottot et au général Canonge, qui ont donné le leur en 1907, conviennent que l'héroïne a fait preuve de vrais talents militaires.

Le capitaine Marin insiste sur ce point que l'habileté dont la jeune guerrière a fait preuve « ne lui est venue ni par la pratique des armes, ni par la lecture des campagnes passées, ni par la conversation des capitaines[1] ».

Le général Davout, neveu du vainqueur d'Auerstaedt, fait les remarques suivantes[2] :

1° Jeanne avait les deux qualités maîtresses nécessaires à tout vrai capitaine : le *courage moral* qui inspire les grandes résolutions, et le *courage physique* qui domine les dangers.

2° Jeanne savait allier la sévérité à la bonté. D'une humeur inaltérablement douce, elle était rigoureuse aux pillards, honte et fléau des armées. Quels batailleurs lui furent plus dévoués que les deux seigneurs gascons, Poton de Xaintrailles et La Hire?

3° Jeanne avait grand souci du bien-être des hommes d'armes et veillait à ce qu'ils fussent bien restaurés avant d'en venir aux mains.

4° Jeanne n'était nullement fière, elle donnait l'élan par des mots qui se répétaient et qui décuplaient les courages.

5° Entreprenante et hardie, autant que circonspecte et sage, Jeanne avait au plus haut degré l'esprit d'initiative.

6° Elle avait au même degré l'esprit de persévérance.

1. Capitaine Marin, *Le Génie militaire de Jeanne d'Arc*. Paris, Baudouin, 1889.

2. V. Joseph Fabre, *Le Mois de Jeanne d'Arc*, Avant-propos, p. 14 et suiv.

« Sus! sus toujours! s'écriait-elle. Frappez dedans et tout sera vôtre. »

Confirmant par un exemple ces appréciations générales, le même officier rappelle la conduite de la Pucelle au siège d'Orléans et pendant la campagne de la Loire.

« Quand j'étais en garnison à Orléans, dit-il, j'ai suivi pas à pas Jeanne sur le terrain de ses marches et contremarches, et je suis arrivé à cette conclusion qu'elle avait agi en général consommé. »

Quoiqu'il ne soit pas question d'un personnage de nos jours, quand on parle du chevalier Bayard, il y a profit à rappeler ses idées sur les qualités qui distinguent un vrai capitaine. C'est, disait-il, « assaut de lévrier, défense de sanglier, retraite de loup ».

Pour n'invoquer qu'une preuve, Bayard faisait « retraite de loup » et protégeait les troupes françaises, quand il fut frappé mortellement.

C'est en protégeant, à la sortie de Compiègne, la retraite de ses hommes d'armes que la Pucelle tomba entre les mains des Anglo-Bourguignons.

Ainsi que le capitaine Marin et le général Davout, le général Canonge et le colonel Biottot, après avoir procédé à l'examen critique des campagnes de Jeanne, aboutissent à la même conclusion. Le colonel Biottot n'affirme pas seulement la réalité du talent militaire de l'héroïne; il parle de son « génie », et il ne craint pas de rappeler celui de Napoléon. En quoi, remarque-t-il, « nous ne cédons pas à l'envie du paradoxe [1] ». N'a-t-on

1. Colonel Biottot, *Les grands inspirés devant la science*, Jeanne d'Arc, p. 155. In-18, Paris, 1907.

Général Canonge, *Jeanne d'Arc*. In-12, Paris, 1907.

pas dit que « moins de huit jours après son entrée en campagne, Jeanne avait gagné une des quinze batailles décisives du monde » ?

En cette bataille comme en tous ses succès, la science acquise n'a été pour rien. A l'instinct guerrier, à la sûreté du coup d'œil, au bon sens, à l'inspiration doit en être attribué le mérite.

Les officiers français ne sont pas les seuls qui aient voulu se rendre compte des qualités de Jeanne d'Arc guerrière : un officier russe, le général Dragomirov, a suivi leur exemple et publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1898, le résultat de ses réflexions. De cet article, remarquable à bien des égards, nous détachons les passages suivants :

« Comme Jeanne comprend les vérités militaires ! Comme elle voit clairement que *là où le brave se risque, Dieu aide au moins vaillant*[1] ! qu'il faut pousser droit au but ; qu'ayant commencé à frapper, il faut frapper jusqu'à la fin, sans donner le temps à l'ennemi de se reconnaître ; que l'impétuosité est bonne au début d'une action, mais que seule la persévérance va jusqu'au terme ; que perdre du temps, c'est quelquefois perdre la partie !... Sans la présence de Jeanne, les trois assauts des bastilles anglaises à Orléans se seraient terminés par des insuccès[2]... »

Si l'élan est bon, l'opiniâtreté est meilleure. Une femme apprend cela à des hommes.

Pour donner à ses appréciations la consécration des

1. Proverbe russe.

2. Général Dragomirov, *Les étapes de Jeanne d'Arc* (*Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1898, pp. 167, 168). — L'article entier va de la page 151 à la page 176.

faits, le général Dragomirov rappelle la campagne de la Loire et conclut en ces termes :

« En cinq jours, deux assauts, trois villes prises, une bataille gagnée, voilà qui n'eût pas déparé la gloire de Napoléon lui-même [1]. »

Des deux sentiments que nous venons de présenter, lequel y a-t-il lieu de choisir?

Si la question à trancher était purement littéraire, personne ne s'étonnerait qu'on s'en tînt au sentiment de Messieurs les littérateurs académiciens.

Mais dans une question de tactique militaire et de stratégie, ne semble-t-il pas plus raisonnable de s'en tenir à l'opinion des spécialistes et des gens du métier?

Au reste, nous allons voir la jeune guerrière à l'œuvre; et c'est par provision que nous formulons cette conclusion anticipée.

Les dons supérieurs et les qualités hors ligne octroyés providentiellement à une simple fille du peuple ont le grand avantage d'expliquer de façon très simple le changement profond que sa présence produisit en quelques jours chez les défenseurs du pays.

A la défiance d'eux-mêmes succéda une confiance sans limites. « Avant que Jeanne parût à Orléans, disait Dunois, c'était assez de deux cents Anglais pour battre et mettre en fuite huit cents ou mille Français. Avec Jeanne au milieu d'eux, quelques centaines de Français eussent affronté et battu une armée entière. Il nous arriva de tenir si bien en respect les assiégeants, qu'ils n'osaient plus sortir des bastilles qui leur servaient de refuge [2]. »

1. Général Dragomirov, *loc. cit.*, p. 170.
2. *Procès*, t. III, p. 7.

Ces quelques observations, s'il y a lieu de les maintenir, montrent que Dieu, en suscitant la jeune fille qui devait arracher à la domination anglaise notre beau pays de France, n'avait pas négligé les moyens propres à atteindre cette fin.

APPENDICES

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PREMIER APPENDICE.

Les chroniqueurs du quinzième siècle et l'histoire de Jeanne d'Arc.

Les sources spéciales, exceptionnelles de l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, nous l'avons dit dans l'*Introduction*, sont les deux procès de condamnation et de réhabilitation, principalement les *Interrogatoires* du procès de condamnation et les *Enquêtes* du procès de réhabilitation. C'est pourquoi, dans les trois volumes de cette Histoire, il y a peu de pages où ne soient cités en référence des textes de ces deux procès.

Mais à côté de ces témoignages il y en aura d'autres qui seront invoqués : ce seront, en particulier, ceux des chroniqueurs ou écrivains, soit Français, soit Anglo-Bourguignons, soit étrangers, qui vivaient au temps de la Pucelle et qui nous ont parlé d'elle. J. Quicherat a recueilli dans les quatrième et cinquième volumes de sa publication les pages où ces chroniqueurs et écrivains se sont occupés de Jeanne, et il a fait précéder ces extraits d'une Notice biographique ou littéraire. Mais depuis la mort de cet érudit, arrivée en 1882, les principaux de ces chroniqueurs ont été l'objet de recherches et d'études plus approfondies. C'est pourquoi nous estimons faire chose utile à la plupart des lecteurs en résumant brièvement les résultats obtenus et en leur disant ce que sont la *Chronique de la Pucelle*, le *Journal du siège d'Orléans*, la *Chronique de Jean Chartier*, celles de Perceval de Cagny et du héraut d'armes Berri, l'*Histoire de Charles VII* de Thomas Basin, la *Relation* extraite du Livre noir de l'hôtel de ville de La Rochelle et autres écrits cités fréquemment dans le cours de notre Histoire.

Quant aux chroniqueurs du parti anglo-bourguignon et

autres, pour ne pas être entraîné trop loin, nous ne parlerons ici que des principaux : Monstrelet, le faux Bourgeois de Paris, Georges Chastellain, l'auteur de la *Chronique des Cordeliers*. A mesure que le récit nous en fournira l'occasion, nous dirons des autres, en des notes particulières, ce qu'il est bon d'en savoir.

I.

CHRONIQUEURS DU PARTI FRANÇAIS.

1°.

DE LA CHRONIQUE DE LA PUCELLE.

L'une des Chroniques les plus intéressantes concernant Jeanne d'Arc étant la *Chronique* dite *de la Pucelle*, dont l'auteur présumé serait Cousinot de Montreuil, fils de Guillaume Cousinot, auteur de la *Geste des Nobles françois*, elle sera la première dont nous entretiendrons le lecteur.

La *Chronique de la Pucelle* a été publiée pour la première fois en 1661, par Denys Godefroy, conseiller et historiographe de Louis XIV, dans son recueil des historiens de Charles VII, d'après un manuscrit ancien de cette Chronique. Ni ce manuscrit, que Godefroy avait eu entre les mains, ni aucun autre du même temps ne sont parvenus jusqu'à nous. Il n'existe qu'une transcription mise au net du texte dont Godefroy s'était servi, transcription que cet érudit avait fait exécuter lui-même. On la trouve à la bibliothèque de l'Institut, dans le volume in-folio qui porte le n° 245 des manuscrits de Godefroy. C'est le texte de ce manuscrit ramené à sa forme primitive que, postérieurement à la publication de J. Quicherat, Vallet de Viriville a fait paraître en 1859, avec *Notes historiques et critiques*, in-16, Paris.

Dans un Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en août-janvier (1855-56), Vallet de Viriville s'est proposé d'établir que la *Chronique de la Pucelle* a pour auteur

Guillaume Cousinot dit de Montreuil (d'une terre qu'il avait achetée), pour le distinguer de Guillaume Cousinot, chancelier du duc d'Orléans dès 1415, président à mortier du Parlement de Paris en 1439, et auteur de la *Chronique* dite la *Geste des Nobles françois*.

Guillaume Cousinot dit de Montreuil était fils du chancelier d'Orléans et naquit vers 1400[1]. En 1450, il acquit la seigneurie de Montreuil, aux portes de Paris. A partir de 1438, on le voit désigné comme secrétaire de Charles VII (peut-être l'était-il dès 1429), comme maître des requêtes et conseiller; en 1442, il est premier président delphinal. De 1438 à 1449, il est chargé de nombreuses missions administratives et diplomatiques. Il est fait chevalier au siège de Rouen, bailli de cette ville, membre du conseil du roi. Prisonnier des Anglais en 1451, à la suite d'un naufrage, Charles VII lui vint en aide pour payer la rançon élevée qu'on lui demandait. Après avoir fermé les yeux à Charles VII (22 juillet 1461), il fut nommé par Louis XI chambellan et devint l'objet d'une faveur qui le suivit jusques sous Charles VIII. Il mourut vers 1484.

Cousinot de Montreuil a laissé de nombreux écrits, des relations de ses ambassades, des pièces politiques et diplomatiques. Mais l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur et grâce auquel la postérité ne l'oubliera pas, est la *Chronique de la Pucelle*. Cet ouvrage faisait partie d'un travail historique considérable, comme l'indique le début du premier chapitre : « S'ensuivent les gestes et aucunes choses advenues du temps du très chrestien et très noble roy, Charles septiesme de ce nom, etc. »

L'auteur commence son récit à l'avènement de Charles VII et le poursuit jusqu'en septembre 1429. Cousinot fut-il obligé d'interrompre son travail et n'eut-il plus le loisir de le reprendre? C'est l'explication que paraît adopter Vallet de Viriville (*op. cit.*, p. 55). Mais elle est malaisée à défendre, vu la lon-

1. D'après Vallet de Viriville, Cousinot de Montreuil n'aurait été que le neveu de Cousinot le Chancelier. Des recherches de Boucher de Molandon et de deux pièces (du 6 juin 1431 et du 1er août 1443) retrouvées par M. Doinel, archiviste du Loiret, il résulterait qu'il serait son fils. (Cf. l'étude sur *Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans*, par Boucher de Molandon, dans le tome XIII des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.)

gue vie de Cousinot de Montreuil. Ne serait-il pas plus logique de penser que la suite et la fin de la *Chronique* se sont perdues *injuria temporum*? Il ne paraît pas possible qu'une narration à laquelle l'auteur s'intéresse aussi vivement ait été suspendue et délaissée de gaieté de cœur, alors surtout qu'il avait sous la main les sources d'informations les plus précieuses et les plus authentiques, en particulier, après 1456, le texte officiel des deux procès. L'intelligence avec laquelle il s'est servi de ces informations dans la partie de son ouvrage que nous possédons, fait regretter plus vivement celle que nous ne possédons pas.

On a remarqué que l'auteur de la *Chronique de la Pucelle* rend compte, pour ainsi dire à chaque page, des séances du Conseil privé de Charles VII, et que son style est celui d'un membre de ce Conseil.

Bien des circonstances qu'il rapporte, il les tient « des plus grands capitaines » de l'armée : « Si nous dirent et rapportèrent les plus grands capitaines des Français que... » (*Chronique de la Pucelle*, p. 295.)

Il nous donne sur le séjour de Jeanne à Poitiers les détails les plus intéressants, et l'on sent bien qu'il ne raconte que ce dont il a été témoin, séjournant lui-même alors en cette ville.

J. Quicherat (Procès, t. IV, pp. 203-204) ne fait pas grand cas de la *Chronique de la Pucelle*. Il y voit une copie légèrement modifiée de Jean Chartier et du *Journal du siège;* ce qui en reculerait la composition au delà de 1467, hypothèse difficile à concilier avec ce que l'auteur dit *des grands capitaines*, ses contemporains. Quant aux emprunts faits à l'ouvrage du premier Cousinot, *Geste des Nobles françois...*, ils ne sont nullement dissimulés et n'indiquent qu'une négligence de composition. L'auteur de la *Chronique de la Pucelle* en use simplement comme d'un bien de famille.

Vallet de Viriville (*op. cit.*, p. 62), d'accord avec Godefroy, est, au contraire de J. Quicherat, d'avis que Jean Chartier, moine de Saint-Denis et chroniqueur du Roi, aussi bien que les bourgeois et clercs, auteurs du *Journal du siège*, ont mis à contribution la *Chronique de la Pucelle*. Comme le dit l'historien de Charles VII, cette œuvre « serait toujours la source excellente et primitive, à laquelle beaucoup d'autres

récits, estimables eux-mêmes, auraient été puisés. » (*Ibid.*, p. 65.) Elle aurait été écrite de 1439 à 1450, d'après Vallet de Viriville ; après 1456, d'après J. Quicherat.

A l'autorité et à l'exactitude des informations, la *Chronique de la Pucelle* joint une naïveté et un charme de récit peu ordinaires. L'auteur admire, aime, vénère son héroïne ; après avoir lu sa *Chronique*, il est difficile de ne pas l'admirer, la vénérer et l'aimer.

L'édition que nous citons dans le cours de cette Histoire est celle que Vallet de Viriville a publiée sous ce titre :

Chronique de la Pucelle ou *Chronique de Cousinot*, d'après les manuscrits, avec Notices, Notes et développements, 1 vol. in-16 ; Paris, 1859.

2°.

JOURNAL DU SIÈGE D'ORLÉANS ET DU VOYAGE DE REIMS.

C'est le titre que J. Quicherat, dans le IVe volume de sa publication sur Jeanne d'Arc, pp. 94-202, donne à une Chronique imprimée et publiée à Orléans, en 1576, par Saturnin Hottot, sous cet autre titre un peu prolixe mais significatif ; nous l'avons relevé dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale que nous avons eu entre les mains :

« L'Histoire et Discours au vray du siège *qui fut mis devant la ville d'*Orléans, *par les Anglois, le mardy, 12e jour d'octobre 1428, regnant alors Charles VII, de ce nom, Roy de France.*

« Contenant toutes les saillies, assauts, escarmouches et autres particularités notables qui de jour en jour y furent faictes ; avec la venue de Jeanne la Pucelle, et comment par grâce divine et force d'armes elle feist lever le siège de devant aux Anglois ;

« Prise de mot à mot, sans aucun changement de langage, d'un vieil exemplaire escript à la main en parchemin, et trouvé en la maison de ladicte ville d'Orléans.

« Imprimé à Paris, par Saturny Hottot, libraire et imprimeur juré de la ville d'Orléans, demeurant en la rue de l'Escrivainerie, M.D.LXXVI. Avec privilège du Roy. »

D'après MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard, Orléanais, qui ont publié en 1896 une édition du *Journal du Siège d'Orléans*, revue sur les copies du manuscrit le plus ancien, le titre véritable du *Journal* serait le suivant :

« Petit traictié par manière de Cronique, contenant en brief le siège mis par les Anglois devant la ville d'Orléans, et les saillyes, assauts et escarmouches qui durant le siège y furent faictes de jour en jour; la venue et vaillants faicts de Jehanne la Pucelle, et comment elle en feist partir les Anglois et enleva le siège par grace divine et force d'armes, 1428. »

Saturnin Hottot avait gardé l'essentiel du titre en y ajoutant la phrase qui termine le sien.

J. Quicherat se demande à quelle époque remontait l'exemplaire de l'hôtel de ville reproduit par l'imprimeur Hottot. A son avis, il ne remontait guère au delà de 1466, du moins pour sa forme actuelle. D'après cet érudit, il faudrait distinguer entre la partie qui relate les faits du siège proprement dit, et ceux qui se rapportent à la campagne de la Loire et au sacre de Reims. Rien n'empêcherait que la première partie n'ait été composée au cours des événements. Quant à la seconde, comme elle contient des réminiscences manifestes de Berri et de J. Chartier, elle paraît postérieure à la Chronique de ce dernier, en sorte que l'original reproduit aurait été mis au net entre 1462 et 1467. A l'appui de son explication, J. Quicherat invoque ce fait-ci, signalé par l'abbé Dubois, chanoine d'Orléans, d'après les manuscrits du sieur Polluche, érudit orléanais du dix-huitième siècle. En 1466, un clerc orléanais, « notaire en cour d'Église », nommé Pierre Soubsdan ou Soudan, écrivit « en parchemin la manière du siège d'Orléans, tenu par les Anglais en 1428-1429 », et reçut de la ville pour rémunération de ce travail onze sols parisis.

Les nouveaux éditeurs du *Journal du Siège* sont d'un avis opposé à celui de J. Quicherat. D'après eux, les deux parties du *Journal* auraient pour auteur un Orléanais, du moins pour l'ensemble du récit; l'unité qui y règne en fournit la preuve. Cependant MM. Charpentier et Cuissard[1] admettent

1. Paul Charpentier et Charles Cuissard, *Journal du Siège d'Orléans*, pp. xix et suiv.

que l'original a dû être l'objet de retouches maladroites, faciles à reconnaître : les unes constituant des erreurs de détail, d'autres consistant en incises, en transpositions qu'il est aisé de faire disparaître de manière à rendre au *Journal* son unité première[1]. La conclusion des éditeurs orléanais est la suivante : « Le Journal a été fait en 1428-1429, au jour le jour; mais un compilateur, un copiste probablement, a complété le texte primitif en y intercalant des additions parfaitement distinctes[2]. »

Les mêmes érudits, dans leur publication, ont reproduit le manuscrit de Saint-Victor, comme l'avait fait Quicherat : J. Hottot se serait, à leur jugement, rendu coupable de trop de modifications au texte primitif et de retouches maladroites. Il ne paraît pas cependant qu'il y ait introduit aucune altération substantielle.

Quant aux inexactitudes et à la partialité que l'abbé Dubois reproche aux auteurs du *Journal*, l'importance n'en est pas grande[3] : rien n'est parfait sous le soleil; nombreuses restent les pages de cette Chronique propres à renseigner sûrement et à intéresser vivement les historiens de Jeanne d'Arc.

L'édition que nous citons dans la présente Histoire est celle de MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard :

Journal du Siège d'Orléans, 1428-1429, *augmenté de plusieurs documents.* In-8°, Orléans, 1896, H. Herluison, libraire-éditeur.

3°.

JEAN CHARTIER. — CHRONIQUE DE CHARLES VII.

Frère Jean Chartier, historiographe du royaume par lettres patentes du 18 novembre 1437, était, comme il le dit lui-même dans le Prologue de sa *Chronique française,* « religieux et

1. Paul Charpentier et Charles Cuissard, p. xl.

2. *Ibid.*, p. li.

3. Abbé Dubois, *Histoire du Siège d'Orléans*, pp. 65-75. In-8°, Orléans, 1894. — Nous ne parlons pas ici du *Mystère d'Orléans* et du parti que l'historien peut en tirer. Il en sera question dans un des Appendices du second volume.

chantre de Monseigneur Saint-Denis ». Vallet de Viriville, dans la Notice qu'il lui a consacrée, et bon nombre d'auteurs, font de lui le frère d'Alain Chartier, secrétaire du roi, et de Guillaume Chartier, évêque de Paris à l'époque du procès de réhabilitation. M. de Beaucourt, dans son *Histoire de Charles VII* (t. I, Introduction, p. LII), dit que c'est une erreur et que ces trois personnages n'auraient de commun que le nom.

Nous ne connaissons guère de Jean Chartier que ses titres comme religieux et comme écrivain. Prévôt de la Garenne en 1430, de Mareuil-en-Brie en 1433, il était en 1435 commandeur, c'est-à-dire, en quelque sorte, intendant du temporel et *hostelier* de l'abbaye de Saint-Denis. (*Inventaire général des titres de l'abbaye*, t. IV, p. 673.)

En 1437, nous le trouvons « grand chantre » du monastère, en même temps qu'historiographe du roi. Il conserva ce dernier titre, qui lui valait 200 livres parisis de traitement annuel, jusqu'à l'avènement de Louis XI qui le conféra à un moine de Cluny.

L'abbaye de Saint-Denis étant devenue vacante en 1440-41, Jean Chartier fut un des quatre religieux désignés par le Parlement pour en administrer le temporel. Il fut « en bruit et en renom sous l'abbé Philippe de Gamaches (1442-63), par commandement de qui il fit la Chronique de Charles VII ». (Vallet de Viriville, *Notice*, p. x)

Cette Chronique ne parut qu'après la mort du Roi, à la fin de 1461 ou dans l'une des années suivantes (J. Quicherat, t. IV, pp. 51-52). Elle ne fut imprimée pour la première fois que dans le *Recueil général des grandes Chroniques de France* ou de *Saint-Denis,* que publia Robert Gaguin en trois volumes in-folio (1476-1477). Elle figure, sans nom d'auteur, en français, dans le troisième volume, à partir du folio 166.

Denys Godefroy, qui l'inséra en 1661 dans son *Histoire de Charles VII,* donne le nom de l'auteur. Vallet de Viriville en a fait paraître, en 1858-59, une édition revue sur les manuscrits.

Cet érudit, dans ses recherches, avait rencontré un manuscrit latin contenant le récit des premières années de Charles VII, précédé d'un préambule intéressant. Vallet de Viri-

ville supposa qu'après avoir écrit ces premières pages en latin, J. Chartier n'avait plus usé pour la continuation de sa Chronique que de la langue française. Or, M. Kervyn de Lettenhove signalait en 1866 la découverte en Angleterre d'un manuscrit latin de Jean Chartier composé avant les Chroniques françaises. Le R. P. Ayroles a été assez heureux pour obtenir des possesseurs de ce manuscrit copie des pages qui se rapportent à Jeanne d'Arc (*La vraie Jeanne d'Arc,* t. III, pp. 134-144). Dans le volume que nous venons de citer, il a résumé en *Appendice* (pp. 166-169) les particularités de la Chronique latine qui ne se trouvent pas dans la Chronique française.

Les critiques les plus graves font un très mince éloge de Jean Chartier, historien. Ils lui reprochent d'écrire mal en français; son style, ajoutent-ils, est lourd, diffus, négligent, vulgaire, sans goût (Vallet de Viriville). Il paraît avoir eu recours assez souvent, pour ses chapitres sur la Pucelle, à Cousinot de Montreuil et au héraut Berri (Id., *Notice*, p. xxx). Avec tout cela, les pages les meilleures de sa Chronique sont encore celles qu'il a consacrées à Jeanne d'Arc.

L'édition de la Chronique de J. Chartier donnée par Vallet de Viriville a pour titre : Chronique de Charles VII, *roi de France*, par J. Chartier. Nouvelle édition, revue sur les manuscrits. Trois volumes in-16, Bibliothèque elzévirienne. Paris, MDCCCLVIII. — Les chapitres qui concernent la Pucelle sont les chapitres xxxii-lxxi, pp. 60-125, t. I.

Dans la présente histoire nous ne citons l'édition de V. de Viriville que pour les parties que J. Quicherat n'a pas reproduites. D'habitude, nous nous en tenons au texte de Quicherat, *Procès*, t. IV, pp. 51-95.

4°.

PERCEVAL DE CAGNY.

J. Quicherat met Perceval de Cagny en tête des chroniqueurs qui ont parlé de la Pucelle. « Cet honneur lui revient, dit-il, comme au mieux instruit, au plus complet, au plus sincère, à celui qui, le premier en date, a témoigné pour elle, et

d'une manière digne d'elle, dans un écrit destiné à la postérité. »

Perceval de Cagny nous dit lui-même dans son Prologue ce qu'il était. Natif du pays de Beauvoisin, il « servit et demoura quarante-six ans en l'hôtel d'Alençon ». Il était écuyer et maître d'hôtel du jeune duc qui fut si dévoué à Jeanne. C'est « pour l'ardent désir que par tous païs fussent très honorables et très bonnes paroles à la louange » des seigneurs avec qui il avait vécu, qu'il composa cette Chronique en l'an 1436.

Il l'a donc écrite cinq ans après la mort de la Pucelle. C'est de la bouche du duc d'Alençon qu'il avait recueilli les renseignements qu'il nous a donnés sur Jeanne, renseignements particulièrement précieux en ce qui regarde le voyage de Reims, le siège de Paris et le départ de la Pucelle en avril 1430 pour l'Ile-de-France. Son écrit complète heureusement la Chronique de Cousinot de Montreuil et mérite de prendre place à côté d'elle. Vallet de Viriville se proposait de publier la Chronique complète de Perceval de Cagny ; la mort l'a empêché d'exécuter son dessein.

L'éditeur des deux *Procès*, J. Quicherat, a tiré les pages qu'il a insérées dans son quatrième volume d'une Chronique inédite des ducs d'Alençon dont il existe une copie moderne à la Bibliothèque nationale. La Chronique de Cagny comprend deux Mémoires distincts : l'un finissant à l'année 1432, l'autre vers 1438 ; ce que le premier contient sur la Pucelle se retrouve dans le second.

Tout à l'heure, J. Quicherat signalait les titres de Perceval de Cagny aux honneurs de la publication ; ces titres sont légèrement exagérés. Perceval est sincère, mais il n'est ni le plus complet, ni le mieux instruit, ni le premier en date des chroniqueurs de Jeanne. Présentement, il est reconnu que le greffier de La Rochelle avait écrit sa Relation avant que Perceval de Cagny eût écrit la sienne. Peut-être en fut-il de même de Cousinot de Montreuil ; mais ce qui est hors de contestation, c'est que si l'on compare la *Chronique de la Pucelle* à la *Chronique* de Perceval, Montreuil est beaucoup mieux renseigné et sur bien des points beaucoup plus complet.

5°.

GILLES LE BOUVIER DIT LE HÉRAUT BERRI OU BERRY.

Gilles ou Jacques le Bouvier, « premier hérault du roi de France et roi d'armes du pays de Berry », — d'où le nom sous lequel il est connu, — était né en 1386. Sa Chronique comprend les événements qui vont de 1402 à 1455. Le témoignage de Berri, portant presque toujours sur les choses qu'il a vues, est d'un poids considérable. Il est regrettable que ses récits soient le plus souvent sommaires et que ce qui regarde Jeanne d'Arc soit contenu dans une dizaine de pages (dans le IVe volume de J. Quicherat, de la page 41 à la page 50 inclusivement).

Cette Chronique, publiée pour la première fois en 1528, fut longtemps attribuée à Alain Chartier. Le père Labbe la restitua à son véritable auteur en 1651, et Denys Godefroy l'inséra, sous le nom de Berri, dans son *Recueil des Historiens de Charles VII*. Sauf la partie que J. Quicherat en a donnée dans le quatrième volume du *Procès de Jeanne d'Arc*, il n'existe pas de texte revu et publié d'après les manuscrits.

Nous avons dû puiser dans l'ouvrage de Denys Godefroy (*Histoire de Charles VII*) les citations de Berri qui ne se trouvent pas au quatrième volume de J. Quicherat.

6°.

LE GREFFIER DE LA ROCHELLE, — RELATION EXTRAITE DU LIVRE NOIR DE L'HÔTEL DE VILLE.

En 1877, l'éditeur des deux *Procès* de Jeanne d'Arc, J. Quicherat, publiait dans la *Revue historique* de juillet (2e année, t. IV) une relation sur la Pucelle qui mérite de prendre place à côté des Chroniques dont nous venons de parler.

« Cette relation, dit J. Quicherat, dans la *Revue historique*, est un extrait fait au quinzième siècle de l'un des regis-

tres depuis longtemps détruits de l'hôtel de ville de La Rochelle. Le manuscrit existe à la Bibliothèque publique de La Rochelle. Il forme un cahier qui s'annonce sous ce titre : *Extrait de la matricule des maires, eschevins de la ville de La Rochelle, contenue au Livre noir estant en parchemin, dans lequel sont incérez les choses qui sont survenues de remarque et dignes de mémoire en chacune mairie.*

« Le sujet du morceau est un récit des actions de la Pucelle depuis son arrivée à la cour de Charles VII jusqu'à sa mort. » Ce n'est pas « une histoire suivie ; mais plusieurs points sont traités avec une véritable ampleur et présentent des détails tout à fait nouveaux.

« Il n'y a pas de doute possible au sujet de l'auteur. Ce fut le greffier de l'hôtel de ville de La Rochelle en exercice pendant les deux années où se renferme la carrière de Jeanne d'Arc. Son témoignage est celui d'un contemporain, non d'un témoin oculaire. On discerne parmi les éléments de sa relation des choses de provenance officielle, et d'autres qui ont le caractère de simples on-dit. »

Selon toute vraisemblance, ce travail aurait été « exécuté après la tentative infructueuse sur Paris au mois de septembre 1429. D'après cela, la relation rochelaise peut prétendre à figurer comme la première en date des Chroniques relatives à Jeanne d'Arc [1] ».

Après avoir donné cette *Relation du Livre noir de La Rochelle* dans la *Revue historique*, dirigée par MM. Monod et Fagniez (t. IV, juillet 1877 : Avant-propos, pp. 327-336 ; texte, pp. 336-344), J. Quicherat l'a publiée en brochure in-8°, à un petit nombre d'exemplaires, introuvables aujourd'hui, chez Herluison, libraire à Orléans, en 1879 [2].

Le lecteur s'étonnera peut-être de l'intérêt que la ville de La Rochelle prenait aux faits et gestes de la Pucelle. Il se l'expliquera aisément, s'il veut bien se souvenir de l'attachement des Rochellais à la France et de leur aversion pour l'Angleterre. Le traité de Brétigny les livrait aux Anglais ;

1. *Revue historique*, t. IV, pp. 327-328.

2. L'auteur de la présente *Histoire* a la bonne fortune d'en posséder un avec la signature de J. Quicherat.

ils s'insurgèrent contre cette clause du traité et demeurèrent Français. Charles VII, n'étant que Dauphin, tenait une assemblée de notables dans La Rochelle, lorsque son père se mourait. A Orléans assiégée, La Rochelle envoya des hommes et de l'argent. Après Patay, de solennelles actions de grâces furent rendues à Dieu dans les églises de La Rochelle. Il n'y a pas jusqu'à l'aventurière Catherine qui ne chercha une recommandation dans le nom de la ville à laquelle elle se vantait d'appartenir.

7°.

THOMAS BASIN, ÉVÊQUE-COMTE DE LISIEUX. — HISTOIRE DE CHARLES VII.

Thomas Basin était né à Caudebec, en 1412. Il suivit les cours de l'Université de Louvain, où il se fit recevoir licencié en droit canon, après avoir pris à Pavie la licence en droit civil. Il se proposait de rester quelque temps à Rome, où il était allé, lorsque des malheurs de famille le rappelèrent en France. Il retourna pourtant en Italie. Mais nommé chanoine de Rouen, il rentra dans son pays. Après avoir professé le droit canon à Caen, il se vit élevé au siège épiscopal de Lisieux par Nicolas V, le 11 octobre 1447. Il n'aimait pas les Anglais et les considérait comme les auteurs des malheurs du pays et de ceux de sa famille. En 1449, il accueillit avec joie les Français dans Lisieux et les conduisit solennellement à sa cathédrale. Exilé sous Louis XI, il mourut à Utrecht en 1491.

Outre son *Mémoire sur le procès de Rouen*, dont il sera question en son lieu, Thomas Basin a laissé en latin une *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, qu'on a longtemps attribuée à Amelgard. Jules Quicherat l'a restituée à son véritable auteur et l'a publiée sous ce titre :

Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, évêque de Lisieux, publiée pour la première fois, avec les autres ouvrages historiques du même écrivain, pour la *Société de l'Histoire de France*, par J. Quicherat. 4 volumes in-8°: Paris, J. Renouard et Ce, MDCCCLV-LIX.

Dans le premier volume, la vie de l'auteur est l'objet d'une notice qui va de la page III à la page LXXXIX.

Le titre latin de l'*Histoire de Charles VII* est ainsi conçu : *Historiarum de rebus a Carolo septimo, Francorum rege, et suo tempore in Gallia gestis, liber...*

Les chapitres qui, directement ou indirectement, se rapportent à la Pucelle sont les suivants :

Livre II, chap. VII : *Qualiter civitas Aurelianensis ab Anglicis obsessa fuit*, t. I, pp. 61-63.

Chap. IX : *De Joanna puella : qualiter ad Francorum regem accessit; ibid.*, pp. 66-69.

Chap. X : *Qualiter rex Puellam Johannam ad colloquium admisit et eam armis atque equis instruxit; ibid.*, pp. 69-70.

Les chapitres XI, XII, XIII, XIV parlent de la *levée du siège d'Orléans* (pp. 71-73); de la *campagne de la Loire* (pp. 73-74); du *sacre de Reims* (pp. 74-77); de la *conquête de plusieurs villes* des environs de Paris.

Chap. XV : *Obsidetur Compendium; ibid.*, pp. 79-83.

Chap. XVI : *Condemnatio Johannæ Puellæ; ibid*, pp. 83-86.

On relève dans ces chapitres de Basin sur Jeanne d'Arc bon nombre d'erreurs et d'inexactitudes. Ainsi, d'après l'évêque de Lisieux, la Pucelle serait née à Vaucouleurs. Charles VII aurait attendu trois mois avant de lui accorder une audience (chap. IX). Il fait prendre Chartres en 1430, alors que cette ville ne fut prise qu'en avril 1433 (chap. XIV). Sur la question de la mission et des révélations de Jeanne, il renvoie à son mémoire du procès de réhabilitation (chap. XVI). Il affirme une chose, c'est qu'on n'a convaincu la pauvre fille d'aucune erreur contre la foi : il n'y a eu de sa part ni chute ni rechute (*ibid.*).

Mais malgré ces inexactitudes, l'*Histoire de Charles VII* par Basin est bonne à consulter, et elle trace des premières années du règne de ce prince, du déplorable état du pays, un tableau trop frappant pour que l'historien de Jeanne d'Arc n'en fasse pas son profit.

8°.

CHRONIQUE D'ARTHUR DE RICHEMONT, PAR GUILLAUME GRUEL.

Deux éditions ont présenté au public cette Chronique du connétable Arthur de Richemont : l'une est due à J.-A.-C. Buchon[1], l'autre à M. Achille Le Vavasseur[2].

Cette Chronique fut publiée en 1622 seulement sous le nom de l'auteur, par Théodore Godefroy. Elle va de la naissance d'Arthur de Richemont (1393) à sa mort (1457).

Richemont était connétable de France lorsque parut la Pucelle. Il prit part à la campagne de la Loire et combattit avec Jeanne à Patay. L'auteur de la Chronique donne sur les rapports de la Pucelle et du connétable des détails plus circonstanciés qu'exacts et dignes de foi.

On sait peu de choses de l'auteur, Guillaume Gruel, et de sa famille. (Voir dans l'Introduction d'Achille Le Vavasseur, pp. I-XXV, la biographie qui en est donnée.) Il naquit vers 1410 et mourut entre 1474 et 1482. Il appartenait à la petite noblesse de Bretagne. Il avait un frère aîné, nomme Raoul, qui fut armé chevalier en 1439, et jouit de la faveur de Richemont. Lui-même entra au service du comte en 1425 et le suivit dans la plupart de ses expéditions militaires. Il n'assista pas aux négociations d'Arras, mais bien aux faits d'armes qui amenèrent la reddition de Paris. En août 1442, il fut témoin des fêtes données à Nérac à l'occasion du mariage de Richemont avec Jeanne d'Albret. A Formigny (1450), il combattit

1. Chronique d'Arthur III, comte de Richemont, avec notes et notice, par J.-A.-C. Buchon. Grand in-8° à deux colonnes (*Panthéon littéraire*), Paris, 1838.

2. Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458), par Guillaume Gruel, publiée pour la *Société de l'Histoire de France*, par Achille Le Vavasseur. In-8°, Paris, MDCCCXC.

Nous ne citons dans cet ouvrage que l'édition de la *Société de l'Histoire de France*.

aux côtés du connétable. En 1557, il était nommé capitaine de Dol; mais en 1559, il était remplacé.

Guillaume Gruel ne commença guère sa Chronique qu'après le 16 décembre 1458; elle était terminée probablement avant 1466. A partir de 1425, il parle d'ordinaire en témoin oculaire des événements qu'il raconte. D'après M. Le Vavasseur, « la Chronique de Gruel peut être classée au nombre des principales sources de l'histoire militaire du règne de Charles VII; mais elle est manifestement insuffisante pour ce qui a trait à l'histoire diplomatique et à la vie privée du connétable. » (*Op. cit.*, LXXXV.) Elle l'est encore plus pour ce qui concerne l'histoire de Jeanne d'Arc. L'auteur est panégyriste et admirateur de son héros beaucoup plus qu'historien. Il est sincère, mais dépasse souvent la mesure.

9°.

MATHIEU THOMASSIN.

Ce que cet auteur a écrit sur la Pucelle ne remplit guère qu'une dizaine de pages (pp. 303-312, dans le tome IV de la publication de J. Quicherat); mais ces pages contiennent, comme on le verra en divers endroits de cette histoire, des remarques importantes. L'ouvrage duquel ces pages sont extraites se trouve à la bibliothèque de Grenoble. J.-A.-C. Buchon les inséra en 1838 dans son volume de documents sur la Pucelle, et J. Quicherat dans le tome IV de son édition des deux *Procès*.

Mathieu Thomassin était président des comptes à Grenoble en 1456, lorsque le Dauphin, celui qui devait être Louis XI, le chargea de composer un livre sur l'histoire, les droits, les prérogatives de la couronne delphinale. Thomassin écrivit le *Registre delphinal* auquel sont empruntés les textes dont nous avons fait usage.

Cet écrivain était né à Lyon en 1391, Dès le commencement du règne de Charles VII, il fut procureur général fiscal en Dauphiné, puis auditeur et président des comptes à Grenoble. Les pages qu'il a consacrées à Jeanne d'Arc sont les seules de son ouvrage qui méritent d'être citées; les autres sont un vrai

chaos. Mathieu Thomassin était un homme de grande foi et un serviteur excellent; cela doit suffire à sa mémoire[1].

II.

CHRONIQUEURS DU PARTI BOURGUIGNON.

1°.

ENGUERRAN DE MONSTRELET[2].

Enguerran de Monstrelet, prévôt en 1440 « en la noble cité de Cambrai, ville séant en l'empire d'Allemagne (*Prologue*, p. 3, éd. Douët-d'Arcq) », commença vers ce même temps la composition de sa Chronique et y travailla jusqu'à sa mort, arrivée en 1453. D'après l'historien du Cambrésis, Jean le Carpentier, il serait descendu d'un Enguerran, seigneur de Monstrelet, village de Picardie, à 4 lieues de Doullens, et en tirerait son nom. (*Histoire du Cambrésis*, t. II, p. 804; Leyde, 2 vol. in-4°, 1668.) Quelques lignes suffisent à résumer ce qu'on sait de sa vie. Bâtard de bonne maison, dans le comté de Boulogne, vers 1390, il porta les armes et fut l'objet d'une lettre de grâce du roi d'Angleterre Henri IV (1424) pour un détroussement dont il s'était rendu coupable. (L. Douët-d'Arcq, *Préface*, pp. IV-VII.) Il était alors au service de la maison de Luxembourg. C'est pour cette maison qu'il a écrit son histoire, et Jean de Luxembourg, le geôlier de la Pucelle, est son héros

1. Nous ne disons rien ici de la *Chronique Morosini* et des Mémoires d'Eberhard Windecke. Il en sera question dans les notes qui suivront les *Appendices*.

2. On peut consulter sur ce chroniqueur la *Notice biographique* que J.-A.-C. Buchon en a donnée dans *Le Panthéon littéraire*; — la Préface de M. L. Douët-d'Arcq, en tête de l'édition qu'il a donnée de la Chronique de Monstrelet pour la *Société de l'Histoire de France;* — la Notice de J. Quicherat, *Procès*, t. IV, pp. 360-361.

favori. Il mourut bailli de Walincourt et fut inhumé aux Cordeliers de Cambrai.

La *Chronique* de Monstrelet va de 1400 à 1444. Elle comprend deux livres divisés en un grand nombre de chapitres. L'auteur avait l'intention de donner un troisième livre, car il y renvoie le lecteur ; mais on doute fort de l'authenticité de la chronique publiée dans les diverses éditions sous ce titre. Bourguignon de cœur, il n'est pas étonnant qu'il soit difficile à Monstrelet de rester impartial. L'académicien Dacier plaide sur ce point sa cause (*Notice*, par J.-C.-A. Buchon, p. x). Cependant on lui accorde assez généralement la réputation de chroniqueur « exact et consciencieux ». (L. Douët-d'Arcq, Préface, p. I.)

En ce qui concerne Jeanne d'Arc, Monstrelet ne parle pas d'elle dans les termes grossiers dont use le faux *Bourgeois de Paris ;* mais il en parle assez légèrement. Il accepte, les yeux fermés, les calomnies accréditées sur sa jeunesse par les Anglo-Bourguignons. « Elle fut, dit-il, grand espace de temps, meschine (chambrière) dans une hôtellerie, et était hardie de chevaucher chevaux et de les mener boire, et aussi de faire appertises et autres habiletés que jeunes filles n'ont point accoutumé de faire. » (*Chronique*, livre II, chap. LVII ; t. IV, p. 314, édit. L. D.-d'Arcq.)

Le chroniqueur, il est vrai, ajoute plus bas :

« Si étaient toutes ses paroles au nom de Dieu. Pour quoy grand partie de ceux qui la voyoient et oyoient parler, avaient grand crédence et variation qu'elle fust inspirée de Dieu, comme elle se disoit estre. » (*Ibid.*, p. 315.)

Sans réserve aucune, Monstrelet convient de « sa grand vaillance ».

Le chroniqueur bourguignon se trouvait à Compiègne avec le duc de Bourgogne lorsque la Pucelle fut prise, et il raconte qu'il était présent à l'entrevue de Jeanne et de Philippe le Bon ; mais « il ne se souvient de rien ». Serait-ce bien vrai ?

Monstrelet ne dit rien non plus, ou à peu près, du procès de Rouen. Il garde un silence complet sur l'ignoble marché par lequel Jean de Luxembourg, son héros, livra Jeanne aux Anglais.

Il ne trouve rien à reprendre au langage du roi d'Angleterre

qualifiant le supplice de Jeanne d'*exécution de justice*, et priant le duc de Bourgogne et les autres princes de le publier, afin que dorénavant « leurs gens et sujets fussent mieux avertis de non avoir créance en *telles ou semblables erreurs* qui avaient régné par l'occasion de ladite Pucelle ». (*Op. cit.*, t. IV, p. 447 ; livre II, chap. CV.)

Par l'exactitude et la variété de ses informations, par les détails précis qu'il donne, par les relations personnelles qu'il a eues avec plusieurs des acteurs principaux de ces temps, Monstrelet est un écrivain que l'historien de Jeanne d'Arc doit avoir constamment sous la main s'il veut se rendre compte des événements auxquels la Pucelle s'est trouvée mêlée. Sa Chronique est une de ces sources précieuses, indispensables, pour l'histoire de la première moitié du quinzième siècle.

2°.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS.

L'auteur de ce *Journal* est demeuré longtemps inconnu.

M. A. Longnon a montré que, dès 1596, Étienne Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, se servit de cette chronique anonyme. Denys Godefroy en inséra, dans son *Recueil des historiens de Charles VI*, un certain nombre d'extraits, tronqués et rajeunis dans la langue pour la plupart. L'académicien La Barre donna la première édition complète du *Journal* en 1729. Buchon, Michaud et Poujoulat n'ont fait que reproduire cette édition, en rajeunissant davantage encore le texte. Aujourd'hui, grâce à M. Alexandre Tuetey, archiviste aux Archives nationales, on en possède une édition authentique d'après les manuscrits les plus dignes de foi, ceux de Paris et de Rome. Les savantes et nombreuses notes dont M. Tuetey a enrichi le texte, l'introduction solide et ingénieuse dont il l'a fait précéder, « doublent, comme le remarque justement le plus récent historien de Charles VII, M. Du Fresne de Beaucourt, le prix de ce précieux document[1] ».

1. *Histoire de Charles VII*, Introduction, p. LVII, note 5.

Mais qui pouvait être l'auteur de ce *Journal?* On a émis diverses hypothèses. Vallet de Viriville l'attribuait à Jean de l'Olive, docteur de l'Université de Paris. M. A. Longnon incline à penser que l'auteur serait Jean Beaurigout, curé de Saint-Nicolas-des-Champs. M. de Beaucourt, dans son *Histoire de Charles VII* (t. I, Introduction, p. LVII), semble se ranger au sentiment de M. Tuetey, qui attribue ce *Journal* à Jean Chuffart, « chanoine et chancelier de Notre-Dame et recteur de l'Université ». On pourra voir dans l'Introduction de M. Tuetey, pages IX-XLIV, les textes et les faits sur lesquels cet érudit appuie ce qu'il appelle modestement ses « conjectures ».

Le Père Henri Denifle, auteur du *Chartularium Universitatis Parisiensis* (t. IV, Introd., pp. XIV-XX), n'est point de l'avis de M. Tuetey. Les arguments invoqués par ce dernier ne lui semblent pas probants. On voit, dans le *Journal*, remarque le Père Denifle, le docteur Jean Chuffart s'absenter trop souvent soit de Paris, soit de France, pour avoir pu rédiger ce *diarium* qu'on voudrait (p. XVIII) lui attribuer. L'auteur, d'après le savant dominicain, n'a pu être ni un Picard comme Chuffart, ni un étranger, mais seulement un clerc de Paris qui ne s'absenta à peu près jamais de la capitale. Quant à lui assigner un nom, le Père Denifle y renonce, de même qu'à nommer le religieux qui a écrit les *Chroniques de saint Denis* (*ibid.*, p. XX).

Le témoignage du *Bourgeois de Paris* sur la Pucelle est, dit J. Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 462), le plus hostile qui nous soit resté du quinzième siècle ; cependant on n'y trouvera rien qui approche des calomnies imaginées dans les temps modernes. Il est bien moins sûr de son fait qu'il ne s'efforce de le paraître sur *cette chose en forme de femme*. « Qui c'était, Dieu le sait[1] ! » et il se laisse aller à dire enfin qu'elle fût brûlée, « *quelque mauvaiseté ou bonté qu'elle eust faite* ».

L'édition qu'a donnée de cette chronique M. Alexandre Tuetey, archiviste aux Archives nationales, et que nous citons habituellement, a pour titre :

Journal d'un Bourgeois de Paris (1405-1449), d'après les manuscrits de Rome et de Paris. Grand in-8°, Paris, 1881,

1. *Journal*, p. 244, édit. Tuetey.

Champion, éditeur. Publié pour la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*

3°.

GEORGES CHASTELLAIN.

Si nous entrons dans quelques détails sur cet historien bourguignon, ce n'est pas qu'il se soit beaucoup occupé de Jeanne d'Arc, mais c'est à cause de l'importance de son histoire et de la place exceptionnelle qu'elle occupe parmi les Chroniques de ce temps.

Dans une intéressante Notice (t. I, p. v-lxiv), M. de Lettenhove nous dit ce qu'on a pu savoir de Georges Chastellain. Il était issu des maisons de Gavres et de Masmines, qui joignaient à leur nom patronymique le surnom de Chastelain. Né en 1404 dans le comté d'Alost, Georges Chastellain était encore à vingt-cinq ans sur les bancs de l'Université de Louvain. A l'ardeur pour l'étude il joignit la passion des voyages, qui lui valut le surnom d'*Aventureux*. En 1433, il combattait sous la bannière du duc de Bourgogne; mais après le traité d'Arras, il quittait le service du duc et venait habiter la France jusqu'en 1445.

Nommé peu après écuyer panetier par Philippe le Bon, il fut chargé de plusieurs missions. La manière dont il les remplit lui obtint, en 1455, une pension annuelle de 657 livres et le titre d'*historiographe* ou *indiciaire* et celui de conseiller. En 1472, il était fait chevalier de la Toison-d'Or. Sa mort arriva le 20 mars 1475.

Georges Chastellain écrivit pendant sa vie beaucoup de prose et de vers, perdus en grande partie. Dès 1455, Philippe le Bon l'avait chargé de « mettre en forme, par manière de cronique, les faits notables dignes de mémoire ». Georges Chastellain consacra vingt années à ce travail. Michelet l'appelle « grand et éloquent historien ». Sans lui, dit M. de Beaucourt, « le quinzième siècle serait imparfaitement connu. Certaines parties de son œuvre sont toute une révélation ». (*Hist. de Charles VII*, t. I, Introd., p. lxiv.) « A coup sûr, c'est le chroniqueur bourguignon le plus impartial et le mieux

renseigné sur la personne du Roi : il a résidé pendant près de dix années en France (1435-46) et il a pu voir la cour de près. » (*Ibid.*)

J. Quicherait découvrit à Arras un fragment de sa *Chronique* relatif aux années 1430-31. Il introduisit la partie qui regarde Jeanne d'Arc dans son édition du *Procès,* t. IV, pp. 440-448.

Tout ce que J.-A. Buchon avait publié en 1827 et 1837 dans le *Panthéon littéraire* et tout ce qu'on a découvert depuis a été inséré dans la publication qu'a faite des œuvres de Georges Chastellain M. le baron Kerwyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, sous ce titre :

Œuvres de GEORGES CHASTELLAIN, 8 volumes in-8°. Bruxelles, Heussner, éditeur, 1863-1866.

4°.

DE LA CHRONIQUE DES CORDELIERS.

Il y a trop peu de choses dans la *Chronique* anonyme, dite *des Cordeliers,* qui puissent intéresser l'historien de la Pucelle. Monstrelet, d'après M. Pierre Champion, l'aurait connue et s'en serait servi. Mais le chroniqueur bourguignon brouille étrangement les faits et les dates. Cependant, ne nous eût-il laissé que le récit du saut de Beaurevoir, qu'il aurait droit à la reconnaissance des historiens. Avec ce récit, on a la vraisemblance mise à la place de la mauvaise foi et du parti pris des juges de la Pucelle.

APPENDICE II.

Des historiens de la Pucelle depuis le dix-septième siècle, et des deux critiques, L'Averdy et Jules Quicherat.

Depuis le dix-septième siècle jusqu'à la publication des deux procès de la Pucelle par la Société de l'Histoire de France, trois histoires principalement ont contribué à faire connaître l'héroïne. Deux de ces histoires ont pour auteurs des ecclésiastiques, Edmond Richer, docteur de Sorbonne, et Lenglet-Dufresnoy, l'érudit bien connu du dix-huitième siècle. Le troisième, qui appartient au dix-neuvième, est Le Brun de Charmettes, sous-préfet de Saint-Calais sous la Restauration.

Nous dirons quelques mots de ces historiens : après quoi nous rendrons hommage à François de L'Averdy et à Jules Quicherat, les critiques dont les travaux ont jeté une vive lumière sur les sources véritables de l'histoire de Jeanne, les deux procès.

1°.

EDMOND RICHER, DOCTEUR EN SORBONNE.

1. *Sa vie.* — Edmond Richer naquit à Chaource, aujourd'hui du diocèse de Troyes, en Champagne, le 30 septembre 1560, de parents peu fortunés, et mourut à Paris le 28 novembre 1631. A dix-huit ans, il vint à Paris; il fut reçu maître ès arts, soutint ses thèses de docteur et s'adonna à la prédication. En 1594, il devenait grand maître et principal du collège du cardinal Lemoine. En 1600, il était nommé censeur de l'Université. En 1606, il composait une apologie en faveur de Gerson. Le 2 janvier 1608, il était élu syndic de la Faculté

de théologie de Paris. Gallican déclaré, il fut l'adversaire des jésuites.

Son livre sur la « puissance ecclésiastique et politique », qu'il composa en 1611, lui attira mille tracasseries et persécutions. Les évêques de plusieurs provinces censurèrent l'ouvrage. On parla d'enlever l'auteur et de l'emprisonner comme hérétique, de le déposer du syndicat. En effet, en 1612, il était déposé par lettres patentes du roi.

Cependant, la même année, Richer obtenait un canonicat à Notre-Dame. Les luttes doctrinales qu'il ne cessa de soutenir remplirent le reste de sa vie. Le cardinal de Richelieu même se déclara contre lui. Richer mourut après sept mois de maladie, le 28 novembre 1631, et fut inhumé dans la chapelle de la Sorbonne.

(Voir la *Vie d'E. Richer*, par Adrien Baillet, in-12, Amsterdam, M.D.CC.XV.)

Sur les doctrines théologiques de Richer, on lira avec intérêt le livre de M. le chanoine E. Puyol : *Edmond Richer, Étude historique et critique sur la rénovation du gallicanisme au commencement du dix-septième siècle*, 2 volumes in-8°, Paris, Th. Olmer, 1876.

2. Son *Histoire de la Pucelle d'Orléans*. — Dans la préface de cet ouvrage laissé manuscrit, ou *Advertissement au lecteur*, Edmond Richer fait observer, comme le faisait, en 1817, Le Brun de Charmettes, qu'au moment où il l'écrivait, il n'existait pas de récit complet et suivi des faits et gestes de la Libératrice d'Orléans. « Auparavant ce jour d'huy, dit-il, l'histoire de la Pucelle d'Orléans n'a été traitée que par lambeaux ou parcelles, laquelle nous expliquerons en quatre livres et ferons voir que jamais histoire humainement écrite ne fut plus véritable, comme prenant son jour et lumière très certaine des ennemis conjurés de la France et de la Pucelle. — Tout ce que nous déduirons, ajoute Richer, est recueilli de pièces originales bien authentiques. »

Et au premier rang il place, avec le *Journal du siège d'Orléans*, « le *procès* que les Anglais firent à la Pucelle », procès dit de condamnation, dont il a eu en mains l'original scellé de deux sceaux : l'un grand, de l'évêque de Beauvais; l'autre, plus petit, de frère Jean Lemaître, inquisiteur de la foi; et,

en outre, le texte du *procès* de revision dont il a eu « deux originaux, l'un du trésor de Notre-Dame de Paris, l'autre de la bibliothèque de M. Du Lis, conseiller du Roy et son advocat général en la cour des aides ».

Richer déclare avoir eu aussi entre les mains les six traités présentés par les avocats de la famille de Jeanne d'Arc aux juges de la réhabilitation, traités dont cinq portent les noms de Jean Gerson, d'Hélie de Bourdeilles, de Frère Jean Bréhal, de Robert Cibole, de Guillaume Bouillé ; le sixième ne porte d'autre indication de nom d'auteur que les trois lettres capitales M. E. N[1].

Outre ces mémoires, Richer dit avoir consulté les écrits de Paul Pontanus, de Théodoricus (Théodore de Leliis), canonistes romains, et de Thomas Basin « grand jurisconsulte ». Il a pu aussi se procurer le « sermon que maître Guillaume Érard, docteur en théologie de Paris, fit à Rouen, au cimetière Saint-Ouen ». Tous ces mémoires et traités lui ont grandement servi pour l'exposé et la discussion canonique du procès de Rouen.

L'*Histoire de la Pucelle* par Richer est donc divisée en quatre livres. Le premier « contient bien exactement la vie de cette fille recueillie tant de ses propres dépositions que de celles des témoins qui ont été ouïs en la revision du procès.

« Le second est l'examen de tout son procès.

« Le troisième est la revision d'iceluy.

« Le quatrième contiendra des éloges de Jeanne, extraits de divers auteurs de toute nation. »

Il eût été beaucoup « plus facile à l'auteur de l'écrire en latin qu'en langue vulgaire. Néanmoins, observe-t-il, pour faire connaître à ma patrie combien, après Dieu, elle est obligée à cette fille qui ne parlait que très bon français, j'ai mieux aimé l'écrire en notre langue afin que ceux qui n'entendent pas le latin, et même les femmes et les jeunes filles, y puissent profiter[2] ».

1. J. Quicherat (*Procès*, t. V, pp. 463, 464) propose de remplacer N. par C., et de voir en ces trois majuscules les initiales des trois mots suivants : *Martinus Episcopus Cenomanensis*, Martin (Berruyer), évêque du Mans.

2. E. Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, Advertissement

On a beaucoup loué la publication qu'a faite J. Quicherat du texte des deux procès et des Chroniques, pièces diverses, notes qu'il y a ajoutées. S'il eût découvert les manuscrits mêmes, ou s'il eût écrit de Jeanne d'Arc une de ces histoires magistrales qui ne laissent plus rien à tenter en ce genre, on ne l'aurait pas loué davantage.

Cette idée de publier et de vulgariser le texte manuscrit des deux procès, Edmond Richer l'avait eue en 1628; nous l'avons rappelé dans notre Introduction : Richer offrait même généreusement « sa peine et son travail à revoir et conférer les copies et impressions sur les originaux[1] ».

Il a traduit — nous l'avons remarqué ailleurs — tous les interrogatoires du procès de condamnation et les pièces principales des deux procès, et il a fait suivre les interrogatoires et plusieurs de ces pièces d'avertissements et de réflexions critiques dont l'ensemble constitue, au point de vue théologique, canonique et critique, une discussion peu banale de l'œuvre de mauvaise foi élaborée par les juges de Rouen.

Presque tous nos récents historiens de Jeanne d'Arc citent deux ou trois pages de Richer qu'on lit avec un intérêt véritable. Après les avoir parcourues, il n'est personne qui ne convienne que Richer ne soit ce qu'on appelle un auteur estimable.

A tous les lecteurs sérieux, et principalement à ceux qui tiennent à se rendre compte des choses et qui, par la variété et la solidité de leur savoir, sont en mesure de le faire, nous nous permettrons de signaler non pas deux ou trois pages du docteur de Sorbonne, mais le livre deuxième tout entier de son *Histoire de la Pucelle*, c'est-à-dire les deux cent trente et un feuillets à recto et verso, en d'autres termes les quatre cent soixante-deux pages in-folio qu'il consacre au récit et à la discussion du procès de Rouen. Lorsque les lecteurs seront arrivés au bout de ces pages, ils jugeront, nous n'en doutons pas, que l'auteur mérite mieux qu'une estime banale et que,

au lecteur, f°s 1-4. Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, fonds français, cote 10448.

1. J. Quicherat, *Procès*, t. V, pp. 389, 390. — E. Richer, *Histoire* et *Advertissement* cités.

vu la date de son ouvrage, il a droit à l'une des places les plus honorables parmi les historiens de la bonne Lorraine[1].

2°.

LENGLET-DUFRESNOY (1674-1755).

Cet érudit du dix-huitième siècle publia son histoire de Jeanne d'Arc deux ans seulement avant sa mort (1753), sous ce titre : *Histoire de Jeanne d'Arc, vierge, héroïne et martyre d'État*, trois volumes in-8°, Orléans et Paris, 1753, 1754.

Il allait en donner une édition nouvelle, avec le résumé des pièces principales du procès, lorsqu'il mourut (1755). Le prospectus seul de cette édition projetée parut en 1754, formant une demi-feuille in-4°.

Cette histoire de la Pucelle est ainsi divisée, dans l'édition en trois volumes publiée à Amsterdam en 1759 :

Préface, contenant un certain nombre de pages sans numéros.

Première partie. — Vie, procès, supplice de l'héroïne, pp. 1-115.

Deuxième partie. — Procès de revision, 160 pages. Pièces diverses, indication des manuscrits.

Troisième partie. — Témoignages de divers auteurs sur la Pucelle. Appréciation de sa mission et de ses visions, pp. 1-184.

D'après Le Brun de Charmettes, Lenglet-Dufresnoy « n'aurait fait, dans son récit, que piller outrageusement Edmond Richer ».

Dufresnoy rapporte les témoignages relatifs à la Pucelle par ordre de temps.

« J'appuie principalement, dit-il, sur les Anglais et les

1. Nous nous permettrons de signaler au lecteur la publication récente de l'*Histoire* manuscrite d'E. Richer. Elle vient de paraître (à Paris, chez Desclée et de Brouwer, 30, rue Saint-Sulpice, 1911-1912) en 2 volumes in-8° de 500 pages environ chacun, avec introduction, notes, appendices et table générale.

Bourguignons. Le témoignage favorable d'un ennemi vaut seul une douzaine de témoins qui sont amis. » (3e partie, pp. 1, 2.)

Arrivé au terme de cet exposé, l'auteur fait remarquer l'accord des vingt témoins invoqués, en ces termes excellents : « Dès que je vois l'Italien, l'Espagnol, l'Allemand, le Hollandais, le Flamand et même l'ANGLAIS s'accorder à dire du bien d'un Français, dès lors je conclus que ce bien est dans le vrai, surtout dès qu'il n'y a point d'intérêt particulier qui les engage à déguiser la vérité. » (*Ibid.*, p. 135.)

Dans la production de ces témoignages, Lenglet-Dufresnoy suit l'exemple qu'avaient donné Jean Hordal et Edmond Richer dans leur *Histoire de la Pucelle*. Mais il ne s'inspire que de lui-même en établissant un parallèle entre Jeanne d'Arc et les Dames françaises ou étrangères qui se sont rendues célèbres par leur vaillance et par leurs faits d'armes. Telles Jeanne de Flandre, comtesse de Montfort, la comtesse de Tournon, les femmes de Beauvais, Jeanne Laisné, Marie de Pouzzoles, Napolitaine, les dames de Sienne et plusieurs autres (3e partie, pp. 154 et suivantes).

Enfin, Lenglet-Dufresnoy résume brièvement les systèmes, au nombre de six, imaginés pour expliquer ce qu'offrent de merveilleux les *Voix* et la Vie de Jeanne d'Arc. A ses yeux, ce merveilleux et la mission tout entière de l'héroïne ne sortent pas des lois purement naturelles de la Providence.

3°.

LE BRUN DE CHARMETTES, SOUS-PRÉFET DE SAINT-CALAIS.

Cette histoire en quatre volumes est la première qui ait paru au dix-neuvième siècle.

L'auteur connaissait l'histoire manuscrite d'Edmond Richer, et il y avait appris à quelles sources il fallait puiser. Il appréciait aussi à leur valeur les travaux de L'Averdy sur les deux procès, et il en a résumé une partie au livre XV de son *Histoire*.

Dans son *Discours préliminaire*, Le Brun de Charmettes

écrivait ces mots déjà cités : « Jeanne d'Arc sauva la France, et les Français ne possèdent pas encore une seule histoire complète et régulière de cette héroïne. » (*Histoire*, t. I, p. 111.)

L'auteur de la nouvelle *Histoire* nourrissait-il l'espoir de combler cette lacune? Il n'est pas téméraire de le penser. Mais le trésor des documents sur Jeanne d'Arc s'est tellement enrichi depuis la publication de son ouvrage, qu'il a laissé encore beaucoup à faire. Certainement, si Le Brun de Charmettes donnait une édition nouvelle de ses quatre volumes, il sacrifierait ou réduirait considérablement l'*Introduction* de deux cents pages dans laquelle il recherche les causes de la rivalité des Français et des Anglais. (T. I, pp. 1-120.)

Il retrancherait du second volume la lettre qu'il prête à Charles VII en réponse à celle du duc de Bedford. (T. II, pp. 344-349.)

Et, dans l'exposé du procès, il ne passerait pas sous silence des textes aussi importants que les soixante-dix articles du Réquisitoire.

Le Brun de Charmettes a écrit un peu trop dans le goût déclamatoire du discours que Mézeray en son *Histoire de France* prête à Jeanne d'Arc sur le bûcher.

Mais quand il aborde les divers systèmes par lesquels on a essayé d'expliquer la mission de l'héroïne, il ne se préoccupe plus que d'être logique et sensé.

Il se demande, tout à la fin, pourquoi Calixte III n'a pas canonisé la Pucelle. Et il répond, estimant, à tort ce semble, la question déjà mûre :

« Est-il si difficile d'en deviner la véritable cause? Une puissante raison politique, le désir de ne pas se brouiller avec l'Angleterre, ne peut-il pas l'en avoir empêché? »

Sa déclaration dernière est celle-ci :

« Que si l'on demande à l'auteur de cette histoire quelle est son opinion particulière sur Jeanne d'Arc et les merveilles de son avènement, il se contentera de répondre dans toute la simplicité de son cœur :

« Je suis Français!

« Je suis chrétien! » (T. IV, pp. 465-466.)

4°.

FRANÇOIS DE L'AVERDY.

Clément-Charles-François de L'Averdy naquit à Paris en 1723 et mourut, sur l'échafaud, le 24 novembre 1793, victime de la Terreur.

Il était conseiller au Parlement lorsque sa réputation de probité et la protection de Mme de Pompadour le firent nommer en 1763, à la place de Bertin, contrôleur général des finances. On attendait du nouveau contrôleur les réformes nécessaires; on ne lui en donna pas les moyens. Il fallut recourir à une augmentation d'impôts. On ne tint pas compte à L'Averdy du bien qu'il avait fait et auquel Voltaire rend hommage, et Choiseul le fit remplacer en 1768.

L'Averdy se retira dans sa terre de Gambais, près de Montfort-l'Amaury.

Devenu libre, comme il était membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1764, il consacra à des recherches d'érudition le temps que ne réclamait pas la surveillance de son domaine, et il composa ses Notices sur les deux procès de la Pucelle.

Aux mauvais jours de la Révolution, les ennemis de l'ancien régime se souvinrent du passage de L'Averdy aux affaires. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort et exécuté.

L'Averdy a laissé plusieurs mémoires qui témoignent de son érudition. Mais ceux qui lui font le plus d'honneur et préserveront son nom de l'oubli sont ses deux Notices sur les deux procès. On les trouve dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au tome troisième des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, imprimerie royale*, MLCCXC.

La Notice sur le premier procès a pour titre :

Notice du Procès criminel de condamnation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, tirée des différents manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

Elle est divisée en quatre parties. La première comprend les préliminaires du procès. La deuxième va jusqu'aux douze articles. La troisième jusqu'à l'abjuration. La quatrième expose le procès de rechute jusqu'aux incidents qui suivirent le supplice de la condamnée.

La Notice sur le second procès a pour titre :

Notice du Procès de revision et d'absolution de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans.

Quatre parties la composent. La première concerne les procédures suivies jusqu'au jugement définitif. La deuxième résume les enquêtes jusqu'au moment où les juges de Rouen entrent en scène. La troisième — la plus importante — passe au crible les actes du procès de Rouen jusqu'à la sentence du Vieux-Marché. La quatrième reproduit l'avis des docteurs qui ont été consultés et la sentence finale des juges de la revision.

Indépendamment de ces deux Notices, ce même volume des Mémoires de l'Académie contient :

1° Des réflexions de L'Averdy sur la conduite de Charles VII, pendant la captivité de la Pucelle.

2° Une Notice générale historique et critique des vingt-huit manuscrits concernant les procès et l'histoire de Jeanne d'Arc; notice remarquable à tous égards et à laquelle, de l'aveu même de J. Quicherat, il n'y a à peu près rien à ajouter.

3° Une dissertation sur les minutes originales des deux procès de condamnation et d'absolution de Jeanne d'Arc. Question que n'a pas traitée J. Quicherat et sur laquelle après L'Averdy il n'y a pas grand'chose à dire.

On trouvera dans nos *Études critiques*, troisième série, page 99, les jugements flatteurs portés par Daunou, Michaud, Walckenaer sur les travaux de L'Averdy. Nous nous bornerons ici à rappeler celui de Jules Quicherat :

« L'honneur, dit-il, restera à M. de L'Averdy d'avoir composé le premier répertoire exact, le premier ouvrage digne de la science moderne. Et notre siècle lui doit d'avoir eu la matière toute prête pour traiter l'histoire de la Pucelle, après que l'expérience des révolutions l'eût mis à même de saisir toute la beauté d'une telle histoire[1]. »

1. *Aperçus nouveaux...*, p. 165.

5°.

JULES QUICHERAT, ÉDITEUR DES DEUX PROCÈS.

Nous aurions naturellement sujet de rappeler ici comment la Société de l'Histoire de France fut amenée, vers 1840, à publier les manuscrits des deux procès de la Pucelle, et le choix qu'elle fit de Jules Quicherat, élève de l'École des Chartes, pour préparer, revoir et collationner le texte de cette publication ; ce qu'il fit de 1841 à 1849. Ayant traité cette matière avec les détails voulus dans la troisième série de nos Études critiques, in-8° (Paris 1908, Ch. Poussielgue), nous nous permettons d'y renvoyer le lecteur, et comme témoignage de notre profonde estime pour l'œuvre de l'éditeur, nous résumerons les principaux traits d'une vie qui ne fut pas moins utile à l'histoire de Jeanne d'Arc qu'honorable.

1. — Vie de Jules Quicherat.

Jules-Étienne-Joseph Quicherat naquit à Paris, le 13 octobre 1814 : il devait y mourir le 8 avril 1882, dans sa soixante-huitième année.

Il était le dernier enfant d'un simple ouvrier ébéniste qui était venu de Paray-le-Monial, son pays, à Paris, dans l'espoir d'élever plus facilement sa nombreuse famille. Son frère, Louis-Marie Quicherat, plus âgé que lui de quinze ans, devait être auteur de plusieurs ouvrages classiques, entre autres du *Thesaurus poeticus linguæ latinæ*, et, avec la collaboration de A. Daveluy, des Dictionnaires latin-français et français-latin bien connus dans les lycées et autres établissements d'instruction secondaire.

Tous deux, Louis et Jules, firent leurs études au collège de Sainte-Barbe.

Au sortir du collège, Jules hésita quelque temps sur le choix d'une carrière. Il songea tour à tour aux langues orientales et aux beaux-arts. En 1834, ses préférences étaient fixées : elles allèrent aux cours de l'École des Chartes. En 1835, il était

nommé pensionnaire, et, en 1837, il en sortait avec le diplôme d'archiviste paléographe.

Deux ans après, les anciens élèves de l'Ecole fondaient la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, recueil consacré spécialement à l'étude du moyen âge. L'un des promoteurs les plus ardents de ce projet fut Jules Quicherat, ce qui lui valut d'être nommé membre du Comité de rédaction. Il prit sa tâche grandement à cœur. Durant dix ans, il fut l'âme du Comité et, jusqu'à la fin de sa vie, il resta l'un de ses plus actifs collaborateurs. « Plus de quatre vingts mémoires ou comptes rendus critiques attestent la part qui lui revient dans le succès de cette publication. Cette suite d'articles le montre tour à tour « philologue émérite, historien exact et ingénieux, archéologue « plein d'intuition, critique aussi profond que bienveillant[1]. »

A l'année 1840 se place la préparation du texte des deux procès de la Pucelle dont la *Société de l'Histoire de France* avait décidé la publication. Dès 1841, J. Quicherat faisait paraître le premier volume, qui contenait le procès de condamnation. En 1849, le cinquième et dernier volume voyait le jour.

N'eût-il produit aucun autre ouvrage, cette publication eût suffi pour rendre le nom de l'éditeur impérissable.

Les *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, qui parurent en 1850 (in-8° de 167 pages, Paris, Renouard), furent écrits à l'occasion des deux procès ; mais ils n'expriment que des vues propres à J. Quicherat.

En 1847, M. de Salvandy ayant reconstitué l'École des Chartes, l'enseignement de l'archéologie nationale fut confié à l'éditeur des deux procès. Pendant trente années, J. Quicherat occupa cette chaire et donna un enseignement que ses élèves déclaraient ne pouvoir assez louer. En 1849, il y joignait l'enseignement de la diplomatique française.

En 1856 surgit la question d'Alesia. Notre paléographe avait été frappé des raisons au moyen desquelles un architecte de Besançon, Alphonse Delacroix, s'attachait à montrer que l'*Alesia* de Vercingétorix et de César devait être cherchée, non à

1. R. de Lasteyrie *Etude sur J. Quicherat, sa vie et ses travaux*. En tête du premier volume des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés après sa mort. 2 volumes in-8°. Paris, A. Picard, 1885.

Alise-Sainte-Reine-en-Auxois, mais dans le massif d'Alaise, en Franche-Comté. J. Quicherat embrassa ce sentiment et, dix ans durant, le défendit envers et contre tous.

Avec sa vaste érudition, le professeur de l'École des Chartes était désigné naturellement pour faire partie des grandes Commissions du Ministère de l'Instruction publique. Aussi fut-il tout ensemble membre de la Commission des souscriptions aux ouvrages d'art, de la Commission des archives, de la Commission des monuments historiques et, en 1880, du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

En l'année 1871, l'Institut décernait à Jules Quicherat le prix que venait de fonder Mme Jean Raynaud, et le Ministre de l'Instruction publique le nommait directeur de l'École des Chartes. C'est dans l'exercice de cette charge que s'écoulèrent les dernières années de sa vie.

Il ne s'était jamais bien remis d'une terrible attaque de choléra qui, jeune encore, avait failli l'emporter. Au commencement de l'hiver 1881-1882, il devint plus souffrant que d'habitude; toutefois, il ne s'arrêta pas et continua ses travaux. Vers Pâques, le mal prit un caractère soudain de gravité. Le 8 avril 1882, il expirait dans la soixante-huitième année de son âge.

Personne ne s'étonnera que le directeur de l'École des Chartes fût membre d'un grand nombre de Sociétés savantes. Mais ce qui surprendra ses futurs historiens, c'est qu'il n'ait point occupé un des fauteuils de l'Institut. Sa place était marquée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Pressé par ses amis, il avait un jour posé sa candidature. Un concours fâcheux de circonstances l'ayant fait échouer, il ne se présenta plus.

Au reste, il eût pu faire sienne la devise connue : « Plus d'honneur que d'honneurs. » Promu chevalier de la Légion d'honneur en 1847, on lui fit attendre plus de vingt ans la rosette d'officier : il ne la reçut que deux ans avant sa mort.

J. Quicherat n'avait pas songé non plus, quand il en était temps, à fonder une famille. « Sur la fin de sa vie, remarque son biographe, il sentit cruellement le vide de son foyer[1]. »

1. R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 35.

2. — Jules Quicherat. Son œuvre.

L'œuvre de Jules Quicherat est considérable.

La bibliographie de ses écrits, rapports, notes critiques qu'on trouve dans le premier volume de ses *Mélanges d'archéologie et d'histoire* ne compte pas moins de 365 numéros.

Naturellement cette œuvre se divise en deux parties, la partie historique et la partie archéologique,

Nous y en ajouterons une troisième, détachée de la première, comprenant les publications ayant pour objet Jeanne d'Arc.

L'œuvre historique.

Elle est représentée par un grand nombre de mémoires, notes, rapports, études, et principalement par les publications suivantes :

1. *Thomas Basin, évêque de Lisieux : Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI.* Quatre volumes in-8° de CLXIV-336, 436, 399 et 507 pages. Paris, 1855-59, Renouard, libraire.

Cette histoire, jusques à Quicherat, était généralement attribuée à un certain Amelgard. J. Quicherat, en 1841, prouva, dans un article de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, que l'auteur de cet ouvrage était Thomas Basin, évêque de Lisieux, l'un des docteurs qui composa, pour les juges du procès de réhabilitation, un mémoire justificatif de la Pucelle.

La Société de l'histoire de France, ayant décidé la publication de cette histoire, confia le soin de la préparer à J. Quicherat, en 1855.

2. *Les vers de maître Henri Baude, poète du quinzième siècle, avec les faits qui concernent sa vie.* Un volume in-12 de 128 pages. Paris, Aubry, 1856.

3. *Histoire de Sainte-Barbe, collège, commune, institution.* Trois volumes in-8° de 382, 415, 428 pages et trois plans. Paris, Hachette, 1862-1864.

En écrivant cette histoire, J. Quicherat a voulu s'acquitter d'une dette de reconnaissance envers la maison où il avait reçu l'instruction classique. On ne peut que lui en savoir gré.

Cet ouvrage est un des plus intéressants que nous ayons sur l'histoire de l'enseignement, et sur les transformations diverses par lesquelles a passé l'art de la pédagogie.

4. *De la formation française des anciens noms de lieu.* In-12 de 176 pages. Paris, Frank, 1867.

5. *Rodrigue de Villandrado, l'un des combattants pour l'indépendance française au quinzième siècle.* In-8° de v-356 pages. Paris, Hachette, 1879.

J. Quicherat, en 1845, avait rencontré sur son chemin la figure de ce chef de partisans et publié un mémoire dans lequel il retraçait les lignes principales de sa physionomie. Des recherches subséquentes lui permirent de compléter cet essai et d'en faire une véritable étude d'histoire. On y voit merveilleusement peint le rôle de ces chefs de bande qui, aux quatorzième et quinzième siècles, mettaient leur épée au service des princes et traitaient avec eux sur le pied d'une sorte d'égalité.

L'œuvre archéologique.

« Si l'histoire, dit M. de Lasteyrie dans la préface des *Mélanges*, a fait l'objet des études de J. Quicherat pendant sa vie entière, l'archéologie a pris une place encore plus grande dans ses travaux, et c'est comme archéologue plus encore que comme historien qu'il s'est élevé au premier rang parmi les savants contemporains[1]. »

La science de nos antiquités nationales était dans l'enfance au temps où J. Quicherat suivait les cours de l'Ecole des chartes. Grâce à ses écrits et aux trente années de son enseignement, elle devint des plus florissantes.

Un grand nombre de ses articles archéologiques ont paru en divers recueils, principalement dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.* Le volume d'archéologie publié de son vivant, en 1875, est une *Histoire du costume en France* (1 vol. in-8° de 680 pages, avec 481 gravures pour la première édition et 483 pour la seconde; Paris, 1877). Cet ouvrage est formé des articles que l'auteur avait eu l'occasion de donner au *Magasin pittoresque* sur ce sujet, de 1845 à 1869.

1. *Notice citée.*

J. Quicherat fit paraître aussi sur la question d'Alesia trois brochures portant les titres suivants :

1° *L'Alesia de César rendu à la Franche-Comté.* In-8° de 46 pages; Paris, Hachette, 1857.

2° *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia.* In-8° de 97 pages; Paris, Hachette, 1858.

3° *La question d'Alesia.* In-8° de IV-48 pages; Besançon, 1862.

Après la mort de notre archéologue, quelques-uns de ses élèves et amis rassemblèrent et mirent en ordre plusieurs de ses articles et les publièrent en deux volumes in-8°, sous ce titre général :

Mélanges d'archéologie et d'histoire,

avec ce sous-titre pour le premier volume :

Antiquités celtiques, romaines et gallo-romaines;

et pour le second :

Archéologie du moyen-âge.

(Paris, A. Picard, 1885-1886.)

A la fin de ce second volume (pages 350-512), ont pris place des *Fragments inédits du cours d'archéologie* que J. Quicherat avait professé à l'Ecole des Chartes.

Mentionnons pour mémoire un ouvrage sur l'*Histoire de la laine depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours,* auquel notre auteur avait travaillé toute sa vie. On a retiré de ses papiers une vingtaine de chapitres.

Pour plus de détails sur J. Quicherat archéologue, le lecteur les trouvera dans la notice dont M. R. de Lasteyrie a fait précéder les *Mélanges* (t. I, pp. 1-35) et dans le catalogue bibliographique qui la suit.

Travaux sur Jeanne d'Arc.

Nous entendions tout à l'heure M. R. de Lasteyrie émettre ce jugement que « c'est comme archéologue plus encore que comme historien que J. Quicherat s'est élevé au premier rang parmi les savants contemporains ».

Nous n'appellerons pas de ce jugement; mais nous ajoute-

rons que, quelle que soit la valeur des savants contemporains, parmi eux la postérité ne cessera de faire à Jules Quicherat une place exceptionnelle, et qu'il en sera redevable à ses travaux sur Jeanne d'Arc. Il n'a pas écrit l'histoire des faits et gestes de l'héroïne, mais, vu l'importance de ses publications sur ce sujet, il restera un de ses principaux historiens.

1° Plaçons en première ligne et hors de pair les cinq volumes publiés de 1841 à 1849 sur les deux procès de la Pucelle, le procès de condamnation et le procès de réhabilitation.

Les trois premiers volumes en reproduisent le texte d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

Les quatrième et cinquième volumes contiennent tous les documents que l'éditeur avait pu recueillir, accompagnés de notes et d'éclaircissements.

J. Quicherat fit cette publication au nom et avec l'approbation de la Société de l'Histoire de France. Nous avons dit à quelle occasion et en quelles circonstances.

On peut y rattacher le rapport qu'il adressa aux membres du conseil de la Société de l'Histoire de France sur le plan à suivre dans l'édition des deux procès. On en trouvera le texte dans le *Bulletin* de la Société[1].

2° En 1850 parurent les *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, pour servir d'introduction aux procès. Un vol. in-8° de 167 pages. Paris, Renouard.

3° *Histoire du siège d'Orléans et des honneurs rendus à la Pucelle*. In-12 de 64 pages. Paris, Hachette, 1854.

4° *Histoire de Charles VII, par Thomas Basin, évêque de Lisieux*. 4 vol. in-8° (ouvrage cité plus haut) Société de l'Histoire de France (1855-1859).

5° *Relation inédite sur Jeanne d'Arc*, extraite du *Livre noir* de l'hôtel de ville de La Rochelle.

Insérée d'abord au tome IV de la *Revue historique* (pp. 237 et suivantes), cette chronique parut chez Herluison, libraire d'Orléans, en une brochure in-8° de 40 pages, 1879, tirée à 60 exemplaires.

1. Nous avons reproduit le texte de ce Rapport à la fin de notre Etude : « La Société de l'Histoire de France, J. Quicherat et Jeanne d'Arc (in-8°, Paris, 1908, Ch. Poussielgue, éditeur). »

Mentionnons encore les notes ajoutées par J. Quicherat à l'article de Walckenaer sur Jeanne d'Arc, dans la *Biographie universelle* de Michaud, 2e édition, et une brochure in-8° de 8 pages ayant pour titre : *Nouveaux documents sur Charles VII*. Rouen, Cagniard, 1866.

Parmi les articles que J. Quicherat a écrits à propos de la Pucelle, notons ceux qu'il publia dans la *Revue de la Normandie*, t. VI, pp. 395-402, sous ce titre : *Nouvelles preuves des trahisons essuyées par la Pucelle;* — et dans la *Revue historique* de 1882, t. XIX, pp. 60-83, sous ce titre : *Supplément au témoignage des contemporains*.

C'est chose touchante de penser que cet article de 1882, écrit peu de jours avant la mort de J. Quicherat, traitait encore de Jeanne d'Arc.

3. — De la publication des deux procès.

Nous ne parlerons pas ici de J. Quicherat chef d'école : qu'on veuille bien voir ce que nous en avons dit au chapitre VI de l'Etude citée plus haut. Nous nous bornerons à quelques mots sur la publication des deux procès.

C'est au nom de la Société de l'Histoire de France que Jules Quicherat prépara le texte des deux procès et le publia.

Mais à qui revient l'initiative du projet, à la Société même ou bien au paléographe? Est-ce la Société qui, la première, est venue à J. Quicherat, ou bien est-ce J. Quicherat qui, le premier, est venu à elle?

A ce sujet s'est produite et propagée la légende que nous avons déjà signalée. Dans la notice qu'il a mise en tête des *Mélanges d'archéologie*, M. Robert de Lasteyrie écrit que J. Quicherat eut le premier la pensée de la publication des deux procès;

Qu'il la soumit en 1840 à la Société de l'Histoire de France;

Que la Société approuva le projet sans restriction et le chargea de l'exécuter.

Autant d'erreurs dont la preuve est fournie par les Bulletins officiels de la Société de l'Histoire de France. Nous avons raconté d'après ces Bulletins, dans les deux premiers chapitres de l'Etude citée, comment cette Société littéraire fut

amenée à décider la publication des manuscrits des deux procès. Jules Quicherat ne fut pour rien dans la préparation de cette décision. Seulement, lorsqu'elle eut été prise, le Conseil d'administration, cherchant à qui confier la tâche de préparer les textes avec la correction et les éclaircissements convenables, jeta les yeux sur le jeune élève de l'Ecole des Chartes qui venait d'en sortir avec le diplôme d'archiviste paléographe et le chargea de préparer l'édition des deux procès.

A la Société de l'Histoire de France et à son Conseil d'administration seuls reviennent donc l'initiative et l'honneur de cette décision généreuse et de la publication qui s'ensuivit. Mais après la Société de l'Histoire de France, la meilleure part, en cette œuvre vraiment nationale, doit être attribuée à Jules Quicherat, et elle reste digne d'envie.

Comme chef d'Ecole, l'auteur des *Aperçus nouveaux* a été discuté, et il le sera. Comme éditeur des deux procès, il ne le sera pas. Aucune voix discordante ne s'élèvera pour contester les services inappréciables que sa publication a rendus et ne cessera de rendre à la mémoire de l'héroïne, à la France sa patrie, et aux esprits cultivés qui, dans toutes les parties du monde, voudront étudier aux sources mêmes les dits et faits de Jeanne d'Arc.

D'autre part, malgré sa haute compétence et ses travaux en matière d'archéologie, si Jules Quicherat n'eût été qu'archéologue, son nom n'eût peut-être pas été préservé de l'oubli : ses cinq volumes sur la Pucelle lui vaudront une renommée dont l'éclat ne s'affaiblira pas.

Telle était, si nous ne nous abusons, la conviction de ses disciples lorsque, le 2 juin 1880, au banquet annuel de l'Ecole des Chartes, ils offrirent à leur maître, en témoignage de leur affection et de leur estime, une statuette de Jeanne d'Arc :

De cette Jeanne au nom trois fois béni,
Dont il avait rajeuni
A tout jamais l'antique gloire.

C'était une façon de dire que désormais le nom de l'héroïne et celui de Jules Quicherat resteraient inséparables.

APPENDICE III.

Le pays et la famille de Jeanne d'Arc.

I.

LE PAYS DE JEANNE D'ARC.

1°.

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL. — LA VALLÉE DE LA MEUSE.

« C'est un coin bien particulier de la France que cette portion de la Lorraine qui touche à la Champagne, que ce *pagus Barrensis* qui va de la Marne à la Moselle. Placée entre le versant du Rhin et celui de la Seine, cette même ligne de terre a vu naître, dans un de ses villages, à Domremy, le cœur de vierge où l'amour de la France a brûlé de la flamme la plus intense.

« La nature n'est pas ici grandiose. C'est la terre des coteaux et des bois, nature aimable et qui se laisse approcher, où l'hiver n'est pas rude, où l'été n'est pas trop brûlant. La race qui s'est formée là est à la fois sensée et réfléchie, exaltée et judicieuse[1]. »

Le lecteur qui voudra se rendre compte de l'aspect du pays de la Pucelle, de sa configuration, des localités qu'on y rencontre n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la carte qui se trouve à la fin du volume, carte dressée d'après la grande carte de l'état-major.

1. Paul Bourget, *Réponse au discours de réception de M. André Theuriet.*

De Neufchâteau à Vaucouleurs, la Meuse coule doucement à travers les prairies, formant une vallée de un à deux kilomètres de largeur, de trente à trente-cinq kilomètres de longueur. Sur la rive gauche, à l'ouest par conséquent de la rivière, court une ligne de coteaux, à pente douce en bas, mais assez raide en haut, formant l'extrémité de plateaux peu fertiles que l'on nomme les *Hauts-Pays*. Sur la rive droite, de Neufchâteau à Apponcourt, le paysage est riant et découvert. Les coteaux ne se rapprochent de la Meuse que vers Moncel ; mais à partir de ce point, ils ne la quittent plus jusqu'à Vaucouleurs, quoique moins réguliers et moins abruptes que ceux de la rive gauche.

Domremy est situé à peu près au tiers de cette vallée, en prenant pour points extrêmes Neufchâteau au sud et Vaucouleurs au nord. Les localités qui se rencontrent des deux côtés de la Meuse sont d'abord Rouceux, qui est comme un faubourg de Neufchâteau ; puis, sur une colline escarpée, le vieux castel de Bourlemont, et au pied de la colline, Frébécourt, village patrie de Jean Barre ou Barrey, l'un des parrains de Jeanne. A mi-chemin de Neufchâteau à Domremy se présentent Coussey, chef-lieu de canton, un peu plus loin Apponcourt et Moncel qui n'est plus qu'un hameau sans église, dépendant de la paroisse d'Apponcourt.

Si l'on suit la route de Verdun à partir de Domremy, on rencontre d'abord Greux, et en face, de l'autre côté de la rivière, on aperçoit au pied du coteau Maxey-sur-Meuse, station du chemin de fer de Pagny-sur-Meuse à Neufchâteau. A trois kilomètres plus loin à peu près, on découvre sur une élévation à gauche, à moitié colline, le petit oratoire de Notre-Dame de Bermont, et de l'autre côté de la Meuse, à mi-côte, Brixey-les-Chanoines. Dans la direction de Goussaincourt se trouvent Burey-la-Côte et Vouthon ; et enfin, en se rapprochant de Vaucouleurs, Maxey-sur-Vaise et Burey-en-Vaux.

Le pays de Jeanne était loin d'être un pays infertile. Grâce à ses prairies, on y élevait, comme on le fait encore aujourd'hui, des chevaux, des bœufs, des brebis, cause d'aisance, sinon de richesse pour les habitants. Sur la pente des collines, une étendue de terrain assez considérable permettait de cultiver des céréales, la vigne et grand nombre d'arbres à fruits.

Pour jouir du coup d'œil ravissant qu'offrent la vallée et les

coteaux qui la dessinent, le pèlerin n'a qu'à se rendre par une belle journée d'été sur le plateau du Bois Chesnu, devant la basilique. Si c'est un dimanche, à l'heure des offices, les cloches de Coussey, Maxey-sur-Meuse, Domremy lui enverront leurs sons majestueux et leurs notes éclatantes. A cette heure où le silence plane sur les champs, on dirait des voix mystérieuses sortant des profondeurs de la vallée.

Aux regards s'offre un spectacle non moins attrayant. C'est la rivière qui promène ses eaux argentées à travers les prairies d'un vert d'émeraude ; ce sont les villages dont on aperçoit les habitations au-dessus desquelles s'élèvent la masse des églises et la flèche des clochers ; ce sont les longs rectangles à couleurs vives que les diverses cultures dessinent sur la déclivité des collines ; ce sont enfin les bouquets sombres de bois qui de loin en loin se dressent et tranchent sur le fond clair du terrain. Tel est le cadre dans lequel s'est déroulée la jeunesse de Jeanne d'Arc.

2°.

DOMREMY.

Le petit village où naquit la libératrice d'Orléans est de nos jours assurément aussi humble qu'il pouvait l'être autrefois : il ne compte guère que deux cent quatre-vingts habitants. On l'appelle, en souvenir de Jeanne d'Arc, Domremy-la-Pucelle. Autrefois, il s'appelait Domremy-sur-Greux ou Domremy-sur-Meuse, pour le distinguer des autres localités de même nom, telles que Domremy-aux-Bois, canton de Commercy (Meuse); Domremy-en-Ornois, canton de Doulaincourt (Haute-Marne); Domremy-la-Canne, canton de Spincourt (Meuse), etc.

On a dit que le village où naquit Jeanne avait été un fief de l'abbaye Saint-Remy de Reims. C'est une erreur. Du dixième au dix huitième siècle, cette abbaye n'a possédé qu'un fief du nom de Domremy et c'était Domremy-en-Ornois. (H. Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims*, p. 10.)

Pour se rendre aujourd'hui dans la patrie de Jeanne, on prend le chemin de fer de Pagny-sur-Meuse à Neufchâteau, on

descend à la gare de Maxey, on suit le chemin de Greux qui, après avoir traversé la Meuse, va reprendre à Greux la route de Vaucouleurs à Domremy, on tourne à gauche et au bout de cinq cents mètres on est arrivé.

Au premier chapitre de cette Histoire nous avons dit de quel siège épiscopal Domremy dépendait au spirituel, du vivant de Jeanne, et ce qu'il était au point de vue féodal. En traitant, dans le prochain Appendice, de la nationalité de Jeanne, nous exposerons les sentiments qui divisent les érudits à propos du lien qui rattachait ce petit coin de la vallée de la Meuse au royaume.

Présentement, Domremy appartient au département des Vosges et au diocèse de Saint-Dié. Depuis le Concordat jusqu'en 1821, il ne fut qu'une annexe de la paroisse de Greux. En 1821, une ordonnance royale l'érigea en succursale. En 1823, le cadastre recula quelque peu du côté de Greux le territoire communal.

On a vu quels étaient les seigneurs de Domremy au temps de la Pucelle. Le mari de Jeanne de Joinville, Henri d'Ogeviller, étant mort, Jeanne se remaria à Jean, comte de Salm. La seigneurie de Domremy demeura dans cette famille. A la fin du seizième siècle, elle passa de la famille de Salm à la maison ducale de Lorraine jusqu'à la réunion du duché à la France en 1737. (J.-Ch. Chapellier, *Étude historique et géographique sur Domremy*, p. 10.)

Le lecteur sait ce qu'était le château de l'Isle, propriété des seigneurs de Domremy. Outre ce château, les seigneurs de la patrie de Jeanne possédaient dans le village une maison seigneuriale qui se voyait encore, il y a quelques années, dans la principale rue, à gauche, en allant vers Greux : M. le Curé de Domremy signale, dans son *Guide du pèlerin à Domremy*, les croisées Renaissance de cette maison qu'il y a vues, et un écusson fruste représentant saint Michel qui terrassait le dragon.

Le voyageur a bientôt parcouru les rues de Domremy. La principale est formée par la route de Neufchâteau et va de l'entrée du village, au nord, à l'église, au sud, un peu avant le pont de la Meuse. Une deuxième rue part de l'église, obliquant un peu à droite, toujours dans la direction du midi, longe

quelques instants le canal du moulin dont elle porte le nom et monte vers le Bois Chesnu et la basilique. Les rues transversales n'ont rien de particulier. Seule, la rue de l'Isle, qui descend vers la Meuse à l'endroit où se trouvait l'ancien pont, rappelle l'île disparue au milieu de laquelle s'élevait le château fort dans lequel les villageois allaient chercher un refuge contre les routiers et les pillards.

Devant la maison de la Pucelle, il y a eu longtemps une petite place publique au milieu de laquelle s'élevait un monument de mauvais goût. Actuellement, le monument a été supprimé ; l'espace qui formait la place a été entouré d'une grille de fer qui protège la maison de Jeanne, celle du gardien et les arbres plantés devant les bâtiments. En face de la maison, au milieu de la petite pelouse, se dresse le groupe de marbre, œuvre de l'auteur du *Gloria victis*, le statuaire Antonin Mercié.

Nous ne dirons rien ici des deux édifices qui offrent au voyageur un intérêt exceptionnel : la maison où Jeanne d'Arc naquit et où elle vécut jusqu'à l'âge de dix-sept ans, l'église où elle vint si souvent prier ; nous aurons bientôt l'occasion d'en parler.

Notons seulement le ruisseau dit des Trois-Fontaines, ainsi nommé du coteau où il prend sa source. On a prétendu que, au temps de Jeanne, il allait en droite ligne se jeter dans la Meuse, formant la limite de Domremy et de Greux, du Barrois et de la Champagne. Depuis le commencement du dix-huitième siècle, son cours aurait été détourné. Quoi qu'il en soit de cette allégation, actuellement, il vient se jeter dans le canal du moulin, presque en face la maison de la Pucelle.

II.

LA FAMILLE DE JEANNE D'ARC.

(De 1412 à 1431.)

1°.

LE NOM DE LA FAMILLE D'ARC.

Du berceau de la famille de la Pucelle on sait bien peu de chose, malgré les recherches auxquelles les érudits se sont livrés.

A six lieues de Chaumont (Haute-Marne), en Champagne, se trouvait un bourg nommé Arc-en-Barrois, qui a peut-être été le berceau des ancêtres de Jeanne et qui leur a donné son nom. Mais ce n'est qu'une conjecture.

Il y avait dans le duché de Bourgogne une localité portant le même nom : Arc-en-Tille (aujourd'hui département de la Côte-d'Or, arrondissement de Dijon). En 1392, la châtelaine de ce pays s'appelait Jeanne d'Arc. (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 25, 32.)

Ce nom d'Arc n'a pas été porté seulement par des cultivateurs et des châtelaines; il l'a été aussi par des bourgeois, des chapelains, chanoines et autres ecclésiastiques. Il y eut un Jehan d'Arc, évêque de Verdun de 1245 à 1253. En 1353, Simon d'Arc remplissait les fonctions de chapelain de la chapelle Notre-Dame au château royal de Chaumont; en 1375 et 1390, il y avait à Troyes un drapier du nom de J. d'Arc et un chanoine du nom de Pierre d'Arc; en 1404, à Bar sur-Seine, au diocèse de Langres, le curé s'appelait Michel d'Arc. (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 25-26.)

Vallet de Viriville a signalé l'existence d'une Jehanne d'Arc à qui le roi Charles VI fit remettre dix-huit sols pour la remercier de lui avoir présenté ce qu'on appelait alors chapeaux, c'est-à-dire couronnes de fleurs. « Le Roy, pour argent donné à une pauvre femme nommée Jehanne d'Arc qui lui avait

présenté chapeaux. Pour ce, dimanche, XII[e] jour de juing 1407, à l'hôtel Saint-Pol, argent : XVIII sols. » (Archives Nation., sect. hist., *KK* 31-32, fol. 90.)

Cette pauvre femme appartenait-elle de quelque manière à la famille de Jacques d'Arc? On ne saurait le dire. Le lecteur qui aime les rapprochements, à l'occasion de cette couronne de fleurs présentée à l'infortuné Charles VI, pourra songer à la couronne que la Pucelle fit mettre à Reims sur le front de Charles VII.

Le nom d'Arc, d'après la Pucelle (*Procès*, t. I, p. 46 : « Pater vocabatur Jacobus d'Arc », dit-elle ; — *ibid.*, p. 191), était le nom de son père ; c'est celui sous lequel les actes authentiques du procès de réhabilitation désignent sa famille. Quelle en était l'origine?

On fait à cette question des réponses diverses. Les uns tirent ce nom d'une des localités qui le portent et supposent qu'un des aïeux de Jeanne y était établi. Le père ou le grand-père de Jacques d'Arc l'ayant quittée pour habiter Montiérender, on l'aurait appelé Pierre ou Jacques d'Arc, comme on appela le frère d'Isabelle Romée Jean de Vouthon, du nom du village où il était né.

D'autres font venir ce nom des emblèmes que portait le sceau de Jacques d'Arc, un arc bandé de trois flèches. Il y aurait donc à choisir entre les deux étymologies : *ab Arco* ou *ab Arcu*. Le lecteur curieux pourra consulter l'*Opuscule* de Vallet de Viriville, in-8°, Paris, 1854, ayant pour titre : *Nouvelles recherches sur la famille et le nom de Jeanne d'Arc*. Broch. in-8° de 50 pages, Paris, 1854.

La Pucelle ne porta pas habituellement le nom de *Jeanne d'Arc* à Domremy et en France. Elle-même ne se nomma jamais ainsi, mais Jeanne ou Jeannette tout court, ou Jeanne la Pucelle. Cependant, elle fit observer à ses juges, dans la séance du 24 mars, pendant qu'on lui lisait la minute de ses interrogatoires, « qu'elle avait pour surnom *d'Arc* ou *Romée*, parce qu'en son pays les filles portaient le nom de la mère. » (*Procès*, t. I, p. 191.)

Dans le procès de réhabilitation, elle est nommée Jeanne d'Arc aussi souvent que Jeanne tout court. (*Procès*, t. II, pages 75, 82, 95, 140, etc.)

Les lettres d'anoblissement données en décembre 1429 par Charles VII à la famille de Jeanne et à tout son lignage offrent cette singularité que les membres y sont désignés sous le nom d'Ay et non sous le nom d'Arc : « Johannæ d'Ay, caræ et dilectæ nostræ; — Jacobum d'Ay, patrem; — Jacqueminum et Johannem d'Ay. » (*Procès,* t. V, pp. 150, 151.)

Edmond Richer ne peut « conjecturer d'où une telle erreur est provenue, sinon de quelque vice de clerc ». (*Histoire de la Pucelle*, liv. IV, f° 109 verso.)

J. Quicherat explique cette altération par la manière dont les Lorrains prononcent les R, qu'ils éteignent presque entièrement.

Le même nom d'Ay pour d'Arc (Jehanne d'Ay, Jacques d'Ay, etc.) figure dans le texte de la confirmation que Henri II fit, en 1550, du privilège de noblesse accordé aux descendants de la famille de Jeanne d'Arc. (*Procès*, t. V, pp. 219-221.)

De l'orthographe du nom « d'Arc ». — Quelle est l'orthographe exacte et rationnelle du nom d'Arc? Faut-il écrire Darc ou d'Arc? Vallet de Viriville, dans la brochure citée plus haut, s'applique à démontrer qu'il faut supprimer l'apostrophe et écrire simplement Jeanne Darc. Henri Martin s'est rangé à son avis. Ce qui n'a pas empêché l'opinion contraire de prévaloir. L'usage d'écrire Jeanne d'Arc avec l'apostrophe est aujourd'hui général. De tous les arguments mis en œuvre par l'historien de Charles VII, aucun, du reste, n'est péremptoire.

2°.

LE PÈRE ET LA MÈRE DE JEANNE D'ARC.

Nous l'avons déjà dit au chapitre premier de cette Histoire, Domremy n'était point le village originaire du père de Jeanne d'Arc, pas plus que de sa mère. Jacques d'Arc, père de notre héroïne, était né vers 1375 ou 1380, de bonne et ancienne famille, a-t-on lieu de croire, à Ceffonds[1], localité champe-

1. CHARLES DU LYS, *Traité sommaire*... — Dans l'édition de 1610,

noise dépendant de la riche abbaye de Montiérender (Haute-Marne), au diocèse de Troyes. « On connaît encore dans ce village la maison d'Arc, que des titres fort anciens désignent comme ayant appartenu, au quinzième siècle, à Jean d'Arc (sans doute le frère de Jeanne d'Arc), demeurant à Domremy. » (E. de Bouteiller et G. de Braux, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc,* Introduction, p. x.) Une plaque commémorative a été placée récemment sur la maison où Jacques d'Arc aurait vu le jour[1].

C'est vers le temps de son mariage, sans doute, que Jacques d'Arc vint s'établir à Domremy. La jeune fille qu'il épousa avait nom Isabelle ou Zabillet Romée, et était de Vouthon, village à sept kilomètres ouest de Domremy, aujourd'hui dans le canton de Gondrecourt. On suppose que Romée n'était en aucune manière son nom de famille, mais un simple surnom donné à l'un des siens, selon l'usage du temps, pour avoir fait le grand pèlerinage de Rome. (E. de Bouteiller et G. de Braux, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, pages XII-XIII. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII,* t. II, p. 43.)

Vouthon était divisée en deux sections, Vouthon-le-Haut et Vouthon-le-Bas, à un kilomètre l'une de l'autre. A laquelle de ces deux sections appartenait la famille de la mère de Jeanne? Probablement à Vouthon-le-Haut, car c'est toujours Vouthon-le-Haut qu'on désignait quand on parlait de Vouthon tout court.

Le père de Jeanne d'Arc n'avait-il ni frères ni sœurs ? Un de ses descendants, Charles du Lys, auteur du *Traité sommaire* dont il sera question plus bas, nous apprend que Jacques d'Arc avait deux frères, nommés l'un Nicolas, l'autre

Charles du Lys avait fait naître Jacques d'Arc à Sermaize. Dans l'édition de 1628, il reconnut son erreur.

Voir sur ce sujet SIMEON LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pages 26, 27.

1. Les découvertes de M. L. Dorez, que nous avons rappelées au chapitre I, ont donné lieu à cette question : Jacques d'Arc, ou ses parents, ne seraient-ils pas sortis du village d'Art-sur-Meurthe, au lieu de Ceffonds? A cette question on ne peut répondre que conjecturalement.

Jean. Nicolas étant mort, sa veuve fut une des marraines de Jeanne d'Arc (*op. cit.*, p. 7). Jean prêta serment, en 1436, comme arpenteur du roi pour les bois et forêts « au département de France » (*op. cit.*, p. 28).

Jacques d'Arc, après le départ de Jeanne pour Chinon, n'eut la joie de la revoir qu'à Reims, à l'occasion du sacre. La ville de Reims se réserva l'honneur de traiter et de défrayer le père de la Pucelle. Charles VII lui fit remettre une somme d'argent et le chargea d'annoncer aux habitants de Domremy et de Greux qu'ils étaient désormais exempts de toute taille.

Puis vinrent les événements douloureux de décembre 1429, de 1430 et 1431, l'échec de La Charité, la sortie de Compiègne, la prise et la captivité de Jeanne, enfin le procès et la sentence de Rouen.

Quand le malheureux père apprit le supplice et la mort cruelle de sa fille, il ne put supporter ce chagrin. Le poète Valéran Varanius (*Procès*, t. V, p. 83), au quatrième chant de son poème *De gestis Joannæ, virginis francæ*, fait dire à Isabelle Romée :

> *Vir meus, audito dilectæ funere prolis,*
> *Oppetiit, mortis causam exsecratus et ignes*[1].

3°.

LA SITUATION DE FORTUNE DE LA FAMILLE DE JEANNE D'ARC.

Les parents de Jeanne d'Arc étaient-ils pauvres ou riches; étaient-ils également éloignés de la richesse et de la pauvreté, dans ce qu'on appelle une honnête aisance?

Deux témoins de l'enquête de 1456, Béatrix, veuve Estellin, et Jeannette, veuve Thiesselin, disaient d'eux qu'ils « n'étaient pas bien riches : *non erant multum divites* ». (*Procès*, t. II, pp. 395, 403.)

Qu'exprime le langage de ces témoins : de la compassion ou

1. Valéran parle-t-il ici en poète ou en historien ?

de l'ironie? Peut être ni l'un ni l'autre. Il est difficile d'en tirer quelque chose de clair.

Sur les trente-quatre témoins de cette même enquête, un seul parle de pauvreté, à propos de Jacques d'Arc et des siens : bons catholiques, de bonne renommée « quoique pauvres, — *quamvis essent pauperes* ». (*Procès*, t. II, p. 401.) Mais il est à noter que ce témoin n'était pas de Domremy : c'était le prêtre Étienne de Sionne, de Roncey, près de Neufchâteau.

Parmi les témoins de Domremy même, qui connaissaient exactement la situation de fortune des parents de la Pucelle, nous entendrons les uns, comme Jeannette, femme Thévenin, comme Mengette, l'une des amies préférées de Jeanne d'Arc, nous parler des fréquentes aumônes de la jeune fille (*Procès*, ibid., pp. 398, 430); d'autres, comme Perrin le Drappier, marguillier de l'église, ajouter que ces aumônes étaient considérables (*ibid.*, p. 413); d'autres enfin, et Jeanne elle-même, signaler les cierges qu'elle faisait brûler à Notre-Dame de Bermont et dans l'église de son petit village.

Ajoutons que l'habitation de la famille ne ressemblait pas à celle des villageois pauvres et besogneux. Elle était solidement construite, puisqu'elle a traversé près de cinq siècles et qu'elle est restée debout; elle fut restaurée à la fin du quinzième siècle, mais non reconstruite. De plus, Jacques d'Arc possédait des *bêtes* et chevaux dont Jeanne parfois s'occupait, et sous ce nom générique de bestiaux ou animaux, — *animalia*, — on doit comprendre toutes les espèces de troupeaux, bœufs, vaches, moutons, brebis, qu'on élevait dans la vallée de la Meuse. Une condition pareille n'est pas de la pauvreté ; c'est au moins de l'aisance.

Ajoutons à cela que Jacques d'Arc et sa femme fondèrent dans l'église de Domremy leurs obits et anniversaires, et deux messes annuelles à célébrer pendant « la semaine des Fontaines ». (*Extrait d'un registre paroissial de l'an 1490*, cité par MM. E. de Bouteiller et G. de Braux dans leur ouvrage : *La Famille de Jeanne d'Arc*, pp. 181, 182.)

Cette aisance allait-elle pour les parents de Jeanne jusqu'à la richesse? constituait-elle une petite fortune? Il faudrait le croire, d'après quelques érudits. Ils font valoir que, en 1419, le château de l'Isle et ses appartenances ayant été mis aux

enchères pour sept années, Jacques d'Arc fut un des deux adjudicataires (acte retrouvé par M. Jean Chapellier et publié en janvier-février dans le *Journal de la Société archéologique lorraine*). Mais la raison principale se tire de l'allégation suivante :

M. Villiaumé, auteur d'une *Histoire de Jeanne d'Arc*, déclara devant MM. de Bouteiller et de Braux tenir d'un de ses grands-oncles, curé de Damvillers (Meuse), mort vers 1820, des pièces qui le conduisaient à cette évaluation des biens de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée. Ces biens, disait-il, « représentaient environ vingt hectares, dont douze en terres, quatre en prés et quatre en bois, dont le Bois Chesnu ; ils avaient de plus leur maison, leur mobilier et une réserve de deux ou trois cents francs (le franc valait treize francs de notre monnaie). Tout cela, d'après l'abbé Mandré (l'oncle en question), constituait une valeur totale de 50.000 francs environ (pour 1812, année où l'abbé parlait ainsi ; cela en ferait bien aujourd'hui 80.000). En faisant valoir eux-mêmes ce bien, leur revenu pouvait atteindre de 4 à 5.000 francs, valeur de nos jours.

« Voilà ce qui expliquerait la possibilité qu'ils avaient de faire la charité et de donner l'hospitalité aux moines, mendiants et aux voyageurs qui passaient souvent dans ce pays. » (E. de Bouteiller et G. de Braux, *La Famille de Jeanne d'Arc*, pp. 185-186.)

Quelque confiance que mérite l'opinion de M. Villiaumé et du curé, son oncle, il nous paraît plus sage et plus sûr de ne pas attribuer une vraie fortune aux parents de Jeanne et de voir en eux des cultivateurs aisés, mais pas davantage.

S'ils n'étaient pas riches, ils étaient du moins estimés et considérés. Ce qui le prouve, c'est d'abord l'unanimité des témoignages qui leur furent rendus dans l'enquête de la réhabilitation ; ce qui le prouve encore, c'est le titre de Doyen (ou sergent, du latin *serviens*) du village, donné à Jacques d'Arc dans un acte de 1423. (Chapellier, *Documents inédits de l'Histoire des Vosges*, t. VIII, p, 72.) Or, ce titre et les fonctions qui en découlaient n'étaient dévolus qu'à des gens d'une probité reconnue. Le doyen prenait rang après le maire et l'échevin, quoique un peu au-dessous. C'était lui qui convoquait les maires, échevins, jurés à leurs réunions ordinaires

ou extraordinaires : il était également chargé de la collecte des tailles. (Siméon Luce, *op. cit.*, p. 40.) L'acte public dans lequel Jacques d'Arc est qualifié de doyen fut rédigé à Maxey-sur-Meuse à la date du 7 octobre 1423.

Autres preuves de la considération dont le père de Jeanne jouissait auprès des habitants du village. En 1423, Greux et Domremy avaient souscrit un tribut annuel au damoiseau de Commercy. Sept habitants de chaque localité s'engagèrent et répondirent pour leurs concitoyens. Jacques d'Arc fut un des sept répondants de Domremy. (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 159-161.)

En 1427, les habitants de Domremy ayant un procès important à soutenir par-devant Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, Jacques d'Arc est désigné dans un acte du 31 mars rédigé à Vaucouleurs comme le fondé de pouvoirs de ses concitoyens. (Chapellier, *Documents inédits de l'Histoire des Vosges*, t. VIII, p. 72.)

Il est vrai qu'il ne figure plus dans un acte postérieur de deux ans relatif au même procès. M. Boucher de Molandon conjecture que Jacques d'Arc dut décliner un mandat qui l'eût mis en rapport avec le capitaine à qui sa fille Jeanne, vers le même temps, demandait de la faire conduire à Chinon. (*Jacques d'Arc, père de la Pucelle*, pp. 25-28, Orléans, Herluison, 1885.)

4°.

LES ARMOIRIES DE LA FAMILLE DE JACQUES D'ARC.

On peut encore invoquer à l'appui des considérations qui précèdent le sceau ou les armoiries dont la famille de Jacques d'Arc était en possession, avant que Jeanne eût quitté son petit village. Nous en avons déjà fait la remarque et nous allons la compléter.

Dans le *Traité sommaire* déjà cité, Charles du Lys nous apprend que Jean du Lys, échevin d'Arras, « retint les armoiries anciennes de la famille Darc, que portait son ayeul Jacques Darc, père de la Pucelle, qui estoient d'un arc bandé de trois flèches, auxquelles il adjousta le timbre comme escuyer, et le

chef d'un lyon passant, à cause de la province à laquelle son roy l'avait habitué ». (*La Famille de Jeanne d'Arc*, par E. de Bouteiller et G. de Braux, pp. 263-268.)

Les lettres patentes de 1612 constatent le même fait. Jean du Lys, disent-elles, « se serait contenté de porter le nom Dulis, retenant les armes du nom et de leur ancienne famille d'Arc, qui sont d'azur à l'arc d'or mis en fasce, chargé de trois flèches entrecroisées, les pointes en haut férues, deux d'or, ferrées et plumetées d'argent, et une d'argent, ferrée et plumetée d'or, et le chef d'argent au lion passant de gueule ». (*Procès*, t. V, p. 228.)

La famille d'Arc avait donc des armoiries à elle avant que Charles VII l'anoblît et lui donnât celles que l'on connaît. Encore que ces armoiries ne constituent qu'un signet et nullement un blason, le timbre ou heaume y manquant, elles établissent que la famille d'Arc sortait du commun. Ces armoiries, les descendants de Pierre du Lys les avaient gardées, sans y joindre celles qu'avait octroyées à la Pucelle le roi Charles VII. Par lettres patentes de 1512, Louis XII autorisa les représentants de cette branche cadette à porter les deux ensemble, « escartelées en mesme escusson ». (*Procès*, t. V, pp. 229-231.)

Les mêmes lettres établirent que « le cri de Charles Dulis (l'un des sollicitants) serait : *La Pucelle !* et que celui de Luc Dulis, escuyer, sieur de Reisnemoulin, frère de Charles (le second sollicitant), serait : *Les Lys !* » (*Procès*, t. V, p. 231.)

5°.

LES FRÈRES ET SŒUR DE JEANNE D'ARC.

Jeanne d'Arc eut une sœur et trois frères. Sa sœur se nommait Catherine.

Ses frères se nommaient Jacques ou Jacquemin, Jean ou Jehan, Pierre ou Pierrelot.

I.

De la sœur de Jeanne d'Arc.

Deux questions se posent à ce sujet :

Qu'advint-il de la sœur de Jeanne et qu'en savons-nous?

Jeanne eut-elle une sœur seulement ou en eut-elle plusieurs?

Ce que nous savons de la sœur de Jeanne, c'est qu'elle se nommait Catherine ; — qu'elle se maria avec Jean Colin, fils de Colin, de Greux; — qu'elle mourut avant le départ de sa sœur pour Chinon.

Ce que nous ne savons pas, c'est si elle était l'aînée de Jeanne ou sa cadette. Vu son mariage, il semblerait qu'elle était son aînée ; mais aucun texte décisif ne l'établit.

Ce qui prouve que cette sœur de Jeanne avait nom Catherine, c'est la déposition de Hellouy Robert, femme de Pariset Lengres, dans l'enquête à laquelle procéda le bailli de Chaumont, le 8 octobre 1555, à Vaucouleurs, au sujet d'un membre (Jehan Royer) de la famille de la Pucelle.

Cette Hellouy Robert était la petite-fille de Jehan le Vauseul et d'Aveline, sœur de la mère de Jeanne d'Arc. Elle déposa tenir de sa mère « que ladite Aveline, grand'mère de la déposante, aurait dit à sa mère que lorsque la Pucelle se départit du pays de Vaucouleurs pour aller sacrer le Roy, ladite Pucelle aurait requis ladite Aveline que, puisqu'elle était enceinte d'enfant, si elle accouchait d'une fille, *elle lui fict mettre en nom Catherine*, pour la soubvenance de feue *Catherine* sa sœur, niepce de ladite Aveline; tellement que la mère d'elle déposant fut nommée Catherine ». (*Nouvelles recherches*..., Enquête du 8 octobre 1455, p. 62.)

Ce qui prouve que cette Catherine, sœur de la Pucelle, fut mariée à Jean Colin, fils de Colin et maire de Greux, c'est l'enquête faite à Domremy le 16 août 1502, à la requête des cousins maternels de Jean du Lys, fils de Pierre du Lys, et neveu de la Pucelle.

Cette enquête, citée par M. Boucher de Molandon (*La Famille de Jeanne d'Arc dans l'Orléanais*, pp. 62-69), révéla par la bouche du huitième déposant, laboureur à Greux, « que Colin,

le maire, fils de Jean Colin, en son vivant maïeur (maire), avait eu espousé la sœur de la Pucelle ».

Si on objectait que Colin, au procès de réhabilitation, n'en dit rien, on répondrait qu'il n'en dit rien parce que rien ne demandait qu'il le dît, et que, l'eût-il dit, les notaires qui reçurent et écrivirent sa déposition purent bien l'oublier ou n'en pas faire mention.

Enfin, la preuve que cette sœur de Jeanne mourut avant le départ de la Pucelle pour Chinon se trouve dans la déposition ci-dessus de la femme Robert Lengres, et dans la requête même de Jeanne. Comme preuve supplémentaire, on peut invoquer le silence fait sur Catherine d'Arc dans les lettres d'anoblissement de la famille de Jeanne.

Jeanne d'Arc eut-elle une ou plusieurs sœurs?

Isabellette, femme de Gérardin d'Épinal, dit, dans sa déposition : « Jeanne alla à Neufchâteau avec son père, ses frères et *ses sœurs.* » (*Procès,* t. II, p. 246.)

Colin, fils de Jean Colin, dit : « Presque chaque samedi, *cum quadam sorore sua* et d'autres femmes, Jeanne allait à l'ermitage de Notre-Dame de Bermont. » (*Ibid.,* p. 433.)

Michel Lebuin, de Domremy, affirme le même fait que le témoin précédent dans les mêmes termes : « *Cum quadam sorore sua* ibat, et candelas portabat. » (*Ibid.*, p. 439.)

Faut-il traduire ces mots latins par *une de ses sœurs*, ou *sa sœur...?*

D'autre part, Jeanne exprimait devant Dunois et l'archevêque de Reims, en marchant sur Paris, le vœu que Dieu la laissât aller rejoindre son père, « ses frères, *sa sœur*, qui seraient grandement joyeux de la voir, — *cum sorore* et fratribus meis ». (*Ibid.*, t. III, p. 15.)

Jeanne avait donc alors une autre sœur que celle dont elle avait eu à pleurer la mort avant son départ pour Chinon...?

Quelque favorables que les textes précédents paraissent à cette conclusion, une simple remarque remet tout en question et laisse subsister l'incertitude.

C'est que l'usage du temps et du pays faisait donner indis-

tinctement le nom de sœur, et aux sœurs proprement dites, et aux belles-sœurs.

Resterait donc à savoir si les témoins, si Jeanne elle-même parlent de ses sœurs propres ou de ses belles-sœurs.

Jean Hordal, dans une lettre du 19 juillet 1609 à Charles du Lys, résout ainsi ces difficultés. « Et faire se pourrait, dit-il, que la déposition du comte de Dunois se devroit entendre de la femme de quelques-uns des frères de ladicte Pucelle, laquelle parlant d'une sœur entendoit parler d'une belle-sœur et femme d'un de ses frères. » (E. de Bouteiller... *La Famille de Jeanne d'Arc*..., p. 17.)

On dit encore que la sœur de Jeanne aurait eu dix-sept ou dix-huit ans à peine à sa mort, arrivée sur la fin de 1428 ou dans les premiers mois de 1429, chose peu conciliable avec son mariage que l'enquête faite en 1502 prouve avoir eu lieu.

L'objection est peu sérieuse : qu'est-ce qui a pu empêcher Catherine d'Arc de se marier à seize ans et de mourir quelques mois après ?

Ce qui est hors de doute, c'est que cette sœur de la Pucelle n'était plus de ce monde lorsque Charles VII anoblit Jeanne et sa famille ; car dans les lettres royales, Jeanne, son père, sa mère, ses trois frères sont nommés à trois reprises différentes, mais Catherine ne l'est pas. (*Procès,* t. V, p. 150.)

Le lecteur peut juger par là du cas qu'il doit faire de l'hypothèse d'une deuxième sœur que quelques érudits donnent à Jeanne, et qui, d'après eux, sera plus tard la fausse Pucelle, dame des Armoises. Compagne de Jeanne, blonde aux longs cheveux, tandis que Jeanne avait les cheveux noirs et courts ; robuste et martiale, tandis que Jeanne aurait été timide et mystique ; cette sœur, qu'ils nomment Claudette, aurait porté l'épée, tandis que Jeanne n'aurait porté que l'étendard. (*La vérité sur Jeanne d'Arc*, par Francis André. Paris, in-18, Chamuel, 1895.) Ce n'est pas là de l'histoire, mais de la fable et de l'imagination pure.

2.

Des frères de Jeanne d'Arc.

Jacquemin. — L'aîné des frères de Jeanne et de toute sa famille était Jacques ou Jacquemin. Dès 1419, il était marié

et il cautionnait son père dans la ferme du château de l'Isle et de ses dépendances. En 1427, sa présence à Vouthon est mentionnée dans un *Exploit de justice tenu par-devant le prévost et son lieutenant.* (*Nouvelles recherches*..., pp. XIX-II.) Peut être s'y était-il transporté pour gérer et cultiver le patrimoine de sa mère. Il eut une fille qu'il maria à son frère Jean et qui eut pour fils Claude du Lys, celui-là même qui fit décorer la façade de la maison paternelle en 1481. L'auteur du *Traité sommaire... de la parenté de la Pucelle,* dit de Jacquemin qu'il « demeura sur les lieux, près de ses père et mère, pour supporter le mesnage de la maison » et qu'il y « décéda peu de temps après de regret et de déplaisir, aussitôt qu'il sceut les tristes nouvelles de la cruelle mort de ladite Pucelle sa sœur. » (*Op. cit.*, chap. III.)

Edmond Richer, dans son *Histoire manuscrite de Jeanne d'Arc*, dit qu'il en fut de Jacquemin comme de son père : ni l'un ni l'autre ne survécurent longtemps à leur bien-aimée Jeanne.

D'après MM. E. de Bouteiller et G. de Braux, des raisons sérieuses autoriseraient à penser que Jacquemin aurait vécu plusieurs années après le supplice de sa sœur, et qu'il aurait eu non seulement une fille, mais un fils nommé Pierre comme son oncle, le jeune frère de Jeanne. Ce fils aurait épousé Jeanne de Prouville, et de cette branche seraient issus les MALEYSSIES, les HORDAL, les VILLEBRESME et les HALDAT, qui figurent dans la famille de Jeanne d'Arc. (*La Famille de Jeanne d'Arc,* pp. 78-83.)

Les mêmes écrivains mentionnent dans leurs *Nouvelles recherches*, pp. XIII, XIV, 109, un arrêt du sénéchal de Fougères qui donne Jacquemin d'Arc pour ancêtre aux Le Châtelain, par les Le Fournier et Villebresme. Jacquemin serait donc allé se fixer en Normandie. Cela prouve combien il est difficile de découvrir la vérité sur certains points d'histoire. Ce qui n'est pas douteux, c'est que l'aîné des frères de la Pucelle était mort lorsque se jugea le procès de réhabilitation ; jamais, en effet, on ne l'y voit mentionné ou nommé.

JEHAN D'ARC (ou du Lys, après l'anoblissement de sa famille), second frère de la Pucelle, suivit de près sa sœur lorsqu'elle partit pour Chinon. Il était avec elle au siège d'Orléans

et fut logé comme elle dans l'hôtel de Jacques Le Boucher. Après la mort de Jeanne, il se tint en compagnie du Roi jusqu'en 1436. Nous verrons ailleurs ce qu'il advint de lui.

Pierre d'Arc (ou du Lys), dit aussi Pierrelot, frère puîné, croit-on, de Jeanne, était avec elle, ainsi que Jean d'Arc, au siège d'Orléans. A Compiègne, il fut fait prisonnier comme sa sœur. Il demeura prisonnier plusieurs années entre les mains du Bâtard de Vergy.

6°.

DES ONCLES, TANTES ET COUSINS MATERNELS DE JEANNE D'ARC.

Nous l'avons déjà dit, Isabelle Romée, mère de la Pucelle, était née à Vouthon, en 1387. Elle avait une sœur et deux frères, sinon trois. Sa sœur, nommée Aveline, fut mariée à Jehan le Vauseul ou le Voyseul avant 1410. Ils eurent deux filles : 1° Jeanne, qui épousa Durand Lassois ou Laxart, de Burey-en-Vaux; 2° Catherine, qui naquit en 1429 et fut ainsi nommée en souvenir de Catherine, sœur de la Pucelle. (E. de Bouteiller et G. de Braux, *La Famille de Jeanne d'Arc*, pp. 93, 169-170; — *Nouvelles recherches...*, Introduction, p. XI.)

Les deux frères connus de la mère de Jeanne furent Jehan dit de Vouthon et Dominique ou Vougin qui vint mourir dans l'Orléanais, quelques années après sa sœur. (Boucher de Molandon, *Un oncle de Jeanne d'Arc oublié.*)

Jehan de Vouthon, époux de Marguerite Colnel, quitta le pays en 1416 et vint se fixer à Sermaize (Marne) avec ses enfants. Il y exerça le métier de couvreur, dont il garda le surnom (*Nouvelles recherches*, p. XC), et y vécut jusqu'en 1446. (Boucher de Molandon, *La Famille de Jeanne dans l'Orléanais*, pp. 124-125.)

Jehan de Vouthon eut trois fils et une fille. Les trois fils furent Perresson ou Pierresson, Perrinet et Nicolas; sa fille eut nom Mengotte. Avec Henry Perrinet, son petit-fils, mort sans postérité, s'éteignit le nom de Jehan de Vouthon. Les descendants de sa fille se sont perpétués jusqu'à nos jours. (*Nouvelles recherches...*, p. XIX.)

Charles du Lys, auteur du *Traité sommaire...*, nous ap-

prend que Nicolas, fils de Jehan de Vouthon, entra comme religieux profès à l'abbaye de Cheminon, de l'ordre de Cîteaux, à 4 kilomètres de Sermaize. Jeanne d'Arc, dont il était cousin germain, lui « fit donner dispense et permission de son abbé pour lui servir de chapelain et aumônier ». (*Traité sommaire...*, p. 8.)

Nous avons dit que la mère de Jeanne d'Arc eut deux frères, sinon trois. Si elle en eut un troisième, nous le trouverions dans un certain Henri de Vouthon, qui devint curé de Sermaize et mourut dans l'exercice de ses fonctions pastorales. Un des témoins de l'enquête des 2 et 3 novembre 1476, reproduite par MM. de Bouteiller et de Braux, Jehan Collin, l'aîné, natif et habitant de Sermaize, dit de son curé Henry de Vouthon qu'il était « natif du dit Voulton (Vouthon), en Barrois », qu'il « réputait les Voultons (Perrinet et Perresson) ses prochains parents..., et que après son trespas, lesdits Perrinet, Perresson et Mengotte leur sœur ont prins et emporté par portions égales toute la succession mobiliaire et immobiliaire d'icelluy feu messire Henry de Voulton, comme ses plus prochains linagers habiles à luy succéder, sans que aulcun empeschemnnt leur en fust ni ayt été depuis lors mis, fait ou donné ». (*Nouvelles recherches...*, p. 14-15.)

La parenté du curé de Sermaize avec les neveux d'Isabelle Romée et par suite avec elle se trouve, par ce témoignage, nettement établie. Reste à savoir si cet ecclésiastique était l'oncle ou seulement le cousin desdits Perrinet, Perresson et Mengotte, le frère ou seulement le neveu de la mère de Jeanne. MM. de Bouteiller et de Braux voient en lui frère Nicolas, le religieux de Cheminon, qui, ayant quitté son couvent, « aurait obtenu, en souvenir des services rendus par lui à la Pucelle, la cure d'une ville où se trouvaient réunis ses plus proches parents. Il aurait alors quitté son nom monastique de Nicolas pour reprendre celui de Henry, qu'il avait reçu au baptême et qu'il avait déjà donné à Henry de Voulthon, son neveu, fils de son frère Perrinet ». (*Nouvelles recherches*, pp. XX-XXI.)

Ce sont là, MM. de Bouteiller et de Braux en conviennent, de pures hypothèses. Tout document à l'appui faisant défaut, il semble plus raisonnable de maintenir la distinction des deux

personnages parents de la Pucelle, et de ne pas les identifier.

Ces hypothèses d'ailleurs sont difficiles à concilier avec la déposition d'une certaine Jehanne, « native de Sermaize, en laquelle elle a continuellement demouré, âgée d'environ quatre-vingt ans ». La déposante dit « avoir vu audit lieu de Sermaize un nommé messire Henry de Voulton, lequel depuis qu'il arriva audit Sermaize du pays de Barrois, a esté curé de la cure dudit lieu, lequel a toujours réputé Perrinet, Perresson et Mengotte leur sœur ses parents prochains ». (*Op. cit.* pp. 15-16.) Or, si cet Henry de Vouthon eût été le frère des personnages désignés, ladite déposante l'eût su, ce semble, et l'eût dit.

Si nous ne pouvons savoir à quel degré au juste le curé de Sermaize était parent de Jeanne d'Arc, les témoignages qui précèdent suffisent à établir qu'il était son proche parent : son oncle ou son cousin, et par conséquent le frère, le cousin ou le neveu de sa mère Isabelle.

Une circonstance de laquelle nous avons fait mention au chapitre III de cette Histoire se rapporte à la fille de Jeanne de Vouthon, Mengotte, cousine germaine de Jeanne d'Arc. Cette cousine fut mariée à un jeune homme de Sermaize, nommé Collot Turlaut. Deux ou trois ans après ce mariage, le comte de Salm assiégea l'église de Sermaize où les Français s'étaient retranchés. Un coup de bombarde atteignit Turlaut et le frappa mortellement. Un an et demi après la mort de son mari, sa jeune veuve se remariait. (E. de Bouteiller et G. de Braux, *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, p. 8. Enquête des 2-3 novembre 1476.)

7°.

DE DURAND LAXART. — ÉTAIT-IL L'ONCLE OU LE COUSIN PAR ALLIANCE DE JEANNE D'ARC?

La sœur de la mère de Jeanne, Aveline, habita quelque temps Sauvigny après son mariage avec Jean Le Voyseul ou Le Vauseul. Plus tard, elle vint s'établir à Burey-en-Vaulx ou Burey-le-Petit, et elle y était en 1428. L'enquête du 8 octobre 1555 faite à Vaucouleurs, à la requête de Jean Royer des-

cendant d'Aveline, sœur d'Isabelle Romée, nous apprend par la bouche de plusieurs témoins (*Nouvelles recherches...*, pp. 51, 54, 56) que la fille d'Aveline, Jehanne, « fut mariée avec un nommé Durand Lassois, demourant audit Burey », et plus tard à Sauvoy.

Durand Lassois[1] est celui que le procès de réhabilitation nomme Durand Laxart, « soit par suite d'une faute d'écriture, soit par l'emploi d'une forme empruntée au patois local; car on trouve à chaque page des enquêtes le nom de Lassois avec des variantes peu importantes ». (*Ibid.*, pp. XXI-XXII.) Par conséquent, Durand Laxart était, non l'oncle de Jeanne d'Arc, mais le mari de sa cousine germaine. Ce n'est pas lui, du reste, qui dans sa déposition se qualifie d'oncle de la Pucelle : il se borne à dire que Jeanne était de la parenté de sa femme : « *Johanna articulata erat de parentela Johannæ uxoris suæ.* » (*Procès*, t. II, p. 443.) Jeanne lui donnait la qualification d'oncle, en vertu de l'usage qui faisait donner ce titre aux cousins germains plus avancés en âge. (Boucher de Molandon, *La Famille de Jeanne d'Arc dans l'Orléanais*, pp. 144-147.)

A la fin du quatrième volume, qui traitera du procès de réhabilitation, procès ouvert à la requête de la mère et des frères de Jeanne d'Arc, au nom de la famille et de tous les parents, nous dirons ce que devinrent Isabelle Romée, Jean et Pierre d'Arc, et nous y ajouterons quelques mots sur leur descendance.

8°.

DE JEAN HORDAL ET CHARLES DU LYS.

Pour le moment, nous remarquerons que Charles du Lys, magistrat érudit du commencement du dix-septième siècle, et Jean Hordal, professeur à l'Université de Pont-à-Mousson, dont le lecteur a rencontré les noms dans cet *Appendice* et dans l'*Introduction*, appartenaient à la lignée des frères de Jeanne d'Arc.

1. Il était né vers 1396. Il eut un fils, Thiébaut, qui alla demeurer à Sauvoy, prévôté de Vaucouleurs. (Cf. C. Chévelle, *La famille Laxart*, p. 15. Broch. in-8°, Nancy, 1899.)

Jean Hordal avait été avocat au Parlement de Toulouse. Il descendait d'une fille de Pierre d'Arc, troisième frère de Jeanne, laquelle épousa Étienne Hordal. (E. de Bouteiller et G. de Braux, *La Famille de Jeanne d'Arc*, pp. 38-39.) Jean Hordal fut « l'un des quatre professeurs ordinaires en la Faculté des droits civils et canons » de l'Université de Pont-à-Mousson (1596), et anobli en cette qualité. Cette Université avait été fondée en 1572 par Charles III, duc de Lorraine ; elle fut longtemps florissante et compta jusqu'à 2.000 élèves. En 1756, le roi Stanislas la transféra à Nancy. (*Op. cit.*, p. 218.)

Jean Hordal écrivit en latin la *Biographie*, ou plutôt l'*Éloge* de Jeanne d'Arc. Il ne justifie pas le titre qu'il lui a donné : *Heroinæ nobilissimæ Johannæ Darc, Lotharingæ, vulgo Aurelianensis Puellæ, historia*, in-4°, Pont-à-Mousson, 1612.

Charles du Lys écrivit en français son ouvrage sur la famille et la parenté de la Pucelle. Trois éditions parurent en 1610, en 1612 et en 1628.

La première avait pour titre :

De l'extraction et parenté de la Pucelle d'Orléans avec la généalogie de ceux qui se trouvent descendus de ses frères. Paris, in-4°, 1610.

Le titre de la deuxième était :

Discours sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans et de ses frères. Paris, in-8° de 70 pages, 1612.

La troisième avait le même titre, sauf le premier mot qui était :

Traité sommaire, au lieu de *Discours sommaire*. In-4° de 52 pages, Paris, 1628, Edme Martin.

Charles du Lys était conseiller et avocat général du Roi en la Cour des aides à Paris. Permission lui fut accordée, par lettres patentes du 25 septembre 1612, de prendre les armoiries octroyées par Charles VII à la Pucelle. (*Procès*, t. V, p. 225.)

APPENDICE IV.

De la nationalité de Jeanne d'Arc.

Il est arrivé pour la question de la nationalité de Jeanne d'Arc ce qui arrive pour bien d'autres : on l'a compliquée au lieu de la simplifier, et à force de vouloir l'éclaircir, on l'a embrouillée et obscurcie.

D'après certains érudits, Jeanne serait née sujette du duc de Lorraine ; cette thèse paraît aujourd'hui abandonnée. D'après d'autres, elle aurait été sujette du duc de Bar. — D'autres savants font de la Pucelle une Champenoise, et par conséquent une Française, la Champagne faisant alors partie du royaume. D'autres enfin nient que Jeanne ait été Lorraine, ou Barroise, ou Champenoise ; elle était, disent-ils, tout simplement Française ; Domremy, sa patrie, étant, au commencement du quinzième siècle, uniquement français[1].

1. Les lecteurs, curieux de juger par eux-mêmes des pièces présentées au débat, pourront consulter, entre autres écrits, les suivants :

ATHANASE RENARD, *Souvenirs du Bassigny Champenois*, 1851 : Jeanne d'Arc était-elle Française? 1852, 55, 57.

L'abbé E. MISSET, *Jeanne d'Arc Champenoise.* Brochure in-8°. Paris, Champion, 1895, et autres brochures du même auteur sur ce sujet, jusqu'à celle qui a paru sous ce titre : *Jeanne d'Arc Champenoise. La nationalité de Jeanne d'Arc et celle de saint Pierre Fourrier.* Broch. in-8°. Paris, Champion, 1898.

Jeanne d'Arc, la bonne Lorraine, ou *Réponse à Jeanne d'Arc Champenoise*, par l'abbé EDMOND L'HÔTE, chanoine honoraire, professeur au grand séminaire de Saint-Dié. In-8° de 116 pages. Saint-Dié, Humbert, 1895.

Étude sur la vraie nationalité de Jeanne d'Arc, par M. CHAPELLIER, instituteur en retraite. In-8°, Saint-Dié, 1870.

Jeanne d'Arc est-elle Lorraine? Trois brochures de M. HENRI LEPAGE publiées en 1852, 1855, 1856. D'après cet érudit, Jeanne d'Arc était une sujette d'Édouard, duc de Bar.

Nouvel aperçu sur Domremy, pays de Jeanne d'Arc. In-8° de

Dans le présent appendice, nous nous poserons ces deux questions :

1° En quel sens Jeanne d'Arc doit-elle être réputée et dite Lorraine ?

2° En quel sens doit-elle être réputée et dite Française ?

PREMIÈRE QUESTION.

Jeanne d'Arc doit-elle être réputée et dite Lorraine ?

Dans sa ballade des *Dames du temps jadis*, trente ans seulement après le supplice du Vieux-Marché, François Villon demande ce que sont devenues

La reine blanche comme un lys
Qui chantait à voix de sirène.
Berthe au grand pied, Biétris, Allys,
. . . .
Et Jehanne la bonne Lorraine
Qu'Anglais brûlèrent à Rouen ;
Où sont-ils, Vierge souveraine ?
Mais où sont les neiges d'antan !

Est-ce de ces vers touchants de Villon que date l'usage de qualifier Jeanne d'Arc de *Lorraine*, ou faut-il remonter plus haut? Oui, il faut remonter encore plus haut; d'abord jusqu'aux chroniqueurs contemporains qui ne qualifient guère la Pucelle autrement; puis jusqu'à Jeanne elle-même, car elle a été la première à se donner cette qualification.

Parmi les chroniqueurs et écrivains du temps, Perceval de Cagny, le héraut Berri, l'auteur du *Journal du siège d'Orléans* (*Procès*, t. IV, pp. 3, 52, 118), Mathieu Thomassin (*ibid.*, p. 304), le greffier de la Chambre des comptes de Bra-

19 pages, 1895. « Ni Lorraine, ni Champenoise, Française uniquement », dit, dans cette brochure, M. Maurice Poinsignon, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris.

Pour une bibliographie plus complète, consulter le *Livre d'or de Jeanne d'Arc* (grand in-8° de 1008 pages, Paris, 1893) publié par M. Pierre Lanéry d'Arc, pp. 295-304, et le *Répertoire des sources historiques du Moyen âge*, par M. l'abbé Ulysse Chevalier, nouvelle édition, au mot Jeanne d'Arc.

bant (p. 426), Lefèvre de Saint-Remi (p. 430), Walter Bower (p. 478), Eberhard Windecke (p. 488), Jean Bréhal, dans sa récapitulation (P. Ayrolles, *Jeanne d'Arc devant l'Église de son temps*, p. 456), et beaucoup d'autres écrivains désignent Jeanne comme originaire de la Lorraine, des Marches de Lorraine, du pays situé sur les confins de la Lorraine et du royaume. « La susdite Pucelle était *de Lorraine* », dit Mathieu Thomassin. « En ces temps, il se leva *dans la Lorraine* une jeune fille... », dit Eberhard Windecke. « Quædam puella, *oriunda ex Lotharingia* », dit le greffier de Brabant.

Le chevalier d'Aulon, écuyer de Jeanne, Guillaume de Richarville, panetier de la cour, n'en parlent pas autrement. « Ladite Pucelle *était des parties de Lorraine* », dit Jean d'Aulon (*Procès*, t. III, p. 209). « Cette bergerette, dite *la Pucelle*, était *originaire de Lorraine* », dit pareillement Richarville (*ibid.*, p. 21).

Cette opinion s'accrédita si bien, que tous les écrivains qui se sont occupés de la Pucelle aux quinzième et seizième siècles ne lui assignent d'autre berceau, lorsqu'ils le mentionnent, que le pays de Lorraine. Jean Hordal, l'auteur de la première biographie latine de Jeanne d'Arc, à la famille de laquelle il appartenait, donne pour titre à son opuscule : *Heroinæ nobilissimæ Joannæ Darc.* LOTHARINGÆ... *puellæ Historia* (Ponti-Mussi, in-8°, MDCXII). A la partie biographique de cet écrit, Hordal a joint des éloges de Jeanne tirés d'un certain nombre d'écrivains de son temps, jurisconsultes, théologiens, médecins, historiens français et étrangers. Edmond Richer a fait de même dans le quatrième livre de son *Histoire de la Pucelle*. Toutes les fois que ces auteurs parlent du pays de Jeanne, ils nomment la Lorraine. Ainsi s'expriment dans l'opuscule de Hordal : Pie II (p. 37) ; — Philippe de Bergame (p. 40) ; — Joannes Nauclerus (p. 53) ; — Gilbert Génébrard, archevêque d'Aix (p. 92) ; — Étienne Forcadel, professeur de droit à Toulouse (pp. 100-101) ; — Nicolas Vigner, médecin (p. 113) ; — Baptiste Fulgose (pp. 114-115) ; — Henri Pantaléon, de Bâle (p. 118) ; — Pontus Heuterus (p. 119) ; — François des Rosiers, archidiacre de Toul (p. 139) ; — Opmeerus d'Amsterdam (p. 141) ; — Georges Braun (p. 144), — aux-

quels Richer ajoute Martin Delrio, jésuite normand (*Histoire manuscrite*, liv. IV, fol. 135); — Henricus Kormannus, jurisconsulte allemand (fol. 138 verso); — Symphorianus Camperius (fol. 140); — Paulus Æmilius, historien italien (fol. 158), — et Paulus Constantinus (fol. 166 verso). Un manuscrit des premières années du seizième siècle, cité par J. Quicherat, a pour titre : *Libri quatuor de gestis Johannæ Puellæ Lotharingæ*. (*Procès*, t. V, p. 83.)

D'où il suit que si le nom de *Pucelle d'Orléans* est, depuis le dix-huitième siècle, celui sous lequel historiens et poètes désignent ordinairement Jeanne d'Arc, à la fin du quinzième et durant le seizième le nom de *Pucelle Lorraine*, PUELLA LOTHARINGA, est celui sous lequel à la fin du quinzième et de 1500 à 1612 elle était désignée.

Du reste, en la rattachant au pays de Lorraine, ces auteurs suivaient simplement l'exemple que Jeanne d'Arc avait donné la première; car c'est elle qui a été la première à se qualifier de Lorraine.

En effet, son parent Laxart et son hôtesse de Vaucouleurs nous apprennent qu'elle leur tenait ce langage : « N'a-t-il pas été annoncé que la France serait perdue par une femme et qu'elle serait ensuite sauvée par une vierge? Eh bien, cette vierge est une vierge des Marches de Lorraine, — *Prophetizatum fuit quod Francia... per unam virginem de* MARCHIIS LOTHARINGIÆ *restauraretur*. » (*Procès*, t. II, pp. 444, 446. Dépositions de Laxart et de Catherine Le Royer.)

Mais n'était-ce pas là une erreur; à quel titre la Pucelle pouvait-elle se dire Lorraine?

Elle le pouvait en s'autorisant de ce fait que Domremy se trouvait géographiquement en terre Barroise et que le Barrois était compris dans ce qu'on appelait les « Marches ou pays de Lorraine ». En ce quinzième siècle, quoi qu'il en fût des limites politiques de la France, du duché de Bar et du duché de Lorraine, on désignait sous le nom de *Marches de Lorraine* le territoire situé à la limite du royaume de France, entre la province de Champagne, le duché de Lorraine et « les Allemaignes ». Mathieu Thomassin (*Procès*, t. IV, p. 304) dira : « Vaucouleurs en Lorraine »; et cependant Vaucouleurs,

de l'aveu de tous, appartenait au royaume : c'était la forteresse la plus avancée du nord-est qui protégeât la France contre l'empire et contre le duché de Lorraine. Preuve surabondante que le Barrois était réputé pays lorrain avant de le devenir politiquement; ce qui n'arriva qu'en 1431, lorsque le duc de Bar, René d'Anjou, unit à son duché de Bar le duché de Lorraine.

Le langage tenu par Jeanne d'Arc, l'opinion régnante des quinzième et seizième siècles, et une possession séculaire, tels sont les titres qui autorisent à qualifier de Lorraine, sans blesser la vérité et, avec Villon, de bonne Lorraine, la libératrice d'Orléans. Comme le formule très justement M. le chanoine l'Hôte, de Saint-Dié, si Domremy, village natal de Jeanne d'Arc, n'appartenait pas au duché de Lorraine, il appartenait alors et il appartient toujours au pays de Lorraine.

A propos de sa naissance en ces Marches Lorraines voisines du Saint-Empire, nous rapporterons cette remarque judicieuse d'Edmond Richer :

« Et semble, dit-il en son Histoire de l'héroïne, que Dieu par sa providence l'aye voulu choisir à un recoin et extrémité du royaume de France, le plus éloigné de la cour du Roy, et au païs où les Anglois et Bourguignons estoient les plus puissants et fort grossière, menant une vie toute champestre, afin de lever tous les soupçons qu'on pourroit former qu'elle auroit esté instruite pour jouer ce personnage. Ceux qui la cognoissoient estoient grandement esbahys de sa résolution, veu même sa rudesse et sa simplicité : ce qui faisoit juger à plusieurs qu'elle avoit des mouvements divins[1]. »

SECONDE QUESTION.

En quel sens Jeanne d'Arc doit être réputée et dite Française?

On peut prendre le mot « Français » en deux sens : en un sens large, géographique et ethnographique, et en un sens

1. E. Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, t. I, p. 70. 2 vol. in-8°, 1911, Paris, Desclée, éditeur.

strict et politique. Le premier sens indique la communauté de sang, de race, de mœurs, de langue, d'origine; le second indique le lien politique que la nature, la tradition, parfois des cironstances très peu naturelles, par exemple la violence, la conquête, ont imposé à une province ou à une localité. Les Alsaciens sont aujourd'hui Français au point de vue ethnographique : ils sont Allemands au point de vue politique et par le droit du plus fort.

Jeanne d'Arc était-elle Française, et de quelle manière?

1° Elle l'était certainement, géographiquement et ethnographiquement parlant[1]; elle appartenait à un pays qui était et qui est absolument français. Barroise, ou Lorraine, ou Champenoise, Jeanne est toujours Française ; et dans les deux premiers cas, elle l'est, non quoique Barroise ou Lorraine, mais parce qu'elle appartenait au Barrois ou à la Lorraine. Ecoutons à ce propos un écrivain absolument désintéressé dans la question qui émeut si fort les érudits lorrains et champenois, et d'une autorité incontestée en matière de géographie :

« Malgré son nom allemand, dit Élisée Reclus, l'auteur de la *Nouvelle Géographie universelle*, la Lorraine est un pays non moins français que l'Ile-de-France. Aussi loin qu'on remonte vers le passé dans l'étude des archives, on constate

1. Un point qu'il ne faut pas perdre de vue et qui est au-dessus de toute discussion, c'est que Domremy était en pays Barrois. Un écrivain du dix-huitième siècle, le chanoine vosgien, qui était de Vaucouleurs, fait observer que, géographiquement parlant, le pays Barrois comprenait tout le pays situé des deux côtés de la Meuse, entre la Champagne d'une part et la Lorraine proprement dite de l'autre. Par conséquent, Domremy, village riverain de la Meuse, se trouvait en pays Barrois.

C'est une chose dont convient Jules Quicherat dans une lettre mentionnée par M. Chappellier. On lit dans le *Mistère d'Orléans* que la Pucelle

« Est venue de terre lointaine,
De Barois, pays de Loraine. »

Telle était l'opinion du cardinal Mathieu, lorrain lui-même. Au point de vue géographique, disait-il à l'auteur de ces lignes, Jeanne était du pays Barrois.

que les habitants de la Lorraine parlaient un idiome d'origine latine, qui, réduit à l'état de patois, disparaît de jour en jour devant la langue policée. » (Élisée Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. II, LA FRANCE, p. 848. Gr. in-8°; Paris, Hachette, 1855.)

Désirerait-on un argument moins scientifique, irréfutable cependant, parce qu'il est du ressort du simple bon sens, l'évêque de Nancy, Mgr Turinaz, le présentera excellemment en ces termes :

« Est-ce que, demande-t-il, à l'époque de Jeanne d'Arc, les Bourguignons et les Bretons, quoique gouvernés par leurs ducs, n'étaient pas Français? Pourquoi les Lorrains ne le seraient-ils pas? La soumission de fait au roi de France établissait-elle à elle seule la nationalité française? Faut-il dire que demain les provinces de notre pays pourront, au gré des événements, n'être plus françaises? Est-ce que, au lendemain de la conquête prussienne, les Alsaciens-Lorrains n'étaient plus Français? » (*Lettres du 22 et du 31 décembre 1894 à M. l'abbé Misset. — Semaine religieuse* de Nancy du 22 décembre 1894 et du 5 janvier 1895.)

2° Mais Jeanne d'Arc n'était pas seulement Française au point de vue géographique et ethnographique, comme les Bretons et les Bourguignons de son temps l'étaient, comme le sont les Alsaciens-Lorrains de nos jours ; elle l'était encore par le lien d'une dépendance politique sinon directe, du moins indirecte rattachant Domremy au royaume.

Elle serait directement et strictement Française, si un document absolument probant établissait que Domremy, en ces années 1412-1431, appartenait proprement et uniquement au royaume, comme y appartenaient Tours, Poitiers et Vaucouleurs. Mais sur ce point la preuve décisive n'a point été donnée, et de graves érudits soutiennent que Domremy en ce temps-là, que la maison même de la famille d'Arc dépendaient directement du duc de Bar, et indirectement seulement du roi de France, son suzerain.

Pour se rendre compte de l'état de la question, il faut se souvenir que le traité de Bruges de 1301 obligea les comtes de Bar de faire hommage à Philippe le Bel et à ses successeurs de

la partie du Barrois située sur la rive gauche de la Meuse. Par suite, Domremy subit cette condition du Barrois mouvant et dépendit directement des ducs de Bar, indirectement des rois de France.

Mais, en ce temps-là, les rois de France ne négligeaient aucune occasion d'étendre les limites propres du royaume, et au temps de Jeanne il se trouva, dit-on, que Domremy fut divisé en deux parties séparées par le ruisseau des Trois-Fontaines, l'une au nord, qui était Champagne et France, l'autre au midi, qui était du Barrois proprement dit. « Cette dernière partie, la plus considérable, renfermait l'église et la maison de la Pucelle qui était conséquemment de nationalité barrisienne. » (M. Bourgaut, curé de Domremy, *Guide du Pèlerin*.)

M. Chappellier, bibliothécaire d'Épinal, place le ruisseau qui séparait Greux de Domremy « à l'extrémité nord. Une seule maison se trouvait sur la gauche, au nord ; c'était Champagne. A droite, se groupait tout le village, et il était du Barrois. » De ce côté était la maison natale de la Pucelle. Elle ne serait donc pas née en terre française. (*Étude sur Domremy*, pp. 36, 37, 46, 47.)

3° Ces précisions faites, énumérons les opinions entre lesquelles, politiquement parlant, les historiens se divisent.

Une première opinion est celle qui veut que Jeanne soit proprement et directement Française. D'après cette opinion, Domremy, du temps de l'héroïne, aurait appartenu au royaume. A cette opinion semblent se ranger les juges du procès de Rouen (t. I, pp. 208, 209) ; — l'inquisiteur Jean Bréhal (*Recollectio*, p. 11, in-8°, édit. des PP. Belon et Balme) ; — Perceval de Boulainvilliers (*Procès*, t. V, pp. 115-126).

Parmi les modernes, on peut citer Vallet de Viriville et Auguste Longnon : d'après eux, « Domremy demeura constamment français ». Ils rattachent le village natal de Jeanne à la châtellenie de Vaucouleurs. (*Histoire de Charles VII*, t. II, 42, 43 ; *Les limites de la France à l'époque de Jeanne d'Arc*, 14.) Mais sur ce point ils sont manifestement dans l'erreur : jamais Domremy n'a dépendu de Vaucouleurs et de sa châtelnie. (Chappellier, *op. cit.*, p. 13.)

M. l'abbé Misset, ancien directeur de l'institution Lomond, à

Paris, observe que Domremy dépendait alors du bailliage de Chaumont et de la prévôté d'Andelot-et-Montéclaire. Or, cette prévôté et ce bailliage, comme qui dirait cet arrondissement et ce département, faisaient partie de la province de Champagne. Par conséquent, « au point de vue administratif, fiscal, judiciaire, politique, géographique, Jeanne d'Arc serait née au royaume et serait par conséquent *Champenoise* et *Française* ». (*Jeanne d'Arc Champenoise*, p. 9.)

Henri Wallon et Siméon Luce admettent la division de Domremy en deux parties, l'une française, l'autre barroise; mais au contraire de MM. Bourgaut et Chappelier, ils placent la plus considérable sur la rive nord du ruisseau des Trois-Fontaines, en terre française, et ils y font naître Jeanne d'Arc. Il ne manque à ces opinions que des preuves décisives.

Il n'y a pas à insister, pour établir que Jeanne est née sujette directement du roi de France, sur l'exemption des tailles et impôts octroyée à l'occasion du sacre par Charles VII aux habitants de Greux-Domremy, et sur l'anoblissement qu'il fit de l'héroïne.

On répondrait, non sans raison, que les rois de France ne se gênaient pas pour lever des impôts en dehors de leur domaine, et qu'ils revendiquaient le droit d'anoblissement comme un droit régulier, qu'ils exerçaient au gré de leur souveraineté

Dans la note 1 de la page 208 de son ouvrage sur Jeanne à Domremy, Siméon Luce propose une solution qui tournerait la difficulté, dans le cas où l'héroïne ne serait pas née au royaume. « En vertu du système d'entrecours auquel étaient soumis la plupart des villages mi-partie du royaume et du duché de Bar, remarque-t-il, Jacques d'Arc, né à Ceffonds et par cela originaire du royaume, aurait pu demeurer sur la partie barroise de Domremy sans cesser pour cela, grâce à l'entrecours, d'être l'homme du roi de France. »

Cette solution n'est pas aussi simple qu'elle le paraît.

1° Ce n'est pas chose prouvée que Jacques d'Arc fût né à Ceffonds; c'est chose probable seulement;

2° M. Chappelier (ouvrage cité, p. 45) mentionne une coutume qui réduirait à néant l'observation de Siméon Luce. D'après cette coutume, propre au bailliage de Chaumont duquel

Ceffonds dépendait, les enfants de Jacques d'Arc devaient être de la nationalité de leur mère. Cette coutume était ainsi formulée : *Le fruit ensuit le ventre et la condition d'icelui.* Or, la femme de Jacques d'Arc, Isabelle Romée, était de Vouthon, par conséquent du duché de Bar. Donc, de ce fait, sa fille Jeanne eût été non Française, mais Barrisienne.

4° *M. le comte de Pange et le docteur Guillaume.* — Dans ces dernières années, la lutte entre les deux opinions opposées n'a point cessé et l'argument décisif qu'on attend ne semble pas avoir été encore produit. En deux articles qu'on peut lire dans l'*Annuaire-Bulletin* de la Société de l'Histoire de France (1901, pp. 169-208 ; 1903, pp. 270, 271 : *Le pays de Jeanne d'Arc)*, M. le comte de Pange revient au sentiment qui fait naître la Pucelle dans le Barrois mouvant et ne la rattache qu'indirectement au royaume.

« La question, observe cet érudit, n'est pas de savoir si Jeanne était de la prévôté d'Andelot, bailliage de Chaumont, mais si elle était de ce bailliage et de cette prévôté indirectement « sans moyen », c'est-à-dire si elle était du fief direct d'Andelot et Chaumont et non de l'arrière-fief. Si elle était du fief, elle était Champenoise et du royaume; était-elle de l'arrière-fief, elle était du Barrois et Lorraine. » (*Op. cit.*, p. 172.

Or, poursuit M. de Pange, « il n'y a pas à chercher si Jeanne d'Arc était de la prévôté d'Andelot en Champagne ou de celle de Gondrecourt en Barrois. Elle était de l'une et de l'autre suivant qu'on se plaçât au point de vue du fief ou de l'arrière-fief. En tant que fief tenu du duc de Bar par le seigneur du village, Domremy était de la prévôté de Gondrecourt, bailliage du Bassigny. En tant que fief tenu du roi de France par le duc de Bar et constituant pour le seigneur du village un arrière-fief, il était de la prévôté d'Andelot, bailliage de Chaumont ».

L'auteur de l'article fait observer que la paroisse de Greux se composait de deux villages, de deux « bans ou finaiges », celui de Greux et celui de Domremy. Ni l'un ni l'autre n'a jamais dépendu de la Champagne comtale. Le « ban » de Greux dépendait du temporel de l'évêché de Toul. Entre 1388 et 1423, le royaume en dépouilla l'évêché de Toul pour le

rattacher à la Champagne. Mais le « ban » de Domremy demeura intact : il ne constitua qu'un arrière-fief de la couronne, possédé par les ducs de Bar, *de temps immémorial*, et dont la mouvance ne fut jamais contestée. Chose importante : depuis 1334, une pierre marquait les limites des deux parties barroise et touloise de Greux. Cette pierre les marquait encore en 1459. Cette année-là, les habitants de Domremy ayant réclamé par l'entremise du duc de Bar contre une mesure des gens du roi, Charles VII reconnut, dans l'accord auquel on aboutit, « que le ban de Domremy de la paroisse de Greux était en dehors du royaume ». La maison natale de Jeanne se trouvant en cette partie de la paroisse, il y aurait donc lieu de conclure qu'elle ne dépendait qu'indirectement du royaume. (*Annuaire cité*, année 1901, pp. 170-177.)

Mais M. le comte de Pange n'a pas fermé la bouche à ses adversaires. En 1908, le docteur Guillaume, bibliothécaire de la Société d'archéologie de Chaumont, a publié sur *Les Problèmes de l'Histoire de Jeanne d'Arc* une étude dans laquelle il reprend la question de la nationalité de la Pucelle et soutient « qu'étant née et domiciliée dans la partie de Domremy qui était non arrière-fief, mais fief royal, elle était tout à fait et directement Française ». (*Ouvrage cité*, p. 77, in-12. Chaumont, Cavaniol, éditeur, 1908.)

Cette thèse revient en somme à celle de l'abbé Misset auquel, du reste, l'auteur rend hommage.

Pour l'établir, le docteur Guillaume s'efforce de prouver que Domremy, au temps de Jeanne d'Arc, « appartenait à la fois au roi de France, au duc de Bar et à l'évêque de Toul ». C'était un village *franco-barrois-toulois*. (*Ibid.*, pp. 65, 66.) En outre, le docteur pense que le ruisseau des Trois-Fontaines suivait au temps de la Pucelle le même cours qu'il suit aujourd'hui.

Pourtant, Domremy ne dépendait que d'un seigneur unique, le sire de Bourlemont. Seulement, un certain nombre de maisons, les personnes qui les habitaient et la partie du finage correspondant à ces maisons, les sires de Bourlemont les tenaient en fief du roi de France. Or, remarque notre auteur, la maison de Jeanne était dans cette partie du village. « Par

conséquent, Jeanne était sujette du roi et pouvait se réclamer des lois françaises. » (*Ibid.*, pp. 66, 67.)

En confirmation de ce qu'il avance, le docteur Guillaume s'efforce de prouver que « Domremy, fief des sires de Bourlemont, châtellenie de Gondrecourt, faisait partie du comté de Champagne et était classé dans la prévôté d'Andelot-Montéclaire, bailliage de Chaumont ». (*Ibid.*, p. 39.)

L'argumentation est simple : il s'agit d'un point unique à démontrer, à savoir que les sires de Domremy possédaient la partie dans laquelle se trouvait la maison de la famille d'Arc, comme fief direct de la couronne de France. Nous laissons au lecteur le soin de s'assurer si la preuve en a été victorieusement présentée.

Pour résumer et conclure, nous sommes, ce semble, en possession de certitudes qui suffisent à établir que, dans le sens large du mot, Jeanne d'Arc était de nationalité française.

Elle l'était au point de vue géographique et ethnographique, ayant vu le jour en terre barroise et lorraine, ce pays, comme l'a dit Élisée Reclus, « n'étant pas moins français que l'Ile-de-France ».

Elle l'était par sa foi patriotique, ayant toujours considéré le roi de France comme son souverain légitime.

Elle l'était enfin par le lien politique, sinon directement, du moins indirectement, Domremy étant certainement un arrière-fief, sinon un fief propre de la couronne de France.

APPENDICE V.

Lettre de Perceval de Boulainvilliers, conseiller et chambellan de Charles VII, à Philippe-Marie Visconti, duc de Milan.

Perceval de Boulainvilliers, l'auteur de cette lettre, « était un homme très important à la cour de Charles VII ». Outre les titres de conseiller et de chambellan du Roi, il était sénéchal du Berry. Entre autres missions, il reçut celle de recruter dans le Milanais des auxiliaires pour les troupes de Charles. Il épousa la fille de Perceval de Gournai, gouverneur d'Asti, ville qui faisait partie de la dot de Valentine, épouse du frère de Charles VI, et dépendait du duc d'Orléans. Ces divers titres mirent Perceval de Boulainvilliers en relations étroites avec Philippe Visconti, oncle du duc d'Orléans prisonnier, et pour le tenir au courant des affaires de France, il lui écrivit en latin, à la date du 21 juin 1429, la lettre que nous allons citer.

Cette lettre fut retrouvée au dix-huitième siècle dans l'abbaye des Bénédictins de Molck ou Melek, en Autriche, dans le diocèse de Passau. En 1820, le directeur des archives secrètes de Kœnigsberg, Voigt, en publiait un texte allemand dans la *Gazette littéraire* de Leipzig. J.-A.-C. Buchon la traduisit et la donna dans le *Panthéon littéraire*[1]. J. Quicherat en a publié le texte latin au t. V de son ouvrage sur Jeanne d'Arc, pp. 114-121. C'est ce texte que nous avons suivi dans notre traduction.

« Au très illustre et magnifique prince seigneur Jean (pour *Philippe*) Ange-Marie, duc de Milan, mon honoré seigneur.

« Très illustre et magnifique prince, et mon seigneur très

1. *Documents divers sur la Pucelle*, p. 520 et suiv. In-8° à deux colonnes, Paris, 1838. Volume « dédié à la princesse Marie d'Orléans ».

honoré, le commun des mortels et principalement les esprits éclairés et excellents désirent savoir ce qu'il y a de nouveau et ce que les autres ignorent; quant aux choses passées, comme s'ils s'en étaient trop longtemps occupés, ils les prennent en dégoût. C'est pourquoi, magnifique prince, j'ai cru devoir vous faire connaître les choses merveilleuses survenues nouvellement à notre Roi de France et à son royaume.

« Déjà, je pense, est arrivée à vos oreilles la renommée d'une Pucelle qui, comme on le croit pieusement, nous a été divinement envoyée. Avant de vous exposer en quelques mots sa vie, ses gestes, sa condition, ses mœurs, je vais vous dire ses commencements et son origine.

« Elle est née en un petit village nommé Domremy, au bailliage de Bassigny, en deçà et sur les confins du royaume de France, sur la rivière de Meuse, près de la Lorraine. Ses parents sont, de l'aveu de tous, de très simples et très braves gens. Elle est venue à la lumière de notre vie mortelle dans la nuit de l'Épiphanie du Seigneur, alors que les peuples ont coutume de se rappeler avec joie les actes du Christ. Chose étonnante, tous les habitants de ce village furent saisis d'une joie inexprimable, et, ignorant la naissance de la fillette, ils coururent de tous côtés, s'enquérant de ce qui était survenu de nouveau. Pour le cœur de quelques-uns, c'est le sujet d'une allégresse nouvelle. Que dirai-je de plus? Les coqs deviennent comme les hérauts de cette joie inattendue : ils font entendre des chants qu'on ne connaissait pas, ils battent leur corps de leurs ailes, et durant près de deux heures ils semblent présager ce que cet événement amènera de bonheur.

« L'enfant grandit et se développe. Dès qu'elle en est à sa septième année, ses parents, selon l'usage des villageois, l'emploient à garder les agneaux. Pas un des plus petits ne périt et ne devient la proie des bêtes féroces. Tant qu'elle est restée dans la maison de son père, sa famille vécut dans une si grande sécurité qu'elle n'eut aucunement à souffrir ni des ennemis, ni des malveillants, ni des surprises des pillards. Quand elle eut accompli ses douze ans, elle eut sa première révélation dans les circonstances suivantes :

« Jeanne gardait les brebis de ses parents avec d'autres fillettes de son âge. Parmi celles-ci, quelques-unes qui jouaient

dans la prairie l'appellent et lui proposent de disputer avec elles le prix de la course : une poignée de fleurs sert d'enjeu, ou quelque chose de ce genre. Jeanne accepte, et elle fournit deux ou trois fois sa course si rapidement qu'elle ne semblait pas toucher la terre. Une de ses compagnes lui dit : « Jeanne, « je te vois voler en rasant la terre. » La course fournie, la jeune fille va se reposer à l'extrémité de la prairie et reprendre haleine. Là, elle reste comme ravie et privée de l'usage de ses sens.

« Au moment où, remise de la fatigue, elle reprenait ses esprits, un adolescent se présente et lui dit : « Jeanne, reviens « à la maison ; ta mère a dit qu'elle avait besoin de toi. »

« La jeune fille, le prenant pour son frère ou pour un des enfants du voisinage, accourt en toute hâte au logis. Sa mère, qu'elle rencontre, lui demande pourquoi elle revient et a quitté ses brebis, et elle lui fait des reproches. La fillette, innocente, répond : « Est-ce que vous ne m'avez pas mandée ? » La mère de répondre : « Non. »

« Alors, se croyant jouée par l'adolescent, Jeanne se prépare à rejoindre ses compagnes. Soudain, une nuée lumineuse se présente à ses yeux, et de la nuée sort une voix qui lui dit : « Jeanne, il te faut entreprendre une vie toute différente ; tu « dois accomplir des choses étonnantes. C'est toi que le Roi « du ciel a choisie pour relever le royaume de France, pour « secourir et défendre le roi Charles chassé de son domaine. Il « te faudra revêtir l'habit d'homme, porter des armes, être « chef de guerre. Tout sera dirigé par ton conseil. » La voix se tut et la nuée s'évanouit. La jeune fille, stupéfaite d'un tel prodige, se demande si elle doit ou non ajouter foi à ce qu'elle vient d'entendre.

« De semblables apparitions se produisent à plusieurs reprises et se renouvellent, soit de jour, soit de nuit. La jeune fille garde le silence ; elle ne découvre ses pensées à personne, sinon à son curé seulement, et elle reste dans ces perplexités durant un laps de temps d'environ cinq ans.

« Lorsque le comte de Salisbury eut débarqué d'Angleterre en France, les apparitions et les révélations se multiplient, se renouvellent, et plus que jamais poursuivent la jeune fille. L'émotion gagne son âme, l'anxiété la saisit et la tourmente.

Un jour, dans les champs, comme elle était en contemplation, une apparition extraordinaire, plus frappante et plus éclatante que de coutume, se montre à elle et une voix lui dit : « Jusques à quand ces retards? pourquoi ce peu d'empressement? « pourquoi ne pas te rendre d'un pas rapide à l'œuvre que le « Roi du ciel t'a marquée? Tu ne bouges pas, et cependant la « France se meurt, les villes sont dévastées, les justes périssent, les seigneurs sont mis à mort, un sang illustre est répandu. » La jeune fille, moins craintive et instruite par son curé, répondit : « Que faire et de quelle manière? Où aller? « Je ne sais pas le chemin, je ne connais pas le pays, je suis « inconnue du Roi. L'on ne me croira pas ; je serai pour tous « un sujet de dérision, et avec raison. Quoi de plus insensé « que d'aller dire aux grands qu'une Pucelle va restaurer la « France, commander des armées, triompher des ennemis? « Quoi de plus étrange que de voir une jeune fille porter « l'habit d'homme? »

Après ces observations et autres semblables, il lui fut répondu :

« Le Roi du ciel l'ordonne et le veut. Ne cherche pas da- « vantage comment ces choses se feront ; il en sera de la vo- « lonté de Dieu sur la terre comme de sa volonté dans le ciel. « Rends-toi dans la ville voisine nommée Vaucouleurs, la « seule qui en cette partie de la Champagne obéisse au Roi, et « le capitaine de cette ville te mènera sans empêchement là où « tu le demanderas. »

« Ainsi fit ce capitaine. Quand il eut vu les prodiges que la jeune fille lui montra, il la confia à des gentilshommes pour la mener au Roi. Ceux-ci traversèrent sans encombre les pays ennemis, et arrivèrent à Chinon, en Touraine, où le roi s'était retiré. Le Conseil royal, après délibération, arrêta que la jeune fille ne verrait pas le prince et ne lui serait pas présentée avant trois jours. Mais voilà que soudain les cœurs sont changés. On mande la Pucelle. A peine descendue de cheval, des archevêques, des évêques, des abbés, des docteurs des deux facultés l'examinent diligemment sur la foi et les mœurs. Le Roi la conduit ensuite devant ses conseillers afin qu'on la soumît à un interrogatoire plus étroit et plus éclairé. En ces diverses épreuves, elle fut trouvée catholique fidèle, n'ayant

rien à se reprocher touchant la foi, les sacrements et les ordonnances de l'Église. Des femmes instruites, des vierges d'expérience, des veuves et personnes mariées l'interrogent curieusement ; elles ne remarquent en elle rien qui ne convienne à la condition et à l'honnêteté d'une femme.

« Ce n'est pas tout. Durant six semaines encore on la retient, on l'observe, on la considère : peut-être y aura-t-il changement dans ses idées ou hésitation. Mais non, elle ne change pas : elle continue à servir Dieu, à entendre la messe, à recevoir l'Eucharistie et à exprimer les mêmes desseins. Chaque jour, avec des larmes et des soupirs, elle demande au Roi qu'il lui permette d'attaquer les ennemis ou de retourner en la maison de son père. Ayant à grand'peine obtenu ce qu'elle désirait, elle entre dans Orléans avec un convoi de vivres. Peu après, elle attaque les bastilles réputées inexpugnables des assiégeants et, en trois jours, elle en vient à bout. Un grand nombre d'ennemis sont tués, d'autres sont faits prisonniers, le reste prend la fuite. La cité orléanaise est délivrée et la Pucelle retourne vers le Roi. Le Prince vient au-devant d'elle et l'accueille avec joie. Elle reste quelque temps auprès de lui, le sollicitant, le pressant de hâter la campagne, de rassembler des troupes afin d'achever la défaite des ennemis.

« L'armée rassemblée, elle assiège la place qui a nom Jargeau : elle l'attaque le lendemain et l'emporte de vive force. Six cents vaillants guerriers sont vaincus, le comte de Suffolk et un de ses frères sont faits prisonniers, l'autre est tué.

« Trois jours après, Meung-sur-Loire et Beaugency, places fortes et vaillamment défendues, sont attaquées et tombent en son pouvoir. Loin de s'arrêter, le samedi XX juin elle marche à la rencontre du corps anglais qui vient au secours de ces places. L'ennemi est attaqué et vaincu : quinze cents des siens sont tués, mille faits prisonniers, entre autres plusieurs capitaines, le sire de Talbot, de Falstolf, le fils du sire de Hendesfort et beaucoup d'autres. Du côté des Français, il n'y eut que trois hommes tués. En toutes ces choses, nous voyons un miracle de Dieu. Tels sont, avec bien d'autres, les exploits de la Pucelle. Dieu aidant, elle en accomplira encore de plus étonnants.

« Cette Pucelle est d'une remarquable élégance ; son port a

quelque chose de viril. Elle parle peu, et en ses dits et faits montre une prudence remarquable. Sa voix est douce comme celle des femmes; elle mange peu, boit encore moins de vin; elle aime les coursiers et les belles armures; elle se plaît extrêmement avec les gentilshommes et les hommes d'armes; elle fuit les réunions nombreuses et les propos bruyants; elle pleure facilement et avec abondance; sa physionomie respire la joie; d'une endurance incroyable à la fatigue, durant six jours elle est restée jour et nuit sans un seul instant de relâche, complètement armée.

« Les Anglais, dit-elle, n'ont aucun droit sur la France. Elle est, assure-t-elle encore, envoyée de Dieu pour les en chasser et les vaincre, toutefois après sommation préalable. Elle a pour le Roi une vénération extrême. Elle dit qu'il est spécialement chéri de Dieu qui veille sur lui d'une manière toute particulière et qui y veillera. Elle dit que votre neveu, le seigneur duc d'Orléans, sera délivré miraculeusement, mais seulement après avis donné aux Anglais qui le retiennent captif. En mettant fin à cette lettre, Prince très illustre, j'ajouterai que la réalité est plus admirable que je ne saurais vous l'écrire.

« Tandis que j'écris, ladite Pucelle, assure-t-on, est déjà arrivée à Reims, en Champagne, où, avec l'aide de Dieu, le Roi sera promptement sacré et couronné[1].

« Je me recommande humblement à vous.

« Écrit le XXI juin, l'an du Seigneur 1429.

« Votre très humble serviteur, Perceval, seigneur de Boulainvilliers, conseiller et chambellan du roi de France, et sénéchal du seigneur duc de Berry.

OBSERVATIONS.

Quelques précisions ne seront pas inutiles à propos de cette intéressante lettre.

Première question. — D'où sont venus à Perceval de Bou-

1. Cet alinéa a dû être ajouté après coup, la lettre portant la date du 21 juin, et la Pucelle n'étant arrivée à Reims que dans la seconde moitié de juillet.

lainvillers les renseignements qu'il transmet au duc de Milan, Philippe Visconti ?

Ils lui sont venus très probablement de la cour même de Charles VII, de Chinon, Poitiers, Loches, où Boulainvilliers, conseiller du prince et son chambellan, pouvait avoir, du 6 mars 1429 au 21 juin, à remplir ses charges. Durant ces quatre mois, les faits et gestes de la Pucelle étant l'objet principal des préoccupations publiques, la curiosité du correspondant de Philippe Visconti ne fut pas moins excitée que celle des autres seigneurs, et il lui fut loisible de la satisfaire en s'adressant aux deux gentilshommes de Vaucouleurs qui avaient mené Jeanne à Chinon, à ses frères qui l'avaient suivie à Orléans, à son écuyer Jean d'Aulon, à son aumonier frère Pasquerel et aux gens qui l'approchaient. De cette sorte, il a pu connaître maint détail, par exemple le jour de la naissance de l'héroïne et l'émoi qui la signala.

Sur d'autres points, il a pu être induit en erreur, sinon quant aux faits, du moins quant aux circonstances. C'est ainsi qu'il donne comme première révélation de la jeune fille une de celles qui se produisirent ultérieurement. L'ensemble de la narration est assez exact et le rôle assigné au curé de Domremy très vraisemblable.

Deuxième question. — Perceval de Boulainvilliers a-t-il vu Jeanne elle-même ?

Ce n'est pas douteux, si l'on en juge par le portrait qu'il en a tracé : portrait d'après nature. Pour la peindre avec des couleurs si nettes, il faut qu'il ait pu l'observer de près et à loisir.

S'il ne l'avait pas vue agir, chevaucher, noterait-il « sa remarquable élégance » ?

S'il ne l'avait pas ouïe parler, noterait-il la « douceur de sa voix » ?

S'il ne l'avait pas vue marcher, remarquerait-il que « son port a quelque chose de viril ? »

Il a dû la rencontrer plusieurs fois, car il a été frappé « de la joie que respire sa physionomie ».

En terminant sa lettre, il assure son illustre correspondant « que la réalité est plus admirable qu'il ne saurait l'écrire ».

Il a donc eu « la réalité » sous les yeux pour avouer que ce qu'il écrit ne saurait en approcher.

APPENDICE VI.

La Critique à l'Américaine et l'histoire de Jeanne d'Arc.

VOYAGE DE LA PUCELLE A VAUCOULEURS EN MAI 1428.

Depuis quelque temps, une critique nouvelle, la critique à l'américaine, tend à se substituer chez nous à la critique à la française, et, sur plusieurs points de l'histoire de la Pucelle, les deux critiques ne sont point d'accord. Nous avons signalé un de ces points dans notre étude sur la « prétendue » abjuration du cimetière Saint-Ouen. M. Petit-Dutaillis, dans l'*Histoire de France* que la maison Hachette publie sous la direction de M. Ernest Lavisse, nous en signale un autre. Il n'hésite pas à déclarer que, dans le cas dont il s'agit, la critique française doit s'incliner avec une respectueuse déférence devant la critique d'outre-mer représentée par l'historien sir Francis C. Lowell.

Le point qu'il signale à notre attention n'est autre que le premier voyage de la Pucelle à Vaucouleurs. Le très grand nombre des historiens et critiques français admettent que ce voyage eut lieu en mai 1428, et fixent aux environs de l'Ascension de Notre-Seigneur la première entrevue de l'héroïne avec le capitaine de la place, Robert de Baudricourt.

Sir Lowell ne partage pas ce sentiment, et il a conquis au sentiment contraire M. Petit-Dutaillis. « M. Lowell, écrit ce dernier, me paraît avoir parfaitement démontré, dans son excellente *Histoire de Jeanne d'Arc*, que Jeanne n'alla point une première fois à Vaucouleurs, en mai 1428. » (*Histoire de France* citée, t. IV, fascic. 5, p. 50.)

Laquelle des deux critiques a rencontré le vrai, la critique à l'américaine ou la critique à la française?

L'on n'en pourra juger qu'après avoir examiné de près les arguments qu'elles invoquent et en avoir pesé l'exacte valeur.

1°.

ARGUMENTS DE LA CRITIQUE FRANÇAISE.

Nos historiens français de la Pucelle invoquent, à l'appui de leur opinion, les témoignages des compatriotes de l'héroïne à l'enquête de 1456, et tout spécialement le langage formel tenu en cette circonstance par Bertrand de Poulengy, l'un des deux gentilshommes, officiers de Baudricourt, que le capitaine de Vaucouleurs chargea de conduire Jeanne d'Arc à Chinon.

Or, en présence des commissaires enquêteurs, « Bertrand de Poulengy assura sous la foi du serment que Jeanne la Pucelle vint à Vaucouleurs vers l'Ascension de Notre-Seigneur, à ce qu'il lui semble, et alors il la vit parler à Robert de Baudricourt.

« Elle dit qu'elle était venue à Robert de par son Seigneur, afin qu'il mandât au Dauphin de se bien tenir, parce que son Seigneur lui donnerait secours vers la mi-carême.

« Et Jeanne ajoutait que le royaume n'appartenait pas au Dauphin, mais à son Seigneur. Néanmoins, son Seigneur voulait que le Dauphin fût fait roi et qu'il eût le royaume en commende : qu'il régnerait en dépit de ses ennemis et qu'elle le mènerait sacrer.

« Robert lui demanda quel était son seigneur. Elle répondit : Le roi du ciel.

« Cela fait, la Pucelle retourna à la maison de son père avec un de ses oncles nommé Durant Laxart, de Burey-le-Petit.

« Et plus tard, au commencement du carême, Jeanne revint audit lieu de Vaucouleurs pour trouver des gens disposés à la conduire au Dauphin. Et c'est alors que ledit témoin et Jean de Metz lui proposèrent de l'accompagner. » (*Procès*, t. II, pp. 456, 457.)

Dans cette déposition de Bertrand de Poulengy, la venue de Jeanne à Vaucouleurs « aux environs de l'Ascension » est affirmée en termes tellement nets que, pour la révoquer en doute, il faudrait démontrer ou la fausseté du document, ou celle du témoignage.

Or, de l'aveu unanime des critiques, le document est au-dessus de toute suspicion.

Il en est de même de la sincérité, de la véracité du témoin. Bertrand de Poulengy ne rapporte que ce qu'il a ouï de ses oreilles, vu de ses yeux.

Il a vu Jeanne venir deux fois à Vaucouleurs : une première fois vers l'Ascension de 1428, circonstance sur laquelle il n'était pas possible de se méprendre ; une seconde fois, au commencement du carême de la même année 1428, car en ce temps les années commençaient et finissaient à Pâques ; et cette dernière circonstance était aussi de celles qui rendent toute confusion impossible.

Mais si le document et le témoignage en question sont l'un et l'autre d'une autorité indéniable et de tout premier ordre, quels arguments invoquera-t-on pour les dépouiller de cette autorité ?

Demandons-le à la note de M. Lowell que M. Petit-Dutaillis a oublié de reproduire, quoiqu'il l'estime absolument démonstrative.

Nous la trouverons au bas des pages 39, 40, nº 2, de *Joan of Arc*, in-8º, Boston, 1896.

2º.

ARGUMENTS DE LA CRITIQUE AMÉRICAINE.

TEXTE ANGLAIS DE M. LOWEL.

In the testimony of Bertrand of Poulengy given in 1456, is the following statement (*Procès*, t. II, p. 456) :

« Joan the maid came to Vaucouleurs about Ascension, as it seem to him (*circa Ascensionem Domini, ut sibi videtur*), and

TRADUCTION.

Dans la déposition de Bertrand de Poulengy, faite en 1456, il y a la constatation suivante :

« Jeanne la Pucelle vint à Vaucouleurs vers l'Ascension, comme il semble au déposant (... *ut sibi videtur* [1]). . . . .

1. Les mots « *ut sibi videtur* — à ce qu'il semble à celui qui parle », ne sont qu'une formule en style de palais dont les notaires-greffiers usaient couramment, et qu'ils inséraient dans les dépositions, soit des prévenus, soit des témoins.

then he saw her speak to Robert of Baudricourt, etc.

« If Poulengy's memory can be relied upon and if he was correctly reported, Joan's first visit to Vaucouleurs was in the spring or early summer of 1428. This visit, however, rests upon the single world « Ascensionem », and can hardly be reconciled with wellestablished facts. Laxart, Metz, and Joan herself, make no mention of a visit in 1428, and the tenor of their testimony makes it improbable that seven or eigt mouths elapsed betwen Joan's first visite to Vaucouleurs and her acceptance by Baudricourt. Moreover if she had made the attempt in 1428, she must have gone back to Domremy afterwards, of wich there is no evidence : and her father would not have allowed her to go again to Laxart.

« Poulengy makes Joan say that « her Lord would give (the « Dauphin) help before the middle « of Leht. » An unlikely remark to mak at Ascension, but likely ebough at Epiphany. For « Ascensionem », I sould read « Circumcisionem » January 1 ; or perhaps Poulengy, who testified in french, spoke of the Nativity or the Baptism of our Lord, December 25 or January 13. »

puis il la vit parler à Robert de Baudricourt, etc.

« Si on peut se fier à la mémoire de Poulengy, et si sa déposition a été exactement reproduite, la première visite de Jeanne à Vaucouleurs aurait eu lieu au printemps et aux premiers jours de l'été 1428. (L'affirmation de) cette visite repose sur le mot *Ascensionem*, et on peut difficilement la concilier avec les faits bien établis. Laxart (Jean de) Metz et Jeanne elle-même ne font pas mention d'une visite en 1428, et la teneur de leur témoignage rend grandement improbable que sept ou huit mois se soient écoulés entre la première visite de Jeanne à Vaucouleurs et sa réception par Baudricourt. Cependant, si elle avait tenté cette démarche en 1428, elle aurait dû revenir à Domremy après, et il n'y en a pas de preuve. Et son père ne lui aurait pas permis d'aller de nouveau chez Laxart.

« Poulengy fait dire à Jeanne que « son Seigneur donnera se« cours au Dauphin avant la mi« carême » : remarque invraisemblable à faire vers l'Ascension, mais assez vraisemblable vers l'Épiphanie. Au lieu de *Ascensionem*, je lirais *Circumcisionem*, 1er janvier. Ou peut-être Poulengy, qui déposait en français, parla-t-il de la nativité de Notre-Seigneur, 25 décembre ou 13 janvier.

Telle est l'argumentation par laquelle, au jugement de M. Petit-Dutaillis, l'historien américain a « parfaitement

démontré que Jeanne n'alla point une première fois à Vaucouleurs en mai 1428 ».

Il nous semble que, en matière de *démonstration parfaite*, M. Petit-Dutaillis n'a pas le goût difficile. A notre humble avis, M. François Lowel n'a rien démontré du tout.

Pour « démontrer parfaitement que la Pucelle n'alla point à Vaucouleurs en mai 1428 », l'historien américain eût dû démontrer par des raisons irréfutables l'une de ces deux choses :

Ou bien que le document allégué était, soit apocryphe, soit interpolé en cette partie;

Ou bien que le témoin, dont la déposition affirme le fait ci-dessus, n'a pas dit la vérité, qu'il a menti sciemment ou inconsciemment.

Or, M. Lowell n'a fait ni l'un ni l'autre. Qu'on relise le texte de son argumentation, l'on se convaincra qu'il parle de beaucoup de choses hormis de ces deux-là.

Mais, procédé dont un critique français n'eût pas usé, il conclut comme s'il avait en réalité produit l'une ou l'autre de ces démonstrations.

De son autorité personnelle, il condamne les mots *circa Ascensionem Domini* comme suspects, et il propose d'y substituer les mots *circa Circumcisionem*, ou *Nativitatem*, ou *baptismum Domini*, qu'il estime, lui, la leçon véritable.

L'on répondra que M. Lowel ne propose pas cette substitution sans motifs. Soit; mais que valent ces motifs? Encore un coup, le critique américain aboutit-il à prouver la non-valeur du document ou la non-véracité du témoignage? Non, n'est-ce pas? Dans ce cas, la « démonstration parfaite » qu'a cru découvrir M. Petit-Dutaillis n'existe pas, et nous n'avions pas exagéré en disant que cet historien n'a pas, en matière de démonstration, le goût difficile.

Il est obligé de convenir de la valeur hors ligne du document affirmant le voyage de la Pucelle à Vaucouleurs en mai 1428.

Il est obligé de reconnaître qu'on ne peut opposer au témoignage de Bertrand de Poulengy aucun témoignage contraire. Alors à quoi se réduisent les raisons dont on se prévaut?

A des raisons d'à-côté, à de « prétendues » invraisemblances.

Or, des raisons de ce genre, quelque fondées qu'elles paraissent, ne sauraient jamais, en bonne critique, prévaloir contre un document au-dessus de toute discussion, et contre un témoignage dont aucune donnée n'infirme la véracité.

Ce n'est pas, tant s'en faut, que nous nous refusions à peser la valeur intrinsèque des raisons et des prétendues invraisemblances invoquées par l'historien américain. Nous allons les reprendre l'une après l'autre et l'on verra ce qu'il en demeurera.

3°.

RÉPONSE AUX OBJECTIONS.

Première objection de M. Lowel. — Laxart, Jean de Metz, et Jeanne elle-même ne font pas mention d'une visite en 1428.

Réponse. — Ils n'en font pas mention parce que la question ne leur a pas été posée, et que rien ne les amenait à en parler.

Ils n'en ont pas fait mention expresse; mais un mot de Laxart que nous citerons tout à l'heure y fait allusion et ne peut pas s'expliquer différemment.

En tout cas, ni eux ni aucun autre témoin n'a nié le fait, et n'a déclaré le contraire.

Deuxième objection. — Avec le voyage de Jeanne à Vaucouleurs en mai 1842, les choses qu'affirme Bertrand de Poulengy deviennent invraisemblables.

1° Invraisemblable la permission que le père de la Pucelle lui aurait donnée de retourner à Burey-le-Petit.

Réponse. — Pourquoi Jacques d'Arc aurait-il refusé à son parent ce que celui-ci demandait comme un service? En quoi cela serait-il invraisemblable?

2° Invraisemblable l'annonce du secours que le seigneur de la Pucelle donnera au Dauphin avant la mi-carême.

Réponse. — Et pourquoi? Que Jeanne annonce ce secours peu de temps ou longtemps à l'avance, qu'importe? L'essentiel est que sa parole n'ait point été vaine, et elle ne l'a pas été.

D'ailleurs, est-ce à son premier, est-ce à son second voyage à Vaucouleurs que l'héroïne formula cette prédiction? Bertrand de Poulengy ne le spécifie pas. Et il n'est pas douteux qu'il ait

lui-même mis, ou que les notaires-greffiers aient pris sur eux de mettre ensemble les propos que Jeanne avait tenus à Baudricourt en ses deux audiences.

3° Invraisemblable « l'intervalle de sept ou huit mois qui se sont écoulés entre la première et la seconde visite de Jeanne à Vaucouleurs ».

Réponse. — Et pourquoi? Que M. Lowell prenne la peine de lire le chapitre VI de l'ouvrage de Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy,* et il aura l'explication de cet intervalle.

En juin 1428 et mois suivants, les Anglo-Bourguignons songeaient à s'emparer de Vaucouleurs et menaient campagne dans les environs. La Pucelle ne pouvait songer à y revenir.

Bientôt le siège d'Orléans s'ouvrait. Sur les instances de ses Voix, la jeune vierge recourut de nouveau à son parent Laxart, afin qu'il la menât derechef au sire de Baudricourt.

Ce qui, par exemple, est d'une invraisemblance manifeste, c'est l'explication proposée par M. Lowel quand il place la date du premier voyage de Jeanne à la fête de la Circoncision ou de l'Épiphanie, c'est-à-dire au commencemeut de janvier 1428 (vieux style). En ce cas, la jeune fille serait rentrée à Burey vers le 8 ou le 10 de ce mois. A quelle date en serait-elle repartie pour retourner à Vaucouleurs? Pas avant le 20 ou 22 février. Or, à cette date, elle y était déjà depuis quelque temps.

Ce qui ne permettrait pas de la faire repartir de Burey avant le 10 ou 12 février, c'est ce mot de Laxart : « Durant six semaines, Jeanne resta dans ma maison. » (*Procès*, t. II, p. 443.) Ces six semaines ou 42 jours représentent l'intervalle qui sépare le 10 janvier du 20 février. Or, c'est chose avérée que la jeune fille se trouvait à Vaucouleurs, le 12 février, pour la défaite de Rouvray. Elle y était depuis quelque temps puisqu'elle avait déjà fait le voyage de Nancy et le pèlerinage de Saint-Nicolas-du-Port. Elle n'a pu donc y revenir le 20 ou 22 février seulement, date la plus reculée de son départ pour Chinon. Pourrait-on désirer une réfutation plus palpable de l'invraisemblance, pour ne pas dire de l'inadmissibilité du système et des hypothèses de l'historien américain?

Toutefois n'oublions pas sa dernière objection; elle fait la partie trop belle à la critique française pour que nous allions la négliger.

« Si Jeanne, dit M. Lowell, avait tenté cette démarche en mai 1428, elle aurait dû revenir à Domremy après, et il n'y en a pas de preuves. »

Réponse. — Il n'y en a pas de preuves, dites-vous, Monsieur Lowell? Vous n'avez donc pas suivi jusqu'au bout la déposition de Bertrand de Poulengy? Si vous aviez pris ce soin, vous n'auriez jamais écrit les lignes ci-dessus, car le témoin ajoute:

« *Hoc facto, recessit (Johanna) ad domum patris cum quodam suo avunculo nuncupato Durando Laxart de Bureyo-Parvo.* Après cela, c'est-à-dire lorsqu'elle eut dit à Robert de Baudricourt que son seigneur était le roi du ciel, Jeanne s'en retourna dans la maison de son père, avec un de ses oncles de Burey-le-Petit, nommé Durand-Laxart. »

Mais la maison de son père où se trouvait-elle?

Nous ne pensons pas nous tromper en disant : à Domremy.

« *Et postea,* poursuit le témoin, *versus initium quadragesimœ, rediit (Johanna) ad dictum locum Vallis-Coloris.* Et plus tard, vers le commencement du carême, Jeanne revint au dit lieu de Vaucouleurs. » (*Procès*, t. II, *loc. cit.*)

Nous n'insisterons pas sur le flagrant délit d'erreur documentaire et de légèreté critique dans lequel cette page du procès de réhabilitation nous montre l'historien dont on admire et dont on voudrait nous faire admirer les « parfaites démonstrations ».

Aux historiens et aux érudits de se demander s'il y a là une raison suffisante d'abandonner, pour les procédés de la jeune critique à l'américaine, les traditions honnêtes de la vieille critique à la française.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTE I.

LES PRÉTENTIONS D'ÉDOUARD III A LA COURONNE DE FRANCE.

(Page 69.)

Notre vieil historien Mézeray nous donne sur l'ambassade chargée de faire valoir les prétentions de la reine Isabelle, mère d'Édouard III, et de son fils, les détails suivants; ils peignent bien l'outrecuidance anglaise.

Édouard avait résolu, par l'avis de son Conseil, « d'envoyer en France la plus magnifique ambassade qu'on y eût encore vue, pour représenter ses prétentions et solliciter sa cause par toutes sortes de moyens. Les États étaient alors assemblés à Paris pour ordonner la régence à Philippe de Valois. On y reçut les Anglais comme nos alliés, avec la courtoisie française et d'autant meilleure chère qu'on avait envie de les éconduire tout à plat. L'un d'eux, après avoir témoigné le regret qu'avait son maître de la mort du roy Charles, étala ensuite ses demandes et insista pour qu'Édouard eût, s'il naissait à la reine un fils, la régence du royaume. »

On lui répondit que « selon les lois de France et le testament du feu roi, la régence devait revenir à Philippe de Valois ».

La reine étant accouchée d'une fille le 1er avril, les ambassadeurs anglais demandèrent aux États, non plus la régence, mais la royauté. Citant leur fameux Merlin, ils rappelèrent qu'il avait prédit qu'au temps où ils étaient, « les lys et les léopards seraient unis dans un même champ, et que les nobles royaumes de France et d'Angleterre n'auraient plus qu'un même monarque ».

En finissant, ils dirent que, si les raisons exposées ne semblaient pas valables, on procédât par libre élection et qu'ils trouveraient dans Édouard un prince qui partagerait « avec eux, sans ingratitude et sans orgueil, la puissance qu'il leur *aurait donnée* ».

Philippe n'en fut pas moins reconnu roi de France. (François de Mézeray, *Histoire de France,* t. I, pp. 751-757. Trois volumes in-f°, Paris, Mathieu et Pierre Guillemot, M.DC.XXXXVI.)

NOTE II.

ÉTENDUE DE LA DOMINATION ANGLAISE AU 20 AVRIL 1429.

(Page 116.)

Dans son livre intitulé : *Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc,* pp. 57-58, Paris, 1875, M. Auguste Longnon constate que, au 29 avril 1429, le pouvoir du roi d'Angleterre s'étendait sur la moitié du royaume de France, et que les provinces composant cette moitié étaient les plus productives de notre beau pays.

« En effet, dit-il, toute la partie située à droite de la Loire, depuis la limite commune du Beaujolais et du Mâconnais jusqu'à l'embouchure du fleuve, reconnaissait, à quelques exceptions près, l'autorité de Henri VI ; les États de ce prince s'étendaient même, avec le duché de Bretagne, au delà de la Loire, jusqu'à la limite septentrionale du Poitou. Le roi légitime n'avait guère conservé au nord du fleuve que la partie septentrionale de l'Anjou, de la Touraine assiégée et prête à succomber, le comté de Gien et le pays de Puysaye ; il était en outre obéi sur quelques points isolés, parmi lesquels on peut citer le Mont-Saint-Michel, le Tournaisis, la châtellenie de Vaucouleurs, et peut-être aussi la Ferté-Bernard.

« Ainsi, pour nous servir de noms de province encore connus de tous, Henri VI régnait sur la Flandre (française et belge), l'Artois, la Picardie, la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Orléanais (en majeure partie), l'Ile-de-France, la Champagne, le Barrois, la Bourgogne et le Nivernais.

« Il possédait en plus, dans le midi de la France, le Bordelais, le Bazadois (pour la plus grande partie), les Landes, le Labourd et la Soule, en qualité de descendant de Henri Plantagenet et d'Éléonore de Guyenne, l'épouse répudiée de Louis VII. »

Deux chroniqueurs, le Greffier de l'hôtel de ville d'Albi et Jean Raoulet, disent à peu près ce qui précède. (*Procès*, t. IV, p. 301. — *Chronique* de J. R., ch. XIII.)

NOTE III.

DE LA DATE DE LA NAISSANCE DE JEANNE D'ARC.

(Page 121.)

Nous avons donné comme date de la naissance de Jeanne d'Arc le 6 janvier 1412. C'est aujourd'hui une date généralement admise. M. Petit-Dutaillis, qui a rédigé le chapitre sur la Pucelle de la nouvelle *Histoire de France*, publiée par M. Lavisse (Hachette, Paris 1902), a beau n'être pas de cet avis : il ne changera pas l'opinion. Il ne l'accepte pas, mais il n'apporte aucune raison, il ne produit aucun document établissant que sa façon de penser est la bonne. Il se borne à avancer, sans preuves à l'appui : « La date généralement admise du 6 janvier 1412 est plus que douteuse. Jeanne d'Arc elle-même ne savait pas au juste son âge. » (*Histoire citée*, t. IV, chap. v, p. 48, note 2.)

Faisons des expressions subtiles comme celle-ci : « ne savait pas *au juste* son âge », le cas qu'elles méritent. Disons que de cela ni M. Petit-Dutaillis, ni personne n'en savent rien; mais ajoutons que si aucun témoignage ne nous fait entendre la Pucelle déclarer en propres termes qu'elle est « née le 6 janvier 1412 », elle l'a néanmoins déclaré en partie de façon équivalente, et que des témoignages du temps ont complété sa déclaration.

Jeanne ne parle pas du 6 janvier ni de l'année 1412. C'est Perceval de Boulainvilliers, qui mentionne la nuit de l'Épiphanie comme date de la venue de l'héroïne à la lumière ; et c'est elle-même qui dit son âge en termes tels, qu'on est amené à

conclure que l'année 1412 est l'année où sa naissance a eu lieu.

Nous avons exposé dans l'Appendice V les raisons qui obligent à prendre au sérieux le passage de la lettre de Boulainvilliers qui fait naître la Pucelle dans la nuit du 6 janvier.

Voici les textes qui permettent de rapporter cette date à l'année 1412.

Nous lisons au *Procès*, t. I, p. 46 :

« Les juges demandent à l'accusée quel est son âge.

« Elle répond que, à ce qu'il lui semble, elle a environ dix-neuf ans. »

On l'interrogeait et elle répondait ainsi le 21 février 1431. Son âge était donc représenté par la différence de dix-neuf et de 1431. Cette différence donne 1412.

Dans l'interrogatoire du 27 février, Jeanne dit, de ses saintes, « qu'il y a bien sept années écoulées depuis qu'elles ont entrepris de la gouverner ». (*Ibid.*, p. 70.) Or, quel âge avait-elle à ses premières visions? Douze ans accomplis. « J'étais dans mes treize ans, dit Jeanne, ou environ. » (*Ibid.*, p. 73.) Douze plus sept font dix-neuf, c'est-à-dire l'âge de l'héroïne en février 1431. Et dix-neuf ôtés de 1431 donnent l'année 1412.

A ces déclarations de Jeanne, joignons celles de son intendant Jean d'Aulon : c'est à cette même date de 1412 qu'elles nous conduisent.

« Le roi, dit-il, fit interroger à Poictiers ladicte Pucelle qui pour lors estoit de l'âge de seize ans ou environ. » (*Procès*, t. III, p. 209.)

L'examen de Poitiers eut lieu en avril (du 1er au 20) 1429. Si Jeanne avait alors seize ans révolus, c'est qu'elle était née de janvier à avril 1412 d'après notre façon actuelle de compter. Les expressions de l'intendant, « seize ans ou environ », et l'usage qui, alors, faisait commencer l'année à Pâques, autorisent cette date-là.

Jeanne savait donc suffisamment son âge, et son intendant le savait aussi.

NOTE IV.

LES DOUZE PARRAINS ET MARRAINES DE JEANNE D'ARC.

(Page 122.)

Les historiens parlent communément de six ou sept parrains ou marraines de Jeanne d'Arc. M. Petit-Dutaillis (*Hist. de France*, publiée sous la direction de M. E. Lavisse, t. IV, p. 162) donne le chiffre de huit. Jeanne eut, non six ou huit parrains ou marraines, mais douze qu'on peut nommer.

Les parrains sont au nombre de quatre :

1° Jean Morel de Greux; — 2° Jean de Langart; — 3° Jean Ranguesson (ces trois-ci nommés par Béatrix, veuve Estellin, *Procès*, t. II, p. 395); — 4° Jean Barrey ou Barre, de Frébécourt, d'après Jeanne elle-même (*Procès*, t. I. p. 66), et d'après Jeannette, femme Thévenin (*ibid.*, t. II, p. 398).

Ladite Béatrix donne comme marraines de la Pucelle (*ibid.*, p. 395) : 1° Béatrix elle-même; — 2° Jeannette, femme Thévenin; — 3° Jeannette, femme de Thiesselin de Wittel.

Mengette, amie de Jeanne, en nomme une quatrième, Edite, femme de Jean Barre de Frébécourt (*ibid.*, t. II, p. 429).

Jeanne elle-même en nomme trois autres : Agnès, Sybille (*Procès*, t. I, p. 46), et Jeanne la femme du maire Aubéry (*ibid*, p. 67).

Colin, fils de Jean Colin de Greux, Jean Waterin, Jacquier de Saint-Amand, et Isabelette, femme de Gérardin d'Épinal, mentionnent encore Jeannette Roze (*Procès*, t. II, pp. 433, 419, 408 et 426).

Mais J. Quicherat (*Procès*, t. II, p. 397, note 1) identifie ladite Roze, de Roze ou de Roye, avec Jeannette Thévenin.

Enfin, l'auteur du *Traité sommaire de la parenté de la Pucelle*, Charles du Lys, ajoute à ces sept marraines la veuve de Nicolas, frère de Jacques d'Arc, père de la Pucelle.

Cela donnerait huit marraines et quatre parrains désignés, soit douze en tout, en admettant l'identité de Jeannette Roze et de la femme Thévenin.

L'usage en vigueur au temps de Jeanne d'Arc de donner

plusieurs parrains et marraines aux enfants à leur baptême, quoique sujet à beaucoup d'inconvénients, — ce qui l'a fait abolir par l'Église, — offrait néanmoins quelques avantages. A l'origine, il provenait certainement d'un sentiment de foi et de respect pour le sacrement lui-même ; il supposait chez les parrains et marraines un vif intétêt pour le nouveau-né. Le plus souvent, ceux-ci prenaient au sérieux leur titre de parrains el les devoirs qui y étaient attachés. Ils se considéraient comme les seconds pères, les secondes mères de l'enfant. De là les noms de *compère*, de *commère*, qu'on leur donnait couramment. Isabellette, femme du laboureur Gérardin d'Épinal, remarquera dans sa déposition que « Jeannette était sa *commère* (c'est-à-dire la seconde mère de son enfant), ayant tenu son fils Nicolas sur les fonts » (*Procès*, t. II, p. 427). Aussi, lorsque la Pucelle interpellera le mari d'Isabellette, elle lui appliquera ce nom de *compère :* « Compère, je vous dirai bien quelque chose, mais vous êtes Bourguignon. » (*Ibid.*, p. 423.)

L'un des avantages les plus précieux de la multiplicité des parrains et marraines, au temps où les déclarations écrites des naissances faisaient le plus souvent défaut, était de fournir le moyen de se renseigner par les parrains et marraines sur l'âge, la religion, les noms et prénoms, la date de la naissance, les parents, en un mot sur ce que nous appelons l'*état civil et confessionnel* des enfants baptisés.

NOTE V.

LES ÉVÊQUES DE TOUL.

(Page 127.)

Les évêques de Toul prenaient le titre de comtes de Toul et de princes du Saint-Empire. Leurs privilèges étaient considérables et parfois singuliers. « Il était défendu à tout seigneur, dit Dom Calmet, de bâtir un château fort à quatre lieues aux environs de Toul. » (*Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. II, col. CCCXXIV.)

« Ils avaient également le droit d'être défrayés avec leur

maison par les bourgeois de Toul, un mois de l'année », ordinairement en avril. Les bourgeois, il est vrai, finirent par obtenir qu'il en fût autrement. (*Ibid.*, col. 403 et 410.)

Toul est un des trois évêchés dont il est si souvent question dans l'histoire des démêlés de la France et du Saint-Empire. Henri II s'en empara en 1552, et le traité de Westphalie (1648) en confirma la possession à la France.

NOTE VI.

DE GUILLAUME FRONT, CURÉ DE DOMREMY.

(Page 133.)

En attribuant à l'action du curé de Domremy sur Jeanne d'Arc une influence profonde, nous estimons apprécier sainement les choses et ne pas faire à l'imagination la part plus large qu'il ne sied. Si tous les témoignages des compatriotes de la Pucelle ne mentionnent pas directement cette action, la plupart la mentionnent et la supposent très réellement, quoique d'une façon indirecte[1].

Le laboureur Colin, fils de Jean Colin de Greux, disait :

« J'ai entendu Messire Guillaume Front, curé de la paroisse, dire que Jeanne était bonne catholique, *que jamais il n'en vit une meilleure, et qu'il n'y en avait pas de semblable à elle dans la paroisse.* » (*Procès*, t. II, pp. 433-34.)

Guillaume Front appréciait donc à sa valeur le trésor que les parents de Jeannette lui avaient confié, en lui remettant l'éducation et la direction chrétienne de *cette âme de petite fille.* Il s'était rendu compte de ses qualités et avait suivi ses progrès dans la vertu. Mais puisque, d'après ce que rapportent les témoins de Domremy, on voyait sans cesse Jeanne

1. A part ce que rapportent ces témoignages, on sait peu de chose du curé de Jeanne. Dans l'acte par lequel les habitants de Domremy s'engagent à payer un droit de protection à Robert de Saarbruck, un des témoins qui y figurent est « Guillaume Frontey de Neufchâteau » ; sans doute le curé même du village. (SIMÉON LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 68.)

recourir à lui et se confesser souvent, il devait bien être pour quelque chose dans la formation de la piété de la jeune fille, et bon prêtre comme il l'était, il ne dut rien négliger soit du côté de l'instruction, soit du côté de la direction morale, pour faire de Jeannette *la meilleure chrétienne de la paroisse*.

Messire Étienne de Sionne, prêtre de Neufchâteau et curé de Ronceux, nous dira lui aussi que le curé de Domremy faisait de Jeanne le cas qu'elle méritait ; d'où cette conséquence que, étant son curé et son confesseur habituel, il devait être pour beaucoup dans la formation de son âme. (*Procès*, t. II, pp. 401-402.)

Jeanne elle-même, répondant à l'article IV du Réquisitoire, fait discrètement allusion aux soins que prenait d'elle son bon curé. « Quant à mon instruction, disait-elle, sachez que j'ai pris ma créance à bonne école et que j'ai été enseignée bien et dûment comme une bonne enfant doit l'être. »

Or, une enfant bien et dûment instruite doit l'être non seulement par sa mère, mais encore par son curé, au catéchisme, à la messe de paroisse et au tribunal de la pénitence. Le curé de Domremy s'acquitta certainement de ces devoirs envers Jeanne : il remarqua vite la pénétration de son intelligence, il la cultiva soigneusement, et l'on peut voir dans la réponse à l'article IV du Réquisitoire un hommage rendu par la jeune Lorraine au zèle de son pasteur.

Perceval de Boulainvilliers, dans la lettre citée plus haut, montre Jeanne « découvrant ses pensées et visions à son curé, et instruite par lui de la manière dont elle devait répondre au messager céleste ».

De là l'hommage que nous avons cru devoir rendre, nous aussi, en toute justice, — non seulement aux prônes de Guillaume Front, curé de Domremy, comme le fait Siméon Luce[1], — mais à l'action pleinement sacerdotale qu'il a exercée par l'instruction catéchétique, par la direction, la confession, le conseil et l'exemple, sur la future libératrice d'Orléans.

1. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 22.

NOTE VII.

LA MAISON DE JEANNE D'ARC.

(Page 135.)

Depuis 1818-1820, la maison où naquit Jeanne d'Arc est devenue propriété nationale et monument historique. Que ce soit bien celle dont Jeanne parle dans ses interrogatoires, celle qu'habitèrent et possédèrent ses parents et neveux, une série ininterrompue de témoignages, y compris celui du grand écrivain Michel Montaigne, jusqu'en l'année 1818, autorise à le croire : aucun document sérieux n'indique le contraire. On peut lire ces témoignages dans l'opuscule de l'abbé Mourot, du diocèse de Saint-Dié, intitulé : *L'authenticité de la maison de Jeanne d'Arc à Domremy*. In-8°, Saint-Dié, 1890.

Montaigne la visita en 1580. Il fait observer que « le devant de la maison où naquit cette fameuse Pucelle d'Orléans est tout peint de ses gestes ; mais l'âge en a fort corrompu la peinture. » (Simon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 181.)

Après la mort de son mari, Jacques d'Arc, la mère de Jeanne, Isabelle Romée, habita la maisonnette de famille jusque vers 1440. En cette année, les habitants d'Orléans la décidèrent à venir habiter avec son fils Pierre dans la ville délivrée par sa fille ; elle y mourut en 1458. La propriété de la maison de Jeanne ne cessa d'appartenir à ses neveux et arrière-neveux, jusqu'à la mort de Claude du Lys, curé de Greux et Domremy, dont les héritiers la vendirent en 1587 à Louise de Stainville, comtesse de Salm.

Au commencement du dix-huitième siècle, ce sont les époux Gérardin qui en sont propriétaires, et c'est l'arrière-petit-fils de ces Gérardin, Nicolas Gérardin, ancien dragon au service de la France, retraité pour cause de blessures, qui s'en trouve propriétaire en 1818.

En 1815, les alliés étant entrés en France, des Autrichiens et des Prussiens visitèrent l'humble maison de Jeanne d'Arc. L'archiduc Ferdinand, qui fut plus tard empereur d'Autriche, voulut emporter comme relique une petite pierre qu'il détacha

du mur, au-dessus du linteau de la porte. Un comte prussien demanda à Gérardin de lui vendre le tympan sculpté et la statue qui le surmontait. Sur son refus, il lui offre 6.000 francs pour la maison tout entière. Le brave soldat refuse encore. Chose plus honorable que ce refus, Gérardin céda pour 2.500 francs la dite maison au Conseil général du département des Vosges, à la condition d'en être le gardien jusqu'à sa mort. L'acte fut passé le 20 juin 1818, par-devant Me Edme, notaire à Neufchâteau.

Le roi Louis XVIII, touché de cet acte de générosité, nomma Gérardin « chevalier de la Légion d'honneur, tant à cause de ses services comme ancien militaire, qu'en mémoire de Jeanne d'Arc ».

La ville d'Orléans, toujours fidèle à la mémoire de Jeanne, fit frapper, en l'honneur de celui qui faisait de la maison où elle naquit une propriété nationale, une médaille d'or avec cette inscription :

LA VILLE D'ORLÉANS
A NICOLAS GÉRARDIN
POUR AVOIR PAR UN LOUABLE
DÉSINTÉRESSEMENT CONSERVÉ A
LA FRANCE LA MAISON OU NAQUIT
LA PUCELLE D'ORLÉANS
1818.

Cette médaille fut adressée à Gérardin avec une lettre du comte de Rocheplate, maire d'Orléans, qui le louait dans les termes les plus flatteurs de sa généreuse action. Gérardin mourut à Domremy, le 4 octobre 1829, entouré de l'estime universelle.

Lorsque le Conseil général des Vosges acquit la maison de Jeanne d'Arc, des constructions en masquaient la vue et en obstruaient les abords. Telle, par exemple, la maison de Gérardin, car il n'habitait pas la chaumière de Jeanne d'Arc. Le Conseil général, en 1819, acheta ces constructions, les fit démolir et dégagea la maison de Jeanne. En même temps, il s'occupa de faire rétablir, à l'intérieur et à l'extérieur de la maisonnette, les choses comme elles étaient pendant que la famille et les arrière-neveux de la Pucelle l'occupaient.

En 1823, on y avait annexé deux pavillons construits exprès et reliés par une grille, l'un pour servir à une école de filles, l'autre pour servir de musée ; mais ces deux pavillons ont été récemment démolis.

Aujourd'hui, devant la maison de Jeanne s'étend une petite pelouse entourée d'une grille fermée par une porte de fer. A côte de la maisonnette historique s'élève le logis du gardien. Au milieu de l'espace planté d'arbres qui s'étend devant la maison se dresse le monument dont l'exécution a été confiée au ciseau du statuaire Antonin Mercié.

Une petite rue sépare de l'église la maison de Jeanne. Au-dessus de la porte d'entrée se développe un encadrement ogival qui embrasse trois écussons : celui du milieu est aux armes de France avec ces mots au-dessous en lettres gothiques :

VIVE + LE + ROI + LOUIS.

Il s'agirait de Louis XI, sous le règne de qui les neveux de Jeanne auraient fait exécuter cette décoration (1481).

L'écusson de gauche porte les armes des Thiesselin, dont la fille, en 1460, épousa Claude du Lys, neveu de Jeanne.

L'écusson de droite porte les armoiries données à la Pucelle et à sa famille par Charles VII : deux lis d'or sur champ d'azur, et une épée nue d'argent à la garde dorée dont la pointe soutient une couronne.

Au sommet de l'ogive se détachent une gerbe de blé et des ceps de vigne, au-dessous desquels on lit sur deux lignes :

1° La devise, VIVE LABEUR

2° La date, MIL. IIII. C IIII. XX I.

c'est-à-dire 1481.

On s'est demandé si cette devise était celle des parents de Jeanne d'Arc ou si elle n'a été imaginée que par le restaurateur de la maison familiale.

D'après l'auteur des *Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, M. G. de Braux : La devise : *Vive labeur*, était celle, non de la famille de Jeanne, mais des Thiesselin, dont la fille, Nicole Thiesselin, aurait épousé Claude du Lys.

Les Thiesselin portaient pour armoiries : d'azur à trois socs de charrue d'argent 2 et 1, à une molette d'éperon d'or en cœur. La devise est la traduction des armoiries. (*Communication* de M. de Braux à l'auteur.)

Tout l'encadrement de la maison est surmonté d'une statue de fonte, représentant Jeanne, statue placée dans une niche avec un dais gothique. Cette statue est la reproduction réduite d'une statue de pierre qui aurait été sculptée en 1456 et qui demeura plusieurs siècles dans la chapelle Notre-Dame de l'église paroissiale.

Le rez-de-chaussée de la maison de la Pucelle comprend quatre pièces :

1° La *chambre de famille* où Jeanne est née. On y entre par la porte dont nous avons parlé. A gauche, en entrant et près de la fenêtre, on voit, préservée par un treillis, la poutre à laquelle la fille de Jacques d'Arc suspendait sa lampe pour travailler les soirées d'hiver.

2° La *chambre de Jeanne* s'ouvre au fond de la chambre de famille ; elle a une toute petite fenêtre, d'où Jeanne pouvait voir l'église, et un placard à côté. A droite de la fenêtre s'ouvrait le four, aujourd'hui supprimé. La poutre de cette chambre a été tailladée à coups de sabre par les alliés en 1815.

3° Le *cellier*, qui est contigu à la chambre de Jeanne, reçoit la lumière par un soupirail qui donnait sur le jardin.

4° La chambre des frères de Jeanne était à droite de la chambre de famille, avec une porte sur le dehors, du côté de l'église.

Au-dessus du rez-de-chaussée s'étend le grenier avec une grande fenêtre croisée. Il y avait là une pièce qui fut habitée par Claude du Lys, curé de Greux-Domremy, au commencement du seizième siècle.

Le jardin où Jeanne eut sa première vision était derrière la maison. A côté coule le le ruisseau des Trois-Fontaines.

NOTE VIII.

L'ÉGLISE DE DOMREMY.

(Page 141.)

L'église que l'on voit à Domremy est bien celle où Jeanne d'Arc a prié ; mais elle a été, en 1824, l'objet d'une restauration et d'un remaniement qui l'ont transformée. Les substructions qui la portent, la grande voûte, les piliers, quelques pierres de deux contreforts sont contemporains de la Pucelle ; mais le transept, l'abside, la disposition des autels, le clocher, tout cela date de 1824. Déjà, en 1823, le cimetière avait été transféré loin de l'église, sur le coteau voisin. L'année suivante, les modifications commencèrent. A la place de l'ancien portail on construisit une abside. Le nouveau portail s'ouvrit sur la route ; un transept formé par l'adjonction de deux chapelles latérales donne à l'édifice la physionomie d'une croix latine.

Les fonts baptismaux, cuve de pierre du douzième siècle où Jeanne fut baptisée et sur laquelle elle tint un enfant de Gérardin d'Épinal, sont dans le bras méridional du transept. A droite, en entrant dans l'église, se trouve un tronçon de colonne creusée : c'est le bénitier où Jeanne prenait l'eau bénite.

La chapelle de la sainte Vierge, sur l'autel de laquelle Jeanne fut déposée, occupait la dernière travée de la nef latérale du sud ; il n'en reste que la fenêtre ogivale, géminée, qui l'éclairait. La statue de Notre-Dame, au pied de laquelle Jeanne a si souvent prié, n'existe plus ; on la brûla sous prétexte de vétusté.

Une statue de saint Michel, de bois vermoulu, se dresse contre un pilier ; elle est postérieure à l'époque de Jeanne. Une statue mutilée de sainte Marguerite, statue de pierre, s'adosse au pilier opposé : celle-ci serait, croit-on, du temps de Jeanne d'Arc.

NOTE IX.

NOTRE-DAME DE BERMONT.

(Page 147.)

Nous avons peu de chose à ajouter à la note du récit. Notre-Dame de Bermont, appelée autrefois de Beaumont ou de Belmont, était un oratoire cher aux gens du pays du temps de Jeanne. Ils lui donnaient le nom d'ermitage. La petite chapelle où ils allaient vénérer une statue de la bienheureuse Vierge avait d'abord été placée sous le vocable de saint Thiébaud, qu'on y invoquait contre les intempéries des saisons. Elle s'élève sur une éminence encadrée de bois, à gauche de la Meuse et de la route de Verdun, en allant vers le nord, à 3 kilomètres de Domremy. A côté de l'éminence, dans un pli de terrain, au midi, coule une fontaine dite de Saint-Thiébaut, dont les eaux sont réputées guérir miraculeusement de la fièvre. A la chapelle furent annexés, à diverses époques, une léproserie, un ermitage et un asile pour les voyageurs. Aujourd'hui, il y a une habitation auprès, et le tout est propriété privée. Sur la petite cloche qu'on y conserve et qu'on croit dater de l'année de la réhabilitation, on remarque les initiales gothiques :

A. V. E. M. P. E. I. A. D. E. P. M. A. N. G. T.

Ce seraient les lettres initiales des mots suivants :

Ad Virginem E Manibus Populi Extrahentem Imperium Anglicani, Dedicatum Est Post Mortem Ad Nominis Gloriam Tintinnabulum.

« A la vierge qui a arraché le royaume des mains du peuple anglais a été dédiée, pour la gloire de son nom, cette petite cloche. »

Plusieurs historiens de Jeanne d'Arc, qui n'avaient point visité Domremy : Abel Desjardins (*Vie de Jeanne d'Arc,* p. 10, in-8°, Paris, 1895); l'Allemand Gœrres (*Vie...*, p. 13, in-8°, Paris, 1886), placent Notre-Dame de Bermont près du

Bois-Chesnu, au sud du village. Cette chapelle est, au contraire, tout au nord, après Greux, dans la direction de Vaucouleurs.

Nous nous permettrons une remarque semblable au sujet de la Fontaine-des-Rains. Quelques érudits la placent près du Beau-Mai, à 1.500 mètres du village. Cette opinion se conciliera malaisément avec les dépositions des compatriotes de Jeanne qui, tous, placent cette fontaine, non près du Beau-Mai ou du Bois-Chesnu, mais à une distance plus rapprochée du village que du Beau-Mai — à 600 mètres environ de Domremy — et à une distance plus grande de l'arbre près duquel on allait se divertir.

NOTE X.

NOTRE-DAME DE BEAUREGARD.

(Page 149.)

Le sanctuaire de Notre-Dame de Beauregard, dont il est question dans notre récit, se dresse à l'opposé et presque en face de Notre-Dame de Bermont, de l'autre côté de la Meuse. Il occupe le plateau d'une petite colline dépendant de la paroisse de Maxey-sur-Meuse, dont une distance de 7 à 800 mètres la sépare. Le trajet de la gare de Maxey-sur-Meuse à Beauregard ne demande guère qu'une vingtaine de minutes. Du seuil de la chapelle, le pèlerin embrasse un panorama des plus gracieux, ce qui explique et justifie ce nom de *Beauregard*. C'est la vallée de la Meuse qui se déroule en amont et en aval du fleuve, sur une longueur de 30 kilomètres, depuis Neufchâteau et Domremy jusqu'à Vaucouleurs.

Outre le nom de Notre-Dame de Beauregard, ce sanctuaire porte aussi le nom de *Notre-Dame-de-Pitié*. Depuis plusieurs siècles, on y honore sous ce vocable la Vierge Mère, et l'on y voit un groupe qui la représente tenant son divin Fils sur ses genoux. Au jugement des archéologues, vu le caractère artistique de ce groupe, il remonterait, ainsi que la chapelle, au moins au treizième siècle.

Jeanne d'Arc, avons-nous dit, dut aimer et visiter souvent

Notre-Dame de Beauregard. Les textes et les raisons qui nous ont induit à le supposer sont les mêmes qui autorisent à affirmer comme chose très probable que la fille de Jacques d'Arc visita souvent, en son adolescence, les églises de Maxey-sur-Meuse et de Moncel, par dévotion pour sainte Catherine et pour saint Michel. A la tradition constante du pays, qui n'a jamais varié sur ce point, se joint le fait documentaire d'un legs de messire Claude du Lys, curé de Domremy et Greux, et petit-neveu de la Pucelle, consenti en faveur de Notre-Dame-de-Pitié : « Je donne, est-il dit en son testament du 8 novembre 1549, à Notre-Dame de Beauregard, 6 gros pour une fois. » Or, l'un des motifs de ce legs pieux fut très vraisemblablement le dessein, chez le petit-neveu de Jeanne d'Arc, d'honorer les sanctuaires où sa glorieuse et bien-aimée parente avait coutume de venir en pèlerinage. Depuis 1874, époque où la chapelle de Notre-Dame de Beauregard a été restaurée, une plaque de marbre perpétue le souvenir de la libéralité du petit-neveu de Jeanne.

De Domremy à Beauregard, le trajet n'est guère plus long que de Domremy au sanctuaire de Bermont. La petite Jeannette pouvait s'y rendre commodément en suivant un sentier solitaire à travers les prairies, sans passer par le village de Maxey. Aux beaux jours du printemps et de l'été, il lui était facile, dans la même après-midi, de satisfaire sa dévotion à la Bienheureuse Vierge, à sainte Catherine et à saint Michel, et de venir prier dans les trois sanctuaires de Beauregard, de Maxey et de Moncel, ces trois localités se trouvant voisines l'une de l'autre et très rapprochées de Domremy.

Notre-Dame de Beauregard est toujours chère aux habitants de la vallée de la Meuse. Chaque année, on s'y rend deux fois solennellement en pèlerinage : le deuxième dimanche après Pâques et au mois de septembre, pour la fête de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Dans le trajet de Maxey au sanctuaire, les pèlerins chantent des cantiques où ils évoquent le souvenir de Jeanne d'Arc :

Jeanne la Pucelle
Suivit ce sentier;
Nous venons comme elle
Ici te prier.

Ils ne peuvent être qu'agréablement surpris lorsque, parvenus au sommet de la colline, ils aperçoivent, près de la chapelle, une statue de Jeanne d'Arc d'un très bel effet artistique.

Nous sommes redevable de ces renseignements à une communication manuscrite de M. l'abbé Vuillaume, curé de Maxey-sur-Meuse. Que ce digne ecclésiastique, ainsi que M. Bourgaut, curé de Domremy, et M. le chanoine L'Hôte, du grand séminaire de Saint-Dié, me permettent de signaler leur empressement à me fournir les renseignements demandés et de les remercier de leur parfaite obligeance.

NOTE XI.

JEANNE D'ARC ÉTAIT-ELLE BERGÈRE?

(Page 158.)

Nous avons dit, dans notre récit (page 137), que Jeanne n'avait pas été bergère de profession au sens strict du mot. Elle a gardé plusieurs fois des troupeaux, soit ceux des habitants de Domremy, soit ceux de son père, mais elle ne les a point gardés habituellement jusqu'à sa seizième année, ainsi que l'affirment des chroniqueurs ou des historiens mal informés. A partir de son adolescence, on peut dire qu'elle ne les a gardés que par intervalles. C'est ce qui se déduit des réponses qu'elle a faites aux questions qui lui furent posées à Rouen.

Ses juges lui demandant si, en sa jeunesse, elle avait appris quelque métier, Jeanne répondit « qu'elle avait appris à coudre et à filer. Dans la maison de son père, elle s'occupait des choses du ménage et n'allait point aux champs avec les brebis et autres animaux. » Ce qu'il faut entendre d'une occupation habituelle, car elle y allait quelquefois. (*Procès*, t. I, p. 51.)

C'est ce que nous apprend sa réponse à la question : « Conduisait-elle les animaux aux champs? — Quand elle fut grandelette, répond Jeanne, et qu'elle eut l'âge de discrétion, elle ne gardait pas les animaux habituellement, mais elle aidait à les conduire dans les prairies et dans le château de l'Ile, par

crainte des hommes d'armes. Mais elle ne se souvient pas si dans sa jeunesse elle les gardait ou non. » (*Ibid.*, p. 66.)

Notons qu'il s'agit en ces passages, non de la garde des brebis, mais de celle des animaux, *animalia;* les « brebis » ne sont désignées qu'une fois.

La même information se tire des dépositions des habitants de Greux-Domremy à l'enquête de la réhabilitation.

Il n'est pas une seule de ces dépositions dans laquelle la Pucelle soit qualifiée de « bergère ».

Ses compagnes et amies, celles en particulier qui avaient passé leur adolescence avec elle, Mengette, Hauviette, gardent un silence absolu sur ce point. Elles notent seulement que leur amie ne manquait pas de prendre avec ses frères sa part de tous les travaux de la maison et des champs, même des plus rudes.

Si les compatriotes de Jeanne ne la qualifient jamais de bergère, elle-même ne s'en attribue pas davantage soit le nom, soit les fonctions.

C'est donc sur une fausse légende que repose cette qualification et le genre de vie qui en aurait été l'effet. A vouloir la maintenir, on ne peut le faire que dans un sens large, celui dans lequel on l'applique à toutes les jeunes filles qui travaillent aux champs.

Mais alors, quels sont les contemporains, chroniqueurs et autres, qui qualifient Jeanne de bergère?

Voici d'abord trois personnages qui lui appliquent le nom de « bergerette » : le chevalier Raoul de Gaucourt, François Garivel et Mathieu Thomassin.

« *Una paupercula bergeretta* », dit de Gaucourt. (*Procès*, t. III, p. 17.)

« *Una simplex bergeretta* », dit François Garivel. (*Ibid.*, p. 20.)

« Une pauvre bergerette appelée Jehanne », dit Mathieu Thomassin. (*Ibid.*, IV, p. 304.)

Cette qualification s'explique naturellement par l'origine de la Pucelle, née dans une vallée riche en troupeaux, et par la conséquence que le vulgaire en tirait.

D'après le chroniqueur Berri (*Procès*, t. IV, p. 41), Jeanne d'Arc « avait esté jusqu'à cette heure à garder les brebis ».

Le Miroir des Femmes vertueuses dit qu'elle « estoit grande et moult belle, et avoit esté toute sa vie bergère ». (*Procès*, t. IV, p. 268.)

Le greffier de l'hôtel de ville d'Albi écrit : « Ed era la dicha Piuzella una pastorela ignossen (innocente) que tos tems (toujours) avia gardadas las hobelhas (brebis). » (*Ibid.*, p. 300.)

Lefèvre de Saint-Remy : « De l'eage de sept à huit ans fut mise à garder les brebis aux champs, et longtemps fit ce métier. » (*Procès*, t. IV, p. 430.)

Christine de Pisan, Martin le Franc, Martial d'Auvergne, dans leurs poésies, appellent Jeanne « simple povre bergière

Qui gardait les brebis èz champs
D'une douce et humble manière ».
(*Procès*, t. V, pp. 11, 47, 51, 52.)

Ce ne sont pas des brebis que tous les auteurs font garder à la Pucelle :

« Quum porcos custodiret », écrit un historien étranger que nous ne nommerons pas, « l'esprit de Dieu la visita ». (*Procès*, t. IV, p. 508.)

L'auteur de la *Chronique de la Pucelle* a su éviter toute exagération et s'est exprimé conformément à la vérité en ce point. Il dit de Jeanne qu'elle « avoit accoutumé aucunes fois de garder les bestes ». *Aucunes fois* et non toujours; *les bestes* et non pas seulement les brebis.

C'est le terme employé par l'héroïne elle-même devant la Commission de Poitiers.

Me Lombart lui demande ce qui l'a poussée à venir trouver le Roi. « Jeanne répondit de grande manière. Pendant qu'elle gardait les animaux, une Voix lui apparut, etc...; *ipsa custodiens animalia.* »

Le docteur Guillaume, dans l'ouvrage cité plus haut, observe judicieusement que, au quinzième siècle comme aujourd'hui, « les gens de Domremy n'avaient qu'un petit nombre de moutons et faisaient surtout de l'élevage dans les grasses prairies de leur territoire. L'élevage des chevaux nous explique comment Jeanne devait savoir se tenir à cheval et à califourchon, car la position assise pour les femmes était alors inusitée. Elle conduisait aux champs, ramenait les chevaux de son père et

le faisait certainement, autant que possible, en les montant. » (Docteur L. Guillaume, *Les Problèmes de l'Histoire de Jeanne d'Arc*, pp. 31-32.)

S'il faut conclure, c'est chose indubitable, dirons-nous, que Jeannette, à Domremy, a dû bien des fois, comme les jeunes filles du village, garder les troupeaux de ses parents, chevaux, bœufs, moutons, brebis, et, quand c'était le tour de sa famille, — *ad turnum*, — parfois ceux des habitants. Mais ce qui est tout aussi certain, c'est qu'elle a été occupée à beaucoup d'autres travaux. Dans la maison paternelle et aux champs, Jeanne était une travailleuse vaillante. Les dépositions de ses compatriotes sont unanimes en ce point, de même qu'elles le sont à nous apprendre que l'héroïne, en son adolescence, a été autre chose qu'une « gardeuse de brebis », qu'une simple « bergère ».

NOTE XII.

L'ORATOIRE OU ERMITAGE SAINTE-MARIE.

(Page 173.)

Des interrogatoires du procès de Rouen, on a inféré qu'il y avait près du Bois-Chesnu, au temps de la Pucelle, une statue de la Vierge et un oratoire ou ermitage en ruines l'abritant. C'est autour de cette statue que Jeanne suspendait les guirlandes qu'elle tressait près de l'arbre des Fées. « *Et faciebat apud arborem serta pro imagine beatæ Mariæ* DE DOMREMY. » (*Procès*, t. I, p. 67.)

D'une pièce où il est dit que « le doyen du chapitre de Toul, Étienne Hordal, *a fait bâtir, sous l'invocation de Notre-Dame, au finage* (*territoire*) *de Domremy, une chapelle appelée vulgairement* LA CHAPELLE DE LA PUCELLE DE DOMREMY », le P. Ayroles semble inférer qu'il n'y avait pas d'oratoire ou chapelle du Bois-Chesnu avant cette époque (1620 : la pièce citée est de 1623). Si telle est la conclusion du Révérend Père (*La vraie Jeanne d'Arc*, t. II, p. 315), elle paraît discutable. D'une part, Étienne Hordal a pu remplacer le vieil oratoire par une construction neuve, ce qui expliquerait suffisam-

ment les mots « a fait bâtir ». D'autre part, le nom de *Chapelle de la Pucelle* donné *vulgairement* à cette chapelle suppose une tradition établie que la construction de la chapelle à la place de l'oratoire n'aurait fait qu'entretenir. En bas, dans le lit de la Meuse, on montrait le *gué de l'Ermite* où passait le gardien de la chapelle.

Étienne Hordal était de la famille de Jeanne d'Arc et un de ses arrière-neveux. On voyait dans la cathédrale de Toul, jusqu'à la Révolution, une statue de la Pucelle que son oncle Claude Hordal, doyen comme lui du chapitre de Toul, y avait fait élever. Étienne Hordal fit placer une statue semblable dans la chapelle restaurée, aux pieds de celle de la Vierge.

En 1635-1640, les Suédois, ayant envahi la Lorraine, détruisirent la chapelle Sainte-Marie; on put cependant sauver la statue que l'on recueillit dans la maison de Jeanne d'Arc. Les ruines amoncelées de la chapelle reçurent le nom de *Pierrier de la Pucelle*. L'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, eut en 1869 l'heureuse idée de faire pratiquer des fouilles dans ce monceau de pierres. Ces fouilles amenèrent la découverte des fondements de la chapelle, de la clef de voûte aux armes de la famille du Lys, et d'un fronton Renaissance, sur lequel est gravé le nom E. HORDAL.

Sur l'emplacement même de ces ruines de la chapelle de Sainte-Marie-la-Pucelle s'élève la basilique en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Un peu au-dessous de la basilique, à une centaine de mètres au sud-est, on a planté tout récemment un nouveau *Mai*, un jeune hêtre, là où, d'après la tradition, se dressait dans sa beauté sans rivale le vieil Arbre des Fées. Le nouveau *Mai* sera-t-il jamais aussi majestueux, aussi célèbre que celui du temps de Jeanne d'Arc?...

Sur ces divers sujets, voir l'opuscule : *Guide et Souvenirs du Pèlerin à Domremy*, publié par les soins de M. le chanoine Bourgaut, curé de Domremy. Petit in-32 de 85 pages, Nancy, 1878.

NOTE XIII.

LES HABITUDES CHRÉTIENNES DE JEANNE D'ARC.

(Page 173.)

Si nous nous sommes étendu sur la formation religieuse de Jeanne d'Arc et si nous insistons sur ses habitudes chrétiennes, ce n'est point affaire de fantaisie, mais parce que les témoins du procès de réhabilitation entendus à Toul et à Vaucouleurs, tous compatriotes, plusieurs compagnons d'enfance de la Pucelle, entrent à ce sujet en des détails que l'historien, soucieux de la vérité avant tout, ne saurait négliger.

Sur les douze questions posées aux témoins, les 5e, 6e, 8e les amenaient à donner ces détails, car on leur demandait :

1° Quelle avait été la conduite de Jeannette depuis l'âge de sept ans jusqu'à sa sortie de la maison paternelle (question 5e) ;

2° Si elle fréquentait l'église et les lieux de piété (question 6e) ;

3° Si elle se confessait volontiers et souvent (question 8e).

Trente-quatre témoins répondirent à ces diverses questions.

Vingt-deux étaient des habitants de Burey, Greux, Domremy, Vaucouleurs : quinze hommes et sept femmes; on en verra les noms tout à l'heure.

Parmi les douze autres, il y avait cinq nobles, cinq prêtres et deux bourgeois.

Les cinq nobles étaient : Albert d'Ourches, chevalier ; Geoffroy de Foug, écuyer ; Louis de Martigny, écuyer, et les deux gentilshommes de Vaucouleurs, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy.

Les cinq prêtres étaient : Henri Arnolin, qui avait exercé le saint ministère à Domremy ; — Dominique Jacob, qui y passa son enfance ; — Jean Colin, curé de Domremy après Guillaume Front ; — Étienne de Sionne, de Ronceux près Neufchâteau, — et Jean Le Fumeux, chanoine de Sainte-Marie de Vaucouleurs.

Les deux bourgeois étaient Nicolas Bailly, tabellion royal, et Guillot Jacquier, sergent royal.

Or, les réponses faites par ces compatriotes de Jeanne aux

trois questions ci-dessus sont des plus expresses, des plus affirmatives, et ne permettent pas de révoquer en doute l'ardente dévotion, la grande piété de Jeanne sur l'article de la confession. Voici ce qui se lit dans l'enquête de la réhabilitation.

Parmi les villageois habitant le pays : Thévenin le charron (*Procès*, t. II, p. 407); — Jean Moen (*ibid.*, p. 400); — Jean Morel de Greux (p. 390); — Jacquier de Saint-Amand (p. 409); — Bertrand Lacloppe (p. 410); — Perrin le Drappier (p. 413); — Gérard Guillemette (p. 415); — Jean Watterin (p. 420); — Gérardin d'Épinal (p. 422); — Durand Laxart (p. 443); Simonin Musnier (p. 424); — Jean Jacquard (p. 462); — Michel Lebuin (p. 440), disent de Jeanne : « *Libenter, sæpe, devote confitebatur :* elle se confessait volontiers, fréquemment, dévotement. »

Colin, fils de Colin de Greux, et Henri Le Royer, de Vaucouleurs, ne parlent pas expressément des confessions de la Pucelle ; mais ils mentionnent formellement son extrême dévotion. (*Procès*, t. II, pp. 443, 448.)

Les femmes Hauviette, Mengette, les deux préférées de Jeanne (pp. 418, 430) ; — Isabellette, femme Gérardin (p. 427); — Catherine Le Royer (p. 446); — Jeannette, veuve Thiesselin (p. 404) ; — Béatrix, veuve Estellin (p. 396) ; — Jeannette, veuve Thévenin (p. 398), disent de leur compagne la même chose dans les mêmes termes : *Libenter, sæpe, pluries confitebatur.* »

Le chevalier Albert d'Ourches (p. 450) ; — Louis de Martigny (p. 406); — Jean de Metz (p. 438); — Bertrand de Poulengy (p. 455) ; — Nicolas Bailly (p. 452) ;

Les prêtres Étienne de Sionne (p. 402), Dominique Jacob (pp. 393-94), Henri Arnolin (p. 459), Jean le Fumeux (p. 459), confirment ce témoignage.

Nous savons même les noms de quelques-uns des confesseurs de Jeannette.

Le principal fut Guillaume Front, curé de Greux-Domremy. Quand il était empêché, Jeannette s'adressait au prêtre qu'il lui désignait. (*Procès*, t. I, p. 51.)

Henri Arnolin, de Gondrecourt-le-Château, déposait l'avoir ouïe quatre fois en confession, trois fois pendant un carême, et une fois à l'occasion d'une fête. (*Ibid.*, t. II, p. 459.)

A Vaucouleurs, Jeanne se confessa à messire Fournier, curé de la paroisse. (Déposition de Catherine Le Royer.) Elle vint aussi deux ou trois fois trouver messire Jean Colin, chanoine de la collégiale de Brixey, et plus tard curé de Domremy, qui l'entendit aussi en confession. (*Procès,* t. II, p. 432.)

Lors de son passage à Neufchâteau, la jeune fille se confessa deux ou trois fois aux religieux mendiants. (*Procès*, t. I, p. 51.)

De ces rares confessions à des prêtres autres que le curé de Greux-Domremy, il appert que Jeanne était avant tout une chrétienne pieuse et une fidèle paroissienne.

NOTE XIV.

RENÉ D'ANJOU, DUC DE BAR, OU LE BON ROI RENÉ.

(Page 191.)

Ce jeune duc de Bar n'est autre que celui qui sera si connu dans l'histoire sous le nom du *Bon roi René.* Il avait, lui aussi, comme Marie d'Anjou, l'épouse de Charles VII, Yolande de Sicile pour mère. Deuxième fils du duc Louis d'Anjou, il naquit à Angers en 1408. Marié à Isabelle, fille de Charles II, duc de Lorraine, il fut plus fidèle que son beau-père à la cause de Charles VII. Il vint au sacre de Reims, à Montepilloy, à Saint-Denis. Ayant voulu disputer le duché de Lorraine à Antoine de Vaudemont, il fut battu à Bulgneville, en 1431, et resta cinq ans prisonnier. La mort de son frère aîné, Louis III, survenue en 1434, lui valut l'Anjou et la Provence. En 1438, il passa en Italie pour faire valoir ses droits, comme héritier de Jeanne II, à la couronne de Naples. Mais, en 1442, il revint en France, où il fut vraiment jusqu'à sa mort (1480) le bon roi René, protecteur des lettres et des arts, poète et peintre lui-même à ses heures, résidant successivement en son duché d'Anjou, au château de Baugé, et à Aix en Provence.

Après la mort d'Isabelle de Lorraine, il épousa Jeanne de Laval, de la maison de Montmorency. Il voulut être inhumé dans la cathédrale d'Angers, à côté de sa première femme Isabelle. En 1895, le caveau où les deux cercueils avaient été dépo-

sés fut ouvert : il était placé dans le chœur même de la cathédrale, au-dessous de la stalle de l'évêque. On trouva le cercueil de plomb qui contenait les restes mortels du bon roi dans le plus mauvais état. Quant au cercueil de bois dans lequel le cercueil de plomb avait été enfermé, le temps l'avait complètement détruit. Par les soins de Mgr Mathieu, alors évêque d'Angers, depuis archevêque de Toulouse, l'autorisation de remplacer le cercueil de plomb fut demandée et obtenue. On ouvrit le cercueil et l'on vit le corps du roi, la couronne sur la tête, un globe sur une main, un sceptre dans l'autre ; les étoffes qui l'enveloppaient étaient dans un parfait état de conservation. On déposa le cadavre royal dans le nouveau cercueil, que l'on mit ensuite à côté du cercueil de la reine, son épouse.

NOTE XV.

DU SÉJOUR DE JEANNE A NEUFCHATEAU.

(Page 195.)

Dans l'interrogatoire public du 22 février, Jeanne dit à ses juges qu'elle resta à Neufchâteau environ *quinze jours*. « Propter timorem Burgundorum, recessit a domo patris et ivit ad villam de Novocastro, in Lotharingia, penes quamdam mulierem, cognominatam *La Rousse*, ubi stetit *quasi per quindecim dies* » (*Procès*, t. I, p. 51.)

Les mêmes expressions, *ibi stetit quasi per XV dies*, se retrouvent dans l'article 8 du réquisitoire.

Les témoins du *procès de réhabilitation*, compatriotes de Jeanne, ne parlent que d'un séjour de quatre jours (*Jean Morel*, *Gérard Guillemette*, *Bertrand Lacloppe*), ou bien de trois ou quatre jours (*Nicolas Bailly*, le sonneur *Perrin Le Drappier*). (Voir au *Procès*, t. II, leurs dépositions.)

D'autres, sans préciser, disent : « Jeanne ne voulait pas rester à Neufchâteau ; elle disait qu'elle aimait mieux rentrer à Domremy. » (Déposition d'*Isabellette*, femme de Gérardin.)

Gérardin dit la même chose : « Il lui était à charge de rester à Neufchâteau ; elle revint vite. » (*Procès*, t. II, pp. 428, 423.)

Évidemment, ici quelqu'un se trompe. Peut-être l'erreur provient-elle du greffier expéditionnaire qui aurait lu *cinq* pour *quinze :* hypothèse assez vraisemblable.

La femme qui donna l'hospitalité aux parents de Jeanne d'Arc était mariée à un certain Jean Waldaires : La Rousse n'était apparemment qu'un surnom. C'est un acte de 1412 qui nous apprend cette particularité. Ce même acte nous la montre prêtant de l'argent à des Lorrains soupçonnés de sentiments français. (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 185.)

NOTE XVI.

JEANNE D'ARC A-T-ELLE ÉTÉ MEMBRE DU TIERS-ORDRE DES FRANCISCAINS ?

(Page 201.)

Si Jeanne d'Arc était tertiaire franciscaine, c'est durant son séjour à Neufchâteau, pense-t-on, que les religieux Cordeliers à qui elle s'y confessa l'auraient affiliée. Mais a-t-elle été vraiment tertiaire et existe-t-il un document sérieux qui en fasse foi ?

Si ce document existe, on ne l'a pas encore découvert. M. Léon Gautier écrivait à ce sujet dans *Le Monde* du 2 juin 1881 : « Quelle joie pour l'ordre de Saint-François, quand il sera prouvé que Jeanne d'Arc était une tertiaire franciscaine ! La chose est probable... Espérons ! »

La chose est-elle probable...? Soit, accordons-le ; mais ce qui est plus que probable, c'est qu'elle n'est pas avérée. Dans sa lettre postulatoire pour l'introduction de la cause de Jeanne d'Arc (25 juin 1888), le Général des Franciscains se bornait à noter que la croyance sur l'affiliation de Jeanne au Tiers-Ordre franciscain était loin *d'être dénuée de fondement ;* mais il n'en disait pas davantage.

Ce qui est hors de doute, c'est que ce *fondement* ne s'appuie lui-même sur aucun texte ni sur aucun fait probant, mais sur de vagues analogies, sur de simples conjectures.

Un religieux de Saint-François, le P. Henri de Grèzes, qui a publié une étude sur cette question, conclut en ces termes :

De l'ensemble des faits invoqués, on doit tirer tout au moins cette conséquence : « que Jeanne et la famille franciscaine ont été unies par les liens réciproques d'une tendre et tout exceptionnelle sympathie ». (*Jeanne d'Arc franciscaine*, p. 36. Broch. in-8° de 36 pages. Paris, Poussielgue, 1895.)

Les faits invoqués permettent-ils d'aller plus loin et de considérer comme probable l'affiliation de Jeanne au Tiers-Ordre? Sont-ils de telle nature que l'on puisse ajouter, avec le même R. P. de Grèzes : « Ces faits certains, indéniables, ne peuvent s'expliquer que par le fait de l'affiliation de Jeanne au Tiers-Ordre...? » Tout bien considéré, nous ne le pensons pas.

Et d'abord, les faits qu'on invoque, en quoi consistent-ils?

Ce sont maintes circonstances de la vie de la Pucelle qui rappellent les prescriptions de la règle du Tiers-Ordre sur la couleur des vêtements qui ne devait pas être voyante, sur la coupe des cheveux, sur le renoncement aux parures mondaines, sur le jeûne du vendredi, sur le port des armes offensives, sur la fuite des serments, sur l'assistance quotidienne à la messe, et l'on dit : Jeanne, en ces divers points, aurait observé rigoureusement la règle des tertiaires.

Cette affirmation n'est pas tout à fait exacte. Ainsi, Jeanne, avant et après son arrivée à Chinon, portait des vêtements de couleur voyante : devant Baudricourt, elle parut en robe rouge ; depuis Poitiers, elle portait de riches vêtements. A Compiègne, l'archer qui la renversa de cheval l'avait saisie par sa casaque de drap d'or vermeil.

Porter les cheveux taillés en rond n'était pas non plus chose particulière aux tertiaires franciscains. Les gens de guerre les portaient ainsi. et les jeunes fashionnables de ce temps, « les muguets », faisaient de même. L'article XII du réquisitoire de Jean d'Estivet s'appuie sur cette mode pour reprocher à Jeanne d'avoir ses cheveux ainsi taillés : *tonsis capillis in rotundum, ad modum mangonum*[1].

Quant aux pratiques pieuses communes à Jeanne et aux tertiaires, elles autoriseraient à dire, si la conclusion qu'on appli-

1. *Procès*, t. I, p. 220.

que à Jeanne était fondée, que toutes les personnes pieuses qui assistent à la messe chaque jour sont tertiaires franciscaines.

Ce que l'on infère des relations de Jeanne avec le cordelier Richard et autres religieux de Saint-François, du culte du nom de Jésus, de la dévotion à l'archange Gabriel, culte et dévotion également chers à la Pucelle et aux Franciscains, n'est pas plus concluant et plus démonstratif. Il y a là des coïncidences, des harmonies qui se rencontrent en bien d'autres cas, et qui s'expliquent très naturellement et quotidiennement, sans qu'il soit besoin d'en inférer l'affiliation à un tiers-ordre quelconque.

Pour conclure, la seule chose qui paraisse établie, c'est qu'aucun document n'autorise à donner comme certaine ni même probable l'affiliation de Jeanne d'Arc au Tiers-Ordre franciscain.

NOTE XVII.

DES PROPHÉTIES CONCERNANT LA PUCELLE, ET PRINCIPALEMENT DES PROPHÉTIES ATTRIBUÉES A MERLIN.

Remarquons d'abord qu'il ne faut pas entendre par là des prophéties proprement dites : ce sont plutôt des espérances auxquelles, en ces temps difficiles, l'esprit se prenait, d'après des bruits qui couraient ou des textes en faveur ; espérances qu'on estima réalisées par la Pucelle.

Telles furent, en particulier, celles qu'on attribua à l'enchanteur Merlin, personnage qui lui-même, d'après certaines critiques, n'aurait jamais existé. Au reste, rien de moins établi que l'authenticité de ces prétendues prophéties.

Accordons la première place à celles dont Jeanne elle-même a parlé.

1° *Des prophéties rappelées par la Pucelle.* — Il y a d'abord celle que la vierge Lorraine s'appliquait à elle-même. Elle la rappelait à son parent Laxart et à son hôtesse de Vaucouleurs, Catherine Le Royer.

Elle disait à Laxart : « N'a-t-il pas été annoncé depuis long-

temps qu'une femme désolerait la France, et qu'une vierge la relèverait? »

Et à Catherine Le Royer : « Ne savez-vous pas qu'il a été prophétisé que la France serait perdue par une femme et relevée par une vierge des Marches de Lorraine? » (*Procès*, t. II, pp. 444, 447.)

Rien n'est plus net que ce langage de la Pucelle. Vraisemblablement, elle ajouta qu'elle était cette vierge, quoique la déposition de Laxart et de Catherine Le Royer ne le mentionnent pas. Mais Jeanne n'attribue cette prophétie à personne. Merlin n'est pas nommé.

Ce qui prouve que la jeune fille n'imaginait pas cette prophétie, c'est l'observation de Catherine Le Royer. « Elle convint avoir ouï parler de ces choses-là et elle fut comme frappée de stupeur. » (*Ibid.*)

Une autre prophétie mentionnée par la Pucelle, mais qu'elle ne s'appliquait pas, lui fut représentée à Chinon. Elle en parlait à ses juges de Rouen en ces termes :

« Quand je suis arrivée auprès du Roi, on me demandait si, dans mon pays, il n'y avait pas un bois qu'on appelait en français le *Bois-Chesnu*, parce que des prophéties annonçaient que des environs de ce bois devait venir une Pucelle qui accomplirait des merveilles. Mais je n'y ai point ajouté foi. » (*Procès*, t. I, p. 68.)

Faut-il compter ces vaticinations au nombre de celles qu'on attribuait à Merlin? Ce n'est pas douteux, au moins pour cette dernière. A propos du procès de Rouen, un des assesseurs, Pierre Migiet, prieur de Longueville-Giffard, déposait « avoir lu, dans un vieux livre des prophéties de Merlin, qu'il devait venir une Pucelle d'un certain *Bois-Chesnu*, du pays de Lorraine ». (*Procès*, t. III, p. 133.)

La prophétie que Jeanne s'appliquait ne parle pas, il est vrai, du *Bois-Chesnu*, ni de Merlin, mais seulement du pays de Lorraine. On ne doit la rapprocher que de celle dont le confesseur de Charles VII, Gérard Machet, entretenait la Commission de Poitiers, lorsqu'il disait « avoir trouvé dans certains écrits, qu'il devait venir une Pucelle destinée à donner aide au roi de France ». *Ibid.*, p. 75.)

On peut joindre à ce mot de Machet celui de Marie d'Avignon (il en sera question plus tard) racontant avoir ouï, dans une vision, « qu'il viendrait après elle une Pucelle qui prendrait les armes et délivrerait le royaume de ses ennemis ».

2° Merlin, dit l'Enchanteur, serait né dans les montagnes de l'Écosse vers l'an 470 ou 480. Son nom calédonien aurait été *Merrin* ou *Merdhyn*, d'où l'on aurait tiré *Merlin*. Il aurait joué un rôle important lors de l'invasion de l'Écosse par les Saxons. Ce sont les romans de chevalerie qui en font l'enchanteur, le prophète, l'ami du roi Arthur si célèbre par la Table ronde, le personnage fabuleux qui ne cessa de hanter l'imagination des conteurs du moyen âge. Après avoir été le héros des légendes calédoniennes, Merlin devint, de par ces conteurs, le héros d'intéressantes légendes armoricaines. La Chronique latine de Geoffroy, archidiacre de Montmouth, qui parut entre 1130 et 1140, met dans la bouche de Merlin une prophétie par laquelle il annonçait, conformément aux doctrines druidiques sur le renouvellement du monde, « que les maisons du soleil seraient bouleversées, que les douze signes du zodiaque se feraient la guerre, et qu'alors on verrait *la Vierge descendre du Sagittaire* ».

Mathieu Thomassin, dans le *Registre Delphinal*, applique cette vaticination à la Pucelle. (*Procès*, t. IV, p. 305.)

Le peuple, l'interprétant à sa manière, se plut à y voir, après les batailles de Crécy, Poitiers et Azincourt gagnées surtout par les *sagittaires* ou archers anglais, l'annonce d'une Vierge, d'une vraie Pucelle qui, triomphant des archers anglais, ramènerait la victoire sous l'étendard de la France.

On jugera de l'autorité qu'avait acquise cette prophétie prétendue par le trait suivant :

Le comte de Dunois, dans sa déposition au procès de réhabilitation, rapporte que, après la prise de Jargeau, le comte de Suffolk, qui y avait été fait prisonnier, reçut un papier sur lequel étaient écrits quatre vers. Ces vers disaient « qu'il devait venir du Bois-Chesnu (dans le texte, du *Bois-Chanu*) une Pucelle qui chevaucherait sur le dos des archers et contre eux ». (*Procès*, t. III, p. 15.)

Manifestement, ces quatre vers étaient une paraphrase du

mot cité plus haut, composés en l'année 1429, comme les seize mentionnés par Mathieu Thomassin.

J. Quicherat fait observer que la prophétie sur la Pucelle attribuée à Merlin n'a pas été tirée du Roman de Brut, de Wace, comme le dit frère Bréhal, mais de l'opuscule de Geoffroi de Montmouth, intitulé : *De prophetiis Merlini*. De plus, cette prophétie concernait une ville galloise nommée Winton ; et ce n'est qu'à force de bonne volonté qu'on l'avait appliquée à la Pucelle. Les textes ont été tronqués en plus d'un endroit pour être réduits à l'état où Jean Bréhal les rapporte. (*Procès*, t. III, pp. 340-342.)

Quoi qu'il en soit de la justesse de ces remarques, ce qu'il faut noter et ce qui est au-dessus de toute contestation, c'est l'importance que les gens de tout rang y attachaient en France, au temps de la Pucelle, et l'application qui en était faite à la personne de Jeanne d'Arc.

3° La prophétie de Merlin n'était pas la seule vaticination qui fût en crédit dans les premières années du quinzième siècle. Jean Bréhal, l'inquisiteur qui prit une part si glorieuse au procès de réhabilitation, en cite quelques autres dans sa *Recollectio*. La plus intéressante aurait pour auteur une princesse, fille du roi de Hongrie, nommée Engelida. On ne sait ni qui fut ce roi de Hongrie, ni ce qu'il advint de sa fille. Cette vaticination, au témoignage de Jean Bréhal, serait d'un prix particulier en ce qu'elle nous apprendrait que Jeanne d'Arc était « une vierge au doux parler, au cou peu élevé, portant en arrière de l'oreille droite une petite tache écarlate ». Par elle, « Charles, fils de Charles », devait être couronné à Reims d'un laurier fait d'une main non mortelle ». (*Procès*, t. III, pp. 344-345.)

Reste à savoir si cette vaticination était antérieure ou postérieure au sacre de Reims. Bréhal garde le silence sur ce point.

4° *Prophétie du Vénérable Bède*. — D'après l'auteur de la *Recollectio*, elle serait exprimée dans ces trois vers :

Bis sex cuculli bis septem se sociabunt.
Gallorum pulli Tauro nova bella parabunt.
Ecce beant bella, fert tunc vexilla Puella.

Le Doyen de Saint-Thibaud de Metz n'attribue pas ces vers au Vénérable Bède comme le fait Jean Bréhal. Il se borne à dire, à propos de la levée du siège d'Orléans par la Pucelle, « que ces choses avaient esté pronostiquées par certains mètres trouvés ès anciens livre de France » ; et il cite le tercet ci-dessus.

Le dernier de ces vers se traduit ainsi :

> Voici qu'à bien tourne la guerre,
> Quand Pucelle tient la bannière.

Le second mentionne les préparatifs de guerre que font les Français.

Du premier, on infère un chronogramme qui donne la date de 1429. Jean Bréhal (*Recollectio*, pp. 8, 9, édit. Belon et Balme) en trouve les éléments dans la répétition des lettres à chiffres romains. Mises ensemble, ces lettres donnent le total de M.CCCCXXIX. (Voir sur ces sujets la *Chronique Morosini*, t. IV, annexe XVI, de M. Germain Lefèvre-Pontalis.)

Nous ne dirons rien des six vers que Walton Bower attribue à Merlin et dans lesquels, remarque-t-il, on pourrait voir une prédiction concernant la Pucelle (*Procès*, t. IV, p. 480) ; ni de la Sybille qui, d'après Christine de Pisan, aurait annoncé la libératrice du royaume plus de cinq cents ans avant sa naissance, et qui, de fait, n'en a pas écrit un mot. (*Procès*, t. V, p. 12.) Ce qu'il faut considérer, c'est moins la lettre même des vaticinations que la place accordée par l'opinion à Jeanne d'Arc dans les préoccupations ayant pour objet les destinées du royaume.

NOTE XVIII.

DES VOIX DE JEANNE D'ARC.

(Page 204.)

La question des Voix de Jeanne d'Arc et celle de sa mission sont deux questions distinctes, mais connexes. L'histoire de l'héroïne, avons-nous eu occasion de remarquer, c'est l'histoire de sa mission patriotique et du salut qu'elle a valu au pays.

Mais, de fait, Jeanne n'a entrepris et exécuté cette mission que sur le commandement et avec l'assistance de ses Voix.

Ces deux questions demandent donc à être présentées l'une à la suite de l'autre, en commençant par celle des Voix. Étant toutes deux d'ordre essentiellement historique, nous emprunterons aux documents les indications qui permettront au lecteur d'en concevoir une juste idée.

Des Visions et des Voix.

Sous ce nom de Voix, avons-nous dit ailleurs, la Pucelle désignait non seulement les manifestations *auditives* des personnages qui lui apparaissaient, mais leurs manifestations de toute sorte, ainsi que les révélations, inspirations, conseils qu'elle en recevait. Ces personnages, d'après la jeune vierge, étant des messagers célestes, ses Voix ne lui communiquaient en somme que les desseins et les volontés de Dieu.

Ce que nous savons des Voix et révélations de la Pucelle, de qui le tenons-nous?

Ce fait des Voix et révélations nous le tenons de Jeanne elle-même; il constitue, a-t-on dit, comme la loi de son existence, et telle est la sincérité de l'héroïne, qu'on ne peut raisonnablement élever de doute sur son témoignage même.

Quant à juger si ces révélations ont été confirmées par les événements, c'est à l'histoire qu'il faudra plus tard le demander, et l'histoire — nous le verrons — répondra affirmativement.

En quelles circonstances la Pucelle a-t-elle parlé de ses Voix et qu'en a-t-elle dit? — La Pucelle a parlé de ses Voix : 1° au cours de sa vie publique; 2° pendant le procès de Rouen, devant ses juges. Au cours de sa vie publique, elle en a parlé à plusieurs reprises, mais sans désigner les messagers avec qui Dieu la mettait en rapport, sans jamais nommer par exemple saint Michel, sainte Catherine, sainte Marguerite, excepté peut-être lorsqu'elle fut interrogée par la Commission de Poitiers. Mais quand ses juges de Rouen la questionnèrent sur ce sujet, ayant fait serment de dire la vérité, elle leur donna les détails qu'elle avait tenus secrets jusque-là.

Les Voix et visions de Jeanne étaient-elles uniquement subjectives? — Non, les Voix et visions de Jeanne n'étaient pas

uniquement subjectives; elle en a eu et elle en a fait connaître un grand nombre qui étaient tout ensemble subjectives et objectives : telles étaient celles qui visaient des événements extérieurs, présents, passés, futurs, et qu'elle manifestait par manière de clairvoyance intuitive quant au présent et au passé, par manière de prédiction quant aux événements à venir. On peut compter jusqu'à vingt de ces visions à portée objective extérieure, formulées en des prédictions expresses, comme le furent celles de la levée du siège d'Orléans, de la blessure que la jeune guerrière devait y recevoir, du sacre de Reims, de l'époque précise de ce sacre, de la soumission de Paris au roi de France, de l'expulsion des Anglais, etc. Ce sont ces visions à portée objective extérieure et historique, mises en regard des événements, qui permettent de résoudre par un raisonnement d'une simplicité irréfutable que Jeanne était éclairée et assistée d'en haut.

Nous reviendrons sur ce sujet au terme de cette histoire, parce que nous pourrons alors embrasser d'un coup d'œil et l'ensemble des vaticinations de la voyante, et les événements historiques qui en ont été la vérification et l'accomplissement.

Ce sera aussi le moment de mettre en lumière la fausseté pour ne pas dire l'absurdité des explications qui font de l'héroïne une « hallucinée perpétuelle ». Pour le moment, bornons-nous à dire qu'il est impossible, d'une part, de relever chez les chroniqueurs et chez les contemporains, à la charge de la Pucelle, l'affirmation d'un seul fait présentant les caractères d'une véritable hallucination, et de l'autre, que jamais les phénomènes hallucinatoires n'expliqueront la connaissance que l'envoyée de Dieu a possédée d'un certain nombre de faits historiques à venir, impossibles à prévoir, et qu'elle a publiquement annoncés à des témoins de tout rang qui les ont certifiés.

Pour le moment, bornons-nous à rappeler les principaux sujets traités dans notre Étude critique : LES VISIONS ET LES VOIX. (In-8°, de XLIX-662 pages. Paris, Ch. Poussielgue, 1903 : couronnée par l'Académie française.)

Cette Étude comprend deux parties.

La première partie a pour titre : *Les textes et les faits*. — 1° De Domremy à Compiègne; — 2° Pendant le procès de Rouen.

Nous avons recueilli en cette partie tous les textes et faits se rapportant aux visions, apparitions, révélations, prédictions et Voix de la Pucelle. En tout onze chapitres.

La seconde partie est intitulée : *Explications et hypothèses*, avec les subdivisions suivantes :

1° *Les Voix de Jeanne et leur explication rationnelle.*

Neuf chapitres en tout, dont un sur l'explication par l'hallucination (ch. XVIII); un sur les idées de Michelet, J. Quicherat, H. Martin, Lavisse (ch. XIX); un sur la télépathie, la suggestion et la pensée moderne (ch. XX).

2° *Les Voix de Jeanne et la foi chrétienne.*

En tout, cinq chapitres (XXI-XXV). Plus cinq appendices, et trente notes. En cette partie, les Voix et révélations de la Pucelle sont considérées dans leurs rapports avec l'enseignement des théologiens. Voir les chapitres XXII, XXIII, XXIV.

Les principales visions à portée historique de l'envoyée de Dieu impliquent des prophéties importantes. Nous établissons au chapitre XXIV de notre Étude, *Les Visions et les Voix*, que ces prophéties remplissent les conditions que Benoît XIV, d'après l'enseignement des grands théologiens, réclame pour les prophéties dignes de ce nom. C'est, en somme, la doctrine qu'expose l'Ange de l'École dans la IIa IIæ, *Quest.* 171, art. II, V, VI; *Quest.* 172, art. I, II, III. Elle est résumée dans les propositions suivantes :

« La prophétie proprement dite, c'est à savoir la connaissance et la prédiction des futurs contingents, ne peut être que l'effet d'une révélation divine. (Q. 172, art. I, *in corp.*)

« Toutes les connaissances qui, chez l'homme, procèdent de l'esprit de prophétie, sont accompagnées d'une certitude absolue. (*Ibid.*, art. V.)

« Les révélations et les lumières qui élèvent l'intelligence à la connaissance prophétique ont Dieu seul pour cause; mais d'ordinaire Dieu les communique par les Anges ses serviteurs. » (Q. 172, art. II.)

Ce n'est pas saint Thomas d'Aquin qu'eût étonné la mission remplie auprès de la Pucelle par l'archange saint Michel et les saintes Catherine et Marguerite.

NOTE XIX.

AVANT LE PROCÈS DE ROUEN, LA PUCELLE N'A-T-ELLE JAMAIS PARLÉ DE SES VOIX.

De la plume de M. Gabriel Hanotaux, dans les articles qu'il a donnés à la *Revue des Deux-Mondes* sur Jeanne d'Arc (1er juin 1910, p. 484), sont tombées ces paroles : « Il est remarquable que des anges et des saintes qui furent envoyées à Jeanne, il n'est pas fait mention une seule fois avant le procès. »

Quelle est la portée exacte de cette réflexion ? En disant qu'avant le procès la Pucelle « n'a pas dévoilé toute la belle histoire des Voix », M. Hanotaux veut-il dire ou bien qu'elle n'en a jamais parlé, ou bien seulement qu'elle n'a jamais nommé l'archange et les saintes qui lui étaient envoyés? Ce second point seul est, sinon certain, du moins probable ; le premier ne l'est pas.

Avant le procès, Jeanne a probablement estimé, chose sage, — nous donnerons tout à l'heure le pourquoi de ce *probablement*, — de ne pas nommer les personnages célestes qui la visitaient. De combien de questions indiscrètes n'eût-elle pas été l'objet? La plus simple prudence lui commandait la réserve la plus absolue. En outre, parce qu'elle était sainte, elle devait recouvrir ces secrets du voile de l'humilité chrétienne, tant qu'elle était libre de parler ou de se taire. Pour cette même raison, c'est-à-dire parce qu'elle était sainte, elle a pensé devoir parler dès qu'elle a été interrogée sur ce sujet par un tribunal ecclésiastique ayant les apparences d'un tribunal régulier. De là les intéressants et nombreux détails qu'on trouve dans les interrogatoires du procès.

Si M. Hanotaux a voulu dire que l'héroïne n'a jamais parlé de ses visiteurs et conseillers célestes avant le procès, alors il aurait fait erreur, car c'est chose avérée que, au cours de sa vie publique, Jeanne en a parlé dans les termes les plus explicites.

Sous ce nom de *Voix* elle les désigne aux prélats qui l'exa-

minent à Chinon (*Procès*, t. III, p. 92), aux membres de la Commission de Poitiers (*ibid.*, p. 204), et les chroniqueurs et écrivains du temps, Jean Chartier, son frère Alain, Cousinot de Montreuil, Perceval de Boulainvilliers (*Procès*, t. IV, 168, 169; V, 132; IV, 235; V, 117, 118) usent de la même expression.

Aux deux gentilshommes qui la menèrent de Vaucouleurs à Chinon, la jeune vierge apprend que ses protecteurs sont « ses frères » et conséquemment des anges, des saints, habitants « du paradis ». (*Procès*, t. II, pp. 437, 438.)

Et elle ajoute en diverses circonstances que ses frères du paradis, ces protecteurs tutélaires que Dieu lui a donnés, forment pour elle un véritable Conseil supérieur qui l'éclaire, l'inspire, la dirige. Elle entretiendra de ce Conseil les prélats de Chinon, les seigneurs de la Cour, les capitaines, le roi lui-même et son propre intendant Jean d'Aulon : ce qui nous vaudra deux pages exquises tirées de la déposition de ce dernier et de celle du Bâtard d'Orléans. (*Procès*, t. III, pp. 12 et 218.)

Nous avons dit que l'opinion de M. G. Hanotaux concernant le secret que la Pucelle aurait gardé des apparitions de saint Michel et des saintes avant le procès de Rouen n'était que probable. Pour qu'elle fût certaine, il faudrait prouver que la jeune vierge n'en avait rien dit à la Commission de Poitiers. Or, cela n'est point facile et les textes du procès, dans lesquels Jeanne renvoie ses interrogateurs au « livre de Poitiers », sont loin de l'établir.

Les juges lui demandant si la voix qui lui parlait était celle d'un saint ou d'une sainte, ou de Dieu sans intermédiaire. Jeanne répond : « C'était celle de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Si vous en doutez, envoyez à Poitiers où j'ai été autrefois interrogée. » Interrogée sur quoi? Sur saintes Catherine et Marguerite naturellement. Donc, elle les aurait nommées à ses examinateurs de Poitiers. (*Procès*, t. I, p. 71.)

Un peu plus loin, la jeune fille ajoute qu'elle distingue très bien ces deux saintes l'une de l'autre. Les juges souriant d'un sourire d'incrédulité, elle réplique : « Si vous ne me croyez pas, allez à Poitiers. » (*Ibid.*, p. 72.) Ne doit-on pas tirer de cette réplique la même conclusion que tout à l'heure?

Dans la même séance de Rouen on l'interroge sur saint Mi-

chel et ses apparitions. Jeanne répond et termine ses explications par ces mots : « Je voudrais bien que l'interrogateur eût une copie du livre de Poitiers. » (*Procès*, t. I, p. 73.)

N'était-ce pas avouer indirectement que les juges de Poitiers l'avaient examinée sur ce même sujet?

Dans une autre séance où elle fut accablée de questions à propos de saint Michel, après y avoir répondu, elle fit cette réflexion : « La plus grande partie de ce que l'ange lui enseigna se trouve dans ce livre (celui de Poitiers). » (*Ibid.*, pp. 169-171.)

On peut opposer à ces textes que ni les docteurs de Poitiers, ni les témoins des enquêtes de la revision, n'ont jamais dit avoir entendu Jeanne prononcer à Poitiers les noms de saint Michel et des saintes. En tout cas, cette objection ne serait pas décisive. Peut-être fut-il arrêté entre les membres de la Commission royale qu'ils garderaient le secret des « questions d'un certain ordre » adressées à la jeune fille. Le secret ayant été gardé, « le livre de Poitiers » ayant été perdu ou détruit, la question posée par M. G. Hanotaux ne sera susceptible que d'une solution probable. On devra dire que la Pucelle, avant le procès de Rouen, n'a jamais nommé ses célestes visiteurs, à moins qu'elle ne les ait nommés aux membres de la Commission de Poitiers, ce que nous paraissons condamnés à ignorer, à moins que le fameux registre ne soit enfin retrouvé.

NOTE XX.

DES VISITEURS CÉLESTES DE JEANNE D'ARC.

1°.

De l'archange saint Michel.

La conviction profonde avec laquelle Jeanne d'Arc parle toujours de ses Voix et de ses apparitions montre à quel point la foi de l'Église catholique avait pénétré son âme.

La Pucelle ne s'est jamais demandé si l'existence de ses saintes était ou non légendaire.

L'Église les honorait; elle les honorait avec l'Église. Elle

faisait de même pour saint Michel. Avec tous les catholiques, elle honorait en lui l'un des principaux anges, le vainqueur de Satan, le chef des armées de Dieu.

Si ce dernier sentiment était celui de la jeune vierge, ce n'est pas le grand théologien Suarez qui l'en eût blâmée. Avec la généralité des Docteurs, Suarez voit en saint Michel « un séraphin, et le premier de tous ». (*Op.*, édition L. Vivès, t. II, p. 691.)

Dans la prière que le pape Léon XIII a prescrit aux prêtres de réciter au pied de l'autel, après la célébration de la sainte messe, saint Michel est invoqué comme « le prince de la milice céleste — *Princeps militiæ cœlestis* ».

Les lecteurs animés de l'esprit de foi, en voyant l'humble vierge de Domremy placée sous la tutelle de l'archange vainqueur des anges rebelles, sentiront la haute convenance de cette disposition providentielle. Dieu préparait de la sorte la jeune guerrière à vaincre les Anglais, envahisseurs de la France.

Un autre enseignement se dégage de cette intervention du glorieux saint Michel dans les faits et gestes de la Libératrice du pays. Elle fait songer à cette autre intervention de l'archange Raphaël dans les faits et gestes du jeune Tobie, sous l'Ancien Testament. Nous y apprenons que les voies de Dieu sont toujours les mêmes. Il n'abandonne jamais ceux qui mettent leur confiance en lui, et quand il le juge bon, il fait de ses anges, même des plus grands, les instruments de ses miséricordes. *Angelis suis mandavit de te ut custodiant te in omnibus viis tuis*. (Ps. XC, 11.) C'est une parole que saint Michel et les saintes pouvaient redire à la petite Jeanne.

2°.

Des saintes Catherine et Marguerite.

La vie de ces deux saintes est assez connue pour que nous n'en rappelions que les grandes lignes.

Elles furent toutes deux vierges et martyres.

Sainte Marguerite, que les Grecs nomment *Marine*, était d'Antioche de Pisidie, sur la limite de la Pisidie et de la Phrygie. Fille d'un prêtre idolâtre, elle perdit sa mère peu de temps

après sa naissance et fut mise en nourrice à quelques lieues d'Antioche, chez une brave femme qui lui servit de mère jusqu'à son retour dans la maison de son père. En son adolescence, elle entendit prêcher et embrassa la foi de l'Évangile. Éprise de perfection, elle fit vœu de virginité. Son père, s'étant aperçu de sa conversion, s'efforça de la ramener à l'idolâtrie. N'ayant pu y réussir, il la prit en horreur et la chassa de la maison paternelle. La jeune vierge fut réduite à se réfugier chez sa nourrice et à se livrer aux travaux des champs. C'est au milieu du troupeau qu'elle gardait que le préfet Olibrius, se rendant à Antioche, la remarqua, et, frappé de sa beauté, la fit enlever par ses serviteurs. Marguerite ne lui cacha pas qu'elle était chrétienne, et qu'elle était prête à mourir plutôt que de renoncer à sa foi et à l'honneur de la virginité. Furieux, le préfet commanda qu'on l'enfermât dans une prison ténébreuse, en attendant de lui donner à choisir entre l'apostasie et les tourments.

Conduite devant son tribunal, Marguerite entendit de sa bouche toutes sortes de promesses et de menaces. Soutenue par sa foi, visitée dans son cachot et consolée par les anges, elle souffrit avec une constance inébranlable les tortures affreuses auxquelles on la soumit et elle consomma son martyre sous la hache du bourreau, avant la fin du troisième siècle, d'après Le Nain de Tillemont.

La vie de sainte Catherine se présente entourée de quelques ombres. Mais la certitude historique de son existence et de son martyre, aussi bien que la certitude de l'existence et du martyre de sainte Marguerite de Pisidie, sont de celles qui s'imposent à tout historien sérieux : la place que l'Église catholique leur accorde dans son martyrologe et dans sa liturgie suffirait au besoin à l'établir.

Sainte Catherine est fort célèbre chez les Grecs qui la nomment « Aeikathareia » ou « Æchaté », c'est-à-dire « toujours pure ». Elle naquit à Alexandrie d'une famille si noble que Siméon Métaphraste la qualifie de royale. A l'occasion de son baptême, Notre-Seigneur lui serait apparu et aurait mis à son doigt un anneau qu'elle trouva à son réveil, et qu'elle garda précieusement.

Ce qui signala Catherine à l'attention des fidèles et de Maxi-

min, leur persécuteur, fut son grand savoir autant que sa grande vertu. Dans la persécution de 307, la jeune vierge reprocha son idolâtrie à Maximin et confondit les philosophes que ce personnage essaya de lui opposer. Pour venir à bout de ses résistances, Maximin lui offrit de partager les honneurs de sa dignité impériale. Sur les refus invariables de Catherine, il la fit attacher à des roues garnies de lames tranchantes et de pointes de fer. Cet instrument de torture s'étant mis en pièces au premier mouvement, la vierge fut livrée au bourreau qui lui trancha la tête (25 novembre 307)[1].

Les *Acta sanctorum* des PP. Bollandistes n'ont pas encore donné l'article concernant sainte Catherine. A défaut de cet article, nous possédons un document de l'époque dont on ne saurait récuser l'autorité. Il s'agit des pages dans lesquelles l'historien Eusèbe de Césarée, qui vivait de 270 à 338, au temps même de sainte Catherine, parle d'une chrétienne d'Alexandrie dont il raconte la résistance aux séductions de Maximin, pages qui conviennent merveilleusement à cette glorieuse sainte :

« Unica mulier christiana, dit-il, Alexandrinarum omnium nobilissima atque opulentissima, ob singularem doctrinam celeberrima,... modestiam ac pudicitiam omnibus his præferebat. — Une seule chrétienne qui surpassait en illustration et en richesse toutes les familles d'Alexandrie, et que son savoir extraordinaire rendait infiniment célèbre, mettait au-dessus de tous ces biens la modestie et la chasteté. » (*Hist. eccles.*, p. 255, in-f°, Paris, 1678.)

Et aussitôt Eusèbe mentionne les efforts de Maximin, le persécuteur des fidèles, pour amener la jeune, noble, riche et savante chrétienne à céder à ses impudiques désirs : efforts impuissants, qui attirèrent sur la tête de la courageuse vierge toutes les fureurs du tyran.

Dans ce passage de son histoire, à la vérité, Eusèbe ne cite pas de nom. Rufin a écrit que cette héroïne s'appelait Dorothée. Elle pouvait tout aussi bien porter le nom ou le surnom de Catherine.

1. Sur la vie de ces deux saintes, voir *Les Petits Bollandistes*, 20 juillet et 25 novembre.

La coexistence de ces deux noms, Dorothée et Catherine, chez une seule et même personne, est chose beaucoup plus vraisemblable que ne l'aurait été, au commencement du quatrième siècle, dans la ville d'Alexandrie, celle de deux femmes également célèbres par leur naissance, leur savoir, leurs richesses, leur héroïsme, toutes deux persécutées comme chrétiennes et martyrisées par Maximin.

Ces considérations ont paru décisives au cardinal Baronius et à l'orientaliste Assemani (voir ses *Acta sanctorum martyrum orientalium*).

Les deux savants n'hésitent pas à conclure qu'il ne peut être question d'une personne différente de sainte Catherine dans le passage d'Eusèbe, qui était contemporain de cette vierge et de Maximin.

Ce passage est du plus haut prix : il constitue un document positif de l'époque, attestant de façon irrécusable la présence à Alexandrie, dès le commencement du quatrième siècle, d'une chrétienne qui, d'après les détails produits, ne peut faire avec sainte Catherine qu'un seul et même personnage.

Observons, en finissant, que ces deux saintes, Catherine et Marguerite, étaient extrêmement populaires en France et dans les États chrétiens au temps de Jeanne d'Arc. Princesses et filles du peuple tenaient à porter leur nom. La fille de Charles VI, que le roi d'Angleterre Henri V épousa, avait nom Catherine. Plusieurs princesses de la Maison de France et de Bourgogne en ce même siècle avaient nom Marguerite. Voir, sur ce sujet, de Henri Chapoys, *Les Compagnons de Jeanne d'Arc*, chapitre IV, in-8°, Paris, 1897. Si la Pucelle avait eu à faire choix de ses protectrices célestes, en tenant compte de l'opinion, elle n'eût pas pu mieux choisir.

NOTE XXI.

DE LA MISSION DE JEANNE D'ARC.

(Chapitre V.)

Avec la question des Voix, la question de la mission de Jeanne d'Arc est celle qui domine et remplit son histoire.

L'une et l'autre se posent dès la première heure, l'une et l'autre suivent une marche parallèle, l'une et l'autre ont pour résultat le même fait historique, le relèvement du pays et la délivrance du territoire.

Après avoir été instruite de sa mission par ses Voix, comme nous l'avons vu, après y avoir été préparée, Jeanne la fera connaître aux personnages qui seuls pourront lui fournir les moyens de l'accomplir, au capitaine de Vaucouleurs, au jeune roi, aux prélats et docteurs chargés de l'examiner : leur avis lui ayant été favorable, elle pourra mettre la main à l'œuvre et faire bénéficier le pays du secours qu'elle lui apporte de par Dieu.

En quoi consiste ce secours, c'est-à-dire sa mission elle-même, quels en sont l'objet et l'étendue, nous le rechercherons dans un chapitre spécial du tome II, et nous verrons qu'il ne s'agit de rien moins que de la défaite finale des Anglais et de la délivrance du royaume.

Pour inspirer au Dauphin et à ses conseillers la confiance nécessaire, à quels moyens la jeune fille aura-t-elle recours ? A ceux dont une inspiration supérieure pouvait seule lui suggérer l'idée. Avant toutes choses, elle affirme son titre d' « envoyée de Dieu », à Vaucouleurs, Chinon, Poitiers, et elle le revendiquera jusqu'à la fin.

A l'appui de cette affirmation elle annoncera l'accomplissement, à brève échéance, d'événements estimés alors impossibles, la levée du siège d'Orléans, le sacre du jeune roi à Reims, et pour des dates successives, une série de faits non moins impossibles à prévoir dont la conséquence et le couronnement seront, du vivant même de Charles VII, l'expulsion définitive des ennemis héréditaires.

Ici se retrouvent les prédictions dont nous parlions tout à l'heure, à propos des visions à portée objective ou historique, qui permettent de vérifier l'inspiration et la mission surhumaine de la Pucelle. De ces prédictions, les unes s'accompliront de son vivant et seront un des objets principaux de sa « mission de vie » ; les autres ne s'accompliront qu'après sa mort, mais elles s'accompliront, chose encore plus étonnante, et formeront la seconde partie de sa mission totale que nous nommons pour cette raison « mission de survie ».

Ainsi se déroule dans le récit de l'historien la suite des faits merveilleux qui rendirent la France à elle-même. Arrivé au terme de ce récit, le lecteur n'aura pas de peine à constater ces deux choses : 1° que la mission de l'envoyée de Dieu a été accomplie tout entière; 2° que, à l'origine, dans l'exécution et au terme de cette mission, si l'on aperçoit le bras d'une faible jeune fille, un bras tout-puissant l'a soutenu et il en est résulté une œuvre plus qu'humaine.

De la mission de Jeanne d'après les documents.

Ayant consacré un volume tout entier à l'étude de la mission de Jeanne d'Arc d'après les documents (in-12, Paris, G. Beauchesne, 1909), nous y renverrons le lecteur qui tiendrait à approfondir ce sujet. Voici quelques-unes des idées qui y sont présentées :

Chapitre premier. — La mission de Jeanne d'Arc est en elle-même une mission unique, essentiellement chrétienne, essentiellement française;

Une mission héroïque naturelle, comme l'entend Thomas Carlyle; une mission héroïque surnaturelle, comme l'entendent nos livres saints.

Chapitre III. — Principe de la mission de Jeanne : l'appel divin. — Seul l'appel divin en détruit les impossibilités et les invraisemblances. — Déclarations réitérées de l' « Envoyée de Dieu ». Preuves offertes à Chinon (le secret du roi), Poitiers, Rouen.

Chapitre IV. — Après l'appel divin le signe divin. Et d'abord, le signe divin personnel à Jeanne : les Voix.

Chapitre V. — Après le signe divin personnel, le signe divin historique : les prédictions. — La mission prophétique de Jeanne, mission unique et sans rivale. — Des visions à portée objective et extérieure. — Principales prédictions de la Voyante.

Chapitre VI. — Difficultés et objections. — La psychiâtrie. — Le subconscient.

Chapitre VII. — La mission de Jeanne d'Arc et son accomplissement. — Jeanne libératrice du pays. — Son intelligence des choses de la guerre. — Sa grandeur morale, chevaleresque et chrétienne.

Chapitre VIII. — La mission de Jeanne d'Arc et l'Église. — Réhabilitation et béatification.

Chapitre IX. — Surnaturalité de la mission de Jeanne d'Arc, dans son principe, dans ses moyens, dans ses résultats.

NOTE XXII.

LA MISSION DE JEANNE D'ARC ET LE « MYSTÈRE DE SA CHARITÉ ».

La mission de Jeanne, avons-nous dit, ne s'explique rationnellement que par l'action profonde d'une double foi, la foi chrétienne et la foi patriotique : la plupart des historiens français et étrangers s'accordent aujourd'hui en ce point. Ils s'accordent également à convenir que si l'un de ces deux sentiments a servi de principe à l'autre, c'est la foi chrétienne. « Sans l'idée chrétienne, a dit le général Dragomirov, l'existence d'une Jeanne d'Arc est impossible. » Un homme de talent, que la mort frappait naguère en pleine maturité, Charles Péguy, a développé cette pensée dans un volume qui vient d'être publié sous ce titre : *Le mystère de la charité de Jeanne d'Arc.* (In-12, Paris, Plon-Nourrit, 1911.)

Ce mystère, dont la forme rappelle les « mystères » du moyen âge, se divise en deux parties ou, si on l'aime mieux, en deux actes. Dans le premier, Jeanne converse avec sa petite amie Hauviette. Dans le second, c'est avec Mme Gervaise, religieuse franciscaine de Nancy : des visions se produisent entre les deux actes.

« L'année 1425, un matin, en plein été, Jeannette, la fille à Jacques d'Arc, âgée de treize ans et demi, file en gardant les moutons de son père, sur un coteau de la Meuse. Elle est seule. Tout à coup, elle se lève, se tourne vers l'église, dit le signe de la croix et récite « Notre Père, Je vous salue », invoque ses patrons saint Jean et sainte Jeanne, et récite de nouveau la formule du signe de la croix. »

Elle garde quelques instants le silence. Peu après, elle commente à sa façon les demandes de l'oraison dominicale, et se rasseyant, recommençant à filer, elle laisse échapper ces paroles :

« Enfin, ce qu'il nous faudrait, mon Dieu, il faudrait nous envoyer une sainte qui réussisse. »

Une voix monte de la vallée. C'est Hauviette, la petite amie de Jeannette, à peine âgée de dix ans. Elle chante :

Les Anglais n'auront pas
La tour de Saint-Nique-Nique,
Les Anglais n'auront pas
La tour de Saint-Nicolas.

Un dialogue s'engage alors.

Hauviette à Jeannette. — Tu faisais ta prière?

Jeannette. — Je faisais ma prière. Il y a tant à demander. Toi aussi, Hauviette, tu fais ta prière?

Hauviette. — Oui, Jeannette, je fais ma prière, je la fais comme tout le monde. Mais toi, tu ne sors pas de la faire, tu la fais tout le temps, tu la fais à toutes les croix du chemin; l'église ne te suffit pas. Jamais les croix du chemin n'avaient tant servi.

Jeannette. — Hauviette, Hauviette!

Hauviette. — Ne te fâche pas. Non, jamais les croix du chemin n'avaient tant servi.

Jeannette. — Hélas! hélas! une croix un jour a servi, une vraie croix, en bois, sur une montagne, a servi une fois... Quelle fois!

Charles Péguy n'a pas voulu rappeler ici que sur la place du Vieux-Marché de Rouen, « une vraie croix, en bois, avait pareillement servi une fois : celle qu'un Anglais fit à la demande de la martyre, et qu'elle serra contre sa poitrine ». Et il aurait pu ajouter : « Quelle fois! »

Mais c'est dans les visions qui précèdent la seconde partie et dans le dialogue de Mme Gervaise et de Jeannette, lequel se poursuit jusqu'à la fin du volume, que l'on trouvera les souvenirs admirables de l'Évangile et les considérations profondément chrétiennes, soit du côté de la religieuse, soit du côté de Jeannette, qui prépareront dans l'âme de la future envoyée de Dieu la conviction qui soutiendra sa mission tout entière.

NOTE XXIII.

AGE DE JEANNE D'ARC A SA PREMIÈRE VISION.

(Page 205.)

A sa première vision, Jeanne avait non treize ans révolus, mais douze; elle était seulement dans sa treizième année. La question est tranchée par la déclaration de Jeanne disant « que ses saintes la gouvernent depuis plus de sept ans ». (*Procès*, t. I, p. 72.) Or, quand elle parlait ainsi, elle venait d'achever ses dix-neuf ans. Donc, c'est en 1424 et non en 1425 que saint Michel lui apparut pour la première fois.

Quel jour eut lieu cette apparition? C'est plus difficile à déterminer. Le 8 mai, dit Le Brun de Charmettes (*Histoire*, t. II, p. 123); la veille de l'Ascension (31 mai), dit un autre historien, c'est-à-dire toujours en mai. Jeanne dit que c'était *par un beau jour d'été*. Le 31 mai, on n'était encore qu'au printemps. De plus, dans la brumeuse et pluvieuse Lorraine, les jours de printemps ne ressemblent pas d'ordinaire à de beaux jours d'été.

Sur la nature des visions et des apparitions de Jeanne d'Arc, si l'on veut éviter les récits erronés et purement légendaires, il n'y a qu'à s'en tenir strictement aux déclarations de la jeune Lorraine. Sans doute, dans ce que rapportent certains chroniqueurs, il n'y a rien que de conciliable avec le langage de la Pucelle; par exemple, dans ce que raconte le sire de Perceval de Boulainvilliers, dans le songe qui, d'après le religieux augustin Philippe de Bergame, en son ouvrage : *De electis clarisque mulieribus*, visita la fille de Jacques d'Arc pendant qu'elle dormait à l'abri de l'oratoire Sainte-Marie et lui révéla quelle mission lui était réservée. (*Procès*, t. IV, pp. 521, 524.) Mais ce que le *Journal du siège d'Orléans* (*Procès*, t. IV, p 118), Le Fèvre de Saint-Remy (*Chronique*, t. II, p. 143, Société de l'Histoire de France), Richard de Wassebourg (*Antiquités de la Gaule*, in folio, Paris, 1549) et plusieurs autres écrivains disent des apparitions de Notre-Seigneur lui-

même, de la bienheureuse Vierge Marie, du saint roi David et autres saints et saintes à Jeanne, doit être réputé légendaire et fabuleux ; autant que l'attestation donnée à Richard de Wassebourg par les habitants de Domremy, lorsqu'il visita ce petit village. Ils s'offrirent, dit-il, à le conduire près de l'arbre sous lequel la Pucelle avait eu des révélations, et ils lui affirmérent que « jamais sous icelui ne plut ni neigea ». (*Ouvrage cité*, Prologue, chapitre II.)

NOTE XXIV.

CRITIQUE NATURALISTE. — DE L'INFLUENCE DES BÊTES A CORNES SUR LES APPARITIONS DES ANGES.

(Page 205.)

« Tout me porte à croire, dit J. Quicherat, parlant de la première vision de la Pucelle, qu'elle y fut préparée par quelque chose d'extraordinaire survenu dans le pays qu'elle habitait. » (*Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 1.)

Une page plus loin, il dit quelle fut, d'après lui, cette « chose extraordinaire ». Les Français ayant perdu contre les Anglais la bataille de Verneuil, le 22 juillet 1424, des bandes de Picards allèrent ravager la vallée de la Meuse, de Neufchâteau à Vaucouleurs. Ces ravages, remarque J. Quicherat, « précédèrent de trop peu l'inspiration de la Pucelle pour n'avoir point contribué à lui donner son essor ». (*Ibid.*, p. 3.)

Cette explication de l'auteur des *Aperçus nouveaux* n'est point du goût de Siméon Luce et il donne la sienne, qu'il tire d'un « incident purement local ».

« Cet incident purement local, dit-il, mais qui n'en dut pas moins prendre une importance extraordinaire aux yeux des intéressés, ce fut l'enlèvement de tout le bétail de Domremy et de Greux par un chef de bande anglo-bourguignon, suivi de la restitution presque immédiate et pour ainsi dire *presque miraculeuse* de ce même bétail, grâce aux démarches faites par Jeanne de Joinville, dame de Domremy, auprès de son

cousin le comte de Vaudemont. » (SIMÉON LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 145 et pp. 75-84.)

Qui eût jamais cru qu'un enlèvement de bêtes à cornes par un chef de bande vaudrait à Jeanne d'Arc l'apparition, même imaginaire, du glorieux archange saint Michel?

Et que penser des gens qui qualifient de *miraculeuse* une restitution opérée de la façon la plus simple du monde?

A notre avis, ce n'est point un fait isolé, c'est la succession des faits rappelés dans notre récit, qui, de 1420 à 1425, préparèrent l'âme ardente de la petite Jeanne aux visions dont, au moment marqué par la providence, elle fut favorisée. Quand le vase est plein, la plus légère secousse le fait déborder.

NOTE XXV.

DE BUREY-EN-VAULX.

(Page 248.)

Le sentiment qui place à Burey-en-Vaulx, près Vaucouleurs, le domicile de Durand Laxart, le parent de Jeanne, a l'avantage de reposer sur une enquête du 8 octobre 1555, découverte par MM. de Bouteiller et G. de Braux, dans laquelle dix témoins de Burey-en-Vaulx déposent, sous la foi du serment, que Jehan le Voyseul, Aveline sa femme et leur gendre Durand Laxart habitaient Burey-en-Vaulx. (*Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc*, pp. 47-73 et pp. 64-65.) Le même fait est affirmé par d'autres témoins à l'occasion d'une autre enquête du 13 avril 1551. (*Ibid.*, pp. 33, 45-51.)

« La question, écrit M. C. Chevelle, dans la brochure citée au cours du récit, semblait définitivement tranchée, lorsque le P. Ayroles, en 1894 — *La Paysanne et l'inspirée* — se prononça en faveur de Burey-la-Côte, sans tenir compte des enquêtes. Il avait cru trouver dans les archives de Meurthe-et-Moselle une liasse de documents dans lesquels Burey-en-Vaulx serait appelé Burey-la-Grande, Burey-le-Majeur, tandis que, dans une autre pièce du 8 mai 1629, on lisait : la petite Burée, appelée la Côte.

« Nous avons examiné ce dossier, ajoute M. Chévelle, et avons constaté qu'il ne renferme aucune pièce concernant Burey-la-Côte, mais les villages de : 1° Burey-en-Vaulx, canton de Vaucouleurs ; 2° de Beurey-sur-Saulx, canton de Révigny. Ce dernier est divisé en Beurey-la-Grande et Beurey-la-Petite. Le P. Ayroles les a confondues avec Burey-en-Vaulx et Burey-la-Côte. »

Afin de mieux démontrer l'erreur dans laquelle le Révérend Père est tombé, M. Chévelle reproduit, page 9 de sa brochure, l'acte de 1629 sur lequel il s'appuie et des pièces complémentaires. (Voir sa brochure, imprimée à Nancy, maison Humblot et Simon, in-8°, 1899. — Titre : *Jeanne d'Arc à Burey-en-Vaulx.*)

On prétend aussi que, de temps immémorial, on montre à Burey-la-Côte une maisonnette qu'on dit avoir appartenu à Durand Laxart. On répond : Qu'est-ce qui s'oppose à ce que Durand Laxart ait été propriétaire, simultanément ou successivement, à Burey-la-Côte et à Burey-en-Vaulx ?

Il n'y a donc pas de raison sérieuse pour s'écarter du sentiment qui fait de Burey-en-Vaulx la localité habitée par le parent de la Pucelle.

En se rendant de Vaucouleurs à Domremy, Burey-en-Vaulx est le premier village que l'on rencontre après Neuville-les-Vaucouleurs. Il est sur la rive gauche de la Meuse, au sud de Vaucouleurs, à 5 kilomètres. Du temps de Jeanne, il dépendait de la paroisse de Maxey-sur-Vaise.

NOTE XXVI.

JEANNE DEVANT L'OFFICIAL DE TOUL.

(Page 256.)

A quel moment de la jeunesse de Jeanne d'Arc convient-il de placer sa comparution devant l'Official de Toul, à l'occasion de la prétendue promesse de mariage qu'on lui reprochait? Et d'où Jeanne est-elle partie pour s'y rendre : de Domremy ou de Neufchâteau?

Cette comparution semble devoir être placée dans la seconde moitié de 1428, après le premier voyage à Vaucouleurs et le retour de la jeune fille à Domremy.

E. Richer la rattache au séjour des parents de Jeanne à Neufchâteau. Mais il semble établi que Jeanne ne quitta pas ses parents durant leur séjour à Neufchâteau. (*Procès*, t. II, p. 431. — *Hist. manuscrite*, livre I, f° 14.) D'autres historiens estiment que le voyage de Jeanne à Toul a eu « lieu probablement vers la fin de janvier ou dans les premiers jours de février » de 1429. Cette comparution à Toul aurait été le résultat d'une entente concertée entre le père de Jeanne, désireux de retenir sa fille, et le jeune homme du pays, qui l'eût volontiers épousée.

Assignée devant l'officialité diocésaine, Jeanne serait partie pour Toul accompagnée de Jean de Metz qui, l'affaire terminée, aurait laissé Jeanne poursuivre son voyage à Nancy avec Laxart et Jacques Alain, et serait retourné à Vaucouleurs.

Il n'y a qu'un inconvénient dans cette explication; elle ne repose que sur des hypothèses. Ni Jean de Metz, ni Laxart, ni la femme de Henri le Royer n'en parlent en leurs dépositions.

De plus, il est certain que, dans le voyage à Toul dont parle Jean de Metz et dans lequel il accompagna la jeune fille, celle-ci était en habit d'homme : Jean de Metz le dit expressément. Or, il n'y a pas apparence que Jeanne ait comparu devant l'Official de Toul en cet équipage. Cette raison nous semble suffisante pour ne pas nous écarter du sentiment exposé plus haut.

NOTE XXVII.

JEANNE EST-ELLE PARTIE DE DOMREMY SANS EN RIEN DIRE A SON CURÉ?

(Page 259.)

Si Jeanne est partie de Domremy sans rien dire à ses parents de ses desseins, a-t-elle fait de même pour son confesseur? Tout d'abord on serait porté à le conclure de la réponse qu'elle fit à ses juges dans la séance du 12 mars, à Rouen.

— N'avez-vous pas parlé, lui demandaient-ils, de vos visions à votre curé ou autre homme d'Église?

— Non, répondit Jeanne, mais seulement à Robert de Baudricourt et au Roi. Mes Voix ne me forçaient pas de le cacher, mais je craignais de le faire connaître par crainte des Bourguignons, de peur que mon voyage ne fût empêché; par spécial, je redoutais beaucoup que mon père n'empêchât mon départ. » (*Procès*, t. I, p. 128.)

Il n'est nullement contraire à la vérité historique de penser que Jeanne, en répondant de la sorte, a voulu bénéficier du droit dont jouit tout pénitent de couvrir d'un secret inviolable ce qu'il a dit en confession, et qu'elle a tenu à se soustraire aux questions indiscrètes qu'on lui aurait adressées sur ses communications avec ses confesseurs.

Le sire de Boulainvilliers, dans la lettre déjà citée, dit de ses apparitions : « Jour et nuit, elles se montraient à la jeune fille, elles se renouvelaient et elle gardait le silence. Elle ne s'en ouvrit à personne, *si ce n'est à son curé.* » (*Procès*, t. V, p. 117.)

Il y a donc toute raison de croire que Jeanne a eu la prudence de consulter son confesseur et curé sur ces apparitions et ces voix extraordinaires, d'autant plus qu'elle avait en lui une confiance des plus grandes. Elle a pu en faire part également à ses autres confesseurs, soit à Neufchâteau, soit à Vaucouleurs.

NOTE XXVIII.

JEANNE A SAINT-NICOLAS-DE-SEPT-FONDS.

(Page 261.)

Ce départ pour Chinon de Jeanne qui, arrivée à Saint-Nicolas-de-Sept-Fonds, revient sur ses pas, nous paraît seul concilier les témoignages, en apparence divergents, de Laxart, de Jean de Metz, de Bertrand de Poulengy et de Catherine Le Royer.

M. Léon Mougenot, dans son opuscule *Jeanne d'Arc et le sire de Baudricourt*, p. 75, attribue ce départ de l'héroïne

pour Sept-Fonds à la crainte de voir arriver des gens de son village, et son père avec eux peut-être, afin de la ramener à Domremy. C'est une pure hypothèse. Aucun des textes des procès ne l'appuie.

M. G. de Braux, dans une brochure de huit pages (*Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas*, in-8°, Nancy, 1889), admet ce faux départ et cette pointe de Jeanne à Saint-Nicolas-de-Sept-Fonds, sur la route de France.

J. Quicherat (*Procès*, t. II, p. 447, note 1) semble dire que Bertrand de Poulengy et Durand Laxart auraient conduit la Pucelle à Saint-Nicolas-du-Port en partant pour Chinon, sauf à faire un détour pour lui donner les moyens de satisfaire sa dévotion. La justesse de vues du savant érudit est ici en défaut : 1° aller de Vaucouleurs à Saint-Nicolas-du-Port, à l'opposé de la route de France, n'était pas un détour, mais un voyage véritable obligeant Jeanne à repasser par Vaucouleurs ; 2° Jeanne dit formellement qu'en partant de Vaucouleurs, ils allèrent coucher, non sur la route de Nancy, mais à l'opposé, à Saint-Urbain-lès-Joinville, en Champagne.

En plaçant la pointe sur Saint-Nicolas-de-Sept-Fonds immédiatement après la deuxième audience de Baudricourt, en maintenant le pèlerinage à Saint-Nicolas-du-Port et en le liant à la visite de Jeanne au duc de Lorraine, nous croyons ne nous être écarté d'aucun texte et avoir résolu toute difficulté.

NOTE XXIX.

PIE II ET JEANNE D'ARC.

(Page 277.)

Nous avons cru pouvoir invoquer maintes fois, dans le cours de cette Histoire, le témoignage du Pape Pie II, car, selon la remarque de J. Quicherat, la façon dont le Pape parle de la Pucelle « décèle le soin de l'auteur à prendre ses informations ». Les circonstances qu'il est le seul à noter, par exemple celles qui se rapportent à Baudricourt, à l'examen de Chinon et de Poitiers, au sacre de Reims, il peut les avoir puisées dans quel-

que relation particulière, ou recueillies « de la bouche de l'archevêque de Reims ou d'un autre témoin, aux conférences pour la paix d'Arras (1435), où il avait assisté comme secrétaire de la légation envoyée par le concile de Bâle ». (QUICHERAT, t. IV, p. 507.)

Relevons ici une méprise du savant éditeur. « Parmi les historiens et collecteurs de textes sur Jeanne d'Arc, Denys Godefroy, dit-il, est le seul qui ait songé aux Mémoires de Pie II. »

C'est une erreur ou une méprise : Edmond Richer y avait songé. J. Quicherat, qui a consulté maintes fois le manuscrit de Richer, n'a pu l'ignorer. Comment se fait-il que l'extrait qu'a fait Richer des Mémoires de Pie II (*Histoire manuscrite*, liv. IV, f°s 120-126) et celui qu'en a fait J. Quicherat commencent et finissent de même?...

NOTE XXX.

LE PÈRE ET LA MÈRE DE LA PUCELLE VINRENT-ILS A VAUCOULEURS AVANT SON DÉPART POUR CHINON?

(Page 282.)

Le Brun de Charmettes, en son *Histoire de Jeanne d'Arc*, pp. 336-338, infère du mot de Jean de Metz que nous avons rapporté, que « le père et la mère de Jeanne vinrent à Vaucouleurs pour empêcher que leur fille ne poussât plus loin l'exécution de son dessein »; que, d'ailleurs, ils retournèrent à Domremy sans avoir vu la Pucelle. Ce serait donc à Vaucouleurs que Jean de Metz se serait entretenu avec Jacques d'Arc et Isabelle Romée.

Cette hypothèse de la venue du père et de la mère de Jeanne à Vaucouleurs avant son départ pour Chinon, invraisemblable en soi, ne repose sur aucun document.

Elle est invraisemblable, car si une démarche de ce genre eût paru nécessaire, Jacques d'Arc eût été seul à s'en charger et sa femme n'eût eu rien de mieux à faire qu'à rester à Domremy.

De plus, cette hypothèse ne repose sur aucun document.

Dans les interrogatoires du procès, Jeanne n'en dit rien. Aux enquêtes de la réhabilitation, les deux officiers de Baudricourt, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, le cousin de la Pucelle Durand Laxart, ses hôtes de Vaucouleurs, Henri et Catherine Le Royer, n'en disent pas davantage. Or, ce fait n'eût point été passé sous silence, vu son importance, par ces témoins, s'il s'était produit; les uns ou les autres en eussent touché quelque chose.

De ce silence nous concluons que les parents de l'héroïne ne parurent pas à Vaucouleurs. C'est Jean de Metz qui, avant de se présenter chez Henri Le Royer et d'y interroger la Pucelle, jugea prudent de se renseigner personnellement à bonne source. De là sa visite à Domremy. Pour un cavalier, ce n'était qu'un jeu. S'informer au préalable en diverses maisons, voir ensuite le père et la mère de Jeanne, cela lui suffit pour avoir l'assurance qu'ils « étaient », comme leur fille, « de bons catholiques ».

NOTE XXXI.

VAUCOULEURS ET JEANNE D'ARC.

(Page 282.)

Du château où commandait Baudricourt, il ne reste guère que l'emplacement, le parc, quelques pans de murs et les deux portes, celle dite du Château qui y conduisait, et la porte de France par laquelle Jeanne passa pour se rendre à Saint-Urbain.

On a découvert récemment le puits très profond qui alimentait le château.

La porte de France faisait partie de l'enceinte fortifiée. Depuis 1892, elle est classée comme monument historique.

Non loin de cette porte, on admire sur une vaste esplanade un énorme tilleul, bardé de fer, sous lequel, d'après la tradition, Jeanne aurait reçu l'épée des mains de Baudricourt et les adieux de la population.

Depuis quelque temps, la crypte de Notre-Dame-des-Voûtes

est restaurée et rendue au culte; la statue de Notre-Dame, devant laquelle Jeanne a si souvent prié, y a été replacée.

Dans l'église paroissiale deux vitraux ont été érigés en l'honneur de Jeanne d'Arc.

La maison de Henri Le Royer, l'hôte de la Pucelle, se voit au coin sud-est de la place Piétri. L'intérieur en révèle l'antiquité. Elle est en parfait état de conservation, sauf un angle de la façade entamé par la démolition d'un escalier extérieur.

On remarque dans Vaucouleurs la rue de Jeanne-d'Arc, l'avenue de Domremy et l'avenue de Jeanne-d'Arc.

Au dix-huitième siècle, d'après M. Vosgien, chanoine de Vaucouleurs, en son *Dictionnaire de géographie,* devant la ville, au pied de la colline, « s'étendait une prairie à perte de vue ».

Nous avons dit ailleurs que la reconstruction de la chapelle centrale, dans sa forme et dimensions primitives, et l'édification d'un monument en l'honneur de Jeanne se poursuit par les soins de l'Évêque de Verdun. (*Jeanne d'Arc et ses souvenirs à Vaucouleurs*, par l'abbé Jangeot. In-12 de 117 pages. Nancy, 1878.)

NOTE XXXII.

DE VAUCOULEURS A CHINON.

(Page 283.)

Les lecteurs qui aiment les conjectures et les hypothèses pourront lire sur le voyage de Vaucouleurs à Chinon la brochure du marquis de Pimodan qui a pour titre :

La première étape de Jeanne d'Arc, avec une carte détaillée. Grand in-8° de 59 pages, Paris, Champion, sans date.

Si nous notons cette brochure, c'est pour expliquer notre silence à venir, relativement aux brochures de même origine, qui semblent promettre sur divers coins de la vie de la Pucelle des renseignements utiles, et qui, sauf des conjectures sans valeur, se bornent à répéter ce qu'on trouve partout.

NOTE XXXIII.

DATE EXACTE DE L'ARRIVÉE DE JEANNE D'ARC A CHINON.

(Page 290.)

Avant de découvrir la *Relation* du Greffier de La Rochelle, J. Quicherat écrivait cette note-ci (*Procès*, t. IV, p. 126) :

L'arrivée de Jeanne à Chinon « eut lieu le 6 mars 1429. La mettre parmi les événements de février, c'est rendre inexplicables plusieurs des circonstances rappelées ultérieurement ».

Plus bas, *ibid.*, p. 313, Quicherat cite un texte qu'il attribue au continuateur français de Guillaume de Nangis. Ce texte dit : « L'an mil IIIIc XXVIII, le sixième jour de mars, la Pucelle vint au Roy. »

Ce texte cité par le savant français n'est en somme qu'un extrait de la *Chronique du Mont-Saint-Michel* (t. I, p. 30) publiée par Siméon Luce. 2 vol. in-8o, Paris, 1879.

L'historien d'Orléans, Symphorien Guyon (*Histoire du diocèse et de la ville d'Orléans,* p. 205), donne la même date. « Ce fut ce même jour, sixième de mars, que cette généreuse Pucelle arriva dans Chinon. »

Est-ce une date différente que rapporte le Greffier de La Rochelle lorsqu'il écrit : « L'an de grâce mil quatre cent vingt et neuf, le XXIIIe jour dudit mois de febvrier, vint devers le Roy, nostre Seigneur, qui était à Chinon, une Pucelle de l'aage de XVI à XVII ans, née de Vaucouleur en la duché de Laurraine, laquelle avait nom Jehanne et était en habit d'homme. » (*Relation extraite du Livre noir de La Rochelle*, *Revue historique,* t IV, p. 336.) « *Vint* devers le Roy », signifiait-il *partit pour aller,* — ou *arriva?* Un érudit français, M. de Boismarmin, dont on peut lire l'étude dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques* de l'année 1892 (pp. 350-359), s'est fait le défenseur de l'arrivée en février et a exposé les raisons qui militent en sa faveur. Mais ces raisons sont-elles absolument démonstratives?... Le Greffier de La Rochelle est le seul qui parle du 23 février, et il est trop aisé d'élever sur l'exacti-

tude de son témoignage un doute motivé par les erreurs que, dans la même phrase, il commet de très bonne foi. Il fait naître la Pucelle à Vaucouleurs; il place Vaucouleurs dans le duché de Lorraine, quand il est avéré que cette ville appartenait au royaume. Ces deux erreurs flagrantes ne discréditent-elles pas la date donnée plus haut, et cette date n'aurait-elle pas besoin, pour être substituée à celle du 6 mars, d'être signalée par un autre chroniqueur ou mentionnée dans un autre document?

On dira que Jean de Metz fait partir la Pucelle pour Chinon aux environs du premier dimanche de Carême, « *circa dominicam Burarum* ». (*Procès*, t. II, p. 437.) Cette assertion est très contestable : le *circa dominicam Burarum* doit plutôt s'appliquer au retour de Jeanne à Vaucouleurs et se rapporter à la proposition précédente : « *Dum regressa fuit ad Vallicolorem circa dominicam Burarum* »*;* au lieu de se lier à ce qui suit : « *ipse testis et Bertrandus de Poulengeyo ipsam Puellam duxerunt erga Regem...* »

Si Baudricourt n'a consenti au départ de la Pucelle qu'après avoir reçu la nouvelle de la défaite de Rouvray et la réponse de Charles VII, trois ou quatre jours se seront écoulés postérieurement au 12 février. Nous voici donc au 16 ou au 17.

La décision du capitaine arrêtée, il a fallu quelques jours aux habitants de Vaucouleurs pour faire confectionner les habits qu'ils voulurent offrir à Jeanne et pour les autres préparatifs; ce qui nous mène aux environs du 22 ou 23 février, date probable du départ.

Enfin, la date du 6 mars pour l'arrivée est en parfait accord avec ce que les membres de la Commission de Poitiers disent du temps que la Pucelle passa soit à Poitiers, soit à Chinon. Elle y fut examinée, disent-ils, pendant six semaines environ. Or, en faisant commencer cet examen à Chinon vers le 10 mars, on arrive, sans forcer les supputations, au 20 avril, date qui permet de faire leur place naturelle aux événements qui se produisirent entre la fin de l'examen et la préparation du convoi de secours pour Orléans.

Telles sont les raisons qui nous paraissent prépondérantes en faveur de l'opinion qui fixe au 6 mars 1429 l'arrivée de la Pucelle à Chinon.

NOTE XXXIV.

JEANNE LA PUCELLE.

(Page 305.)

Ce nom de *Jeanne la Pucelle* est resté le nom qui désigne dans l'histoire la vierge de Domremy. Quand on passe son nom sous silence, on l'appelle d'ordinaire la *Pucelle d'Orléans*. Mais les historiens et chroniqueurs, soit français, soit anglais, ajoutent à cette désignation d'autres qualificatifs. Ils nomment tour à tour Jeanne :

La Pucelle de France (J. Quicherat, t. V, pp. 83, 322, 328, 402);

La Pucelle de Lorraine (Id., *Ibid.*);

La Pucelle des Gaules (*Id.*, t. IV, p. 522);

La Pucelle de Domremy (*Id.*, t. II, pp. 108, 112; t. V, pp. 343, 354);

La Pucelle de Vaucouleurs (*Id.*, t. V, p. 336);

La Pucelle de Dieu (*Id.*, t. IV, pp. 475, 477);

La Pucelle inspirée de Dieu, *Puella Dei vates*[1].

Les saintes l'appelaient *Fille de Dieu! — Fille au grand cœur* (*Procès*, t. I, p. 130) et probablement aussi « Fille de l'Église ».

Les lettres de l'Évêque de Beauvais et de l'Université de Paris insérées au *Procès* permettent de constater que ce nom de *Jeanne la Pucelle* était celui sous lequel le peuple de France la désignait. « Cette femme que l'on nomme communément Jehanne la Pucelle... », dit Pierre Cauchon dans sa requête au duc de Bourgogne et à Jean de Luxembourg. (*Procès*, t. I, p. 13.)

Frère Pasquerel, aumônier de la jeune Lorraine, nous dira qu'elle signait ses lettres ainsi : Jehanne la Pucelle. (*Procès*, t. III, p. 107.)

Par lettres patentes en date du 12 septembre 1612, Louys XIII, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, autorise son

1. Polydore Virgile, *Anglica historia*, lib. XXIII.

amé et féal « Charles Dulis, son conseiller et avocat général en la Cour des aydes, comme descendant d'un frère de cette magnanime et vertueuse fille, nommée Jeanne d'Arc, depuis vulgairement appelée la Pucelle d'Orléans », à joindre les armes Dulis à celles d'Arc, à les porter, et permet que « le cri *la Pucelle* soit le cri dudit Charles et des siens ». (*Procès*, t. V, pp. 225-233.)

Dans l'histoire, la vierge Lorraine sera longtemps désignée uniquement sous le nom de *Jeanne la Pucelle* ou de la *Pucelle d'Orléans*. Ce n'est guère qu'au dix-neuvième siècle qu'on s'est mis à lui donner de préférence le nom de *Jeanne d'Arc*, en ajoutant, par manière de qualification, les mots *la Pucelle*, — ou *Pucelle d'Orléans*.

Edmond Richer donne pour titre à son ouvrage sur Jeanne : *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, sans autre nom.

Cependant, Lenglet-Dufresnoy intitule le sien : *Histoire de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans*.

Le lecteur rencontrera, dans le cours du récit, un certain nombre de faits établissant la parfaite virginité de Jeanne et ses droits incontestables au titre et au nom qu'elle revendiquait.

NOTE XXXV.

LES DEMANDES DE JEANNE AU ROI.

(Page 319.)

Voici un extrait textuel de l'addition faite au *Breviarium historiale*, à propos de Jeanne d'Arc :

« Un jour, la Pucelle demanda au Roi de lui faire un présent. Sa prière ayant été agréée, elle demanda que ce don fût le royaume même de la France. Le roi, étonné, hésita, puis le donna, et la Pucelle accepta. Elle voulut que l'acte en fût dressé solennellement et lu par les quatre secrétaires du roi. L'acte rédigé et lu à haute voix, le Roi demeura quelque peu ébahi. La Pucelle, le montrant aux assistants, dit : « Voilà le « plus pauvre chevalier de son royaume. »

« Quelques instants après, devant les mêmes secrétaires, la

jeune fille, disposant en souveraine du royaume, le remit entre les mains de Dieu tout-puissant. Enfin, au bout de quelques moments, elle donna au roi Charles, de la part de Dieu, l'investiture du royaume de France, et du tout, elle voulut qu'acte solennel fût dressé par écrit. »

L'auteur du *Breviarium historiale* parle avec enthousiasme de Jeanne d'Arc. A son avis, elle égale ou dépasse les femmes courageuses de l'histoire sacrée et profane, les Débora, les Judith, les Pentésilée. De la vie chrétienne et des vertus de la Pucelle, il conclut que ses « œuvres viennent de Dieu et ne sont pas l'effet des sortilèges, ainsi que le répètent des esprits que la vérité offusque ».

NOTE XXXVI.

LE SECRET DU ROI.

(Page 332.)

Il nous reste peu de chose à ajouter à ce que nous avons dit des écrivains qui nous ont rapporté en quoi consistait le secret « connu de Dieu seul et du roi » que la Pucelle révéla à Charles VII. Il est regrettable que des trois, deux soient demeurés inconnus; mais, quoique inconnus, on peut dire qu'ils bénéficient de l'excellente renommée qu'a laissée Pierre Sala. Cet auteur les investit d'une autorité qu'ils n'auraient peut-être pas par eux-mêmes. Leur récit s'accordant avec celui de Pierre Sala, il ne subsiste aucune raison pour le reléguer dans le domaine des récits légendaires.

L'Abréviateur du procès écrivit, vers l'an 1500, par ordre de Louis XII, son histoire de la Pucelle. Ce qu'on peut savoir de lui, c'est qu'il était clerc, sinon prêtre, et admirateur de Gerson qu'il appelle *notre maître*. Buchon publia, en 1827, d'après le manuscrit d'Orléans, une partie de cet ouvrage sous le titre de *Chronique et procès de la Pucelle d'Orléans*. Quicherat n'en a donné qu'une dizaine de pages, le reste n'ajoutant rien aux documents qu'il avait précédemment reproduits.

L'auteur du *Mirouer des femmes vertueuses* n'est pas le seul à parler du secret du roi. On retrouve son récit mot pour mot dans les *Grandes Annales de Bretagne* d'Alain Bouchard, et dans les *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet. Ce n'est pas une note défavorable.

Nous avons rapporté, page 309, la remarque d'Alain Chartier sur la joie dont Charles VII fut rempli, quand son secret lui eût été révélé. Il s'exprimait ainsi dans une lettre écrite à un prince étranger (on ne sait lequel). En cette même lettre, Alain Chartier met la Pucelle au-dessus des héros de l'antiquité, Hector, Alexandre, Annibal et César.

L'an 1898, à Bayeux, où Alain Chartier naquit (1386), on a inauguré, au mois de juillet, un monument en l'honneur de cet écrivain qui fut secrétaire de Charles VII.

NOTE XXXVII.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE POITIERS.

(Page 377.)

L'*opinion des docteurs de Poitiers* que nous donnons ici ne paraît être qu'un résumé du Rapport officiel de la Commission, résumé que le gouvernement de Charles VII aurait répandu dans le royaume à un grand nombre d'exemplaires. (J. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 472 ; t. III, pp. 391-92.)

Cette pièce ne se rencontre pas dans le *Procès de réhabilitation*, mais elle se trouve dans le *Registre Delphinal* de Mathieu Thomassin, — dans la *Chronique de Tournay*, — dans un manuscrit d'un clerc breton, A. de Kaerrymell, qu'on voit à la Bibliothèque nationale, et dans les deux manuscrits de Hambourg et de Vienne, qui contiennent le mémorial d'Éberhard Windecke.

Le texte que nous en donnons est celui du clerc breton Kaerrymell, contemporain de la Pucelle. Découvert et publié en 1827 par J.-A.-C. Buchon, il a pris place au tome III de l'ouvrage de J. Quicherat, sur les deux *Procès*, pp. 391-392. Ce texte diffère quelque peu de celui que rapporte la *Chro-*

nique de Tournay, p. 217 et suivantes, dans l'ouvrage cité (R. P. Ayroles, *La Libératrice*). Nous avons cru devoir signaler les principales différences. La plus importante est celle qui concerne les promesses de Jeanne. La *Chronique de Tournay* dit de ces promesses « qu'elles sont au-dessus des œuvres humaines ». J. Quicherat dit le contraire : « nonobstant que ces promesses soient *seules* œuvres humaines ». Le savant paléographe reconnaît que le texte du manuscrit qu'il a sous les yeux semble fautif. S'il avait connu celui de la *Chronique de Tournay*, il lui eût probablement donné la préférence.

Que le lecteur note, dans le rapport qui suit, le passage qui précise le signe public par lequel la Pucelle devait prouver la légitimité de sa mission, c'est à savoir la levée du siège d'Orléans.

TEXTE DU RÉSUMÉ.

Opinion des docteurs que le roi a demandée touchant le fait de la Pucelle envoyée de Dieu.

« Le Roi, attendu la nécessité de lui et de son royaume, et considéré les continues prières de son pauvre peuple envers Dieu et tous autres aimant paix et justice, ne doit point débouter ni déjeter la Pucelle qui se dit envoyée de par Dieu pour lui donner secours, nonobstant que ces promesses soient au-dessus des œuvres humaines[1] ; ni aussi ne doit croire en elle tantôt et légèrement. Mais en suivant la sainte Écriture, il la doit éprouver par deux manières : c'est à savoir, par prudence humaine, en s'enquérant de sa vie, de ses mœurs et de son intention, comme dit saint Paul, l'Apôtre : *Probate spiritus, si ex Deo sunt*, « Éprouvez les esprits, s'ils sont de Dieu », et, par dévote oraison, requérir signe d'aucune œuvre ou spérance (apparence (*Chron. de Tournay*) divine, par quoy on puisse juger qu'elle est venue de la volonté de Dieu. Ainsi commanda Dieu à Achaz qu'il demandât signe, quand Dieu lui faisait promesse de victoire, en lui disant : *Pete signum a Domine*, « Demandez un signe au Seigneur » ; et semblablement fit Gédéon, qui demanda signe, et plusieurs autres.

1. Cette leçon paraît beaucoup plus logique que celle de J. Quicherat : « ... soient seules œuvres humaines ».

« Le Roi, depuis la venue de ladite Pucelle, a observé et tenu les œuvres et les deux *manières*[1] susdites ; c'est à savoir, probation par prudence humaine, et par oraison, en demandant signe à Dieu.

« Quant à la première, qui est par prudence humaine, il a fait éprouver la dite Pucelle de sa vie, de sa naissance, de ses mœurs, de son intention, et l'a fait garder avec lui, bien durant l'espace de six semaines, à toutes gens la démontrer, soient clercs, gens d'Église, gens de dévotion, gens d'armes, femmes, veuves et autres. Et publiquement et secrètement, elle a conversé avec toutes gens. Mais en elle on ne trouve point de mal, fors que bien, humilité, virginité, honnêteté, dévotion, simplesse ; et de sa vie plusieurs choses merveilleuses sont dites comme vraies.

« Quant à la seconde manière de probation, le Roi lui demanda signe : auquel elle répond que devant la ville d'Orléans elle le montrera, et non de par ni en un autre lieu ; car ainsi lui est ordonné de par Dieu.

« Le Roi, attendu la probation faite de la dite Pucelle en tant que lui est possible, et nul mal ne trouve en elle, et considérée sa réponse *qui est de démontrer signe divin devant Orléans;* vu sa constance et sa persévérance en son propos, et ses requêtes instantes d'*aller à Orléans pour y montrer le signe du divin secours*, ne la doit pas empêcher d'aller à Orléans avec ses gens d'armes, mais la doit faire conduire honnêtement, en espérant en Dieu. Car la mettre en suspicion ou délaisser sans apparence de mal, serait répugner au Saint-Esprit et se rendre indigne de l'aide de Dieu, comme dit Gamaliel en un conseil des Juifs, au regard des Apôtres. »

La *Chronique de Tournay* fait précéder l'exposé de l'opinion des docteurs des lignes suivantes :

« Très cher Sire, la matière qu'il vous a plu nous déclarer et mettre en conseil passe entendement humain, et il n'est pas personne qui en puisse juger ni affirmer, car les œuvres du seul et souverain Seigneur se diversifient et sont inscrutables. Mais entendu la nécessité de votre très digne et excellente

1. Le texte de J. Quicherat porte *mœurs*, celui de la Chronique de Tournay *manières ;* en latin, *mores* signifie aussi *manières*.

personne, avec aussi celle de votre royaume, et considéré les continues prières.... » (Comme plus haut.)

La forme directe se soutient jusqu'à l'alinéa : « Le Roi, depuis la venue de la dite Pucelle... »; à partir de cet alinéa, la pièce reproduite par la Chronique n'emploie plus que la forme indirecte.

Dans cette seconde partie se trouve une phrase significative : « Sur sa naissance (de Jeanne d'Arc), sur sa vie, plusieurs choses merveilleuses furent apprises être conformes à la vérité. » Le mot « merveilleuses » se trouve dans deux autres rédactions françaises. (G. Lefèvre-Pontalis, *Les sources allemandes*..., p. 39, note 8.)

Les différences qu'on pourrait relever en cette partie sont de nulle importance.

Mathieu Thomassin, en son *Registre delphinal*, cite lui aussi le résumé du rapport des docteurs de Poitiers. On y retrouve la leçon de la *Chronique de Tournay* sur les promesses de Jeanne, lesquelles sont « par-dessus œuvres humaines ». J. Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 306) accuse Thomassin d'avoir commis là un *contresens*. S'il y a contresens, c'est dans le texte du paléographe qu'il paraît plutôt se trouver.

Le résumé du même Rapport que donne Éberhard Windecke offre, dans le manuscrit strasbourgeois de Jordan, cette phrase qui ne se trouve en aucun texte du dit Rapport : « Quant à la seconde manière de probation..., la Pucelle répond au Roi que devant la ville d'Orléans elle donnera son signe et non auparavant, *et là doit-elle être aussi blessée*, car Dieu l'avait ainsi ordonné. » (*Les sources allemandes*..., pp. 40-41.)

Interpolation ou non, c'est une confirmation frappante de la prédiction énoncée dans la lettre du sire de Rotselaer.

NOTE XXXVIII.

PORTÉE EXACTE DU RAPPORT DE POITIERS.

(Page 380.)

Dans les *Études religieuses des Pères de la Compagnie de Jésus* (numéros du 15 janvier et du 15 février 1896), le P. V. Mercier a publié un article sous ce titre ;

JEANNE D'ARC A POITIERS : *Reconnaissance officielle de sa mission divine.*

Nous croyons que le Révérend Père, auteur de cet article, prête à la Commission de Poitiers une pensée qu'elle n'a pas eue, qu'elle n'a aucunement exprimée. A la vérité, le titre du *Rapport* que nous reproduisons plus haut parle de Jeanne *envoyée de Dieu.* Mais ce titre, comme le Rapport lui-même, n'étant pas le texte officiel de la Commission de Poitiers, les mots *envoyée de Dieu* n'ont pas l'importance que, au premier abord, on croirait devoir leur attribuer. Dans la pièce que nous possédons, quoique non officielle, on ne relèvera pas une ligne parlant de mission divine. L'opinion énoncée est plutôt négative que positive. La Commission ne dit pas : « La mission de la Pucelle doit être jugée véritable » ; mais : « Dans la vie, les mœurs, les réponses de la Pucelle, il n'y a rien qui puisse empêcher Charles VII de *s'aider d'elle* et de la mettre à même de donner son signe, et de prouver ce qu'elle avance. »

Les théologiens de Poitiers ont rédigé leur rapport en théologiens; ils ont pesé toutes leurs expressions; il ne faut pas leur faire dire ce qu'ils n'ont pas dit.

La *Chronique de la Pucelle,* dans le passage auquel nous avons fait allusion, et le Greffier de La Rochelle dans le paragraphe suivant, n'indiquent que les idées personnelles des examinateurs et non le sentiment qu'ils décidèrent à l'unanimité d'exprimer dans leur Rapport à Charles VII.

« Au lieu de Poictiers, dit le *Livre noir*, le Roy fit encore interroger la Pucelle par clercs grands et excellents; mais ils la trouvoyent si ferme et si bien respondant de tout ce qu'on lui demandoit, que ceux qui parloient à elle estoient tout esmerveillés et disoient qu'ils tenoient que son fait venoit et procédoit de Dieu. » (*Relation*..., p. 337.)

C'est bien six semaines que la Pucelle paraît avoir passées à Chinon et à Poitiers avant que le Roi prît sa décision. Le Rapport le dit formellement. Eberhard Windecke (*Procès*, t. IV, p. 488) et la *Chronique de Tournay* disent que « le Roi retint la Pucelle avec lui plus de six semaines » pour la faire examiner par les « seigneurs d'Église et autres clercs ».

La *Chronique de Morosini* parle d'une épreuve spéciale qu'on fit subir à Jeanne, à Chinon et à Poitiers. Rien ne prouve

la vérité de ce récit qui n'a pour le garantir aucun témoin oculaire.

« Jeanne, dit le correspondant de cette Chronique, voulait communier. Le prêtre avait deux hosties, l'une consacrée, l'autre non consacrée : il donna cette dernière. La Pucelle prit l'hostie dans la main et dit au prêtre qu'elle n'était pas le corps du Christ, mais que l'hostie consacrée était celle qu'il avait mise sous le corporal. » (*Chronique Morosini,* édit. de la *Société de l'Histoire de France*, t. III, p. 101.)

NOTE XXXIX.

LETTRE DE COSMA RAIMONDI DE CRÉMONE SUR JEANNE D'ARC ET SA MISSION.

(Page 387.)

Cette lettre est d'assez mince intérêt.

L'auteur a pu s'inspirer du traité de Gerson — « ... a pu », disons-nous, car nous ignorons s'il l'a fait, — mais son élucubration ne saurait être comparée à l'opuscule du théologien français, et encore moins à la lettre de Perceval de Boulainvilliers.

C'est en 1891 que M. Giovanni Marcali, alors un des directeurs de la Bibliothèque ambrosienne de Milan, aujourd'hui *scriptor* à la Bibliothèque vaticane, la fit connaître au public.

Le manuscrit 271 de la Bibliothèque *Classense* de Ravenne lui permit de donner une analyse et des extraits de ce document.

L'auteur, qui était de Crémone et avait nom Cosma Raimondi, était un humaniste de second ordre. Mécontent de son sort, il voulut l'améliorer en attirant sur lui l'attention des personnages en situation de le bien traiter. Prenant occasion des exploits de la Pucelle dont le bruit était venu jusqu'en Italie, il écrivit en latin à Milan quelques pages assez banales qu'il adressa à Giovanni Corvini d'Arezzo, conseiller du duc de Milan. Atteignit-il le résultat espéré?

Pour le moment, oui; car, en 1431-1432, on le voit occuper une chaire de droit à l'Université d'Avignon. Mais la mauvaise

fortune revint le visiter et, au commencement de 1436, le pauvre humaniste, à bout de ressources, mettait fin à ses jours.

La lettre de Cosma Raimondi sur la Pucelle n'est rien moins qu'un document à valeur historique. C'est une thèse lâche de philosophie, non une page d'histoire. Aucun fait précis n'y est articulé et même invoqué. L'auteur se borne à examiner si les exploits attribués à la Pucelle par la rumeur publique, si l'esprit prophétique qu'on lui prête méritent créance ou ne la méritent pas; s'il est digne de Dieu qu'il confie à une femme, à une fille des champs, la mission de chasser les Anglais de la terre de France et de restaurer le royaume.

Raimondi n'y verrait pas de difficulté : l'histoire sainte, les deux Testaments lui fournissent des arguments qui lui paraissent satisfaisants. Toutefois, de sa façon de raisonner il ne résulte que la vague et pure possibilité d'une mission divine conférée à la Pucelle.

Aux esprits que cette argumentation ne contenterait pas, l'auteur propose des considérations tirées de l'astrologie judiciaire. Pour son compte, « il estimerait n'être pas en défaut en expliquant par un principe et une influence astrale les choses entreprises par la Pucelle. — *Non peccatorem me existimavero, si crediderim motu quodam influxuque cœlesti ductam agitatamque Puellam hæc quæ dicuntur aggressam esse.* »

Les lecteurs désireux de prendre connaissance de la lettre tout entière en trouveront le texte au quatrième volume, pp. 364-373, de la *Chronique Morosini*, éditée récemment par M. Germain Lefèvre-Pontalis au nom de la *Société de l'Histoire de France*.

NOTE XL.

DE L'ARMURE DE LA PUCELLE.

(Page 398.)

Pour concevoir une idée suffisamment exacte de l'armure de la Pucelle, il faut emprunter aux écrivains militaires l'énumération et la nature des pièces dont, au quinzième siècle, se composait l'armure des chevaliers et gens de guerre.

Prise dans l'ensemble, l'armure constituait une sorte de boîte métallique qui enveloppait tout le corps et dont les diverses pièces se réunissaient entre elles au moyen de courroies, de crochets, etc. Elle se composait des parties suivantes :

Le *casque* ou *heaume ;*

Le *gorgerin* qui entourait le cou ;

La *cuirasse* ou *corps de cuirasse* qui enveloppait le buste devant et derrière ;

Les *brassards* qui couvraient les bras ;

Les *cubitières* qui garantissaient les coudes ;

Les *épaulières* qui recouvraient le point de jonction des brassards et de la cuirasse ;

Les *gantelets* qui garnissaient les mains ;

Les *saltes* qui descendaient de la cuirasse sur le bas-ventre ;

Les *tassettes* ou *tuiles* qui protégeaient le haut des cuisses ;

Les *cuissards* qui garnissaient les cuisses ;

Les *grèves* qui enfermaient les jambes ;

Les *genouillères* qui recouvraient le point de jonction des cuissards et des grèves ;

Les *solerets* qui garantissaient le dessus du pied.

Les chevaux avaient eux-mêmes une armure particulière que l'on appelait *barde* et qui se composait du *chanfrein* pour garantir le devant de la tête ;

Du *manefaire* pour le dessus du cou ;

Du *gorgerin* pour le poitrail ;

Des *flancards* ou *flanchis* pour les flancs ;

Et de la *croupière* pour la partie postérieure de l'animal.

L'armure complète fut généralement employée jusqu'à la fin du seizième siècle, mais modifiée de mille manières. Car, au moyen âge, chacun s'équipait à sa guise, suivant ses ressources, se rapprochant de la mode autant qu'il le pouvait, mais utilisant ce qu'il rencontrait sur son chemin.

La Pucelle n'était pas, à la vérité, dans ce cas. Aussi l'armure qui fut faite à sa mesure réunissait les derniers progrès.

Cette armure était une armure d'homme, et Jeanne ne la couvrait pas de longues jupes, comme le faisaient les femmes de ce temps qui prenaient les armes.

C'était une armure légère, Jeanne tenant à pouvoir combattre à pied tout comme à cheval.

Les parties mobiles, brassards, cubitières, tassettes, genouillères, étaient articulées, ainsi que les solerets et gantelets. Le cas échéant, la jeune guerrière voulait pouvoir se passer de l'armure, et combattre avec une simple cotte de mailles, moins lourde et plus flexible.

A l'aide des dessins et miniatures de l'époque, Vallet de Viriville imagine, comme il suit, l'armure de la Pucelle. Cette armure comprenait un chapeau de feutre noir, une cuirasse de fer poli avec les pièces protégeant le corps et les aines ; grègues de fer couvrant les jambes; des chaussures de cuir; une cotte d'étoffe brune tombant entre la cuirasse et les jambières, un peu au-dessous du genou; manches rouges collantes; et, pardessus, manches ouvertes adaptées aux épaules. (*Iconographie de Jeanne d'Arc*, p. 12.)

Le cheval de bataille de la Pucelle ou destrier avait aussi son équipement, mais plus léger que celui des chevaux que montaient les La Hire et les Xaintrailles. Habituellement, les hommes qu'elle allait mener au combat la virent à cheval; car « c'est à cheval, remarque le capitaine Champion, que doit se montrer le chef de guerre ». Le prestige dont il a besoin, « le cheval habilement conduit peut seul le donner ». (Capitaine L. Champion, *Jeanne d'Arc écuyère*, p. 142 et suiv.)

Rappelons, en finissant, quelques détails tirés des documents.

A l'assaut de Saint-Loup, la Pucelle, nous dit Jean Chartier, « estoit armée de tous harnois ». (*Procès*, t. IV, p. 56.)

Ayant été blessée aux Tournelles, le 8 mai au matin, elle ne revêtit qu'un « jaseran », cotte de mailles légère; et sans autre armure, elle mit les combattants en belle ordonnance. (*Procès*, t. III, pp. 9, 127)

A l'assaut de Jargeau, Jeanne était coiffée du casque léger nommé « chappeline », qui n'avait ni masque ni bavières. Une pierre l'atteignit à la tête et la renversa. (*Procès*, t. III, p. 97.)

Au siège de Saint-Pierre-le-Moutier, elle portait la coiffure dite « salade ». (*Ibid.*, p. 218.)

Perceval de Boulainvilliers nous a dit que la jeune guerrière « aimait les chevaux et les belles armures ». (*Procès*, t. V, p. 120.)

Après la « chasse de Patay », le duc de Bretagne lui fait

offrir une dague richement montée et des chevaux de prix. En une autre circonstance, les conseillers du duc d'Orléans lui remettent une belle robe et une huque aux couleurs du prince. Les habitants de Clermont-Ferrand, en réponse à sa lettre, lui envoient, pour sa personne, « une épée, deux dagues et une hache d'armes ». (*Procès*, t. V, pp. 112-114, 264, 146.)

La Pucelle était femme, et elle avait du goût.

NOTE XLI.

DE L'ÉTENDARD DE POITIERS.

(Page 399.)

Nous apprenons l'existence de cet étendard par le greffier de l'hôtel de ville de La Rochelle. J. Quicherat estime que « la relation rochelaise peut prétendre à figurer comme la première en date dans la série des chroniques relatives à Jeanne d'Arc ». (*Relation inédite*..., p. 7. In-8°, Orléans, Herluison.)

Nous n'invoquons pas d'autre raison pour nous éloigner du sentiment de cet auteur lorsqu'il considère comme erroné le passage dans lequel la susdite relation affirme que la Pucelle « fit faire au lieu de Poitiers son estendard », et lorsqu'il suppose que Poitiers est pris ici pour Tours.

C'est à Poitiers que Jeanne venait d'être instituée « chef de guerre ».

C'est à Poitiers que, par ordre du Roi, elle fut « armée et montée ». (*Chronique de la Pucelle*, p. 278.)

L'étendard étant le signe du commandement, il était naturel que le nouveau « chef de guerre » eût aussi son étendard. C'est ainsi que Jeanne, avant que ses saintes intervinssent, fut amenée à le faire exécuter à Poitiers même, avec des emblèmes de son choix.

Car ce qui montre que l'étendard de Poitiers n'est pas celui qui fut peint à Tours quelques jours après, c'est que le sujet représenté sur l'un n'a rien de commun avec le sujet représenté sur l'autre.

Mais pourquoi l'exécution du second étendard?

Ce n'est point Jeanne qui en conçut elle-même l'idée, mais ses saintes : elle ne le fit exécuter que par leur commandement exprès.

C'est également pour leur obéir qu'elle mit de côté l'étendard de Poitiers dont elle ne se servit jamais. Elle n'eut jamais avec elle, en marchant au combat, que l'étendard peint à Tours : ce qui lui permit de dire en toute vérité à ses juges qu'elle n'avait eu qu'un étendard : *Nec unquam habuit nisi unicum.* (*Procès*, t. I, p. 117.)

Que seraient alors devenus les emblèmes décrits par la Relation rochelaise?

J. Quicherat admettrait volontiers qu'elles ont constitué les armoiries de l'écusson qui figurait sur le revers de l'étendard de Tours.

Il l'infère d'un document découvert par M. Henri Wallon et provenant de la Cour des Monnaies. D'après ce document, Charles VII octroya les armoiries du 2 juin 1429 à la Pucelle « *pour son estendard* et pour soy décorer ». A partir de ce jour, les armoiries octroyées par le jeune roi auraient remplacé les armoiries de Poitiers.

Perceval de Cagny, dans un texte malheureusement incomplet, laisse entendre que sur « l'autre costé » du revers de l'estendard de Tours, il y avait quelque chose de « représenté », avec « l'escu de France tenu par deux anges ». (*Procès*, t. IV, p. 12.)

On peut croire que ce « quelque chose » reproduisait les emblèmes de Poitiers, c'est-à-dire la colombe portant la banderole où étaient écrits les mots : *De par le Roy du ciel.*

Cette explication est plus plausible que celle à laquelle s'était d'abord arrêté J. Quicherat. Il proposait (*Procès*, loc. cit.) de voir en l'objet représenté, et non désigné par de Cagny, « l'image de Notre-Dame ». Or, cette image figurait, non sur l'étendard, mais sur le pennon de Tours.

Remarquons loyalement que, les documents gardant le silence, notre explication ne sort pas du domaine de l'hypothèse. Le fait des deux étendards successifs reste seul dans le domaine de la réalité.

NOTE XLII.

JEANNE D'ARC ET LES DÉVOTIONS EN FAVEUR AU QUINZIÈME SIÈCLE.

(Page 399.)

Des historiens, amoureux de la conjecture et de l'hypothèse, cherchent en de prétendues affiliations de la Pucelle à certains ordres religieux, ou en des rapports qui auraient pu s'établir entre elle et ces ordres, l'explication de plusieurs faits de sa vie qui n'en ont nul besoin.

Nous en avons trouvé un exemple dans l'opinion qui veut que Jeanne ait été *tertiaire franciscaine*. On a voulu expliquer l'étendard que la jeune Lorraine fit faire à Poitiers par la vogue dont jouissaient en ce temps les Jésuates, religieux venus d'Italie. Ils s'étaient établis à Toulouse en 1425. Ils avaient pour armes le nom de Jésus avec des rayons d'or sur champ d'azur, et, au-dessous, une colombe blanche.

Une simple réflexion rend toutes ces explications inutiles. En chaque siècle, il règne de grands courants de dévotions ou d'opinion religieuse auxquels on ne saurait se soustraire. Des courants de ce genre régnaient au commencement du quinzième siècle en faveur de la dévotion au nom de Jésus et de plusieurs autres. Jeanne, comme la majorité des fidèles, subit l'action de ces courants et agit en conséquence. Elle n'a guère eu le temps ni l'occasion de s'occuper personnellement de ces dévotions et des personnes qui les propageaient, et on n'apporte pas la preuve qu'elle l'ait fait. Les conjectures auxquelles s'abandonne Siméon Luce en son livre *Jeanne d'Arc à Domremy*, notamment dans les chapitres XI et XII, sont plus dignes d'un écrivain de romans que d'un historien sérieux et d'un critique soucieux avant tout de l'exactitude et de la vérité. Nous ne suivrons pas cet imaginatif sur le terrain des hypothèses où il se plaît à s'aventurer, et nous aimons à penser qu'on ne nous le reprochera pas.

NOTE XLIII.

SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS.

(Page 407).

On lira avec intérêt la *Notice historique et archéologique* publiée par M. l'abbé J.-B. Fourault, chapelain de la Sainte-Force, à Tours, sous ce titre : *Sainte-Catherine de Fierbois. Ses monuments et les souvenirs de Jeanne d'Arc.* (Brochure in-8° de 66 pages, Tours, 1887.)

Une vieille tradition rapporte que Charles-Martel, pour remercier Dieu de sa victoire sur les Maures à Poitiers, fit élever une petite chapelle en un lieu sauvage nommé *Fierbois* (*Ferus bocus*), non loin de Sainte-Maure, où il avait écrasé le reste des fuyards, En action de grâces, il y déposa son épée comme *ex-voto*. Malheureusement, de cette chapelle dédiée à sainte Catherine, aucun document ne nous entretient jusqu'en 1375. C'est à partir de cette année seulement que ce sanctuaire devint un lieu de pèlerinage.

Voici comment, d'après un manuscrit du quinzième siècle, « un prud'homme de Sainte-Maure, nommé Jean Godefroy, demeurant au lieu dit de Fierbois, trouva et mit en honneur, vers 1375, le pèlerinage de Madame Sainte-Catherine. »

« Depuis sept ans, il était paralysé de tout son corps et rien ne pouvait le soulager. Ayant appris qu'il y avait une chapelle de Madame Sainte-Catherine en un lieu plein de grands bois, de buissons et de ronces, il lui fut avis que s'il faisait une neuvaine en ce lieu son état s'amenderait. Il fit tant, que ses valets, à force de cognées, pratiquèrent une sente par laquelle on le porta audit lieu. Et quand il fut dans ladite chapelle, avant que sa neuvaine fût terminée, il devint sain et guéri de tous ses membres. Grâces en soient rendues à Dieu et à sainte Catherine. »

Pour recevoir les pèlerins et les malades, le maréchal de Boucicaut (Jean II le Mingre), seigneur de Sainte-Catherine, y bâtit (1400) un hôpital et le dota, par acte du 8 août 1415,

« pour l'honneur et révérence de Dieu ». Cet hôpital comprenait une chapelle dédiée à saint Jacques de Compostelle, trois chambres, et, comme dépendances, trente-deux arpents de terre.

Lorsque Jeanne passa à Sainte-Catherine, le pèlerinage était très fréquenté, à ce point que huit gardiens étaient chargés d'en faire les honneurs. On a conservé les noms de ces huit gardiens.

En 1430, un ecclésiastique d'Angers, qui était venu remercier sainte Catherine de la guérison qu'elle lui avait obtenue, dans le certificat où il rend compte de cette grâce, ajoute :

« Dans la présente chapelle, Dieu en soit loué, j'ai célébré la messe, priant Dieu pour le Roi, *pour la Pucelle digne de Dieu,* pour la prospérité du royaume et pour la paix, ce vendredi 5 mai de l'année susdite (1430). » (*Op. cit.*, pp. 19-20.)

La chapelle visitée par Jeanne d'Arc fut incendiée peu après; mais la statue de la sainte fut sauvée des flammes. L'archevêque de Tours, Élie de Bourdeilles, l'un des docteurs de la réhabilitation, fit reconstruire l'église en 1484. Elle fut achevée vers 1515, telle qu'on la voit aujourd'hui.

En cette année 1516, Léon X érigeait Sainte-Catherine-de-Fierbois en paroisse.

Un procès-verbal des premières années du dix-huitième siècle constate la présence dans l'église d'une relique de l'orteil de sainte Catherine et d'un fragment du bois de la roue sur laquelle la sainte martyre fut attachée. On croyait également y posséder « des cheveux de Notre-Dame ». (*Op. cit.*, pp. 38-39.) On y voit encore de nos jours deux reliquaires précieux : l'un est d'argent, de forme gothique, qui aurait été donné par le maréchal de Boucicaut; l'autre est un cylindre de cristal de quatre pouces de longueur, avec deux emboîtures d'argent dont l'une porte en lettres gothiques ces mots : *L'orteil de sainte Catherine.* Ces deux reliquaires sont exposés à droite et à gauche du maître-autel. (*Op. cit.*, pp. 47-49.)

Vers 1850, l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois fut classée parmi les monuments historiques. Elle est de style gothique, en forme de croix latine, avec un campanile de 41 mètres de hauteur. Une petite arcade, près de la chaire, à 50 centimètres au-dessus du sol, indique l'endroit auprès duquel aurait été

trouvée l'épée de Jeanne d'Arc : c'est là, vraisemblablement, qu'était l'autel de l'ancienne chapelle. Dans une verrière du côté du midi, Jeanne d'Arc est représentée à genoux, écoutant les *Voix;* dans un nuage, apparaissent saint Michel, sainte Marguerite et sainte Catherine. On voit aussi, tout près, dans la travée de droite, les armes de Jeanne d'Arc, avec cette inscription : « Ici Jeanne d'Arc fit prendre son épée en 1429 pour sauver la France. »

NOTE XLIV.

COMMENT LES INVENTEURS D'UNE JEANNE D'ARC « JACOBINE » RESPECTENT LA VÉRITÉ ET ÉCRIVENT L'HISTOIRE.

(Page 408.)

« Six semaines auparavant, Jeanne était passée à Fierbois : *Quelques mots prononcés par tel ou tel avaient pu lui apprendre incidemment l'existence de cette épée* (aucun document n'autorise cette hypothèse), — *et elle put ensuite prendre comme une révélation le produit d'un souvenir dont elle n'avait pas conscience.* » (J. Fabre, *La libératrice de la France*, p. 207.)

Nous avons là un exemple du sans-façon avec lequel certains historiens traitent les documents qui les gênent et substituent aux personnages vrais les mannequins de leur invention.

Pour nier à leur aise, sans en avoir l'air, le fait merveilleux de l'épée de Fierbois, il ne leur en coûte pas de faire de leur héroïne une comédienne, une menteuse ou une inconsciente.

Par manière de dédommagement, ailleurs ils la compareront grotesquement à Socrate et lui donneront, comme au maître de Platon, un génie familier.

Il y a, diront-ils, dans l'histoire deux génies sollicitant la sagacité des philosophes : le génie de Socrate, dans l'antiquité; dans l'ère chrétienne, le génie de Jeanne d'Arc, μαντικόν τί! (Id., *ibid.*, p. 209.)

L'assimilation de Jeanne d'Arc à Socrate n'est pas sans doute humiliante; mais elle est étrangement hors de propos, sinon ridicule.

NOTE XLV.

LE DOYEN DE SAINT-THIBAUD DE METZ.

(Page 422.)

Nous n'avons qu'un mot à dire du doyen de Saint-Thibaud. Il était official de Metz et doyen de la collégiale de Saint-Thibaud de la même ville. Il a parlé de Jeanne d'Arc avec admiration et respect dans une *Chronique de Metz* qu'il a laissée et qui va de 1229 à 1445. Dom Calmet a publié cette chronique aux preuves de son *Histoire de Lorraine* (t. II, colonne ccccvii). Le doyen de Saint-Thibaud a laissé aussi une liste chronologique des rois de France jusqu'à Charles VII inclusivement; mais cet ouvrage est inédit. J. Quicherat en a extrait une demi-page qu'il a insérée à la suite de ses extraits de la *Chronique de Metz,* p. 328. (V. *Procès*, t. IV, pp. 321-328.)

NOTE XLVI.

DE LA CHRONIQUE MOROSINI.

(Page 427.)

Cette chronique, qui a pour auteur un Vénitien du nom d'Antonio Morosini, n'a été connue des érudits que tout récemment, bien que le manuscrit original fût conservé à Vienne, et qu'à Venise on en possédât une copie moderne.

Voici comment a eu lieu cette découverte:

1° *Découverte de cette chronique.*

En 1892, au cours d'une Étude sur le poète Chapelain parue à Trieste, l'auteur, Mme Adèle Butti, indiquait l'existence de cette Chronique en double manuscrit et notait qu'elle renfermait, entre autres choses intéressant notre pays, une relation suivie des événements accomplis en France pendant la merveilleuse carrière de Jeanne d'Arc.

M. Léopold Delisle fut informé en 1895 de cette indication. Il étudia la question et fit paraître dans le *Journal des Savants* du mois d'août un article qui traitait de la *Chronique* signalée, de sa découverte, de son authenticité, de son auteur et de son importance.

2° *De son auteur.*

L'auteur appartenait à l'illustre maison Morosini qui, du douzième au quatorzième siècle, donna trois doges à Venise. On ignore les dates précises de sa naissance et de sa mort; mais l'on sait qu'il rédigea son testament en 1377, ayant au moins vingt ans, et qu'il vivait encore en 1434.

Son œuvre comprend deux parties distinctes : une Chronique proprement dite, et un *Diario* ou *Journal* tenu quotidiennement, notant les événements et les nouvelles reçues de tous pays à Venise dans le premier tiers du quinzième siècle : le tout écrit en dialecte vénitien.

La Chronique, dont les premiers feuillets sont perdus, va de la fin du onzième siècle à l'année 1404.

Du Journal ou *Diario*, nous avons le commencement, mais non la fin. La date du dernier fragment est 1433.

C'est dans le *Diario* que se trouvent les informations recueillies par Antonio Morosini sur Jeanne d'Arc et sa mission.

3° *De sa publication française.*

La Société de l'histoire de France ayant chargé MM. Germain Lefèvre-Pontalis et Léon Dorez de publier tous les extraits de l'œuvre de Morosini relatifs à notre histoire entre les années 1396 et 1433, l'ouvrage a paru en 1898-1902 et a formé quatre volumes in-8°. (Paris, librairie Renouard.)

Le texte concernant la Pucelle remplit avec son commentaire la quasi-totalité du troisième volume.

Les annexes x-xiii, qu'on voit aux pages 293-377 du quatrième volume, complètent le commentaire de ce texte, commentaire qui, avec l'introduction (4e volume), est l'œuvre de M. G. Lefèvre-Pontalis, œuvre remarquable à tous égards.

4° *De sa valeur et de son autorité historique.*

Si nous abordons la question qui nous intéresse le plus, à savoir celle de la valeur documentaire et de l'autorité de la Chronique Morosini sur le sujet de Jeanne d'Arc, il est manifeste que cette valeur et cette autorité sont réelles à quelques égards, par cela que les témoignages recueillis ont pour auteur des contemporains; mais ce qui n'est pas moins évident, c'est qu'elles ne sont pas de premier ordre, les garanties sérieuses faisant défaut à ces diverses informations. Qu'on les examine de près, on verra qu'elles proviennent de personnages dont la véracité n'est nullement assurée, dont la bonne foi a pu être surprise, qui mêlent inconsciemment le faux au vrai, ne transmettent guère que des rumeurs et des bruits, et ne parlent jamais de choses dont ils ont été témoins oculaires.

Les plus nombreuses de ces informations se trouvent dans les onze lettres de Pancrazio Giustiniani qu'Antonio Morosini a recueillies dans son *Diario*.

Les autres sont puisées en des lettres signées ou non signées, écrites d'Avignon, de Marseille, de Gênes, de l'Italie du Nord et autres lieux.

(Voir le sommaire du troisième volume.)

5° *De Pancrazio Giustiniani.*

Qu'était Pancrazio Giustiniani, qui mande si curieusement à son père Marco Giustiniani les nouvelles qui lui parviennent de France?

Était-ce un diplomate, un capitaine, un homme en mission spéciale, à l'affût de tout ce qui pouvait intéresser la sérénissime République?

Où résidait-il? à Paris, Orléans, Bourges, Lyon?

Pancrazio Giustiniani n'était aucun de ces personnages et ne résidait en aucune de ces villes.

C'était un négociant établi hors de France, à Bruges, membre de la colonie de marchands vénitiens fixés en cette ville.

C'est à Bruges qu'il recueille les bruits dont il entretient dans sa correspondance son père qui habite Venise. Mais, à Bruges, à cent lieues et plus du théâtre des événements, com-

ment vérifier les nouvelles qui circulent; comment démêler le vrai du faux, les bruits et croyances populaires des faits dûment certifiés?

C'est bien malaisé, pour ne pas dire impossible.

Voilà pourquoi il ne faut attribuer à cette Chronique, bien que contemporaine, qu'une autorité d'un ordre inférieur.

Acceptable s'il s'agit de confirmer, d'éclaircir des faits garantis par d'autres témoignages, elle ne l'est plus s'il s'agit de faits dont aucune chronique contemporaine n'offre la trace et que Morosini et son journal sont seuls à certifier.

6° *Quelques textes à l'appui de cette appréciation.*

Voici d'abord des affirmations erronées concernant le siège d'Orléans.

Le 10 mai, Pancrazio Giustiniani écrivait de Bruges à son père Marco Giustiniani : « Mesme, le 4 de ce mois (mai), je vous ai avisé que le siège des ennemis était très fortement mis autour d'Orléans depuis un an et demi déjà. » (*Chronique* en question, t. III, p. 11-13.)

A propos des Anglais et de leurs revers du 7 mai, le même Pancrazio disait : « De leurs capitaines, on ne sait pas qu'aucun soit mort. Il y avait des prisonniers, dont le comte de Suffolk, le comte de Talbot et le sire de Scales et beaucoup d'autres seigneurs. » (*Ibid.*, p. 35.)

Ce sont là des affirmations fausses de tout point.

Au Dauphin, la Pucelle aurait dit « que Dieu l'envoyait vers lui, que sûrement d'ici à la Saint-Jean du mois de juin Paris lui ouvrirait ses portes, qu'il livrerait bataille aux Anglais, serait vainqueur, entrerait dans la capitale et y serait couronné ». (*Ibid.*, p. 47.)

Pages 65-67, « la dite damoiselle dit à Messire le Dauphin qu'elle veut aller à Rome pour le faire couronner de sa couronne de toute France ».

« Le 23 du mois de juin 1429, messire le Dauphin, accompagné de la damoiselle appelée Jeanne, inspirée de Dieu, est entré à Rouen et eut la ville par accord ; ensuite, le 24 juin, ledit roi est arrivé à Paris. » (*Ibid.*, p. 61.)

« A Auxerre, les bourgeois ayant coupé la tête à douze hom-

mes du roi, la damoiselle fit prendre douze hommes de la ville, leur fit couper la tête et fit prendre la ville d'assaut. » (*Ibid.*, p. 149.)

Dans la même campagne, elle dit à La Hire : « A deux lieues d'ici, dans un bois, tu trouveras 2.000 Anglais : vas-y, prends-les et tue-les tous.

« Et ce fut fait ainsi. » (*Ibid.*, pp. 151-153.)

Une lettre de Gênes, du 1er août 1429, dit : « J'ai appris par la renommée que le Dauphin est à Paris, que le régent a été tué dans la bataille et que le duc de Bourgogne est prisonnier. » (*Ibid.*, p. 167.)

Dans sa marche sur Reims, Jeanne conduit avec elle « 25.000 personnes ». (*Ibid.*, p. 179.)

Terminons ces citations par deux assertions, plus sérieuses dans leur objet, mais tout aussi vaines dans leur fondement.

« La damoiselle étant aux mains du duc de Bourgogne, le Dauphin lui manda une ambassade pour lui dire qu'à aucune condition il ne devrait la livrer aux Anglais pour de l'argent; qu'autrement il traiterait de même ceux qu'il a entre les mains. » (*Ibid.*, p. 339.)

Jeanne ayant été brûlée, « le Dauphin en ressentit très amère douleur, se promettant d'en tirer terrible vengeance sur les Anglais et femmes d'Angleterre ». (*Ibid.*, p. 355.)

Hélas! si c'était vrai, le roi l'eût bien vite oublié.

Avions-nous tort de dire qu'une Chronique de ce genre ne peut avoir qu'une valeur de confirmation et d'appoint?

NOTE XLVII.

LE CHRONIQUEUR ALLEMAND ÉBERHARD WINDECKE.

(Chap. XII.)

Parmi les chroniqueurs étrangers du quinzième siècle qui ont écrit sur Jeanne d'Arc, Éberhard Windecke est l'un des plus intéressants et des mieux renseignés.

Il a dû puiser à des sources sûres, probablement aux rapports que son maître, l'empereur allemand Sigismond, recevait de France sur les affaires du royaume.

On lui donnait la facilité d'y puiser, afin de rassembler les matériaux qui devaient servir à l'histoire de l'empereur son maître. Sa Chronique de Jeanne d'Arc ne serait qu'un chapitre détaché de cette histoire.

J. Quicherat (*Procès,* t. IV, p. 485) mentionne un document de la Chambre des comptes de la ville de Nantes qui, par sa conformité avec le langage d'Éberhard, prouve combien étaient exactes les informations de ce dernier.

Le récit d'Éberhard a été publié en allemand par Guido Goerres et donné en traduction par l'éditeur du procès, t. V, pp. 486-501. Il ne va pas au delà du sacre de Reims. L'auteur s'en serait-il tenu là ?

Cette question n'est pas aujourd'hui sans réponse. L'ouvrage que M. Germain Lefèvre-Pontalis a publié en 1903 sur *Les sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc*, nous apprend qu'il existe une partie complémentaire dont Éberhard Windecke est aussi l'auteur.

Cette partie a été retrouvée dans deux manuscrits du milieu du quinzième siècle, l'un qui porte le nom d'un certain Jordan, de Strasbourg, conservé présentement à la bibliothèque de Hambourg ; l'autre depuis longtemps conservé à la bibliothèque de Vienne sous le numéro 2913. Ces deux manuscrits reproduisent, avec l'œuvre historique d'Éberhard Windecke, la partie complémentaire concernant la Pucelle.

Un érudit allemand, M. Wilhem Altmann, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Greifswald, voulut en 1890 étudier à fond le manuscrit de Vienne sur lequel l'attention des savants était appelée depuis 1841. Au cours de cette Étude, il découvrit la partie complémentaire du récit relatif à Jeanne d'Arc.

A la suite de cette découverte, M. Altmann donnait en 1893 une édition intégrale de l'œuvre d'Éberhard Windecke, et, dans son travail sur les *Sources allemandes*, M. Germain Lefèvre-Pontalis reproduisait le texte allemand des deux parties concernant la Pucelle, avec traduction en regard et, commentaires.

Ces deux parties ne forment pas une Chronique spéciale ; on a dû les extraire de l'œuvre générale de Windecke, dont le

vrai titre serait : *Mémorial pour servir à l'histoire de l'empereur Sigismond.*

Depuis la publication de J. Quicherat sur les deux procès, l'on connaissait la première partie. Elle est d'une grande valeur historique et forme un récit continu qui va de l'arrivée de Jeanne à Chinon jusqu'au sacre de Reims. Les événements subséquents, l'échec de Paris, la sortie de Compiègne, la captivité de l'héroïne, son procès, son supplice sont passés sous silence; il n'en est question que dans la reproduction de la lettre du roi d'Angleterre au duc de Bourgogne qui termine la seconde partie.

Trois pièces précèdent, dans l'édition critique de M. Altmann, le récit de la première partie. Ce sont : 1° les vers latins connus sur Jeanne d'Arc, au nombre de seize, commençant par celui-ci :

> *Virgo, puellares artus induta virili*
> *Veste*, etc.;

2° Le résumé du Rapport de la Commission de Poitiers ;

3° Le texte de la lettre aux Anglais.

La partie que la publication de M. Altmann a fait connaître est loin d'offrir l'intérêt et d'avoir la valeur documentaire de la première. On y trouve, non un récit soutenu, mais des informations populaires, des légendes, des bruits de miracles.

M. G. Lefèvre-Pontalis les qualifie d'*Échos* et en donne le texte, la traduction et un commentaire. Ces morceaux sont au nombre de sept, avec un préambule et, à la fin, la lettre du roi d'Angleterre au duc de Bourgogne après le supplice de la Pucelle.

Mentionnons le plus gracieux de ces Échos :

« Quand le Roi fut sacré à Reims, les hommes d'armes avaient gâté toutes les vignes avec leurs chevaux et autrement. Quand le roi partit, peu après se relevèrent derechef toutes les vignes, et portèrent plus de raisins qu'avant, et dut-on les laisser jusqu'au jour de la Saint-Martin. »

(*Les Sources allemandes*..., p. 93.)

Qu'était Éberhard Windecke lui-même; que sait-on de sa vie?

L'on n'en sait que peu de chose et l'intérêt n'en est pas

grand. Né à Mayence vers 1380, Windecke y mourut probablement vers 1440. En 1400, il entrait au service du duc bavarois Étienne II ; en 1412, au service de Sigismond de Luxembourg qui, jusqu'en 1425, lui confia de nombreuses affaires. A cette date, il se fixa dans sa ville natale ; il y habitait au temps des exploits et du procès de Jeanne d'Arc, et il ne paraît pas l'avoir jamais plus quittée.

Une dernière question.

Comment expliquer la différence des deux parties du récit de Windecke, l'une d'une valeur historique considérable, l'autre à peu près sans valeur aucune?

Le fond sérieux de la première partie s'explique par la connaissance qu'eut le chroniqueur allemand des relations officielles envoyées à l'empereur Sigismond, et aussi des documents spéciaux, bulletins, relations, « livrets de nouvelles », qui circulaient à cette époque à travers la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et autres États d'Europe, et qui renseignaient l'opinion.

Mais la non-valeur de la seconde partie, dans laquelle des récits évidemment fabuleux sont traités sur le pied des récits historiques, ne s'explique que par l'absence de sens critique véritable. Éberhard Windecke a accepté les yeux fermés les bruits et rumeurs qui circulaient dans un public inférieur, et sa chronique vaut ce que valaient ces bruits. Pour la première partie, l'écrivain allemand a eu la bonne fortune de puiser, comme nous l'avons dit, les éléments de son récit dans les rapports officiels que les agents de l'empereur Sigismond lui adressaient du pays de France ; de là un document sur la Pucelle dont l'intérêt égale la solidité.

Les éléments de la seconde partie étant venus à Windecke de sources indignes de confiance, il a été dupe de sa crédulité : aux historiens de se tenir pour avertis.

NOTE XLVIII.

DE L'AUTHENTICITÉ DE LA LETTRE AUX ANGLAIS.

(Chap. XII.)

La lettre aux Anglais n'a pas été transcrite seulement dans le procès de condamnation ; on la trouve encore :

Dans la *Geste des nobles Français*, d'où elle a passé dans la *Chronique de la Pucelle* et dans le *Journal du siège d'Orléans ;*

Dans la Chronique de Tournai ;

Dans le *Registre Delphinal* de Mathieu Thomassin, sous la forme de quatre lettres distinctes adressées : 1° au roi d'Angleterre ; 2° aux gens d'armes ; 3° aux capitaines anglais ; 4° au duc de Bedford ;

Dans le *Livre noir* du greffier de La Rochelle ;

Dans une copie jointe à une lettre d'un chevalier de Rhodes ;

Dans les mémoires du chroniqueur allemand Eberhard Windecke.

Il existe entre ces textes divers d'assez nombreuses différences. M. Germain Lefèvre-Pontalis les a relevées dans son ouvrage : *Les Sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc*, pages 52-63[1]. Mais ces différences ne sont pas assez importantes pour altérer l'intégrité substantielle du document.

La Pucelle a-t-elle écrit ou fait écrire cette lettre aux Anglais?

Deux témoins du procès de réhabilitation : François Garivel, conseiller du roi, et frère Pasquerel, l'aumônier de Jeanne, semblent le dire ; les auteurs de *La Gazette des nobles* et du *Journal du siège*, Mathieu Thomassin, le greffier de La Rochelle et l'Allemand Windecke le disent expressément.

A propos de l'examen que la Commission royale de Poitiers fit subir à Jeanne, François Garivel rapporte que la jeune fille

1. Voir en particulier, sur la question tout entière, de la page 42 à la page 63. In-8°, Paris, Fontemoing, 1903.

ne cessait de répéter à ces maîtres et docteurs « qu'elle était envoyée de par Dieu en faveur du noble Dauphin, pour le remettre en possession de son royaume, faire lever le siège d'Orléans et le mener à Reims afin qu'il y fût sacré. Mais auparavant, ajoutait-elle, il fallait qu'elle écrivît aux Anglais et qu'elle les sommât de se retirer, que telle était la volonté de Dieu ». (*Procès*, t. III, p. 20.)

Lorsque la Pucelle parlait de la sorte, c'était après Pâques, et sa lettre était écrite depuis le mardi saint, mais non encore envoyée.

Frère Pasquerel, son aumônier, rédigea la sommation qu'elle adressait aux capitaines anglais. « C'était, disait-elle, la troisième sommation qu'elle leur envoyait. » (*Ibid.*, p. 107.)

Quelles étaient les deux autres? Celle que le samedi 30 avril elle avait écrit, « en termes bien simples », au rapport du Bâtard d'Orléans et du témoin Pierre Milet, et la fameuse lettre du mardi saint envoyée de Blois.

Entendons maintenant les chroniqueurs; et d'abord le *Journal du siège* (*Procès*, t. IV, p. 139) :

« Ce mesme jour de mardy (22 mars), la Pucelle estant à Blois[1] où elle séjournait, attendant partie de ceux de sa compaignie qui n'estoient pas encore arrivez, envoya un hérault par devers les seigneurs et capitaines anglais, estans devant Orléans, et par luy leur escrivit une lettre qu'elle-mesme dicta, commençant en marge comme il suit :

« Roy d'Angleterre, faictes raison au Roy du ciel... »

La *Chronique de la Pucelle* s'exprime à peu près dans les mêmes termes : « Cette Pucelle séjournant à Blois, en attendant la compaignie qui la debvoit mener à Orléans, escrivit et envoya par un hérautaux chefs de guerre qui tenoient siège devant Orléans, dont la teneur s'ensuit et est telle :

« Roy d'Angleterre, faictes raison au Roy du ciel... » (*Procès,* t. IV, p. 215.)

Le greffier de La Rochelle parle de la lettre aux Anglais à l'occasion du séjour de Jeanne à Poitiers : « La ditte Pucelle, estant au dit lieu de Poitiers, escrit aux Anglois du dit siège une lettre close contenant cette forme :

1. Méprise : à cette date, Jeanne était encore à Chinon.

« Roy d'Angleterre, faictes raison au Roy de son sang « réal... » (*Op. cit.*, p. 23. In-8°, Orléans, Herluison, 1879.)

L'opinion et le langage de Mathieu Thomassin sont assez singuliers. Il prend pour quatre lettres la sommation de Jeanne aux Anglais, qui ne forme partout ailleurs qu'un seul et même document. Est-ce lui qui a pratiqué cette division ou bien a-t-il eu entre les mains quatre lettres différentes? Il dit, non « qu'il les a eues », mais qu'il « en a lu les copies ». Au reste, voici son témoignage :

« Avant que la Pucelle voulsit aller contre les Anglois, elle dit qu'il falloit qu'elle les sommast et requist, de par Dieu, qu'ils vuydassent le royaume de France. Et feit escrire des lettres qu'elle-mesme dicta en gros et lourd langage et mal ordonné. J'en ay leu les copies dont la teneur s'ensuit :

« Lettre au Roy d'Angleterre. — Roy d'Angleterre... »

J. Quicherat n'a pas reproduit, dans les extraits d'Eberhard Windecke, le texte de la lettre aux Anglais. Le récent éditeur des œuvres de ce chroniqueur, M. Altmann, fournit le moyen de réparer cet oubli, et M. Germain Lefèvre-Pontalis, dans l'ouvrage indiqué plus haut (p. 52 et suiv.), donne avec traduction le texte publié par M. Altmann. Il commence par ces mots d'Eberhard lui-même : « S'ensuit la lettre que la Pucelle envoya au roi (d'Angleterre) :

« Jesus, Maria. — Roi d'Angleterre, et vous, duc de Bed- « ford qui vous dites régent le royaume de France, etc. »

Le texte qui figure dans l'édition de M. Altmann « est celui d'une version strictement contemporaine opérée du français en allemand, version représentant sans doute une traduction vulgaire courant à ce moment en cette région de l'Allemagne. L'hypothèse d'une traduction personnelle due à Eberhard Windecke paraît devoir être écartée. » (*Op. cit.*, p. 44.)

En quelle ville et à quelle date Jeanne aurait-elle écrit la lettre aux Anglais?

Les chroniqueurs cités parlent de la ville de Poitiers ou de Blois et du 22 mars. Il y a là évidemment une confusion. Le 22 mars, la Pucelle était, non à Poitiers et à Blois, mais à Chinon. Elle n'arriva à Blois que vers le 24 ou 25 avril, et à Poitiers qu'après Pâques. L'explication la plus naturelle consisterait à dire que la lettre fut écrite à Chinon, gardée à Poi-

tiers, revue même, copiée à plusieurs exemplaires et communiquée peut-être aux membres de la Commission royale et au Dauphin lui-même, et enfin envoyée de Blois aux capitaines anglais qui assiégeaient Orléans. Cette explication est tout indiquée par la déposition de François Garivel, citée plus haut.

Du texte de la lettre qu'on lit au procès.

Avant toute discussion et de plein droit, on peut dire que ce texte est sujet à suspicion, par cela qu'il a été inséré au procès et qu'il a pu être altéré, falsifié par des « juges iniques et hostiles », pour user des expressions de Vallet de Viriville, l'historien de Charles VII. Mais si l'on veut aller plus loin et discréditer soit partie du document, soit le document tout entier, on est loyalement obligé d'apporter des preuves.

A propos de la prétendue abjuration du cimetière de Saint-Ouen et de son formulaire, nous n'en avons pas conclu la fausseté de la suspicion qui plane sur le procès, mais nous avons présenté des preuves formelles, des témoignages décisifs, et c'est à la faveur de ces preuves que nous avons dit : Non, le 24 mai 1431, la Pucelle n'a point fait d'abjuration canonique ; non, elle n'a ni prononcé de serment, ni lu et accepté le long formulaire.

Quels arguments invoque-t-on pour affirmer la non-authenticité de la lettre aux Anglais qu'on lit au procès?

On invoque l'opinion de trois docteurs de la réhabilitation, Paul Pontanus, Jean Bréhal et Martin Berruyer, évêque du Mans, qui accusent les Anglais d'en avoir altéré, vicié, remanié le texte. *Quæ quidem litteræ per ipsos Anglicos fuerunt corruptæ et vitiatæ.* (P. Lanéry d'Arc, *Mémoires...*, pp. 517, 68, 265.) Mais où sont les preuves de cette accusation? On les cherche, on ne les trouve pas.

Les ramènerait-on aux trois expressions que la Pucelle signalait aux juges de Rouen comme ne figurant pas dans la lettre qu'elle avait dictée? Mais c'est chose manifeste que ces expressions, eussent-elles été ajoutées, n'ont pas d'importance et que le sens général de la lettre n'en souffre aucunement.

Quant au reste de la lettre, on n'y rencontre aucun passage qu'on ne puisse aisément justifier : nous le montrerons tout à

l'heure. Qu'il nous suffise pour le moment de rapprocher le texte du procès d'une copie qui certainement n'a pas été remaniée par les Anglais, celle que publiait Eberhard Windecke.

Texte du procès.

† Jhesus Maria †

Roy d'Angleterre, et vous, duc de Bedfort, qui vous dictes régent le royaume de France; vous, Guillaume de la Poule, comte de Sulford; Jehan, sire de Talbot; et vous Thomas, sire d'Escales, qui vous dictes lieutenans dudit duc de Bedfort[1],
faictes raison au Roy du ciel;
rendez à la Pucelle qui est cy envoiée de par Dieu, le Roy du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Elle est ci venue de par Dieu pour réclamer le sang royal.

Elle est toute preste de faire paix, si vous lui voulez faire raison, par ainsi que France vous mectrez jus et paierez ce que vous l'avez tenue[4].

Texte d'Eberhard Windecke.

Jésus Maria.

(*Comme dans la lettre ci-contre jusqu'à*) :
Guillaume de la Pole, comte de Suffolk, Jehan sire de Talbot, et vous Thomas, sire de Scales, vous disant lieutenant du duc de Bedfort,
faites raison au Roi du ciel *et à son sang royal*[2], rendez à la Pucelle ci envoyée de par Dieu les clefs de toutes les villes que vous avez prises et *efforcées* en France. Elle est venue de par Dieu pour réclamer *pour tout* le sang royal[3].

Elle est prête de faire paix, *si paix vous voulez faire* par ainsi que France vous mettiez jus et payez de ce que vous l'avez tenue.

1. Le texte du *Journal du siège*, de la *Chronique de la Pucelle* et du Greffier de La Rochelle ne parle en commençant que du Roy d'Angleterre : « Roy d'Angleterre, faictes raison au roy du ciel de son sang royal. » Ses lieutenants ne sont nommés que vers la fin : « Guillaume de la Poule..... faictes réponse si vous voulez faire paix ou non à la cité d'Orléans. » (*Procès*, t. IV, pp. 139, 140.)

2. « Et à son sang royal. » Allusion au droit divin qui faisait des rois les représentants de Dieu sur la terre.

3. « Réclamer pour *tout* le sang royal. » Variante précieuse (Math. Thomassin, greffier de La Rochelle, Chronique de Tournai) désignant Charles VII et le duc d'Orléans prisonnier.

4. « Mettre jus », abandonner, évacuer. Le sens est celui-ci :

Et entre vous archers, compaignons de guerre, gentilz et autres qui estes devant la ville d'Orléans, alez-vous-en en vostre païs, de par Dieu ; et se ainsi ne le faictes, attendez les nouvelles de la Pucelle qui vous ira voir briévement à vos biens grans dommages.

Roy d'Angleterre, se ainsi ne le faictes, je suis chief de guerre[2], et en quelque lieu que je acteindray vos gens en France, je les en feray aler, veuillent ou non veuillent, et si ne vuellent obéir, je les feray tous occire.

Je suis cy envoiée de par Dieu, le Roy du ciel, corps pour corps, pour vous bouter hors de *toute* France. Et si vuellent obéir, je les prendray à mercy.

(*Les lignes ci-contre ne se lisent que dans la* CHRONIQUE DE TOURNAI *et dans la* LETTRE DU CHEVALIER DE RHODES.)

Et n'aiez point en votre opinion quar vous ne tiendrez point

Et vous archers, compagnons de guerre, gentilz et *vilains*[1] qui *céans* estes devant la ville d'Orléans, allez-vous-en en nom Dieu en vostre païs ; et si ne le faites, attendez les nouvelles de la Pucelle qui vous ira voir briévement à votre grand dommage.

Roi d'Angleterre, si ne le faites, adonc je suis chef de guerre ; en quelque lieu que je vous atteindrai et vos gens en France, je les feray issir, veuillent ou non veuillent ; et s'ils ne veulent obéir, je les feray tous occire : *et s'ils veulent obéir, je les prendray à merci.* Je suis *venue* de par Dieu, le Roy du ciel, pour *tous* vous bouter hors de France et détruire de mon corps,

avec tous ceux qui voudraient porter offense d'armes, malengin et trahisons ou autres dommages au roi de France[3].

Et ne soyez pas en l'opinion que vous saurez tenir le royaume

« Vous abandonnerez, évacuerez le territoire, et paierez ce qui convient pour l'avoir occupé. »

1. « Gentils et vilains », nobles ou non nobles.

2. « Je suis chef de guerre. » On conçoit que la Pucelle ait récusé cette expression : quand elle écrivit la lettre, le roi ne l'avait pas encore nommée « chef de guerre ». Elle écrivait la lettre le 22 mars, et elle ne fut nommée chef de guerre qu'en avril, après l'examen de Poitiers.

3. « Corps pour corps », expression que le scribe de Jeanne peut bien avoir ajoutée : expression d'ailleurs sans conséquence.

L'adjonction des lignes qui suivent ne modifie en rien le sens général.

le royaume de France, Dieu, le Roy du ciel, fils sainte Marie; ainz le tiendra le roy Charles vray héritier :

car Dieu le roy du ciel le veult, et luy est révélé par la Pucelle ; *lequel*[2] entrera à Paris à bonne compagnie.

Se ne voulez croire les nouvelles de par Dieu et la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons, nous ferrons dedans et y ferons un si grant hahay, que encore a-il mil ans, que en France ne fut si grand se vous ne faictes raison.

Et croyez fermement que le Roy du ciel envoiera plus de force à la Pucelle, que vous ne lui sauriez mener de tous assaulx, à elle et à ses bonnes gens d'armes ; et aux horions verra-on qui aura meilleur droit de Dieu du ciel.

Duc de Bedfort, la Pucelle vous prie et requiert que vous ne vous faictes mie détruire. Se vous lui faictes raison, encore pourrez venir en sa compaignie, d'où que les Franchois feront le plus bel fait que oncques fut fait pour la chrestienté. Et faites res-

de France, de Dieu le roy du ciel, fils de Marie la Vierge sans tache, car seul doit le tenir le roy Charles, héritier d'iceluy et de [par] Dieu le roy : et veut le même Dieu du ciel qu'il le possède et tienne tel qu'il l'a reçu[1].

Et lui est révélé par la Pucelle, *laquelle* doit bientôt venir à Paris à bonne compagnie.

Et si ne voulez croire les nouvelles de la Pucelle envoyée de par Dieu, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous vous ferrons *à horions* et ferons un si grand hahay[3], que jamais en France, passé mille ans, tel grand hahay ne fut fait.

Et si ne faites raison, lors croyez fermement que le Roy du ciel enverra plus de force à la Pucelle que vous ne sauriez livrer en tout d'assauts *avec tous vos gens d'armes*. Et adonc verra-t-on, *aux grands horions*, lequel a meilleur droit, de Dieu du ciel *ou de vous*. Duc de Bedfort, la Pucelle vous prie et requiert que vous ne vous fassiez pas détruire. Si vous voulez faire raison, encore pourriez-vous bien venir en sa compagnie, et lors les Français feront-ils un si beau fait qu'en la chrétienté tel n'est oncques ad-

1. Leçon remarquable expliquant les lignes précédentes et déterminant l'objet de l'étendue de la mission de la Pucelle : à savoir la recouvrance du royaume tout entier et l'expulsion totale de l'Anglais.

2. Tous les textes parlent ici de Charles VII, non de la Pucelle. Windecke fait seul exception.

3. « Hahay », clameur, tumulte. De ce mot dérive « brouhaha ».

ponse se vous voulez faire paix	venu. Et faites réponse à la Pucelle si vous voulez faire paix,
en la cité d'Orléans[1] : et se ainsi ne le faictes, de vos bien grans dommaiges vous souvienne briefment.	et si ne le faites, lors vous souvienne du grand dommage qui vous en doit venir.
Escript ce mardi, sepmaine saincte.	Écrit le mardi de la semaine sainte, *l'an de la naissance de Notre Seigneur mil quatre cent vingt-neuf*[2].

Les différences qui existent entre les deux textes qui viennent d'être présentés se ramènent à celles-ci.

Six mots qu'on lit dans le texte allemand ne se lisent pas dans celui du procès. Il en est de même de deux phrases allemandes, qu'on ne trouve ni dans la copie du procès ni dans la plupart des autres copies.

Notons encore trois mots ajoutés, toujours au texte de Pierre Cauchon, et cinq variantes.

De ces différences, aucune ne modifie de façon sérieuse la physionomie du document.

L'on doit inférer de là qu'il n'y a pas plus de raison pour nier l'authenticité ou l'intégrité substantielle de la lettre du procès, que pour nier celle des autres exemplaires.

Question qui mérite examen : Quel est le texte original d'après lequel ont été exécutées les copies qui se répandirent en divers lieux ? Existe-t-il des raisons sérieuses de croire que cet original était un texte remanié par les juges de Rouen ou par les Anglais?

Réponse : Non, il n'y a aucune raison de le croire, et il y a des raisons de croire le contraire.

1. Version reproduite par les textes français.

2. Date ajoutée probablement pour désigner l'année de l'envoi de la lettre, après Pâques, au lieu de celle de la rédaction qui serait 1428, avant Pâques.

Des trois expressions récusées par l'héroïne, la première : « Rendez à la Pucelle... » entraînerait la suppression de ce qui suit jusqu'à la phrase : « Et vous, archers... »

Jeanne a pu éprouver un *lapsus memoriæ*, à moins que ce ne soit un lapsus de l'évêque P. Cauchon.

Il n'y a aucune raison de le croire parce qu'aucune preuve n'en a été donnée.

Il y a de bonnes raisons de croire le contraire, et elles ne sont pas difficiles à trouver.

Très vraisemblablement, les gens qui avaient mission de transmettre d'un pays à l'autre les nouvelles qu'on avait intérêt à savoir n'attendirent pas la publication du procès de Rouen pour transmettre à leurs correspondants des copies de la lettre de la Pucelle. Ces copies purent se procurer facilement, soit du côté des Français, à Poitiers, Chinon, Blois, soit du côté des Anglais, à Orléans. C'est dans l'une ou l'autre de ces villes qu'elles furent exécutées pour se répandre de divers côtés et parvenir au greffier de l'hôtel de ville d'Albi (*Procès*, t. IV, p. 301), à celui de La Rochelle, et à l'annaliste Éberhard Windecke.

Les détails biographiques concernant Windecke nous apprennent qu'il passa dans Mayence l'espace de temps marqué par l'apparition et les hauts faits de Jeanne d'Arc. « Son chapitre sur l'héroïne, remarque J. Quicherat, est la reproduction évidente de relations officielles envoyées de France à l'empereur Sigismond. » (*Procès*, t. V, p. 485.)

La lettre aux Anglais, ajoute M. G. Lefèvre-Pontalis, « est un acte émané apparemment de la cour de Charles VII, et véhiculé par la Lorraine jusqu'aux pays rhénans ». (*Les sources allemandes...*, p. 40.) Et il en a été de même des copies envoyées à Tournai, La Rochelle et autres villes. Si la Pucelle ne communiqua pas au Dauphin lui-même l'original de sa lettre, elle la communiqua vraisemblablement à quelques-uns des personnages qui l'approchaient et de ses examinateurs de Poitiers. Le scribe à qui elle s'était adressée fut chargé par elle ou par autrui d'en exécuter plusieurs copies, et avant même la levée du siège d'Orléans, Anglais, Français et correspondants de l'étranger surent à quoi s'en tenir. Qu'on se souvienne de la lettre du sire de Rotselaer et des nouvelles étonnantes qu'elle transmit à la Chambre des comptes du duc de Brabant. Qu'on repasse les termes de la déposition de Fr. Garivel rapportée plus haut. Ce n'est pas non plus une chose insignifiante à constater, que la lettre de la Pucelle aux Anglais figure dans la partie des mémoires de Windecke qui s'arrête au sacre de Reims et qui diffère totalement, quant à l'exac-

titude, de la partie complémentaire. D'où cette conséquence que le chroniqueur eut communication de la dite lettre, ainsi que des autres faits de l'héroïne jusqu'au sacre, dans l'année même où elle fut écrite, et qu'elle lui arriva par la même voie que les autres informations, c'est-à-dire par une voie nullement anglaise.

C'est donc sans preuves d'aucune sorte qu'on a avancé que la source de toutes les copies de cette lettre était anglaise et falsifiée, et que les copies que nous en possédons seraient elles aussi falsifiées, dérivant de cet original. (J. E. Choussy, *Jeanne d'Arc, sa vraie Mission*, pp. 55-56. In-8°, Orléans.) Au contraire, textes, faits, vraisemblances concourent à établir que la source en question serait parfaitement pure, provenant, sinon uniquement, du moins principalement, de l'entourage de la Pucelle et de la cour du jeune Roi.

Des considérations qu'on oppose.

Quelques mots, en terminant, des considérations présentées pour établir que la lettre aux Anglais est indigne de la jeune Lorraine.

« Jeanne, a-t-on dit, si simple, si modeste, si réservée, si prudente, ne pouvait dicter une lettre aussi excentrique ; tellement excentrique que l'on serait tenté d'ajouter qu'elle est sortie du cerveau d'une ribaude en goguette. » (*Op. cit.*, pp. 51, 52.)

Est-ce un admirateur de la Pucelle qui s'oublie jusqu'à user d'expressions aussi peu mesurées? Où donc ces excentricités apparaissent-elles? Serait-ce dans la pensée de s'adresser au roi d'Angleterre? Mais ce roi n'était-il pas le grand ennemi de la France? Jeanne était Française avant tout, et elle écrivait en Française. C'était aussi une fille des champs : qu'on ne lui fasse pas un crime d'ignorer les usages et le style des chancelleries.

Il y a, réplique-t-on, quelque chose de plus grave à signaler. Est-ce bien Jeanne qui aurait écrit cette phrase : « Si ne veulent obéir, je les ferai tous occire. » Ne serait-ce pas plutôt l'évêque de Beauvais et ses affidés, afin de pouvoir la dénoncer comme « altérée de sang humain » ?

Que les juges de Rouen se soient emparés de cette phrase pour étayer leur accusation, ce n'est pas nous qui soutiendrons le contraire; mais nous ajouterons qu'ils l'ont détournée de son sens naturel et que Jeanne a pu l'écrire sans encourir une ombre de reproche.

En toute façon de parler, il y a deux choses à considérer, l'esprit et la lettre, et c'est par l'esprit qu'on doit juger de la lettre. Or, quel est ici l'esprit de la phrase dictée par la Pucelle : « S'ils ne veulent obéir, je les ferai tous occire »?

Dans cette phrase, complément de ce qui précède, Jeanne rappelle simplement aux capitaines anglais les lois de la guerre, dans le cas où ils repousseraient la paix qu'elle leur offre. Les hostilités engagées, ou bien ils se rendront et consentiront « à obéir », ou bien ils refuseront d'obéir et de se rendre. S'ils refusent, ils seront passés au fil de l'épée et « seront tous occis ». Qu'ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes de ces conséquences : c'est la loi de la guerre.

Cette explication est si logique, si simple, qu'elle dispense d'accuser l'évêque de Beauvais d'avoir interpolé la phrase susdite dans le texte.

Nous ne l'accuserons pas davantage d'avoir supprimé le passage dans lequel l'héroïne aurait parlé du sacre de Reims, quelque surprenant que soit le silence de la lettre sur ce point. Toutes les copies que nous possédons gardant ce même silence, la Pucelle aura estimé inutile de toucher ce sujet, en ayant parlé assez souvent et assez clairement pour n'avoir pas besoin d'insister[1].

Est-il nécessaire de montrer ce qu'avait de naturel dans la bouche de l'héroïne la déclaration qu'elle était « envoiée pour bouter les Anglais hors de France ou de toute France »? Ce ne sera pas du moins sans quelque utilité.

C'est un fait hors de discussion que la jeune guerrière a toujours présenté comme but final de sa mission la recouvrance du royaume tout entier et l'expulsion totale des envahisseurs. L'essentiel n'est pas que l'envoyée de Dieu ait été l'ins-

1. Ce que l'on peut considérer comme ajouté au texte de Jeanne, c'est la phrase que l'on trouve en tête ou à la fin de quelques copies : « Entendez les merveilles de Dieu et de la Pucelle. »

trument unique de cette recouvrance et de cette expulsion, mais qu'elle en ait été la cause première et l'instrument principal.

L'essentiel n'est pas davantage qu'elle ait vécu assez longtemps pour être témoin de ce résultat, mais que ce résultat se soit produit dans les conditions qu'elle avait précisées. Sans doute, avec le système qui borne la mission de Jeanne au sacre de Reims, on ne comprend rien à son langage. Mais avec la distinction de ses deux missions de vie et de survie tout s'explique, tout se simplifie, tout se fond dans une lumineuse unité. Orléans, Patay, Reims, Rouen remplissent sa mission de vie. La paix d'Arras, la soumission de Paris, le retour du duc d'Orléans de sa captivité d'Angleterre, le succès des armées royales, la conquête de la Normandie et de la Guyenne, les victoires de Formigny et de Castillon sont les étapes de sa mission d'outre-tombe et de survie. Il y en a de moins glorieuses.

NOTE XLIX.

DES DEUX ÉCOLES, TRADITIONNELLE ET ANTITRADITIONNELLE. IDÉES DIVERSES QU'ELLES DONNENT DE JEANNE D'ARC.

(*Introduction,* page 48.)

On a pu voir, dans la partie de l'*Introduction* à laquelle nous renvoyons, combien diffèrent l'un de l'autre les deux portraits de la Pucelle adoptés par les deux écoles traditionnelles et antitraditionnelles. Il ne sera pas inutile d'ajouter quelques précisions à l'appui.

Et d'abord, si les deux écoles ont abouti à des résultats aussi différents, c'est qu'elles sont parties de deux points de vue opposés, irréductibles. L'école traditionnelle a pris Jeanne telle que la réalité des faits la présentait : elle a vu en elle la chrétienne, la catholique, la Française qu'elle était, et elle n'a pas entrepris de lire les documents à travers un idéal conventionnel arrêté d'avance. L'école antitraditionnelle, au contraire, s'est appliquée à substituer à la chrétienne héroïque et convaincue, un personnage vulgaire, confiné dans cette vulgarité par la foi religieuse déformée que l'on prenait soin de lui attribuer.

De là cette conséquence générale : tandis que l'école traditionnelle sauvegarde pieusement l'unité morale de la Pucelle, l'école antitraditionnelle la brise et la sacrifie.

Avec les historiens de l'école uniquement française et chrétienne, il n'y a qu'une Jeanne d'Arc, vaillante, héroïque jusqu'au bout, même aux plus mauvais jours du procès de Rouen.

Avec les historiens de l'école non chrétienne et libre-penseuse il y a non plus une seule, mais deux Jeanne d'Arc : l'une qui reste égale à elle-même jusqu'à la sortie de Compiègne, l'autre qui, à partir de ce moment, et surtout au cours du procès, glissera de faiblesse en faiblesse, roulera de chute en chute, et finira dans l'apostasie de sa foi religieuse et patriotique.

Résultat final : Jeanne, avec l'école française, innocente, héroïque, victime des juges qui l'ont condamnée.

Avec l'école libre-penseuse, Pierre Cauchon quasi réhabilité et sa sentence de condamnation contre sa victime légalement justifiée.

Si de ces conséquences générales on descend à l'appréciation des faits, voici comment les présente l'école antitraditionnelle.

Dans l'accomplissement de sa mission, la Pucelle n'est guère qu'une hallucinée perpétuelle, jouet des illusions qu'elle qualifie de visions.

Le procès en cause de foi qui l'a jugée et condamnée a été suffisamment régulier.

Au contraire, le procès à la suite duquel elle a été réhabilitée reste suspect à bien des égards. Les dépositions qu'on y lit « ont l'air d'avoir subi, la plupart, de nombreux retranchements ». (*Aperçus nouveaux*, p. 151.)

L'abjuration canonique de la Pucelle au cimetière de Saint-Ouen est indubitable; certaine aussi l'authenticité du long formulaire qu'elle a signé et qu'on lit au procès. (*Aperçus nouveaux*, p. 133.)

Point de doute possible sur le fait du relaps. Légalité, par suite, de l'abandon de Jeanne au bras séculier.

Admirable jusqu'à son abjuration; à partir de ce moment, la Pucelle renie ses Voix et son patriotisme. (VALLET DE VIRIVILLE.)

A ce triste programme, l'école française oppose les déclarations suivantes :

Le procès qu'on a fait à la Pucelle a été juridiquement nul et injuste ;

Ses visions n'ont jamais eu rien de commun avec l'hallucination ;

Fausse a été la formule d'abjuration prêtée à la Pucelle, et faux le fait du prétendu relaps ;

Fausse l'information qu'on dit avoir été faite après le supplice ;

En ce qui regarde le procès de revision et la sentence solennelle de réhabilitation auquel il aboutit, il ne peut pas y avoir de jugement plus réfléchi, mieux préparé, ni plus juste en lui-même ;

La mort de la Pucelle fut un véritable assassinat prémédité et exécuté sous l'apparence de l'ordre et de la forme judiciaire. (L'Averdy, *Notices et extraits des manuscrits.....*, pp. 432, 446, 463.)

Arrivé au terme de cette histoire, le lecteur pourra dire si les documents et raisons qui appuient ces thèses de l'école française laissent quelque chose à désirer.

NOTE L.

Itinéraire 1420-1429.

Déplacements et voyages de la Pucelle.

De 1420 à 1428. — Voyage de Jeanne à Sermaize en Champagne pour visiter la famille du frère de sa mère. Pèlerinages à Notre-Dame de Bermont ; — à Notre-Dame de Beauregard ; — à Moncel et autres lieux circonvoisins.

Avril-mai 1428. — Séjour de trois semaines à Burey-en-Vaulx chez son parent Durand Laxart. Premier voyage à Vaucouleurs. Retour à Domremy.

Juillet-décembre 1428. — Fuite à Neuchâteau et retour. Comparution devant l'official de Toul.

Janvier-février 1429 (nouveau style). — Second séjour à

Burey-en-Vaulx chez son parent Laxart. Second voyage et séjour à Vaucouleurs chez Henry Le Royer. Pointe sur Saint-Nicolas-de-Sept-Fonds. Voyage à Nancy et Saint-Nicolas-du-Port. Retour à Vaucouleurs vers le 10 février. Séjour jusqu'au 23.

1429-23 février. — Départ de Vaucouleurs pour Chinon.

24 février. — Arrêt à Saint-Urbain.

Du 25 au 5 mars. — Auxerre, Gien, Sainte-Catherine-de-Fierbois.

6 mars. — Arrivée à Chinon.

9 mars. — Audience royale.

10 mars. — Jeanne au château de Chinon.

Du 10 au 27 mars. — Séjour et examens divers.

28 mars. — Départ pour Poitiers.

Du 1er au 20 avril. — Séjour et examen.

20 avril. — Départ de Poitiers, Châtellerault, Chinon.

22-23 avril. — Tours.

24 avril. — Retour à Chinon et départ pour Blois.

25-27 avril. — Séjour à Blois.

27 avril. — Départ du corps de secours pour Orléans.

29 avril. — Arrivée devant la place.

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU PRÉLIMINAIRE.

LA GUERRE DE CENT ANS AVANT JEANNE D'ARC.
(1328-1429.)

LA JEUNESSE DE JEANNE D'ARC

(De Domremy à Orléans.)

PHASE DE PRÉPARATION.

LE SIGNE ET L'APPEL D'EN HAUT : LES VOIX.

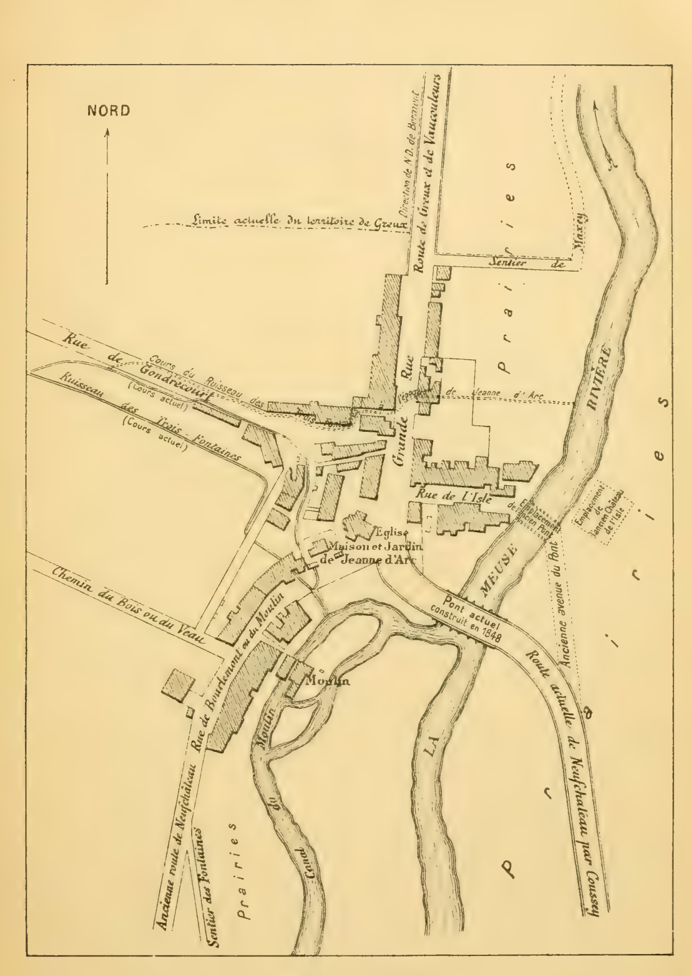
APPENDICES.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

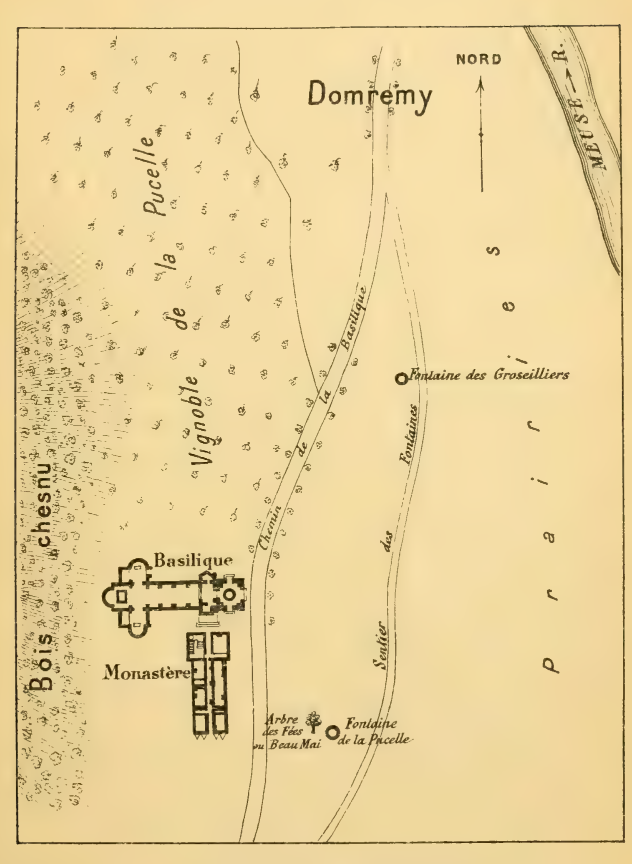
NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PLANS ET CARTES HORS TEXTE.

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. 9337



PLAN DE DOMREMY



De Domremy au Bois Chesnu.



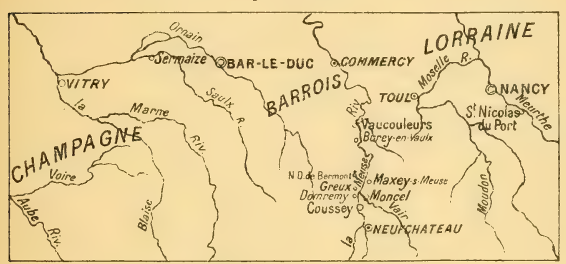
VALLÉE DE LA MEUSE

De Neufchâteau à Domremy et Vaucouleurs.

Echelle kilométrique : ——— *10 kilomètres*

I. — VOYAGES DE LA JEUNESSE DE JEANNE D'ARC

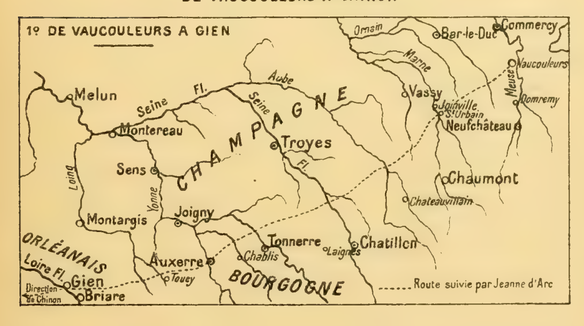
1° à Sermaize en Champagne.
2° à Toul, Nancy, St-Nicolas-du-Port

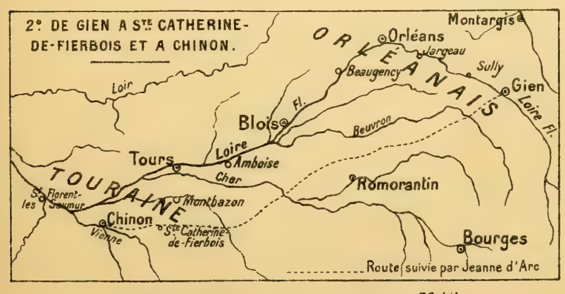


Echelle kilométrique : ———— *50 kil.*

II. — VOYAGE DE JEANNE D'ARC

DE VAUCOULEURS A CHINON





Echelle kilométrique : ———— *70 kil.*

EN VENTE AUX MÊMES LIBRAIRIES :

DU MÊME AUTEUR

ÉTUDES CRITIQUES D'APRÈS LES TEXTES

SUR L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC

1re SÉRIE. — **Les Visions et les Voix.** In-8° de LVI-662 p.
Même ouvrage, 2 vol. in-18.
Abrégé, 1 vol.

2e SÉRIE. — **L'Abjuration de Saint-Ouen. — Le Procès de rechute, etc.** In-8° de 777 p.

3e SÉRIE. — **La Société de l'Histoire de France, — Jules Quicherat et Jeanne d'Arc.** In-8° de XXXIX-782 p.
Même ouvrage, 2 vol. in-18.
Jeanne d'Arc et l'Église. In-18 de XVI-323 p.

4e SÉRIE. — **La mission de Jeanne d'Arc, d'après les documents.** 1 vol. in-18 de XX-374 p.
Les visions de Jeanne racontées par elle-même. 1 vol. in-18.

HISTOIRE ILLUSTRÉE DE JEANNE D'ARC.

IMITATION DE JEANNE D'ARC.

(Librairie LETHIELLEUX, 10, rue Cassette.)

Sous presse :

HISTOIRE COMPLÈTE.

T. II. La Mission de Jeanne d'Arc. D'Orléans à Compiègne.

In-8° de 600 pages.